

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 27 et mardi 28 septembre 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse la disparition, vendredi 17 septembre, de M. René Le Goff.

(Les Conseillers se lèvent).

Adjoint au Maire du 15^e arrondissement de 1995 à 2001 puis conseiller de Paris de 2001 à 2007, René Le Goff était un homme engagé au service des Parisiens, animé du sens de l'intérêt général, respectueux de la dignité et de l'efficacité du débat public. Je regretterai sa présence attentive et constructive dans la vie politique de notre cité.

Mais c'est surtout par son action au service du sport et de ses valeurs que René Le Goff laissera une empreinte profonde. Président de la Ligue nationale de basket-ball, il a accompagné avec beaucoup de patience, d'énergie, d'abnégation, l'émergence du basket professionnel en France.

René Le Goff a porté très haut les couleurs du sport parisien, en remportant à la tête du Paris Basket Racing, le titre de champion de France. Je n'oublie pas non plus que c'est lui qui a permis à Tony PARKER de signer son premier contrat.

C'est donc un deuil pour le sport parisien et pour notre ville toute entière.

Au nom du Conseil de Paris, en mon nom personnel, je veux présenter, à sa famille et aux proches de René Le Goff, les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je sais que Mme DOUVIN souhaite dire un mot, bien sûr, sur René Le Goff. Je lui donne la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me fais le porte-parole de notre groupe, et notamment avec mes collègues et amis issus de la famille libérale, pour rendre hommage à René Le Goff en présence de son épouse, de sa fille, de ses petits-enfants, auxquels nous présentons nos condoléances et à qui nous exprimons notre tristesse.

C'était hier, puisque c'est jusqu'en 2007 que René Le Goff a siégé ici dans ces rangs au milieu de nous. Ses collègues du 15^e arrondissement, puis les conseillers de Paris et les élus du 10^e, ont pu apprécier ses qualités de compétences, de solidarité et sa capacité de travail.

René Le Goff ne s'engageait pas à la légère. C'était un homme de confiance, une personne généreuse sur laquelle on pouvait toujours compter. Que ce soit dans ses activités à la tête de la Ligue nationale de basket ou dans l'exercice de ses mandats, il allait jusqu'au bout de ses responsabilités, n'acceptant jamais ni défaite ni compromis. C'est aussi ainsi qu'il a affronté la maladie durant toutes ces années, en luttant avec le plus grand courage.

Lors de la messe pour son enterrement figurait sur l'intitulé des prières une citation de Victor Hugo : "Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent". Rien n'est plus juste s'agissant de René Le Goff : le Conseil de Paris a perdu un homme d'honneur et de valeur ; il nous manque.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je m'associe à vos propos, Madame.

Madame ASMANI, vous souhaitez prendre la parole ? Je suis un peu surpris, mais je vous en prie, Madame, si c'est à propos de René Le Goff.

Mme Lynda ASMANI. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mon intervention avait été convenue avec François DAGNAUD. Evidemment, je ne me permettrai pas de prendre la parole si je n'y avais pas été autorisée au préalable.

J'en aurais pour deux minutes, Monsieur le Maire, je souhaite dire un mot, au nom des amis personnels de René Le Goff du 10^e arrondissement, qui est un quartier cher à chacun des élus de cette Assemblée.

Ce sera très bref. C'est signé de Cyprien LAURELLI, l'ancien délégué de circonscription U.M.P. du 10^e arrondissement et ancien adjoint au Maire du 10^e arrondissement ainsi que de Patrick AYACHE :

"Dans les nombreux hommages déjà rendus à René Le Goff, ses qualités ont été à chaque fois largement et très justement soulignées.

Homme de rigueur, d'engagement, de vision et de passion, il était doté d'une force de caractère assez bluffante.

Nous, ses amis du 10^e arrondissement, partageons évidemment ces éloges unanimes, nous n'y reviendrons donc pas et remercions notre conseillère de Paris Lynda ASMANI de porter notre voix dans un hémicycle qui a tant entendu celle de notre défunt ami.

Merci de respecter sa mémoire.

René restera pour nous avant tout un homme de terrain, attaché au 10^e arrondissement, à ce Paris populaire où son père était commerçant rue Beaurepaire.

C'est là qu'il a grandi, sur les bancs de la Communale, et qu'il a rencontré celle qui deviendrait son épouse, Chantal.

C'est là qu'il a vécu et qu'il mènera pendant des années sa vie politique. Conseiller de Paris du 10^e arrondissement, il était très exigeant avec les militants, parfois trop, mais il savait toujours revenir vers nous avec sa gentillesse en s'excusant.

Il dirigeait une équipe de militants comme une équipe de basket, ce qui finalement n'était pas fait pour nous déplaire car nous avions un vrai chef avec qui nous partagions les mêmes valeurs.

Sa carrière politique fut brève. Pourquoi ? Son franc-parler peut-être, avec une trop grande franchise, n'y sont peut-être pas totalement étrangers. Nous lui sommes restés fidèles jusqu'au bout, allions régulièrement le voir à son domicile pour l'entretenir de l'actualité du basket tandis qu'il se battait farouchement contre la maladie.

Le 16 septembre dernier, inquiet de ne pas le joindre directement sur son portable, c'est sur son répondeur que nous avons entendu sa voix pour la dernière fois, car René c'était aussi une voix dont le timbre si particulier et si vivant raisonnait encore à nos oreilles.

Cette voix grave, sonore et puissante dont il savait si bien jouer dans l'ardeur de ses convictions politiques, dans l'enthousiasme de ses actions associatives et dans la passion de la vie sportive.

Une voix généreuse comme lui, entière comme lui, une voix qui portait haut et fort ses idées, savait se faire orageuse dans ses coups de gueule, convaincante dans les démonstrations, porteuse d'espoir dans la défense de tout ce à quoi il croyait.

C'est cet écho que nous voulons garder dans nos mémoires et dans nos cœurs, c'est ce témoignage de profonde estime et d'attachement que nous souhaitons aujourd'hui apporter à son épouse, à ses enfants et à sa famille."

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 5 et mardi 6 juillet 2010 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux de la séance des lundi 7 et mardi 8 juin 2010 ainsi que de la séance des lundi 5 et mardi 6 juillet 2010 ont été publiés au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Actions de solidarité conduites par la Ville de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Brièvement, mes chers collègues, en ouverture de cette séance, je souhaite faire devant vous le point sur les actions de solidarité conduites par la Ville de Paris à la suite de deux crises graves de nature et d'ampleur très différentes.

La première touche le territoire français, la seconde relève de l'aide internationale.

Vous le savez, les Antilles sont frappées depuis plusieurs semaines par le virus de la dengue, qui a déjà fait six morts en Guadeloupe et 15 en Martinique.

Pour appuyer les opérations de prévention, je propose à notre assemblée le vote d'une aide de 100.000 euros, qui sera versée aux Conseils régionaux de Guadeloupe et de Martinique.

Je me suis d'ailleurs rendu aux Antilles au début de ce mois, avec notamment notre collègue Firmine RICHARD. Ce déplacement prévu de longue date était destiné à fortifier notre action de coopération et de partenariat, en particulier par la signature des conventions que vous aviez approuvées dans notre Conseil de juillet dernier.

A cette occasion, j'ai pu, en votre nom à tous, dire à nos compatriotes de Guadeloupe et de Martinique la solidarité de Paris dans l'épreuve à laquelle ils sont confrontés.

Cette solidarité, mes chers collègues, nous la devons aussi à une population très gravement sinistrée aujourd'hui, celle du Pakistan.

A la suite des inondations qui ont ravagé ce pays, je vous propose que Paris s'associe à deux projets, l'un de Médecins du Monde et l'autre de la Croix-Rouge française.

Le premier de ces projets qui s'adresse à 20.000 bénéficiaires vise à déployer des équipes médicales mobiles sur l'ensemble de la région concernée. Le second de ces dispositifs a pour but d'organiser la distribution de biens de première nécessité, à 25.000 familles.

La Ville de Paris contribuera à ces deux programmes à hauteur de 100.000 euros au total.

Mes chers collègues, ces différentes actions feront l'objet de délibérations présentées lors de cette séance. Je souhaite qu'elles soient largement adoptées, pour marquer la présence active de Paris auprès de ceux qui, en France et dans le monde, ont besoin de notre solidarité.

2010, SG 204 - Communication sur la jeunesse à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la vente directe de fruits et légumes dans la restauration scolaire.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en oeuvre de la réforme des tarifs de restauration scolaire.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des jeunes sans affectation scolaire.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'affectation des élèves des collèges.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je propose que nous passions maintenant au débat sur la communication que je vous ai adressée.

J'aborde mes chers collègues ce débat sur la jeunesse à Paris avec beaucoup de gravité, car si la crise frappe certes partout, sans distinction, elle touche avec encore plus de violence les jeunes qui sont les plus vulnérables.

Aujourd'hui, dans notre pays, 20 % des moins de 25 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Près d'un tiers sont au chômage. Parmi ceux qui ont une activité, combien de contrats précaires, de stages peu ou pas rémunérés, de temps partiels subis ?

Nous devons donc répondre à une urgence et inventer pour une génération qui perd confiance, non seulement des repères, mais aussi des moyens concrets d'insertion et de progression.

Nous avons souhaité que cette communication de rentrée s'ouvre, bien sûr, par un développement consacré aux questions scolaires car l'école, avec ses succès et ses échecs, détermine largement tout ce qui suit.

Or, elle traverse une crise profonde qui menace jusqu'à son identité. Elle est aujourd'hui gravement fragilisée. Après 60.000 suppressions de postes depuis 2002, il y a en cette rentrée encore 16.000 enseignants, surveillants, éducateurs, médecins scolaires en moins pour des milliers d'élèves en plus.

Paris est directement frappée par cette politique étroitement comptable. J'ajoute qu'avec la disparition de l'année de stage, à laquelle rien n'est venu sérieusement se substituer, les jeunes enseignants se retrouvent brutalement confrontés à des situations inédites pour eux et souvent très difficiles.

A Paris, ce sont ainsi 170 professeurs des écoles, dont 44 dans les zones d'éducation prioritaires, et plusieurs centaines de professeurs de collège qui ont été privés de toute formation avant de commencer à exercer leur métier.

L'idée que l'on puisse envoyer un jeune diplômé devant une classe de plus de 30 élèves, sans préparation d'aucune sorte à ce métier, marque une forme de désinvolture incroyable, aussi bien pour les enseignants que pour les enfants qu'ils doivent former.

Devant ces coups portés au service public de l'éducation, que peut faire une collectivité locale comme la nôtre ?

Essentiellement trois choses, d'abord exprimer à toute la communauté scolaire, aux élèves, aux parents et aux enseignants notre solidarité et notre soutien actif dans cette période si dure.

Deuxièmement, bien sûr, investir sur ce qui dépend directement de nous, le patrimoine scolaire auquel nous avons cette année consacré au total plus de 87 millions d'euros.

Je tiens en particulier à mentionner l'ouverture du collège Aimé Césaire rue Pajol dans le 18^e arrondissement et de l'école maternelle du 5 rue de Cambrais dans le 19^e arrondissement, accessible à tous les types de handicap.

Enfin, nous devons nous mobiliser pour le périscolaire qui est aussi un moyen précieux de lutter contre le décrochage et de réduire les inégalités.

11 projets de jumelage entre des établissements scolaires et des institutions culturelles ont ainsi permis à des milliers d'enfants de s'initier aux arts plastiques, à la photographie, au cinéma, au théâtre ou à la musique.

Je tiens, d'autre part, à évoquer un point directement lié, lui aussi, à l'objectif de réduction des inégalités : la nouvelle tarification pour les cantines.

Notre Conseil a voté en mai dernier une réforme majeure pour la justice sociale dans notre ville. Comme j'en avais pris l'engagement en mars 2008 devant les Parisiens, les mêmes tarifs s'appliquent dorénavant à toutes les familles, où qu'elles habitent dans la capitale.

Cette réforme relève de la prérogative confiée par la loi à notre Conseil. Elle est légitime, car le budget municipal apporte aux caisses des écoles une subvention qui représente plus de la moitié de leurs ressources.

Elle est enfin et surtout juste et nécessaire, car elle permettra à 65 % des familles parisiennes de voir leurs tarifs baisser.

Les maires de l'opposition municipale ont saisi le Préfet pour lui demander de déférer cette réforme devant le tribunal administratif. Face au refus du Préfet qui a validé la légalité de notre réforme, cinq maires d'arrondissement ont pris la lourde responsabilité de se mettre hors-la-loi en refusant d'appliquer cette délibération pourtant exécutoire, mais nous ferons en sorte que cette réforme entre bien dans les faits et je tiens à remercier les 15 maires d'arrondissements, dont 3 siègent sur les bancs de l'opposition municipale, qui l'ont, dès à présent, mise en œuvre.

Mes chers collègues, nous avons tenu, cette année, à élargir le thème de notre séance de rentrée à la jeunesse dans toutes ses dimensions, et notamment à une génération, les 15-25 ans, dont nous devons comprendre les attentes et les inquiétudes, afin d'y répondre par des actes.

Le premier défi auquel nous sommes confrontés, c'est l'accès des jeunes au logement. Leurs revenus sont souvent faibles, voire inexistant, et ils ne trouvent que très difficilement les moyens de leur indépendance. L'allocation Paris Logement leur est donc tout particulièrement destinée, notamment aux jeunes travailleurs et aux étudiants boursiers.

Je rappelle que cette aide, d'un montant minimum de 80 euros par mois, est versée aux Parisiens qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à leur loyer et à leurs charges.

Nous consacrons, d'autre part, un effort important au logement social étudiant.

En deux mandats, ce sont ainsi 7.800 logements étudiants qui auront été financés. A la fin de cette année 2010, nous aurons déjà atteint le chiffre de 6.200.

Nous allons aussi, à partir de 2011, ouvrir aux jeunes exclus du marché locatif le dispositif "Louez Solidaire". C'est évidemment toujours insuffisant au regard des besoins, mais c'est bien une impulsion nouvelle qui est marquée depuis 9 ans et cela constitue une première réponse concrète aux difficultés des jeunes Parisiens.

Second défi : l'emploi. C'est un sujet majeur sur lequel notre assemblée a d'ailleurs constitué, à l'initiative du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, une mission dont les propositions sont, en ce moment, étudiées avec attention.

Signalons, en cette rentrée, une nouveauté : le R.S.A. a été étendu aux moins de 25 ans, mais cette ouverture est assortie de conditions si réductrices que la plupart des jeunes en sont exclus.

Devant l'étendue et la gravité de la crise et dans ce domaine qui relève avant tout de la compétence de l'Etat, les réponses de la Ville ne peuvent être que partielles. Elles sont pourtant nombreuses et souvent très efficaces.

Mentionnons d'abord les forums "Paris pour l'emploi", organisés sous l'autorité de Christian SAUTTER, qui permettent, chaque année, à des milliers de Parisiens de moins de 30 ans de rencontrer des employeurs.

L'année dernière, ce sont ainsi 5.000 jeunes qui, grâce à ce forum, ont trouvé un travail, la grande majorité en contrat à durée indéterminée.

Je tiens aussi à saluer le travail des cinq missions locales parisiennes. Elles ont accompagné cette année plus de 20.000 jeunes, dont près d'un tiers ont ainsi pu accéder à l'emploi. La mission Belliard, par exemple, dans le 18^e arrondissement, a développé des programmes très innovants dans le domaine essentiel pour notre vie collective de la solidarité intergénérationnelle.

Pour encourager, soutenir et consolider les missions locales, notre collectivité procédera, l'année prochaine, en lien avec l'Etat et la Région, à une révision de leur statut et de leur organisation. Le but de cette réforme est de renforcer leur unité, et donc leur complémentarité et leur efficacité.

Paris est également particulièrement mobilisée pour embaucher, nous-mêmes, des personnes en insertion. Plus de 1.500 jeunes en contrat aidé sont ainsi recrutés dans les services de la Ville et l'effort sera intensifié en 2011 avec une centaine d'embauches supplémentaires.

Mais toute politique de la jeunesse doit prendre en compte, au-delà même des urgences sociales, une réalité dont l'intensité est souvent propre à ce moment de la vie : le besoin d'engagement.

S'engager pour un jeune dans la société urbaine de ce début de siècle peut prendre les formes les plus diverses, du soutien des causes humanitaires à l'appétit de culture sous toutes ses formes.

L'idée est toujours de donner, d'échanger, d'avancer ensemble. Les jeunes ont besoin de lieux pour exprimer ces goûts de la vie.

Deux exemples : la Maison des initiatives étudiantes abrite et soutient les projets les plus divers, qu'ils relèvent de la solidarité, de la culture ou du sport. Elle accueille ainsi plus de 90 associations. A partir de cette rentrée 2010, elle ouvre également ses services aux étudiants porteurs de projets individuels et pour que ce lieu de la créativité, de l'innovation, ne se limite pas à une adresse dans la capitale, nous avons décidé de lui permettre d'essaimer sur les campus et dans les quartiers. La première antenne de la Maison des initiatives étudiantes ouvrira donc au début de l'année prochaine à "Paris Rive gauche".

Dans le même esprit, le projet des Halles offre l'occasion de créer un espace pour les jeunes, leur culture et leur envie de partage. 1.500 mètres carrés au cœur de la Canopée seront ainsi réservés aux créations et aux productions musicales des jeunes de Paris et de la Métropole.

Mes chers collègues, vous le voyez, l'objectif de la Ville de Paris est de permettre aux jeunes d'accéder autant que possible à l'autonomie, c'est-à-dire à la maîtrise de leur propre destin.

Il faut entendre les jeunes, et nous aurons l'occasion de le faire ici même demain matin en recevant le Conseil parisien de la jeunesse, mais nous devons aussi répondre à leurs angoisses et à leurs espérances.

Le champ de réflexion et d'action est considérable et je tiens à remercier très chaleureusement Colombe BROSSEL, Bruno JULLIARD et Didier GUILLOT. C'est une fierté de voir ces trois jeunes adjoints, sincères, inspirés, dynamiques, mettre leurs compétences et leur ardeur au service des Parisiens. Avec eux, c'est l'ensemble de l'équipe municipale qui travaille à donner à la jeunesse de Paris des raisons et des moyens d'avoir confiance en elle.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mes chers collègues, la conférence d'organisation a organisé le débat ; je donne d'abord la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette communication de rentrée scolaire est, pour nous, l'occasion de débattre de la situation de notre école publique.

A plusieurs reprises, et dans cette Assemblée, le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche est intervenu pour dire sa forte inquiétude. Nous avons présenté plusieurs propositions et dénoncé à de nombreuses reprises la politique de casse de l'école publique entreprise par le Gouvernement actuel.

Cette rentrée scolaire, dans un contexte social explosif, a été marquée par plusieurs journées de grève des personnels de l'Education nationale, suivies jusqu'à 60 % dans le premier degré et dans le second. Malgré cela, le Gouvernement reste sourd.

Sourd également aux rapports sortis de ses propres services, comme un récent rapport de l'Inspection générale de l'Administration de l'Education nationale qui dénonce - je cite - "une rentrée qui prépare assez peu l'avenir", du fait d'une réforme qui, en plus de créer des tensions, se fait au détriment des collègues.

Cette réforme signe le profond mépris que le Gouvernement porte à l'école publique :

- mépris quand on compte 700 nouveaux élèves pour 3 postes d'enseignant créés, quand la hausse du nombre d'élèves par classe devient un objectif économique à atteindre ;

- mépris encore quand, à cette rentrée, 170 nouveaux enseignants à Paris dont 44 jeunes affectés en R.E.P. (réseau d'éducation prioritaire) n'ont pu bénéficier de la formation pédagogique nécessaire ;

- mépris toujours lorsque l'assouplissement de la carte scolaire en finit avec la mixité sociale des collègues.

Ce choix politique de la Droite, ce choix idéologique, refuse de considérer l'école publique comme émancipatrice, alors qu'elle est indispensable à toute avancée sociale collective. Au nom d'une idéologie qui prône la mise en concurrence des hommes et des territoires, nous subissons un démontage minutieux et programmé de l'ensemble de nos services publics. Nous parlons aujourd'hui de l'école et je pense également à l'école maternelle, mais nous pourrions dire de même de l'hôpital ou de la justice et de l'ensemble de notre système social.

Face à ce Gouvernement qui veut une école des riches et de l'autre côté une école pour pauvres, notre majorité de gauche à Paris continue de défendre l'école pour tous et ses principes d'égalité.

A ce titre, la réforme de la restauration scolaire que nous avons adoptée en juin dernier abaisse les tarifs de cantine pour 65 % des Parisiens issus des classes moyennes et populaires. Cette harmonisation parisienne des tarifs qui bénéficie au plus grand nombre, bien sûr les maires des arrondissements de droite n'en veulent pas et, de manière totalement irresponsable, ne l'ont pas appliquée. Le service public de la restauration scolaire reste pourtant le meilleur moyen que tous les enfants aient accès le midi à une alimentation de qualité et respectueuse de leurs besoins alimentaires. Du reste, une récente étude de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques nous apprend que l'obésité infantile est en recul en France sauf dans quelques régions et dans les zones d'éducation prioritaire. Il y a un lien entre les conditions sociales et la santé publique : cette étude le confirme une nouvelle fois.

C'est pourquoi un service public de restauration scolaire de qualité doit répondre pour nous à une triple exigence : à la fois sociale, sanitaire et environnementale. Par un vœu, nous proposons ainsi d'encourager les caisses des écoles à avoir recours à des produits issus de la vente directe. Notre Assemblée s'est déjà prononcée plusieurs fois en faveur de ces circuits courts de vente des producteurs aux consommateurs. L'apport social comme qualitatif de ces produits est considérable.

La qualité de vie et d'enseignement dans les bâtiments scolaires est elle aussi un axe central pour une politique sociale et sanitaire ambitieuse. Notre majorité à Paris a fait le choix d'investir près de 130 millions d'euros dans l'entretien et l'amélioration des écoles primaires de la Ville. Les travaux de mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments scolaires pour l'accueil des enfants porteurs de handicap sont un effort nécessaire. Cependant, je tiens à rappeler que cet accueil nécessite également des personnels qualifiés et en nombre suffisant. Force est de constater que le Gouvernement est une fois de plus absent sur cette question.

Enfin, je souhaite insister sur le besoin de développer un accueil périscolaire d'excellence. Nous initions dans ce domaine des partenariats ambitieux avec divers établissements culturels ; et je pense, entre autres, à l'opération "l'art pour grandir" et à son résultat qui a été la belle exposition "Au Pays des Musées".

Nous sommes là aux antipodes des visées minimalistes de l'U.M.P. et de son service minimum d'accueil dans les écoles. Pour eux, l'accueil est une garderie sans ambition. Pour nous, elle a une vocation pédagogique émancipatrice qui nécessite des personnels et des enseignants en nombre suffisant, en bref des professionnels qualifiés pour remplir une mission de service public.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi d'abord de vous faire part de notre étonnement quant aux communications que vous présentez à notre Conseil. Les deux traitent de la jeunesse, alors que la rentrée scolaire, qui concerne encore plus de jeunes, de la maternelle jusqu'à l'université, ne représente que 2,5 pages sur la communication de 17 pages qui sera débattue aujourd'hui.

Pourquoi ? Parce que vous consacrez l'essentiel de votre communication à dénoncer la politique gouvernementale en la caricaturant de façon grossière.

Certes, tout est perfectible, mais nier de la sorte les aspects positifs qu'elle porte, tout en préconisant quelques mesures placebo, peut laisser à penser à certains que l'Education nationale ne doit pas être profondément réformée, alors que les études françaises et internationales se sont multipliées, démontrant sa productivité déclinante et son incapacité croissante à instruire une population scolaire diversifiée. C'est d'ailleurs si vrai, mes chers collègues, que les établissements privés de tous types, sous contrat d'association avec l'Education nationale, voire hors contrat, n'ont jamais accueilli autant d'élèves, et vous n'êtes pas les derniers, Mesdames et Messieurs de la majorité municipale, à y recourir, ce que d'ailleurs je ne vous reproche pas !

Alors que, dans le monde entier et particulièrement en Europe, dans les pays qui nous entourent, les jeunes connaissent des difficultés d'accès au marché de l'emploi, souvent en raison d'une formation inadaptée, vous niez les efforts considérables faits par le Gouvernement, qu'il s'agisse de la mise en place du R.S.A. pour les jeunes ou de l'accessibilité aux universités.

Les mesures dont vous vous glorifiez et qui seraient de nature à régler les problèmes que connaissent certains jeunes Parisiens, sont des mesurette partielles qui ne sauraient compenser l'élévation du coût de la vie qu'ils subissent à travers la cherté de l'immobilier - et la Ville y concourt par sa politique de préemption -, la rareté grandissante des chambres d'étudiants - en dépit de l'effort qui est fait - et l'élévation des taxes et des impôts municipaux.

Pour les publics les plus difficiles, pourquoi ne mettez-vous pas en place des internats de la réussite qui ont prouvé leur intérêt et qui auraient valeur d'exemple pour certains jeunes ayant décroché du système scolaire ?

Monsieur le Maire, même si vous donnez l'impression, dans votre communication, de ne pas très bien connaître ces problèmes, soyez moins dogmatique et un peu plus pragmatique. En survolant la rentrée scolaire et en ne traitant pas des questions fondamentales, non seulement vous oubliez un peu facilement vos responsabilités mais surtout vous n'avez pas eu un mot pour les nombreux agents municipaux de la DASCO qui, pendant toute l'année, accompagnent la scolarité des petits Parisiens, de la maternelle jusqu'aux niveaux du supérieur, et que nous remercions.

S'agissant du premier degré, il serait utile que vous fassiez à notre Assemblée un bilan régulier de la mise en accessibilité des écoles parisiennes, puisque la loi impose une accessibilité effective de nos établissements à toutes les formes de handicap pour le 1^{er} janvier 2015. Nous aurions également apprécié trouver dans votre communication un bilan des opérations de désamiantage réalisées et qui restent à faire. Je vous rappelle qu'il aura fallu un article de presse en 2009 pour que la Ville découvre la présence d'amiante dans un certain nombre de ses bâtiments.

S'agissant du second degré, et notamment des cités scolaires, où Paris, en tant que Département, est en charge des collèges, alors que la Région Ile-de-France a les lycées sous sa responsabilité, la situation de certains établissements est alarmante. A Montaigne, par exemple, qui accueille près de 2.500 élèves issus des 5e, 6e, 13e et 14e arrondissements, où la rénovation est arrêtée depuis plus de cinq ans, il aura fallu au premier semestre un courrier de mise en demeure de la Préfecture de police pour que certains travaux d'urgence soient effectués. Néanmoins, à l'heure actuelle, des salles de T.P. et de physique, totalement "insécures", continuent à être utilisées.

Cela fait maintenant plus de deux ans que je multiplie les interventions, sans succès. Je demande aujourd'hui solennellement à la Mairie d'exiger de la Région Ile-de-France une réunion sur place en vue d'une reprise rapide des travaux et je demande à la Préfecture de police de visiter les parties les plus vétustes de cet établissement en prononçant éventuellement les fermetures nécessaires.

Nous pourrions d'ailleurs multiplier les exemples. Montaigne n'est malheureusement pas le seul établissement où la Région, et donc le Département de Paris, n'assument plus leurs responsabilités. La preuve en est d'ailleurs à travers ces 28 millions d'euros qui sont très en deçà des sommes nécessaires.

Monsieur le Maire, vous critiquez les autres mais vous ne vous souciez pas beaucoup des familles parisiennes. Votre attitude devant le S.M.A. en est la preuve. Instauré depuis plus de deux ans par une loi d'août 2008, le S.M.A. n'est pas mis en œuvre à Paris de façon satisfaisante. Vous avez refusé dans un premier temps d'appliquer cette loi, puis, contraint par le Préfet de le faire, sous peine d'astreintes financières, vous vous contentez d'un service minimum - sans jeux de mots -, au rabais, appliqué de façon inégalitaire selon les arrondissements. Alors que depuis deux ans, vous aviez largement le temps de puiser dans le grand nombre d'étudiants et d'associatifs titulaires du B.A.F.A., vous ne l'avez pas fait. Vous n'avez donc toujours pas les effectifs nécessaires pour assurer un accueil dans toutes les écoles parisiennes, condamnant ainsi les familles, et encore plus les femmes seules, à la débrouille les jours de grève.

Vous êtes donc particulièrement mal placé pour nous faire la morale dans le désaccord qui nous oppose en matière de tarification des cantines.

Nous restons convaincus de notre bon droit. L'existence et l'autonomie juridique et comptable de nos caisses des écoles imposaient une toute autre politique, centrée sur le dialogue que nous avons souhaité et que vous avez toujours refusé.

En outre, la grille tarifaire que vous mettez en place constitue un coup de massue pour de nombreuses familles qui vont retirer leurs enfants des cantines scolaires.

Votre grille est ainsi faite que les baisses de tarif sont limitées alors que les hausses de tarif sont particulièrement sévères et s'ajoutent à la hausse des impôts locaux et de diverses prestations municipales.

Monsieur le Maire, après avoir vu rejeter un premier référé d'urgence au mois de juillet, vous en avez redéposé un récemment en produisant en annexe de votre mémoire des articles de presse que vous aviez inspirés.

Tout cela n'est pas sérieux, nous vous le disons encore aujourd'hui : sur ce dossier comme sur d'autres, nous sommes prêts au dialogue mais nous récusons tout passage en force.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, accompagner vers l'âge d'homme les 317.000 jeunes Parisiens qui ont entre 16 et 25 ans, voici le stimulant défi et l'impératif humaniste au service desquels la collectivité doit s'engager.

Cette vision globale, cette ambition essentielle se heurte pourtant à votre choix d'une segmentation du public auquel cette communication inégale s'adresse.

Quoi de commun, en effet, entre les besoins de la petite enfance, les attentes d'adolescents et celle des étudiants, ou encore les priorités des jeunes majeurs en quête d'emploi ou de logement ?

Si l'engagement financier de la Ville est certain, cet éparpillement de dispositifs, cet inventaire à la Prévert desservent le public auquel ces mesures s'adressent.

C'est ainsi que l'implantation d'un lieu dédié au hip-hop prend autant de place que la prévention du décrochage des jeunes par rapport à la loi, aux institutions et au bien commun, et que la mission de protection de l'enfance se trouve mobilisée dans un argumentaire sur le désengagement de l'État.

C'est pourtant là une des responsabilités les plus exigeantes de notre Ville, l'une aussi des plus délicates. Sa mise en œuvre méritait mieux que quelques paragraphes de nature comptable, entre propositions d'animations festives et attaques contre la politique du Gouvernement.

De quels publics parlons-nous ?

Votre intervention considère tour à tour les jeunes comme la catégorie des moins de 25 ans lorsqu'il s'agit de statistiques relatives aux familles monoparentales, comme les 11-18 ans interrogés sur la qualité de la vie culturelle parisienne, ou encore comme les 16-25 ans que cette communication prétend prendre en compte dans son offre de perspectives et d'avenir, et même plus loin, les 14-20 ans auxquels de nouvelles structures d'accueil sont censées s'adresser.

Cette volonté d'enfermer les jeunes dans des classes d'âge mouvantes, cette approximation dans votre approche, font douter de l'existence d'une véritable politique de la jeunesse, cohérente et construite.

Cet étalage de moyens financiers achoppe sur l'absence de budgétisation des projets à venir. Tandis que votre communication de 2003 s'accompagnait de quelques fiches budgétaires, l'évaluation qualitative des outils mis en place, des subventions et autres équipements fait cruellement défaut dans celle d'aujourd'hui. L'efficacité et l'adéquation de vos mesures éparpillées destinées aux jeunes ne sont donc pas mesurées.

Quant aux grand engagement de la Municipalité en faveur de la réduction des inégalités, de l'autonomie des jeunes ou de l'accès au logement de ces derniers, un constat révélé par l'INSEE s'impose : les inégalités sociales sur le territoire même de Paris se renforcent depuis 2000. Les études de l'Atelier parisien d'urbanisme tendent même à prouver que le logement social comme privé est devenu inaccessible aux jeunes. L'ardeur dont fait montre la collectivité parisienne pour le logement social va en effet de pair avec la profusion de critères prioritaires qui finissent par exclure les jeunes majeurs salariés du parc social. Ne pouvant accéder au parc privé, délaissés par le secteur social, nos jeunes partent en banlieue et subissent des déplacements pendulaires parfois très longs de manière plus fréquente ou choisissent de s'implanter dans les métropoles régionales.

C'est pourtant là un enjeu majeur : conserver ceux qui étudient ou se forment professionnellement à Paris. Notre prometteuse jeunesse, terreau de notre avenir, ne saurait être instrumentalisée. Les Parisiens attendent une politique de la jeunesse abordée sous un angle fondamentalement humaniste préparant nos jeunes à devenir des adultes autonomes, engagés dans un processus d'élévation personnelle. C'est cette approche humaniste que nous souhaitons mettre en œuvre.

À ce titre, une vision globale alliant sport, santé, nutrition et développement intellectuel doit être recherchée.

Où sont les grands complexes sportifs dédiés aux jeunes ?

Où sont les structures associatives favorisant la mixité sociale et la dynamique du dépassement de soi ?

C'est bien davantage le sport business que vous semblez privilégier au détriment du sport de proximité.

Des équipements regroupant sport individuel et collectif conçu sur un modèle redistributif où les plus riches s'acquitteraient de cotisations pour que les plus démunis puissent bénéficier de ces activités devraient voir le jour et être privilégiés.

La première ville universitaire d'Europe, comptant 300.000 étudiants, et constituée à près de 15 % de jeunes de 16 à 25 ans n'a ainsi pas d'équipements sportifs dignes de ce nom destinés à la jeunesse.

Nos jeunes ne sauraient être réduits au rang de consommateurs de subventions, mais doivent bien au contraire devenir des acteurs responsables de leurs propres vies.

Former des citoyens responsables, voici le défi que nous devons relever, Monsieur le Maire.

Face à l'insécurité croissante qui gangrène la Capitale, à la persistance d'un climat délétère et à la multiplication des agressions des jeunes gens, à l'instar de ce jeune homme poignardé par une dizaine de jeunes mineurs en raison de ses origines juives, le 3 septembre, au parc de Choisy, dans le 13e, ou encore ce jeune lycéen de 17 ans agressé par une bande à la sortie de son lycée, toujours dans le 13e, une réponse adaptée à la spécificité de la collectivité parisienne doit être apportée.

La proposition du groupe Centre et Indépendants relative à l'organisation d'un débat sur l'opportunité de la création d'une police municipale lors d'une prochaine séance du Conseil de Paris paraît en cela des plus pertinente.

Si l'État est le premier responsable de la sécurité, le Maire a également un rôle à jouer, notamment en matière de prévention et de politique de la ville.

Finalement, les moyens sont là ; reste à savoir s'ils seront employés à l'avenir au service d'une politique ambitieuse, globale, cohérente, mobilisant l'ensemble des forces vives de la Capitale, pour permettre aux jeunes Parisiens de devenir des acteurs de leur vie plutôt que des spectateurs subventionnés.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais saluer la richesse de cette communication, richesse qui ne se mesure pas au nombre de mots, Monsieur LECOQ, mais bien aux idées et aux valeurs qu'elle porte.

Et elle démontre que notre collectivité s'intéresse à sa jeunesse dans toute sa diversité.

Dans un contexte de crise économique et sociale, notre responsabilité envers les générations futures doit être encore plus grande.

Cette jeunesse est inquiète, et sa présence massive dans les rues, le 23 septembre dernier, sur le sujet des retraites, nous le prouve.

Le Gouvernement, sourd à la mobilisation, inflexible sur sa réforme et son financement injuste, n'a pas réussi à convaincre les nouvelles générations qu'il travaillait à la sauvegarde de la retraite par répartition. Personne n'est dupe. Est-ce normal qu'à 18, 25 ans, on pense déjà à sa retraite ?

Non certainement pas, et le slogan entendu ce jeudi dernier : "travailler à 25 ans plutôt qu'à 65 ans" résume à lui seul la lucidité et l'angoisse de notre jeunesse. Nos jeunes s'inséraient hier difficilement sur le marché du travail et demain s'inséreront encore moins bien, frappés par la double peine de cette réforme qui dégrade encore l'accès à l'emploi et l'accès demain à une retraite à taux plein.

Paris le démontre dans cette communication : notre collectivité se mobilise et investit pour sa jeunesse, autant dans l'éducation que dans l'accompagnement des plus éloignés de l'emploi par exemple.

L'école est en crise, et le désengagement de l'État, avec 25.000 suppressions de postes et la réforme dite de mastérisation, ne peuvent qu'accentuer cette crise.

Les effectifs augmentent, les postes destinés aux élèves les plus en difficulté sont les premiers touchés : réduction des moyens en centres d'aide et d'adaptation psychopédagogique ; réduction des moyens en R.A.S.E.D. ou encore des classes d'initiation pour enfants non francophones dans les arrondissements populaires de l'Est parisien.

Et ce ne sont pas les quelques effets d'annonces ou gadgets dont M. LECOQ a fait la base de son intervention qui permettront de sortir de la situation dans laquelle se trouve l'école publique.

En juin dernier, dans son rapport, la Mission d'information et d'évaluation sur l'accès à l'emploi pérenne des jeunes Parisiens a clairement mis en avant le lien entre l'insertion et la formation initiale et professionnelle.

L'U.M.P.P.A. a d'ailleurs dans ses propositions orales, en juin dernier, suggéré de donner à chaque Parisien un bagage suffisant pour s'insérer professionnellement demain. Ils n'ont guère été entendus, et je le regrette, par leurs amis au Gouvernement dont c'est pourtant la compétence.

Nous, nous sommes convaincus de l'importance de l'investissement dans le système éducatif pour faire face à l'indispensable hausse du niveau de qualification des jeunes, et pour une formation qui, quels que soient les réseaux, le milieu familial, les origines, le nom ou le quartier, permettent un avenir pour les jeunes parisiens, et nous nous y employons dans le champ de compétence qui est le nôtre.

Paris reste marquée par de forts contrastes, et notre collectivité prend en compte la diversité des situations, les jeunes qui décrochent scolairement, par notre investissement dans "Action Collégiens", ou encore l'ouverture du centre Pelleport, qui pourra accueillir des élèves temporairement exclus, les jeunes qui décrochent par rapport à la loi, aux institutions, au bien commun, au travers de notre politique de prévention et le préventif, et le renforcement des moyens des clubs de prévention, ou encore l'expérimentation conçue par des juges et par la Fondation "Jeunesse Feu Vert" pour les jeunes délinquants récidivistes dans les 11e et 20e arrondissements, les jeunes discriminés également avec, par exemple, des actions préventives pour les classes de 3e en collaboration avec "SOS Racisme" ou le jeu concours sur les violences sexistes le 1er octobre, les jeunes qui souhaitent s'investir dans la vie de leur cité, au travers des Conseils de la jeunesse entre autres, les étudiants, en leur donnant la parole dans "Etudiant de Paris - Le Conseil", les jeunes suivis par l'Aide sociale à l'enfance avec un budget en augmentation, là où l'Etat se désengage encore.

Et la liste pourrait être encore très longue.

Je souhaiterais également insister sur l'accès à l'emploi, car les jeunes sont durement touchés par la crise et peinent à s'insérer professionnellement, ce qui fait craindre aujourd'hui l'émergence d'une véritable génération sacrifiée.

A Paris, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a augmenté de 38 % entre mai 2008 et mars 2010. Dans le prolongement des travaux de la M.I.E., dont le rapport a été débattu en séance en juin dernier, cette communication met l'accent sur l'engagement de notre collectivité pour l'emploi des jeunes.

Les dispositifs et les équipes au service des jeunes Parisiens pour faciliter leur formation professionnelle et leur accès à l'emploi sont de très grande qualité. Les missions locales, qui sont un des outils, ont accompagné en 2009 plus de 21.000 jeunes avec des résultats parmi les meilleurs en Ile-de-France : 36 % de jeunes placés en emploi. Elles ne cessent d'évoluer pour ne servir qu'un seul objectif : l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Expérimentations et réformes leur permettront de renforcer leur action. La M.I.E. avait d'ailleurs salué, comme vous l'avez fait, Monsieur le Maire, l'excellent travail et la nécessité de mieux valoriser la prise en compte des situations complexes et difficiles auxquelles sont confrontés les jeunes et le placement en emploi pérenne.

Les forums adaptés par public n'ont plus rien à démontrer en termes d'efficacité. Notons que celui sur la diversité et le premier emploi a permis depuis sa création en 2005 à plus de 3.000 jeunes de trouver un emploi, et celui pour les jeunes diplômés, organisé en juin dernier au "104" a permis à plus de 5.500 personnes d'accéder à des offres d'emploi ciblées.

Le Plan départemental 2010, lui, démontre également notre engagement sur des formations qualifiantes. Et les parcours d'insertion par l'économique, mis en place avec les Missions locales et l'Ecole du Breuil, concrétisent notre souhait de donner à chacun sa chance, en s'appuyant sur la qualité de nos écoles municipales.

Vous le voyez, les dispositifs d'accompagnement des jeunes sont diversifiés : missions locales qui s'adressent pour plus de 60 % à des jeunes disposant d'un niveau de qualification inférieur au Bac ; les maisons des entreprises et de l'emploi qui coachent des jeunes diplômés ; le dispositif "Créajeune" qui finance par le micro-crédit les jeunes créateurs d'entreprises d'activités de demain ; le parrainage des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance qui débute cette année, ou encore l'aide que nous apportons aux régies de quartier et chantiers d'insertion pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Paris, par ailleurs, en tant qu'employeur, s'implique fortement et les 1.500 jeunes en contrat aidé le prouvent. Au-delà du quantitatif, il est important de noter que notre collectivité s'engage également sur la formation des contrats aidés, et que le quantitatif est au rendez-vous et que c'est pour nous une priorité.

Enfin, cette communication met l'accent sur la nécessité d'une approche globale, et c'est ce qui assure la durabilité de notre action politique.

L'insertion professionnelle et l'insertion sociale vont de pair. Les aides permettent aux jeunes de porter des projets. L'accès au logement, à la santé, à la citoyenneté et à la culture sont eux aussi des clefs de l'émancipation des jeunes et garantes de leur insertion.

L'INSEE estime que 15 % des 18-29 ans se trouvent en dessous du seuil de pauvreté à Paris, ce qui nous place juste derrière la Seine-Saint-Denis en Ile-de-France sur le taux de pauvreté de la jeunesse.

Pour une meilleure insertion sociale et pour une meilleure autonomie, la Ville lance d'ailleurs une information sur le micro-crédit et fusionne ses fonds d'aide aux jeunes. Ils seront d'ailleurs augmentés cette année en 2010 et nous nous en réjouissons.

Alors que l'Etat prétend, avec sa mesure phare par le biais du R.S.A., garantir l'autonomie des jeunes, Paris s'adresse à tous ceux qui concentrent le plus de difficultés. Les conditions d'obtention du R.S.A. vont exclure les jeunes les plus éloignés de l'emploi et ne s'adressent qu'aux plus employables. Quelques dizaines de milliers seront éligibles seulement en France.

Sur le logement, Paris s'engage également par le financement de foyers de jeunes travailleurs et de logements sociaux. Cette année, il est à noter que l'élargissement du dispositif "Louer solidaire", aujourd'hui réservé aux familles, demain pourra être étendu aux étudiants.

Nous n'avons pas attendu que le Secrétaire d'Etat se fasse passer pour un jeune et découvre les difficultés à se loger dans le parc privé pour créer une allocation "Paris Logement mensuelle", versée aux jeunes qui consacrent au moins 30 % de leur budget à se loger.

Cette communication a enfin un dernier mérite, qui est de mettre en lumière l'ensemble de notre politique et de mieux informer les jeunes de l'ensemble des dispositifs dont ils disposent. Nous ne cessons jamais d'améliorer cette information, dont la qualité première est qu'elle est souvent sur mesure.

La richesse de cette communication, Monsieur le Maire, démontre que Paris, fidèle à ses valeurs, contribue réellement à l'autonomie de la jeunesse.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Jacques BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Mis à part les actionnaires des entreprises du CAC 40, les hauts salaires et les bénéficiaires du bouclier fiscal, la crise touche toutes les catégories de citoyens, et parmi eux il en est une particulièrement vulnérable : ce sont les moins de 25 ans.

Plus souvent au chômage que le reste de la population, près d'un jeune sur cinq en Ile-de-France vit en dessous du seuil de pauvreté. Et si au défaut d'être jeune s'ajoute un handicap physique, une ascendance immigrée, un domicile dans un quartier dit sensible ou le simple fait d'être de sexe féminin, les difficultés s'accroissent et deviennent parfois insurmontables. Elles peuvent conduire à la déprime, à la violence, à la marginalité, voire au suicide, deuxième cause de mortalité parmi les 15-20 ans après les accidents de la route.

Poursuivre des études dans de bonnes conditions, trouver un logement décent, décrocher un emploi stable, accéder au crédit devraient pourtant constituer un socle offert aux jeunes, leur permettant de construire leur vie. Or, cette jeunesse, que notre société devrait aider à réussir son entrée dans la société, subit au contraire un véritable bizutage social de la part des adultes.

Il faut être le plus compétitif pour accéder aux études de son choix, présenter les meilleures garanties pour espérer trouver un logement. Quant à postuler à un emploi dans une entreprise, sans y avoir effectué au préalable un stage long et non rémunéré, plus personne n'y songe.

Nombreuses sont les voix qui s'élèvent contre le sacrifice d'une génération. Les jeunes aujourd'hui se retrouvent contraints de mendier ce qui devrait pourtant leur revenir de droit : une formation, un emploi, un logement.

Du coup, pour cette génération, l'accès aux soins et à la culture devient un luxe. Certes, de nombreuses études montrent que les jeunes sont en relative bonne santé. Cependant, on voit s'accroître des pratiques de consommation à risque, conséquence de situations de mal-être ou de souffrance psychique, et qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur la santé.

De même, une alimentation souvent exempte, pour des raisons financières, de fruits et légumes risque d'entraîner à terme des incidences néfastes sur la santé.

Quant à l'accès à l'offre culturelle ou à sa pratique, de nombreux jeunes y renoncent. La pratique d'un loisir reste chère et le coût d'entrée de certains lieux de culture prohibitif.

Notre collectivité pourtant ne ménage pas ses efforts, que ce soit dans le cadre de ses conservatoires, de sa Maison des pratiques amateurs ou de ses centres d'animation et de loisirs, auxquels s'ajoute sa politique de tarification préférentielle pour les théâtres et musées municipaux.

Reste que, d'une façon générale, trouver sa place dans la société est devenue une tâche ardue, et c'est incontestablement l'entrée dans la vie active qui est la plus problématique. Selon l'O.C.D.E., les jeunes connaissent une période de précarité de presque dix ans entre le moment de l'entrée dans leur vie active et leur premier emploi stable. Ils commencent à travailler tard, connaissent des périodes de chômage ou de travail temporaire, leurs salaires sont bas et ils cotisent moins. Cette période de précarité aura un impact sur la suite de leur vie professionnelle et même jusqu'à leur retraite.

Les jeunes ne devraient pas avoir à se battre pour se faire une place dans la société. Rappelons-nous que la loi du plus fort est une invention du XIX^e siècle, indûment inspirée de la théorie de la sélection naturelle de Darwin. Rappelons-nous également qu'à l'époque du fameux darwinisme social, sur lequel repose toujours notre société capitaliste, une autre théorie de l'évolution a été développée par Pierre Kropotkine : elle défendait l'altruisme et l'entraide comme facteur de l'évolution.

Mais face aux carences de l'Etat, qui met en œuvre la politique néolibérale du Gouvernement, inspirée de cette loi du plus fort du XIX^e siècle qui reste sa doctrine, nous devons, nous élus de gauche, opposer une éthique d'entraide et de responsabilité.

Faire sienne cette éthique de responsabilité, pour reprendre le terme de Hans Jonas, implique de se sentir concernés par les actes que l'on pose et leurs conséquences pour les générations futures. C'est être responsable des autres, de notre environnement et de l'avenir de chacun. L'entraide, c'est ne laisser personne en chemin et agir contre la pauvreté, les inégalités et les discriminations.

Pour agir de manière responsable à l'égard de la jeunesse parisienne, la Ville met en place une politique destinée à favoriser l'autonomie, en assurant aux jeunes les meilleures conditions d'aide à la formation, au logement et à l'emploi.

En matière de logement, un constat tout d'abord : les jeunes sont les premiers à subir les effets de la pénurie que nous connaissons à Paris et à être pénalisés par les tarifs exorbitants pratiqués par les propriétaires privés. 42 % des moins de 30 ans consacrent plus du tiers de leur revenu au paiement de leur loyer ; ce taux d'effort peut même atteindre plus de 65 % du revenu pour une part non négligeable des moins de 30 ans.

Le sort des jeunes étudiants n'est pas beaucoup plus enviable. Seuls 10.000 logements sont proposés par le C.R.O.U.S. et la cité universitaire aux plus de 300.000 étudiants parisiens. De nombreux étudiants qui n'obtiennent pas de logement sont laissés en pâture au marché de l'immobilier privé et sont souvent contraints de trouver un job alimentaire pendant leurs études, ce qui altère leurs chances de réussite.

Les aides accordées par la Ville pour le logement des jeunes et son engagement dans la construction de 4.000 nouveaux logements étudiants constituent un apport précieux et affichent clairement sa volonté de remédier à cette situation. Cet effort qui, face à l'urgence, pallie aux carences et aux désengagements de l'État, est malheureusement encore insuffisant.

Pourtant, des pistes existent et il ne manque, au niveau national, que la volonté politique qui, je l'espère, ne fera pas défaut après mai 2012 : plafonnement des loyers, limitation de la hausse à la relocation, application des préconisations du plan Anciaux.

En attendant des engagements du Gouvernement sur ces points, je veux rappeler que notre municipalité a voté un vœu en mai 2009, suite au vote de la loi de mobilisation pour le logement, permettant de recenser et de mettre à disposition des locaux temporairement vacants appartenant à la Ville de Paris.

Ce dispositif, trop peu utilisé, pourrait pourtant tout à fait s'adapter au logement étudiant.

On comprend donc pourquoi, aujourd'hui, jeunesse rime avec détresse. Selon le baromètre annuel de l'Ipsos pour le Secours Populaire présenté le 20 septembre dernier, un jeune sur deux se dit angoissé et plus d'un sur trois en colère quand il pense à son avenir. Le contexte actuel et le manque de considération pour ce que vivent les jeunes rendent aisément compréhensible le malaise qu'ils expriment.

A Paris, où les moins de 30 ans représentent un quart de la population, le taux de chômage des jeunes est de plus de 20 %, il a augmenté de 30 % entre 2008 et 2010, mais plus que du chômage, c'est de la précarité que les jeunes sont inquiets. Près de 20 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté et les jobs décrochés par les moins de 30 ans sont pour 80 % des contrats atypiques et précaires. Difficile, dans ces conditions, d'envisager l'avenir sereinement.

La politique municipale pour l'accès à l'emploi, qui inclut certaines préconisations de la mission d'information et d'évaluation sur l'accès des jeunes à un emploi pérenne est volontariste à bien des égards, mais ne peut en permanence pallier le désengagement de l'Etat.

La France est l'un des rares pays de l'O.C.D.E. à ne pas permettre un accès à l'aide sociale avant 25 ans, alors qu'ailleurs, le versement d'allocations, même de chômage, est possible dès la majorité, même si le demandeur d'emploi n'a jamais travaillé auparavant.

Le R.S.A. jeunes aurait pu être une réponse pour aider les 6 millions de 18-25 ans à acquérir davantage d'autonomie, mais en raison de restrictions imposées, ce R.S.A. jeunes ne concernera au maximum que 15.000 personnes en France et sans doute pas plus de quelques centaines à Paris.

Le soutien aux jeunes repose donc toujours prioritairement sur la solidarité familiale et sur les mesures en faveur de l'insertion, mais pas sur l'accès à l'autonomie.

A cet égard, expérimenter le revenu parisien universel, comme le préconisent les "Verts", semble une bonne piste pour articuler sans heurt le passage de l'éducation à l'emploi.

Force est de constater que le système éducatif français n'est ni émancipateur ni adapté au marché de l'emploi. Le Gouvernement imagine des réformes inappropriées de l'enseignement qui cachent une vision purement comptable de l'éducation : des postes sont supprimés, les classes ferment alors que d'autres sont surchargées, les nouveaux enseignants, les fameux professeurs stagiaires, ne sont pas formés, et l'assouplissement de la carte scolaire crée des inégalités et des situations absurdes, comme ce fut le cas à la rentrée dans les collèges parisiens, et notamment du centre de Paris. Nous avons d'ailleurs déposé un vœu à ce sujet au nom du groupe des "Verts".

Là encore, la Ville de Paris agit dans le cadre de ses responsabilités, mais le fond du problème et les solutions à apporter, qui relèvent de l'Education nationale, lui échappent, puisque c'est non seulement toute l'organisation, mais aussi le contenu de l'éducation qu'il faut repenser, tout comme les méthodes de sélection qui sont légitimement vécues de manière injuste et favorisent les réorientations multiples, l'échec scolaire et le décrochage.

La question de l'orientation est également centrale, trop précoce et trop subie, notamment dans les lycées professionnels, où elle ne correspond en rien aux aspirations de trop nombreux lycéens.

Enfin, l'apprentissage est un mode d'enseignement à généraliser à tous les niveaux, aussi bien pour améliorer l'insertion des jeunes que pour limiter les stages abusifs et non rémunérés, pratique si courante dans la Capitale.

Favoriser l'autonomie des jeunes par l'accès à une formation de qualité, à un emploi satisfaisant et à un logement décent leur permettrait d'aborder leur vie d'adulte avec confiance et de faire leurs propres choix...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOUTAULT, il faudrait conclure !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - ... dégagés de l'angoisse et de la précarité.

Aider les jeunes n'est pas les assister ; c'est, au contraire, leur donner les clefs de la maturité, afin qu'ils deviennent responsables à leur tour et prennent en main leur avenir qui est aussi le nôtre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, à la lecture de cette communication, on a beaucoup de mal à, finalement, ne pas être en désaccord profond, tant la liste est exhaustive et tout y passe : nutrition, restauration scolaire, accès à l'emploi, accès au logement... C'est une liste de quasi tout ce que font et de tout ce que vivent les jeunes au quotidien, mais une liste exhaustive ne fait pas une politique ; ce sont des priorités qui font une politique, et je dois reconnaître avoir un certain mal à déceler dans cette communication des priorités lourdes, à la hauteur du désespoir que certains des orateurs précédents ont décrit et des besoins grandissants de la jeunesse, d'un nouvel espoir et d'une nouvelle ambition.

A titre d'exemple, je vais prendre deux chiffres qui démontrent qu'effectivement, vous avez de bonnes idées, mais peut-être pas assez l'envie de les appliquer.

Vous avez, dans cette communication, mentionné 180 jeunes sur les 300.000 jeunes parisiens, 180 seulement, que vous avez accompagnés dans un coaching à l'entretien et à la préparation de recherche d'emploi.

Sur le service civique, nous en reparlerons tout à l'heure, 300 jeunes seulement, à qui nous allons proposer une année complète d'engagement. Evidemment, je soutiens ce dispositif. 300 sur les 300.000, on est à 1 pour 1.000, on est, là encore, très loin d'une ambition, d'un souffle, qui permettrait de donner à la jeunesse dans son ensemble, et pas seulement à quelques-uns d'entre eux, les chances, les opportunités et l'espoir auxquels ils aspirent.

Deuxième élément, et celui-là est important, il mériterait peut-être que ce débat soit préparé plus en amont, avec l'ensemble des conseillers de Paris, il ne s'agit pas d'une communication sur la jeunesse, mais, réellement, d'une communication sur ce que vous faites à destination des jeunes, mais ce n'est pas ce que l'on fait à destination des jeunes qui constitue une politique de jeunesse. Une vraie politique en faveur d'une génération se construit sur l'ensemble des grands secteurs de notre vie publique, et je pense notamment à l'emploi, avec une vraie politique de maintien de l'emploi non qualifié dans Paris, qui aiderait les jeunes sans qualification à trouver une période et une vraie première expérience. Je pense également, évidemment, à une politique sportive, à une politique d'aménagement urbain permettant de trouver des espaces pour les jeunes.

Cette communication n'est donc, en soi, ni regrettable ni choquante, elle est juste minimaliste, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Héléne BIDARD.

Mme Héléne BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette communication sur la jeunesse ne manque pas de le souligner, la catégorie "jeunes" n'existe pas en soi et les 16-25 ans traversent des situations tout à fait diverses, une "classe pour soi" aurait dit Gramsci.

Les chiffres, et notamment ceux cités dans la communication, nous rappellent combien ce moment de passage à la vie adulte devient de plus en plus difficile pour un grand nombre.

Un sondage C.S.A. paru la semaine dernière, au moment de la journée de grève pour les retraites, a évalué à 74 % la proportion des 18-25 ans opposés à la réforme menée actuellement par le Gouvernement et nous avons déjà pu constater par nous-mêmes que les jeunes parisiennes et parisiens étaient très présents lors de la dernière manifestation interprofessionnelle sur cette question.

Avec un taux de chômage de 25 %, ils sont face à une pauvreté qui, selon l'Insee, touche 1,5 million de jeunes dans notre pays, c'est-à-dire 50 % de plus que le reste de la population.

Je vous renvoie pour cela au journal "L'Humanité" d'aujourd'hui, qui consacre ses trois premières pages aux chiffres de l'O.C.D.E. et du Bureau international du travail.

Je vous cite notamment le fait qu'en France, un jeune actif sur quatre se retrouve au chômage et que pour mémoire, 34 % des actifs de 15-29 ans occupent un contrat à durée déterminée ou des contrats aidés ou stages.

C'est une réalité, les jeunes parisiens entrent tard sur le marché du travail et pour un salaire parfois près de trois fois moins élevé que celui de leurs aînés.

Face à un constat alarmant, la réponse du Gouvernement consiste à pénaliser plus encore les jeunes : réduction du nombre d'enseignants, de médecins scolaires, d'éducateurs ou encore de conseillers d'orientation, mais aussi allongement du nombre d'années de cotisation et blocage du marché du travail par la remise en cause du système de retraite par répartition ou encore, en lieu et place d'une politique de formation et d'accès à l'emploi, il programme la suppression des allocations familiales aux parents jugés démissionnaires et dont le seul crime bien souvent est de manquer cruellement de ressources.

Dans ce contexte, notre Ville a un devoir d'exemplarité et en particulier en matière sociale pour l'aide aux jeunes en difficulté.

Les centres sociaux assurent en la matière un travail considérable et de nombreux jeunes Parisiens accèdent à l'activité grâce à eux.

Les réponses que ces centres sociaux apportent aux questions sociales posées par les habitants de notre Ville sont précieuses et contribuent à faciliter le passage des jeunes à l'âge adulte.

Je sais l'engagement de notre municipalité en termes de création de nouveaux centres sociaux mais je ne peux m'empêcher de penser que nous devons rester très vigilants quant à leurs moyens de fonctionnement.

Il faudrait aller plus loin encore pour être à la hauteur des besoins de la population parisienne. Deux problématiques majeures correspondent aux difficultés rencontrées par les jeunes de notre ville dans leur passage à l'autonomie, à savoir l'accès à l'emploi et l'accès au logement.

Pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, il est indispensable de soutenir le travail des Missions locales face à l'augmentation du chômage des jeunes à Paris.

Les Missions locales ne doivent pas être mises en difficulté et, pour cela, leurs moyens doivent augmenter en proportion.

C'est pourquoi, en décembre dernier, à l'occasion de la délibération sur le budget primitif, le Groupe communiste et élus du Parti de Gauche avait manifesté son soutien le plus vif aux Missions locales et le Conseil de Paris avait approuvé un amendement revalorisant la participation municipale à leur budget.

Il me paraît utile d'insister sur les très bonnes performances des Missions locales, comme le reconnaît d'ailleurs l'Inspection générale des Finances dans un rapport qu'elle a rendu en juillet dernier aux Ministres du Budget et de l'Emploi.

Ceux-là feraient bien de s'en inspirer et de renoncer à la baisse des moyens de l'État aux Missions locales annoncée par le Gouvernement il y a quelques semaines.

Ce rapport souligne en outre que ces très bonnes performances sont obtenues à des coûts très raisonnables de l'ordre de 417 euros par jeune contre par exemple un minimum de 3.600 euros par jeune pour le dispositif gouvernemental dit du contrat d'autonomie de Fadela AMARA. A ce niveau, on peut s'interroger sur l'efficacité recherchée.

Bien entendu, je renouvelle ici la ferme opposition de mon groupe à tout recours à des entreprises privées de placement direct dans l'emploi et je souligne l'analyse du rapport de l'Inspection générale des Finances, qui lie directement les performances des Missions locales à leur objectif d'accompagnement global des jeunes : emploi, formation, logement, santé mais aussi mobilité, culture et sport.

Ces dimensions essentielles à l'insertion réussie et durable des jeunes sont bien entendu ignorées par les entreprises d'intérim qui n'ont pour objectif que leur profit.

Comme nous le disions lors du dernier débat sur le P.D.I. en avril dernier, en confiant 70 jeunes éloignés de l'emploi à une entreprise privée, nous offrons les plus fragiles aux plus cupides.

Je signale à cet égard à notre assemblée que l'Autorité de la concurrence vient d'infliger une amende record de près de 100 millions d'euros à Manpower, Adecco et Vedior, notamment pour entente illicite.

Il est pour nous inconcevable que notre collectivité confie l'avenir professionnel de ces jeunes à ces privés.

Si les Missions locales doivent évoluer et être réorganisées, il est indispensable qu'elles le soient en concertation. Je souhaite à cet égard formuler quelques attentes de notre groupe.

D'abord, il nous semble important de mieux associer en amont à la conduite de ce projet les représentants des personnels qui s'interrogent sur le changement de leur statut et de leurs missions.

De fortes interrogations perdurent également quant à la forme que prendra cette nouvelle organisation des Missions locales parisiennes, en particulier quel type de gouvernance sera mis en place.

Au cœur de cette question de la gouvernance, il y a la définition du projet associatif, qui sera mis en œuvre par cette nouvelle structure. Une nouvelle organisation n'a de sens que si elle est et sert une ambition associative, c'est-à-dire un projet.

Celui-ci ne doit viser qu'à servir plus efficacement à l'insertion durable des jeunes avant toute autre considération d'ordre économique.

Enfin, au sujet du logement, évidemment nous partons de loin. Je tiens à souligner l'action très volontariste de la Municipalité, puisque 3.800 logements sociaux d'étudiants ont été créés à Paris depuis 2001 et 4.000 autres verront le jour avant la fin de la mandature.

Ce développement des logements publics offre à des milliers de jeunes une chance qu'ils ne peuvent pas trouver dans le parc privé. Je pense également aux foyers de jeunes travailleurs qu'il nous faut développer encore plus.

Enfin, parce que la jeunesse n'est pas épargnée par la misère et l'exclusion, nous soutenons la construction prochaine d'un nouveau centre d'hébergement spécifique dédié aux jeunes sans abri.

Nous sommes obligés en la matière de pallier à l'incurie des dispositions étatiques dont nous constatons chaque jour les conséquences dramatiques sur la jeunesse.

C'est en cela que la Ville remplit son rôle, nous préférons miser sur la jeunesse plutôt que de la combattre.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame le Maire, mes chers collègues, que se passe-t-il dans les écoles parisiennes ?

A la lecture de cette communication, il y a fort à parier que la Mairie ne le sait pas vraiment ou en tout cas ne s'en soucie guère.

Oui, mes chers collègues, les inexactitudes et les tours de passe-passe sémantiques qui jalonnent cette communication sur la jeunesse et les quelques lignes réservées aux scolaires démontrent que la Gauche parisienne n'a aucune politique éducative, a démissionné de son rôle et rejette même de l'exercice de ses responsabilités.

Je le dis avec d'autant plus de gravité qu'elle s'enferme comme toujours dans la critique de l'État alors même qu'elle se prévaut de certaines de ses réalisations.

Il suffit de citer l'exemple du service civique pour voir que la Mairie centrale n'est finalement pas si malheureuse de trouver l'État sur son chemin.

Oui, la Gauche parisienne a démissionné, démissionné d'abord de sa responsabilité vis-à-vis de la communauté éducative.

La Ville a-t-elle enfin réglé le problème des logements de fonction des Directeurs d'école ? Non.

La Ville a-t-elle clairement réglé avec la Région les problèmes de responsabilité en cas de travaux au sein des cités scolaires ? Non.

La Ville a-t-elle enfin réglé le problème de "turnover" et des remplacements des personnels lors des pauses déjeuner et des goûters ? Non.

Plutôt que de régler ces questions, vous passez votre temps à dénoncer encore et toujours les réformes du Ministère de l'Éducation nationale et du Rectorat, et en particulier la fameuse mastérisation.

Vos diatribes prouvent que, finalement, vous ne savez pas de quoi vous parlez. Peut-on tolérer, mes chers collègues, que des élus dénigrent à ce point un diplôme issu de l'université républicaine et délivré avec l'un des niveaux d'exigence les plus hauts de notre fonction publique ?

Faut-il rappeler en plus en la matière que la politique menée a permis pour cette rentrée que les nouveaux professeurs soient augmentés ?

Quel mépris pour ces professionnels dont la vocation est au moins aussi forte que leur compétence !

La réalité à Paris, c'est que les professeurs stagiaires seront jusqu'à la Toussaint dans une classe avec un tuteur, contrairement à ce qui a été dit. Aucun professeur stagiaire n'a été affecté dans les écoles les plus difficiles de groupe 5 et des compléments de formation seront organisés tout au long de l'année, contrairement encore à ce qui a été dit ce matin.

Non, mes chers collègues, "la solution aux difficultés du système scolaire ne se trouve pas dans un accroissement des moyens financiers et humains qui lui sont consacrés". Cette phrase n'est pas de moi mais de Didier MIGAUD, premier Président de la Cour des comptes.

Vous le voyez, le bon sens impose de privilégier la qualité et non la quantité, c'est en tout cas ce que nous faisons.

Vous avez démissionné également vis-à-vis des familles. Vous menez en la matière une réelle politique d'exclusion des familles de la capitale. Je ne reparle pas du service minimum d'accueil où vous refusez d'appliquer la loi, laissant les familles au bord du chemin sans même apporter une information la plus élémentaire.

Mais en refusant notre proposition de renforcer la sécurisation de certains établissements, pourtant demandée par les familles et les professeurs comme dans le 15e arrondissement à Saint-Charles et Varret, vous faites le choix délibéré et irresponsable de les laisser se débrouiller seuls.

Garantir un minimum de sécurité et de confort, c'est pourtant assurer à la communauté éducative des conditions de vie et de travail élémentaires. C'est comme cela, mes chers collègues, que l'on se sent bien dans son école et dans son collège. C'est comme cela que les difficultés du quotidien peuvent rester à la porte d'un lieu de qualité auquel on s'attache et que l'on ne souhaite plus quitter.

Vous critiquez l'assouplissement de la carte scolaire, mais voilà une réponse alors que vous ne faites rien. Les familles n'ont pas forcément vocation à quitter leur établissement de rattachement mais, nous en sommes convaincus, elles ont en tout cas le droit de vouloir le meilleur pour leurs enfants.

Quand on lit votre communication, Monsieur le Maire, on ne peut y voir qu'approximations.

Laissez-moi vous redonner quelques chiffres exacts. Non, il n'y a pas en cette rentrée 2010 700 élèves de plus, ce sont les chiffres pour l'année 2009. Le solde final sera vraisemblablement négatif, ce qui, au regard de la création de trois postes supplémentaires, est une vraie satisfaction.

Avec 40 ouvertures de classe pour 30 fermetures, le bilan, là encore, je le crois, est encourageant.

Enfin, et c'est peut-être le plus déplorable, la Ville et le Département de Paris, avec la Gauche, ont démissionné vis-à-vis des enfants.

La Droite parisienne a fait le choix de s'engager aux côtés des petits Parisiens pour leur assurer les meilleures conditions de scolarisation. Que faites-vous ? Au mieux, pas grand-chose. Au pire, rien de bien.

Mes chers collègues de Gauche, vous devez être les seuls élus de France à ne pas avoir noté qu'une grande réflexion avait été initiée au plan national sur les rythmes scolaires pour prévoir notamment davantage de sport l'après-midi.

La Droite parisienne, mon groupe, a demandé par deux vœux de prévoir dans cette perspective un audit des infrastructures sportives pour connaître exactement l'état et l'entretien de celles-ci, leur éventuelle dangerosité, les travaux à prévoir et, comme l'adjoint aux sports l'avait évoquée, la présence éventuelle de matières toxiques.

Comment refuser une telle demande ? Vous l'avez fait pour des raisons purement idéologiques et croyez bien que nous le regrettons pour tous les enfants parisiens.

Gouverner, c'est prévoir. Manifestement, vous gouvernez d'une piètre façon.

Il y a également beaucoup à dire de l'attitude de la Ville quant à son désengagement de la vie scolaire. Il se dit en effet que pour des raisons financières vous envisagez de vous retirer d'un certain nombre de mécanismes d'accompagnement comme "coup de pouce". Nous ne pouvons y croire et l'U.M.P.P.A. vous demande de vous engager solennellement ce matin à ne pas rompre un partenariat qui signifierait sa fin pure et simple : cela rassurerait les enfants et les familles.

Enfin, mes chers collègues, l'avenir de Paris, c'est l'évolution de ses quartiers et de leur sociologie. Alors que des projets de logements se multiplient dans certains arrondissements, la réalité exige que l'offre de service public se crée de façon proportionnée.

Qu'il s'agisse du 15e ou d'autres arrondissements, l'accroissement de population implique forcément une nouvelle école. C'est le terrain qui parle ici : les syndicats eux-mêmes ont attiré votre attention sur cette question.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous l'aurez compris, la Droite parisienne ne peut se satisfaire d'une telle communication. La jeunesse parisienne se forge dans les couloirs et les classes de ses écoles. Nous avons fait le choix, contrairement à vous, de défendre les familles plutôt que l'idéologie, la communauté éducative plutôt que les effets d'annonce, les enfants plutôt que les postures politiciennes.

L'école ne doit pas servir des ambitions personnelles, ne doit pas être utilisée pour des revendications archaïques ; l'école doit être le fleuron d'une société, d'un quartier, d'une communauté de vie ; cette école-là, c'est celle que nous servons, pas pour nous, mais pour notre jeunesse.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame ASMANI, vous avez la parole.

Mme Lynda ASMANI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Si votre communication sur la jeunesse s'apparente trop souvent en de multiples endroits à un catalogue événementiel où le supposé désengagement de l'État se trouve toujours opposé à la magnanimité et à la bonté de l'Exécutif parisien, mon groupe refuse pour autant d'incarner une caricature de l'opposition et de répondre à chaque attaque. En effet, les querelles partisanes ne sauraient se dérouler sur le dos de notre jeunesse.

Aussi, c'est sans esprit de revanche, mais avec un réel souci d'objectivité que nous nous interrogeons sur le contenu de cette communication et de votre vision pour la jeunesse à Paris.

Cette jeunesse polymorphe constitue à n'en pas douter l'avenir de notre collectivité et bien plus encore, de notre pays. Et pourtant, 19 % des jeunes parisiens de moins de 30 ans vivent encore sous le seuil de pauvreté.

Beaucoup est fait, je vous l'accorde, Monsieur le Maire, en termes de subventions, d'associations, de valorisation et de richesses culturelles et patrimoniales de Paris auprès des jeunes parisiens.

Mais je vous le demande : quelle est votre grand chantier ? Quelle marque, quelle empreinte laisserez-vous auprès des jeunes ? Quels bénéfices constituant votre bilan concret pourront-ils se réjouir d'avoir engrangés sous votre mandature ?

Certes, 2,6 millions d'euros ont été distribués à 174 associations subventionnées par la collectivité parisienne en 2010, tandis que 12,6 millions d'euros ont été consacrés au budget de fonctionnement, éducation, jeunesse et sport dans le cadre de la politique de la ville cette même année.

Les moyens sont là, mais les dépenses aussi, et nous soutenons évidemment l'action des associations à cet égard dans nos divers arrondissements en votant nombre de subventions.

Néanmoins, votre action ne pécherait-elle pas par excès de saupoudrage, d'éparpillement sans réelle vision systémique ? Quelle cohérence s'en dégage ?

Alors que, comme vous l'affirmiez dans l'introduction de votre communication, les familles dont les enfants ont moins de 25 ans étaient 10.000 de plus en 2006 qu'en 1999 et qu'une famille sur quatre était monoparentale, vous persistez, Monsieur le Maire, à refuser d'appliquer le service minimum d'accueil qui a pourtant vocation à répondre aux attentes des familles aux revenus les plus modestes qui ne peuvent se permettre de prendre un jour de congé lorsque les enseignants se mettent en grève, aussi légitime soit-elle par ailleurs.

À l'occasion d'ailleurs de la mobilisation générale du 7 septembre, 145 écoles parisiennes sur les 460 en grève sont ainsi restées fermées toute la journée.

Pire encore, lors de la journée d'action intersyndicale contre le projet de réforme des retraites, jeudi dernier, seules 125 écoles parisiennes ont bénéficié du S.M.A.

Quel est donc le message que vous souhaitez faire parvenir aux familles parisiennes les plus démunies ?

La conquête d'une autonomie rendue possible par l'insertion sur le marché du travail et l'acquisition d'un logement : voilà qui constitue un programme ambitieux et légitime, voilà qui représente le substrat concret d'une véritable politique de la jeunesse, voilà ce que les jeunes attendent de vous, Monsieur le Maire.

Bien que la politique en faveur des foyers de jeunes travailleurs consistant à réaliser d'ici 2014 3.000 nouvelles places ainsi que la réhabilitation ou la création de 4.000 places en logement étudiant que l'État finance par ailleurs en partie via des crédits délégués au Département, que tout cela donc nous réjouisse, il n'en reste pas moins que les conditions de ressources peuvent restreindre l'efficacité de certaines des aides mises en œuvre par la collectivité parisienne.

En effet, le plafond de 1.100 euros mensuels conditionnant l'accession à la location "Paris logement" dont peuvent bénéficier les étudiants et les jeunes travailleurs en limite considérable la portée.

De même, comme l'avait si justement souligné ma collègue Valérie SACHS lors de l'examen des conclusions rendues par les M.I.E. sur l'emploi pérenne des jeunes devant notre assemblée en juin dernier, quelques carences laissaient accroire qu'il restait encore beaucoup à faire pour l'emploi pérenne de nos jeunes. Notre groupe avait alors mis en exergue les lacunes de la politique de l'emploi parisienne destinée aux jeunes titulaires d'un diplôme supérieur et néanmoins en proie au chômage.

L'essor accru des pépinières, la promotion du trophée "Paris innovation entreprise" ou l'aide au financement des masters spécialisés qui visent à préparer les futurs jeunes cadres à passer à l'action dans un environnement incertain auraient pu constituer autant de propositions qu'il eût été intéressant de développer.

C'est donc ce vivier créatif, productif, en constant développement et au devenir prometteur, qu'incarne la jeunesse, qu'il faut stimuler et tirer vers le haut le plus possible au travers d'une politique exigeante et ambitieuse, complète et cohérente, prenant en compte les préoccupations essentielles des jeunes, leurs angoisses quant à leur insertion professionnelle, mais générant également espérance et soif d'avenir.

C'est cette politique-là que nous souhaitons, Monsieur le Maire, et j'ai donc tenu mon temps de parole, comme vous l'avez compris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous ne l'avez pas tenu mais comme vous ne dépassiez pas de beaucoup, je n'ai rien dit.

La parole est à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tiens à saluer tout l'intérêt d'une telle communication sur la jeunesse au moment où cette dernière traverse une crise sans précédent dans notre pays.

Crise qui en rejoint malheureusement une autre, celle de l'enseignement, qui devrait pourtant être l'objet de toutes les attentions de la part du Gouvernement, tant les problématiques de la jeunesse et de l'éducation sont intimement liées.

Il semblerait logique de donner tous les moyens nécessaires à la formation de nos enfants. Or, que constate-t-on ? Que la rentrée scolaire à Paris a été rendue difficile, tant les mauvais coups portés ont été nombreux.

Je pense en premier lieu à la poursuite de la logique implacable du Gouvernement de suppression de postes dans l'Éducation nationale : 16.000 pour cette seule rentrée scolaire, fragilisant toujours plus les équipes pédagogiques et pénalisant les enfants. Notre ville subit directement cet affaiblissement du service public de l'éducation, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire.

Une traduction concrète en est la déscolarisation des enfants de moins de trois ans qui sert encore et toujours de variable d'ajustement à l'Académie de Paris. Elle se poursuit comme nulle part ailleurs en France, nous confortant dans notre triste position de lanterne rouge dans ce domaine.

Cela s'accompagne du démantèlement de la formation même des enseignants fraîchement diplômés avec la réforme dite de mastérisation. Elle va conduire, à Paris, plus de 170 professeurs stagiaires - nous avons été nombreux à le dire - à se retrouver directement devant des élèves sans y avoir été préparés, et certains mêmes dans des zones d'éducation prioritaire.

Pour compléter ce tableau déjà bien sombre, deux nouvelles sources d'inquiétude pour les écoliers parisiens et leurs parents.

L'objectif clairement exprimé par le Ministère de l'Éducation nationale est d'arriver à 30 élèves par classe afin de réduire encore le nombre de postes. Mais aussi la volonté de réformer la carte des zones d'éducation prioritaire au risque d'affaiblir encore ces établissements déjà fragiles.

Si l'on ajoute à cela la mise à mal de la sectorisation scolaire, qui conduit même l'Académie à donner paradoxalement, à certains endroits, priorité aux dérogations sur les affectations de secteur, alors on comprend mieux l'ampleur du travail qu'il vous a fallu accomplir, chère Colombe BROSEL, pour que cette rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Il ne nous a pas échappé que dans un tel contexte, ce sont les collectivités locales qui se retrouvent en première ligne. Elles assument l'immense responsabilité de tenir à bout de bras, avec leurs compétences propres, un service public d'Éducation nationale qui est malmené.

Notre collectivité a ainsi, depuis 2001, investi massivement dans son patrimoine scolaire : 130 millions d'euros en moyenne chaque année sont consacrés à l'ouverture de nouveaux établissements ou à de lourds travaux de réhabilitation, Monsieur LECOQ. Enfin, vous lui rapporterez puisque comme d'habitude, il a déjà quitté la séance après avoir parlé. Il faut y ajouter le millier annuel d'opérations de travaux de rénovation financé dans les collèges et écoles de la capitale.

En outre, loin de l'approche exclusivement répressive de l'État, la question du décrochage scolaire a également été appréhendée avec force par notre Municipalité. Et elle est essentielle car elle concerne autant les jeunes sortis sans qualification du système scolaire que les jeunes "décrocheurs" de moins de 16 ans encore soumis à l'obligation scolaire. Vous avez rappelé, Monsieur le Maire, les différents dispositifs que la Ville a mis en œuvre pour répondre au mieux à ces situations d'échec scolaire rendues d'autant plus intolérables par la crise que traverse notre pays. Vous en avez fait une priorité de votre action. Je pense notamment à "Action collégiens", destinée à accompagner les élèves s'adaptant difficilement au collège, et qui va s'étendre au-delà des 33 établissements aujourd'hui concernés, au dispositif "réussite éducative", qui prend déjà en charge 700 élèves en difficulté scolaire.

Et au moment où nous parlons justement du décrochage scolaire, comment ne pas évoquer l'absurde situation dans laquelle se trouvent certains jeunes qui ont le plus grand mal à trouver un lycée les accueillant pour effectuer la formation de leur choix ?

C'est pourquoi, à l'initiative de la maire du 20^e arrondissement, notre groupe souhaite, à travers le vœu qu'il a déposé que vous puissiez, Monsieur le Maire, intervenir auprès du Recteur afin :

- d'obtenir un état précis des jeunes qui n'ont pu obtenir une place dans un lycée ou dans la formation de leur choix ;

- qu'à l'issue de cet état des lieux, il soit possible d'en tirer les conséquences en termes d'organisation et d'offre diversifiée de formations dans les lycées parisiens ;

- qu'enfin, le Rectorat accompagne les élèves non affectés dans l'établissement de leur choix et donne une information claire aux familles sur les motivations du refus qu'ils ont eu et sur les propositions alternatives qui en découlent.

Le temps m'étant compté, je ne peux que saluer, sans m'y étendre autant que cela le justifierait, la volonté de notre collectivité de faire de l'école un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, d'ouverture à l'autre et d'accès à la culture. De nombreux dispositifs, tels "l'art pour grandir" ou le financement de voyages scolaires en Europe, y concourent.

Pour finir, et je ne pensais pas devoir y revenir encore une fois, Monsieur le Maire, je veux évoquer la réforme de la tarification de la restauration scolaire. Nous l'avons votée avant l'été et elle aurait dû s'appliquer partout à Paris dès cette rentrée.

Mais c'était sans compter sur l'obscurantisme... Pardonnez-moi, sans l'obstruction acharnée, voulais-je dire, quoique le terme obscurantisme pourrait s'appliquer... de certains maires d'arrondissement de l'opposition municipale.

Comment ne pas dénoncer une nouvelle fois cette attitude particulièrement stérile et choquante des maires des 6^e, 8^e, 15^e, 16^e et 17^e arrondissements qui refusent d'appliquer cette réforme, pourtant exécutoire ?

Leur décision irresponsable plonge les parents dans l'embarras et la confusion et met l'administration, ainsi que les personnels des caisses, dans la difficulté. Il est quand même surprenant, pour ne pas dire plus, de lire dans un courrier adressé aux parents par un directeur de caisses des écoles : "Malgré la pression de la Mairie de Paris, la caisse des écoles ne modifie pas les tarifs de restauration scolaire" !

Enfin, tout de même, il ne s'agit pas de pression mais de la mise en application d'un vote légitime de l'institution démocratique, me semble-t-il, qui est la nôtre !

Comment est-il justifiable d'empêcher les familles les plus fragiles de nos arrondissements de bénéficier de nouveaux tarifs qui leur sont bien plus favorables ?

Dans le 6^e, vous rapporterez à M. LECOQ, que cela reviendrait à les faire payer 13 centimes d'euro par repas au lieu des 2,20 euros que M. LECOQ leur demande aujourd'hui ! Pouvez-vous comprendre que payer son repas 17 fois moins, ce n'est pas rien pour des familles ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Pouvez-vous comprendre que cette réforme, qui permettra à 65 % des familles parisiennes de voir leur tarif baisser, va permettre un retour dans la cantine scolaire d'enfants qui ne la fréquentaient plus car son coût était encore trop élevé ?

Comment peut-on s'attaquer de la sorte aux bas revenus et aux classes moyennes pour favoriser encore et toujours les plus aisés d'entre nous ? Au moment où la crise touche si durement certaines familles, c'est, je le redis, irresponsable de votre part !

En outre, vous semblez faire croire aux familles qu'en n'appliquant pas la réforme, vous les protégez du nouveau tarif. Mais qu'arrivera-t-il demain quand vous devrez l'appliquer ? Comment vont se faire les régularisations ? Qu'allez-vous expliquer aux familles : "Nous nous sommes engagés sur des tarifs mais nous ne les tiendrons pas" ?

Il est maintenant plus que temps que cette réforme, qui vise à introduire une plus grande justice sociale et à lisser le taux d'effort des familles, s'applique sur l'ensemble du territoire parisien.

Une réforme qui ne touche en rien la qualité des repas, je le rappelle, bien au contraire, puisque la part des produits bio ne cesse de progresser dans les menus et que, d'ici 2014, le recours aux produits labellisés atteindra les 30 % dans les cantines parisiennes.

C'est pourquoi, notre groupe demande, à travers un vœu, et je conclurai là-dessus, que les maires des 6e, 8e, 15e, 16e et 17e arrondissements, en leur qualité de président de la caisse des écoles, arrêtent leur politique d'obstruction et mettent immédiatement la réforme en œuvre dans l'intérêt des familles.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, dans votre communication consacrée à la jeunesse, seulement 34 lignes, et ce n'est vraiment pas beaucoup, portent sur l'offre culturelle destinée aux jeunes Parisiens.

Nous ne pouvons donc malheureusement que constater et déplorer votre peu d'intérêt pour la culture, a fortiori, la culture destinée aux jeunes Parisiens.

Pourtant, vous le savez, Monsieur le Maire, la pratique d'activités culturelles dès le plus jeune âge constitue un réel soutien à la réussite scolaire car elle favorise l'ouverture vers l'autre, l'épanouissement personnel et même la persévérance scolaire. Certes, vous dites consacrer un effort extrêmement important aux formations artistiques et aux pratiques amateurs. Pourtant, hormis vos projets fétiches, comme "Le 104", qui sont des gouffres financiers proches du naufrage, nous constatons encore cette année une diminution notable des subventions accordées aux associations culturelles.

A lire attentivement l'exposé des motifs des délibérations, la phrase "compte tenu de la répartition globale des subventions culturelles" tombe désormais comme un couperet sur le financement attendu par toutes ces associations. Car, comme c'est devenu votre habitude, vous vous servez une nouvelle fois du budget dédié à la culture comme d'une variable d'ajustement pour équilibrer les autres budgets de la Ville.

J'aimerais vous rappeler, Monsieur le Maire, les conclusions d'un rapport, datant d'avril 2009, de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur l'accès du jeune public aux activités culturelles gérées ou soutenues par la Ville. L'Inspection générale y souligne un nombre important de faiblesses et de dysfonctionnements dans l'action culturelle de la Ville en faveur des jeunes. Le rapport fait notamment état d'un déficit certain de lisibilité de l'offre culturelle destinée aux jeunes Parisiens.

Nous aurions donc pu légitimement penser que vous vous seriez rapidement saisis de ce problème et que vos équipes auraient travaillé depuis un an sur un plan de communication - c'est en général un domaine où vous êtes plutôt bon - afin de diffuser plus largement l'offre culturelle parisienne. Mais non ! Vous avouez, au contraire, dans votre communication que rien n'a été fait dans ce domaine depuis la remise de ce rapport.

Ce rapport de l'Inspection générale vient confirmer notre jugement sur votre politique culturelle :

- pas de vision globale, des orientations stratégiques obscures, voire carrément absentes ;
- vous ne disposez que de données parcellaires sur les pratiques et les attentes des jeunes, ce qui a été repris par un orateur de vos amis ;
- la coordination entre les acteurs et les directions de la Ville est clairement insuffisante ;
- et enfin, aucune évaluation des opérations financées n'est réalisée par vos services.

Tel est le bilan de votre politique culturelle. Quel constat accablant !

Les modes de vie des Parisiens ont considérablement évolué au fil des dernières années et leur mode de consommation des loisirs, notamment des loisirs culturels, également.

L'ouverture des bibliothèques le dimanche s'inscrit dans cette évolution et répond à une demande forte des Parisiens. Pourtant, depuis le 5 septembre, les portes des bibliothèques François Truffaut (1er), Marguerite Yourcenar (15e), Marguerite Duras (20e) restent désespérément closes, privant notamment les jeunes Parisiens d'un espace culturel où ils peuvent soit se divertir soit trouver les moyens et le cadre studieux nécessaires à leurs études et à leur réussite scolaire.

Ma question sera donc très simple, Monsieur le Maire : que comptez-vous faire pour débloquer cette situation qui pénalise de nombreux Parisiens ? Les négociations avec les syndicats sont aujourd'hui au point mort et nous déplorons ce blocage qui aboutit encore une fois à une prise en otage des Parisiens qui ne peuvent se rendre en bibliothèque le dimanche.

Je souhaite aussi aborder un point qui nuit gravement aux pratiques culturelles des jeunes Parisiens. Il s'agit de la hausse des tarifs, ou de la suppression même, des cours dispensés dans le cadre des cours pour adultes - la jeunesse ne s'arrêtant pas forcément à 18 ans -, ou des ateliers culturels de la Ville de Paris. Comme vous le savez, ces ateliers culturels permettent aux Parisiens de développer leurs aptitudes créatrices et leur passion à travers une multitude de cours dans des domaines très variés, comme ceux des métiers d'art, de la musique, du théâtre et de la danse également.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour rendre hommage au travail de deux associations :

- "Paris Ateliers", dont le directeur général, M. LANGLAIS, va quitter ses fonctions pour en prendre d'autres ;

- "la Maison des pratiques artistiques amateurs".

Je voudrais citer l'exemple des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris. Depuis la rentrée 2010, un jeune actif, célibataire, sans enfant, qui disposerait d'un revenu mensuel de 1.300 euros nets par mois, qui souhaiterait s'inscrire au cours de chant choral, devra notamment payer 180 euros contre 152 euros l'année dernière : 32 euros d'augmentation. Et ceci est valable pour les différentes tranches.

Alors, Monsieur le Maire, à l'image de ce que vous faites avec le tarif des cantines scolaires, vous prenez une nouvelle fois les classes moyennes comme souffre-douleur. Qu'ont-elles fait pour mériter cela ?

Et n'en déplaise à M. LÉVY, l'orateur précédent, y a-t-il deux types de Parisiens dans cette ville ?

Les élus de mon groupe condamnent donc fermement l'augmentation importante des tarifs appliqués à un grand nombre de cours dispensés dans les ateliers culturels de la Ville de Paris, qui se traduit pour de nombreux jeunes Parisiens par l'impossibilité de découvrir ou de continuer à pratiquer la discipline de leur choix. Nous condamnons également la disparition des métiers d'art d'horlogerie, par exemple, qui étaient proposés aux Parisiens dans le cadre de formations diplômantes.

Alors, Monsieur le Maire, et j'en finirai par là, tous les éléments que je viens de rappeler illustrent parfaitement l'ambiguïté de votre politique culturelle qui :

- d'un côté, augmente massivement les tarifs d'accès aux activités culturelles et diminue, d'autre part, les subventions aux associations et puis s'accommode sans trop d'embarras de la fermeture des bibliothèques le dimanche ;

- alors que, de l'autre côté, vous dépensez sans compter des millions d'euros en investissements et en fonctionnement dans des équipements, il faut le regretter, qui sont bien souvent boudés par le public et surtout, Monsieur le Maire, réservés à une toute petite élite.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame Marinette BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

L'essentiel ayant été dit sur de sujets aussi importants que l'insertion des jeunes ou la réforme de la tarification scolaire - je salue l'intervention de Romain LÉVY - je centrerai mon propos sur trois points : l'emploi, la rentrée scolaire et la rentrée universitaire.

Le sujet nous offre une nouvelle occasion de démontrer tout ce qui oppose notre politique, menée par une Municipalité de gauche, une politique solidaire qui prépare l'avenir, de celle menée sous l'impulsion de Nicolas SARKOZY, une politique d'inégalités et d'exclusions, une politique qui sacrifie l'avenir de notre jeunesse et par là celui de notre pays.

L'emploi, donc en premier. Les jeunes Parisiens sont extrêmement nombreux en situation de précarité. Comment peut-on s'en étonner puisqu'en France aujourd'hui seul un salarié sur deux possède un C.D.I. Ce qui n'empêche par le Gouvernement de rechercher à précariser encore plus, par le démantèlement du Code du travail et en ne se cachant même plus qu'il s'agit de remettre en cause le contrat de travail.

Au contraire, la Ville de Paris, à travers diverses formes d'intervention (missions locales, Espace Dynamique Insertion, Forum de recrutement, Forum jeunes diplômés) a permis de sortir de nombreux jeunes du chômage. Citons plus particulièrement "Paris pour l'emploi", qui en deux jours a permis de pourvoir 5.000 emplois, dont plus de la moitié en C.D.I. Et soulignons que 32 % des jeunes suivis par des missions locales ont retrouvé un véritable emploi.

Ensuite, quelques mots sur la rentrée scolaire. Là encore, la Droite fait fort. La cible visée, comme toujours, les quartiers populaires. D'abord et sans tenir ses promesses, le Ministère envoie dans des collèges difficiles des enseignants stagiaires non formés. Par exemple, dans le 20e arrondissement, les collèges Besson et Dolto, qui ne sont vraiment pas dans des quartiers privilégiés, sont concernés.

Ensuite, soyons particulièrement vigilants sur la réforme de la carte des Z.E.P., car craignons que, tout comme la réforme de la carte scolaire, il ne s'agisse à nouveau d'ôter des moyens aux quartiers en difficulté.

Comme pour tout, le Gouvernement n'a qu'une vision comptable. Luc CHATEL l'avoue sans détour : 30 élèves par classe, c'est un levier qui permet de réduire le nombre d'enseignants.

Je note aussi que, malgré tous les effets d'annonce, de nombreux enfants porteurs de handicaps sont entravés dans leur libre accès à l'éducation, par le manque d'assistants de vie scolaire.

Enfin, n'oublions pas une conséquence de cette politique, les petits Parisiens de moins de 3 ans ne peuvent pas être tous scolarisés.

En regard, la Ville accomplit ce qui est de son ressort et met les moyens : 130 millions d'euros investis chaque année dans de gros travaux d'ouverture d'établissement, 1 milliard d'opérations de travaux de rénovation en sont deux exemples significatifs.

Mais aussi les nombreuses opérations pour prévenir le décrochage scolaire ou l'investissement permettant un accès de tous les enfants et jeunes Parisiens à la culture. Je veux saisir ici l'occasion de saluer les jumelages entre établissements scolaires et structures culturelles.

Enfin, la rentrée universitaire. Elle a déjà été marquée par le recul de Nicolas SARKOZY. Il avait eu la brillante idée de tenir sa promesse aux jeunes. Je le cite : "Vous voulez être reconnus comme des majeurs à part entière, vous le serez". Aussitôt dit, aussitôt fait. De la même manière qu'il s'en prend aux droits sociaux des salariés ou à la retraite des aînés, même traitement pour les étudiants, il s'attaque à l'aide au logement de ceux-ci.

Feignant d'ignorer que l'avantage fiscal accordé aux parents sert à les aider à financer les études de leurs enfants : alimentation, santé, transports, frais d'inscription... et est totalement indépendant de l'aide au logement accordé directement à l'étudiant qui a quitté sa famille.

La décision était si violemment impopulaire que bien sûr l'U.N.E.F. s'est mobilisée, mais également l'U.N.I., relookée en plus présentable M.E.T., et même les associations familiales conservatrices s'y sont opposées.

Bref, ayant peur de fâcher trop de jeunes à la veille de sa réforme des retraites, le Président a reculé.

Mais que fait alors le Gouvernement pour les étudiants, en particulier à Paris ? Quid des 2.000 logements préconisés par le rapport Larrouturou ? Quid du Plan campus pour Paris ?

Ah si ! La Ministre Valérie PÉCRESSÉ a créé une application iPhone pour trouver des offres de logement. Cela, mes chers collègues, c'est de l'aide concrète ou je ne m'y connais pas !

Plus sérieusement, Paris remplit ses engagements : allocation Paris Logement, réhabilitation et création de logements étudiants ; 4.000 d'ici 2014 compléteront les 3.800 de la mandature précédente.

Je signale que Paris s'intéresse également aux jeunes travailleurs qui sont aussi éligibles à l'allocation "Paris Logement" et pour lesquels 3.000 nouvelles places en foyers de jeunes travailleurs sont financées.

Enfin, les jeunes sans abri ne sont pas oubliés avec la reconstruction dans le 20e du centre d'hébergement Georges Sand du C.A.S.-V.P. qui passera à 70 places.

Mes chers collègues, une politique ne se juge pas aux mots mais aux moyens que l'on se donne pour la mettre en œuvre. Les élus républicains socialistes saluent pour cela le Maire de Paris et ses adjoints : Bruno JULLIARD, Colombe BROSSEL mais aussi Myriam EL KHOMRI et Didier GUILLOT qui, chacun dans leur domaine, mènent une politique déterminée, de solidarité en direction des petits et des jeunes Parisiens. Le Gouvernement pourrait en prendre de la graine !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. GIANNESINI.

Je précise que pour le groupe U.M.P.P.A. il reste 6 minutes 18 pour plusieurs orateurs, je crois.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Monsieur le Maire.

Mon intervention portera sur le volet emploi de votre communication. En effet, votre communication reprend dans ses grandes lignes les préconisations du rapport de la Mission d'information et d'évaluation sur l'accès des jeunes Parisiens à un emploi pérenne, qui vous a été remis en mai 2010.

Tout d'abord, un regret. Aucune mention du R.S.A. Jeune qui, on le sait, valorise et encourage les jeunes travailleurs de moins de 25 ans. Est-ce un oubli ou est-ce délibéré ?

Ensuite, si vous me le permettez, je souhaite apporter un commentaire sur les quatre axes de votre politique. Premier axe : renforcer l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi des jeunes. Pour cela, l'efficacité de l'action des missions locales en faveur des jeunes n'est plus à démontrer. Votre communication indique que l'organisation et le statut des cinq missions locales parisiennes vont être réformés en 2011. Cette réforme devrait s'orienter vers une mutualisation de leur mission, comme le préconisait la mission d'information et d'évaluation, afin de les rendre plus efficaces auprès des jeunes mais aussi des entreprises.

J'avais moi-même proposé il y a plus d'un an, et ensuite mon groupe dans le rapport de la mission d'information, de les fédérer au sein d'un même ensemble, avec des antennes dans chaque arrondissement. M. JULLIARD a, paraît-il, annoncé en 5e Commission que vous vous dirigez vers cette voie. Si c'est le cas, je me félicite que vous ayez repris cette proposition qui est avant tout une proposition de bon sens.

Les résultats des cinq missions locales parisiennes sont en effet assez inégaux, leur coordination et leur collaboration entre elles étant totalement inexistantes actuellement. Chacun développe dans son coin sans cohérence à l'échelon parisien des outils différents pour aider les jeunes en matière d'accès au logement, de santé, de citoyenneté, etc. Les fédérer permettrait ainsi de mutualiser leurs moyens humains, matériels, financiers et d'arriver à une véritable cohésion d'action.

Je voudrais rassurer Mme Hélène BIDARD tout de suite sur la soi-disant baisse de financement des missions locales par l'Etat. Vous verrez à la fin de la semaine qu'il n'en est rien. Contrairement à la région picarde, gérée par vos amis politiques, qui a baissé depuis le mois de juillet de plus 10 % les financements des missions locales.

Les élus U.M.P.P.A. ont en outre proposé de généraliser l'alternance, voie privilégiée à l'accès à l'emploi des jeunes et de mobiliser les missions locales pour qu'elles orientent davantage, en lien avec les C.F.A., les jeunes vers l'alternance et la création d'entreprises.

Il faut faire un effort supplémentaire et la Ville doit le faire. D'ailleurs, Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat à l'emploi annonçait le 17 septembre dernier que son objectif était de parvenir à 300.000 nouveaux contrats d'apprentissage et 100.000 contrats de professionnalisation.

De plus, il a prolongé le financement des développeurs de l'apprentissage, des chambres des métiers jusqu'en 2011. Pour ceux qui ne le savent pas, ces 100 développeurs de l'apprentissage doivent contacter 100.000 entreprises sur l'ensemble de la période de la convention d'objectifs et de moyens 2009-2011. Il vise en priorité les entreprises qui n'ont jamais formé d'apprentis.

Mon groupe a également proposé que l'on aide les missions locales à tisser des liens encore plus privilégiés avec les entreprises. L'objectif étant naturellement d'aider les jeunes à définir leur projet professionnel afin qu'ils accèdent le plus rapidement possible à un emploi.

Deuxième axe. Si on peut se féliciter que le dispositif "Créajeune" semble plutôt bien répondre aux besoins des jeunes Parisiens, je dois regretter que la Ville ne mette pas plus d'accent sur la création d'entreprises par les jeunes.

Troisième axe. Sur ce volet, la principale proposition de mon groupe, je vous le rappelle, était d'ouvrir une nouvelle école de la deuxième chance. Ces écoles offrent, en effet, aux jeunes une formation très personnalisée, permettant une intégration professionnelle et sociale durable.

L'école de la deuxième chance à Paris a connu 62 % de sorties positives. On notera que le Président de la République et le Premier Ministre se sont engagés très fortement dans la multiplication des écoles de la deuxième chance. Cela va rendre possible l'ouverture de 12.000 places supplémentaires. Je regrette que vous vous soyez contentés d'ouvrir une annexe de l'école de la deuxième chance, car ce n'est pas suffisant.

Enfin, quatrième et dernier axe : mobiliser les moyens d'action de la Ville de Paris en tant qu'employeur. Vous devez utiliser tous les leviers disponibles pour offrir plus d'emplois aux jeunes. Je regrette pour ma part que votre communication n'évoque pas les clauses d'insertion qui favorisent l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

La Ville doit faire jouer sa responsabilité sociale. Elle doit utiliser ce levier en élargissant encore plus les marchés concernés par ces clauses, notamment aux marchés publics de l'A.P.-H.P. et aux marchés publics de nombreuses sociétés d'économie mixte, dont les conseils d'administration sont présidés par vous-mêmes et par vos représentants.

Le groupe U.M.P.P.A. a, enfin, proposé que la Ville double le recrutement par alternance au sein de ses personnels. Il s'agit là d'un élément majeur en termes d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

Je conclurai donc en vous disant simplement qu'il y a, dans votre politique sur ce sujet, un manque certain d'ambition et, malheureusement, un manque de détermination pour résoudre les problèmes qui se posent actuellement aux jeunes de notre Capitale en termes d'accès à l'emploi.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, mais vous avez laissé moins de deux minutes pour l'oratrice qui vous succède. Vous vous débrouillez ; je ne vais pas m'occuper de régler les questions de temps de parole au sein du groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Frédérique PIGEON et il reste à son groupe 3 minutes 58 ; c'est précis !

Mme Frédérique PIGEON. - Monsieur le Maire, merci.

Les habitants jeunes sont fort nombreux à Paris, tout particulièrement dans le Nord-Est de la Ville, et face à cette situation, la Mairie de Paris anime une politique construite, globale et concrète qui produit ses effets dans les arrondissements et qui se construit avec les arrondissements. Et, demain, nous le verrons également, les conseillers jeunes du Conseil parisien de la jeunesse vont s'emparer de ces pistes.

Le mouvement est là, le mouvement est au rendez-vous, et j'aurais souhaité, en quelques mots, vous indiquer deux points qui me paraissent importants : poursuivre une méthode payante, développer des thèmes porteurs d'avenir.

La méthode payante, c'est plus d'une dizaine d'adjoints au Maire de Paris qui se mobilisent et qui travaillent en complémentarité sur ce sujet. C'est, bien sûr, les trois rapporteurs qui s'exprimeront dans le débat, mais c'est également les élus à la politique sociale à la santé, au logement, à l'emploi et à l'insertion, à la politique de la ville, à la citoyenneté, à la culture et aux sports ; c'est une formidable masse d'énergie.

Par ailleurs, c'est une coproduction avec les élus d'arrondissement. J'en veux pour preuve les récents travaux du 18^e arrondissement, grande journée de réflexion pour tracer des pistes en vue de nourrir le prochain contrat de ville élaboré en parfaite relation avec Bruno JULLIARD et Gisèle STIEVENARD.

C'est également le souci de recueillir de nouveaux matériaux, et j'en veux pour preuve l'attention portée à la réflexion des Conseillers de Paris, avec la première mission d'information et d'évaluation demandée par notre groupe sur le thème de l'emploi pour la jeunesse. Mais, également, c'est consulter les premiers intéressés et, encore là, rendez-vous demain pour se rendre compte des effets des récentes consultations de ces jeunes en aménagement, en usage, en animation, et écouter leurs propositions en matière d'emploi et d'égalité dans la diversité.

Pour finir, trois thèmes qui me semblent être des thèmes porteurs et qui ont été amorcés par cette fameuse équipe et ces fameux arrondissements.

Quelle place dans la ville pour la jeunesse ? Oui, trois fois oui à Bertrand DELANOË ! Je reprends une phrase : "la possibilité de s'identifier comme habitant, de se reconnaître dans la ville, développe le sentiment de dignité et ouvre d'autres espaces d'implication", alors continuons en ce sens, oui, plaçons la jeunesse au cœur de la cité, dans l'animation de l'espace public, dans sa participation à la création d'espaces dédiés ou collectifs, intergénérationnels, en leur permettant de participer aux aménagements urbains et d'accéder aux activités générées dans cette ville !

Deuxième sujet : quelle relation intergénérationnelle ? De nombreux acteurs, habitants, professionnels, proposent d'adapter leur manière d'accueillir, d'échanger, de créer des formes souples de sociabilité avec nos habitants jeunes. Le Conseil parisien de la jeunesse va, demain, faire des propositions en matière de management des ressources humaines en faveur des jeunes. Soutenons-les !

Et j'en finirai : quelle vision donnons-nous à la population jeune d'elle-même ? Le qualificatif "jeune" devient vite un terme générique, "les jeunes", sans compter que ce qualificatif est vite amalgamé lui-même avec certaines notions : en difficulté, délinquant, etc. Il faut aider notre jeunesse à s'estimer et donc la mettre en capacité à oser et à exister.

Les élus de notre groupe se félicitent, de ce point de vue, vivement du projet parisien de lutte contre les discriminations qui va bientôt être engagé.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Vous êtes restée dans le cadre de votre temps de parole.

La parole est à Mme DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme dirait un slogan publicitaire, "c'est dommage d'être jeune et de ne pas pouvoir en profiter". Ce slogan pourrait s'appliquer, évidemment, aux jeunes Parisiens, puisque les effets de la crise, qui touchent particulièrement tous les jeunes, sont amplifiés à Paris, car si Paris est riche, Paris est très chère, et à tous points de vue. Les lieux de convivialité abordables sont très rares pour les jeunes et il existe encore moins de lieux de sérénité ; celle-ci est pourtant essentielle quand on fait des études ou quand on a des problèmes personnels, en particulier pour les plus fragiles ou les plus défavorisés.

J'ai dû me battre pour que l'on puisse ouvrir le premier internat d'excellence en France avec un établissement privé dans le 7^e arrondissement et ce fut, pour le 7^e, une grande joie d'accueillir des jeunes filles venues de pas très loin, du 19^e arrondissement, mais également de Seine-Saint-Denis.

Paris est le lieu de tous les abus pour le logement. La pénurie est telle que les jeunes sont livrés à ce qu'il faut bien appeler les "marchands de sommeil", et par la faute, par exemple, du P.L.U., dans le 7^e, nous avons un terrain sur lequel nous perdons au moins 15 % de logements pour un futur foyer de jeunes travailleurs que nous souhaitons y construire.

Les faits sont connus : le chômage et la pauvreté des jeunes sont particulièrement élevés, et notamment dans les quartiers dits sensibles de la Capitale.

Alors, le malaise des jeunes frappe davantage Paris que partout ailleurs en France. La délinquance et les nombreuses addictions deviennent, pour certains, un exutoire malheureux. L'aggravation de la délinquance à Paris est, selon la Préfecture de police, due principalement aux mineurs, dont le poids est écrasant dans le récent retournement de tendance. Ainsi, le nombre de mineurs mis en cause augmente de 17 %, quand celui des majeurs diminue de 4,4 %. Le nombre de jeunes Parisiens qui se droguent est en forte augmentation.

Je ne souhaite pas que la seule échappatoire de la jeunesse parisienne soit la fréquentation des apéros géants que nous avons réussi à interdire sur le Champ de Mars ou celle des salles de shoot.

Plutôt que d'aider la jeunesse à subvenir elle-même à ses besoins, il est regrettable de l'acheter par des chèques vacances, des places gratuites, financés par l'argent des Parisiens.

Si vous avez repris en main les attributions des aides exceptionnelles du Centre d'action sociale, c'est notamment parce que vous trouviez que les administrateurs bénévoles n'étaient pas assez généreux. Ces administrateurs recherchent l'autonomie, la responsabilisation des jeunes, là où vous préférez l'assistance. Les jeunes ne cherchent pas à se faire acheter, mais demandent à ce qu'on leur fasse confiance, qu'on les prenne au sérieux et qu'on leur mette le pied à l'étrier.

En refusant, par exemple, l'extension des zones touristiques à Paris, vous avez joué un mauvais tour aux jeunes en les privant notamment de ce qu'on appelle les "petits boulots" ou les "jobs" qui les auraient aidés à subvenir eux-mêmes à leurs besoins, voire à leurs envies.

Nous devons développer les antennes de l'école de la deuxième chance, qui sont, actuellement trop peu nombreuses, avec 320 places seulement.

Alors pourquoi ne pas améliorer les bourses pour les scolaires ou les étudiants défavorisés mais méritants ? Paris doit savoir favoriser les échanges avec les autres grandes villes universitaires d'Europe, tout comme les rencontres entre jeunes, entreprises et professionnels.

Nos jeunes ont perdu trop l'espoir d'un futur meilleur ; or, les projets ne manquent pas. Nous devons faire sortir tous ces jeunes de cette bulle de morosité, en valorisant ceux qui réussissent dans toute leur diversité. Nous devons également soutenir les bonnes volontés en leur ouvrant des perspectives sur autre chose que leur quartier ou leur immeuble.

Paris fait rêver les jeunes du monde entier ; ce serait bien que Paris exauce les rêves de nos jeunes Parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour répondre à ces nombreuses et très intéressantes interventions, je vais donner la parole aux adjoints et d'abord à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7^e Commission. - Merci, Monsieur le Maire, et merci surtout aux collègues qui se sont exprimés et qui m'ont rappelé, pour un certain nombre d'entre eux, à juste titre, qu'effectivement, cette rentrée est placée sous le sceau de l'inquiétude, parce que l'entreprise de destruction de l'Education nationale continue et qu'effectivement, on ne peut pas avoir comme unique pensée éducative la suppression des 16.000 postes d'adultes dans nos établissements scolaires par an sans que les enfants, les enseignants en payent les conséquences et nous voyons aujourd'hui, dans les établissements scolaires parisiens, l'ensemble des conséquences qui sont en train d'arriver.

Vous avez été un certain nombre d'entre vous à rappeler le fait que nous étions, à Paris, la lanterne rouge de la scolarisation des moins de 3 ans, mais aujourd'hui, nous sommes face à un problème encore plus grave : aujourd'hui, ce sont des enfants qui ont 3 ans et qui sont refusés de l'école maternelle parce qu'il n'y a plus d'enseignants pour les accueillir et parce que la baisse du nombre de postes dans le primaire fait que les directeurs d'école expliquent aujourd'hui à des parents dont les enfants auront 3 ans d'ici au 31 décembre qu'ils ne peuvent plus les accueillir à l'école. On est donc face à une pénurie qui met aujourd'hui la scolarisation des enfants réellement en danger, première inquiétude, s'il en est.

Deuxième inquiétude, on l'a dit et vous l'avez dit les uns et les autres, effectivement, la situation dans nos collèges est inquiétante. Un certain nombre des collèges parisiens sont au bord de l'asphyxie ou de l'explosion, parce que c'est là que la réduction des moyens a été la plus importante cette année, c'est là que les baisses des AG ont été les plus importantes et c'est là que, effectivement, un certain nombre d'entre vous l'ont dit également, les effets de la disparition ou la libéralisation, le vocabulaire varie selon les rentrées, de la carte scolaire est en train de mettre en péril la mixité sociale à l'intérieur des collèges à Paris.

Dernier élément, merci à ceux qui en ont parlé, nous aurons d'ailleurs un vœu sur ce sujet tout à l'heure, oui, la réforme annoncée des Z.E.P. et des R.E.P. est pour nous un vrai motif d'inquiétude.

Pourquoi, parce qu'il faut réformer ? Non, simplement parce que l'objectif affiché, annoncé, d'ores et déjà avant même de commencer à discuter avec les autorités académiques à Paris, c'est la diminution du nombre d'écoles classées en Z.E.P. et en R.E.P.

Or, la situation sociale à Paris aujourd'hui justifie au contraire le fait que les enfants soient accueillis et le fait que les écoles puissent permettre de les accueillir avec ces moyens supplémentaires. C'est donc pour nous un motif d'inquiétude.

Tous ces motifs d'inquiétude, j'ai entendu sur les bancs de l'Opposition municipale dire qu'ils seraient le fruit de positionnements et de tactiques.

Mes chers collègues, j'espère que vous avez lu à la rentrée le passionnant rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale. Tout ce que je suis en train de vous dire est un vingtième de ce rapport produit par l'Inspection générale de l'Education nationale et qui délivre un message au Ministre : cette rentrée n'est pas gérée, de même que celles qui vont suivre.

En effet, il n'y a plus de politique éducative au sein du Ministère de l'Education nationale et ce sont les enfants, et en ce qui nous concerne les enfants de Paris, qui en payent les pots cassés.

Alors oui, tout ceci nous engage, vous l'avez dit les uns et les autres, à être encore plus présents, encore plus aux côtés des familles et des enfants sur tous les sujets que vous avez les uns et les autres évoqués pour garantir une chose, qui est finalement l'objectif politique qui nous pousse, à savoir la réussite de tous les petits Parisiens, quel que soit l'endroit où ils vivent ou ce que font leurs parents.

La réussite de tous est bien tout ce qui nous anime, pas simplement la réussite de quelques uns mais bien la réussite de tous les petits Parisiens et tous les dispositifs que nous mettons en œuvre ne visent que cet objectif.

Qu'il s'agisse de culture, de citoyenneté, de qualité du périscolaire, de restauration scolaire ou d'autres domaines, j'en oublie évidemment, ils n'ont que ceci en tête : permettre la réussite scolaire de tous les petits Parisiens.

Permettez-moi de répondre rapidement aux quatre vœux qui ont été proposés et qui s'inscrivent tout à fait dans l'objectif que nous avons rappelé dans cette communication.

J'émetts évidemment un avis favorable sur ces vœux, avec deux petites demandes de modification vis-à-vis du groupe "Les Verts" et du groupe Communiste, s'ils l'acceptent.

En ce qui concerne le vœu sur le financement de la vente directe de fruits et légumes dans la restauration scolaire, déposé par le groupe Communiste, je suis tout à fait ouverte à ce que l'on étudie cette possibilité, en vous proposant la formulation alternative qui serait : "Le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris étudie la possibilité d'intégrer, dans le financement aux Caisses des écoles, le recours aux produits issus de la vente directe dans le cadre des états généraux de la restauration scolaire".

Je crois que cette formulation ne posera pas de souci.

De même, pour le vœu porté par le groupe des élus "Verts" concernant l'affectation des élèves dans les collèges à Paris, vous avez eu raison, Monsieur BOUTAULT, de rappeler que lorsque le Rectorat affecte en priorité des élèves dérogataires, ce sont bien les élèves du secteur qui ne peuvent pas être admis dans les collèges qu'ils devraient normalement intégrer au regard de la sectorisation.

De la même façon, je vous proposerais, si vous en étiez d'accord, que l'on puisse enlever le troisième alinéa du vœu parce qu'il semblerait, - malheureusement les autorités académiques parisiennes ont très peu d'informations à nous communiquer car elles en ont elles-mêmes très peu -, qu'un logiciel d'affectation sur la base de ce qui est fait pour les lycées soit en préparation à Paris. Si c'était le cas, cet alinéa n'aurait plus de raison d'être et je vous propose que nous ne nous engagions pas sur quelque chose que nous ne pourrions pas tenir.

Voilà les deux propositions.

Et puis, si vous me le permettez, un dernier mot, Monsieur le Maire, je ne peux que regretter le ton inutilement polémique d'un certain nombre d'interventions faites par nos collègues de l'U.M.P.

Inutilement polémique et rempli de contrevérités.

On apprend qu'à Paris, il n'y aurait pas de problème sur les tuteurs pour les enseignants stagiaires. Ecoutez ! Allez dans les collèges des arrondissements et vous rencontrerez ces enseignants stagiaires qui n'ont pas de tuteur. Il ne suffit pas de se faire le porte-parole, de je ne sais qui d'ailleurs, pour avoir la vérité révélée.

De la même façon, évidemment, dire aux élus parisiens de la majorité que, sur le rythme scolaire, nous serions en retard et que nous n'aurions pas pris la mesure des choses, écoutez, comment vous dire ! Je vous renvoie à un tout petit peu d'histoire, certes, un peu ancienne mais pas tant que cela ! La Ville de Paris a un tout petit peu été, allez, j'ose le dire, précurseur dans le débat et, ma foi, les sujets qui avaient été évoqués à l'époque ne sont pas loin de faire aujourd'hui une certaine unanimité. Je me permets donc de vous répondre avec humour, mon cher collègue, que parfois la vie politique a commencé avant 2008 et qu'il faut parfois s'en souvenir. Évidemment, à charge au Recteur d'organiser le grand débat régional, et nous y prendrons toute notre part.

On apprend ainsi que l'on aurait abandonné le dispositif "Coup de Pouce", alors qu'on a encore augmenté ce dispositif de lutte contre le décrochage scolaire et d'accompagnement à la scolarité ; on est passé de 295 à 312 dispositifs cette année. Je ne sais pas d'où viennent ces rumeurs.

De la même façon, on se serait désengagés du champ culturel ! Mon collègue Christophe GIRARD et moi devisions tout à l'heure : dans une période où l'histoire de l'art a été introduite dans les programmes scolaires sans qu'aucun intervenant n'ait été formé pour enseigner l'histoire de l'art aux enfants, dans une période où, au contraire, nous avons tout fait pour ouvrir les musées et les rendre gratuits à l'ensemble des Parisiens et notamment des petits Parisiens, au moment où nous développons une politique culturelle ambitieuse dans le Nord-Est parisien, au moment où nous développons dans le champ scolaire des politiques qui touchent des milliers d'enfants, notamment avec les initiatives "l'art pour grandir", je me vois obligée de vous rappeler - ce chiffre est à quelques centaines d'euros près - que la Ville de Paris dépense pour l'accompagnement culturel et artistique en direction des enfants à peu près 3 millions d'euros par an lorsque le Rectorat ne dépense que 1 million d'euros par an. Je crois que c'est un peu fort de café de nous rappeler à nos responsabilités en la matière !

Je terminerai par deux sujets importants.

Le premier est celui de la restauration scolaire et, évidemment, vous l'aurez compris, le vœu déposé par les élus du groupe socialiste reçoit mon plein et entier soutien.

J'ai entendu l'orateur de l'U.M.P. soutenir qu'il avait prôné le dialogue et refusé le passage en force. Comment oser dire cela, alors que des familles se sont présentées depuis le mois de juin et qu'il leur a été refusé le droit de calculer leur quotient familial ? Comment dire cela quand on se permet d'envoyer à l'ensemble des familles d'un arrondissement, en plus d'un courrier appelant à adhérer à la caisse des écoles, une pétition refusant une délibération votée par le Conseil de Paris et dont le caractère légal a été attesté par le Préfet ? Comment dire cela, alors qu'on refuse de fait à 65 % des familles parisiennes de bénéficier de la baisse des tarifs de la restauration scolaire ? Comment dire cela, alors que la baisse des tarifs permettra à des gamins, qui en collège étaient privés d'accès à la cantine parce que c'était trop cher, d'y accéder ? Comment dire cela ? Comment oser nous dire que des familles vont désinscrire leurs enfants de la cantine, des familles qui gagnent plus de 7.500 euros par mois et qui ne pourraient pas payer 25 euros supplémentaires par mois ? Comment pouvez-vous dire cela ? Vous prenez une responsabilité politique majeure !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Vous prenez une responsabilité politique majeure en ne mettant pas en œuvre une délibération du Conseil de Paris, mais vous prenez une responsabilité morale majeure en étant prêts à aller prendre dans les poches des familles les plus modestes de certains arrondissements de Paris de l'argent indûment, de l'argent qu'elles n'ont pas à payer. C'est scandaleux et moralement condamnable !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Je terminerai par un mot.

On a parlé ce matin, et on en a parlé depuis la rentrée, du service minimum d'accueil.

Permettez-moi, chers collègues, de noter avec une toute petite pointe d'humour à quel point vos arguments ont varié sur ce sujet, puisque je découvre dans les communiqués de l'U.M.P. sur la question du S.M.A. des arguments qui varient. Le dernier en date était d'engager le Maire de Paris à se tourner vers les animateurs pour être volontaires pour accueillir les enfants. Ecoutez, c'est une excellente suggestion, c'est d'ailleurs ce que nous faisons depuis deux ans, mais cela, vous l'auriez su si le sujet vous avait intéressés ! Si sur le fond, effectivement, la question des familles vous avait intéressés.

Mais ce n'est pas cela qui vous intéresse sur le fond ! Ce qui vous intéresse sur le fond, c'est de la politique politicienne !

Alors non ! Nous ne céderons pas sur une question : la sécurité de l'accueil des enfants à Paris est pour nous quelque chose d'intangible. Nous sommes dans notre rôle et dans notre responsabilité quand nous disons que la sécurité des enfants est quelque chose sur lequel nous ne bougerons pas. C'est donc du personnel qualifié parce que, oui, nous croyons que garder et accueillir des enfants, c'est un métier, ce sont des compétences. Et ce sont des compétences que nous respectons.

Alors, oui, nous continuerons à nous tourner vers des professionnels reconnus pour accueillir les enfants. C'est d'ailleurs ce que nous faisons. Merci de vos bons conseils !

Je me permets juste de vous dire qu'il y a certainement dans cette Assemblée des législateurs qui ont voté cette loi. Cette loi est inapplicable. Elle est inapplicable lorsque nous avons des journées de grève interprofessionnelle et que nos agents, dont le droit de grève doit être respecté, sont en grève.

Je terminerai juste en disant que j'ai eu une discussion tout à fait passionnante avec une adjointe au maire d'une grande ville de province à qui je demandais il y a dix jours : "Comment faites-vous ?" Il est intéressant de savoir comment font les autres. Cette adjointe d'une grande ville de province fait exactement comme nous, elle fait appel à des professionnels de l'animation avec lesquels sa ville a déjà travaillé et, de fait, dans les journées de grosse grève interprofessionnelle, comme nous, elle a des écoles fermées et des écoles dans lesquelles le S.M.A. ne s'applique pas.

Est-ce que j'ai oublié de vous préciser que cette personne était l'adjointe au maire de Bordeaux ? Et je ne crois pas qu'il soit finalement un dangereux gauchiste !

Je me permets donc, chers collègues de l'U.M.P., de vous rappeler à un tout petit peu de décence. Tous les sujets ne peuvent pas faire l'objet de politique politicienne, les familles parisiennes et leurs enfants méritent mieux que cela.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Colombe.

Quelque chose me frappe : pendant le débat tout à l'heure, il y a eu des propos vigoureux, notamment de l'opposition. On les écoute normalement, dans un débat démocratique. Là, quand des adjoints répondent avec autant de dynamisme, cela a l'air de vous heurter !

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reprendrai pas l'ensemble des propositions de la communication. Je me contenterai de répondre à deux reproches qui nous ont été opposés par l'opposition municipale.

Le premier étant que nous passerions plus de temps à taper sur l'Etat, à nous en prendre à l'Etat qu'à proposer et définir l'ensemble de nos priorités. J'ai été surpris, lorsque j'écouterais la succession de vos propres propositions et des thèmes que vous avez abordés, de voir à quel point ces sujets en réalité étaient la plupart du temps... c'étaient des sujets dans lesquels, la plupart du temps, l'Etat était soit défaillant quand il n'était pas lui-même, d'ailleurs, le propre fossoyeur de vos propositions parisiennes.

Colombe a dit l'essentiel sur les affaires scolaires.

Je pourrais, par exemple, citer l'emploi.

Lorsque vous dénoncez la faiblesse de la politique municipale à l'égard de l'emploi des jeunes et que, dans le même temps, vous défendez l'exonération des heures supplémentaires à l'échelle nationale, c'est autant d'emplois en moins pour les jeunes.

Lorsque vous condamnez la précarité sociale des jeunes à Paris et que vous défendez une extension du R.S.A. qui bénéficiera au mieux à 5.000 jeunes, vous vous limitez à un objet de communication.

Je pourrais ajouter le débat sur les retraites, qui ne se traduit, comme perspective pour les jeunes, que par plus de précarité ou d'inégalité.

Je pourrais également citer la stigmatisation et les politiques aveugles et inefficaces à l'égard des jeunes ; sans parler de la politique de la ville gravement mise en danger à l'heure actuelle.

Il serait donc étonnant que la majorité nationale nous fasse des leçons ici, si ce n'est peut-être, et exclusivement, en contre-exemple. Aussi bien nous considérons qu'effectivement, pour la politique jeunesse, nous sommes dans notre bon droit de condamner les politiques nationales.

Le deuxième reproche, plus conséquent celui-là, en tout cas mérite notre attention : vous dénoncez le manque de cohérence de notre communication et de notre politique jeunesse. Vous dénoncez également une inflation des dispositifs et un inventaire à la Prévert de l'ensemble de nos propositions.

Je voudrais d'abord assumer au nom de l'Exécutif le fait que la politique jeunesse est d'abord une politique d'État, et si nous avons aujourd'hui des difficultés pour permettre l'accès à l'autonomie, à l'émancipation des jeunes, c'est d'abord parce qu'il n'y a pas de politique jeunesse à l'échelle de l'État. Cette absence de politique jeunesse d'État est aujourd'hui alarmante parce qu'elle se traduit par une perte de confiance de notre jeunesse à l'égard de l'ensemble de la société et a fortiori de la classe politique.

Dans le cadre de nos responsabilités, nous avons fixé un axe majeur à la politique jeunesse qui est l'accès à l'autonomie pour tous les jeunes, jeunesse qui est diverse. Nous avons fixé deux priorités qui sont finalement les deux piliers de l'accès à l'autonomie : c'est d'abord l'accès à l'emploi et ensuite l'accès au logement.

Concernant l'accès à l'emploi, vous avez cité le travail efficace et de grande qualité réalisé par les missions locales, et nous avons proposé, face au manque de cohérence et à l'offre inégale sur l'ensemble du territoire, que nous nous engagions dans une réforme ambitieuse des cinq missions locales pour voir accoucher un service public unifié des missions locales parisiennes. Évidemment, je réponds à Helène BIDARD, et nous ferons ce travail avec Christian SAUTTER : nous le ferons en grande concertation et nous engageant à ce que cela ne se traduise pas par une diminution de la qualité du service public des missions locales, l'objectif étant bien sûr inverse.

Nous multiplierons les forums pour l'emploi.

Nous créons une seconde antenne de la deuxième chance. Je m'étonne d'ailleurs que vous souhaitiez créer une deuxième école de la deuxième chance et que vous vous engagiez donc dans un morcellement des écoles de la deuxième chance. Alors que dans le même temps vous nous demandez de fusionner les missions locales, nous maintenons le choix de la cohérence en maintenant une mutualisation plus importante.

Deuxième thème majeur, le logement. Avec Jean-Yves MANO, nous nous sommes engagés à la création de 3.000 places dans les foyers de jeunes travailleurs ; nous atteindrons cet objectif.

Nous avons signé avec Liliane CAPELLE et les associations une charte de la colocation intergénérationnelle, et nous pourrions vous faire un bilan de cette initiative dans les semaines et mois qui viennent.

La politique jeunesse, c'est évidemment d'autres sujets que je passe assez vite mais qui tous, convergent vers cet objectif démocratique et émancipateur d'accès à l'autonomie.

Je pourrais citer le domaine social, avec le nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance qu'a présenté Myriam EL KHOMRI. Je pourrais parler de la politique de la ville et de sa dynamique à l'égard des jeunes, gérée par Giselle STIEVENARD. Je pourrais parler de la culture, et mon amie Christophe GIRARD me demande de vous apporter un petit éclaircissement utile.

Vous avez condamné la nouvelle tarification des ateliers "beaux-arts", considérant que bon nombre de jeunes ne pourraient pas y accéder en raison de l'augmentation tarifaire. Je vous précise que ce sont seulement les tranches les plus élevées du quotient familial qui seront touchées, c'est-à-dire les jeunes qui, individuellement, gagneront plus de 2.500 euros par mois, ce qui n'est malheureusement pas le cas de la grande majorité des jeunes à Paris.

Nous avons également une politique ambitieuse pour l'accès démocratique à la santé et une politique de prévention pour l'ensemble des jeunes, menée en partenariat avec Jean-Marie LE GUEN, ou bien l'éducation à la sexualité, à l'égalité, à la prévention des comportements sexistes avec Fatima LALEM.

Je pourrais également citer la promotion de l'engagement, avec le Conseil parisien de la jeunesse ou les 300 services civiques, ou encore l'offre importante de loisirs.

Je termine d'ailleurs avec une demande que je trouve justifiée d'une plus grande évaluation de nos dispositifs. L'Exécutif est toujours favorable à l'évaluation de ses propres dispositifs. Vous en avez demandé un sur les équipements jeunesse. C'est avec un très grand plaisir que nous le ferons puisqu'à coût constant, nous avons une augmentation majeure du nombre de jeunes qui accèdent à ces équipements. Je vous propose donc, lors d'une prochaine commission, que nous puissions avoir une évaluation de ces équipements jeunesse.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais revenir sur quelques points. D'abord sur le logement, qui est la priorité numéro un, évidemment. Puisque certains élus n'ont pas compris quelles étaient les priorités, je rappelle que pour la vie étudiante, la priorité numéro un est le logement. Je vais apporter quelques précisions.

Tout d'abord, parce que cela n'a pas été dit dans le débat, au-delà du nombre très important de logements qui seront réalisés, il y a également une politique de localisation. On considère que l'ensemble de Paris est le campus étudiant. Au-delà de cette affirmation, sachez qu'à la fin de la mandature, il y aura plus de logements étudiants dans les 18e et 13e arrondissements qu'il n'y en avait dans tout Paris avant 2001 ; tout cela pour bien montrer qu'il y a une politique d'aménagement qui pour une fois - c'est la première fois qu'une collectivité locale agit comme cela -, anticipe les aménagements universitaires. Les logements étudiants arriveront dans le 18e avant le campus Condorcet et les logements étudiant dans le 13e accompagneront l'émergence du campus "Paris Rive-gauche".

Sur le logement, Marinette BACHE a parlé de la question de la demie part fiscale. Grâce à la mobilisation de l'U.N.E.F., le Gouvernement a abandonné cette idée saugrenue d'obliger les familles à renoncer à la demie part fiscale lorsque leurs enfants étudiants choisissaient de toucher les allocations logement.

Beaucoup d'élus se sont inquiétés ici du fait que de plus en plus de logements étaient inaccessibles à la jeunesse, ce qui est une évidence. Si le Gouvernement cherche à supprimer des niches fiscales pouvant avoir un impact en la matière, qu'il commence par abandonner les dispositifs Robien et Scellier qui ont mis sur le marché des logements totalement inaccessibles aux classes moyennes et en particulier à la jeunesse.

Sur la question de la nature des logements, j'entends depuis des mois la petite musique du Gouvernement et de l'U.M.P. sur les internats d'excellence. C'est formidable, c'est une belle idée, mais honnêtement, et je vous donne deux chiffres assez clairs, on a 7.200 logements remplis sur critère d'excellence à Paris, dont 5.000 à la Cité Internationale. On a 5.000 logements remplis sur critères sociaux. La priorité n'est pas de mettre le paquet sur les logements d'excellence. Et d'ailleurs, sur les logements d'excellence, je rappellerai une très belle phrase de Jacques ATTALI dans "L'Express" : "Il ne suffira pas de créer quelques internats d'excellence qui ne feront qu'élargir homéopathiquement le champ d'une élite anachronique, mais il faudra changer de vision du monde, privilégier le collectif, la diversité, l'intuition, la créativité".

Parlons de vision justement : Marinette BACHE a parlé du Plan Campus, question extrêmement importante. Sur Paris, je donnerai un chiffre qui résume bien la situation : le premier P.R.E.S. qui a fait l'objet d'une dotation du Plan Campus, le P.R.E.S. Paris 3-5-7, qui est le plus gros P.R.E.S. parisien, a obtenu 200 millions de dotation en capital dont seuls les intérêts pourront être utilisés. Cela fait 1.600 euros par étudiant, à comparer aux 27.000 euros par étudiant pour la dotation de Saclay.

Là encore, on voit bien le tropisme de ce Gouvernement, dont la priorité n'est pas la même selon les P.R.E.S. Non seulement la priorité n'est pas la même, mais le retard pris à Paris commence à être vraiment lourd. J'insiste sur ce retard. Mon collègue Jean-Louis MISSIKA pense la même chose. La Ville n'a rien pu démarrer en la matière du fait du retard du Gouvernement.

La Ville de Paris a toujours dit qu'elle était disponible pour discuter, ce qui ne se fait pas à coups de communiqués de presse ou de conférences de presse, mais en se mettant autour d'une table, ce que le prédécesseur de Mme PÉCRESSE avait très bien fait pour faire émerger le campus "Paris-Rive gauche". Ce qui a été fait pendant le premier mandat pourrait parfaitement être fait mais nous attendons un cadre de travail qui n'est toujours pas intervenu.

Là où le Plan Campus a pu être un élément de dynamique dans des villes de province, il a plutôt été un élément de dynamite à Paris. En effet, les grandes alliances universitaires n'ont eu de cesse de bouger depuis le début. Deux grands P.R.E.S. se sont constitués, mais qui ont laissé quand même sur le bord du chemin deux grandes universités : Paris 1 et Paris 9. Je ne parle même pas de Paris 8 et Paris 10 par exemple, plus que jamais satellisées.

Pour ce qui est de la question du sport, je précise que c'est une priorité pour la Ville dans le domaine universitaire. Pas plus tard que vendredi dernier, nous avons engagé une réunion avec l'ensemble des services sur cette question et nous ferons des propositions, en particulier dans le cadre de l'aménagement de Paris Nord-Est, pour créer de nouveaux équipements pour le sport universitaire.

Dernière remarque par rapport à la question des jobs étudiants, Mme DATI en a parlé. D'abord, la Ville de Paris en offre une grande quantité, qui sont particulièrement intéressants pour les étudiants et notamment l'activité d'animateur scolaire. Mais je précise également, parce que là aussi les impacts fiscaux existent, que les propositions de M. BAROIN concernant l'emploi de personnes à domicile, ont failli supprimer un avantage pour les familles qui engageaient des étudiants pour garder leurs enfants.

Je précise que, en l'occurrence, ce job étudiant est le premier, il représente 60 % des jobs étudiants, et c'est celui qui impacte le moins sur la vie des étudiants et le déroulement des études.

Dernière chose pour conclure ce débat, je voudrais préciser ce que mon collègue Bruno JULLIARD n'a pas dit. L'engagement du Gouvernement sur la loi territoriale fait que, si la clause de compétence générale est supprimée, des collectivités locales comme les nôtres et comme la plupart d'entre elles ne pourront plus intervenir ni sur la jeunesse ni sur la vie étudiante.

Je vous laisse imaginer les dégâts que cela pourrait causer, aussi bien pour la vie associative que pour l'ensemble des acteurs de la jeunesse et de la vie étudiante.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous trois, je confirme ce que j'ai dit ce matin.

La communication elle-même n'est pas soumise au vote. En revanche, quatre vœux ont été déposés. Je vais donc les mettre aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1 déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 207).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 208).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 209).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par le groupe "Les Verts", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 210).

Je vous remercie.

Nous avons terminé avec cette communication.

2010, DAJ 25 - Protocole d'indemnisation de la Ville de Paris par l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) d'une part et M. Jacques CHIRAC d'autre part.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAJ 25 relatif au protocole d'indemnisation de la Ville de Paris par l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) d'une part et M. Jacques CHIRAC d'autre part.

Mes chers collègues, je sou mets ce matin à notre Conseil le protocole par lequel l'Union pour un Mouvement Populaire et M. Jacques CHIRAC proposent d'indemniser la Ville de Paris dans le dossier dit "des emplois fictifs".

Avant que le débat ne s'engage sur ce projet, je souhaite vous faire part des raisons qui me conduisent à vous inviter à l'approuver.

Je veux aussi, disons-le, vous donner mon sentiment sur les approximations et les contrevérités qui se sont exprimées au cours des dernières semaines.

Depuis 2001, nous avons constamment appliqué sur ce sujet la même position, d'abord défendre l'honneur, je dis bien l'honneur, et les intérêts de notre Ville, ce qui nous a conduits dans ce dossier et dans d'autres à saisir la justice.

Tout au long des procédures, nous avons œuvré sans relâche pour faire établir la vérité et obtenir réparation.

Ainsi, dans ce dossier particulier, au fil de ces neuf années, nos avocats ont plaidé à cinq reprises devant les Cours d'appel de Versailles et de Paris et trois fois devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation. Ils ont plaidé afin d'éviter que les procédures engagées ne soient annulées.

Il y a encore un an exactement, lors de la clôture de l'instruction conduite par la juge Xavière SIMEONI, la Ville a produit un dernier mémoire pour répondre point par point au réquisitoire de non-lieu du Procureur de Paris.

Je vous le dis, mes chers collègues, si nous sommes aujourd'hui en mesure d'obtenir réparation de notre préjudice, tel que l'instruction l'a établi, c'est parce que la Ville a agi inlassablement au service de la vérité dans des conditions souvent très difficiles.

Je souhaite d'ailleurs en remercier ici notre Direction des Affaires juridiques et les avocats qui nous ont accompagnés.

Notre détermination, parce qu'il y fallait de la détermination, pas le temps d'une séance, notre détermination, et ma détermination, s'est articulée autour d'un triple objectif dont nous n'avons jamais dévié : vérité, reconnaissance des faits et réparation.

C'est précisément ce à quoi répond aujourd'hui le projet de protocole qui vous est soumis.

Vérité car les faits sont établis sur la base de l'ordonnance de la juge d'instruction.

Reconnaissance car, s'il y a restitution, c'est bien qu'il y a eu spoliation.

Réparation enfin, puisque les Parisiens qui avaient été lésés vont être remboursés du préjudice subi.

Cela amène à rectifier un certain nombre d'inexactitudes lues et entendues depuis un mois, provenant d'élus ou de commentateurs, les uns de bonne foi, les autres sans doute beaucoup moins.

Ce protocole n'a fait l'objet d'aucune tractation, contrairement à ce que beaucoup ont voulu prétendre. La somme de 2.200.000 euros ne procède d'aucun arbitraire. Elle correspond strictement au montant inscrit dans l'ordonnance de renvoi de la juge.

Ce protocole ne traduit pas davantage je ne sais quelle procédure d'exception. Ceux qui ont parlé d'une justice pour les puissants ont raté une bonne occasion de réviser leur droit.

Il s'agit au contraire d'une procédure ordinaire, explicitement prévue par le titre 15, article 20-44 du Code civil, et ouverte à n'importe quel citoyen. Personne ici n'est au-dessus des lois, c'est justement la loi que nous appliquons.

Enfin, s'agirait-il d'une approche inédite ? Non, et parmi ceux qui l'affirment, beaucoup siégeaient dans cette Assemblée quand, en février 2003, la confédération Force Ouvrière, dont le Secrétaire général avait bénéficié indûment d'un chauffeur rémunéré par la Ville, proposait de rembourser 280.000 euros à notre collectivité.

Le Conseil de Paris avait alors approuvé à l'unanimité, à la fois la réparation et le retrait de la plainte.

Car, dans ce dossier comme dans d'autres, j'ai toujours appliqué les mêmes principes, quels que soient le nom, la fonction ou l'orientation politique des personnes impliquées.

Notre vocation de partie civile n'est pas la vengeance politique. J'invite d'ailleurs chacun à plus de clarté et d'honnêteté intellectuelle, en particulier ceux qui connaissent bien le fonctionnement de la Justice.

La partie civile défend ses intérêts, en l'occurrence ceux des contribuables parisiens. Elle n'a pas à intervenir en lieu et place du Parquet ni des juges, seuls habilités à agir au nom de la société.

Certains me parlent de morale et d'éthique. Justement, ma conception de la morale, de l'éthique et de la Justice m'a toujours inspiré la même position.

Quand les responsabilités sont reconnues et assumées, quand il est proposé de rembourser intégralement la victime de son préjudice, quand cette indemnisation intervient dans un cadre juridique totalement incontestable, au nom de quoi devrions-nous refuser ?

Pire, au nom de quelle morale, au nom de quelle éthique, au nom de quelle justice devrait-on accepter pour l'un en 2003 et refuser pour les autres aujourd'hui ?

Je le dis très clairement, ce n'est pas ma conception de l'honneur, ni en politique ni tout simplement dans la vie et je ne dis là rien qui devrait surprendre. Cette position qui est de principe et non de circonstance, je l'ai exprimée déjà à plusieurs reprises publiquement au cours des dernières années.

Deux arguments ont été, par ailleurs, utilisés pour critiquer le principe de ce protocole. Je tiens à les évoquer, car ils relèvent, l'un comme l'autre, d'une désinformation.

Le premier est que la participation financière de l'U.M.P. à l'indemnisation de la Ville reviendrait à léser une nouvelle fois le contribuable, au motif que cette formation politique reçoit, comme la loi le prévoit, des financements publics.

La participation de l'U.M.P. est pourtant parfaitement conforme aux termes même de l'ordonnance de la juge, qui indique explicitement que les faits renvoyés devant le Tribunal correctionnel servaient aussi bien les intérêts de l'ancien Maire de Paris que ceux de son propre parti, le R.P.R., dont l'U.M.P. est le prolongement.

En avril 2005, dans le cadre du dossier "Juppé", l'U.M.P. avait d'ailleurs déjà remboursé la Ville à hauteur de 900.000 euros et ce protocole d'accord avait été voté par tous les groupes - je dis bien tous les groupes - de notre Assemblée. Comment l'argument du contribuable victime de la double peine, que personne n'avait invoqué à l'époque, deviendrait-il pertinent aujourd'hui ?

Oui, l'U.M.P. est comme toutes les formations politiques financées par des fonds publics et des fonds privés. En l'espèce, la contribution que l'U.M.P. versera à la Ville sera strictement soustraite de son budget, sans, bien sûr, que cela n'entraîne une dotation supplémentaire de l'Etat.

Cela n'enlèvera donc pas un centime de la poche du contribuable. D'ailleurs, faudrait-il considérer qu'un parti politique, dès lors qu'il reçoit de l'argent de l'Etat, devrait être dispensé de remboursement quand sa responsabilité civile ou pénale est mise en cause ? Je laisse aux tenants de cet argument le soin de méditer sur l'absence de logique d'une telle position.

Deuxième contrevérité : ce protocole permettrait à M. Jacques CHIRAC d'échapper à ses juges. Mais un procès se tiendra bien dans les prochains mois, contrairement à ce que beaucoup ont laissé croire ou martelé. Il concernera d'ailleurs également M. BLONDEL, qui a pourtant remboursé la Ville depuis longtemps, car le règlement du volet civil de ce dossier n'éteint nullement l'action judiciaire en cours et la justice se prononcera souverainement.

Mes chers collègues, en 2001, l'équipe que j'ai l'honneur de conduire a mis un terme au système des emplois fictifs. Elle a, depuis, inlassablement œuvré au service de la vérité. Elle obtient aujourd'hui la réparation à laquelle aspiraient légitimement les contribuables parisiens.

En leur nom, je vous demande d'en prendre acte et d'approuver ce protocole d'indemnisation.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Je donne maintenant la parole à M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a des moments dans la vie politique où il faut savoir dépasser les clivages et regarder le passé avec sérénité. C'est le choix que vous avez fait, Monsieur le Maire, un choix juste, qui vous honore et que vous avez courageusement défendu, un choix juste à l'égard d'un ancien Maire de Paris et d'un ancien Président de la République qui a beaucoup servi notre pays, un choix qui exprime finalement la volonté partagée de tous les acteurs en présence, celle de la Ville par votre voix, celle de Jacques CHIRAC lui-même, et celle de l'U.M.P., dont le bureau politique s'est prononcé à la quasi-unanimité en faveur de cette décision, envoyant ainsi un message fort de rassemblement et de solidarité envers Jacques CHIRAC.

Ce protocole, soumis à notre vote aujourd'hui, garantit, et c'est là l'essentiel, la réparation d'éventuelles erreurs matérielles et le remboursement de tous les frais liés aux emplois litigieux. Les intérêts des Parisiens seront donc totalement préservés, quelle que soit la qualification ultérieure des actes concernés. C'est pourquoi la Ville, à juste titre, renonce à se constituer partie civile.

Je rappelle, en outre, que ce protocole ne met pas fin à l'action judiciaire. Le procès aura bien lieu et la date en sera fixée prochainement. Cet accord est une procédure normale, ordinaire, même banale ; la loi y incite, des milliers de justiciables y recourent et il est fréquent que des parties civiles obtiennent réparation avant le procès lui-même. Dois-je rappeler que dans notre droit, le rôle de la partie civile est uniquement d'obtenir réparation, rien de moins mais rien de plus.

Ceux qui s'insurgent aujourd'hui contre le projet de protocole, notamment les élus "Verts", avaient déjà approuvé le principe de l'indemnisation par le R.P.R. de la Ville de Paris, indemnisation d'ailleurs imposée par la Cour d'appel de Versailles. On ne passe pas à côté de l'action judiciaire, on reste dans le cadre de l'Etat de Droit et l'accord entre les parties, s'il n'entrave en aucun cas le travail de la Justice, va dans le sens de l'apaisement d'une polémique préjudiciable à tous, à Paris et à ses habitants en particulier, quelles que soient leurs opinions politiques.

Les montants litigieux seront recouverts, mettant fin à l'action civile, et, le moment venu, l'ancien Maire de Paris s'expliquera devant le tribunal sur l'absence d'infraction pénale.

Refuser une telle solution serait apparue comme une attitude purement politicienne, comme une sorte de volonté de vengeance politique.

Jacques CHIRAC a maintenant mis fin à ses activités politiques. Il a eu une grande carrière, il a été le premier Maire de Paris élu par ses habitants. Comme Président de la République, il a incarné la France, il a rendu de grands services avec ses conceptions de la République et de notre pays dans le monde ; je pense en particulier à sa volonté de ne pas engager notre armée dans le conflit irakien. Il est parfaitement légitime que l'U.M.P. se montre à la fois solidaire et responsable, en assumant le passé, comme elle a déjà été amenée à le faire précédemment, exprimant ainsi sa reconnaissance envers Jacques CHIRAC pour toute son action.

Il est aussi honorable de la part du Maire de Paris d'avoir su transcender les antagonismes pour prendre une position sage.

Défendre les intérêts des Parisiens est notre première mission et en tant que responsables politiques, nous sommes aujourd'hui en mesure d'adresser à tous les citoyens un message de sérénité et de responsabilité qui mérite le soutien du plus grand nombre d'entre nous.

Pour toutes ces raisons, mon groupe votera ce protocole d'accord.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, il fut une époque, à Paris, il n'y a pas si longtemps, où la conduite des affaires publiques passait par des zones d'ombre et ne répugnait ni aux petits arrangements ni aux mensonges.

Incarnées par Jacques CHIRAC, ces années ont pris fin en 2001 avec l'élection d'une nouvelle majorité et un changement radical de comportement des élus.

L'actuelle Municipalité a soutenu la procédure judiciaire visant l'ancien Maire et s'est immédiatement constituée partie civile. Malgré les reports et les délais, la Ville a tenu bon, considérant que les Parisiens avaient été lésés et qu'ils entendaient que justice soit faite.

Cependant, j'entends certains dans cette Assemblée, des partenaires, des amis, qui soutiennent que l'enjeu de ce protocole d'indemnisation dépasse largement la réparation matérielle d'un préjudice fait aux Parisiens par leur ancien Maire. Ils nous disent qu'il s'agit d'éthique, de morale et de politique, qu'il s'agit de justice, et je crois que c'est, en effet, ce dont il s'agit. Nous pensons qu'il est bel et bien question de politique, de morale et d'éthique et je suis d'accord avec ceux qui nous rappellent que les électeurs se détournent de leurs élus et se méfient d'eux aujourd'hui. Je suis d'accord avec ceux qui disent que l'exemple donné aujourd'hui au sommet de l'Etat les incite plus que jamais à la défiance, voire à la colère.

Tout cela est vrai, tout cela est indubitable. Les errements des Ministres, les scandales à répétition, tout cela a des conséquences désastreuses et creuse un fossé toujours plus profond entre le peuple et ses représentants.

Ce n'est donc pas un hasard si le protocole d'indemnisation qui nous occupe aujourd'hui a tant fait parler de lui dans la presse et interrogé un certain nombre de Parisiens. L'ère est au soupçon et cela n'a rien d'anormal car les blessures de la confiance sont à peine refermées dans notre vie.

Depuis plusieurs semaines cependant, c'est un tintamarre de déclarations définitives et d'exclamations outragées que nous entendons. Alors que - je veux le rappeler ici - ce protocole d'indemnisation n'a rien d'illégal et rien d'illégitime. Il est tout à fait courant, vous l'avez dit, dans les affaires de ce type, et la Ville y a déjà eu recours pour d'autres affaires. Il ne représente en aucun cas un arrangement avec Jacques CHIRAC, puisque la principale conséquence, de ce que certains appellent à tort un accord, est d'affirmer pour la première fois la culpabilité de l'ancien Maire. Car payer, c'est avouer.

Grâce à ce protocole, la Ville obtient ses aveux. C'est un pas considérable, c'est un pas en direction de la justice, c'est la victoire de tous ceux qui se battent pour cela depuis des années.

Ce tintamarre est en réalité un tour de passe-passe. Tout d'abord, il veut nous faire croire que les vessies sont des lanternes et que les aveux sont un arrangement. Il trace un signe d'égalité grotesque et risible entre un maire et un autre, entre un Jacques CHIRAC et Bertrand DELANOË.

Celui qui s'est constitué partie civile, celui qui mit fin, avec sa majorité, au système des passe-droits, des prébendes et des avantages de toute nature, est quasiment mis au banc des accusés. Que certains à gauche tentent ainsi de faire passer Bertrand DELANOË et Jacques CHIRAC pour larrons en foire, c'est faux et c'est ridicule, c'est absurde.

Mais le tour de passe-passe ne s'arrête pas là. La suite est plus impressionnante encore. Alors que le printemps bruissait de mille révélations consternantes concernant les intérêts très particuliers de certains Ministres et responsables de l'U.M.P., les uns et les autres ont connu un spectaculaire répit à la fin de l'été. Ce Gouvernement s'appêtait à brader les retraites des Français, à remettre en cause les acquis de dizaines d'années de lutte sociale et voilà que, pour une poignée de secondes d'exposition médiatique, certains n'ont pas hésité à bien étrangement employer leur énergie au retour des vacances.

Nous avons même entendu une femme de gauche, paraît-il, que certains voient déjà comme candidate à l'élection présidentielle s'inquiéter du devenir des contributions des adhérents de l'U.M.P. Avec ce protocole d'accord, si j'en crois une interview au journal "Libération", ces cotisants de l'U.M.P. auraient été lésés. Ils auraient même, selon elle, été victimes d'un abus de confiance. Défendre l'argent de Liliane BETTENCOURT et du premier cercle, voilà une bien étrange manière d'entamer une campagne présidentielle pour une candidate de gauche !

On attend toujours d'ailleurs que cette même candidate à l'élection présidentielle, qui ne rate jamais l'occasion de faire la leçon aux uns et aux autres, bouge le petit orteil pour défendre les retraites des salariés de notre pays. Mais il est vrai que chacun occupe son temps comme il l'entend et choisit ses priorités comme bon lui semble.

Et pourtant, malgré l'évidence de ces tours de passe-passe, un certain nombre de voix s'élève toujours pour contester la valeur de ce protocole d'indemnisation. A la fin de l'été, ces voix se sont faites insistantes.

Dans ce moment qui est le nôtre, à un moment de défiance populaire, parfois de dégoût, je veux mettre en garde, Sylvain, si tu le permets, certains de nos amis contre le risque qu'ils prennent.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous concluez, Monsieur BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Un risque qui nous menace tous, un risque qui porte un nom : le poujadisme. Entonnez ce refrain du "tous pourris", c'est offrir à la Droite, aujourd'hui empêtrée dans les affaires, une planche de salut qu'elle n'espérait même plus. Cette Droite qui ne rêve même plus de faire croire qu'elle est honnête. Cette Droite qui ne cherche même plus à faire croire qu'elle est plus honnête que la Gauche.

(Manifestations dans l'hémicycle).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce serait mieux que vous vous en teniez à votre temps de parole. C'était bien.

M. Ian BROSSAT. - Cette Droite qui cherche simplement à faire croire que la Gauche est aussi malhonnête qu'elle. On voit bien à quelle dérive vous nous conduisez. C'est la raison pour laquelle...

(Manifestations dans l'hémicycle).

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît !

M. Ian BROSSAT. - C'est la raison pour laquelle...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Concluez.

M. Ian BROSSAT. - Si vous permettez que je termine, c'est la raison pour laquelle nous nous méfions comme de la peste de cette dérive qui consiste à considérer que tout homme, toute femme qui fait de la politique seraient par définition corrompu. Je pense que ce qu'on a entendu ces dernières semaines y a largement contribué.

Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, nous voterons ce protocole d'accord.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de

gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire.

Depuis plus de vingt ans, des procédures judiciaires visant la période pendant laquelle Jacques CHIRAC était Maire de Paris alimentent la chronique. Qu'il s'agisse de l'affaire de la S.E.M.P.A.P., des H.L.M. et de sa fameuse cassette dite "Méry", des frais de bouche, de la fraude électorale ou aujourd'hui des emplois fictifs, tout renvoie toujours au même responsable.

Depuis plus de vingt ans, la Droite a tout fait pour éviter les procès, usant et abusant des procédures et créant même un statut particulier pour le Président de la République, voulant faire de son immunité une impunité pour la période passée.

Et depuis plus de vingt ans, les écologistes n'ont de cesse de demander des comptes sur ces affaires. Hélas, ils ont été la plupart du temps bien seuls à porter plainte, à l'exception notable, et je la salue, de Lyne COHEN-SOLAL dans le 5e arrondissement.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. *(Hors micro).* - Vous voulez parler de Lille peut-être ?

M. Yves CONTASSOT. - Sans les écologistes, point de plaintes pour fraude électorale, Monsieur TIBERI.

(Rires et applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ne compliquez pas. Monsieur TIBÉRI, ne compliquez pas. On écoute chaque orateur tranquillement.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - C'est très intéressant !

M. LE MAIRE DE PARIS. - On reste sur ce protocole.

Allez-y, Monsieur CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Sans les écologistes, Monsieur TIBERI, point de plaintes pour fraude électorale dès 1987, point de plaintes pour les emplois fictifs depuis 1998 !

Vous comprendrez que nous considérons que nous avons une certaine légitimité pour parler de ces dossiers et porter un jugement sur le déroulement des procédures.

Que nous propose-t-on aujourd'hui ? De clore l'intervention de tiers dans un de ces procès, laissant quelques mis en cause, seuls, face à la Justice et à un procureur ayant déjà annoncé qu'il demanderait la relaxe.

Ce protocole soulève des questions évidentes sur son contenu et son opportunité. Ainsi, on nous annonce un remboursement d'un peu plus de 2 millions d'euros pour 19 emplois fictifs. Si on déduit les intérêts et les frais d'avocat, il reste en réalité un peu moins de 1,5 million d'euros pour les seuls salaires.

Pauvres salariés si maltraités par la Mairie de Paris de l'époque, songez que pour le seul salaire de M. BLONDEL, c'était près de 300.000 euros et que la Cour de Versailles a décidé, pour une seule salariée, de condamner le R.P.R. à rembourser près de 900.000 euros. On est très loin du compte et personne de bonne foi ne pourrait imaginer qu'avec 1,5 million d'euros on dédommage réellement les contribuables parisiens.

Certes, ce sont des évaluations d'un juge d'instruction, mais la Mairie n'aura aucun mal à démontrer que le préjudice est très sensiblement supérieur, si l'on prend en compte, ce qui n'a pas été fait, l'ensemble des charges salariales et la durée réelle des emplois fictifs. Nous ne méconnaissons pas le principe de la prescription, mais nous aurions aimé qu'un protocole de transaction intègre cette réalité.

Bravo encore à la Droite pour arriver à minorer ainsi les sommes dues. Cela rappelle d'ailleurs curieusement les détournements des H.L.M. qui ont permis au R.P.R. d'encaisser des dizaines de millions d'euros sans qu'aucun de ses responsables ne soit inquiété. Belle continuité dans la défense des intérêts du parti !

Alors, certes, le paiement même partiel par l'ancien Maire de Paris le fait passer de la présomption d'innocence à une soi-disant reconnaissance de culpabilité. Mais cela reste virtuel, car le tribunal pourrait encore le relaxer et il serait alors de nouveau passé au travers des mailles du filet. Et personne n'aurait le droit de dire qu'il a reconnu une quelconque culpabilité.

Alors, quant à l'opportunité d'un tel protocole, c'est évidemment ce qui nous choque le plus. Dans le précédent jugement sur ces emplois fictifs, la Cour avait dénoncé, je cite, "l'existence d'un système généralisé".

Si certains protagonistes ont été jugés, il n'en reste pas moins que la clef de voûte sans laquelle rien ne tient doit aussi être traitée comme tous les justiciables.

Le contexte actuel de l'affaire, il faut bien l'appeler "WOERTH, BETTENCOURT, SARKOZY", où l'on découvre chaque jour les connivences entre certains milieux d'affaires et le financement politique, montre que, pour la Droite, rien n'a réellement changé et que tout est bon dans ce domaine.

Faut-il rappeler au passage que c'est le procureur en charge de l'enquête préliminaire dans ce dossier qui a classé sans suite l'affaire des frais de bouche ?

La Droite reste la Droite, avec ses méthodes, et nous ne pouvons, selon nous, trouver un accord avec elle lorsque la loi pénale n'est pas respectée.

Contrairement à ce qui a pu être dit, il n'y a aucune haine, aucun esprit de vengeance, aucun acharnement dans notre démarche, simplement le refus d'une Justice à deux vitesses.

Quand tous les médias encore indépendants considèrent que cela accrédite l'idée que, décidément, les politiques ne sont pas jugés comme les autres, on sait bien à qui cela profite.

Notre groupe votera donc contre ce protocole, dont la fiabilité juridique est par ailleurs sujette à discussion. Nous ne voulons pas un jour être comptables d'un éventuel abus de bien social ou de recel.

Mais surtout, c'est parce que pour nous il y a une éthique et une morale, oui, une éthique et une morale en politique, et qu'il n'est pas possible de les transgresser au profit d'un parti politique ayant de telles pratiques.

Nous savons d'ailleurs que ce point de vue est largement partagé, malgré les disciplines de parti. Nous en appelons donc à chacune et à chacun pour que l'honneur de la politique ne soit pas sacrifié.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Mes chers collègues, depuis que Bertrand DELANOË est Maire de Paris, notre Municipalité, tournant le dos à des pratiques anciennes et contestables, a adopté une ligne de conduite cohérente et transparente face aux affaires.

Nous nous constituons partie civile pour concourir à la manifestation de la vérité et nous défendons les intérêts matériels de Paris et des Parisiens, y compris, le cas échéant, en concluant des protocoles d'indemnisation.

Face à un procureur de la République, que l'on avait connu plus diligent en d'autres circonstances, l'action résolue de la Ville de Paris a contribué à convaincre le magistrat instructeur d'ordonner le renvoi de Jacques CHIRAC devant le tribunal correctionnel.

Notre mission est remplie, ce procès aura lieu. Le reste ne nous appartient pas.

Il appartiendra en revanche aux juges, parfaitement éclairés par le dossier, de rendre le moment venu leur décision, le désistement ou la présence de la partie civile à l'audience n'ayant aucun effet en droit sur l'établissement ou non de la culpabilité du prévenu.

J'ajoute, mes chers collègues, que ce protocole d'indemnisation apporte une contribution majeure à la manifestation de la vérité.

En effet, indemniser autrui c'est reconnaître que l'on a commis à son encontre un préjudice qui appelle réparation. C'est admettre que l'on engage sa responsabilité.

A ceux qui feignent encore d'en douter, je les invite à me présenter un seul, oui mes chers collègues, je les invite à me présenter un seul innocent qui ait accepté, en toute innocence, de verser plusieurs centaines de milliers d'euros en réparation d'une faute pénale qu'il n'aurait pas commise.

Pour ma part, je n'ai jamais rencontré un tel cas dans toute ma carrière d'avocat. Les amoureux de la vérité peuvent donc vous remercier, Monsieur le Maire.

Enfin, et ce n'est pas le moins important pour la partie civile que nous sommes, ce protocole d'indemnisation assure la réparation intégrale du préjudice commis par le R.P.R. et Jacques CHIRAC à l'encontre de Paris et des Parisiens, tel qu'il est déterminé dans l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction.

Ceci n'est contesté sérieusement par personne. Aussi, les intérêts moraux et matériels de Paris et des Parisiens ont été en l'espèce, comme à chaque fois dans ce genre d'affaires, parfaitement défendus par le Maire de Paris.

Monsieur le Maire, les Parisiens qui dans leur écrasante majorité regardent avec beaucoup de distance et de détachement nos joutes politiciennes, Monsieur le Maire, les Parisiens vous savent gré de ne pas avoir mélangé les genres. Ils vous savent gré de ne pas avoir confondu la Justice et la vengeance. Ils vous sont gré de ne pas avoir sombré dans de vaines gesticulations qui, sous couvert de procurer une notoriété médiatique éphémère, développe une désagréable et inopportune confusion.

Monsieur le Maire, c'est donc avec la conscience sereine et tranquille que le groupe socialiste votera cette délibération qui ratifie ce protocole d'indemnisation.

Mes chers collègues, je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. **Éric HÉLARD.**

M. Eric HÉLARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le protocole d'indemnisation de la Ville de Paris qui nous est soumis aujourd'hui n'a fait l'objet d'aucune négociation, son périmètre découlant strictement de l'information judiciaire et plus particulièrement de l'ordonnance de renvoi de la juge d'instruction ou de tout autre décision judiciaire, ainsi que vous l'avez justement rappelé, Monsieur le Maire.

Aussi, loin de nous l'idée de nous faire juges d'une telle décision, c'est là un mauvais rôle dont nous refusons l'attribution.

S'il s'agit à coup sûr d'un sujet délicat sur le plan éthique, qui fait appel à notre sens moral, il n'en fait pas moins écho à notre sens politique ainsi qu'à notre souci de servir l'intérêt général.

Quelle est la situation ? D'un côté, il y a la position constante de la Ville de Paris, rappelant que le dommage subi doit être intégralement réparé, et de l'autre M. Jacques CHIRAC qui souhaite mettre fin à une polémique préjudiciable à Paris et ses habitants, toutes opinions politiques confondues, en proposant le remboursement intégral des montants litigieux.

Nous nous félicitons que les lois de moralisation de 1988 et de 1995 puissent désormais mettre un frein à des pratiques contestables, en contradiction avec les impératifs de probité qui doivent gouverner toute action publique.

En édictant les premières règles de financement de la vie politique, en réservant le financement public aux seules formations de l'Assemblée et du Sénat et en reconnaissant aux candidats aux élections législatives et présidentielles la possibilité de recevoir des dons, tout en instituant le plafonnement des dépenses électorales ainsi que le contrôle des comptes de campagne, la loi du 11 mars 1988 a posé la première pierre du vertueux édifice de la transparence financière de la vie politique.

La loi du 19 janvier 1995 a quant à elle sonné le glas des relations opaques avec le monde des affaires, en interdisant le financement des campagnes électorales par une personne morale, à l'exception des partis ou groupements politiques.

C'est donc une page du passé qu'il nous appartient de tourner. Ce dossier est ancien, il remonte à 1998 et une très longue série de procédures n'a pas permis d'y mettre un terme définitif.

Monsieur le Maire, vous avez choisi de prendre en compte le précédent constitué par le protocole d'accord entre la Ville de Paris et la Confédération générale du travail Force Ouvrière, unanimement voté ici même en Conseil de Paris en février 2003 et signé le 17 mars de la même année.

Cette égalité de traitement s'inscrit dans une démarche logique et continue de réparation des préjudices subis par les Parisiens. C'est aux Parisiens que le groupe Centre et indépendants pense au moment de voter ce protocole d'accord, tout en comprenant leurs légitimes interrogations.

Nous leur disons que seules deux attitudes sont possibles. L'une est excessive et conduit à l'impasse, l'autre est raisonnable et permet à la Ville de Paris d'être remboursée à l'euro près.

La première est évidemment facile. Elle consiste à pousser des cris d'orfraie, à se draper dans les excès de la dignité et de la vertu, à se réfugier dans l'affrontement brutal et stérile entre deux camps.

C'est une posture uniquement dictée par des considérations politiciennes. Elle est à nos yeux passiste et nous sommes certains que les Parisiens et les Français en général n'y souscrivent pas.

La seconde attitude, au contraire, est celle qui consiste à prendre de la hauteur, à faire preuve de sang-froid en laissant pour une fois les querelles partisans au vestiaire et en se demandant ce qu'il y a de mieux pour l'intérêt général.

C'est le sens de notre démarche, c'est la raison pour laquelle nous voterons ce protocole d'indemnisation et, au moment de le faire, permettez-moi également de dire que ce vote constitue l'occasion d'écrire le générique de fin d'un interminable et mauvais feuilleton, une sorte de rocher de Sisyphe judiciaire qui s'acharne, qu'on le veuille ou non, sur un homme exceptionnel qui a beaucoup donné à Paris, à la France et à son rang sur la scène internationale.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Jean-François MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Permettez-moi un avant-propos puisque, à l'écoute des orateurs précédents, il semblerait qu'être contre ce protocole est être animé d'un sentiment de vengeance.

J'aimerais vous rappeler, en guise d'avant-propos, que je n'étais même pas électeur et même pas en âge de l'être à aucune des élections de Jacques CHIRAC et en aucun cas, je n'ai été impliqué dans la vie politique locale de ces années-là. Je n'ai donc pas de passif, ni personnel, ni politique, ni émotionnel avec Jacques CHIRAC. Les raisons que je vais exposer de mon opposition à ce protocole n'ont rien à voir avec la vengeance. Permettez-moi de développer ce point.

Depuis le début de cette affaire de protocole, Monsieur le Maire, je crois que la vérité est un tout petit peu détournée et que la présentation est légèrement faussée. Il ne s'agissait pas uniquement, comme vous l'affirmez aujourd'hui pour justifier votre choix, d'obtenir réparation pour les Parisiens mais bien d'obtenir, et c'est le sens du procès pénal, la vérité et la justice. En faisant le choix de négocier le retrait de la Ville de son rôle de partie civile, vous commettez, à mon sens, une double erreur, Monsieur le Maire, tout simplement parce que ce protocole est autant un renoncement qu'une régression civique.

Un renoncement, parce qu'il s'agit ici non pas d'un procès civil et d'une réparation entre deux parties mais bien d'un procès pénal et la Ville, en se portant partie civile, avait très judicieusement fait le choix de concourir à la vérité, de concourir à la justice et de poursuivre cette quête de justice et de vérité, autant que son simple intérêt à obtenir réparation.

Au nom des Parisiens, vous nous proposez donc aujourd'hui, contre 2,2 millions d'euros, d'abandonner notre rôle dans cette recherche de la vérité et notre besoin de justice. A la lumière de l'histoire de notre ville et de ses habitants, vous devriez le savoir, la soif de vérité et de justice des Parisiens, elle ne s'achète pas, elle ne se brade pas, elle ne se négocie pas.

Cette délibération est bien plus qu'un accord juridique, c'est l'essence d'une conception politique. Les Parisiens sont-ils plus attachés à l'argent ou à leurs convictions ? Sont-ils plus animés par le sentiment de réparation court-termiste ou par le désir de justice définitive ?

Car, pour dire la vérité, et en admettant qu'il faille absolument et au plus vite récupérer ces 0,03 % de notre budget annuel, ce protocole, s'il constitue un aveu, et si vous êtes tous convaincus que ce protocole constitue un aveu, alors allons au bout de la procédure et c'est la Justice qui donnera réparation. Cette Justice, quand c'est elle qui annonce à la fois le résultat et la réparation, alors c'est irrévocable ; alors, il n'y a plus aucun soupçon ; alors, effectivement, les reproches d'impartialité ne pourront plus nous être faits.

Ce renoncement est d'autant plus regrettable, Monsieur le Maire, que je partage avec vous au moins une conviction, celle que nous devons tourner la page de ce procès, tourner la page de cette histoire et surtout ne pas être dans l'inquisition permanente à l'égard du passé.

Mais justement, il n'y a que deux choses qui peuvent en réalité permettre de tourner la page définitivement : c'est la vérité et la Justice.

Cette Justice doit être prononcée de manière équilibrée, impartiale, dans un procès pénal où tout le monde joue son rôle, et notamment la partie civile.

Je vous l'ai dit, Monsieur le Maire, je considère cela comme un renoncement mais également comme une régression civique.

Le renoncement, il aurait pu constituer à lui seul une bonne raison de voter contre ce projet, mais il y a une dimension dont je vous demande de mesurer à quel point elle constitue un danger civique. A l'heure de la dégradation de la confiance des citoyens dans la classe politique, à l'heure des scandales éthiques et civiques du Gouvernement, il faut mesurer le sentiment croissant de nos concitoyens qu'il y aurait dans ce pays deux catégories de Français : ceux d'un côté, le plus grand nombre, qui sont soumis à la loi commune et, de l'autre côté, les puissants qui, du fait de leur richesse, de leur pouvoir, de leur influence peuvent s'astreindre de la loi commune. De Bernard TAPIE à Liliane BETTENCOURT, les Français constatent chaque jour qu'être riche ou ami du pouvoir permet d'éviter la loi commune.

Ce sentiment et ce climat, chers collègues, nous obligent.

Ils nous obligent à l'exemplarité. Ils nous obligent à démontrer plus que jamais que nous sommes attachés à la même justice pour tous, à l'application de la règle commune et qu'en tant qu'élus, nous croyons en cette justice, nous croyons en la machine judiciaire et qu'elle seule peut affirmer une vérité définitive.

Imaginons juste, quelques secondes, le regard que nos concitoyens peuvent porter sur cette histoire en raison des faits, très simplement. Un maire, socialiste, va accorder à un ancien président de la République, dont il a combattu la politique et les méthodes pendant plus de 20 ans, le moyen d'être confronté à un procès où plus personne ne plaidera à charge. Pour parfaire ce roman sombre, cet accord sera financé par le parti majoritaire que ce même maire combat et dénonce au quotidien. Si vous ajoutez à ce tableau l'intervention d'un chef de l'Etat en place, vous êtes face à un drame démocratique, une régression civique, où ce mauvais scénario laisse à penser que les pires opposants sont en réalité complices et connivents quand il s'agit de se protéger de la loi commune.

Imaginez le regard des citoyens il y a quelques minutes qui suivent ce débat où, quand un maire d'arrondissement attaque une adjointe sur des emplois fictifs à Lille, nous sommes dans l'hilarité générale ! Quel est le sentiment que peuvent avoir les citoyens en regardant cela ?

Je refuserai donc, Monsieur le Maire, chers collègues, cet accord et je vous invite à en faire de même car, contre un chèque, je ne veux pas abandonner mon espoir de justice et celui des Parisiens. Contre un lot de consolation, je ne veux pas renoncer à participer et à savoir la vérité, car, par mon vote, je ne validerai jamais l'accord des puissants entre eux pour leur éviter la justice commune de tous les autres.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur, il vous sera sans doute tout à l'heure répondu mais, sur un point de fait, je voudrais vous faire remarquer que refuser à Jacques CHIRAC la réparation prévue dans le Code et que nous avons acceptée pour Marc BLONDEL serait rompre le principe d'égalité et serait, pour lui, faire un traitement spécial stigmatisant, alors que la loi prévoit cette disposition et que nous l'avons acceptée dans un précédent, celui de Marc BLONDEL.

Donc, ce que vous me demandez, ce n'est pas l'égalité de tous devant la loi, c'est l'inégalité pour une des personnes mises en cause.

La parole à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire de Paris, chers collègues.

Si j'ai souhaité intervenir dans ce débat, c'est parce que ce que je lis depuis quelques semaines de la part de certains collègues me semble si ridicule et si politicien que je m'en voudrais de garder le silence.

Ceux qui cherchent à instrumentaliser politiquement les affaires et, a fortiori, les procédures judiciaires s'assoient sur la séparation des pouvoirs et confondent la politique avec un concours de boules puantes. En réalité, il y a beaucoup d'hypocrisie de la part des adversaires de ce protocole.

Qu'a fait le Maire de Paris, à l'évidence ? Il a agi de sorte que les Parisiennes et les Parisiens obtiennent réparation : réparation des salaires injustement versés par la Ville et des frais de procédure engagés. C'est là son rôle de maire, garant des intérêts de Paris. C'est aussi simple que cela.

Le Maire n'a pas à aller au-delà, il n'a pas à confondre son rôle avec celui d'un procureur.

Dans la République française, la réparation civile est une chose, la justice pénale en est une autre. Je sais bien que la mode est à la confusion, certains ou certaines faisant volontiers valoir leur image de juge d'instruction pour concourir à la présidentielle. On voit fuser des paroles qui relèvent d'une confusion des genres assez lamentable. Je cite : "Tel homme politique, je le connais bien, je l'ai mis en examen" ou encore "le protocole que le Maire de Paris veut signer peut constituer un délit pénal". Qui parle ? Le juge ou le responsable politique ?

Cette confusion des genres, je le dis, n'est pas républicaine.

Revenons à l'essentiel.

Il appartient au Maire Bertrand DELANOË et à la Mairie de Paris de défendre les intérêts civils de la Ville, comme ils l'ont fait en tant que partie civile et comme ils continuent à le faire, manifestement avec succès, à travers ce protocole. Et il revient, en revanche, à la justice pénale de dire la morale publique par le droit.

Je voterai donc en faveur de cette délibération, en considérant que les critiques outrancières et démagogiques qu'elle peut soulever sur les franges au Front national et sur quelques-uns des bans de cet hémicycle sont dérisoires.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

L'honnêteté et la probité avec lesquelles vous dirigez cette Municipalité depuis maintenant près de 10 ans sont l'un des éléments qui fondent notre appartenance à cette majorité. Parce que cela correspond à notre éthique de la politique : nous sommes élus pour servir, pas pour nous servir ; parce que cela rompt avec les pratiques trop longtemps en cours dans ces lieux, outre des emplois fictifs à la pelle, des détournements d'argent massifs qui ont alimenté les fonds du R.P.R. et les articles de journaux pendant trop d'années.

C'est, nous le savons tous, une des principales raisons de la victoire de l'alliance de la gauche et des écologistes en mars 2001.

C'est pour cela aussi que cet accord entre la Ville, Jacques Chirac et l'U.M.P. nous choque profondément. Elle ne remet pas en cause votre honneur, Monsieur le Maire, ni votre honnêteté, mais elle entache notre image dans un domaine de plus en plus sensible, d'autant plus que cet accord a été réalisé en pleine affaire "WOERTH-BETTENCOURT-SARKOZY" qui alimente la presse tous les jours ; dernier épisode en date : le procureur général de la cour de cassation demande qu'un juge d'instruction soit nommé, ce dont on peut se féliciter.

Il y a également un problème de forme avec ce protocole, un problème de concertation au sein de notre majorité, alors que c'est un militant "Vert" qui, à la fin des années 1990, a eu le courage de se porter partie civile dans cette affaire. Sans lui, cette affaire aurait été prescrite. En 2001, vous lui avez proposé légitimement que la Ville, la nouvelle majorité se substitue à lui. Il a accepté. Et vous décidez de retirer votre partie civile sans même nous en informer, sans même nous prévenir, cela est inacceptable.

Puisque nous parlons de notre majorité, j'en profite pour informer mes camarades Ian BROSSAT et Georges SARRE qu'attaquer Eva JOLY dans cette affaire montre que vous êtes prêts à utiliser n'importe quel argument pour justifier l'injustifiable.

Monsieur le Maire, vous nous dites pour justifier cet accord que des arrangements similaires ont eu lieu dans deux autres affaires d'emplois fictifs, l'une concernant Alain JUPPÉ, l'autre Marc BLONDEL.

Ce n'est pas exact. Dans le cas d'Alain JUPPÉ, l'accord est postérieur au jugement, ce qui change tout.

En ce qui concerne Marc BLONDEL, je vous conseille de relire l'excellente intervention de notre ex-collègue Marie-Pierre MARTINET, qui parlait au nom des "Verts". Elle précisait bien que cet accord devait demeurer pour nous une exception et surtout ne pas devenir une règle, ce dont vous avez pris acte.

D'autre part, il s'agissait d'un seul emploi, pas fictif d'ailleurs, et Marc BLONDEL n'était ni un ancien maire de Paris, ni un ancien président de la République, ni l'ordonnateur d'une corruption, mais un simple bénéficiaire. Ce n'est donc pas tout à fait comparable.

Tout cela nous fait mal, Monsieur le Maire, fait mal à notre majorité, et on le voit aujourd'hui, fait mal à la politique en général. Car effectivement, cela renforce le sentiment exécrable du "tous pourris".

Nous vous demandons donc solennellement de retirer ce protocole d'accord du vote. Sinon, nous appellerons à voter contre par un vote public qui engagera chacun de nous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GAREL, vous dites que je ne vous ai pas informés... Cela fait plus de deux ans que j'écris et dis la même chose et je sais que vous me lisez. Cet argument n'est donc à mon avis pas valable.

Deuxièmement, vous parlez de l'affaire BETTENCOURT, etc., je vais vous dire mon sentiment. Mon sentiment est que lorsqu'on a des principes, on ne peut les faire varier, ni en fonction des personnes, ni en fonction du climat, voilà ! Sinon, ce n'est pas de la morale et de la justice ; c'est mon sentiment.

C'est pourquoi je ne veux pas, justement, sur une question de morale, d'éthique et de justice, être influencé par la qualité de la personne, son appartenance politique ou les circonstances dans lesquelles on se trouve. Sinon, ce n'est plus de la justice.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, j'interviens en mon nom et au nom de ma collègue Danielle SIMONNET, assise à mes côtés et responsable nationale, comme moi, du Parti de Gauche.

Tout à l'heure, tous les deux, nous voterons contre le protocole qui est aujourd'hui soumis à notre jugement.

Le débat que nous avons ce matin est un moment important de la mandature. Toutefois, il a lieu sur un point qui ne constitue en rien un engagement que nous avons pris devant les Parisiens. La parole et le vote de chacun doivent donc être libres et je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir donné la possibilité à chacune des forces politiques présentes dans cette Assemblée de s'exprimer.

J'irai à l'essentiel ; nous sommes contre ce protocole car nous souhaitons que la Ville de Paris reste partie civile dans le procès qui va avoir lieu dans quelques mois.

Ce procès va mettre en cause M. Jacques CHIRAC en sa qualité d'ancien maire de la capitale dans l'affaire dite des emplois fictifs. Danielle SIMONNET et moi voulons que la Ville reste partie civile car c'est elle qui a engagé la procédure, et par cohérence nous pensons qu'elle doit le rester jusqu'au bout. D'ailleurs, un protocole d'indemnisation aurait pu exister sans que la Ville de Paris se retire.

On nous répondra que les dommages que la Ville a subis sont désormais remboursés : pourquoi aller plus loin ? Le procès aura lieu, quoi qu'il arrive.

Certes.

Il faut donc d'abord dire quelques mots de ce protocole dit d'indemnisation. À sa lecture, il nous apparaît comme un document curieux, hybride en quelque sorte. Ce protocole nous dit, je le cite : "M. CHIRAC n'est responsable d'aucun délit mais il accepte malgré tout de rembourser la Ville"... On se pince !

Dans cette affaire, une question s'impose : M. CHIRAC est-il innocent ou coupable ? Il ne peut être les deux à la fois.

S'il est innocent, ce protocole n'a aucun sens, à moins de considérer l'U.M.P. comme une association de généreux donateurs philanthropes, ce que franchement on ignorait. M. CHIRAC et la Droite, sans reconnaître leur culpabilité, accepteraient de verser 2,2 millions d'euros simplement "dans le souci d'apaiser une source de polémiques préjudiciable à Paris et à ses habitants".

On pourrait presque rire de cette phrase. Je voudrais signaler à mes collègues de l'U.M.P. que leur politique actuelle, en remettant en cause la retraite à 60 ans et en faisant manifester 3 millions de personnes il y a encore quelques jours, est aussi une source grave de polémiques préjudiciable aux Français ! Ont-ils alors prévu de verser à chacun des Français 2,2 millions d'euros ? Tout cela est-il bien sérieux ?

Si CHIRAC est coupable, alors ce protocole est une insulte à l'intelligence des Français ! Ce n'est pas ainsi que l'on règle une telle affaire ! Ce procès mettant en cause un Président pour la première fois dans l'histoire de la Ve République n'est pas un procès ordinaire. Il sera observé par tous nos concitoyens qui veulent savoir si la Justice est bien la même pour tout le monde.

Il fait quelque part désormais partie de l'histoire de France. S'il est coupable, cela signifie qu'il a utilisé la Ville de Paris pour construire un appareil qui lui a permis d'être élu aux plus hautes fonctions. Il a ainsi modifié l'histoire de notre pays.

Je repose donc la question : M. CHIRAC est-il coupable ou innocent ? Les Français, et pas seulement les Parisiens, attendent une réponse claire. Nous savons que cette question, ce n'est pas à nous, mais c'est à la Justice d'y répondre. Mais notre vote et votre vote peuvent l'aider à y voir clair ou non.

Et précisément, il faut dire un mot du procès qui va avoir lieu. Il est un fait qu'aucun d'entre vous ici présent ne peut ignorer que le procureur M. Jean-Claude MARIN, fait inhabituel, a d'ores et déjà fait savoir qu'il demanderait la relaxe.

Quand on connaît le dossier et quand on sait que plusieurs personnalités proches de M. CHIRAC ont déjà été condamnées, cette attitude du procureur ne peut que choquer. Personne, ici présent, ne peut ignorer cette réalité.

Voici le tableau : un procureur peu scrupuleux, et peut-être une partie civile absente si nous adoptons ce protocole... Le procès qui s'annonce risque de ne pas être digne de la gravité des faits qui vont être jugés.

Pour nous, militants de gauche, M. CHIRAC a été un grand adversaire, un grand dirigeant de la Droite française : il mérite un procès à sa hauteur. Un grand homme mérite un grand procès où chaque acteur est à sa place, rien que sa place, mais toute sa place, pour permettre à la vérité de se faire jour.

Nous entendons dire aussi de la part de certains qui ne voudraient pas d'acharnement...

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, du calme !

M. Alexis CORBIÈRE. - ... mais en quoi le fait de s'exprimer devant la Justice serait un acharnement ? Drôle de raisonnement, en vérité. En quoi le fait de faire la clarté devant la Justice est-il un acharnement ? La Justice ne serait-elle là que pour les gens modestes ? Serait-elle indigne pour les puissants ?

Qui ne voit pas les effets dévastateurs d'une telle logique ? Nous, nous disons non ! La Justice doit être la même pour tous. Je le dis devant les représentants de l'U.M.P. qui ne cessent de répéter qu'ils veulent l'impunité zéro, la tolérance zéro, qui ne cessent de durcir les lois qui frappent les plus modestes, quel que soit leur âge.

Nous avons bien compris l'intérêt de l'U.M.P. à proposer à la Ville un tel accord. Il suffit de lire "Le Parisien" de ce matin pour y retrouver les propos du président du groupe de l'U.M.P. : "Vite, vite, il faut tourner la page".

Mais avant de la tourner, il faut l'écrire, cette page ! Et seule la Justice doit l'écrire, et notre vote peut l'aider ou pas.

Enfin, je termine : malgré la passion que nous mettons à défendre notre position, nous n'oublions pas, Monsieur le Maire, que c'est la Gauche, notamment sous votre impulsion qui, depuis 2001, a assaini la vie politique.

Et je n'oublie pas non plus que ce que nous disons est dans la continuité, dès la mandature de 1998, du combat qu'avaient mené Sylvie SCHERER et Martine BILLARD : nous en somme la continuité.

Je termine avec modestie et solennité : Danielle et moi, nous entendons être la voix de ceux qui subissent la politique brutale de la Droite d'hier et d'aujourd'hui. Ils veulent la justice sociale et la justice tout court.

Ce procès n'appartient pas qu'aux Parisiens, il concerne tous les Français ; nous sommes convaincus qu'ils nous demandent de voter contre, c'est ce que nous ferons au moment du vote, avec gravité mais avec une grande détermination.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Michel CHARZAT.

(Mouvements divers).

S'il vous plaît, respectez-vous au moins tous !

M. Michel CHARZAT. - Mes chers collègues, je pense que dans cette affaire, il faut garder raison...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excusez-moi de vous interrompre, il n'y a pas d'accord conclu entre Jacques CHIRAC et moi, il y a une proposition de réparation ; je n'ai conclu aucun accord. D'ailleurs, je n'ai discuté avec personne.

M. Michel CHARZAT. - La proposition d'accord conclue entre Bertrand DELANOË et Jacques CHIRAC est incontestablement licite et n'est pas dépourvue d'arguments qui plaident en sa faveur.

Cet "accord" met un terme à une séquence préjudiciable à la réputation de la vie municipale parisienne et à celle de l'institution présidentielle.

Le Maire de Paris a rappelé à juste titre que le ressentiment ne doit pas être le ressort de la vie publique. Il a montré également qu'il était capable de privilégier l'apaisement avec ses adversaires, sinon avec certains de ses amis.

Enfin, la Ville de Paris va être intégralement remboursée par l'U.M.P. du préjudice subi.

Pour autant, il nous sera difficile d'approuver cet accord. Il intervient, en effet, au terme d'une transaction, au risque d'apparaître à beaucoup comme une affaire d'initiés. Surtout, il fait prévaloir le choix de l'éthique de la responsabilité, au détriment de l'éthique de la conviction. Or, plus que jamais, il importe de faire prévaloir cette éthique de la conviction, au moment où la vie publique pâtit du discrédit, générateur de désinvestissement civique et d'essor du populisme sur fond de scandales et de crise morale.

Beaucoup de nos concitoyens, quelles que soient leurs convictions, et notamment dans les jeunes générations, sont déçus par ce protocole qui tranche avec le nouveau cours de la transparence et de la rigueur instauré depuis 2001.

Enfin, la Justice, qui sait faire preuve de sagesse, aurait pu et dû conclure cette affaire, alors que cet accord peut donner le sentiment qu'elle fonctionne à deux vitesses.

"Il est, dans la vertu, un charme invincible", nous rappelle "L'Ingénu" de Voltaire ; en l'occurrence, la vertu aurait pu connaître une meilleure fortune.

En conséquence, les deux élus de "La gauche avant tout", Mme LOPEZ et moi-même, n'approuveront pas cette délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans ce débat, je crois que nous sommes à un moment de vérité sur nos conceptions respectives du service public et de la justice.

Je veux donc, pour commencer et au nom de mon groupe, exprimer notre part de vérité sur ces deux sujets majeurs.

Chacun connaît notre conception du service public. Elle est exigeante et je crois pouvoir dire reconnue et appréciée par une large majorité de Parisiens. En tout état de cause, elle ne saurait tolérer, bien entendu, des détournements de fonds publics, car c'est bien ce grief "détournement de fonds publics" qui, malgré les réquisitions du Parquet, a conduit au renvoi devant le tribunal correctionnel de Jacques CHIRAC et de quelques autres prévenus.

C'est cette conception du service public, mais également l'évidence de la spoliation financière des contribuables parisiens, qui a conduit, dès 2001, la Ville de Paris à se constituer partie civile dans cette affaire d'emplois fictifs, et c'est à dessein que je parle de partie civile, car, fondamentalement, même si certains feignent de l'ignorer, le rôle d'une partie civile est d'obtenir réparation, indemnisation d'un préjudice subi, et non pas de requérir une condamnation pénale - c'est le rôle du Parquet - encore moins d'ailleurs de la prononcer - c'est le rôle du tribunal.

Cessons donc, une fois pour toutes, de confondre les responsabilités respectives des acteurs de la Justice.

Cela étant dit, force est de constater que dans son rôle de partie civile, la Ville de Paris obtient pleinement satisfaction.

Tout d'abord, ce protocole d'indemnisation permet à la collectivité parisienne, et donc au contribuable, d'être remboursée au centime d'euro près, intérêts et frais judiciaires compris, et ce dans le périmètre de l'ordonnance de renvoi, le seul qui ait une existence juridique.

De ce point de vue, je m'étonne des propos de ceux qui reprochent à la Ville, comme cela a été fait encore une fois ce matin, de ne pas avoir cherché à obtenir plus en débordant ce périmètre, afin d'obtenir une réparation pour des faits déclarés prescrits par la Justice, mon cher Yves CONTASSOT, sauf, bien sûr, à entamer une négociation avec la partie adverse que, par ailleurs, ils dénoncent à corps et à cris comme une faute morale ; comprenez qui pourra.

Ensuite, ce protocole permet une indemnisation certaine et immédiate à la fin du mois au maximum, en échappant aux aléas judiciaires, notamment aux éventuelles procédures d'appel.

Enfin, et ce n'est pas le moindre avantage de ce protocole, il a puissamment contribué à la manifestation de la vérité comme l'a relevé avant moi Pascal CHERKI, car qui peut croire que des prévenus et leur principal bénéficiaire, en l'occurrence le R.P.R., devenu U.M.P., acceptent de rembourser les rémunérations des emplois fictifs s'ils estimaient n'avoir rien à se reprocher ?

Bien sûr, j'ai entendu depuis la fin du mois d'août les critiques et les arguments de ceux qui s'opposent à cette indemnisation, dont je m'étonne qu'ils aient été peu évoqués ce matin. Ils méritent donc qu'on s'y attarde quelques instants, en ne relevant, bien sûr, que les principaux.

Premier argument : avec le retrait de la partie civile, le procès n'aura pas lieu. Rien n'est plus faux, le procès aura lieu, nous le savons d'ailleurs depuis le 30 octobre 2009, date de l'ordonnance de renvoi en correctionnelle prise par la juge d'instruction et nous saurons vendredi s'il se déroulera en novembre ou en début de l'année prochaine et si ce procès se tiendra, ce ne sera pas grâce au Parquet qui a tout fait pour l'éviter, ce sera grâce à l'opiniâtreté, pour ne pas dire à l'acharnement de la Ville, qui a plaidé, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, en ce sens à quatre reprises devant les Cours d'appel de Paris et de Versailles et par trois fois devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation. Pourquoi passer ces faits sous silence, chers collègues ?

Deuxième argument, c'est une variante du premier : même si le procès a lieu, ce sera sans débat contradictoire et la Justice ne passera pas. Rien n'est plus insolite. Chers collègues, nous ne sommes pas dans un procès accusatoire sur le modèle américain. En France, ce ne sont pas les parties mais le juge qui mène les débats, qui interroge et qui confronte et c'est de ce qu'on appelle son "intime conviction" que naîtra la décision de Justice, car telle est la loi et telle est la règle en France, mes chers collègues. Quand au débat contradictoire, il aura lieu, ne serait-ce que par les pièces du dossier réunies par l'instruction, versées par la Ville de Paris qui, ainsi, sera présente à l'audience, quoi qu'on en dise, comme le reconnaît d'ailleurs ce week-end dans un magazine l'avocat de Jacques CHIRAC. Enfin, faut-il rappeler qu'en droit, la réparation civile n'efface pas les sanctions pénales, mais en droit, c'est au tribunal et à lui seul de les qualifier et de les prononcer.

Troisième argument, que j'ai beaucoup entendu : avec ce protocole d'accord, le contribuable va payer deux fois, puisque l'U.M.P. bénéficie de fonds publics. Rien n'est plus absurde. C'est comme si on affirmait que lorsqu'un fonctionnaire écopait d'une contravention, c'était le contribuable qui la payait, au motif que ce fonctionnaire était rémunéré par des fonds publics. Ce raisonnement serait fondé, chers collègues, si le salaire du fonctionnaire se voyait majoré du montant de la contravention. J'ai été fonctionnaire et j'ai eu des contraventions comme tout le monde, croyez-moi, et c'est bien mon pouvoir d'achat qui a été amputé. Il en sera de même pour la dotation publique de l'U.M.P., dont le montant obéit à des critères précis tels que le nombre d'élus, les voix obtenues dans des élections et dont je ne vois pas, et dont personne ne voit, par quel mécanisme miraculeux elle se verrait mécaniquement augmenter de 1,7 million dans les semaines ou dans les mois qui viennent. En l'occurrence, ce sont bien les moyens de l'U.M.P. qui seront amputés d'autant, et ce n'est que justice.

Dernier argument, enfin : celui du "tous pourris". Je crois que rien n'est plus grave. Je veux mettre en garde, et je le dis avec une certaine gravité. Je veux mettre en garde ceux qui, en prétendant combattre cette pensée dominante selon eux, ne feraient au final que la renforcer, alors même qu'elle est essentiellement portée par une force politique qui n'appartient pas à l'arc républicain et qui mine la démocratie. Chers collègues, c'est peut-être là qu'est la véritable faute morale.

Pour conclure, je dirai que ce qui a gouverné le choix de ce protocole n'est pas la vengeance mais la raison. Ce qui a présidé à cette décision n'est pas le plaisir malsain de la chasse à l'homme mais la justice pour notre collectivité.

De ce fait, j'invite nos détracteurs à réfléchir ensemble au vrai débat, car avec le projet du Président de la République de supprimer le juge d'instruction et de confier les pouvoirs d'enquête au Parquet, cette affaire des emplois fictifs n'aurait très probablement jamais vu le jour et les Parisiens n'auraient jamais sans doute été remboursés. Là, me semble-t-il, est la vraie question, car cette réforme marquerait la fin d'une garantie essentielle à la justice, celle de son indépendance.

A l'aléa judiciaire et à l'instrumentalisation, mes chers collègues, nous préférons donc et de loin la réparation intégrale, complète et certaine à l'euro près de tous les Parisiens. C'est pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés votera sans hésitation cette délibération et, j'ajoute, en souhaitant ardemment que très prochainement, après douze ans de procédure, la Justice passe.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le débat a été complet et tous les points de vue qui voulaient s'exprimer se sont exprimés. L'Exécutif ne voit rien à rajouter, y compris après la dernière intervention.

Un vote par scrutin public a été demandé et nous allons y procéder par voie électronique. Pour procéder à ce vote, les cartes nominatives vous sont distribuées par les secrétaires de vos groupes. Je vous rappelle que chaque conseiller vote de sa place avec la carte, qu'il doit introduire en l'inclinant en biais.

(Rires dans l'hémicycle).

Je lis ce qui est écrit, qui est le fonctionnement électronique !

Chut...

Si le conseiller dispose d'une procuration, il vote de la même façon. Je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'un seul pouvoir écrit. On se donne quelques instants, sans interruption pour ne pas perdre de temps, pour que les cartes soient distribuées et, dans quelques instants, je vous indiquerai quand le vote sera ouvert. Ce n'est pas encore le cas.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAJ 25.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a-t-il voté ? Oui.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je déclare le scrutin clos.

Je vous donne les résultats :

Oui : 147

Non : 13

Abstentions : 1

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAJ 25).

(*Applaudissements*).

Mes chers collègues, nous passons à la 5e Commission.

Ceux qui sortent le font rapidement et en silence. Et rendez les cartes, à commencer par moi ! Mes chers collègues, ceux qui sortent le font vite, s'il vous plaît.

2010, DUCT 107 - Subvention à l'association "Les amis du 18e du mois" du 18e.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DUCT 107 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Les amis du 18e du mois" du 18e.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, comme vous le savez sans doute puisque vous êtes élu dans le 18e arrondissement, "Le 18e du mois" est un journal extrêmement important pour notre arrondissement, qui a d'ailleurs la chance d'avoir le seul journal mensuel de tout Paris.

Ce journal a maintenant été fondé il y a plus de 15 ans. Il rend un service très important, à la fois à la population mais aussi à notre Municipalité et à toutes les municipalités qui se sont succédées, parce qu'il rend compte assez fidèlement de ce qui se déroule et se prépare dans notre arrondissement.

Il y a quelques années, le journal qui voulait grandir a eu besoin de louer un local. Il a demandé et obtenu de notre Municipalité une indemnité compensatrice de loyer.

Cette indemnité a longtemps été de 10.000 euros mais, les loyers ayant augmenté, ce n'est malheureusement pas une exception, leur loyer est passé à 12.500 euros, ce qui a d'ailleurs été compensé intégralement l'an passé par notre collectivité.

Cette année, sans que l'on comprenne bien pourquoi, si ce n'est dû, je veux bien le croire, à des problèmes financiers, la subvention versée à l'association...

(*M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de présidence*).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vais demander à nos collègues, notamment du côté de l'U.M.P., de respecter les intervenants. Ceux qui veulent parler le font à l'extérieur.

M. Sylvain GAREL. - Cette année, sans que l'on sache pourquoi, la subvention a été ramenée à 8.000 euros, ce qui conduirait "Le 18e du mois" à abandonner son local et peut-être à mettre la clef sous la porte, porte qui n'existerait plus, d'ailleurs.

C'est pourquoi nous souhaitons absolument que cette subvention soit revue à la hausse et que nous avons déposé un amendement en ce sens.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nul ne conteste la qualité du travail de l'association qui gère "Le 18e du mois", moi moins que personne.

Des conditions budgétaires difficiles m'ont conduit, comme chacun de mes collègues, à reconsidérer toutes les subventions aux associations dont j'ai la charge. C'est pourquoi j'ai choisi de diminuer la subvention au journal "Le 18e du mois".

Toutefois, étant très sensible à vos arguments, d'autant plus qu'ils sont partagés sur tous les bancs de la mairie du 18e, étant soucieux de la continuité de ce journal, j'ai pris l'attache du Maire du 18e arrondissement pour voir comment on pouvait alléger les dépenses de cette revue et ainsi en garantir la pérennité.

Le Maire du 18e, très conscient du problème, réfléchit à des solutions en matière de logement de cette association et, pour aider cette association, en dépit des difficultés budgétaires auxquelles je suis confronté, j'ai trouvé une solution pour ajouter 2.000 euros à la subvention initialement prévue.

De ce fait, la subvention du journal "Le 18e du mois" sera, si vous en décidez, portée à 10.000 euros, moyennant quoi je vous demande de retirer votre amendement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUAKKAZ.

Je me tourne vers Sylvain GAREL pour savoir s'il accepte la substitution proposée par Hamou BOUAKKAZ.

M. Sylvain GAREL. - Nous allons retirer notre amendement. Nous remercions M. BOUAKKAZ d'avoir augmenté la subvention.

J'ai effectivement oublié de dire dans ma première intervention que cette demande émanait de l'ensemble des groupes politiques représentés à la mairie du 18e.

J'espère en tout cas que nous pourrons, avec la possibilité pour eux d'avoir un nouveau local, faire en sorte que ce journal puisse continuer encore au moins pendant 15 ans.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant de passer aux opérations de vote, une demande d'explication de vote de l'U.M.P.P.A.

Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Nous avons évoqué ce sujet à la mairie du 18e et nous sommes tous d'accord pour dire que nous avons besoin que "Le 18e du mois" vive et vive longtemps, parce que ce journal est une vitrine pour notre arrondissement.

C'est le seul journal qui existe dans nos arrondissements, qui parle de l'actualité d'un arrondissement aussi vaste que le 18e arrondissement.

Il a un problème structurel de logement et nous espérons que, très rapidement, une solution pourra être trouvée grâce aux efforts de chacun des partenaires.

Nous souhaitons dire aussi ici, au nom de l'U.M.P., que nous aurions souhaité voter l'amendement des "Verts" parce que je crois qu'il y a une urgence pour "Le 18e du mois" et que la Ville puisse apporter 12.500 euros aurait été mieux que 10.000 euros. Il y a un certain nombre d'urgences pour "Le 18e du mois".

Nous voterons la délibération. Nous aurions également voté l'amendement qui a été retiré.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Explication de vote du groupe Communiste. Monsieur Ian BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Je voudrais m'associer aux propos tenus par mes collègues du 18e précédemment et dire notre attachement, pour ce qui est du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, au "18e du mois" qui est une chance pour cet arrondissement.

Peu d'arrondissements peuvent s'enorgueillir de bénéficier d'un tel journal d'une telle qualité et, par conséquent, nous nous réjouissons que le vœu déposé par le groupe des Verts et que les différentes interventions qui ont eu lieu en Conseil d'arrondissement aient permis de faire avancer ce dossier.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour terminer, une explication de vote du Maire du 18e arrondissement.

Monsieur VAILLANT, vous avez la parole.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement. - Mon explication de vote ne vous surprendra pas. Le vote du groupe socialiste et des radicaux sera positif, tout simplement parce que, comme il a été dit au Conseil d'arrondissement, chacun et moi-même sommes intervenus en disant qu'il faudrait obtenir davantage.

Nous avons découvert qu'il y avait des questions de loyer. Je veux remercier Hamou BOUAKKAZ, que j'ai saisi immédiatement et qui m'a fait comprendre qu'il faisait tout pour régler le problème de l'année 2011 et, au-delà, pour pérenniser "Le 18e du mois".

J'ai d'ailleurs eu la direction de cette association et nous allons trouver des solutions pour que, en 2012, la question ne se pose pas dans les mêmes termes.

Voilà pourquoi je pense que c'est une solution raisonnable qui, Monsieur BOURNAZEL, permettra au "18e du mois" de pouvoir passer sans encombre 2011.

Je puis prendre l'engagement devant le Conseil de Paris que tout sera fait pour qu'une solution pérenne, satisfaisante et compatible avec les finances de la Ville, puisse être trouvée pour 2012.

Voilà, je crois, la bonne méthode et je remercie l'adjoint au Maire de Paris d'avoir répondu à ma demande et à celle de chacun des groupes des élus du 18e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 18e arrondissement est rassemblé, comme souvent.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 5 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 5 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 107 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, DUCT 107).

2010, DPP 36 - Signature d'une convention avec l'association pour la promotion d'un centre d'éducation des populations aux risques, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPP 36 relatif à la signature d'une convention avec l'association pour la promotion d'un centre d'éducation des populations aux risques, pour l'attribution d'une subvention de 50.000 euros.

La parole est à Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

L'initiative du Général PÉRICO, l'ancien Général commandant la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, répond à un besoin complexe et urgent, celui d'éduquer les populations aux risques domestiques, sanitaires, naturels et technologiques.

Les seules missions du secours à victime, les S.A.V., à la suite d'appels des numéros 18 et 112 pour les départements de Paris et de la petite couronne, ont littéralement explosé pour atteindre 360.000 interventions en 2009, soit 10 fois plus qu'en 1980.

Pour la France entière, les seuls accidents domestiques sont la cause de près de 20.000 morts par an, soit cinq fois plus que les accidents de la route.

La France est d'ailleurs le mauvais élève de l'Europe puisqu'un quart du total européen des accidents de la vie courante se situe en France.

Comme élus locaux, nous avons eu ou nous aurons l'expérience terrifiante d'incendies d'immeubles aux conséquences mortelles. Pour ma part, j'en ai connu quatre en trois ans dans le 6e arrondissement où, pourtant, les immeubles ne sont ni insalubres ni surhabités, touchant diverses tranches d'âge.

Aussi, l'idée de créer un centre d'éducation des populations aux risques, le C.E.P.A.R., et de soutenir l'association qui la promeut mérite-t-elle d'être relayée.

Les sapeurs-pompiers de Paris sont les premiers en ligne pour constater à quel point un grand nombre de ces accidents dramatiques auraient pu ou pourraient être évités.

50 % des accidents domestiques concernent les enfants de 0 à 16 ans et, à partir de 70 ans, le pic remonte avec les chutes de personnes âgées, première cause à 62 %, selon les chiffres de l'I.N.V.S., de l'I.N.P.E.S. et de l'A.N.A.H., en croissance probable avec le vieillissement de la population.

La prise de conscience est telle que 44 associations et fédérations nationales viennent de fonder le C.L.A.C., collectif interassociatif de lutte contre les accidents de la vie courante, pour que cette cause obtienne le label "grande cause nationale 2011".

Car les chiffres sont alarmants.

Aux 20.000 décès, il faut ajouter 4.500.000 blessés, 11.000.000 d'accidents annuels, avec des coûts sociaux, humains et financiers énormes, évalués à 10 % du coût total des soins dans notre pays, un tiers impliquant un passage aux urgences, soit 1.200 hospitalisations par jour.

Le C.L.A.C. (Comité de Lutte contre les Accidents de la vie Courante) fait remarquer que la mobilisation autour de la sécurité routière, qui fut la grande cause nationale en l'an 2000, a permis d'épargner en six ans 12.000 vies, certes avec de la répression mais aussi une prévention surmultipliée.

En conclusion, la création du C.E.P.A.R., dans l'orbite de la B.S.P.P. et de ses expériences dramatiques quotidiennes, mérite largement le soutien financier de 50.000 euros de la Ville de Paris.

Le groupe Centre et Indépendants votera cette délibération avec conviction et une grande attente de formation de toutes les tranches d'âge aux problématiques de sécurité civile et de recours responsable aux services de secours.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame BERTRAND.

Monsieur Georges SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je tiens à remercier Mme Geneviève BERTRAND pour l'attention constante qu'elle porte aux projets de délibération examinés en 5e Commission. Il s'agit effectivement d'un bon projet, que je soutiens depuis le début et que soutient personnellement M. le Maire de Paris.

Le général PÉRICO, ancien général commandant la B.S.P.P., souhaite créer à Paris une structure consacrée à l'éducation du grand public en matière de risques majeurs pour que chacun se familiarise avec les problèmes et les problématiques de sécurité civile.

Cette démarche nous intéresse directement car, malgré la particularité du statut de Paris, le Maire de Paris a des responsabilités importantes en matière de gestion des risques. La réalité hors normes de Paris, urbaine, humaine, bâtementaire et économique, crée de fait des enjeux de sécurité civile uniques.

La création de ce centre et le partenariat qui pourrait en découler avec la Ville de Paris participeraient de la diffusion d'une culture du risque à Paris, telle que la préconise la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 qui place le citoyen au centre du dispositif de gestion de crise.

Enfin, je tiens à souligner qu'en favorisant une prise de conscience de la population, cette initiative pourrait conduire à une diminution notable des accidents domestiques et, par là même, des interventions de la B.S.P.P. Quand on sait que les interventions de la B.S.P.P. pour secours à victime sont en progression de 8 % par rapport à 2007 et atteignent des niveaux difficiles à assumer, il s'agit, je le crois, d'un argument de poids.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous pouvons passer au vote sur ce projet de subvention à hauteur de 50.000 euros.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPP 36).

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif au maintien de l'opération "Ville-Vie-Vacances" sur le site Paul Valéry dans le 12e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 6 dans le fascicule, déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", relatif au maintien de l'opération "Ville-Vie-Vacances" sur le site Paul Valéry dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e, pour la minute réglementaire de présentation des vœux non rattachés.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Pour la minute réglementaire, tout simplement cette pérennisation qui est, en fait, une chose qui existe depuis 15 ans dans le 12e arrondissement - les "Ville, Vie, Vacances" existent depuis 15 ans dans le 12e -, sauf l'an dernier en 2009 où elle s'est installée au parc du Tremblay.

Comme le 12e offre une palette d'activités sportives importante et surtout, je crois que c'est ce qui est important, qu'on réunit plus de jeunes gens et de jeunes filles que lorsque cela se déroule sur le parc du Tremblay, puisque cette année plus de 100 jeunes gens et filles se sont ainsi répartis sur les deux mois de cet été. Mais, chaque jour, il y avait une centaine d'enfants... enfin, de jeunes.

Ce qui est important aussi, c'est le partenariat avec Promosport qui permet de faire un lien entre les fratreries de différents âges et permet donc de créer une passerelle sur une longue durée.

C'est pour tout cela qu'on souhaiterait que cela puisse se pérenniser dans le 12e sur le complexe Paul Valéry.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, d'abord M. Georges SARRE, puis M. le Directeur adjoint du Préfet de police.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens à remercier Mme la maire ainsi que les élus du conseil du 12e arrondissement pour ce vœu qui me permet non seulement de réaffirmer mon attachement au dispositif de prévention V.V.V., mais également de souligner un élément important, quoique moins connu, me semble-t-il, à savoir le soutien de la Ville de Paris au dispositif V.V.V. Police.

Au-delà de l'investissement de la Ville de Paris dans le dispositif V.V.V., qu'elle cofinance avec la Préfecture de Paris, il faut savoir que nous soutenons également le programme V.V.V. Police.

J'attire, à cet égard, votre attention, chers collègues, sur la délibération DPP 23 qui va permettre l'attribution d'une subvention de 20.000 euros à l'U.C.P.A. pour l'encadrement d'activités et la fourniture de repas aux jeunes accueillis pendant l'été dans le cadre de V.V.V. Police. Cette subvention à l'U.C.P.A. poursuit l'implication financière de la Ville de Paris dans le programme V.V.V. Police qui se matérialisait les années précédentes par une subvention à l'Association sportive de la Préfecture de police (A.S.P.P.) dissoute l'année dernière.

Je suis conscient de l'intérêt et de l'impact positif que peut avoir le dispositif V.V.V. Police sur nos jeunes, ce dispositif participant, en effet, du rapprochement entre les policiers et la population.

C'est pourquoi je donne naturellement un avis favorable au vœu déposé par Mme BLUMENTHAL. Je suis pour le maintien de l'opération à Paul Valéry, comme je suis pour le maintien du dispositif au parc du Tremblay, comme ce fut le cas l'été dernier.

Paul Valéry a un avantage indéniable : il offre une structure couverte qui permet le repli des enfants en cas d'intempéries, comme ce fut le cas à trois reprises pendant l'été. En outre, sa proximité avec le bois de Vincennes et son ancrage dans Paris en font un atout majeur pour le dispositif V.V.V. Police. La Préfecture de police s'est engagée à maintenir sa présence sur le site Paul Valéry, comme sur deux autres sites parisiens, pendant les petites vacances scolaires. Mais je n'ai pas obtenu de confirmation concernant les vacances d'été.

M. le Préfet de police devrait nous rassurer sur ce point.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci d'assurer la transition.

La parole au représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La Préfecture de police est très attachée à l'opération "Ville Vie Vacances", et elle souhaite en faire un laboratoire de l'action préventive que les policiers peuvent avoir au contact des jeunes.

Cela fait 15 ans que nous nous y investissons, et si nous sommes sortis d'une sorte de bricolage qui était très léger sur le plan financier et comptable, c'est bien pour la consolider.

Ce faisant, l'État a augmenté sa subvention de 50 % grâce au fonds de prévention de la délinquance. Nous avons noué un partenariat stratégique avec l'U.C.P.A., qui est un des principaux organismes d'encadrement des jeunes depuis maintenant plusieurs décennies, ce qui nous a permis aussi de toiletter un peu les activités, de les rendre plus modernes et donc d'être plus attractifs auprès de catégories de jeunes que l'on souhaite toucher.

Évidemment, la question de la localisation se pose. Nous avons toujours été extrêmement bien accueillis dans le 12e et nous aimons beaucoup y travailler mais on ne peut pas figer pour l'éternité l'implantation des sites. Cela dépend des projets pédagogiques et des opportunités d'activités qui peuvent varier par l'opérateur.

Pour l'instant, aucun choix n'est fait de manière définitive pour l'été prochain. Je vous garantis que pour toutes les petites vacances, nous resterons à Paul Valéry.

Nous discutons actuellement, dans le cadre du projet pédagogique avec l'U.C.P.A. pour voir quelles sont les activités que l'on pourra faire l'année prochaine.

J'ajoute que l'an dernier, lorsqu'il y a eu de graves problèmes de sécurité dans les 19e et 15e arrondissements, nous avons été réactifs pour monter d'autres opérations sur ces sites. Nous souhaitons rester réactifs pour rester au contact de la population des jeunes parisiens, mais encore une fois, nous n'avons absolument rien à l'encontre du 12e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cette confirmation.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 211).

Dépôt de questions d'actualité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que cinq questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, à M. le Maire de Paris est relative "la réinstallation d'aires destinées à l'accueil des gens du voyage;"

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, concerne "l'engagement de la Municipalité pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris, est la suivante : "Quelle politique des Ressources humaines pour la Ville ?"

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police est relative "aux chiffres de la délinquance à Paris."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris, est ainsi libellée :

"Dimanche 19 septembre, s'est tenue la "Vélibienne", randonnée ouverte à tous qui a vu les utilisateurs de Vélib' converger vers Paris depuis quatre villes de banlieue.

Cette initiative a rencontré un certain succès.

Cependant, alors que la Ville de Paris et l'entreprise Jean-Claude Decaux ont récemment initié une campagne de publicité, qu'ils ont annoncé vouloir simplifier les procédures de réabonnement (qui par le passé avaient enregistré quelques problèmes), et alors que le réseau a été étendu à près de 300 stations en banlieue, les derniers chiffres communiqués concernant le nombre d'abonnés longue durée à Vélib' affichent un certain fléchissement.

En effet, alors que nous avons près de 200.000 titulaires d'un abonnement longue durée en 2008 (soit un an après le lancement des Vélib' à Paris), l'entreprise Jean-Claude Decaux a récemment annoncé compter 165.000 abonnés.

Loin de nous l'idée de démentir le succès de Vélib', initiative à laquelle vous savez, Monsieur le Maire, combien nous sommes attachés ! Bien que, comme vous le savez, nous aurions préféré un système de service public de vélos à Paris en régie directe.

Nous nous réjouissons, bien entendu, d'apprendre que la barre de 85 millions de trajets en Vélib' a été franchie il y a quelques jours.

Néanmoins, suite à la signature par la Ville de Paris de l'avenant avec la société Jean-Claude Decaux à la fin 2009, et lors des débats que nous avons dans cet hémicycle à cette occasion, avait été évoquée la possibilité d'évolutions possibles quant à la tarification des abonnements, la durée d'utilisation et la qualité des services proposés aux usagers, pour fidéliser les usagers de Vélib' et en développer le nombre.

Tout cela nécessitant bien entendu études et négociations.

Ma question est donc simple, Monsieur le Maire : quel est l'état d'avancement de cette réflexion ? Quelles sont les avancées prévues et le calendrier envisagé concernant la tarification des abonnements, la durée d'utilisation et la qualité des services proposés aux usagers ?"

Chers collègues, je suspends la séance. Elle reprendra à 14 heures 45 pour les questions d'actualité. D'ici là, bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures est reprise à quatorze heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons donc nos travaux par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'installation d'aires destinées à l'accueil des gens du voyage.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous passons à la question d'actualité posée par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

En juin 2009, le Conseil de Paris a débattu et voté l'établissement de trois aires d'accueil pour les gens du voyage : une première dans le 15e arrondissement, une deuxième dans le Bois de Vincennes, dans le 12e, une troisième dans le 16e arrondissement, dans le Bois de Boulogne.

A cette occasion, les élus de l'opposition n'avaient pas hésité à tenir des propos particulièrement discriminatoires, laissant entendre que les gens du voyage allaient provoquer, selon les mots du maire du 16e, "une animation intéressante" s'ils étaient à proximité du Bois de Boulogne.

Renchérissant sur cette rhétorique caricaturale, M. LELLOUCHE, qui n'était pas encore ministre, avait dénoncé des personnes qui "la nuit, ressortent des bouches d'égout leurs effets personnels (matelas, couvertures, voire postes de télévision) et s'installent sur le trottoir". Il établissait du reste un parallèle pour le moins surprenant avec "un encombrant ou une poubelle déposée avant l'heure du ramassage".

Ces propos ont été suivis d'une série de manœuvres dilatoires de la part de la Droite et du Gouvernement. Ainsi, l'U.M.P. parisienne en a-t-elle appelé au Ministre de l'Intérieur pour demander une enquête de sûreté et de sécurité publique suite à l'hypothèse de nouvelles aires dédiées aux gens du voyage. De même, le ministère de l'Ecologie s'est-il inquiété de la préservation des sites forestiers, tandis que le Ministre de la Défense reprenait les mêmes arguments que le Maire du 15e arrondissement et insistait sur la proximité de l'aire du 15e arrondissement avec le futur pentagone à la française.

Plus grave encore, nous en arrivons à nous demander si la Préfecture de région ne contribue pas, paradoxalement, à retarder l'application de la loi de 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

En effet, depuis deux ans, la commission consultative des gens du voyage, qui rassemble la Préfecture, la Ville de Paris et les associations représentatives, n'a pas été réunie une seule fois.

La Préfecture avance comme explication à cette absence de réunion la rareté du foncier et la superposition des protections du patrimoine qui rendent difficile, voire impossible, la création de ces aires dans Paris.

L'engagement de notre majorité de gauche est réel, il s'est manifesté en juin 2009 par le vote de cette délibération. Les aires en question sont inscrites dans notre Plan Local d'Urbanisme et ce sont près de 17 millions d'euros que nous voulons investir pour créer des aires d'accueil dignes.

Vous le savez, Monsieur le Maire, notre groupe souhaite, à présent, que ces aires voient le jour aussi rapidement que possible et nous aimerions, à ce titre, savoir notamment comment vous envisagez d'agir auprès du Préfet de région, afin que soit enfin réunie la commission consultative des gens du voyage.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, le traitement réservé cet été aux gens du voyage conduit les groupes politiques de la majorité à s'interroger sur l'application du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage à Paris.

A Paris, un travail en profondeur a été lancé en 2004 et la mise en œuvre de ce schéma nous mobilise pleinement, même lorsque les gens du voyage ne font pas la une des journaux. Pour réaliser ces aires, pendant cette mandature, nous avons provisionné des budgets. Un financement de 17 millions d'euros est acté pour la réalisation de ces aires. Trois sites ont été retenus dans le 12^e arrondissement, le 16^e arrondissement et le 15^e arrondissement, sur lesquels des études ont été conduites. Plus de 130.000 euros ont d'ores et déjà été engagés. Les projets sociaux ont été élaborés avec les associations représentatives des gens du voyage. Ces aires d'accueil seront destinées aux familles de personnes hospitalisées.

Monsieur le Maire, aujourd'hui ce dossier est bloqué du fait de l'Etat. Bien que le Conseil d'Etat ait tranché sur le P.L.U. et ait validé l'implantation de deux aires d'accueil dans les bois de Vincennes et Boulogne, nous attendons toujours la réunion de la Commission des sites qui doit statuer en dernier ressort.

Monsieur BROSSAT, vous soulignez que le projet du 15^e arrondissement, à proximité de l'hôpital Georges Pompidou, est contesté par le Maire d'arrondissement et par l'Etat. Le Ministère de la Défense s'oppose à la création d'une aire dans le 15^e arrondissement, au motif qu'elle se situerait à proximité immédiate du futur Pentagone.

Face aux tirs de barrage de l'Etat, Monsieur BROSSAT, notre détermination est intacte. Si ce terrain ne convient pas, l'Etat doit nous proposer une alternative, toujours dans la proximité de l'hôpital Pompidou. Le Maire a saisi le Premier Ministre à ce sujet.

La Commission consultative départementale des aires des gens du voyage ne s'est pas réunie depuis deux ans, malgré nos demandes auprès du Préfet de Paris. J'ai donc réuni la semaine dernière les associations qui la composent. Ces dernières ont particulièrement apprécié notre volonté de voir aboutir ce dossier malgré les difficultés rencontrées.

Monsieur le Maire, nous avons un autre point de désaccord avec l'Etat, le Préfet de Région suggérant maintenant que les aires pourraient être créées dans un autre département francilien.

La collectivité parisienne souhaite assumer pleinement ses responsabilités et accueillir les gens du voyage sur son territoire, comme le prévoit la loi. Et je proposerai tout à l'heure, au nom de l'Exécutif, au Conseil général, un vœu affirmant clairement nos positions sur ce sujet et mettant l'Etat face à ses responsabilités afin que ces aires voient le jour dans les meilleurs délais.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

M. LELLOUCHE s'est estimé mis en cause, donc il me demande très brièvement la parole.

M. Pierre LELLOUCHE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur BROSSAT, le fait d'être membre du Parti communiste ne vous oblige pas à tronquer les citations ou bien à les appliquer à un autre sujet.

Lorsque je me suis exprimé dans ce Conseil il y a deux ans sur un débat, je parlais des citoyens roumains et bulgares d'origine rom résidant à l'époque sur les trottoirs du 8^e et du 9^e arrondissements de Paris, sujet que je connais un tout petit peu et qui n'a rien à voir avec les aires de stationnement envisagées à Paris pour les gens du voyage de nationalité française et qui sont l'objet de votre question.

Je vous prierai donc de faire attention à vos citations. Quant à la politique du Gouvernement à l'égard des Roms, vous la connaissez, elle est conforme au droit et, au-delà des polémiques qui ont émaillé ces derniers jours, je souhaite maintenant que l'on passe à une solution humaine pour ces personnes avec les pays de l'Union européenne dont ils sont les ressortissants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je fais confiance à l'intelligence... Je ne suis pas sûr que vous allez vous convaincre les uns et les autres.

M. Ian BROSSAT. - Je ne cherche pas à vous convaincre que vous avez tenu ces propos. Simplement, il se trouve que vous avez tenu ces propos à l'occasion d'un débat qui a eu lieu en juin 2009 et qui concernait les aires dédiées aux gens du voyage. À cette occasion, vous avez parlé des Roms dans votre arrondissement.

Voilà, les faits sont là, le compte rendu de la séance le prouve.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous nous ferez passer les scripts et on verra. Vous pourrez me les faire passer aussi ; comme cela, je saurai.

II - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'engagement de la Municipalité pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, il y a un peu plus de deux ans, le 26 mai 2008, votre communication en Conseil de Paris valait un milliard. Vous souhaitiez faire du plan d'investissement pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation l'une des priorités d'action de votre seconde mandature. Vous aviez ainsi annoncé 1 milliard d'euros sur six ans, ne reculant d'ailleurs devant aucune audace - je vous cite : "1 milliard qui en lèvera un second, en stimulant et en mobilisant les efforts de nos partenaires : Europe, Etat, Régions, acteurs financiers et économiques".

Monsieur le Maire, si vous le permettez, avant d'évoquer le second milliard, revenons sur le premier, le vôtre, celui qui devait permettre à Paris de financer, entre autres, 4.000 logements étudiants, 55.000 mètres carrés de pépinières et d'incubateurs, de donner une dimension métropolitaine à la politique universitaire ou d'améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des étudiants et des chercheurs parisiens.

Cette communication si ambitieuse ne comportait malheureusement aucune précision budgétaire chiffrée. Il a fallu attendre le mois d'octobre suivant pour connaître une répartition toute théorique, par votre adjoint M. MISSIKA, soit 907 millions d'euros en investissement et 171 millions d'euros en fonctionnement.

Depuis, où en est-on ? Quelle est, Monsieur le Maire, la réalité budgétaire et programmatique de ces annonces ? Existe-t-il un PIPP universitaire, qui serait un véritable instrument de prévision et de suivi budgétaire, notamment pour l'ensemble de la vie étudiante, le logement et les bourses ? Pouvez-vous nous expliquer pourquoi les dotations annoncées en octobre 2009 ne se retrouvent pas dans le budget primitif 2010, dans lequel le volet investissement pour l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur totalisait à peine 42 millions d'euros ?

Quant au budget supplémentaire du mois de juillet, qui invoque - je cite - "la préparation de l'avenir, une dynamique d'innovation", les dotations effectuées en secteurs stratégiques n'arrivent qu'en 11e position sur 13, tout juste avant celles consacrées au sport, ne recueillant que 1,2 million d'euros. Si on compare aux investissements prévus pour les opérations Jean Bouin ou Les Halles, qui totalisent près de 1 milliard, les Parisiens apprécieront, je crois.

Ils apprécieront également votre réaction, pour le moins stérile, à l'annonce du campus Paris-Saclay par le président de la République, avec une dotation de 850 millions d'euros, alors qu'il s'agit d'un projet dont dépend l'avenir de la France.

En effet, la véritable ambition est là : ériger le campus de Paris-Saclay en un pôle scientifique et technologique pluridisciplinaire, dans la lignée des meilleurs campus mondiaux : le MIT, Stanford ou Cambridge.

A la lumière de votre réaction face à l'effort sans précédent que réalise l'Etat en matière d'investissement dans l'enseignement supérieur à Paris, doit-on en conclure, Monsieur le Maire, que le secteur de M. MISSIKA, qui devrait être le vôtre également, demeure le parent pauvre de la politique d'investissement municipale ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je sens que la réponse de M. MISSIKA va être dynamique !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - D'abord, je voudrais commencer par citer M. Jean-François LAMOUR. Il a dit ce matin : "Il y a des moments dans la vie politique où il faut savoir dépasser les clivages."

Je constate que la vérité politique du matin n'est pas celle de l'après-midi et que le caractère polémique de la question n'est pas du tout à la hauteur du sujet enseignement supérieur, recherche et innovation.

Il y a deux aspects dans votre question : l'un concerne le milliard et l'autre la politique de l'Etat dans le domaine de Saclay. Je vais donc, si vous le voulez bien, répondre sur les deux points.

Sur la question du milliard, nous avons déjà communiqué un certain nombre d'éléments. Je pourrai vous les recommander, si vous le souhaitez. Vous avez une manière de calculer qui me paraît totalement erronée, puisque vous laissez de côté, par exemple, l'investissement dans le logement étudiant lorsque vous regardez la ligne budgétaire enseignement supérieur et recherche. Vous oubliez que, dans le calcul que nous avons fait, et nous l'avons toujours dit, la dimension de dotation foncière était prise en compte. Je maintiens donc que nous aurons, d'ici là fin de la mandature, investi 1 milliard et peut-être même un petit peu plus, de la façon suivante :

- 425 millions d'euros d'investissement dans l'enseignement supérieur, dont 237 millions d'euros pour le foncier universitaire. Je vous signale au passage, par exemple, que nous avons une négociation en cours, complexe mais importante, avec le ministère de l'Enseignement supérieur concernant la cité universitaire dans laquelle la Ville de Paris risque, si cette négociation va jusqu'au bout, de proposer 150 millions d'euros de foncier pour la construction de logements étudiants ;

- 188 millions d'euros pour le financement...

Excusez-moi ! Je ne vous ai pas interrompue, Madame !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si vous voulez la réponse, il faut peut-être pouvoir l'entendre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Ce sont 188 millions d'euros pour le financement de l'immobilier et des équipements universitaires.

J'en viens maintenant à la partie recherche et innovation. Oui, nous ferons les 55.000 mètres carrés d'incubateurs et de pépinières, ce qui portera l'effort sur deux mandatures à 100.000 mètres carrés. Cet investissement représente 100 millions d'euros et cet investissement est dans le P.I.P.P.

Dans ce chiffre, je citerai des dotations particulières pour un certain nombre de projets qui totalisent un montant global d'investissement de 47 millions d'euros : l'Institut d'études avancées, l'Institut du cerveau et de la moelle qui a été inauguré vendredi, l'Institut de la vision, l'Institut Imagine, l'Institut Pasteur, l'Institut Langevin. Je peux vous donner, si cela vous intéresse, l'ensemble des dotations qui sont prévues ou qui ont déjà eu lieu pour ces différents instituts.

Au passage, je note que si le Ministre de la Santé se précipite pour inaugurer l'Institut du cerveau et de la moelle, la dotation de l'Etat est largement inférieure à celle de la Ville et de la Région pour l'installation de l'Institut du cerveau et de la moelle sur le site de la Pitié-Salpêtrière.

Nous avons doté de 31 millions d'euros le fonds "Paris Innovation Amorçage", le Paris Lab et les prêts d'honneur. Ce sont 36 millions d'euros pour les pôles de compétitivité.

Quant à la recherche, en fonctionnement, nous aurons dépensé 171 millions d'euros au cours de la mandature, je vous recommande d'aller voir, par exemple, sur le site de la Ville les annonces que nous faisons en ce qui concerne les différents programmes de recherche, que ce soit "Research in Paris" dont la capacité d'accueil a été doublée (1,7 millions d'euros par an) ou le programme "Emergence(s)" créé en 2009 (1,8 millions d'euros en 2010).

Nous avons également, comme vous le savez, un certain nombre d'écoles d'ingénieurs dont nous avons la charge, qui représentent une dépense qui dépassera les 100 millions d'euros sur la mandature, je pense notamment à l'E.S.P.C.I. qui est l'école des prix Nobel, et à l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris.

Il y a 222 millions d'euros sur le logement étudiant, dont Didier GUILLOT a la charge, qui se compose de 180 millions d'euros pour le logement proprement dit et de 42 millions d'euros pour la vie étudiante.

Je ne passerai pas en détail l'ensemble de ces éléments, mais je vous invite à faire les additions, vous verrez que le milliard est présent.

J'en viens maintenant à notre réaction sur la question de Saclay et du discours du Président de la République à propos de Saclay. La Ville de Paris a toujours soutenu, et le Maire de Paris a toujours soutenu, l'installation d'un grand campus technologique et scientifique à Saclay. Ce que nous reprochons aujourd'hui au Gouvernement et au Chef de l'Etat, c'est l'absence totale de concertation et le non-respect d'un certain nombre d'engagements.

Je prends deux exemples. Le premier exemple, c'est que deux grandes écoles installées à Paris (l'Ecole des Mines et Télécom Paris Tech, l'une est dans le 5e arrondissement et l'autre dans le 13e arrondissement) avaient développé des projets scientifiques et pédagogiques de double implantation, à Paris et Saclay.

Ces projets avaient été validés par les conseils scientifiques et les conseils d'administration de ces écoles, et validés par le Ministère de tutelle, en l'occurrence Mme LAGARDE qui est également conseillère de Paris. Tout cela a été balayé d'un revers de main par le Président de la République, lors de son discours de Saclay, puisqu'il a annoncé, à la surprise générale, que ces deux établissements allaient déménager en totalité sur le campus de Saclay.

Le second reproche que nous faisons au Président de la République n'est pas d'avoir un grand projet ambitieux pour Saclay, parce que cela nous le partageons. Le second reproche que nous lui faisons est que ce projet ambitieux pour Saclay ne se double pas d'un projet ambitieux pour Paris. Il a prononcé une phrase malheureuse en disant que Paris n'avait pas les moyens, compte tenu du prix du mètre carré, d'être un campus scientifique de dimension mondiale, alors que Paris l'est depuis au moins six ou sept siècles.

D'autre part, il a annoncé que pour financer le déménagement des écoles d'ingénieurs sur Saclay, les bâtiments seraient vendus. Cela représente près de 100.000 mètres carrés, au coeur du quartier latin, d'établissements consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui seraient vendus à l'encan pour financer le déménagement des écoles sur Saclay.

Je dois dire que même quand on est un élu U.M.P., à partir du moment où on est un élu parisien, je ne vois pas comment on ne peut être choqué par une démarche pareille. Il est contradictoire de dire que l'on veut aider Paris à faire son développement scientifique et universitaire, et que ces bâtiments seront vendus, parce que ces bâtiments devraient accueillir les grands projets scientifiques et universitaires, dont sont porteuses les universités parisiennes.

Je pense, par exemple, à l'IRT Vie numérique. Je pense, par exemple, au pôle chimie, qui est porté par Paris Sciences et Lettres et qui demande à être installé dans les locaux de la rue Claude-Bernard. Si tout cela était négocié entre nous et l'Etat, je peux vous dire que le climat serait profondément différent entre la Ville et l'Etat, entre la Ville et l'Élysée, en matière de politique scientifique et universitaire.

Mais j'insiste sur un point essentiel...

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est excellent, mais il faut conclure maintenant.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Tous les élus parisiens, pour reprendre la phrase de M. LAMOUR, quelle que soit leur étiquette politique, devraient être unis dans cette bataille pour conserver les mètres carrés scientifiques dont nous avons absolument besoin pour le développement du territoire parisien.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si vous y tenez...

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je suis sûre que M. MISSIKA y tient vraiment en vérité, parce que je crois que, sur la première partie de ma question, il n'a pas évidemment apporté de réponse parce que ce n'est pas possible.

Je crois que je vous rends un grand service, Monsieur MISSIKA, et que vous pourrez faire valoir le fait que nombre d'élus veillent au grain sur cet important engagement du Maire de Paris. Et cela, pas seulement pour vos beaux yeux, Monsieur MISSIKA, mais parce que l'avenir de la jeunesse et de la recherche universitaire à Paris est en jeu.

Pour défendre votre secteur, Monsieur MISSIKA, vous pourrez dire au Maire que je reviendrai à la charge, si les engagements ne sont pas tenus. Vous m'avez répondu en citant beaucoup de chiffres. Vous avez additionné quarante fois la même chose, etc. Vous avez fait ce que vous pouviez, mais vous savez très bien que les engagements qui ont été pris dans le budget ne sont pas suffisants pour tenir les engagements prévus.

Quant à l'action de l'Etat que vous avez évoquée également, vous savez que cet engagement est plus qu'opérationnel, il obéit à une priorité absolue qui est celle de participer le plus efficacement possible à la recomposition du paysage universitaire parisien.

Je citerai, par exemple, le projet Condorcet Paris Aubervilliers, qui a été doté de 450 millions d'euros en 2009. Valérie PÉCRESSÉ l'a redit lors de l'inauguration de la partie ouest de Jussieu le 10 mai et encore le 4 juin : l'Etat a débloqué 40 millions d'euros pour financer l'achat de 10 hectares nécessaires au lancement des travaux.

Une telle politique se fait avec des moyens. Outre les 700 millions d'euros attribués aux établissements parisiens par l'opération Campus, l'Etat s'engage à investir 1,7 milliard d'euros sur la période 2007-2013. Au total, ce sont 2,4 milliards d'euros que l'Etat investit dès à présent dans l'enseignement supérieur de la Capitale.

Voilà, Monsieur MISSIKA, je crois que nous partageons les mêmes objectifs. Ma question n'a rien de polémique, ma question vise à faire en sorte que vos engagements soient tenus, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Vous le savez parfaitement, Monsieur MISSIKA, et dites-moi un grand merci.

(Rires).

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est peut-être beaucoup nous demander.

Nous tiendrons tous nos engagements.

Non, tu n'as pas le droit de reparler. Je suis désolé. Moi, j'ai le droit parce que le Code des collectivités locales... Je n'en abuse pas.

Nous tiendrons tous nos engagements. Vous savez que Jean-Louis MISSIKA veille à ce que je les tienne précisément dans ce domaine aussi.

Par ailleurs, si vous pouviez nous aider à convaincre l'Etat de ne pas vendre de terrains et de bâtiments universitaires à Paris, ce serait bien. Là, je pense que l'on pourrait faire du bon boulot ensemble.

III - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants relative à la politique des ressources humaines de la Ville.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à M. Jérôme DUBUS pour la question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nos institutions ont mis en place un certain nombre de contre-pouvoirs et de juridictions administratives chargées de s'assurer que l'argent public est correctement employé dans l'intérêt général. C'est dans cet état d'esprit que notre groupe souhaite débattre du récent rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur DUBUS, vous allez reprendre la parole, attendez.

Je voudrais quand même, qu'en conférence d'organisation, il soit bien rappelé que les questions d'actualité sont consacrées aux sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour. Par rapport à tous les autres groupes, de l'opposition comme de la majorité, le rapport de la Chambre régionale des comptes était inscrit à l'ordre du jour, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Et alors ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Donc, vous en parlerez - je vous laisse parler - à la conférence d'organisation, mais j'aimerais que ce soit le même règlement appliqué par les cinq groupes.

Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - A la lecture de ce rapport, les élus de mon groupe ont avant tout pensé à l'ensemble des personnels de la Ville, tous ceux qui, quels que soient leur fonction et leur grade, travaillent au service des Parisiens pour des salaires parfois inférieurs à leurs homologues des autres fonctions publiques et que nous devons remercier.

Je pense tout particulièrement aux caissières des piscines qui acceptent de travailler le dimanche et dont l'une d'entre elles vient de faire condamner la Ville pour rémunération insuffisante.

Monsieur le Maire, avant de donner des leçons à la terre entière sur le travail dominical, commencez par payer correctement celles qui le méritent.

Si ce rapport ne nous dit pas tout sur votre gestion des ressources humaines, il nous donne néanmoins des indications précises. Il était donc nécessaire que ce débat soit porté au sein de cet hémicycle, et ce d'autant plus que, depuis 2008, il ne se passe pas une semaine sans qu'un conflit social n'éclate au sein des personnels.

Pour paraphraser Laurent FABIUS, la Ville est devenue une véritable "pétaudière sociale".

Ce débat sera dès demain de nouveau d'actualité et ma collègue, Geneviève BERTRAND, vous communiquera les propositions de notre groupe.

Dès à présent, Monsieur le Maire, je souhaite vous poser les trois questions suivantes.

Premièrement, la Chambre régionale des comptes indique que les frais de personnel ont augmenté de 23 %, soit un rythme d'évolution supérieur de cinq points aux recettes de gestion courante. Allez-vous à nouveau démentir cette vérité que nous ne cessons d'affirmer ?

Deuxièmement, la Chambre régionale des comptes relève l'existence de 22 emplois de Directeurs généraux, alors qu'il n'existe aucune Direction générale. Cherchez l'erreur. Ces Directeurs généraux sont rémunérés pour un total de 5,3 millions d'euros par an, alors qu'ils devraient être rémunérés comme de simples Directeurs. Le surcoût annuel pour les Parisiens est d'1,8 million d'euros, à rapprocher des 2,2 millions d'euros du dossier CHIRAC. Allez-vous mettre fin à ces avantages ?

Troisièmement, la Chambre régionale des comptes indique que certains des membres de votre cabinet occupent des fonctions statutaires, leur permettant de majorer les rémunérations par rapport à des contrats de cabinet classiques.

Vous prétendez qu'il s'agit de compenser l'absence de logement ou de voiture de fonction. En réalité, la haute hiérarchie de votre cabinet a à sa disposition un pool de chauffeurs. Quelle est donc la justification de ce cumul d'avantages ?

Je pourrais prendre d'autres exemples, suscitant autant d'interrogations. Pour l'instant, nous en restons évidemment au stade de ces questions, mais le sujet est loin d'être épuisé, notamment pour ce qui concerne la période pré-Congrès de Reims durant laquelle certains membres du cabinet furent bien loin des 35 heures.

Après ce rapport, Monsieur le Maire, nous attendons maintenant la vérité, nous attendons la reconnaissance des faits et nous attendons la fin des abus.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.)

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur DUBUS, vous avez tout d'abord enfreint le règlement.

Votre question ne devait pas porter sur le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Je vous donne ce que M. DUBUS m'a envoyé. Les cinq groupes doivent bien écouter ce que je dis. M. DUBUS m'a envoyé ce papier, où il est écrit en tout et pour tout : "Quelle politique de ressources humaines pour la Ville ?"

C'est bien normal que je lui donne la parole.

S'il vous plaît !

Monsieur DUBUS, je vous répète que je souhaite qu'à la prochaine conférence d'organisation, les cinq groupes, je ne vois pas votre Président de groupe, je lui en parlerai moi-même, se donnent les moyens de faire respecter le règlement.

Vous désavantagez autant l'U.M.P. que les groupes de la majorité en abordant en avance un sujet qui est à l'ordre du jour.

Deuxièmement, je suis habitué depuis près de 10 ans aux insinuations, mais je ne vous autorise pas, sauf à le démontrer, à dire que j'aurais dans mon cabinet des gens qui ne font pas leur travail.

D'ailleurs, Monsieur, ils font bien plus de 35 heures et je crois être le seul responsable de collectivité locale, sans parler de l'État évidemment, dont on connaît pour tous les membres du cabinet leur nom et leur mission, cette information étant accessible à tous les citoyens.

Faites-en autant.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je n'aborde pas la question de la C.R.C., puisque nous aurons le débat demain sur cette question.

En revanche, c'est bien volontiers que je réponds à chaque fois sur les questions qui portent sur la gestion des ressources humaines de la Ville.

Même si le temps est court, je vais essayer de vous donner quelques-unes des orientations que nous conduisons en cette matière.

Je vais ordonner mon propos autour de cinq rubriques, en vous disant que notre gestion des ressources humaines, qui mobilise effectivement beaucoup de moyens et qui a une très grande importance pour nous tous, se caractérise d'abord par une politique maîtrisée des effectifs.

J'ai insisté sur ce point devant la mission d'information car les 8.825 créations d'emploi de 2000 à 2009, souvent évoquées dans cet hémicycle, résultent de créations maîtrisées au titre de la réduction du temps de travail, d'une politique active de redéploiement de postes ou de la rationalisation du périmètre de la collectivité.

Car, dans le même temps où l'État accroissait les compétences de la collectivité et lui transférait plus de 900 postes, la Ville engageait un effort de reconnaissance des emplois permanents sur des statuts précaires.

Deuxième axe de cette politique des ressources humaines, une politique salariale et sociale valorisant les personnels de catégorie C.

La collectivité a utilisé ses marges de manœuvre à travers trois dispositifs principaux : une amélioration du nombre de promotions, une revalorisation du système indemnitaire des agents de catégorie C et une amélioration de l'action sociale, au travers de l'aide à la prise en charge d'une mutuelle, mais également l'attribution d'un logement social sur six aux agents de la Ville.

Le résultat a été une majoration du pouvoir d'achat de ces agents et cette politique permet de constater aujourd'hui que les 10 % des agents les mieux rémunérés gagnent moins de trois fois plus que les 10 % des agents les moins bien rémunérés.

Sur ces deux dernières années, tout particulièrement, nous nous sommes attachés à améliorer le régime indemnitaire des fonctionnaires dont le salaire net en début de carrière est inférieur à 1.300 euros par mois.

Troisième axe de cette politique de ressources humaines, nous conduisons des simplifications statutaires, simplifications mais aussi meilleure lisibilité des statuts. Cela a été mené dès 2007, concernant 31.000 personnes de la catégorie C.

Nous avons réduit le nombre de corps de catégorie C, et donc de statuts, de 62 à 19. Ceci a permis d'améliorer les déroulements de carrière et constitue aussi un puissant moyen au service de la mobilité.

Aujourd'hui, nous entamons la révision de la catégorie B.

Nous avons par ailleurs pris des mesures déterminées concernant le handicap et l'égalité professionnelle.

La collectivité a adopté une charte pour l'égalité professionnelle hommes/femmes et une charte d'égalité dans l'emploi qui réaffirme l'engagement de la Municipalité dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

Ont été mis en place des formations de lutte contre les discriminations, une vigilance et un suivi des promotions et une féminisation de l'encadrement supérieur.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Ce n'était pas la question.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Votre question sera traitée demain.

Monsieur BOURNAZEL, vous criez mais vous ne savez pas pourquoi.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je réponds à votre question concernant notre politique de ressources humaines.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il y a un règlement, Monsieur BOURNAZEL. La Chambre régionale des comptes sera l'un des sujets de demain.

Mme ERRECART fait ce qu'elle doit faire, vous devriez l'écouter.

Ne vous inquiétez pas, vous n'aurez pas à voter de protocole d'accord pour des emplois fictifs avec moi.

Vous voyez, Monsieur BOURNAZEL, que mieux vaut être convenable. Cela vous réussira mieux.

Madame ERRECART ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je termine sur la partie du handicap en indiquant que la Ville est en passe d'atteindre l'objectif légal de 6 % d'emplois de travailleurs handicapés.

A titre de comparaison, ce taux s'établit à 3,5 % en moyenne sur la fonction publique territoriale et à 3,6 % pour l'État.

Cinquième axe, une politique ambitieuse de formation. La Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse, qui permet d'ores et déjà à plus d'un agent sur deux, soit 30.000 agents en 2009, de bénéficier d'au moins une session de formation par an.

Cette formation est d'ailleurs largement orientée sur l'égalité des chances puisqu'elle représente plus de 40 % de notre investissement.

Bien sûr, ces cinq axes n'épuisent pas le sujet. Beaucoup de sujets restent encore à traiter, notamment parce que le contexte social n'est pas serein.

En matière de rémunération, les décisions du Gouvernement pèseront inévitablement sur le climat social parisien, en particulier la décision de geler le point d'indice.

La Ville poursuivra sa politique de résorption de l'emploi précaire en s'attachant en priorité à améliorer la situation des agents les plus exposés, agents de ménage contractuels de la collectivité, conformément au vœu adopté au Conseil de Paris de juillet.

Parallèlement, nous avons également l'ambition d'aboutir à un plan et un accord santé au travail avec les partenaires sociaux, parce que nous pensons que ce sont des sujets qui doivent se construire dans le dialogue social, afin d'améliorer le suivi médical, les conditions de travail, de réduire les accidents du travail et de prévenir l'absentéisme.

Ce sont des sujets au moins aussi importants que ceux que vous avez évoqués, Monsieur DUBUS. Je pense qu'il est aussi plus intéressant pour l'Assemblée d'être conscient de ce que sont nos enjeux de politique de ressources humaines.

Nous développerons les outils de pilotage de la gestion du personnel. La D.R.H. a commencé à bâtir ces outils, mais il faut effectivement que nous avancions encore dans ce domaine.

De tout cela, je voudrais dire que nous pourrions à nouveau reparler, bien sûr demain au moment de la discussion du rapport de la C.R.C., mais aussi au moment de la remise du rapport de la mission d'information et d'évaluation qui se tiendra au mois de novembre. J'ai tout à fait conscience que nous avons encore d'autres discussions en perspective.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Brièvement, Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Il y a deux poids et deux mesures dans cette affaire. Vous avez accepté la question de M. BROSSAT qui porte sur l'affaire des Roms et des gens du voyage alors qu'il y a une délibération. C'est exactement la même chose pour les personnels, et la même chose pour la Chambre régionale des comptes ! Une chose est claire : en questions d'actualité, il y a un principe de base que vous pourriez rappeler en conférence des présidents : il faut répondre à la question !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur DUBUS, sur ce sujet-là, je ne sais pas si vous êtes le plus crédible.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Parce qu'un chiffre vous a échappé, dont nous reparlerons demain : l'écart de salaire entre les 10 % de salariés de la Ville et du Département qui gagnent le moins et les 10 % qui gagnent le plus est de moins de trois points, à 2,80 et quelques.

M. Jérôme DUBUS. - Et les primes ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Primes comprises, mais nous y reviendrons demain : vous verrez.

IV - Question d'actualité déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à M. le Préfet de police relative aux chiffres de la délinquance à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Le 14 septembre, dans un communiqué, la Préfecture de police se félicitait de "la réussite" de la police d'agglomération mise en place un an plutôt sous son autorité. Elle annonçait que le potentiel des commissariats en était "sorti renforcé".

Dans le même temps, les Parisiens apprenaient que sur les huit derniers mois, la délinquance dans la Capitale progressait de 1,2 % alors qu'elle reculait dans le reste de l'agglomération. Le bilan est-il donc positif pour les Parisiens ?

La Préfecture de police a reconnu que ces chiffres ne sont pas acceptables, constat sur lequel nous nous accordons. C'est la première fois depuis huit ans que la situation se dégrade à ce point.

La flambée des vols violents sans arme, plus 29 %, celle des atteintes aux personnes, plus 9 %, confirment ce que les élus et les maires d'arrondissement en particulier savent depuis longtemps : la violence s'installe dans les quartiers ; les indicateurs sont au rouge.

Paris fait donc exception au tableau idyllique que dressait en août le Ministre de l'Intérieur qui se félicitait du recul des violences aux personnes dans notre pays.

Les Parisiens ont plus que jamais besoin d'une présence visible et rassurante de la police. Les effectifs en Ile-de-France ne sont pas à la hauteur, ni de cette exigence, ni des enjeux régionaux.

À Paris, nous avons constaté que les patrouilles de nuit semblent être revues à la baisse faute d'effectifs suffisants. Notre groupe réaffirme la nécessité d'une présence physique continue des policiers sur le territoire parisien, engagement pris par la Préfecture lors du débat sur la mise en place de la vidéoprotection.

Nous croyons résolument qu'un tel dispositif permettra à moyen terme d'éviter les drames comme celui qui a frappé la semaine dernière ce jeune lycéen de 17 ans, agressé sauvagement dans le 13^e arrondissement. Car cela, nous ne l'acceptons pas et nous ne nous y résoudrons pas.

Au titre de la loi relative à la prévention de la délinquance de 2007, la Mairie de Paris met tout en œuvre pour développer les meilleures solutions préventives et remédier à cette montée de la délinquance.

Monsieur le Préfet, pouvez-vous donc aujourd'hui nous fournir les chiffres les plus précis et assumer cette compétence partagée en nous transmettant les statistiques des différents agrégats constituant la délinquance générale, en nous fournissant aussi les effectifs des policiers affectés à Paris et effectivement présents sur le terrain, et en informant automatiquement et régulièrement le Maire de la Capitale ?

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers.

Monsieur le Conseiller, vous venez de faire part de vos inquiétudes relatives à la délinquance parisienne. Je vais m'efforcer de répondre à la question que vous posez mais elle justifierait aussi beaucoup plus que la simple réponse à une question d'actualité. Néanmoins, je vais m'efforcer de vous répondre le plus rapidement possible.

Après huit années ininterrompues, et vous venez de le dire, ce qui pour nous est une grande satisfaction, soit un cumul de moins 25 %, il est exact qu'au cours des huit premiers mois de l'année, la délinquance générale a augmenté légèrement, de 1,2 % à Paris.

Puisque vous m'invitez à donner les agrégats, si on prend les indicateurs de l'Observatoire de la délinquance, les atteintes aux biens ont augmenté de 5 %, les atteintes aux personnes, et c'est notre inquiétude, de 9 %, tandis que la délinquance économique continue de baisser avec moins 6,9 %.

Si j'ai bien précisé à Paris, c'est que, comme vous l'avez dit, cette évolution ne se retrouve pas en petite couronne, où la délinquance reste favorablement orientée ou bien a trouvé une orientation favorable depuis la mise en place de la police d'agglomération, avec moins 1,6 %.

Évidemment, et là aussi, comme vous l'avait dit, soyez assurés qu'en aucun cas je ne m'accommode de cette évolution parisienne. Mais ayant entendu qualifier d'historique ce qu'il est prématuré de considérer comme un retournement durable, il convient de fournir des éléments de contexte, et d'abord cette réalité : depuis 2001, la délinquance parisienne a reculé en moyenne deux fois plus qu'en banlieue et de 11 points de plus qu'au niveau national, moins 25 % contre moins 14 % au niveau de la France entière.

Pour ma part, et là aussi c'est une certaine satisfaction pour moi, dans les responsabilités que j'ai pu exercées ou que j'exerce actuellement en matière de sécurité, j'ai toujours été un partisan convaincu de l'intérêt du recours à la statistique pour rendre compte de l'action des agents placés sous ma responsabilité parmi d'autres critères de jugement - ce n'est pas le seul. Alors je me réjouis de certains ralliements à la culture de résultat que l'on trouve très souvent caricaturée sous la terminologie de politique du chiffre qui n'a absolument aucun sens - je pense par exemple aux quotas de contraventions qui nous sont reprochés alors que nous n'en n'avons jamais demandé.

C'est la raison pour laquelle je n'esquiverai pas, et je n'esquiverai jamais de tels sujets. C'est pourquoi, dans chaque arrondissement, et tout récemment lors de la dernière révision des contrats de sécurité, les commissaires présentent régulièrement des batteries de statistiques détaillées.

Comme vous le savez, depuis 2003, un organisme indépendant et pluraliste, l'O.N.D., publie les statistiques de la délinquance département par département. Chaque rapport annuel consacre de longs développements à ces statistiques et bien sûr, plusieurs dizaines de pages concernent Paris. Je m'en félicite pour la qualité du débat. Encore est-il souhaitable qu'en matière de statistiques et de partenariat, la transparence conduise à une lecture équilibrée des choses.

Je prendrai un exemple. L'an passé, beaucoup d'inquiétude se sont manifestées à propos de l'évolution des vols à main armée, alors en hausse de 20 % après une diminution de moitié en sept ans. Depuis le début de l'année, cette situation est jugulée ; nous pouvons tous nous en féliciter : les vols à main armée reculent à nouveau à Paris de 16 %. Or, en dépit du fait que nous avons rendu publics ces chiffres de la même façon que ceux qui étaient en augmentation, j'ai noté le caractère tout à fait asymétrique de la façon dont il en est rendu compte, non pas d'ailleurs par vous-mêmes, bien sûr, mais de façon générale, notamment dans la presse.

Et c'est d'ailleurs ce que je regrette aujourd'hui avec l'évocation assez fréquente au cours de ces dernières semaines d'un prétendu échec de la politique de sécurité alors que, si je me tiens aux violences enregistrées à Paris en 2009, elles sont encore inférieures de 5,6 % au niveau enregistré en 2001 et ce alors qu'elles avaient progressé - j'ai rarement fait référence à ces chiffres, mais on est bien obligé, pour la clarté du débat, de le dire aujourd'hui - à Paris de 79,5 % dans les cinq ans qui avaient précédé.

Ce qui est important pour nous, c'est tout simplement de voir comment ces chiffres peuvent être utilisés, car si vous dites que tous les clignotants sont au rouge, ce n'est pas le cas. Je ne méconnais pas qu'il y a des types de violences qui nous préoccupent, mais il faut voir quels sont les différents indicateurs.

Il y a un indicateur qui n'est jamais relevé, que je me permets de signaler : celui de la criminalité organisée, c'est-à-dire de la grande délinquance. Cette criminalité organisée est encore en baisse depuis le début de l'année de 9,2 % à Paris, faisant suite à une baisse qui a été de plus de 30 %, c'est-à-dire que nous sommes passés de 4.710 faits en 2001 à 2.952 en 2009 et que nous sommes toujours en baisse de 9,2 %.

Autre signe positif : les violences non crapuleuses, telles que les coups et blessures volontaires. Les coups et blessures volontaires ont beaucoup augmenté depuis 2001. C'était, en ce qui concerne les violences aux personnes, et bien que dans le cadre d'un chiffre global qui restait en baisse, notre préoccupation. Depuis le début de l'année, les C.B.V. (coups et blessures volontaires) ont enfin diminué de 2,1 %.

Si l'on regarde dans le détail, j'en arrive à ce qui est préoccupant ; ce sont trois séries de choses.

Il y a d'abord une hausse des vols, et notamment, comme vous l'avez souligné, les vols violents sans arme à feu ; c'est notre première préoccupation.

Une seconde préoccupation est la progression de la délinquance des mineurs, plus 17 % des mises en cause depuis le début de l'année, alors que le nombre de majeurs a, lui, baissé de 4,4 %. Le Procureur de la République, dans une réunion à laquelle assistait M. SARRE vendredi dernier, signalait que près de la moitié des auteurs de violences en réunion ou en bande étaient des mineurs de 16 ans, un vol avec violence sur deux commis à Paris l'est pour un mineur. Je tiens à la disposition des conseillers de Paris, j'en dirai sans doute un mot tout à l'heure en remerciant le Maire et cette Assemblée qui s'est engagée dans la vidéosurveillance, des images relevées par la vidéo dans le 18e arrondissement hier, afin de vous montrer ce qu'est un vol sans arme avec violence à Paris.

Ce que nous avons, et c'est le troisième point, à déplorer à Paris depuis le début de l'année, c'est l'aggravation très sensible dans la capitale de la délinquance itinérante et tout particulièrement dans les transports en commun.

Face à cela, puisque c'est votre question, Monsieur ALAYRAC, et elle est légitime, les services de police travaillent d'arrache-pied - le nombre de vols violents, de cambriolages et de vols à la tire élucidés a augmenté de 15 %, 14 % et 38 % en un an - à un plan de lutte contre les bandes similaire à ce que nous faisons en matière de stupéfiants.

En matière de stupéfiants, vous savez que c'est quelque chose qui me préoccupe, je regardais les chiffres avant de venir dans cette séance, nous avons fait 22 affaires par semaine depuis le début de l'année - je dis bien 22 affaires -, ce qui est tout à fait considérable, puisque cela fait pratiquement, si l'on ne compte pas les jours ouvrables, 5 affaires de drogue par jour. Nous avons fait la même chose pour les bandes, et là, nous travaillons avec la Ville.

Depuis 15 jours et jusqu'à la fin de l'année au moins, compte tenu de cette analyse que nous avons faite sur ces vols violences, j'ai renforcé le dispositif sur les arrondissement du Nord et de l'Est parisien, les 10e, 11e, 18e, 19e et 20e et également dans le secteur des Champs-Élysées, dans le 8e arrondissement.

Voilà ce que je voulais vous dire sur notre action et sur des chiffres qui sont les chiffres des grands agrégats que vous souhaitez.

S'agissant des effectifs, je confirme une nouvelle fois dans votre assemblée qu'ils demeurent à un niveau historiquement élevé. La Capitale, puisque vous souhaitez des chiffres précis, compte, au 31 juillet, 18.356 policiers et adjoints de sécurité, dont 16.148 gradés et gardiens, soit un niveau supérieur à l'effectif de référence qui est, pour Paris, de 16.050.

Il faut ajouter à ce chiffre 260 policiers supplémentaires, 90 adjoints de sécurité qui seront affectés à Paris d'ici la fin de l'année et d'autre part, compte tenu des nouvelles règles en matière d'A.R.T.T. et de prise en compte des heures supplémentaires, nous avons récupéré 300 équivalents temps plein en effectifs.

À l'heure où à peine 40 % des délinquants interpellés à Paris y résident, la police d'agglomération est donc une bonne réponse, une bonne opportunité, pour la sécurité des Parisiens. Sa mise en œuvre suppose des réorganisations structurelles, de nouvelles méthodes de travail et c'est le cas de ce que nous mettons en place avec la volonté d'appuyer sur les deux piliers de l'action policière : la voie publique et l'investigation.

Il est vrai, puisque la délinquance augmente, que la délinquance évolue, et si elle augmente dans certains secteurs, il faut qu'on adapte, bien sûr, nos dispositifs et je suis de ceux qui pensent, même si j'y ai parfois participé, qu'il faut revoir un certain nombre de brigades spécialisées pour revenir à des patrouilles de terrain, notamment des patrouilles pédestres, puisque vous souhaitez une occupation de la voie publique, de telle sorte que l'on soit plus réactif.

C'est ce qui doit compléter, pour la police de demain, le travail engagé sur la vidéoprotection.

J'ai signé le 21 janvier, et je remercie à nouveau solennellement le Maire de Paris et la majorité de cette assemblée qui ont accepté la vidéoprotection. J'invite - l'ensemble des directeurs de la Préfecture de police assistait la semaine dernière à la présentation de la maquette - M. le Maire et tous les conseillers à voir ce que nous souhaitons faire avec la vidéo. Ce n'est pas une vidéo à l'anglaise, mais un dispositif opérationnel que nous souhaitons.

Alors aujourd'hui, face aux évolutions de la délinquance des mineurs et de la violence, vous pouvez compter sur la mobilisation de la Préfecture de police, mais à côté de cette présence sur la voie publique et de l'activité de police judiciaire, un véritable renouveau de la politique préventive est également nécessaire.

Je sais que votre double collectivité, puisque vous êtes un conseil municipal et un conseil général, consacre beaucoup de ressources et d'énergie à ces enjeux, de même que l'Éducation Nationale et la Justice, mais au regard de l'acquis de 15 ans de C.L.S. dans différents centres urbains, notre action collective reste trop segmentée et insuffisamment partenariale, notamment dans le suivi des situations concrètes.

C'est précisément parce que depuis 1945, le modèle républicain français accorde un rôle important au suivi social et aux actions éducatives que nous devons tout faire pour améliorer les signaux d'alerte et de prise en charge des situations prédélinquantes. Pour l'efficacité, il faut le faire dans un cadre territorialisé de proximité.

J'ai signé la semaine dernière avec vous, Monsieur le Maire, ou votre représentant, avec le Recteur, avec l'Inspecteur d'académie, avec le Procureur, le 17e C.L.S. d'arrondissement ; c'est dans ce cadre-là que nous devons travailler.

Quand je dis cela, je pense à ces trois garçons de 16-17 ans qui sont en détention depuis hier soir pour la grave agression commise la semaine dernière à la sortie d'un lycée dans le 13e arrondissement. Si nous avons pu les identifier et les interpellés rapidement, c'est que, hélas, nous les avons déjà préalablement repérés comme appartenant à une bande du 14e arrondissement, mais peut-être, et nous sommes, me semble-t-il, tous responsables, n'aurions-nous pas évité qu'ils retombent dans l'ornière de la violence, je voudrais être certain néanmoins que nos institutions respectives, y compris l'État, ont mis en œuvre tout ce qui leur était possible de faire pour eux et pour tous les jeunes qui risquent d'emprunter le même chemin, c'est-à-dire un mauvais chemin à l'âge de l'adolescence vers la délinquance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je crois que M. Georges SARRE souhaite ajouter de brefs commentaires ; je lui donne la parole. J'ai mis un peu en condition ton intervention : de brefs commentaires, mon cher Georges !

M. Georges SARRE, adjoint. - On me conditionne avant !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un peu.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, la question des violences est, bien entendu, un sujet aigu.

M. le Préfet de police ne sera pas vraiment étonné que je m'associe aux demandes d'information régulière, complète et transparente du Maire de Paris, tant sur le diagnostic de la délinquance, donc les statistiques détaillées selon les agrégats et les quartiers, que sur les remèdes policiers, leurs effectifs, leur mobilisation, leurs interventions sur le terrain.

Notre bonne action partenariale est plus que jamais d'actualité. De son côté, la Ville de Paris agit, avec ses moyens et dans le cadre de ses prérogatives. Nous avons, je le rappelle, déployé deux nouvelles équipes de correspondants de nuit en 2009. Nous avons créé un poste d'intervenant de proximité en commissariat dans le 13e arrondissement. Nous avons surtout commencé par redéfinir la carte stratégique, avec un nouveau contrat parisien de sécurité et 17 nouveaux contrats d'arrondissement. Il y a trois retardataires qui signeront prochainement.

Nous ferons davantage : la subvention de la Ville au groupement parisien inter-bailleurs de surveillance augmentera en 2011, ainsi que les subventions aux actions associatives. Chacun, dans ses prérogatives et avec une solide articulation partenariale, nous ferons face. L'Etat doit bien entendu, au premier chef, assumer ses responsabilités régaliennes et c'est ainsi que les choses avanceront.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

V - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à Vélib'.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe "Les Verts".

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Dimanche 19 septembre, s'est tenue la Vélibienne, une randonnée ouverte à tous qui a vu les utilisateurs de Vélib' converger vers Paris depuis quatre villes de banlieue. Cette initiative a rencontré un certain succès.

Cependant, alors que la Ville de Paris et l'entreprise Jean-Claude Decaux ont récemment initié une campagne de publicité, qu'ils ont annoncé vouloir simplifier les procédures de réabonnement qui, par le passé, avaient enregistré quelques problèmes, et alors que le réseau a été étendu à près de 300 stations en banlieue, les derniers chiffres communiqués concernant le nombre d'abonnés longue durée à Vélib' affichent un certain fléchissement.

En effet, nous avons près de 200.000 titulaires d'un abonnement longue durée en 2008, un an après le lancement des Vélib', et l'entreprise Jean-Claude Decaux a annoncé récemment compter 165.000 abonnés.

Loin de nous l'idée de démentir le succès de Vélib', initiative à laquelle, Monsieur le Maire, vous savez combien nous sommes attachés, même si, comme vous le savez aussi, nous aurions préféré un système de service public de vélos à Paris en régie directe. Nous nous réjouissons aussi, bien entendu, d'apprendre que la barre des 85 millions de trajet en Vélib' a été franchie il y a quelques jours.

Néanmoins, suite à la signature de la Ville de Paris de l'avenant avec la société Jean-Claude Decaux à la fin 2009, et lors des débats que nous avons eus à cette occasion dans cet hémicycle, avait été évoquée la possibilité d'évolution possible quant à la tarification des abonnements, la durée d'utilisation et la qualité des services proposés aux usagers, pour fidéliser les usagers de Vélib' et en développer le nombre.

Ma question est donc toute simple : quel est l'état d'avancement de cette réflexion ? Quelles sont les avancées prévues et le calendrier envisagé concernant la tarification des abonnements, la durée d'utilisation et la qualité des services proposés aux usagers ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En novembre 2009, notre Conseil votait un deuxième avenant au contrat Vélib', qui visait à augmenter la qualité du service en mettant en place un système de bonus/malus plus efficace, conduisant ainsi l'entreprise Decaux à mieux réguler les stations vides et pleines et à améliorer l'état des vélos. La mise en œuvre de cet avenant depuis le début de l'année 2010 incite l'entreprise à déployer de nouveaux moyens pour un meilleur service aux utilisateurs et à mettre en place une organisation interne plus efficace et valorisante pour ses salariés ; je pense aux réparations plus courtes ou aux réponses aux usagers plus rapides, par exemple.

Vous le savez, Vélib' est devenu aujourd'hui, pour les Parisiens et bon nombre de Franciliens, un mode de déplacement à part entière, utilisé le plus souvent quotidiennement, en particulier pour des trajets domicile-travail.

Depuis plusieurs mois, nous constatons une stabilisation du nombre d'abonnés longue durée, autour de 165.000, auxquels s'ajoutent des milliers d'usagers plus ponctuels, qui préfèrent prendre un abonnement courte durée en fonction de leurs besoins. Nous observons d'ailleurs une augmentation du nombre de déplacements par abonné longue durée, ce qui témoigne, à mon sens, d'une fidélité au service Vélib'.

Pour autant, la Ville cherche toujours à améliorer Vélib'. Par exemple, nous travaillons à moderniser et à simplifier l'abonnement en ligne. Comme vous le savez, chaque modification du service Vélib' entraîne un nouvel avenant au contrat. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur les prochaines avancées de Vélib' en Conseil de Paris.

Je vous remercie, bien sûr, d'avoir salué le succès de la Vélibienne, succès important.

Pour conclure, j'en profite pour dire que, contrairement à ce que l'on a pu lire ici ou là, le tarif pour l'abonnement annuel demeurera à 29 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien. Voilà une séance de questions d'actualité qui doit aussi mettre un terme aux fausses rumeurs, n'est-ce pas ?

Merci.

Chers collègues, nous avons terminé les questions d'actualité.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante minutes, est reprise à dix sept heures, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation des effectifs de police à Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous revenons donc en formation de Conseil municipal, et nous passons à l'examen du vœu référencé n° 7 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la situation des effectifs de police,.

M. Ian BROSSAT se prépare doucement à intervenir.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire. Je me préparais doucement, même si ce n'est pas mon tempérament naturel.

Ce vœu porte effectivement sur la question de la hausse de la délinquance qui a été abordée tout à l'heure par mon collègue Gilles ALAYRAC, hausse de la délinquance à Paris selon les chiffres que nous donnait la Préfecture de police elle-même, augmentation de la délinquance de 1,2 % sur les huit premiers mois de 2010 par rapport à 2009, avec une flambée de 29 % des vols violents sans arme à feu et de 9 % des atteintes aux personnes.

Ce vœu vise à ce que la Préfecture de police de Paris nous donne communication de la situation des effectifs policiers présents à Paris et de son évolution, en précisant les missions auxquels ces effectifs sont affectés, et la part d'entre eux qui sont affectés à la sécurisation des quartiers.

En effet, notre crainte est que la mise en place de la police du grand Paris ait conduit de fait à ce qu'un certain nombre de policiers qui exerçaient intra-muros, dans notre ville, aient été de fait transférés en banlieue, ce qui fait que nos quartiers sont moins sécurisés par de la présence policière qu'hier.

C'est le sens du vœu que nous déposons aujourd'hui.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président Ian BROSSAT.

Je donne la parole au Représentant du Préfet de police et ensuite, s'il le souhaite, à M. Georges SARRE.

Donc, Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Le Préfet a tout à l'heure donné les chiffres des gardiens de la paix actuellement affectés à un niveau historiquement élevé : je n'y reviens pas.

S'agissant de la répartition, le Préfet de police, désormais responsable de la police d'agglomération, est responsable de l'équité de la répartition dans l'ensemble de l'agglomération, et certains responsables de banlieue se sont émus d'un poids trop important de policiers à Paris.

Il faut distinguer ce qui relève des missions de la Capitale, l'ordre public, les nombreuses sujétions de manifestation et liées au statut diplomatique, et les policiers d'arrondissement qui travaillent au quotidien.

A Paris, 92 % des effectifs de la D.S.P.A.P. sont affectés dans les commissariats d'arrondissement. Récemment d'ailleurs, le Préfet a procédé à des réorganisations qui ont redispaché les brigades anti-criminalité de secteur entre les brigades d'arrondissement, plus présentes et proches du terrain, et la B.A.C. départementale.

Enfin, comme tous les cinq ans, la Préfecture de police est également soumise à un contrôle des juridictions financières, un contrôle de la Cour des comptes. Bien évidemment, la question de la répartition des effectifs dans l'agglomération a été un de ses premiers travaux.

Pour l'instant, le Préfet de police ne dispose pas des conclusions précises des magistrats. Néanmoins, il a d'ores et déjà été relevé par la Cour des comptes que les commissariats parisiens ne sont en rien défavorisés en termes d'effectifs de policiers.

Enfin, le Préfet de police a été particulièrement clair. Il souhaite privilégier l'intervention de patrouilles sur le terrain plutôt que les structures immobilières et il fera en sorte que le développement de la vidéoprotection aille de pair avec une présence beaucoup plus réactive des effectifs sur la voie publique. Je pense que, si vous le souhaitez, la présentation de la maquette de la vidéoprotection permettra de voir comment, concrètement, on peut arriver à renforcer le potentiel opérationnel sur le terrain.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette réponse très complète. J'en déduis que vous n'êtes pas défavorable à ce vœu, puisque vous allez dans le même sens.

Il faut que je mette ce vœu aux voix, avec un avis de l'Exécutif. Peut-être M. Georges SARRE va-t-il me dire quel est l'avis de l'Exécutif sur ce vœu ?

C'est le vœu n° 7 sur les effectifs.

M. Georges SARRE, adjoint. - Absolument.

Je crois utile de réserver ce type de demande légitime à la discussion partenariale et ne pas en faire un enjeu de polémique.

Je profite de ce vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour dire que nous voulons effectivement connaître la situation des effectifs policiers présents sur le territoire parisien. C'est le bon sens partenarial et c'est aussi une interprétation raisonnable du Code général des collectivités territoriales, notamment de son article L. 2025-1215.

Ce sera donc un avis favorable, même si le Préfet de police m'a déjà assuré que nous allions recevoir ces données lors de la Commission parisienne de suivi des bandes. Je vous remercie d'avance.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 212).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux risques de troubles à l'ordre public et incitation à la haine, lors de concerts programmés à Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 8 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif aux risques de trouble à l'ordre public et aux incitations à la haine lors de concerts programmés à Paris.

C'est encore le président Ian BROSSAT qui intervient, en une minute, et les réponses seront des mêmes personnages.

Monsieur BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce vœu porte sur les risques de trouble à l'ordre public et de provocation et d'incitation à la haine lors d'un concert qui a eu lieu le 26 septembre dernier, c'était dimanche, concert de Vybz KARTEL. C'est un chanteur qui est connu pour avoir prononcé non seulement des chansons contenant des propos homophobes mais de véritables incitations au meurtre. Régulièrement, ce chanteur est revenu sur des propos extrêmement graves.

Ce vœu vise tout simplement à ce que le Préfet de police envisage les risques de trouble à l'ordre public que peut provoquer ce genre de concert et que tous les moyens soient pris pour que le Droit nous donne les moyens de l'empêcher.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, votre avis ? Vos commentaires ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Saisie du cas de ce chanteur, la Préfecture de police a été vigilante quant aux conditions d'organisation de ce concert et aux risques de trouble à l'ordre public. Il est exact qu'entre 2003 et 2008, ce monsieur ADIDJA PALMER, alias Vybz KARTEL, a pu tenir des propos et écrire des paroles susceptibles de tomber sous le coup de la loi du 29 juillet 1881. Si tel avait été le cas hier soir, les officiers de police judiciaire, sous le contrôle du Parquet, n'auraient pas hésité à conduire une procédure judiciaire, car la peine encourue est de un an d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende.

Néanmoins, ce chanteur jamaïquain en tournée a signé une charte éthique "Stop murder music" qui fait autorité dans les milieux artistiques et s'est engagé à ne plus réitérer de tels actes. Au regard de cet engagement, une interdiction préalable du concert aurait donc été irrégulière au regard de la jurisprudence du Conseil d'Etat.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

L'avis de l'Exécutif, Monsieur Georges SARRE ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je partage les inquiétudes du président BROSSAT. Comme les dépositaires de ce vœu, je suis scandalisé par la haine homophobe du chanteur visé dans ce vœu, comme par toute forme de haine d'ailleurs. Et il est sage, comme y invite ce vœu, de s'en remettre au droit.

Il faut rester dans le cadre du droit que M. le Préfet de police saura, je le crois, apprécier et faire appliquer.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien. Après ce commentaire d'une très grande précision, la réponse de l'Exécutif est plutôt favorable ?

M. Georges SARRE, adjoint. - C'est favorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 213).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux récents événements antisémites.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 9 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif aux récents événements antisémites.

La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS, pour le groupe Centre et Indépendants, et M. SARRE répondra.

C'est le vœu n° 9.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Un certain nombre d'événements ont eu lieu dans le 13e et dans le 12e, qui sont des agressions de type antisémite, donc le vœu consiste à demander que la communauté juive parisienne soit assurée de la solidarité des élus parisiens, suite à ces agressions récentes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame, pour cette présentation très sobre.

M. SARRE va donner l'avis de l'Exécutif de façon tout aussi sobre.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Les actes odieux évoqués dans ce vœu appellent fermeté et solidarité envers les victimes.

Il appartient, bien sûr, à la Justice de qualifier le caractère antisémite d'un acte qui est aggravant.

Bien sûr, notre solidarité est évidente et ce vœu doit être soutenu vigoureusement. La communauté juive peut compter sur la résolution des élus et le soutien populaire.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 214).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation d'un débat sur la création d'une police municipale.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 10 dans le fascicule, qui a aussi été déposé par le groupe Centre et Indépendants. Il s'agit de la création d'une police municipale.

C'est Mme CUIGNACHE-GALLOIS qui va le présenter. Merci.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Il s'agit plutôt d'un débat, Monsieur le Maire, mais je vais vous expliquer.

Effectivement, ces dernières semaines ont malheureusement été le théâtre sur la scène parisienne d'une délinquance grave organisée, menée en bandes. Dans le 13^e arrondissement, dont je suis une élue, deux très sérieuses agressions ont été commises à quelques jours d'intervalle. L'une des victimes d'ailleurs est toujours dans un coma profond.

Ces tristes événements ne sont pas seulement, comme on peut l'entendre, le résultat de la baisse des effectifs de la police nationale ; ils ne sont pas non plus une incrimination pour son efficacité générale. Ils soulèvent plutôt - c'est notre conviction - une question de gouvernance de la police parisienne.

C'est la raison pour laquelle nous revenons aujourd'hui sur une proposition qui avait déjà été faite ici dans cette enceinte par l'ancienne U.D.F. et qui a été relayée encore très récemment par notre président Yves POZZO di BORGIO au Sénat auprès du Ministre de l'Intérieur, de réfléchir - je dis bien "de réfléchir" - à l'organisation d'une police municipale qui permettrait sûrement une meilleure prévention et un travail peut-être plus fin dans les quartiers extrêmement sensibles.

Je ne connais bien vos réticences, à vous, majorité municipale, ainsi que celle éventuellement de la Préfecture de police et il nous paraît toutefois que la sécurité des Parisiens vaut bien un débat.

Pour vous convaincre et pour conclure, je vous demande, mes chers collègues, de ne pas oublier que les premières victimes de l'insécurité à Paris sont toujours les personnes les plus fragiles et les moins protégées. C'est à eux que je vous demande de penser, en acceptant que ce débat soit inscrit à notre ordre du jour dans les prochains mois.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame CUIGNACHE-GALLOIS ; vous ouvrez un vaste débat.

M. Georges SARRE va vous répondre.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

L'histoire et le statut particulier de Paris ont débouché sur l'exercice par le Préfet de police et non pas par le Maire de Paris, de la totalité, puis, après 1986, (première réforme) et, en 2002, (deuxième réforme) de la majorité des pouvoirs municipaux de police.

La Préfecture de police exerce donc des pouvoirs municipaux et nationaux. Cette "unité de la Préfecture de police" renforce à certains égards la coproduction de la sécurité à Paris en rapprochant la Ville et la Préfecture de police, ne serait-ce que par le financement de la Ville à la Préfecture de police pour l'exercice de ses missions municipales ou par la présence ici du Préfet de police.

Alors qu'il faille clarifier les règles sur l'espace public, oui ;

- rapprocher et mieux coordonner les acteurs municipaux de la protection et de la verbalisation, éparpillés dans diverses directions, sans doute ;

- mieux territorialiser les effectifs, j'y suis, nous y sommes favorables ;

- et prendre toute la mesure, par ailleurs, à la Ville et à la Préfecture de police de la loi de mars 2007, faisant du Maire de Paris l'animateur, avec le Préfet de police, de la politique de prévention de la délinquance dans la Capitale, certainement !

Mais la mauvaise idée, c'est de répondre à ces vrais enjeux par une fausse solution, la police municipale qui créerait plus de difficultés qu'elle n'en réglerait ; tel est notre sentiment.

Il y a la place, en respectant l'unité de la Préfecture de police, pour réformer et améliorer les services de la Ville. Thierry LE LAY a réfléchi à l'enjeu et Marie LAJUS, directrice nouvelle en poste, y travaille à son tour. Une étude est en cours sur la carte stratégique de la D.P.P. Elle s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur nos politiques d'espace public et je fais confiance à M. Philippe CHOTARD pour renforcer la cohérence de ce pôle important de notre action.

Alors débattre, oui, nous le faisons en permanence, mais ma position est claire : la police municipale n'est pas la solution à nos exigences partagées de meilleure tranquillité et civilité dans nos équipements et sur la voie publique.

Vous pouvez avoir un avis contraire, exprimez-le, la vie démocratique le permet, il n'y a pas besoin de formaliser un débat en Conseil pour cela. Je donne donc un avis défavorable pour la Municipalité.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

La parole est à M. GOUJON pour une explication de vote, deux minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - En réalité, je rejoindrai M. SARRE dans sa proposition de rejeter ce vœu, même si, pour ce qui concerne notre groupe, nous n'avons pas une position idéologique, dogmatique, mais plutôt pragmatique.

Il est vrai qu'une police municipale, pourquoi pas, peut apporter une aide à la police nationale, d'ailleurs, il y en a dans maintes villes de province, de gauche comme de droite, mais nous pensons à Paris que la Préfecture de police fait un excellent travail, qu'a rappelé d'ailleurs le Préfet de police il y a quelques instants, que la délinquance baisse considérablement dans notre ville depuis plusieurs années, que les taux d'élucidation augmentent et qu'il y a de moins en moins de délits et de crimes.

A partir de là, il n'y a pas de raison majeure pour chambouler toute l'organisation policière sur la Capitale, surtout au moment où nous arriverons dans le cadre nouveau de la police d'agglomération. En revanche, si, effectivement, il y a de mauvais résultats en matière de délinquance, si les effectifs baissent, comme c'était le cas, par exemple, avant 2002, où les syndicats eux-mêmes reprochaient au Gouvernement de ne pas affecter suffisamment de policiers - il en manquait 1.000 à 1.500 à Paris mais, heureusement, ces effectifs ont été reconstitués par le Ministre de l'Intérieur, Nicolas SARKOZY, et le Préfet de police, tout à l'heure, a dit que les effectifs à Paris étaient même supérieurs à la moyenne théorique telle qu'elle était fixée par le Ministère de l'Intérieur -, il n'y a pas de raison que les Parisiens payent des impôts supplémentaires, d'autant plus que ceux-ci ont déjà explosé grâce à M. DELANOË pour payer une police municipale.

En revanche, c'est vrai, Monsieur SARRE, nous serons très attentifs et nous voulons que cela avance très vite, sur la réorganisation des services de sécurité de la Ville de Paris qui nécessitent vraiment une profonde réforme, de façon à mieux appréhender l'espace public et aussi à s'équiper, et je l'incite à aller dans ce sens, de vidéoprotection pour mieux protéger aussi bien les espaces publics municipaux, les bâtiments publics municipaux. Il a incité les bailleurs sociaux des ensembles immobiliers sociaux sensibles à s'en équiper. Donc, il y a un vrai travail de la part de la Ville, mais dans le cadre des compétences actuelles.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 10 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DPVI 108 - Quartier de la Goutte d'Or (18e). Subventions à 6 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe 2010. Montant total : 21.922 euros.

2010, DPVI 141 - Subventions à 22 associations créatrices de 30 emplois d'adultes-relais. Montant total : 117.844 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPVI 108 relatif au quartier de la Goutte d'Or, dans le 18e arrondissement, et d'un ensemble de subventions à six associations qui mènent des actions dans le cadre de la politique de la ville. Il s'agit d'une deuxième enveloppe pour 2010 d'un montant total, pour les six associations, de 21.922 euros.

C'est M. Rémi FÉRAUD qui interroge Mme STIEVENARD.

Monsieur FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention, d'ailleurs, portera sur l'ensemble des délibérations qui suivent la délibération 108.

Mes chers collègues, on ne souligne jamais assez l'importance de la politique de la ville à Paris, d'autant qu'à l'heure actuelle, le Gouvernement semble, lui, prêt à y renoncer.

Or, la politique de la ville est fondamentale car elle permet, notamment grâce à un tissu associatif dense et proche des réalités de terrain, d'apporter une réponse aux ruptures sociales et urbaines dans les quartiers populaires et tous les élus connaissent l'accroissement de ces difficultés dans le contexte économique et social actuel où la crise a un effet très marqué sur la pauvreté, le chômage, la précarité, la fragilisation des familles et les phénomènes de délinquance.

En ce domaine, l'expérience acquise par notre Municipalité depuis 2001 est à saluer. Ayant mis en place une stratégie globale d'intervention, les réalisations accomplies ont produit des résultats incontestables.

Mais la politique de la ville, c'est avant tout une action partenariale, et je veux vous faire part de notre inquiétude concernant l'attitude de l'Etat dans ce domaine comme dans tant d'autres. La volonté de Fadela AMARA est clairement affichée ; elle souhaite priver Paris des dispositifs de politique de la ville, méconnaissant ainsi totalement la problématique d'un certain nombre des quartiers parisiens qui ont absolument besoin de cette aide exceptionnelle des pouvoirs publics.

Et si le récent prolongement du contrat urbain de cohésion sociale a donc été, dans ce contexte, un soulagement, gardons à l'esprit que l'engagement de tous doit être maintenu et aurait même besoin d'être renforcé.

En matière d'engagement, celui de la Ville de Paris est constant et, à ce titre, je voudrais remercier Gisèle STIEVENARD et son équipe pour l'important travail accompli. Les 14 quartiers identifiés "politique de la ville" à Paris souffrent de grandes inégalités, les difficultés sociales y sont fortes, une grande part de la population dispose de bas revenus, les familles sont souvent monoparentales, le retard scolaire des enfants est parfois important, la dégradation de l'habitat et son insalubrité s'observent encore largement malgré les efforts menés, chacun des quartiers ayant sa typologie propre.

Une série de délibérations accorde donc des subventions à différentes associations dans les 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Elles ont pour objectif de soutenir le lien social à travers de multiples actions en direction de l'emploi, de l'habitat, de l'éducation, de la santé, de la prévention de la délinquance ou de la culture. Le montant de cette seconde enveloppe pour 2010 avoisine, au total, les 650.000 euros à destination d'environ 160 associations.

Je me permettrai, d'ailleurs, d'insister sur le rôle de ces associations sur notre territoire, en mettant en œuvre les projets pour lesquels nous les finançons. Elles participent à la vitalité de nos quartiers et à leur équilibre. Loin de mener des actions uniquement ponctuelles, elles interviennent dans la vie quotidienne de nombreux habitants de manière cohérente et en leur offrant la possibilité de redevenir acteur de leur propre vie et de suivre un parcours d'intégration.

Je profite, enfin, de la parole qui m'est donnée pour mettre en exergue l'étroite collaboration de la Ville et de la Région Ile-de-France. Une série de délibérations, les DPVI 74 et suivantes, illustre la qualité des rapports que nous entretenons et dans le cadre des zones urbaines sensibles, une enveloppe de 328.000 euros financée par la Région est destinée à des associations parisiennes menant des actions en matière d'animation sociale des quartiers. Il revient à la Ville d'en assumer la ventilation. Ainsi, 71 associations recevront un soutien supplémentaire.

Je soulignais donc au début l'importance du partenariat qui est le fondement du concept de politique de la ville. L'action conjointe de la Région Ile-de-France et de la Mairie de Paris en est un parfait exemple. Il ne doit pas s'accompagner, parallèlement, d'un désengagement de l'Etat.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Dans un souci d'efficacité, vous avez à la fois traité du projet de délibération DPVI 108, que j'ai annoncé, et du projet de délibération DPVI 141 ; il s'agit de subventions à 22 associations créatrices de 30 emplois d'adultes-relais, 117.844 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD va vous répondre sur l'ensemble.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Je remercie M. Rémi FÉRAUD de son intervention, car il a une excellente connaissance des mécanismes de la politique de la ville, de cette façon de travailler transversalement pour le bien des habitants.

Il est vrai que nous soutenons fortement la vie associative dans nos quartiers populaires. Nous lançons chaque année un appel à projets qui est étroitement concerté avec les mairies d'arrondissement.

Celui-ci mobilise de l'ordre de 4 millions d'euros. Il associe la Région. Nous cofinançons également plus de 100 postes d'adultes relais qui sont employés par les associations dans des fonctions de médiation.

M. FÉRAUD s'est fait l'interprète des huit maires d'arrondissement qui ont des territoires en politique de la ville dans leur arrondissement.

Je les ai rencontrés chacun avant l'été et tous confirment l'impact très positif de la politique de la ville et l'importance de ne pas relâcher l'effort.

Je diffuserai d'ailleurs d'ici peu un rapport d'évaluation de notre contrat urbain de cohésion sociale, qui est un rapport de grande qualité, qui émane de l'A.P.U.R., de la D.P.V.I. et des services de l'État.

Il ressort de ce bilan deux enseignements majeurs.

D'une part, nous avons tenu nos engagements en réalisant de nombreux nouveaux services et équipements qui transforment le quotidien des habitants.

D'autre part, le travail n'est pas achevé car les populations se renouvellent et l'impact de la crise est violemment ressenti dans ces territoires qui, par ailleurs, ont gagné des habitants, plus même que la moyenne parisienne, mais qui restent avec des taux de chômage élevés, plus élevés de cinq points par rapport à la moyenne parisienne, et des taux de C.M.U. et de R.S.A. deux fois supérieurs au reste de la capitale.

Il s'agit d'une problématique nationale, mais on voit bien que la Ville de Paris n'est pas épargnée. A juste titre, les maires qui étaient réunis ici en Conférence des villes mercredi dernier ont dit leur inquiétude et ont remis au Gouvernement un manifeste en faveur de la cohésion sociale.

Par conséquent, je rejoins tout à fait ce que vient de dire M. FÉRAUD, les quartiers ont besoin d'une politique globale, économique, sociale, éducative, de transport, de rénovation urbaine et ceci doit s'inscrire dans la durée avec le soutien de l'État.

Pour l'instant, on est confronté à une absence de volonté politique. J'espère que les choses évolueront dans les temps qui viennent.

En tout cas, nous sommes bien convaincus de l'utilité de ce dispositif et nous sommes déterminés à ne pas abandonner les plus fragiles de nos concitoyens.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame STIEVENARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 108.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DPVI 108).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 141.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DPVI 141).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien au centre social de "La 20e Chaise".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons maintenant à l'examen des vœux n° 11 et n° 11 bis déposé d'une part par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et d'autre part par l'Exécutif, relatifs au soutien au centre social "La 20e Chaise".

La parole est à Mme SIMONNET. Mme STIEVENARD donnera l'avis de l'Exécutif.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je crois que vous êtes tous conscients de la situation extrêmement difficile que vivent les centres sociaux.

Je voudrais vous alerter sur la situation du centre social "La 20e Chaise" qui fait un travail par ailleurs remarquable d'implication citoyenne dans un quartier difficile, le quartier des Amandiers, un travail pour impliquer l'ensemble des habitants du quartier dans des projets d'éducation populaire extrêmement intéressants et un travail de solidarité et d'animation locale d'une grande richesse.

En plus des difficultés économiques que rencontrent l'ensemble des centres sociaux du fait de la réduction constante du soutien financier de l'État, sachez que le centre social "La 20e Chaise" doit maintenant faire face à une augmentation de loyer de 14 %, décidée par la Direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris.

Connaissant l'attachement de la Municipalité au travail de ces centres sociaux, nous souhaitons, au niveau du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, à travers ce vœu qui a été soutenu à l'unanimité du Conseil d'arrondissement du 20e arrondissement, que notre Conseil de Paris émette le vœu de surseoir à la décision d'augmentation de loyer de 14 %, de permettre au centre social de bénéficier d'un bail de type local associatif aux conditions liées à sa localisation en quartier politique de la ville et enfin de "profiter" de cette situation difficile pour que la Ville engage l'étude d'une démarche de gratuité des loyers pour l'ensemble des centres sociaux parisiens.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme STIEVENARD présente le vœu n° 11 bis de l'Exécutif et lance un appel, si j'ai bien compris.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Je réponds volontiers à ce vœu et j'y associe ma collègue Myriam EL KHOMRI qui suit avec attention les centres sociaux.

Comme vous l'avez dit, "La 20e Chaise" joue un rôle majeur dans le quartier des Amandiers qui connaît une problématique jeunesse très sensible.

Ce quartier a vécu un drame il y a quelques années et est toujours susceptible de connaître des tensions.

La Ville l'a soutenu en permanence pour pérenniser ses activités. La Ville a eu connaissance de ses difficultés financières cet été. Nous nous sommes mobilisés pour définir un plan de redressement concerté et pour prévoir une aide exceptionnelle.

Ce plan inclut naturellement la question du loyer, dont nous savons qu'il représente une charge importante dans le budget d'un centre social.

Le loyer auquel vous faites référence, Madame SIMONNET, a été fixé en 2006, l'augmentation date de 2006. Cela représente un tarif de l'ordre de 30 euros le mètre carré annuel, ce qui est le cas pour la moyenne des centres sociaux parisiens.

Pour autant, nous savons que les centres sociaux ont des situations financières qui restent fragiles et, comme l'État est moins présent, cela crée bien sûr des difficultés.

Pour notre part, au niveau du Département, nous avons dû multiplier par sept notre aide aux centres sociaux depuis 2000. 800.000 euros supplémentaires ont été ajoutés sur les années 2008 et 2009.

Nous portons donc attention à toutes ces questions. Nous avons un dialogue avec les bailleurs à ce sujet. D'ailleurs, une délibération est soumise à ce Conseil sur la participation financière 2010 de la Ville au titre de la mission d'animation globale dans ces centres.

C'est une discussion qui a cours également dans le cadre de l'élaboration du budget 2011.

Compte tenu du vœu présenté par l'Exécutif, je vous demande de bien vouloir, si vous en êtes d'accord, retirer votre propre vœu dans la mesure où l'état d'esprit est le même et va dans le même sens.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame STIEVENARD.

Madame SIMONNET, avez-vous entendu cet appel ?

Mme Danielle SIMONNET. - Nous avons entendu cet appel.

Ce qui compte pour nous, c'est que concrètement on continue à travailler et à faire le maximum pour permettre d'aider matériellement ces centres sociaux à fonctionner durablement parce qu'ils sont vraiment des piliers de la démocratie locale, de la solidarité et de l'implication citoyenne.

On retirera notre vœu, bien que, pour autant, les propositions des deux vœux ne soient pas équivalentes. Dans le vœu présenté par l'Exécutif, on met en place un plan de soutien au centre social "La 20e Chaise" en intégrant la question du loyer. On verra comment l'effort sera poursuivi en ce sens et dans quelle mesure.

Je pense qu'on aura d'autres séances du Conseil de Paris pour en débattre à nouveau, mais à travers notre vœu initial, nous souhaitons que la Ville engage une autre réflexion sur la gratuité des loyers, comme le font d'autres municipalités importantes comme Marseille, Lille et Lyon où, au-delà des subventions de fonctionnement conséquentes de ces municipalités, les centres sociaux bénéficient de locaux mis à disposition gratuitement par leur municipalité ou les offices H.L.M.

On retire le vœu mais je pense qu'il faut absolument que nous puissions poursuivre ce débat pour que, concrètement, durablement, on ne retire pas aux centres sociaux ce qu'on leur donne par ailleurs.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame Danielle SIMONNET. C'est un retrait vigilant de votre vœu. Le vœu n° 11 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 215).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien à la Halde.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 6e Commission et examinons le vœu référencé n° 12 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au soutien à la Halde.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la discrimination et en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, et également du principe de laïcité. Nous considérons qu'il est inacceptable que dans une structure d'accueil des jeunes enfants, comme cela s'est passé à Chanteloup-les-Vignes, une employée se présente dans une tenue voilée de noir de la tête au pied et offre ainsi une image de la femme qui ne correspond pas aux principes républicains d'égalité entre les hommes et les femmes, et de laïcité auquel je viens de faire allusion.

Nous demandons au Maire de Paris d'apporter son soutien à la Halde, ainsi qu'à la directrice de la crèche, dans leur position commune, qui est d'ailleurs soutenue par des personnalités comme Elisabeth BADINTER, à l'encontre d'une telle pratique et afin qu'une situation comme celle-ci soit inenvisageable dans toute équipe d'accueil des enfants.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Je donne la parole à Mme Yamina BENGUIGUI qui va nous dire la position de l'Exécutif.

Mme Yamina BENGUIGUI, adjointe. - Si la Ville de Paris est partenaire de la Halde et a, à maintes reprises, pu confirmer une coopération fructueuse avec cette instance, ce vœu m'apparaît sans objet.

En effet, d'une part, le sujet n'est pas parisien et ne concerne en rien les affaires de Paris. Il s'agit du licenciement d'une employée d'une crèche associative de Chanteloup-les-Vignes. De plus, cette affaire est actuellement aux prud'hommes qui se prononceront en octobre.

D'autre part, je rappelle que la Halde est une autorité administrative indépendante, tant dans ses actions juridiques que dans son soutien aux victimes de discriminations, et les décisions de son collègue sont souveraines.

Dans ce contexte, la Halde n'a pas besoin de notre soutien. C'est pourquoi j'émetts un avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'exclusion au droit des prestations familiales pour les enfants qui sont pas rentrés en France par regroupement familial.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 13 dans le fascicule, déposé par M. Jean-François MARTINS, relatif à l'exclusion au droit des prestations familiales pour les enfants qui sont pas rentrés en France par regroupement familial.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, je précise, par ailleurs, que ce vœu a été adopté à l'unanimité du Conseil du 14e arrondissement la semaine dernière.

A chaque rentrée scolaire, les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire en fonction du nombre d'enfants scolarisés. Il se trouve qu'un certain nombre d'enfants issus de familles étrangères sont exclus de tout le dispositif des allocations familiales. En effet, les enfants venus sur le territoire national en dehors du regroupement familial ne peuvent prétendre à ce droit normalement lié à la scolarité de chaque enfant.

Depuis quelques années, les associations s'étaient mobilisées contre ce droit aux allocations et aux prestations familiales et sociales réservées exclusivement aux enfants entrés dans le cadre du regroupement familial, de sorte que ces prestations soient possibles pour l'ensemble des enfants.

La Halde a condamné évidemment ce principe discriminatoire, qui fait que dans une seule et même famille des enfants peuvent avoir des droits différents.

C'est pourquoi je vous propose que le Conseil de Paris émette le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès du Ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale et du Développement solidaire pour lui demander d'assurer les moyens juridiques, humains et financiers, pour que la C.A.F. de Paris puisse mettre en œuvre le principe d'égalité des droits de tous les enfants parisiens à l'ensemble des prestations sociales et familiales.

Et enfin que le Maire de Paris saisisse la Halde - on en reparle - si cette situation inique devait perdurer.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur Jean-François MARTINS.

Je donne la parole à Mme Pascale BOISTARD pour vous répondre.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, votre question pose encore une fois un problème qui est emblématique de l'entêtement du pouvoir actuel à l'encontre des étrangers non communautaires.

La loi française est depuis plusieurs années en contradiction avec la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention internationale des droits de l'enfant dans le domaine de l'accès aux prestations familiales.

Ceci a été constaté de manière constante par la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de cassation.

La défenseure des droits de l'enfant par un avis et la Halde par ses décisions ont abouti aux mêmes conclusions : l'accès aux prestations familiales doit être subordonné à la seule condition de régularité du séjour des parents en France.

La Halde, dans un rapport spécial de septembre 2008 a recommandé au Gouvernement de modifier les textes concernés. On ne peut que regretter que la majorité parlementaire, qui a eu à modifier les textes relatifs à l'accès aux prestations sociales, notamment en 2005 et pour la dernière fois en 2007, n'ait pas cru bon de modifier la loi française, afin qu'elle soit en conformité avec les engagements internationaux de notre pays.

Comme vous l'indiquez, nous sommes dans la situation ubuesque où les caisses d'allocations familiales sont dans l'obligation de refuser l'accès à des prestations sur la base des articles L-512-2 et D-512-2 du Code de la Sécurité sociale, alors que les tribunaux compétents, qui sont saisis, annulent leurs décisions et autorisent systématiquement l'accès aux prestations.

Pour toutes ces raisons, je donne bien évidemment au nom de l'Exécutif un avis favorable à votre vœu, avec toutefois une rectification, si vous en êtes d'accord. Les caisses d'allocations familiales étant sous la tutelle du ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, l'intervention du Maire de Paris doit se faire auprès de M. WOERTH et non auprès du ministre de l'immigration.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BOISTARD.

Monsieur MARTINS, acceptez-vous cette correction de forme protocolaire ?

M. Jean-François MARTINS. - Je pense qu'il faut s'adresser aux deux puisque la question est aussi liée aux questions des titres de séjour et au droit d'asile en France. Il me semble que les deux codes sont concernés, Madame BOISTARD, mais je fais confiance à vos services et à votre compétence juridique. Mais il me semble que les deux sont concernés.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. Jean-François MARTINS, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 216).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au port du pantalon par les femmes à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction administrative du port du pantalon.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 14 et n° 15 dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" d'un côté et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche de l'autre, relatifs à l'interdiction du port du pantalon par les femmes à Paris.

La parole est à M. CONTASSOT d'abord, puis à M. BROSSAT qui vont présenter leur vœu, et Mme Fatima LALEM donnera la réponse de l'Exécutif sur chacun de ces deux vœux.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, c'est un vœu qui s'adresse au Préfet de police, puisque c'est lui qui a le pouvoir en la matière. J'allais dire que l'on a du mal à comprendre comment une ordonnance aussi désuète est encore en vigueur.

Elle est juridiquement toujours en vigueur. La meilleure preuve est qu'il y a encore peu de temps, dans un procès, elle a été utilisée dans la procédure. Vous n'avez pas l'air de le savoir, alors je vous renvoie à un excellent article qui figure à la fin de notre vœu, qui est une analyse des archives de la Préfecture de police de Paris et dans laquelle vous trouverez toutes les références d'utilisation de cette ordonnance. Vous verrez qu'il y a encore très peu d'années, elle a été utilisée.

On vous demande évidemment d'abroger cette ordonnance, qui n'a plus aucun sens, sinon d'ailleurs beaucoup de femmes dans cet hémicycle n'auraient pas le droit d'y siéger dans leur tenue. Vous savez, y compris juridiquement, que les préfètes n'ont pas le droit de porter le pantalon dans leur tenue officielle, lorsqu'elles sont en représentation. Cela leur est toujours interdit. On voit bien que c'est une forme d'archaïsme qui n'a plus de sens. Allez, vite, autorisez les femmes à porter le pantalon, si elles en ont envie, et abrogez cette ordonnance.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT, vous avez été vivement applaudi par les conseillères d'arrondissement. Les conseillères de Paris, pardon.

On présente le deuxième vœu, celui de M. Ian BROSSAT. Je rappelle qu'il s'agit d'une ordonnance qui remonte à 1800, ce qui est tout de même assez remarquable, le 16 brumaire en IX !

M. Ian BROSSAT. - Pour expliquer, un strict principe de parité, c'est Catherine VIEU-CHARIER qui va le présenter.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame VIEU-CHARIER, vous avez donc la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je porte exceptionnellement une robe aujourd'hui, mais cela ne m'empêche pas de présenter ce vœu. Cela fait rire tout le monde, mais vous savez, c'est très compliqué ces histoires. D'abord parce qu'effectivement, cette ordonnance de 1799 a beaucoup de sens dans la mesure où les révolutionnaires, vous le savez, ont délaissé la culotte qui était portée par les bourgeois, pour se mettre en pantalon et bien évidemment, dans la foulée les femmes ont réclamé le port du pantalon, ce qui leur a été évidemment interdit dès 1799.

Comme l'a rappelé mon collègue Yves CONTASSOT, il n'y a pas si longtemps, cela a fait l'objet d'un problème auprès d'une femme. Je voudrais rappeler qu'il n'y a pas si longtemps que cela, une députée communiste s'est vu interdire l'hémicycle de l'Assemblée nationale parce qu'elle portait le pantalon.

Je voudrais rappeler qu'en ces temps où les valeurs féministes reculent, il n'est pas trop tard, Monsieur le Préfet, pour abroger cette ordonnance, ce qui fera certainement plaisir aux gardiennes de la paix qui ont apparemment le droit de porter le pantalon, mais pas de façon officielle. Non ? Puisque l'ordonnance leur interdit de porter le pantalon. Il faudra donc vous mettre en conformité avec la loi.

Monsieur le Préfet, je vous demande de vous mettre en conformité avec la loi et d'abroger l'ordonnance de 1799.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame VIEU-CHARIER. L'adjointe à la mémoire était bien placée pour intervenir dans ce débat.

La parole est à Mme Fatima LALEM, la réponse à ces deux vœux.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci chers collègues, merci au groupe "Les Verts", ainsi qu'au groupe communiste et aux élus du parti de gauche d'avoir porté ces deux vœux qui sont d'une grande force symbolique, vœux relatifs à l'interdiction du pantalon pour les femmes par une ordonnance qu'on dit désuète mais qui est toujours en application et qui est évidemment en totale opposition au principe d'égalité entre les femmes et les hommes inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946.

Faut-il rappeler qu'aujourd'hui encore, dans certains pays, oser porter un pantalon est un acte de transgression passible d'exactions et de sanctions. C'est ce qui est arrivé à Loubna AL-HUSSEIN, la journaliste soudanaise, flagellée pour avoir bravé cet interdit.

Comme le souligne la chercheuse Christine BARD, "dans la volonté de différencier les sexes par le vêtement, il y a aussi une volonté d'introduire une hiérarchie. Historiquement, le sexe dominant s'est octroyé des vêtements plus faciles à porter, comme le pantalon. Ce n'est pas un hasard si on dit : porter la culotte". Rappelons aussi que jusque dans les années 80, les parlementaires n'étaient pas admises en pantalon.

A contrario, aujourd'hui, je voudrais également profiter de ces deux vœux pour souligner cet interdit aussi, qui ne dit pas son nom, mais qui pèse sur bon nombre de jeunes filles dans les quartiers et dans les collèges et qui ont dû, elles, abandonner la jupe pour éviter l'anathème de filles faciles.

Oui, il n'est que temps d'abroger cette vieille ordonnance, mais nous devons surtout généraliser les actions d'éducation au respect mutuel entre les sexes. Les violences sexistes et les clichés sclérosants empêchent les filles comme les garçons de faire leur propre choix et bloquent tout réel progrès dans la répartition des rôles sociaux.

L'éducation à l'égalité et à la sexualité est un défi sociétal majeur qui devrait mobiliser plus fortement les acteurs concernés, et en tout premier lieu, ceux de l'Éducation nationale.

C'est pourquoi, en ce qui concerne l'espace parisien, la volonté du Maire de Paris et notre démarche ont été de démultiplier les lieux d'accueil et d'accompagnement des jeunes et de renforcer les actions éducatives pour déconstruire les stéréotypes à l'œuvre et promouvoir des rapports non sexistes.

Je voudrais juste dire un dernier mot, rappelant que près de 60.000 jeunes, depuis 2008, ont bénéficié de ces actions, et que nous allons amplifier ce mouvement et initier une démarche partenariale inédite à l'occasion des Etats généraux que j'organise les 19 et 20 novembre prochains, qui permettront, je l'espère, de sortir du saupoudrage actuel, aussi inefficace que coûteux, et d'engager une mobilisation forte autour de cette nécessaire éducation.

Merci pour ces vœux auxquels, évidemment, je ne peux que souscrire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LALEM.

Monsieur le représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Dès 2004, à l'occasion d'un hommage à George Sand, un parlementaire proposait d'abroger l'ordonnance du 16 brumaire, an IX, et une nouvelle proposition de loi est enregistrée sur le bureau de l'Assemblée depuis avril.

Assurément, les travaux de Mme BARD sont une contribution importante à l'histoire des mentalités, et chacun mesure l'incongruité actuelle d'une telle disposition juridique, le Préfet de police tout autant que quiconque.

Mais aujourd'hui, la prise d'un acte d'abrogation express a-t-elle un sens ?

D'abord, il est clair que ce texte est tombé en désuétude et personne, pas même Mme BARD dans ces travaux que j'ai lus hier, ne sait exactement à quand remonte sa dernière application, assurément plusieurs décennies.

Ensuite, il est fort probable que ce texte ait été implicitement abrogé par les constitutions de 1946 de 1958, ainsi que par l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme et du citoyen.

Enfin, le fait que des propositions de lois soient déposées par des parlementaires démontre que son statut dans la hiérarchie des normes reste discuté.

Bien évidemment, si des travaux juridiques incontestables mais qui restent à mener démontraient que la jurisprudence du Conseil d'État Alitalia sur l'abrogation expresse des textes illégaux trouvait à s'appliquer, le Préfet de police serait heureux de le faire. N'a-t-il pas récemment abrogé, en 2007, l'ordonnance de 1927 sur les spectacles ?

Mais aujourd'hui, je voudrais souligner, s'agissant des violences faites aux femmes, qu'elles soient d'ordre symbolique ou corporel, que les priorités de la Préfecture de police sont sans doute ailleurs que dans l'archéologie juridique.

Chaque année, la Préfecture traite plus de 3.000 procédures judiciaires de violences conjugales ou intrafamiliales. En quatre ans, nous avons déployé un réseau de dix psychologues spécialisés aux côtés des référents policiers hautement qualifiés.

Pour conclure enfin, je rejoindrai Mme LALEM sur ce point : les derniers travaux publiés par Mme BARD en avril dernier portent sur la jupe, et il n'est pas exclu, par une sorte d'ironie de l'histoire, que nos institutions, aujourd'hui, et particulièrement la Préfecture de police, soient amenées à défendre aujourd'hui notre liberté vestimentaire, y compris par la voie judiciaire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le représentant du Préfet.

M. CONTASSOT veut retirer son vœu ?

M. Yves CONTASSOT. - Certainement pas.

Monsieur le Préfet, vous ne pouvez pas dire que cela n'existe pas lorsque la Ministre que vous avez citée a déclaré qu'elle était contre l'abrogation, en 2004, à l'Assemblée, j'ai le texte exact !

Cela veut bien dire que vous, comme la ministre, vous maintenez la validité de ce texte puisque vous refusez son abrogation.

Je trouve cela tout à fait inacceptable et je demande que l'ensemble de notre Assemblée adopte un vœu unanime pour vous demander ce qui vous prendra dix minutes, et qui n'enlèvera rien à la capacité d'intervention pour défendre les droits des femmes, et faire en sorte que le droit soit effectivement conforme à la réalité.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, je ne suis pas sûr que le ton va favoriser un vœu unanime, mais je vais mettre aux voix les deux vœux, nos 14 et 15, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ah ! Il y a des abstentions !

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 217).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 218).

2010, DFPE 369 - Signature d'une convention de partenariat avec l'INSEE, l'APUR et la Ville de Paris relative à l'enquête (Famille et Logements) et à son extension sur la commune de Paris lors du recensement annuel de la population de 2011.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DFPE 369 concernant à la signature d'une convention de partenariat avec l'INSEE, l'APUR et la Ville de Paris, relative à l'enquête (Famille et Logements) et à son extension sur la commune de Paris lors du prochain recensement annuel de la population en 2011.

C'est M. Daniel ASSOULINE qui va interroger Mme TROSTIANSKY.

M. Daniel ASSOULINE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les travaux de l'Observatoire des familles parisiennes, notamment le rapport annuel qu'il produit sur les familles, permettent aux élus municipaux et aux élus d'arrondissement d'approcher la réalité de la vie des familles dans nos arrondissements sous diverses facettes : la démographie, les conditions de vie socio-économiques, le logement, les usages des services et des aides de la Municipalité.

Ces informations sont essentielles pour construire une politique familiale de proximité dans chaque arrondissement comme au niveau de Paris.

Cette délibération devrait nous permettre de disposer de nouvelles données pour encore mieux appréhender la diversité des familles parisiennes.

En effet, pour affiner sa connaissance des problématiques peu ou pas couvertes par les données existantes, l'Observatoire lance des enquêtes complémentaires qui permettent notamment d'apporter des informations précieuses sur les nouvelles formes de familles : monoparentales, homoparentales ou recomposées.

Dans ce cadre, la Ville de Paris travaille régulièrement avec l'I.N.S.E.E. qui lui offre l'opportunité de bénéficier d'une extension de son enquête "Famille et Logement".

Cette enquête fournit des données détaillées sur la fécondité, l'évolution des structures familiales, les multirésidences, la proximité géographique avec les parents proches et les gardes d'enfant.

Comme la taille de l'échantillon initialement prévu pour Paris, 9.500 personnes, ne peut permettre la diffusion de résultats représentatifs à ce niveau, il est opportun de demander à l'I.N.S.E.E. d'étendre l'échantillon prévu initialement, ceci afin de disposer de données représentatives exploitables sur le terrain de notre commune.

Cette extension devrait permettre d'enrichir les connaissances des services municipaux sur les grandes tendances des familles parisiennes, en particulier sur les familles recomposées, sur les familles adoptantes ou bien encore sur les foyers monoparentaux.

La convention avec l'I.N.S.E.E. nous permettra donc pour la première fois d'avoir une extension de l'enquête uniquement sur Paris.

Les thématiques suivantes seront explorées de façon précise : les familles nucléaires, monoparentales, recomposées et les enfants de ces familles, les enfants adoptés et leur environnement familial, l'accueil d'autres enfants, la présence de petits-enfants et arrière-petits-enfants avec leur nombre et l'âge de l'aîné, ce qui permet en même temps de déterminer à quel âge en moyenne on devient grands-parents ou arrière-grands-parents, les périodes de vie en couple avec ou sans mariage, l'origine et le parcours d'insertion sociale, la profession des parents afin d'apprécier également comment évoluent les métiers d'une génération à l'autre, le mode de garde des enfants de moins de quatre ans, les différentes langues parlées et les logements occupés.

Ces données nous permettront de mieux percevoir la réalité des familles parisiennes et d'affiner nos politiques en direction des familles et de la petite enfance dans chaque arrondissement comme au niveau parisien.

Je vous remercie.

(*M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence*).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Je remercie M. ASSOULINE d'appeler l'attention de notre Assemblée sur cette délibération à laquelle je tiens particulièrement.

Comme vous le savez, les politiques menées par la collectivité parisienne en direction des familles s'appuient sur une observation fine et précise de leur mode de vie, de leurs besoins et de leurs attentes.

Depuis 2005, l'Observatoire des familles parisiennes produit un rapport annuel et propose un certain nombre d'études qualitatives et quantitatives.

C'est un outil d'aide à la décision politique qui nous permet d'affiner l'offre de services par une analyse territorialisée et donc par arrondissement et de répondre aux nouveaux besoins, en matière d'offre d'accueil de la petite enfance, pour ce qui concerne également les aides financières, les offres de loisirs familiaux ou encore tout ce qui concerne l'accompagnement des parents.

Cette démarche est innovante et nous sommes à ma connaissance la seule collectivité à avoir mené ce type de travaux.

L'étude qualitative sur les familles recomposées présentée en juin 2010 met en évidence les difficultés de la recombinaison des familles dans un marché du logement tendu.

Ces familles sont confrontées à une double difficulté, celle de trouver une stabilité, malgré les tensions et aléas liés à la diversité des liens qui caractérisent les familles recomposées, et celle d'inventer des modes de vie intégrant la multiplication des lieux et des espaces de vie.

C'est pour compléter cette étude qualitative que j'ai souhaité proposer à l'I.N.S.E.E. de bénéficier d'éléments quantitatifs, grâce à une extension de l'enquête "Famille et Logement" qui était au départ exclusivement nationale.

Je suis vraiment ravie que la Ville de Paris puisse ainsi signer le premier partenariat de l'I.N.S.E.E. avec une collectivité locale pour cette enquête qui nous permettra d'ajuster au mieux nos politiques en direction des familles parisiennes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 369.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DFPE 369).

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif à la situation des exilés séjournant dans le 10e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 16 dans le fascicule, déposé conjointement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élu du Parti de Gauche et "Les Verts", relatif à la situation des exilés séjournant dans le 10e arrondissement.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La situation des exilés afghans dans le 10e arrondissement est bien connue et je me réjouis que l'ensemble de la majorité municipale du 10e arrondissement ait pu voter ce vœu, malgré une appréciation divergente des opérations menées cet été sur le canal Saint-Martin. Je ne doute pas que ces appréciations divergentes étaient liées à une méconnaissance.

L'opération de relogement dans des centres de demandeurs d'asile pour les demandeurs d'asile et dans d'autres centres d'hébergement pour ceux qui n'étaient pas demandeurs d'asile mais qui acceptaient une prise en charge était une opération nécessaire qui correspond à la loi.

Je me félicite qu'elle ait pu être mise en œuvre en collaboration avec l'État.

Cela n'empêche pas que le flux d'exilés continue d'arriver sur Paris. Pour vous donner un chiffre, dans le jardin Villemin bien connu pour cela, les agents des parcs et jardins ont estimé qu'ils étaient 400 dimanche dernier dans le jardin.

La semaine dernière, des affrontements ont eu lieu entre les jeunes de la résidence de la Grange aux Belles et les exilés qui cherchaient à s'y installer pour la nuit, faute d'hébergement.

C'est dire la gravité de la situation qui est devant nous, d'autant que l'hiver avance et que nous pourrions nous retrouver dans une situation humanitaire aussi difficile que l'an dernier.

Ce vœu, dont l'initiative revient à Alain LHOSTIS, demande trois choses simples dans leur principe, bien qu'elles demandent des moyens pour être mises en œuvre.

Il demande d'une part que les structures d'hébergement soient en nombre suffisant, pour des raisons humaines mais aussi de bons sens. Quand des personnes sont là, sur notre territoire, à dormir par dizaines ou par centaines dans nos rues, il n'y a pas d'autre solution que de les héberger.

Deuxièmement, le vœu demande qu'au-delà de la prise en charge des mineurs par la Ville de Paris réalisée, il faut tout de même le dire, de manière exceptionnelle alors qu'ils sont très nombreux, il puisse y avoir une mutualisation et la mise en place d'une plate-forme interrégionale, à l'initiative du Préfet, car tous ces efforts ne peuvent reposer sur la Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis quasi exclusivement.

Troisième demande, M. le Représentant du Préfet de police sait que la caserne Château-Landon, caserne de pompiers, est inoccupée depuis plusieurs années. Sa rénovation, qui est souhaitée par les élus du 10e arrondissement et par moi-même, n'est pas pour demain.

Il peut y avoir des problèmes d'accessibilité du public et notre demande n'est pas d'en faire un lieu d'hébergement. Toutefois, face à la saturation du dispositif d'accueil de jour, nous souhaitons que puisse être étudiée la faisabilité d'installation d'un accueil de jour supplémentaire sur ce lieu, qui est à proximité des lieux de vie des exilés dans la journée et qui nous permettrait de désaturer l'ensemble de ces accueils de jour, qui sont réservés à l'ensemble des personnes qui en ont besoin et qui, aujourd'hui, dans le 10e arrondissement et autour, sont quasi exclusivement dédiés aux exilés, au détriment d'autres publics.

Ces trois demandes sont faites par les groupes socialiste, Communiste et "Verts". J'espère que nous pourrions, à partir de cette demande, avancer concrètement ensemble.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je vous rappelle que, pour défendre un vœu, on n'a qu'une minute en général.

Pour répondre, je vais donner la parole à Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu du 10e arrondissement me donne l'occasion de revenir une fois de plus sur les conditions de vie dramatiques de dizaines voire de centaines d'exilés, venant très majoritairement d'Afghanistan, qui sont condamnés à errer dans les rues faute de structures d'accueil adaptées aux demandeurs d'asiles.

Notre collectivité a témoigné de sa solidarité avec les exilés en finançant intégralement un kiosque d'information et d'orientation, et ce sans aucun financement de l'État.

Ce kiosque nous permet notamment de mieux comprendre les attentes d'une population qui a été jugée trop rapidement comme étant en transit alors qu'une analyse de la situation juridique des personnes suivies par le kiosque, environ 300, montre qu'une centaine d'entre elles est demandeuse d'asile en France et possède le récépissé lui donnant droit à une place en C.A.D.A. Une quarantaine est titulaire d'une autorisation provisoire de séjour et est en attente d'un rendez-vous à la Préfecture. D'autres ont d'ores et déjà obtenu de statut de réfugié.

Le vœu souligne l'effort sans précédent engagé par le Département de Paris pour l'accueil des jeunes mineurs étrangers isolés. En effet, le Département de Paris prend en charge 1.300 jeunes étrangers au titre de l'aide sociale à l'enfance, soit deux fois plus qu'en 2007. Ils représentent désormais 25 % des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et nous soutenons différentes actions qui renforcent les dispositifs d'accueil et d'hébergement en ayant ouvert notamment un centre d'hébergement spécialisé qui est animé par France Terre d'Asile dans le 10^e arrondissement.

Monsieur le Maire, l'Etat doit s'impliquer en urgence dans la création d'un statut du mineur isolé étranger, la prise en charge financière de cette charge et l'ouverture d'une plateforme régionale d'accueil et d'orientation. Malgré nos alertes répétées auprès de l'Etat, insistant sur le fait que le Département ne sera pas en capacité de maintenir ce rythme d'admissions, ce dernier n'a toujours pris aucune mesure concrète.

Un diagnostic du P.R.A.H.I. (Plan Régional d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion) a été réalisé par les services de l'Etat. Il indique qu'il existe 410 places de C.A.D.A., centres pour demandeurs d'asile, qui sont financées à Paris pour plus de 5.200 demandeurs d'asile. Or, les orientations de ce document fondamental de la veille sociale ne prévoient la création que d'une vingtaine de places supplémentaires.

Enfin, Monsieur le Maire, pour terminer ce bref état des lieux, nous avons demandé à plusieurs reprises à l'Etat d'organiser, avec le soutien du Département, la prise en charge sociale de ces personnes et leur orientation vers des structures d'accueil adaptées, en mobilisant les capacités en Ile-de-France et en province, Paris étant très largement saturée.

Nous avons à de multiples reprises interpellé l'Etat à différents niveaux : Préfecture de Paris, de Région, Premier Ministre, avec des propositions de travail identiques à celles qui sont proposées dans ce vœu, auquel nous apportons tout notre soutien et que je vous propose de voter.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Pour une explication de vote, étant co-auteur de ce vœu, et comme l'a rappelé Rémi FÉRAUD, j'en étais à l'initiative.

Je vais vous dire très sérieusement quelque chose sur cette question des exilés. Rémi FÉRAUD vient de rappeler le nombre de personnes qui dorment en bas de chez nous, en bas de chez moi ; car nous rentrons le soir chez nous et nous voyons ces gens dehors.

Ce qui se passe, c'est que, malheureusement, la seule chose que l'on demande, apparemment, aux forces de police, c'est de faire en sorte que ces personnes soient dans des endroits où elles ne sont censées gêner la vue de personne.

Maintenant, c'est comme à Calcutta - je n'y suis jamais allé -, on peut voir les gens dormir en plein trottoir, en plein vent, sous la pluie, puisque tout endroit où il y a un abri leur est interdit et ne me dites pas que ce n'est pas vrai, Monsieur le Préfet, j'ai assisté à l'intervention des forces de police pour demander aux gens, sans doute très poliment, de circuler et de ne pas rester à un certain nombre d'endroits.

Aujourd'hui, nous disons que cela suffit, nous avons besoin de ces places d'hébergement pour que ces personnes puissent survivre dignement. Arrêtez avec la caserne Château-Landon, c'est scandaleux : ce grand bâtiment public est promis à rénovation depuis des années, vous nous racontez que les travaux vont commencer, ce qui ne se passe toujours pas. Vous aviez pris l'engagement ici même que les travaux allaient enfin commencer au début de l'année 2010, cela figure dans les comptes rendus du Conseil, rien ne s'est passé et rien ne se passera, parce que je crois que vous n'avez pas les financements. Alors ouvrez les portes de la caserne pour qu'au rez-de-chaussée, dans la journée au moins, ces personnes soient à l'abri ! C'est un minimum d'humanité, c'est ce que demandent tous nos conseils de quartier.

Dimanche, pas hier mais celui d'avant, nous avons mangé dehors dans le cadre d'une fête de quartier et nous avons invité ces exilés ; ils sont venus par centaines avec nous. Je peux vous dire que ces personnes ont de la dignité, essayent de se respecter elles-mêmes dans leur vêture, dans leur tenue. Nous devons avoir des gestes de dignité à leur égard. Maintenant, prenez vos responsabilités !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité municipale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 219).

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à une meilleure application des tarifs sociaux par EDF.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 17 dans le fascicule, déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à une meilleure application des tarifs sociaux par EDF.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour une minute.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Monsieur le Maire.

Sandrine CHARNOZ m'a demandée de présenter ce vœu en son absence, vœu conjointement présenté par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

En 2000, le Gouvernement de Lionel JOSPIN a créé le tarif dit de "première nécessité" permettant aux personnes en difficultés, bénéficiaires de la C.M.U. complémentaire, d'avoir une réduction de 30 à 50 % sur une partie de leur facture d'électricité, mais seules 20 % des personnes ayant la C.M.U. complémentaire ont obtenu ce tarif et en 2010, le nombre des bénéficiaires a chuté de 950.000 personnes à 650.000, alors que nous assistons, selon le médiateur de l'énergie et les associations, à une augmentation sans précédent des cas graves de précarité énergétique.

C'est dans ce contexte qu'EDF a décidé de priver près de 30.000 usagers parmi les plus démunis du bénéfice du tarif de première nécessité, en transformant une simple règle de calcul en motif de non-bénéfice du tarif de première nécessité.

C'est pourquoi, sur proposition des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, nous émettons le vœu que le Maire de Paris interpelle le Gouvernement, afin qu'il saisisse la direction d'EDF pour qu'elle réintègre et indemnise les 30.000 foyers aux faibles revenus qui ont été privés du tarif de première nécessité, et notamment les Parisiens, qu'il veille à une meilleure application des tarifs sociaux au sein des entreprises du service public de l'énergie et qu'EDF assure une meilleure communication sur ce mécanisme tarifaire, tout en facilitant les démarches pour obtenir le tarif de première nécessité par, notamment, son automaticité dans certains cas.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, nous savons tous que la précarité énergétique va grandissante, principalement due aux augmentations importantes et régulières du prix du gaz et de l'électricité.

Il est donc de la responsabilité, tant des fournisseurs que de la collectivité publique, de renforcer en retour son soutien aux foyers qui peinent le plus à payer leur facture énergétique.

Je tiens à rappeler que la collectivité parisienne engage des moyens considérables pour aider les ménages en difficulté à faire face à leurs dépenses d'énergie et pour intervenir quand les ménages sont en situation d'impayé.

Paris a ainsi mobilisé 11,5 millions d'euros en 2009 pour aider près de 48.000 foyers.

Les fournisseurs d'énergie sont mis à contribution, tant pour abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) que pour participer au financement de l'allocation du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. EDF contribue à "Paris Energie Famille" pour près de 4 millions d'euros et a accepté d'augmenter sa participation de 120.000 euros pour l'année 2010.

D'après nos échanges avec EDF, nous avons pu constater que si l'on comptait au 31 décembre 2009 environ 44.500 foyers parisiens bénéficiaires du tarif première nécessité (T.P.N.), ils n'étaient plus que 32.000 trois mois plus tard. Selon le fournisseur, cette diminution très sensible est due principalement au fait que les fichiers n'avaient pas été nettoyés depuis deux ans.

Il convient, bien sûr, de vérifier qu'aucun bénéficiaire n'a été lésé et qu'EDF rétablira dans leurs droits ceux qui se seraient vu indûment refuser le tarif social.

Par ailleurs, je partage particulièrement votre souhait d'une meilleure communication aux usagers sur le tarif de première nécessité (T.P.N.) pour l'instant proposé par courrier un peu à l'aveugle aux quelque 76.000 foyers parisiens bénéficiaires de la C.M.U., alors que 40 % d'entre eux sont hébergés et n'ont donc pas de compteur individuel.

L'opération que nous avons menée avec Denis BAUPIN de distribution d'ampoules basse consommation a d'ailleurs permis de communiquer sur ce tarif auprès des Parisiens.

C'est pour ces raisons que je vous propose de donner un avis favorable sur ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 220).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un Club de Prévention Spécialisée.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 18 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la mise en place d'un Club de prévention spécialisée.

Je donne la parole à M. Hervé BENESSIONO.

M. Hervé BENESSIONO. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu que nous proposons aujourd'hui concerne la mise en place d'un club de prévention spécialisée.

Nous souhaitons, au travers des attendus que nous avons présentés dans le cadre de ce vœu, que ce club de prévention spécialisée soit choisi sans délai afin que le travail de prévention et de présence adulte puisse reprendre dans notre quartier politique de la ville, notamment en soirée, et que, par ailleurs, un dispositif de correspondants de nuit dans le secteur Pouchet puisse voir le jour, en attendant l'arrivée de ce nouveau club de prévention spécialisée. Comme vous le savez, aujourd'hui, le seul club de prévention qui œuvrait dans le quartier politique de la ville du 17e, qui était TVAS 17-18 Nord, a cessé ses activités depuis le mois de janvier dernier, n'étant plus subventionné par le Département.

C'est la raison pour laquelle nous émettons dans l'urgence ce vœu et espérons qu'il puisse être adopté.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame Olga TROSTIANSKY, vous avez la parole pour la réponse.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, le club de prévention spécialisée TVAS 17-18 Nord a dû être déconventionné suite à un audit de l'Inspection générale qui a relevé de graves problèmes de gouvernance et de gestion. L'ancien territoire de la TVAS 17-18 comprenait une partie sur le 18e et une autre sur le 17e arrondissement, scindé par la porte de Saint-Ouen. L'association a cessé son activité sur le terrain et en direction des jeunes au 31 mai, avec un accompagnement du Département.

Il n'a évidemment jamais été question de laisser ce territoire en pleine mutation sans intervention d'un club de prévention spécialisée. La procédure pour choisir un nouvel opérateur est en cours, même si elle est un peu plus longue qu'escomptée du fait d'une nouvelle réglementation.

En effet, les procédures d'autorisation des établissements et services sociaux et médicosociaux ont été modifiées par la loi "Hôpital, Patients, Santé et Territoires" adoptée en juillet 2009 qui a introduit un mécanisme d'appel à projets. Le décret d'application est paru au Journal officiel cet été, en 2010.

La nouvelle procédure mise en place est complexe, mais le Département met tout en œuvre pour qu'elle soit opérationnelle dans les meilleurs délais. Nous escomptons que le nouveau club de prévention spécialisée pourra être désigné d'ici le début de l'année 2011.

Bien entendu, la mairie du 17e arrondissement sera associée au comité de sélection, ainsi que l'Union parisienne des clubs de prévention spécialisée. Ce processus permettra de choisir le projet le mieux adapté aux besoins du quartier.

Pour votre information, à l'heure actuelle, trois clubs se sont déjà positionnés pour la reprise du secteur 17e de l'ancienne TVAS 17-18.

Durant cette période d'attribution, pour que le territoire ne soit pas laissé vacant trop longtemps, une présence provisoire sera rapidement assurée sur le terrain et nous proposons de renforcer le dispositif "V.V.V.". Une réunion spécifique avec la mairie d'arrondissement et tous les partenaires va être organisée très prochainement afin de définir les solutions temporaires à apporter.

Monsieur le Maire, il n'apparaît cependant pas opportun de faire appel à des correspondants de nuit, car leurs missions sont différentes. Il s'agit d'un dispositif de médiation et non de prévention éducative. Ces personnes ne sont pas formées pour assurer des interventions spécifiques auprès des jeunes.

Je demande donc le retrait de ce vœu, puisque la procédure est en cours. Sinon, s'il n'est pas retiré, j'émettrai un avis défavorable, puisqu'on peut être d'accord sur le principe mais il y a une mention des correspondants de nuit qui ne convient pas par rapport à la situation du 17e arrondissement.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu n° 18 est-il retiré, cher Docteur ?

M. Hervé BENESSIONO. - J'ai écouté avec attention et vraiment beaucoup d'intérêt ce que vient de nous dire Mme TROSTIANSKY, qui allait tout à fait dans le même esprit, mais je suis très surpris par sa conclusion. C'est-à-dire qu'elle nous demande le retrait, alors que je pensais qu'au contraire elle ne ferait que l'acquiescer pour en même temps nous rassurer puisque cela va dans le sens de ce qu'elle prévoit. Donc, nous maintenons le vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord, donc vous maintenez le vœu n° 18 ?

M. Hervé BENESSIONO. - Oui. Je ne vois pas pourquoi je le retirerai puisque, au contraire, elle devrait nous donner un avis favorable, ayant cru comprendre dans ses propos qu'on devrait pouvoir se rejoindre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien, donc vous maintenez le vœu n° 18.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DASCO 109 - Signature d'une convention avec l'association "Ateliers Villes" pour la mise à disposition de locaux scolaires municipaux 109, avenue Parmentier (11e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission et examinons le projet de délibération DASCO 109 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Ateliers Villes" pour la mise à disposition de locaux scolaires municipaux 109, avenue Parmentier (11e)..

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour 5 minutes.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, rassurez-vous, ce sera beaucoup plus court que 5 minutes, puisque dans mon propos, je voulais, à travers cette intervention, vous parler de l'association "Ateliers Villes" que la délibération dont vous venez de parler, la DASCO 109, concerne au premier chef.

Cette association, qui est située dans le 13e arrondissement de Paris, a pour objet le développement de l'information et la sensibilisation d'un très large public à l'aménagement de la ville, au cadre de vie, au patrimoine architectural et urbain qui constitue notre environnement quotidien, à toutes et à tous.

Au moyen d'actions pédagogiques à caractère participatif, elle accueille depuis maintenant une vingtaine d'années, en collaboration avec la Direction des Affaires scolaires, des élèves parisiens du primaire et du secondaire, ainsi que des enfants fréquentant les centres de loisirs parisiens dans différents lieux de notre ville.

Il se trouve précisément qu'en 2007, des locaux avaient été mis à sa disposition au sein du groupe scolaire 99, rue Olivier-de-Serres et également 20, rue de la Saïda dans le 15e arrondissement, pour lui permettre d'étendre son action aux publics de l'Ouest parisien.

Or, des travaux de démolition/reconstruction de ce groupe scolaire sont prévus à partir de mars 2011.

La Ville de Paris a donc fait une proposition à l'association, proposition de relogement au sein de l'école, du groupe scolaire 109-111, avenue Parmentier dans le 11e arrondissement et, comme précédemment, bien entendu, à titre gratuit.

En tant que conseiller de Paris et élu du 11e arrondissement en charge des Affaires scolaires et périscolaires, je suis bien entendu ravi, avec Patrick BLOCHE, d'accueillir dans notre arrondissement, et plus précisément dans le quartier du Bas Belleville, du 1er septembre 2010 au 2 juillet 2011, cette association qui œuvre pleinement pour le mieux-vivre ensemble à Paris depuis si longtemps et auprès de nos jeunes Parisiennes et Parisiens.

J'ajouterais, Monsieur le Maire, comme j'ai encore un petit peu de temps, que depuis la rentrée, et Colombe BROSSEL le sait bien puisqu'on a travaillé ensemble à ce projet, nous avons restructuré le groupe scolaire Belleville pour ne faire qu'une école Belleville et nous avons mis en place - cela démarre lentement - un certain nombre de projets, à la fois artistiques, associatifs, sportifs, avec un certain nombre de moyens périscolaires, et le débat que nous avons eu ce matin le confirme, en direction de la jeunesse du 11e arrondissement et plus largement du quartier Belleville. Donc, ce projet d'accueillir cette association à l'école Parmentier va encore amplifier ce travail qui est fait au sein du quartier Belleville, comme c'était le cas avec le centre de ressources Pivert.

Nous sommes très heureux d'accueillir les "Ateliers Villes". J'espère qu'on pourra peut-être à l'avenir, une fois que les travaux initiaux seront terminés, conserver une antenne des "Ateliers Villes" dans ce groupe scolaire Parmentier car il est important de voir tout le travail mené, que ce soit avec les enfants de maternelle, d'élémentaire, de primaire, des centres de loisirs ou plus largement des jeunes Parisiennes et des jeunes Parisiens. Donc, il est très bien que le 11e puisse accueillir ces ateliers. Nous en sommes ravis et, bien entendu, j'invite tous mes collègues à voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Très rapidement.

Merci, Monsieur le Maire.

Deux remerciements à Philippe DUCLOUX.

D'abord, d'avoir pris le temps de saluer le travail fait par cette association qui est un travail tout à fait remarquable et qui permet aux petits Parisiens d'avoir une lecture de leur ville, parce qu'on voit que bien souvent, on a oublié par le passé d'associer les petits Parisiens aux transformations de leur ville et de leur donner les clefs de lecture pour comprendre ce qu'est la ville, comment se l'approprier, comment elle change, comment on peut participer à ses évolutions. C'est aussi une façon de les associer à la vie de la cité.

Donc, merci de les avoir salués dans votre intervention.

Et merci surtout d'avoir été à ce point coopératif et dans l'arrivée d'ateliers ville dans le 11e arrondissement et, au-delà d'une simple question de locaux, d'avoir pu construire un véritable projet de partenariat avec eux. Je crois que c'est surtout cela qui est important et qu'il nous faudra à l'avenir préserver. Donc, un double remerciement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Après ces remerciements multiples et variés, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 109.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASCO 109).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'intégration de l'école sise 8, rue Christiani au classement des écoles situées en Zone d'Education Prioritaire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 19 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au classement en Z.E.P. de l'école sise, 8 rue Christiani.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES, pour une minute.

Mme Claudine BOUYGUES. - Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Je voudrais simplement attirer l'attention de notre Assemblée sur la situation de l'école maternelle Christiani dans le 18e. Cet établissement rencontre en fait un certain nombre de difficultés.

Une partie du secteur scolaire est classé en secteur politique de la ville, une part très importante des familles de ces élèves se voient appliquer un tarif aidé par la Caisse des écoles du 18e et enfin un tiers des élèves sont suivis par le R.A.S.E.D.

Tous ces critères font qu'avec mes collègues socialistes et radical de gauche, nous souhaiterions que le Maire de Paris attire l'attention du Recteur de l'Académie pour que cette école, qui se situe au 8 rue Christiani dans le 18e arrondissement, soit intégrée dans le classement des écoles situées en Zone d'éducation prioritaire.

Je voudrais souligner que depuis deux ans, le directeur de l'établissement et des parents d'élèves ont demandé ce classement.

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vœu extrêmement pertinent du Maire du 18e arrondissement et de l'ensemble des élus du 18e, réponse extrêmement favorable de ma part.

Je me permets juste de redire à cette occasion-là que ce vœu est l'illustration du débat que nous avons ce matin. Les effets de la crise économique et sociale à Paris sont là, s'ancrent dans un certain nombre de territoires et l'objectif absurde de réduire d'un tiers le nombre d'écoles en Z.E.P. et en R.E.P. à Paris pour y gagner des moyens qui permettraient de rendre des comptes au ministre de l'Education nationale et au dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux au sein de l'Education nationale, comme au sein de l'ensemble de la fonction publique, sont totalement en contradiction avec les évolutions que nous percevons sur le terrain, de la population.

Bien entendu, c'est un soutien plus que favorable à ce vœu, qui lui n'est pas dogmatique mais au contraire une illustration de ce qu'est la réalité dans un certain nombre de nos arrondissements et de nos quartiers.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

M. Sylvain GAREL a demandé la parole.

M. Sylvain GAREL. - Simplement pour vous dire que tous les groupes de la majorité avaient bien entendu voté ce vœu dans le 18e. Nous appuyons totalement cette demande, puisque ce secteur, qui pouvait sembler quelque peu privilégié il y a quelque temps, l'est de moins en moins. Comme l'a expliqué Colombe BROSSEL, la crise est passée par là et nous souhaitons vraiment que cette école soit placée en Z.E.P. dans les meilleurs délais.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 221).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à la Ministre de l'Economie et des Finances, relatif au financement de l'auberge de jeunesse de la Z.A.C. "Pajol" auquel l'Etat s'était engagé en 2007.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 20 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au financement de l'auberge de jeunesse de la Z.A.C. "Pajol".

La parole est à Mme BOUYGUES, pour une minute.

Mme Claudine BOUYGUES. - Là aussi, un projet du 18e arrondissement qui nous tient particulièrement à cœur. Il s'agit de la réalisation de la Z.A.C. "Pajol", qui est aujourd'hui entrée dans sa phase active de réalisation, puisque le collègue Aimé Césaire a ouvert ses portes, nous avons posé la première pierre de l'immeuble d'activité en juin dernier et les travaux du gymnase viennent de débiter.

Il se trouve qu'une auberge de jeunesse de 350 lits, qui sera gérée par la Fédération unie des auberges de jeunesse, est prévue à cet endroit. Le financement de cet équipement dont le coût s'élève à 26 millions d'euros, avait fait l'objet dès 2005 d'un accord entre la F.U.A.J., la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat au travers du Ministère du Tourisme.

Or, il semblerait que malgré les promesses qui avaient été faites à l'époque par le Ministre du Tourisme, l'Etat se désengage aujourd'hui de ce projet. C'est pourquoi, sur proposition de Daniel VAILLANT et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, nous souhaitons que la Ministre de l'Economie et des Finances reprenne les engagements qui avaient été pris en 2007 quant au financement de cette auberge de jeunesse.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi d'abord d'être le porte-parole d'un certain nombre de mes collègues pour vous dire que nous avons froid dans cette partie de l'hémicycle. Je tiens à vous dire que nous travaillons dans des conditions déplorables et que nous sommes morts de froid !

Chers collègues, l'Exécutif soutient totalement le vœu du 18e arrondissement et nous tenons aussi particulièrement à cet équipement de 350 lits, d'un coût global de 26 millions d'euros, ce qui n'est pas rien.

La répartition budgétaire a été prévue dès 2005 entre la Fédération des auberges de jeunesse, la Ville de Paris, la Région et l'Etat qui s'étaient engagés à raison de 20 % du coût total de l'opération, c'est-à-dire environ 1 million d'euros.

Cet engagement a été confirmé à plusieurs reprises par l'Etat, notamment entre 2005 et 2007. Malheureusement, depuis 2007 et l'arrivée du nouveau Gouvernement, nous n'avons plus de nouvelles de l'Etat, y compris lorsque le Gouvernement est à plusieurs reprises interpellé pour confirmer son engagement. Nous n'avons plus aucune réponse, pas plus au courrier du Maire de Paris qu'au courrier du maire du 18e arrondissement.

Ce vœu m'apparaît donc tout à fait opportun pour que le Gouvernement honore ses promesses.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, avant de passer au vote, je tiens à vous informer qu'il fait 22 degrés, mais vous êtes fragiles peut-être, vous êtes malades.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 222).

2010, DFPE 384 - Signature des conventions relatives à l'attribution de subventions aux associations Solidarité Roquette, Relais 59 et La Clairière pour l'essaimage du dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale. Montant total : 19.828 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 384 concernant la signature des conventions relatives à l'attribution de subventions aux associations "Solidarité Roquette", "Relais 59" et "La clairière" pour l'essaimage du dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parental, d'un montant de 19.828 euros.

La parole est à Mme LANG, pour cinq minutes.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération qui me semble tout à fait emblématique de la volonté de la Ville de Paris, inchangée depuis 2001, et réaffirmée en 2008 d'offrir une solution d'accueil pour les jeunes Parisiens, les petits Parisiens, aussi diversifiée et complète que possible.

Ainsi, si l'accueil collectif est une priorité de notre collectivité, et en témoigne le projet de 4.500 places supplémentaires, l'accueil à domicile l'est tout aussi.

Depuis 2004, dans le 2e arrondissement, le centre social "La clairière" a mis en place une action globale d'insertion, depuis la formation jusqu'à la mise en relation avec des familles souhaitant ce mode de garde à domicile.

Lors de la mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris sur l'engagement de la collectivité parisienne auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans - le titre est complet -, qui a eu lieu au premier semestre 2009 et dont j'ai assuré le rôle de rapporteur, nous avons pu constater l'efficacité de ce dispositif. Les résultats parlent d'eux-mêmes : en 2009, 34 femmes ont été formées, et presque 60 % d'entre elles ont ainsi obtenu un emploi durable.

A des femmes d'origine étrangère, éloignées de l'emploi, mais ayant résolu leur problème linguistique et désirant garder des enfants à domicile, "La clairière" offre à la fois une formation professionnalisante, non rémunérée d'auxiliaire parentale à domicile, qui est dispensée par des professionnels, tels que les EGI, des infirmières puéricultrices, des pédopsychiatres et nutritionnistes, soit quatre mois pour 123 heures de formation, c'est-à-dire une formation proche de celle des assistantes maternelles. Un accompagnement social sur mesure tout au long du dispositif, mais aussi une mise à l'emploi ainsi qu'un service de suivi et de médiation en cours d'emploi.

A l'image du R.A.M., ce dispositif comprend aussi la mise en place d'un relais enfants parents, auxiliaire parental, d'un espace de rencontres et de partage d'expérience qui accueille les trois acteurs d'un tel dispositif deux demi-journées par semaine.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir approuver cette délibération qui propose un soutien financier aux associations "Solidarité Roquette" implantée dans le 11e arrondissement et "Relais 59" implanté dans le 12e arrondissement pour que, avec l'aide et la compétence de "La Clairière", elles puissent mettre en œuvre dans leurs arrondissements respectifs un tel dispositif d'insertion dans le domaine de la garde d'enfants à domicile.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais m'associer aux propos d'Anne-Christine LANG qui a souligné l'intérêt, l'originalité et le succès du dispositif qu'a mis en place l'association "La Clairière" depuis 2004 dans le 2e arrondissement.

Jacques BOUTAULT, ce matin, en avait également souligné l'intérêt pour ce qui est de la partie Conseil général puisque c'est un dispositif qui est doublement subventionné par notre collectivité, au titre du Conseil général pour la partie emploi et insertion et au titre du Conseil municipal pour la partie accueil de la petite enfance.

Vous l'avez précisé, Madame la conseillère, la création de ce dispositif repose sur l'expérience de l'association "La Clairière" via les activités de son centre social et sa connaissance des besoins des familles du centre de Paris en termes de garde d'enfants à domicile ou de garde partagée.

Il s'agit d'un côté de développer l'emploi de femmes en insertion qui sont fortement éloignées et qui ont pourtant le souhait de travailler auprès des enfants.

Il s'agit de l'autre de mettre en relation des parents avec une auxiliaire parentale, de les rassurer sur sa formation et ses compétences et de suivre la formation employeur/employé qui se crée.

Enfin, il s'agit de créer des lieux, les relais d'auxiliaires parentales, ce que l'on appelle communément dans notre jargon les R.A.P., qui permettent aux auxiliaires de se rencontrer, de travailler de façon moins solitaire, d'échanger sur leurs pratiques, de bénéficier de conseils et qui permettent aux enfants, dans le même temps, de rencontrer d'autres enfants, de se socialiser et de participer ensemble à des activités d'éveil.

En 2009, ce sont 34 femmes qui ont bénéficié d'une formation et obtenu leur attestation, ce qui a pu déboucher pour 22 d'entre elles sur un C.D.I. ou un C.D.D.

Les deux délibérations qui vous sont proposées ici visent à étendre le dispositif dès cette année dans les 11e et 12e arrondissements, dans lesquels on retrouve une demande potentielle de familles pour la garde à domicile.

Pour cela, les deux centres sociaux identifiés, "Solidarité Roquette" dans le 11e arrondissement et "Le Relais 59" dans le 12e arrondissement vont développer cette activité.

Ces deux centres sociaux vont bénéficier de l'ingénierie de l'association "La Clairière", à la fois pour la sélection des candidates, pour la formation, la mise en relation et le suivi des contrats entre familles et auxiliaires.

Chaque centre pourra former ainsi 15 personnes supplémentaires. Pour compléter le dispositif, un relais d'auxiliaires parentales sera ouvert dans chacune des deux structures.

La Ville a fait le choix de soutenir un essaimage qui, pour cette année, concerne les 11e et 12e arrondissements.

Je voudrais indiquer qu'au prochain Conseil de Paris vous sera proposé un projet de délibération qui va dans le même sens, qui soutient et permet le développement d'un dispositif très proche, développé cette fois-ci par la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon dans les 11e, 12e, 15e et 20e arrondissements.

Parallèlement au développement soutenu de l'offre d'accueil collectif mis en place par la collectivité parisienne, le développement de ces dispositifs sur le territoire parisien, qui constitue un engagement du mandat, doit se poursuivre dans les années à venir afin d'assurer un maillage et répondre aux besoins des familles qui font le choix ou se tournent vers l'accueil à domicile.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 384.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DFPE 384).

2010, DFPE 392 - Aménagement des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction des familles et de la petite enfance (personnels des établissements d'accueil de la petite enfance et personnels de PMI travaillant dans des établissements fonctionnant en multi structures).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 392 relatif à l'aménagement des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction des familles et de la petite enfance (personnels des établissements d'accueil de la petite enfance et personnels de PMI travaillant dans des établissements fonctionnant en multi structures).

La parole est à M. ALPHAND, pour cinq minutes.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération nous propose les modalités de mise en œuvre de l'A.R.T.T. pour les personnels des établissements de la petite enfance.

Il comporte en particulier des modifications sur le nombre de jours à prendre lors des période de regroupement, la période de référence pour le décompte des J.R.T.T. et le temps d'habillage et de déshabillage des A.T.P.E. exerçant en cuisine.

On ne peut que se féliciter de cette avancée qui était attendue par les personnels de la petite enfance à Paris et on peut en particulier supposer une certaine difficulté à déterminer ce qu'a pu être le temps d'habillage et de déshabillage, fixé cette fois-ci à dix minutes par jour, décomptées du temps de travail pour les personnes exerçant des fonctions de cuisine.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour rappeler le constat tiré par la mission d'information et d'évaluation sur la garde des enfants de moins de trois ans l'année dernière.

Ce constat portait sur la charge de travail des personnels de la petite enfance dans nos établissements, sur la satisfaction que ces personnels apportent amplement aux parents qui ont recours à ce mode de garde et je voudrais rappeler en particulier l'une des conclusions de cette mission qui s'interrogeait sur les horaires atypiques et sur la possibilité d'ouvrir, ou plutôt d'étendre l'amplitude horaire d'ouverture des établissements de garde d'enfants.

Je saisis cette occasion pour agir en quelque sorte comme un aiguillon sur l'Exécutif municipal pour lui demander où en est la réflexion concernant l'extension de l'amplitude horaire des établissements, quelles dispositions ont été prises en termes d'organisation du travail et quel est le calendrier prévu avec quels objectifs en la matière.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

L'intervention de M. ALPHAND portait sur deux points. Sa première intervention portait strictement sur la délibération elle-même. La seconde nous pose une question sur l'état d'avancement du développement des horaires atypiques.

Pour ce qui est de la première partie, je voudrais simplement rappeler que cette délibération propose d'améliorer l'adéquation entre la présence des personnels et la présence des enfants.

On a des périodes dites de regroupement, notamment en été, pendant lesquelles on a des ratios de personnels confortables. L'idée était, par le dialogue social et en commission technique paritaire, d'adopter avec les représentants des organisations syndicales un nouveau fonctionnement qui permettra de mieux adapter la présence des personnels avec celle des enfants.

Des dispositions concernent également la prise des congés et des J.R.T.T.

Pour ce qui est de la deuxième partie de l'intervention de M. ALPHAND, je voudrais faire un rapide point d'étape sur cette question des horaires atypiques.

Comme cela a été dit, un vœu avait été voté en juillet de l'année dernière sur cette question. Le travail de réflexion est désormais engagé, pour ce qui est de la possibilité qui sera donnée aux arrondissements qui en feront la demande et là où les besoins peuvent s'exprimer, bien entendu, d'avoir des horaires élargis, atypiques, avec une amplitude horaire qui va un peu plus loin que celle que nous avons à l'heure actuelle.

Je tiens simplement à rappeler que, pour ce qui est des établissements municipaux, nous avons un règlement intérieur qui fixe à 11 heures maximum l'amplitude horaire, à l'intérieur d'une limite comprise entre 7 heures 30 et 19 heures.

Nous n'avons pas l'intention de revenir sur cette amplitude horaire. En revanche, nous pouvons moduler, comme cela se fait déjà dans certains arrondissements, les horaires.

On a des arrondissements qui commencent à 7 heures 30 et qui ferment leurs établissements à 18 heures 30. D'autres comme le 13e arrondissement commencent pour certains de leurs établissements à 7 heures 45. On a également des établissements dans le 16e arrondissement qui commencent à 8 heures.

On a tout à fait la faculté, dans les limites du règlement intérieur des crèches municipales, de moduler les horaires.

Par ailleurs, le Maire de Paris s'est engagé, sur les 4.500 places nouvelles en accueil collectif qui vont être réalisées dans la mandature, à créer 2.500 places municipales, en régie directe, et 2.000 places qui seront gérées sous forme partenariale, parmi lesquelles il y aura des délégations de service public.

Nous sommes actuellement en train de regarder la possibilité d'aller jusqu'à 19 heures 30 pour de nouveaux établissements qui ouvriront et qui seront gérés de cette manière.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 392.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DFPE 392).

2010, DJS 394 - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation, à des fins privées, du centre sportif Jean-Bouin, situé 20 à 40, avenue du Général Sarrail et du site des "Tennis du Bois de Boulogne" situé, allée Fortunée - Bois de Boulogne (16e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au maintien de la pratique sportive de loisir et scolaire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 394 relatif à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation, à des fins privées, du centre sportif Jean-Bouin, situé 20 à 40, avenue du Général Sarrail et du site des "Tennis du Bois de Boulogne" situé, allée Fortunée - Bois de Boulogne (16e), sur lequel le vœu référencé n° 21 dans le fascicule, a été déposé par le groupe de l'U.M.P.P.A.

La parole est à M. CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, le 31 août, nous avons eu une commission spéciale pour examiner les candidatures à la reprise de la concession de Jean Bouin.

Première surprise, nous n'avions pas les dossiers ; nous les avons réclamés. Anne HIDALGO, qui présidait cette commission, s'est engagée à nous les faire parvenir dans les meilleurs délais, et nous les avons eus il y a 48 heures.

Un peu plus de trois semaines pour faire quelques dizaines de mètres, et ce n'est pas de la responsabilité des élus, puisqu'on a vérifié auprès du cabinet de Jean VUILLERMOZ qu'il a donné des instructions. Mais là, il semble bien que les refus qui avaient été opposés par l'administration en séance de nous communiquer ces dossiers aient été suivis d'une rétention assez forte de sa part puisqu'il a fallu attendre l'avant-veille du Conseil pour qu'enfin nous les ayons.

Et je comprends mieux pourquoi on ne voulait pas nous les donner : parce que cela ne correspond pas tout à fait à ce qui nous a été dit lors de cette réunion.

Par exemple, l'utilisation du stade Georges-Hébert figure dans la demande de la Fédération française de tennis, pour le Centre national d'entraînement. C'est explicitement alors que cela n'avait pas été évoqué lors de la réunion du 31.

De même, les conditions financières dans lesquelles le stade serait utilisé pendant le tournoi de Roland-Garros figurent là encore dans ces documents, alors que c'était resté très vague dans la réunion, y compris de la part de la Fédération française de tennis, qui nous expliquait doctement que tout cela coûtait très cher.

On en arrive d'ailleurs au paradoxe que si on regarde le business plan de la Fédération française de tennis, il y a une sorte, je ne sais pas comment la qualifier, de tour de passe-passe, pour faire croire que l'utilisation du stade Jean-Bouin lui coûtera quasiment autant que cela lui rapportera et que du coup, elle ne peut pas, ou quasiment pas, payer de redevance.

C'est assez facile. Il suffit de dire que l'on se paie à soi-même des charges, 300.000 euros, une paille..., et dans ce cas-là, effectivement, les résultats sont très faibles, voire négatifs certaines années. Sur cette base, la fédération propose donc une redevance de misère à la Ville.

Je dois dire que nous sommes choqués parce que j'ai eu l'occasion de poser ces questions aux représentants de la Fédération française de tennis lors de cette réunion, et qu'ils n'ont pas été capables d'apporter la moindre explication sérieuse, rationnelle et fiable à ce tour de passe-passe.

Dernier point, c'est que la durée de la concession faisait l'objet d'une réserve unanime des membres de la Commission, mais qu'il nous a été dit de la manière la plus nette que ce n'était pas négociable, que la Fédération française de tennis souhaitait cette durée et que la Ville n'avait donc qu'à accepter la demande de la Fédération française.

Vous comprendrez que dans ces conditions, nous n'allons pas accepter d'entériner cette demande.

Il nous semble que ce dossier n'est pas mené dans des conditions normales de transparence, notamment au plan financier, et donc, nous refuserons de participer au vote sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mme SACHS n'étant pas là, je donne la parole à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Beaucoup de non-dits dans la délibération qui nous est soumise en cette fin d'après-midi.

Officiellement, il est question dans ce projet de Jean-Bouin et de ses terrains de tennis.

En fait, il y est surtout question de Roland-Garros, plus que du stade Jean-Bouin. Nous avons même affaire à un véritable système de poupées russes dans lequel le grand public aura bien du mal à se retrouver, mais essayons d'en dénouer les fils.

Première poupée russe : un stade de rugby, projet surdimensionné présentant toutes les caractéristiques d'une future catastrophe industrielle.

Deuxième poupée russe : un enchevêtrement de procédures administratives et judiciaires autour de ce stade, où la Ville a bien du mal à justifier de ses choix.

Troisième poupée : un tournoi de tennis, père du grand chelem, qui menace de quitter la porte d'Auteuil et de prendre la poudre d'escampette vers Versailles, Gonesse ou encore Marne-la-Vallée.

Quatrième poupée : 17 courts de tennis situés dans l'enceinte du centre sportif Jean-Bouin. Parce que cette poupée est de celles qui ont de la valeur, on décide de lancer un appel à projets pour en choisir le futur concessionnaire. Hélas, le processus de mise en concurrence se réduit en peau de chagrin après un premier échec il y a quelques mois déjà.

Lors de la seconde tentative, deux candidats se font connaître mais un seul reste au bout du compte en piste, et c'est bien dommage, car l'offre de la F.F.T. présente des motifs de déception et des zones d'ombre.

Parmi les motifs de déception, le montant des investissements prévus : 3,1 millions d'euros, se révèle inférieur à celui envisagé par la société Paris-tennis, qui proposait 4 millions d'euros.

Plus encore, cet investissement se concentre essentiellement sur les abords du site et les club-houses, délaissant les terrains de tennis eux-mêmes et donc, les pratiquants.

Les zones d'ombre sont pour leur part nombreuses. Je me contenterai d'en souligner deux. Est-on tout d'abord assuré que les pratiquants du tennis à Jean-Bouin bénéficieront d'autant de créneaux que par le passé pour y jouer ?

Par ailleurs, pourquoi le projet qui nous est soumis reste-t-il aussi vague, aussi vague mes chers collègues, sur l'intention de la F.F.T. d'organiser des opérations de relations publiques pendant le tournoi de Roland-Garros sur le site de Jean-Bouin ? Probablement parce que la Ville ne nous dit pas tout.

Levons donc le voile de pudeur par lequel l'Exécutif dissimulait nos quatre poupées russes.

Le choix de la F.F.T. pour reprendre les tennis de Jean-Bouin préfigure en réalité le maintien de Roland-Garros sur son site historique avec une extension croupion du côté de Jean-Bouin.

Le président de cette fédération déclarait d'ailleurs il y a quelques jours que l'âme de Roland-Garros se trouve porte d'Auteuil. Il a raison, mais cette déclaration ne doit rien au hasard.

Les options pour délocaliser le tournoi hors de Paris prennent en effet l'eau de toutes parts.

Alors, le deal implicite dans la délibération qui nous est soumise aujourd'hui consiste à dire : la F.F.T. reprend les tennis sur Jean-Bouin avec un montant de redevance plutôt raisonnable - mais on sait ce qu'il faut en penser, M. CONTASSOT l'a rappelé il y a quelques instants -, en contrepartie de quoi nous fermons les yeux sur la renégociation de la redevance ridiculement faible pour le site de Roland-Garros.

Je rappelle que cette dernière redevance est de 1,8 million d'euros, soit dix fois inférieure à l'estimation faite par un récent rapport de l'inspection générale des services de la Ville.

Mais voilà, la vérité de ce projet de délibération, c'est ce deal implicite.

Et ce deal comporte d'ailleurs une véritable bombe. Lors d'un déjeuner de presse aujourd'hui, le maire de Paris, M. DELANOË, a été interrogé sur les intentions de la Fédération française de tennis d'implanter sur Jean-Bouin une académie fédérale pour y loger le Centre national d'entraînement de la fédération, avec dix courts couverts et quatre courts en dur.

Ce projet comporterait le déplacement des tennis de Jean-Bouin sur le stade Hébert.

Autant vous le dire tout de suite, il s'agirait d'un très mauvais coup porté aux scolaires et aux associatifs, et je tiens à le dénoncer fortement cet après-midi.

Au total, la réalité est donc cruelle pour l'Exécutif municipal.

À s'être entêté sur un projet de stade de rugby surdimensionné, à avoir traité de manière isolée deux grands projets, Jean-Bouin et Roland-Garros, et à avoir surtout pratiqué la politique de l'opacité sur ces dossiers, l'Exécutif est désormais confronté à ses propres impasses et prêt à brader les intérêts pécuniaires des contribuables parisiens.

Une autre stratégie était pourtant possible, et je terminerai par là : réduire la jauge du stade de rugby à 12.000 ou 15.000 places par exemple et offrir une option d'extension satisfaisante à Roland-Garros grâce à l'espace ainsi dégagé sur Jean-Bouin et naturellement, dans des conditions financières ne lésant pas les Parisiens.

Cette solution est encore possible : pourquoi ne pas l'envisager ?

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette affaire de Roland-Garros est assez complexe et mérite d'avoir des précisions qui n'ont pas toujours été données suffisamment par la mairie de Paris.

De ce point de vue, ce qu'a dit tout à l'heure M. CONTASSOT est vrai : la commission d'appel d'offres a été difficile ; elle se réduisait en réalité à un seul candidat ; nous n'avions pas tous les dossiers.

Mais cela étant, l'objectif fondamental sur lequel, et la mairie du 16e, et la mairie de Paris étaient d'accord, pour une fois, était qu'il fallait que Roland-Garros reste à Paris.

Dans ces conditions, la négociation qui s'est ouverte et qui ne fait que commencer doit mériter d'avoir des points précis.

Bien sûr, on pourrait toujours dire que l'on n'aurait pas dû démolir Jean-Bouin, bien sûr ! D'ailleurs, je note que ceux qui, maintenant, regrettent que Jean-Bouin soit démolie se sont réveillés très tardivement pour défendre Jean-Bouin. L'affaire a été faite et je suis le premier à le regretter. Est-elle rattrapable ? C'est une discussion à suivre. Cela étant, il fallait garder Roland Garros et ne pas priver le club du Paris Jean Bouin d'un exercice de sport de proximité que les habitants du 16e et de Paris estiment nécessaire.

Dans les négociations complexes qui ont été menées entre la Ville de Paris et la F.F.T., on a tenu quand même les élus d'arrondissement un peu en dehors de la négociation, mais nous passerons, nous dirons que c'était le mois d'août, probablement, qui justifiait cette absence, l'essentiel a été sauvé. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, on a sauvé les meubles, c'est-à-dire que nous n'avons perdu pour le club de Paris Jean Bouin que quelques courts de tennis, que nous aurons d'ailleurs la possibilité de récupérer au cours de la suite des événements.

Il reste plusieurs questions.

La première est : que va-t-on faire de l'extension de Roland Garros qui porte quand même sur un site extraordinaire, qui contient des jardins de Paris que la F.F.T. voudrait récupérer pour faire un accès médiatique ? Ouvert à la discussion.

Deuxième discussion : que faire du gymnase qui était utilisé par les scolaires et qui se trouve dans un autre point de ce jardin de la porte d'Auteuil ? A discuter. J'ai discuté à plusieurs reprises avec le président GACHASSIN, la discussion est possible.

Sur l'affaire Hébert, car, en réalité, le centre national d'entraînement ne va pas sur Jean Bouin, il est prévu dans le document que nous n'avons pas reçu... M. CONTASSOT l'a reçu il y a 48 heures et moi, je ne l'ai toujours pas reçu ; c'est dire que les Postes sont différenciées en fonction de l'éloignement ; c'est terrible l'administration, mais maintenant, c'est privé, donc vous comprenez tout. Je voudrais vous dire à quel point le stade Hébert nous tient à cœur. Est-il possible de discuter ? Personnellement, j'ai été très choqué du fait que des négociations aient eu lieu sur Hébert qui dépassaient la question de Roland Garros et de Jean Bouin sans que nous n'en soyons informés. J'ai vu l'adjoint à plusieurs reprises sur ce sujet ; je pense que la discussion peut encore progresser.

Si on veut garder Roland Garros, il faut effectivement que l'on fasse des efforts. Je souhaite néanmoins que les efforts que nous faisons pour garder cette manifestation prestigieuse, et vous voyez bien que je n'ai pas la même attitude à l'égard de Roland Garros que celle que j'ai eue à l'égard de Jean Bouin, encore faut-il que l'on sauvegarde l'essentiel des choses, c'est-à-dire le sport de proximité du Paris Jean Bouin et les activités pour les scolaires qui vont effectivement partir de l'autre côté de l'hippodrome d'Auteuil, mais je suis un peu sceptique sur le côté sportif de l'hippodrome d'Auteuil que je vois plus comme un terrain de jeu ; on aura l'occasion d'en discuter.

Pour résumer, la casse a été faite sur Jean Bouin, elle est faite ; il y a deux solutions, la première étant de se rouler par terre en disant : "Mon Dieu, la casse a été faite, qu'est-ce qu'on va devenir ? Cassons tout". Je ne suis pas de cet avis. Je suis d'avis, effectivement, de discuter d'une manière ouverte, mais à condition que la Mairie de Paris veuille bien nous accueillir à la table des négociations, ce qui, pour le moment, n'a pas été le cas, je suis prêt à discuter sur la sauvegarde des intérêts des scolaires et du sport de proximité et de maintenir pour autant Roland Garros comme une manifestation prestigieuse.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait voter à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement...

Pour une fois que je dis du bien de la Mairie de Paris, laissez-moi un peu de temps !

... un vœu demandant, pour le premier élément, que soit constitué un Comité de suivi. Nous avons été échaudés par Lagardère ; je souhaite quand même que, cette fois, on puisse regarder de très près ce qui se passe dans toute cette affaire.

Le deuxième point du vœu, n'est pas une fermeture. Nous souhaitons que dans l'élaboration d'une solution pour le stade Hébert, le sport scolaire et de proximité soit sauvegardé en trouvant d'autres lieux susceptibles de l'accueillir, comme des gymnases.

Voilà, Monsieur le Président et Maire, ce que je voulais vous dire.

Nous voterons pour ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien. Merci.

Je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je vous remercie ; je remercie les intervenants pour leurs interventions.

Je commencerai par ce qui a été dit sur la commission ad hoc et donc sur le manque éventuel d'information.

Vous savez très bien que dans ce genre de commission, c'est pendant la commission qu'en général, les éléments sont donnés, et que toutes les informations qu'il est possible de donner le sont et qu'il est toujours possible de poser toutes les questions et d'y répondre ; c'est ce qui a été fait. Même si ce qui avait été demandé par Yves CONTASSOT n'avait pas été fourni sur le moment, j'ai insisté pour que l'on puisse donner ces informations, notamment à travers un CD-ROM. Maintenant, les informations sont connues et je ne crois pas qu'il y ait une différence fondamentale avec ce qui a été dit dans la commission, notamment en ce qui concerne le plan prévisionnel d'exploitation fourni par la F.F.T. qui montre que Jean Bouin sera, pour la Fédération, plutôt un centre de coûts, c'est-à-dire qu'elle utilisera le site pour satisfaire ses besoins propres et non pour générer des bénéfices financiers.

Certes, la Fédération va générer un excédent d'exploitation, puisqu'en gros, celui-ci sera de 140.000 euros en 2016, c'est-à-dire la première année d'exploitation pleine, et de 170.000 euros en 2030, qui verra la fin de la concession.

Toutefois, ce bénéfice d'exploitation sera essentiellement consacré au financement des investissements importants qu'elle réalisera sur le site. Je rappelle que ce sont 3.17 millions d'euros hors taxes, et cela sur 20 ans. Le coût annuel d'amortissement de ces investissements s'élève en euros courants à 158.000 euros par an.

Si l'on tient compte de l'érosion monétaire, les analyses financières réalisées au stade de l'analyse des offres avaient fait apparaître que sur 25 ans, ce qui était la durée demandée par la F.F.T., le taux de rentabilité interne était dérisoire, il devait être inférieur à 1 %, et sur 20 ans - Monsieur CONTASSOT, si vous avez bien lu la délibération, il ne s'agit plus de 25 ans mais de 20 ans maintenant ; je rappelle que c'est ce que j'avais proposé à la fin de la commission ad hoc et donc c'est ce qui est réalisé et qui figure dans la délibération actuelle -, le taux de rentabilité interne est désormais négatif.

Je rappelle qu'en général, les taux qui sont demandés tournent autour de 10 à 15 % minimum pour s'engager dans un investissement ; ici, ce n'est pas le cas.

Alors vous dites "redevance de misère". Quand même, la Ville de Paris retirera une redevance tout à fait honorable pour ce site. Je rappelle quelle est la redevance qui est, là encore, indiquée dans la délibération ; je lis la délibération : "le concessionnaire verse une redevance forfaitaire indexée de 40.000 euros par an pour les trois premières années d'occupation - il est évident que les trois premières années sont un peu difficiles, puisqu'il va y avoir les travaux sur le reste de l'équipement Jean Bouin -, 90.000 euros par an pour les deux suivantes et, enfin, 200.000 euros par an à partir de 2016". Je ne pense pas que ce soit une redevance de misère, d'autant que si on fait le parallèle, qui ne devrait pas exister mais que l'on pourrait faire quand même, avec ce qui était proposé dans la première commission ad hoc que nous n'avons pas suivie, évidemment, il y a une différence très importante.

Le montant proposé représente, au total, plus de 9 % des recettes attendues, ce qui correspond, en gros, à la moyenne haute des concessions sportives de la Ville ; il s'agit de vous y reporter.

Alors, en ce qui concerne M. ALPHAND, j'ai bien compris, Monsieur ALPHAND, vous êtes un fin connaisseur des choses, en gros, c'est moi la plus petite poupée russe ; manque de pot, vous n'avez pas de chance, les Russes ne sont plus communistes !

(Rires).

M. Ian BROSSAT. - Ils ne l'ont jamais été, hélas !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - On me dit qu'ils ne l'ont jamais été ; je veux bien accepter cela...

(Mouvements divers).

Deuxième chose, Monsieur ALPHAND, quand même, vous savez bien que la redevance de Roland Garros, nous sommes déjà intervenus sur ce sujet, ce n'est pas nous qui l'avons fixée telle qu'elle est aujourd'hui, c'est clair, et vous le savez très bien. Il y a de d'importantes discussions en ce moment avec la F.F.T., car nous souhaitons, évidemment, que les Internationaux de Roland Garros restent à Paris. Il y aura bien évidemment une discussion sur la nouvelle redevance qui sera demandée.

Ne mélangeons pas tout, il y a d'un côté Roland Garros et il y a la volonté, je crois, de tous maintenant, c'est une bonne chose, que Roland Garros reste à Paris et il y a d'un autre côté, la participation de la F.F.T. à cette concession, cette C.O.D.P. sur la partie de Jean Bouin correspondant à la partie tennis.

Je viens maintenant au vœu qui a été déposé et défendu par M. GOASGUEN.

Sur la commission de suivi, vous le savez, nous sommes sur une convention d'occupation du domaine public. Il s'agit donc, et personne ne l'ignore, d'une occupation privative du site. L'équilibre entre les différents usages d'occupation, ce que vous demandez, c'est-à-dire sport loisir, sport amateur et sport de haut niveau, est exposé dans l'offre du candidat qui est retenu et c'est l'un des critères qui a permis à la commission qui s'est réunie le 31 août de faire son choix. Vous le savez, dans le cadre d'une C.O.D.P., le contrôle que vous demandez vise non pas le suivi des travaux mais bien les activités sportives en tant que telles. Donc, cela reviendrait à imposer des missions de service public au concessionnaire, ce qui, vous le savez, est contraire à une C.O.D.P. On pourrait même être attaqués.

Donc, les services de la Ville qui mènent leur mission avec intégrité et respect scrupuleux des intérêts de la Ville, et donc des Parisiens, suivent la mise en œuvre de l'ensemble des C.O.D.P. de la Ville et plus particulièrement celles visant à la valorisation du patrimoine de notre collectivité, et donc nous font un rapport complet chaque fois et chaque année. Donc, nous pouvons éventuellement, sur ces rapports, répondre à vos demandes, sans pour cela avoir une commission de suivi.

Sur le stade Georges Hébert, puisque cela a fait l'objet de plusieurs interventions, si vous êtes tous informés de ce qui va se faire et de ce que va être la décision de la Fédération Française de Tennis, franchement, vous êtes forts ou vous êtes bien renseignés !

Pour ce qui me concerne, je ne connais pas encore la réponse, donc vous anticipez sur un projet d'extension dont le projet définitif de la F.F.T. n'a toujours pas été arrêté et qui sera soumis à notre collectivité.

Laissons donc la F.F.T. nous présenter son projet d'extension et il appartiendra donc à notre collectivité de se prononcer le moment venu.

J'ai cru comprendre, et j'en suis satisfait, puisque cela n'a pas été toujours très clair, que le maintien des Internationaux de Roland Garros était dorénavant un objectif et un souci de tous, que tous partageaient, et je m'en réjouis. Donc, s'agissant du stade Georges Hébert, si in fine une utilisation ou utilisation partielle de ce stade devait être l'hypothèse retenue par la Fédération française de Tennis, les équipements sportifs seront reconstitués préalablement sur les pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil. Comme vous le savez, la pelouse A dotée d'un terrain de foot et d'une piste d'athlétisme devrait être livrée en septembre 2011.

Enfin, à la rentrée scolaire de 2012, à l'issue de la deuxième phase de travaux, seront notamment livrés un terrain de rugby, un terrain de hockey sur gazon et deux terrains de basket.

Dans l'hypothèse d'une utilisation de Hébert pour l'extension de Roland Garros, les scolaires - puisque c'est votre volonté, et j'y souscris - et associatifs bénéficieront d'un site privilégié bien avant que s'engagent les travaux sur le stade Hébert. Comme je l'ai fait pour Jean Bouin, je m'y engage fortement et je suis satisfait d'avoir reçu un courrier de la P.E.E.P. qui nous félicitait d'avoir mis en œuvre pour la rentrée scolaire de bons équipements sportifs pour les scolaires du 16e arrondissement.

C'est pourquoi, Monsieur GOASGUEN, je vous demanderais de retirer votre vœu. Sinon, je me verrais contraint d'appeler à voter contre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voilà, le débat est intéressant !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 394.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DJS 394).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux créneaux d'utilisation des terrains de football et à la pratique du football féminin.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 22 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif aux créneaux d'utilisation des terrains de football et à la pratique du football féminin.

La parole est à M. Pascal CHERKI, pour une minute.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Très brièvement.

Il y a une équipe de foot féminin qui est la première section de foot féminin de France, le CA Paris, auquel est adjointe une section sportive dans un établissement scolaire de la porte de Vanves, au lycée François Villon. C'est une création récente qui marche très bien, dans un quartier populaire, avec du football féminin.

Dans le cadre de la préparation des tableaux de créneaux, nous avons demandé à la DJS, Direction que je connais bien pour l'avoir managée pendant sept ans, de pouvoir nous attribuer trois nouveaux créneaux.

Cette direction ne s'est pas mise en état de pouvoir organiser harmonieusement sur Paris la répartition des créneaux et nous nous sommes trouvés aujourd'hui dans une impasse.

Pourquoi ? Parce que deux de ces trois créneaux que nous avons demandés étaient attribués à la FSGT, contre laquelle je n'ai rien et je souhaite qu'elle prospère, mais quand même, pour du foot loisir, c'est-à-dire du foot d'adultes hommes à 7, franchement, ils auraient pu aller ailleurs ! Parce que nous, nous ne pouvons pas déplacer les filles ailleurs. C'est quand même plus compliqué.

Le troisième créneau étant attribué à un magnifique club qui s'appelle l'E.S.S., création récente, j'ai demandé de faire établir un constat d'huissier pour voir avec quel sérieux travaille la DJS maintenant. Je me suis rendu compte de quoi ? C'est que ce créneau était attribué à un club fantôme !

J'ai le constat de l'huissier.

Ce que je souhaite, c'est simplement de la justice et de l'équité pour ce club de football féminin et, puisque nous avons une nouvelle directrice à la DJS, je l'invite vraiment à reprendre en main sa Direction et les services qui s'occupent de cela !

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci. Ce Conseil de Paris devient un prétoire, mais enfin !

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Déjà, dans un premier temps, Monsieur le Maire, je vous signale que ce vœu n'a pas été déposé par le Parti socialiste, radicaux de gauche et apparentés, mais qu'il a été déposé par Pascal CHERKI et Hermano SANCHES RUIVO et qu'il a été adopté à la majorité du Conseil du 14e arrondissement, ce qui change un peu les choses.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Excusez-moi, je ne le savais pas !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je ne cacherai pas, évidemment, en plus de ce qui vient d'être dit, mais j'y reviendrai, que ce vœu me pose un petit problème. Je tirerai seulement deux phrases des considérants.

La première phrase est : "Ces demandes ont été balayées d'un revers de main", ce qui voudrait dire en gros que je ne suis pas un démocrate !

(Rires).

Or, depuis le début de la mandature, je discute avec le maire du 14e arrondissement et son adjoint aux sports qui ont marqué leur volonté de récupérer tous les créneaux utilisés dans le 14e arrondissement par des clubs sportifs non locaux afin de les attribuer aux clubs de l'arrondissement.

Si je suivais votre raisonnement, l'unité parisienne serait mise à mal au nom des intérêts locaux, certes compréhensifs mais non moins surprenants, venant de votre part.

Là où le foncier est rare, s'est appliquée une conception du partage des équipements sportifs entre arrondissements, au nom de la solidarité qui, jusqu'à présent était prise en compte par tous. Comme vous le savez très bien, même si depuis 2001, nous avons commencé à rattraper le retard en termes d'équipements sportifs à Paris, les arrondissements centraux notamment seront toujours en déficit d'équipements sportifs de par leur configuration. Il faudra plus que cette mandature pour combler l'inégalité territoriale subie par les arrondissements du centre et du faubourg. Et notamment, et encore plus bien sûr, en ce qui concerne les terrains de grands jeux qui nous soucient par rapport à ce vœu.

Je rappelle que le CA Paris, qui est l'objet du vœu, est très fortement soutenu déjà par la Ville de Paris, avec une subvention que les 240 autres clubs de football lui envient, qui est de 100.000 euros. Ce n'est pas le moindre des soutiens, vous en conviendrez, c'est même la plus forte subvention versée par la Ville à un club de football de proximité. Fort de son développement, de son excellent travail, de son souhait depuis quelques mois de soutenir sa section féminine, les demandes de créneaux supplémentaires accordés au CA Paris sont loin d'être négligeables.

En effet, pour la saison 2009-2010, ce sont 19 heures supplémentaires qui ont été octroyées au CA Paris, réparties entre le lycée François Villon, facturées à la Ville environ 30 euros et que nous refacturons aux clubs au tarif Ville de Paris, soit environ 65 centimes d'euros l'heure, et le gymnase et le stade Didot, le stade Jules Noël mais aussi dans le 15e arrondissement le stade Emile Anthoine.

Une deuxième phrase m'a un peu choqué, sur le développement du sport féminin.

Je rappelle que, depuis le début de la mandature, j'ai mis en œuvre la réforme des critères d'attribution des subventions allouées aux clubs sportifs. Vous savez qu'un critère de majoration a été établi, notamment pour le développement du sport féminin mais aussi pour le développement du sport dans les quartiers populaires dits politique de la ville.

Au-delà de la réforme des critères que je viens d'évoquer, notons l'événement "Femmes en sport" créé depuis 2009 et qui réunit plus de 1.500 participantes venues de tous les arrondissements.

A cet événement s'est ajouté un appel à projets doté de 4.000 euros par projet retenu et un trophée "Femmes d'avenir".

On peut citer aussi les créneaux supplémentaires accordés à l'E.S. 16 pour ses équipes féminines mais bien entendu également au C.A. Paris puisque la Ville a validé en grande partie les projets d'élargissement de la mairie du 14e.

La section basket féminin reprise par le stade français omnisport avait des créneaux dans le 14e arrondissement, on a été obligé de la reloger ailleurs.

Le R.C.P. XV, club de rugby, s'est vu octroyer des créneaux supplémentaires depuis 2008 pour ses équipes féminines, sans oublier la section de natation synchronisée du Stade français omnisport. A citer également les créneaux féminins en gymnastique mis en place par la filière sportive dans le 19e arrondissement, le soutien aux associations de sport féminin au gymnase Berlemont dans le 11e, le développement de la course "La Parisienne" qui est très ancrée dans le paysage parisien, l'évolution de l'équipe féminine du P.S.G. qui a joué pour la première fois au Parc des Princes - j'espère que ce ne sera pas la dernière - et évoquons enfin dans le domaine du hand le partenariat depuis 2009 avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux pour soutenir la seule équipe de hand féminine professionnelle en Région Ile-de-France.

Enfin, et pour répondre, au nom de l'Exécutif sur votre vœu, je crois que les créneaux supplémentaires que vous sollicitez évincent des clubs d'entreprise.

Si c'est vrai que Paris appartient aux Parisiennes et aux Parisiens qui y habitent, je pense que Paris appartient aussi pour une part à ceux qui y travaillent.

Je vous propose de ne pas retenir votre demande de créneau du lundi soir au bénéfice du C.A. Paris, qui consisterait à faire disparaître le sport d'entreprise, qui n'existe déjà aujourd'hui qu'à la marge.

Sur les créneaux supplémentaires que vous sollicitez sur le C.A. Paris, je vous redis, comme je vous l'ai déjà dit dans mon bureau, que je suis d'accord pour le créneau du jeudi sur Jules Noël ainsi que pour le créneau du mercredi sur Emile Anthoine au détriment de l'E.S. 16, équipe également féminine, mais je vous refuse le créneau du lundi soir sur Jules Noël, dernier créneau restant pour des clubs d'entreprise.

Avec ces créneaux supplémentaires, le C.A. Paris bénéficiera au total de 22 heures supplémentaires depuis la saison 2009-2010.

Si on fait un effort sur le sport féminin, je suis d'accord sur le fait que la Ville doit donner un peu plus de créneaux pour le football féminin, toutefois j'estime également nécessaire que les clubs fassent un effort sur eux-mêmes pour justement développer ce qu'ils souhaitent, à savoir le sport féminin.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Seriez-vous favorable au vœu n° 22 s'il était amendé ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je souhaite qu'il soit retiré. On a discuté suffisamment avec Pascal CHERKI pour qu'il puisse l'être.

S'il n'y a pas d'accord sur le dernier amendement que je souhaite, évidemment, je dis non.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le Maire du 14e arrondissement, vous avez les données en main.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Je ne marche pas au chantage.

La Mairie de Paris prend ses responsabilités. Si elle veut donner deux créneaux sur trois, qu'elle le fasse, c'est son affaire, mais je ne négocierai pas des créneaux contre le retrait d'un vœu.

La Mairie de Paris prend sa responsabilité, je n'ai jamais fonctionné comme cela en sept ans que j'ai été adjoint aux sports, en disant que, pour avoir ce que l'on veut, il faut retirer son vœu.

Soit l'adjoint aux sports considère que la demande est légitime mais qu'il ne peut la satisfaire que partiellement, alors il prend ses responsabilités d'adjoint, mais il n'y a pas de chantage.

Je maintiens mon vœu, l'Exécutif prendra ses responsabilités.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur CAFFET, vous avez demandé la parole ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Puisqu'il est question que chacun prenne ses responsabilités, je vais prendre les miennes en tant que Président de groupe.

Je considère que dans cette affaire, dans laquelle je vais essayer d'être un médiateur, bien qu'apparemment mes capacités de médiateur ne soient pas illimitées, puisque selon l'expression, quand cela ne veut pas cela ne veut pas, pour ma part et au nom de mon groupe, je considère que Pascal CHERKI, dont la revendication peut être tout à fait légitime, ce n'est pas la question, a eu satisfaction pour deux créneaux sur trois qu'il avait demandés.

Je le réinvite à retirer son vœu et à renouer le dialogue avec l'adjoint aux sports, sans qu'il soit question, dans vos relations, de chantage.

Si Pascal CHERKI maintenait ce vœu, au nom de mon groupe, je ne le voterais pas. J'invite mon groupe à ne pas le voter, Pascal CHERKI en est parfaitement informé.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait. On va maintenant mettre aux voix le vœu n° 22.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. Pascal CHERKI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux infrastructures sportives parisiennes accueillant les scolaires.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 23 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux infrastructures sportives parisiennes accueillant les scolaires.

La parole est à M. MENGUY, pour une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Après les échanges auxquels nous venons d'assister, tout le monde trouvera mon vœu pour le moins consensuel. Je suis sûr que l'unanimité accueillera ce vœu que nous avons déjà déposé il y a plusieurs mois et que l'actualité récente vient renforcer puisque, après l'annonce d'une réflexion au niveau national sur les rythmes scolaires et le fait de mettre plus de sport l'après-midi, une expérimentation également au plan national a été lancée dès cette rentrée, qui concerne à Paris les établissements Bergson, Ravel et Aimé Césaire.

Vous en conviendrez, ce sujet est donc vraiment d'actualité, et je crois que la collectivité parisienne se doit d'accompagner cette réflexion en étant prête, le cas échéant, à revoir la façon dont le sport scolaire est appréhendé à Paris.

C'est la raison pour laquelle, il y a plusieurs mois, nous avons déjà demandé qu'un audit soit réalisé sur les infrastructures sportives parisiennes pour voir, et je l'ai évoqué déjà ce matin, l'état de celles-ci, leur éventuelle dangerosité ou en tout cas, la présence de matières toxiques.

Nous le représentons aujourd'hui car rien n'a été fait depuis, et je crois, vous en conviendrez, que ce sujet est d'importance pour tous les petits Parisiens.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je vais profiter de cette réponse, simplement pour accorder toute ma confiance aux services de la DJS, bien que le sérieux de cette direction ait été mis à mal tout à l'heure.

Par rapport à ce vœu qui reprend en fait de façon quelque peu réactualisée un vœu qui avait été exposé et défendu en juin dernier, je ne m'étendrai donc pas sur la réponse qui avait déjà été faite à l'époque. Permettez-moi d'y apporter la même réponse sur le volet équipements et créneaux scolaires.

Je rajouterai simplement deux choses par rapport à juin 2010 : premièrement sur la vétusté et la sécurité de nos équipements.

Je voudrais tout de même vous rappeler que tous les ans, les services de la DJS consultent chaque arrondissement au moment de l'élaboration des investissements localisés, et que ces services vous exposent les besoins en la matière, compte tenu du suivi de chaque circonscription.

Chaque année, les maires d'arrondissement ont la possibilité d'apprécier l'état des infrastructures et à partir de là, de proposer des investissements.

Deuxièmement, sur votre considérant osant dire que la Municipalité a décidé de priver les scolaires d'équipements scolaires, puisque c'est dans le texte du vœu, concernant les stades Jean Bouin ou Hébert, je tiens à vous informer, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, que l'association P.E.E.P. a tenu à remercier ma collègue Colombe BROSSEL et moi-même sur les moyens mis en œuvre pour accueillir l'ensemble des scolaires concernés par les travaux de Jean Bouin.

Je pense donc que vous pourriez retirer ce vœu. Sinon, j'appellerai à voter contre.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Certainement pas !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Cela a le mérite d'être clair.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

La séance est suspendue.

C'est bien. On va se reposer et on reprend demain à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 27 septembre 2010 à dix neuf heures vingt cinq minutes, est reprise le mardi 28 septembre 2010 à neuf heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

Chers collègues, nous allons passer au sujet suivant.

Avant, je vais vous donner une information.

En concertation avec tous les présidents de groupe, nous avons décidé que l'examen du rapport de la Chambre régionale des comptes sur les ressources humaines passera ce matin à 11 heures.

2010, CAB_MA 32 - Aide en faveur des régions de Guadeloupe et de Martinique victimes d'une épidémie de dengue. Montant : 100.000 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, nous passons au projet de délibération CAB, c'est le nom CAB de l'équipe de foot de Bizerte !

(Rires).

CAB_MA 32. Je donne la parole à M. GOUJON.

Comment ? Il n'est pas là ?

D'abord, je pense que Mme HIDALGO va commenter l'amendement technique n° 24 après quoi le groupe U.M.P.P.A. demandera une explication de vote.

La parole est à Anne HIDALGO, si elle veut bien.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Vraiment un mot très rapide, puisqu'il s'agit pour nous d'apporter un concours aux collectivités qui sont touchées par cette épidémie de dengue en Martinique et en Guadeloupe. Donc, l'amendement technique vise juste à dire sur quel chapitre cette dépense sera inscrite.

C'est un engagement que le Maire avait pris. C'est d'ailleurs une action que la Ville fait régulièrement lorsque d'autres collectivités ou d'autres pays sont frappés par des catastrophes. Cette épidémie de dengue en est une. Nous sommes dans la grande tradition de la Ville de Paris en matière d'aide et de solidarité aux collectivités qui sont concernées par des catastrophes naturelles ou sanitaires.

Merci.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. MENGUY pour une explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, mon groupe va bien évidemment voter ce projet de délibération car il est, je le crois, tout à l'honneur de notre collectivité, d'adresser ce geste de solidarité. Je crois d'ailleurs qu'assez tôt, Philippe GOUJON et Jean-François LAMOUR en avaient fait part au Maire de Paris. C'est donc fort logiquement que le groupe U.M.P. s'associe dans son unanimité à ce geste solidaire envers les populations destinataires de cette délibération.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 24 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 24 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAB_MA 32 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, CAB_MA 32).

2010, DU 169 - Opération d'aménagement du site de la Gare d'Auteuil, 52-120 boulevard de Montmorency et 91-111 boulevard Suchet (16e). Acquisition de terrains à Paris-Habitat OPH en vue de la réalisation d'un espace vert et d'un équipement culturel.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 169 relatif à l'opération d'aménagement de la gare d'Auteuil, boulevard de Montmorency et boulevard Suchet.

Mme Laurence DREYFUSS est inscrite et Anne HIDALGO répondra.

Madame DREYFUSS ?

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis de ce projet de délibération. En effet, nous avons toujours milité pour la construction d'une bibliothèque dans le sud de notre arrondissement qui en manque cruellement.

En effet, s'il existe la bibliothèque Musset, elle se bat tous les jours parce qu'avec 105 mètres carrés elle ne peut pousser les murs. Je voudrais d'ailleurs rendre hommage ici à sa directrice, Mme COLON, qui chaque jour invente de nouvelles actions.

Mais je voudrais vous rappeler ici, Madame la Maire, quelques soucis dans ce dossier. En effet, je rappelle la nécessité dans ce projet de travailler ensemble sur la place de la Porte d'Auteuil, qui a été encore totalement oubliée.

Je souhaiterais aussi connaître où en est le projet scolaire, car d'énormes problèmes de scolarisation ne manqueront pas de se poser. Les besoins, en effet, générés par la livraison de 350 logements ont entraîné des besoins de places en école maternelles et élémentaires. Or, vous connaissez la situation scolaire dans l'arrondissement qui est excessivement tendue.

Enfin, je voudrais connaître le devenir du restaurant "Le Tsé" qui apporte une vie au quartier, une diversité en termes d'art et de style, et qui participe à l'animation de notre arrondissement. Une convention d'occupation permet en effet à celui-ci d'occuper le site jusqu'en 2012, mais après ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame DREYFUSS.

La parole est à Mme Anne HIDALGO pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci.

Tout d'abord je voudrais remercier Mme DREYFUSS qui a toujours eu un propos très mesuré et très modéré sur ce dossier.

Je rappelle peut-être pour les membres de notre collectivité que la Ville s'était engagée en 2004 à réaliser une bibliothèque et un petit espace vert, et nous avons dû retarder ce projet.

Aujourd'hui, on franchit vraiment une étape et non seulement la Ville va acheter le terrain pour la bibliothèque mais, en outre, elle va acheter le terrain pour un nouvel espace vert. Je crois que ce sont de très bonnes nouvelles pour le 16e arrondissement.

L'espace vert devrait être livré dans la mandature, en même temps que les logements, ce qui est aussi une très bonne nouvelle.

Pour la bibliothèque, les études sont engagées et vont être conduites durant cette mandature.

En ce qui concerne votre question sur la capacité scolaire, il est vrai que nous sommes très soucieux de regarder de très près, notamment parallèlement à la production de logements et de logements sociaux, la capacité de nos écoles. Colombe BROSSEL, avec la DASCO, y travaille de façon très précise. On regarde, dans tous les arrondissements d'ailleurs, quelles sont les capacités encore existantes, dans le patrimoine scolaire en question, d'ouvertures de classes qui avaient été fermées ou de meilleure utilisation de locaux qui, dépendant de la DASCO, seraient affectés à autres choses qu'à l'enseignement et l'éducation. C'est le cas, par exemple, dans un certain nombre d'arrondissements, comme le 15e.

En tous les cas, votre question est étudiée par la DASCO et Colombe BROSSEL ne manquera pas de venir vous préciser, dès lors que les études seront terminées par le service des Affaires scolaires de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 169.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 169).

2010, DU 243 - Aménagement de la ZAC "Claude Bernard - Canal Saint-Denis - Quai de la Charente". Modification de l'échéancier de paiement du prix de cession du terrain situé 122 à 168 boulevard Macdonald (19e), à la SEMAVIP.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 243 relatif à une modification de l'échéancier de paiement d'un terrain du boulevard Macdonald dans le 19e arrondissement.

Madame Anne HIDALGO, vous avez la parole pour exposer l'amendement n° 25.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Je vous présente juste un amendement de l'Exécutif qui concerne la modification de l'échéancier de paiement du prix de cession d'un terrain boulevard Macdonald à la S.E.M.A.V.I.P., qui est fixée au 15 octobre et non pas au 30 septembre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Donc un amendement technique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 25 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 25 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 243 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DU 243).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination du terre-plein central d'une partie du boulevard des Batignolles.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 28 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la dénomination du terre-plein central d'une partie du boulevard des Batignolles et Mme KUSTER le présente.

En une minute, Madame la Maire, s'il vous plaît !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis particulièrement heureuse de présenter ce vœu avec François LEBEL, maire du 8^e, puisqu'il s'agit de proposer la dénomination la "Promenade Jacques Hébertot" pour le terre-plein central des Batignolles qui est adjacent à nos deux arrondissements.

En effet, vous savez que Jacques Hébertot était une immense personnalité du monde artistique et culturel. Il est né en 1886 et mort en 1970. Il a été l'un des animateurs les plus marquants et les plus productifs du monde des arts, de 1920 à 1970, en tant que directeur de théâtre, journaliste et éditeur.

Par ailleurs, Jacques Hébertot habitait le 17^e arrondissement et il a repris en 1940 le Théâtre des Arts qui est situé boulevard des Batignolles, entre le 8^e et le 17^e arrondissements, théâtre qui, depuis, s'appelle d'ailleurs Théâtre Hébertot.

C'est pourquoi nous proposons que la promenade qui est en face de ce théâtre puisse maintenant lui rendre hommage en se dénommant "Promenade Jacques Hébertot".

Je voudrais rappeler que ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil du 17^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame. C'est très clair.

La parole est à Mme Anne HIDALGO, pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'émetts un avis favorable à cette proposition. Nous saisissons donc la Commission des dénominations. Ensuite, nous engagerons la procédure.

Avis très favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 224).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au projet d'implantation d'un magasin Carrefour au 61-65, rue de Rochechouart.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mme Pauline VERON nous ayant rejoints, je vous propose quand même de lui donner la parole en une minute pour présenter le vœu référencé n° 26 sur la rue de Rochechouart.

Madame VERON ?

Mme Pauline VERON. - Merci, Monsieur le Maire. Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour mon retard.

Il s'agit d'un vœu concernant un projet d'implantation d'un magasin Carrefour dans un local commercial de 1.300 mètres carrés au 61-65 rue de Rochechouart. Ce local situé en rez-de-chaussée est un grand plateau dans lequel il nous semble qu'il serait beaucoup plus profitable à la fois pour les riverains, les habitants du quartier et également pour le petit commerce du quartier Rochechouart, d'envisager une implantation d'équipements publics plutôt qu'une quatrième enseigne Carrefour dans un périmètre de 500 mètres alentour.

C'est pourquoi le Conseil du 9^e arrondissement a adopté ce vœu par lequel nous souhaitons que le Maire de Paris fasse étudier la possibilité pour la Ville de Paris d'acquérir ce local commercial situé au rez-de-chaussée du 61-65 rue de Rochechouart afin d'y implanter un ou plusieurs équipements publics.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'émetts un avis favorable à ce vœu. Effectivement, nous souscrivons tout à fait à la demande d'étude faite par le maire du 9^e arrondissement et Pauline VERON. Je crois que c'est important, dans un arrondissement comme le 9^e qui est très dense, qui voit sa population augmenter, que l'on étudie vraiment les possibilités d'installation des équipements nécessaires à une bonne qualité de vie dans ce quartier.

Donc, avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 223).

Chers collègues, nous allons maintenant passer à l'examen du rapport de la C.R.C. sur la gestion du logement social et de la délégation des aides à la pierre à Paris dans le cadre du Conseil général.

La séance du Conseil municipal est suspendue. J'attends d'une minute à l'autre, d'une seconde à l'autre un Vice-président du Conseil général qui doit nous rejoindre pour présider la séance que je n'ai pas le droit de présider, et j'en suis confus.

Quelques secondes de suspension. Je vous propose de rester à nos côtés.

On va très vite, pour une fois ! Ne vous éloignez pas, pour que nous puissions reprendre, sitôt la présidence assurée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures cinq minutes, est reprise à onze heures, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la décision de l'opérateur Bouygues Télécom d'installer une antenne relais au 1, rue du Marché Popincourt.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous revenons donc en formation de Conseil municipal et sur deux vœux en commençant par le vœu référencé n° 27 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'installation d'une antenne relais au 1, rue du Marché Popincourt.

La parole est à un orateur du groupe socialiste.

Madame HIDALGO, peut-être voulez-vous réagir à ce vœu que vous avez comme d'habitude examiné avec beaucoup d'attention ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je suis désolée, on m'a prévenue tout à l'heure que je passais cet après-midi.

Si le vœu n° 27 devient le vœu n° 28... Pourriez-vous me préciser de quel vœu il s'agit, s'il vous plaît ?

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu n° 27 que l'on m'a demandé de vous présenter est relatif à l'installation d'une antenne relais au 1 rue du Marché Popincourt, dans le 11e arrondissement.

C'est un vœu qui a été déposé...

Que se passe-t-il, Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Il est passé au 28.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Comme le vœu précédent pour lequel il n'y avait pas d'orateur U.M.P., on le reprend.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Il y a un peu de confusion, que je vous prie d'excuser. Elle vient de ce que l'ordre du jour a été modifié pour laisser toute leur place à certains débats.

Restons paisibles.

Sur ce vœu n° 27, je donne la parole à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est une demande de retrait que je fais, puisque le sujet sera examiné dans le cadre de la Commission de consultation avec les opérateurs.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - On me fait signe que le vœu est retiré. Monsieur GAREL, vous voulez faire une explication de vote sur un non vœu ?

M. Sylvain GAREL. - Par qui est-il retiré ?

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Il est retiré par le groupe socialiste, la main de Mme CHARNOZ m'a signalé ce retrait.

M. Sylvain GAREL. - Nous étions pour. Il n'y a personne pour le retirer.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Restons calmes.

M. LAMOUR demande la parole, je lui donne la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, c'est un rappel au règlement.

Je viens d'entendre Mme HIDALGO affirmer une contrevérité en disant qu'il n'y avait pas d'orateur U.M.P. Cela n'a strictement rien à voir. C'est du côté de l'Exécutif et du rapporteur qu'il n'y avait personne.

Quelle est cette façon de présenter les choses, Madame HIDALGO ? C'est de votre côté qu'il manquait quelqu'un, absolument pas du nôtre. Mme KUSTER a défendu le vœu n° 28, point barre.

C'est bien de votre côté qu'il y a un problème. Qu'est-ce que c'est que cette façon de faire, de dire que c'est notre faute s'il y a, c'est le moins que l'on puisse dire, un flottement dans l'ordre du jour du Conseil ?

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je propose que nous continuions l'ordre du jour paisiblement, je vous redonne la parole Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe U.M.P. n'était pas en cause. Je disais que, comme cela arrive fréquemment, lorsqu'un orateur n'est pas présent pour un vœu, on le reprend dans les minutes qui suivent et que cela nous est aussi arrivé avec l'U.M.P.

Si vous voulez faire des problèmes de sujets comme celui-ci, c'est votre affaire. Je crois que cela n'intéresse pas grand monde.

J'ai pris bonne note que le groupe Socialiste retirait ce vœu suite aux explications que j'ai données, donc je vous écoute pour le suivant.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Chers collègues, le vœu n° 27 a été retiré ; gardez vos énergies pour d'autres débats !

2010, DU 150 - Cession des parcelles, propriété de la Ville de Paris, situées sur le territoire des communes de Balbigny, Epercieux Saint Paul, Nervieux et Saint Paul de Vezelin dans le Département de la Loire. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la vente du patrimoine agricole de la Ville.

Je propose maintenant, mes chers collègues, d'examiner le projet de délibération DU 150 relatif à la cession des parcelles, propriété de la Ville de Paris, situées sur le territoire des communes de Balbigny, Epercieux Saint Paul, Nervieux et Saint Paul de Vezelin dans le Département de la Loire, sur lequel le vœu référencé n° 29 dans le fascicule, a été déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne, pour cinq minutes, la parole à M. Denis BAUPIN et Mme HIDALGO répondra.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref sur ce projet de délibération et sur le vœu présenté par notre groupe. Comme vous le savez, notre municipalité veut renforcer la consommation de produits agricoles issus de l'agriculture biologique, notamment dans nos cantines, mais aussi pour l'ensemble de nos concitoyens. Néanmoins, l'un des problèmes auxquels nous nous heurtons, et même le problème le plus important, est qu'il n'y a pas assez de production de bio sur le territoire de l'Ile-de-France et, plus globalement, sur le territoire national, puisque, aujourd'hui, à peu près 2 % des terres agricoles françaises sont en bio, alors que l'objectif notamment fixé par le Grenelle de l'environnement est de 6 %.

Il se trouve que la Ville de Paris possède un certain nombre de terres agricoles un peu partout en France, que la municipalité est en train d'en vendre une partie.

L'objectif de ce vœu est de faire en sorte que chaque fois que ce sera possible, nous nous donnions comme objectif que les terres vendues par la Ville de Paris soient utilisées pour faire de l'agriculture biologique.

Voilà le sens de ce vœu qui concerne à la fois les terres qui vont être vendues à l'occasion de la DU 150 afin que l'on incite localement à ce qu'il y ait une utilisation en bio mais aussi les autres terres agricoles afin que, par la suite, il y ait une incitation systématique au bio et que nous ayons une présentation en 8e Commission de l'état de ces terres qui sont aujourd'hui encore propriétés de la Ville de Paris et dont la situation pourrait, à l'avenir, évoluer.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO pour répondre et donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 29.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit, en effet, d'une cession de parcelle qui était propriété de la Ville et qui se situe dans l'Ain, que nous cédon à la SAFER Rhône-Alpes. Nous ferons le point en 8e commission des terres agricoles sur lesquelles la Ville souhaite procéder à des cessions, à la demande, souvent d'ailleurs, de propriétaires potentiels locaux.

Une petite remarque quand même : je me dis que donner des indications sur l'usage des terres agricoles aux agriculteurs de l'Ain, venant de Paris, ce n'est peut-être pas forcément... Mais bon, c'est une petite boutade, pourquoi pas ?

Je crois que nous nous sommes mis d'accord avec Denis BAUPIN pour la rédaction suivante qui reprend un peu les termes de son vœu : "Lors de la vente de parcelle agricole, la Ville se fixe pour objectif de développer des pratiques agricoles respectant les règles de production de l'agriculture biologique", ce qui est conforme à la loi parce que lorsqu'on cède ses terres, il existe un certain nombre de contraintes qui obligent les propriétaires, notamment publics, à accorder une place privilégiée à l'agriculture bio. Je veux bien qu'on insiste un peu plus encore, et c'est donc un avis favorable si vous acceptez la modification que nous avons envisagée ensemble, pour que l'on soit bien en conformité avec la loi et les protocoles d'accord existants.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Monsieur BAUPIN, Mme HIDALGO vous propose une correction tout à fait marginale de votre vœu. L'acceptez-vous ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Si elle était si marginale, elle ne la proposerait pas, mais je suis d'accord sur le fait que les services de la Ville soient actifs pour inciter à l'évolution de ces terres vers l'agriculture biologique.

Je suis d'accord avec cette nouvelle formulation qui permet un vote favorable sur le vœu.

(*M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence*).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 29 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 225).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 150.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 150).

2010, SG 186 - Rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion des ressources humaines de la Commune et du Département de Paris.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la définition des missions des membres du cabinet du Maire.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la gestion des ressources humaines de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'examen du rapport de la C.R.C. lors des séances restantes de la M.I.E.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la transparence des rémunérations des directeurs de la Ville.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la prime départementale.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la distinction entre les emplois de cabinet et les emplois statutaires de direction.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan d'activité de la "Déléguée au design de la Ville de Paris".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à l'examen du rapport de la Chambre régionale des comptes sur les questions de ressources humaines.

Je voudrais vous dire plusieurs choses, avant de donner la parole à tous ceux qui sont inscrits.

D'abord, je prends au sérieux ce rapport, je pense qu'il faut l'examiner, l'étudier et s'il peut nous être utile pour améliorer encore les choses, que nous avons beaucoup améliorées depuis 2001, si cela peut donc nous être utile pour les améliorer plus que nous ne l'avons fait depuis 2001, je suis partant.

Mais sur tout sujet où on veut faire du bon travail, il faut s'attacher à la vérité et au bon sens.

D'abord, du point de vue de la vérité, y a-t-il des irrégularités ? Non.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Si, c'est ce que dit la Chambre régionale.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez, ne vous énervez pas !

(Mouvements divers).

J'attends que l'on me dise quelles irrégularités.

Quand il y a un rapport de la Chambre régionale des comptes, il y a un débat qui s'instaure entre la Chambre régionale des comptes et nous et, donc, on répond et si on démontre qu'il n'y a pas d'irrégularité, on démontre qu'il n'y a pas d'irrégularité ; c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'il n'y a pas d'ambiguïté ou de manque de transparence, au contraire, sur les membres de mon cabinet. Il y a un Maire à Paris depuis 33 ans et depuis 2001, vous décidez de quel est le nombre de membres de cabinet du Maire ; vous l'avez fixé à 40, et nous sommes actuellement à 35.

Je précise d'ailleurs que par rapport à toutes les responsabilités d'Etat ou les responsabilités de collectivités locales, je ne sais pas si les citoyens ont accès au nombre, aux noms et à la mission...

M. Jean-François LAMOUR. - Si !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Eh bien, tant mieux ! En tout cas, c'est le cas à Paris et je pense que c'est une bonne chose.

Troisième remarque que je veux faire, il y a, semble-t-il, chez les personnes qui ont fait ce rapport, une confusion entre les chargés de mission des directions et les chargés de mission des cabinets du Maire ou des adjoints. Les chargés de mission - je crois que c'est 177 - qui sont évoqués n'ont strictement rien à voir avec les cabinets des élus de Paris, du Maire ou des maires adjoints ; ce sont des chargés de mission, des contractuels auprès des directions et leur nombre, leurs salaires, sont votés dans le budget, tout simplement.

S'il faut encore donner plus d'explications, on les donnera.

Ensuite je voudrais quand même souligner que la fameuse prime départementale, dont je vais reparler, était, avant 2001, attribuée à un peu plus de 100 personnes, aux cadres, et que nous l'avons étendue à plus de 7.000 agents de la Ville, parce que nous voulions effectivement en faire profiter les catégories B et C.

Je précise d'ailleurs que la plupart des mesures que nous avons prises sont, en règle général, en faveur des catégories B et C, et j'ai bien l'intention de continuer ainsi.

Vient maintenant le sujet des plus hautes rémunérations. De ce point de vue, je veux en parler très tranquillement. D'abord, on n'a rien caché, puisqu'il y a moins d'un an, un rapport a été présenté ici par l'adjointe aux ressources humaines qui a fourni des éléments. Est-ce que cela pose un problème ? Parlons-en tranquillement.

Je pense que la Ville de Paris, la capitale de la France, doit recruter vraiment parmi les meilleurs fonctionnaires de ce pays. Je pense normal que nous fassions appel à des compétences élevées.

Vous savez, beaucoup de ces personnes viennent du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes et de Bercy...

Un intervenant. - Du cabinet Jospin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, et peut-être parfois d'autres cabinets, y compris, certains qui viennent d'avant 2001, de la Ville de Paris, je vous le signale. Il n'y a pas de honte à avoir ni dans un cas ni dans l'autre, ce n'était pas la peine de m'interrompre pour me dire cela. Ce sont vraiment des gens de grande qualité, et je souhaite que nous puissions continuer à avoir une politique qui vise à recruter les meilleurs.

Ce sont des femmes et des hommes, qu'ils aient été dans des cabinets de Droite ou de Gauche, qui servent souvent aussi l'Etat, et de ce point de vue, leurs rémunérations sont comparables. C'est vrai que j'ai envie qu'il y ait une forme de mobilité - cela fait d'ailleurs du bien à tout le monde - et qu'on puisse travailler au service de l'Etat, au service de la Ville de Paris ou du Département de Paris avec des rémunérations comparables.

En revanche, il y a deux ou trois sujets qu'il faut évoquer tranquillement.

D'abord, c'est que les règles qui ont été fixées avant moi, en 1977 par un décret et en 2000 par une délibération du Conseil de Paris, font que dans la rémunération de ces principaux dirigeants, l'ancienneté compte beaucoup et que la rémunération de l'ancienneté dure indépendamment de l'effectivité de la tâche. Là, je pense qu'il nous faut travailler et réfléchir pour ensemble élaborer des évolutions.

Je ne veux pas rentrer dans le cas de telle ou telle personne, mais voilà... Il y a un moment où on est en charge d'une direction : c'est normal qu'on ait une rémunération liée à cela ; et à un moment donné, on garde cette rémunération alors qu'il faut bien changer...

D'ailleurs vous ne dites rien sur l'Inspection générale, mais cette dernière compte beaucoup d'anciens directeurs d'avant 2001 et d'après 2001, qui sont rétribués... Voilà !

Je vous suggère une forme de sérénité, et même un peu de recherche de sagesse collective.

Donc, sur ces rémunérations, je souhaite qu'on fasse évoluer les choses. Vous savez, nous avons fait beaucoup évoluer les choses en matière d'avantages en nature, logements de fonction, frais de représentation, et voiture avec chauffeur. Si vous voulez que je vous parle d'avant 2001, en termes de logements de fonction...

(Vives protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je comprends que vous ne voulez pas que j'en parle. Neuf ans sont passés. C'est beaucoup, neuf ans, presque dix. Eh bien, je peux vous dire qu'en matière d'avantages en nature, j'ai demandé aux dirigeants de la Ville, aux hauts fonctionnaires, beaucoup, beaucoup, beaucoup d'efforts. Je n'exclus pas de leur en demander encore.

Mais si je compare aux fonctions d'État, et même aux autres collectivités locales, en termes de logements de fonction, d'avantages en nature et de voitures avec chauffeur, nous devons être parmi les plus sobres de France. Je vous parle de logement de fonction, de voiture avec chauffeur...

Je ne sais pas qui s'énerve... Toujours M. BOURNAZEL...

Enfin, dernier point, bien sûr, et Maïté ERRECART va vous en parler à travers un vœu de l'Exécutif, je souhaite qu'on institutionnalise la transparence et le fait de rendre des comptes au Conseil de Paris. Nous l'avons fait en novembre dernier et je souhaite qu'on le fasse régulièrement.

Enfin, mais ce sont des choses qu'il ne faut pas faire à chaud et dans l'agitation, personnellement, je vais travailler sur une éventuelle baisse des plus hautes rémunérations de la Ville. Ne dites pas "ah !" comme cela, parce que ce sont des choses sérieuses, et je veux en discuter avec les intéressés.

Cela se travaille, cela ne s'improvise pas, on ne claque pas dans les doigts, mon idée est d'y travailler loyalement avec le sens de la justice mais bien sûr de ne pas traîner. Et que cela prenne effet évidemment pour le budget 2011. Je vais demander un effort aux principaux salaires de la Ville.

Je dois y réfléchir, je dois y travailler, je ne veux pas le faire, comme cela... Je ne suis pas un démagog, mais je pense que c'est souhaitable.

Je voudrais simplement vous dire pour terminer qu'on peut toujours améliorer, et c'est tout à fait mon état d'esprit. Je ne suis pas gêné par ce dossier : c'est une incitation à améliorer...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On le sent bien...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, vous le sentez bien, Monsieur LEGARET. Comme l'a dit un élu : "moi je gagne 50 % de moins que les plus hauts...", et je ne m'en plains pas, on est candidat. J'ai été dans le privé ; je ne suis pas fonctionnaire. Chaque fois que j'ai eu à faire des choix, je les ai faits sans parachute, ni public ni privé. Je ne me plains de rien, je ne manque pas de souffle. Je vous assure que j'adore la tâche que j'accomplis, que nous accomplissons. C'est vrai que les aspects de spectacle médiatique ou de politique politicienne m'intéressent beaucoup moins que le logement, le budget, les voies sur berges, et les comptes rendus de mandat.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mais vous voyez que même pour les débats qui ne me passionnent pas le plus, je me donne les moyens de faire mon boulot complètement. La preuve, je suis là, et peut-être que cela vous dérange, mais je suis bien là !

Je vous remercie, et je vais donner la parole à ceux qui l'ont demandée.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

J'ai oublié de vous donner une information : le différentiel entre les 10 % de nos 50.000 agents qui gagnent le moins et les 10 % de nos 50.000 agents qui gagnent le plus est de moins de 3. Si c'était comme cela au niveau de l'État et de toutes les collectivités locales, ce serait drôlement bien.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - On n'a pas de réponse sur le rapport, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si, pas de réponse à l'inquisition, mais des réponses au rapport.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, chers collègues.

D'abord, je veux commencer par saluer vos propos liminaires, et je pense que nous pouvons tous nous réjouir de la publication de ce rapport de la Chambre régionale des comptes, qui met sur la place publique la politique salariale de notre collectivité.

Tout d'abord, ce rapport affirme qu'il n'y a rien d'illégal dans la gestion des ressources humaines de la Ville. Nous sommes à mille lieues de ce qui s'est passé dans ces murs avant 2001, où le R.P.R., devenu U.M.P., et qui a accepté, on l'a vu hier, tout l'héritage, a multiplié les emplois fictifs pendant des décennies, sans parler des voitures de fonction, des logements de fonction.

Tout juste ce rapport pointe quelques irrégularités que le Maire s'est engagé à corriger dans les meilleurs délais. Nous n'avons aucune raison de ne pas lui faire confiance dans un domaine où il a toujours fait preuve d'une grande vigilance.

Mais je dois dire que ce rapport m'a choqué. Ne m'étant jamais penché sur cette question, "mea culpa", je n'imaginais pas que certains salaires de hauts fonctionnaires pouvaient atteindre 9.000 euros nets par mois, et encore moins que pouvaient s'y ajouter des primes annuelles allant jusqu'à 40.000 euros.

On me dit que ces salaires correspondent à des grilles salariales d'État ou de collectivités territoriales équivalentes, dont acte. Mais pourquoi y ajouter alors des primes, surtout lorsqu'on sait que l'écart entre les plus petites et les plus hautes primes versées aux fonctionnaires dans notre collectivité va de 1 à 114, c'est-à-dire de 30 euros à 40.000 euros.

Il n'est bien sûr pas question de supprimer cette prime, comme le propose un des amendements proposés par le Nouveau Centre, parce que pour les plus petits salaires, une prime, même petite, c'est toujours mieux que rien.

Mais ne pourrions-nous pas verser par exemple une prime de même montant à tous les fonctionnaires de notre Ville. Ce serait une mesure de justice sociale. Cela permettrait de réduire l'échelle des revenus entre les plus hauts et les plus bas salaires. Je pense qu'une prime commune à tous serait vraiment une mesure de gauche. Nous ferons des propositions dans ce sens lors de nos discussions budgétaires.

Je pense qu'après la publication de ce rapport, il sera aussi difficile de refuser d'augmenter de 25 euros par dimanche les bibliothécaires qui travaillent ce jour-là, qu'il sera impossible de ne pas trouver les moyens d'augmenter quelque peu les revenus des personnels de cantine, dont beaucoup ne gagnent que quelques centaines d'euros par mois - d'ailleurs, nous avons déposé un vœu en ce sens.

Cet outil de rapport ainsi que la mission sur l'emploi doivent être des occasions de revoir la politique salariale, comme vous l'avez d'ailleurs annoncé, de notre Ville. Cela doit être l'objectif principal que nous devons fixer dans ce domaine : c'est celui de réduire l'échelle des revenus et mettre fin à la précarité qui subsiste dans quelques domaines.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GAREL.

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce rapport pose des questions, mais je dirais qu'il pose des questions sur sa propre méthode, parce qu'il y a un certain nombre d'affirmations dans ce rapport dont on se demande sur quelle base elles ont été établies.

Je prends dans l'ordre du rapport.

Premier point, par exemple, sur le poids de la masse salariale, quand on dit que c'est 10 points de moins que dans les autres collectivités territoriales, rien n'est dit sur le périmètre d'activité et de prise en charge. Or, on le sait très bien, selon que tel ou tel service est effectué en régie ou bien confié à un prestataire, le périmètre change radicalement et le poids de la masse salariale stricto sensu n'est plus du tout comparable. Je dirais qu'une telle affirmation manque un peu de rigueur de la part de la Chambre régionale des comptes.

Deuxième point : le tableau des emplois. Hélas, comme trop souvent, on se contente de regarder les emplois dits budgétaires sans regarder la réalité tout au long de l'année des postes qui sont réellement pourvus ou non. Et nous le savons bien, il y a des indicateurs en la matière, que d'ailleurs nous réclamons depuis plusieurs mois au sein de la mission d'information et d'évaluation, qui s'appellent les équivalents plein temps moyens mensuels présents. Seul cet indicateur permet de savoir si oui ou non il y a ou pas variation dans les effectifs. Hélas, la Chambre régionale des comptes ne prend pas ce critère en considération.

Autre point : l'alignement des fonctionnaires de la Ville sur la fonction publique territoriale, telle que c'est fortement préconisé ou réclamé. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, la Ville de Paris n'est pas tout à fait une collectivité territoriale comme les autres, et il est normal que nous puissions avoir des homologues avec la fonction publique d'Etat, et pas simplement avec la fonction publique territoriale. On sent la volonté d'une diminution pour la diminution de la masse salariale, indépendamment de toutes autres considérations.

Un point néanmoins qui pose question sur la féminisation des emplois, notamment des hauts cadres. Hélas, ce rapport pointe un taux relativement faible (37 %) et un abandon, limité mais quand même, de la parité stricte pour les directeurs, ce qui avait pourtant été le cas pendant plusieurs années.

Un point qui pose véritablement question, c'est effectivement le nombre de directeurs et de directions. Ce sont vingt-deux directeurs généraux pointés, alors que vous avez mis en place, et c'est une bonne chose, des pôles au sein du Secrétariat général. On peut se poser la question du bien fondé du maintien d'autant de directions générales. Il y a, à l'évidence, sans doute des regroupements et des restructurations à faire, mais c'est un autre chantier qui devra être ouvert.

Enfin, la N.B.I. L'alignement strict pour nous serait à faire, par rapport à la règle de la fonction publique. Là, il y a un effort incontestable d'amélioration.

Il y a aussi une question soulevée concernant la création de la maîtrise pour les filières ouvrières. Il est vraiment dommage qu'on n'arrive pas à déboucher dans ce domaine, comme c'est recommandé, compte tenu des revendications des personnels dans ce domaine.

La prime départementale n'est sans doute pas le point le plus important du rapport mais c'est le plus sensible. Il faut aller vers de la transparence. C'est effectivement au Conseil de Paris de délibérer et non plus une simple délégation de signature à la Secrétaire générale : il faut qu'il y ait transparence totale en la matière et révision sans doute des modalités d'attribution.

Vous avez évoqué des pistes en ce domaine. Je crois qu'il est normal qu'on aille effectivement vers un système moins hiérarchisé et qui tienne davantage compte d'une de ces fonctions qui est réelle, et vous ne l'avez pas dit mais c'était sous-jacent, qui est une manière aussi de reconnaître qu'on peut améliorer le sort d'un certain nombre d'agents de la Ville, alors que du point de vue des grilles indiciaires, des blocages institutionnels nous empêchent de faire évoluer ces rémunérations.

Le dernier point que j'évoquerai concerne la gestion par la D.R.H. Le rapport propose une piste, qui est que la D.R.H. récupère la gestion des personnels de la D.A.S.E.S. Je crois que ce serait une erreur. Nous avons entendu longuement la directrice de la D.A.S.E.S. dans la mission d'information et d'évaluation des emplois, et je crois qu'il y a eu un consensus très large pour dire qu'il ne fallait surtout pas fusionner, transférer cette gestion au sein de la D.R.H.

Pour les autres points, nous aurons l'occasion d'y revenir précisément lors du débat sur le rapport de cette mission d'information et d'évaluation.

En conclusion, je dirai qu'il y a des évolutions nécessaires - vous en avez tracé quelques-unes - mais je crois que d'autres sont tout à fait possibles, qu'il faut sans doute avoir une politique pour les bas salaires qui soit au moins aussi généreuse que celle pour les hauts salaires ; c'est une question de justice, surtout dans cette période de crise sociale particulièrement aiguë.

Enfin, je dirai pour conclure qu'entre cette gestion et celle d'avant 2001, il n'y a pas photo ! De ce point de vue-là, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Merci.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - (*Hors micro*) Ce n'est pas ce que dit la Chambre régionale !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Lorsqu'une Chambre régionale des comptes remet un rapport, et cela arrive régulièrement dans toutes les collectivités locales d'inscrire à l'ordre du jour un débat sur un tel rapport, il est d'usage d'en faire plusieurs lectures.

C'est de bonne guerre, mais il faut essayer autant que faire se peut de rester objectif, rationnel et d'analyser son contenu réel, et non polémique ou médiatique, et d'en discuter politiquement, chacun avec son point de vue, car plus que de considérations techniques ce sont des questions de politique publique qui sont posées.

Pour notre part, nous n'avons pas a priori sur le rôle des Chambres régionales des comptes, et avec toutes les instances de contrôle démocratique, au moment où un projet de loi gouvernemental vise à affaiblir le rôle des Chambres régionales des comptes, notamment dans sa première version, il est pour le moins baroque de voir comment l'U.M.P. prétend ici s'appuyer sur leur travail. Il faut peut-être faire passer un mot au Parlement sur ce sujet.

Loin de certains cris d'orfraie, qui ne traduisent pas et ne traduiront pas la vérité de ces 39 pages, certes critiques, c'est la règle, mais parfois positives et toujours nuancées, comment les traduire ? Que dit la chambre ? Qu'avons-nous fait depuis 2001 ?

Tout d'abord, la Chambre ne dit plus ce qu'elle disait en 2000 et reconnaît que le cadre légal a été rétabli sur des sujets aussi cruciaux que les logements et les voitures de fonction, les astreintes, les heures supplémentaires, la suppression de la Questure, par exemple.

Malgré la confusion volontairement entretenue sur les chargés de mission des directions, elle ne mentionne plus non plus, et heureusement, d'emplois fictifs. Jamais la réalité du travail n'est mise en cause.

Elle ne dit pas non plus ce que le rapport d'audit d'Arthur Andersen avait indiqué sur l'insuffisance complète des systèmes d'information en matière de ressources humaines ou l'explosion des services de la communication.

Nous avons tourné une page, et permettez-moi de me réjouir aussi de ce qu'il n'y a pas dans le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Ensuite, au-delà de ce qu'elle ne dit plus, elle reconnaît les nombreux efforts de régularisation et d'amélioration de la gestion accomplis depuis 2001. Elle salue, je cite, "l'importance du travail accompli en matière de réforme de la catégorie C", en des termes très louangeurs, avec le regroupement de pas moins de dix-sept corps, tout en invitant à continuer le travail entrepris, ce qui est en cours pour la catégorie B.

Elle note la résorption de l'emploi précaire qui explique 30 % du total des créations d'emplois depuis 2001 liés aux modifications de périmètre des missions. Elle reconnaît la pertinence de la politique de redéploiement pour ouvrir les nouveaux équipements en maîtrisant la masse salariale.

Enfin, c'est un fait, la chambre formule, même implicitement, des pistes de propositions qui découlent des constats les plus critiques. Sur les rémunérations les plus élevées, sur les primes, notamment la prime départementale mais d'autres aussi, ce qui apparaît en filigrane, c'est la question du statut de Paris.

Paris est une collectivité parmi d'autres, ce n'est pas une collectivité comme les autres. Je suis persuadé qu'un département séparé de la commune reviendrait beaucoup plus cher, et d'ailleurs la chambre souligne ces économies d'échelle liées à la fusion de deux collectivités. C'est ce qui explique la part raisonnable des dépenses de personnel dans notre budget, en comparaison des autres collectivités. C'est cela la raison essentielle.

Une fausse réforme simpliste reviendrait comme un boomerang sur les feuilles d'impôts des Parisiens, en dédoublant les administrations. La situation particulière de nos agents procède de ce statut, lui-même particulier. Si certains veulent s'engager dans une voie démagogique et facile, qui reviendrait en réalité à s'en prendre au pouvoir d'achat de tous les agents de la Ville, libre à eux de s'aventurer sur ce terrain.

C'est d'abord avec les agents qui sont au contact de la population parisienne qu'il faut envisager les évolutions éventuelles. Des ouvertures sont possibles et nécessaires, en tenant compte de nos spécificités, par exemple en resserrant le lien entre rémunérations et responsabilités effectives.

En juillet 2010, nous avons d'ailleurs supprimé les primes de questure, la remarque de la Chambre à ce sujet est obsolète, sans doute faut-il poursuivre cet effort de rationalisation pour les primes de sujétion ou pour les primes informatiques, dans le cadre du dialogue social.

Deuxièmement, sur les régimes statutaires, il en va de même et c'est pourquoi je serais bref. Pour la Chambre, l'homologie devrait se faire non pas avec la fonction publique d'État mais avec la fonction publique territoriale, alors que les agents de la Ville de Paris ne bénéficient pas de certains avantages de la fonction publique territoriale.

A mon avis, c'est surtout la mobilité entre l'ensemble des fonctions publiques qu'il faut faciliter, afin de proposer des carrières attractives à tous les agents. Sans doute y a-t-il des suggestions à faire pour renforcer les flux vers la Ville et en dehors de la Ville de Paris.

Troisièmement, sur les périmètres des missions de la D.R.H., sur les locaux qu'elle occupe, sur la confection des documents, sur l'information budgétaire, la Chambre formule des remarques qui méritent d'être examinées avec soin et d'en tirer des modifications.

Notons quand même que, d'ores et déjà, la D.R.H. publie un document social très fourni, document très riche, et ce chaque année, alors qu'il n'est légalement exigible que tous les deux ans, mais on peut toujours améliorer l'information à destination des élus et des citoyens.

En revanche, nous pouvons regretter le silence de la Chambre sur ce qui est au cœur des conditions de travail des agents, la qualité de gestion, la formation, la politique sociale avec la prise en charge de la mutuelle, l'hygiène et la sécurité ou encore le Comité de prévention du harcèlement et des discriminations que la Ville a été la première à mettre en place.

Il est évident que ce rapport doit être pris en compte par la mission d'information et d'évaluation relative aux effectifs et à la gestion des ressources humaines, que M. Alain DESTREM préside et dont je suis le rapporteur.

Nous l'intégrerons à nos travaux, mais ceux-ci doivent aussi le dépasser car les enjeux, j'espère vous l'avoir montré, vont bien au-delà.

C'est de cela qu'il faut parler : quels agents, comment sont-ils recrutés, formés, encadrés, pour quelles missions et quelle présence sur le terrain ?

Quelle carrière, quelle mobilité, quelles conditions de travail permettent de rendre le meilleur service aux Parisiennes et aux Parisiens ?

Quel pilotage, quelle mode de négociation, quelle organisation des ressources humaines pour renforcer collectivement notre efficience ?

C'est cet esprit qui nous anime dans la mission, gageons qu'il continue à le faire jusqu'à la remise du rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. J'ai beaucoup apprécié mais j'aurais encore plus apprécié en cinq minutes.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Centre et Indépendants a voulu réagir au rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France de façon constructive en vous demandant des explications, bien entendu, mais également en élaborant sous forme de vœux ce qui nous est apparu comme des propositions simples et de bon sens, visant à améliorer la situation présente de la gestion des ressources humaines de la Commune et du Département de Paris.

Je crois que ce qui a le plus choqué les membres de notre groupe dans cette affaire, c'est la disparité entre les rémunérations les plus faibles, à peine supérieures au S.M.I.C., qui obligent bon nombre de personnels de catégorie C à résider loin de Paris ou pire, à ne pas réussir à se loger, et certains salaires équivalents à ceux des Directeurs généraux de la fonction publique d'État, c'est-à-dire en termes techniques des rémunérations hors échelle E.

Il faut savoir que l'échelle des rémunérations de la haute fonction publique culmine à la hors échelle G, qui ne concerne à ma connaissance que quatre ou cinq très hauts fonctionnaires en France : le Chef d'état-major des Armées, le Vice-Président du Conseil d'État, le premier Président de la Cour des Comptes et le premier Président de la Cour de Cassation, surtout que ce rapport souligne que le management des directions relève de la Secrétaire générale et des secrétaires généraux adjoints plus que des directeurs eux-mêmes.

Avant d'aller plus loin, je veux préciser qu'il faut se féliciter que la masse salariale de la Ville soit de dix points inférieure en dépenses courantes à celle de la moyenne des communes et, de même, nous vous remercions de la suppression de la prime de questure qui contribue à une meilleure mobilité des agents concernés de la Ville.

J'en viens au vœu déposé par notre groupe. Le vœu n° 65 porte sur la mission d'information et d'évaluation sur les effectifs et la gestion des ressources humaines de la collectivité parisienne, à laquelle j'appartiens, et qui tiendra sa dernière séance le 14 octobre prochain.

Il existe des liens réels entre ce rapport et la M.I.E. présidée par Alain DESTREM. Nous souhaitons donc que le rapport de la Chambre régionale des comptes soit examiné lors des séances restantes de la mission d'information et d'évaluation.

Concernant votre cabinet, Monsieur le Maire, numériquement important, nous avons déposé deux vœux, n° 63 et 68, destinés à une meilleure transparence.

Sachant qu'un statut de collaborateur de cabinet est généralisé dans les collectivités territoriales françaises, il est surprenant de voir des postes fonctionnels de la Ville, certains atteignant la hors échelle E, permettre une rémunération très conséquente de certains membres de cabinet.

D'autre part, la fonction exacte des membres du cabinet, dont la liste est certes accessible sur le site Internet de la Ville, n'est pas mentionnée pour tous. Nous estimons donc, d'une part, qu'il faudrait user de contrats de cabinet pour le maximum des membres de celui-ci ou, quand une forte technicité est requise, ne pas priver le cabinet du Maire et des adjoints de collaborateurs fonctionnaires de la Ville, mais en aucun cas préempter les plus hauts postes de la collectivité. Cela ne nous semble pas légitime.

Par ailleurs, disposer d'un rapport annuel, même succinct, sur les missions de chacun des membres, nous apparaît intéressant.

Concernant la prime départementale, le vœu n° 67, loin de nous l'idée de supprimer ce droit acquis, parfois de haute lutte pour certaines catégories de personnel.

Mais, d'une part, sa dénomination a dans tous les cas perdu son sens initial et, d'autre part, l'écart scandaleux entre la plus faible, 350 euros, et la plus forte, 40.000 euros, soit 114 fois plus pour cette dernière, oblige à la repenser. Il y a là un trop grand écart qui ne peut que choquer une partie du personnel de la Ville.

Notre vœu, là encore, vise avant tout à initier un débat sur la question, vous l'avez évoqué tout à l'heure.

Pour éviter tout quiproquo à ce sujet, nous sommes prêts à retirer notre vœu.

Autre mesure que préconise ce rapport et que nous avons traduite en vœu n° 64, la possibilité de rattacher les personnels de l'Aide sociale à l'enfance, qui sont gérés par la D.A.S.E.S., sur le modèle de la fonction publique hospitalière à la Direction des Ressources Humaines comme les autres personnels de la Ville, sauf si des justifications historiques, juridiques et pratiques militent pour le "statu quo".

Concernant le vœu n° 66, qui demande que l'Inspection générale réalise un rapport d'information annuel sur la rémunération réelle de l'ensemble des directeurs et directeurs généraux de la Ville afin de contenir la hausse des salaires les plus importants, vous nous avez indiqué préférer les voir figurer au bilan social annuel, ce qui nous paraît une avancée mais qui ne rend pas votre vœu n° 66 bis tout à fait satisfaisant, puisque vous n'évoquez qu'une moyenne de ces rémunérations et non un détail, titulaire par titulaire, comme le rapport de la Chambre régionale l'expose.

Monsieur le Maire, la conclusion de notre groupe ne sera pas polémique mais politique, ce qui n'exclut pas l'honnêteté intellectuelle.

Nous comprenons l'attachement des personnels, toutes catégories confondues, au statut particulier des administrations parisiennes qui empruntent aux trois fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière ce qu'elles ont de meilleur.

Néanmoins, la véritable spécificité de notre Ville doit être plus sûrement à rechercher du côté de son histoire, de son rôle culturel, économique et international.

A nos yeux, l'évolution de la fonction publique municipale et départementale, tout comme la création d'une police municipale, serait l'achèvement de la réforme qui, entamée il y a 33 ans, a progressivement émancipé Paris de la tutelle de l'État et d'un mode de gestion préfectorale.

Certes, certaines pesanteurs sont apparues bien avant 2001, qui se sont perpétuées ensuite.

Paris est la capitale de la France, Paris est une ville à la dimension du monde mais Paris est aussi une commune et un département qui doivent jouir des mêmes droits et libertés et des mêmes devoirs que les autres collectivités françaises.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame BERTRAND, je vous écoute toujours avec beaucoup d'attention. Maïté ERRECART répondra complètement.

Concernant la création d'une police municipale que vous avez évoquée, je suis sûr que ce ne serait pas source d'économies.

Sur un point particulier de mon cabinet, je veux attirer votre attention parce que vous êtes sans doute l'une des élues de cet hémicycle qui connaît le plus cette spécificité.

Depuis 2001, j'ai effectivement voulu que le Directeur des Relations internationales soit en même temps mon conseiller international. Accessoirement, j'ai fait faire des économies.

De ce fait, le Directeur des Relations internationales fait office en même temps de conseiller international du Maire. Je ne vais tout de même pas lui enlever son salaire de Directeur.

La logique serait qu'il y ait un Directeur des Relations internationales et un conseiller international. Pour des raisons que vous connaissez bien, Madame BERTRAND, puisque ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons ensemble, je ne veux pas qu'il y ait la moindre distance.

Ce sont les questions internationales et le Directeur des Relations internationales est aussi mon conseiller international. Cela fait un effet d'affichage en termes de salaire, mais c'est en réalité une économie.

Vous n'ignoriez pas ce détail, Madame.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, au rapport de la Chambre régionale des comptes, j'aimerais ajouter en préambule que la question de la rémunération des personnels de la Ville de Paris participe certes d'une logique administrative et comptable mais surtout d'une logique sociale et humaine. Au-delà du cadre réglementaire et des obligations qui en découlent, il s'agit d'hommes et de femmes qui travaillent au service des Parisiens, souvent dans des situations difficiles et pour des salaires modestes.

Nous le savons, pour un grand nombre d'entre eux, le quotidien est sobre. Une partie qui travaille à Paris tous les jours n'a pas les moyens d'habiter notre ville. Ce constat n'a d'ailleurs rien d'exceptionnel car il en est de même pour un grand nombre de salariés parisiens, du public et du privé, dépassés par l'augmentation du coût de la vie et des prix de l'immobilier.

Si la Chambre régionale des comptes peut rester à l'abri de sa mission, loin de ce contexte social, le Conseil de Paris, lui, ne peut pas y rester indifférent. La rhétorique continue de ce rapport s'inscrit dans un discours, de notre point de vue, réducteur, du plus petit nombre de fonctionnaires et du moindre coût. Il s'agit d'une idéologie comptable que le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche ne peut pas partager.

Pour ce qui nous concerne, je veux le dire sans ambages, nous n'aurons jamais la religion de la baisse de la masse salariale. Ce dogme, nous le laissons à d'autres, à ceux qui aujourd'hui, par exemple à la tête du gouvernement, jouent aux "cost-killers" et sévissent à coup de R.G.P.P.

S'il y a, en revanche, un combat auquel nous sommes profondément attachés, c'est celui de la réduction des inégalités de revenus. De ce point de vue, je voudrais me réjouir de ce que vous avez annoncé tout à l'heure.

Ce document met en lumière un certain nombre d'éléments. Dans le même temps, chacun le sait ici, la rémunération des personnels échappe en grande partie à la Ville. Le point d'indice relève de la compétence de l'Etat. En revanche, nous pouvons maîtriser en grande partie le déroulement de la carrière des agents. Au regard du contexte que je viens de rappeler, des difficultés quotidiennes à se loger et à boucler son budget, le devoir de la collectivité est de faire le maximum pour l'accélérer et le simplifier. C'est aussi une manière de répondre au gel des salaires encouragés par l'Etat et les grandes entreprises au prétexte de la crise.

C'est pourquoi, quand ce rapport pointe du doigt le statut et la rémunération d'un certain nombre d'emplois de direction, alors que, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, rien de tout cela n'est illégal ou anormal, notre premier réflexe, pour ce qui concerne notre groupe, va effectivement à une meilleure répartition des salaires et à un moindre écart entre les plus élevés et les plus modestes. Pour le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, le service rendu par un fonctionnaire de catégorie C est aussi essentiel aux Parisiens que celui rendu par un de ses directeurs. L'écart entre les rémunérations doit être maîtrisé au profit de la meilleure redistribution possible.

Cela vaut ici, à Paris, comme ailleurs, au sein de l'ensemble des administrations.

C'est pourquoi également, en ce qui concerne le versement de la prime départementale, l'idée même qu'elle puisse être remise en cause nous est insupportable. Son élargissement à des personnels de catégories B et C est une mesure essentielle qui répond à un impératif de justice sociale.

Aussi, et même si j'ai entendu les propos mesurés de Mme BERTRAND, à la lecture de certains vœux, notamment celui qui revient à demander purement et simplement de priver plus de 7.000 agents de quelques dizaines d'euros bienvenus, je m'interroge, car il n'y a pas de nécessité de réduire le budget de fonctionnement de la Ville qui tient au prix d'une injustice évidente et d'économies de bout de chandelle.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, et vous l'avez compris, la question des personnels est pour nous une préoccupation permanente. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu le rapport de la Chambre régionale des comptes pour y réfléchir et pour faire des propositions dans ce domaine. Nous continuerons à y attacher la plus grande importance, dans l'esprit que je viens d'indiquer, notamment dans le cadre du débat budgétaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme TISSOT.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Monsieur le Maire, sans aucun doute, ce rapport de la C.R.C. frappe fort sur votre politique des ressources humaines, voire très fort. Je trouve que les critiques sont graves et même très graves.

C'est la raison pour laquelle, en ce qui me concerne, je reviendrai sur les deux nécessités qui ressortent de l'ensemble de ces observations.

Première nécessité : il s'agit de mettre fin à l'opacité de votre politique de ressources humaines et, pour ce faire, de remettre la politique des ressources humaines de la Ville au cœur des débats du Conseil de Paris qui vote, comme vous l'avez dit tout à l'heure, le budget et autorise la création et la suppression des emplois, et surtout aussi de redonner aux partenaires sociaux la possibilité de participer pleinement aux négociations statutaires et administratives auxquelles ils ont droit.

Il me paraît incroyable que ce soient les magistrats qui vous rappellent à ces impératifs !

À l'appui de cette observation, ce qui est inquiétant, Monsieur le Maire, c'est que les magistrats stigmatisent surtout le manque de transparence, voire de très nombreuses irrégularités, dans l'instruction comptable et budgétaire des emplois. Plus grave, la C.R.C. constate que la délibération, dite délibération emploi, votée en décembre chaque année par le Conseil de Paris, qui regroupe les créations, les suppressions et les transferts de postes budgétaires, n'est pas soumise aux instances représentatives du personnel et notamment au Comité technique paritaire central, contrairement aux dispositions réglementaires.

Voilà deux exemples parmi beaucoup d'autres qui démontrent la façon bien méprisante de l'Exécutif de traiter les élus comme les partenaires sociaux.

Autre exemple révélateur de l'opacité de cette politique des ressources humaines et d'irrégularités notoires, les magistrats soulignent que 30 emplois d'adjoints administratifs de la commune, 230 emplois d'agents techniques de la petite enfance, 105 emplois d'agents spécialisés des écoles maternelles, 297 emplois d'auxiliaires de puériculture sont déclarés pourvus, alors que leur création n'a pas été autorisée par le Conseil de Paris. En ce qui concerne les collaborateurs de cabinet, les 132 postes pourvus dépassent le nombre des emplois régulièrement autorisés.

Quant au processus de modernisation des statuts des personnels, la C.R.C. regrette là encore que les partenaires sociaux n'aient pas suffisamment accès au droit qui s'applique aux personnels parisiens et que les élus, contrairement aux dispositions de l'article 28 du décret du 24 mai 1994, n'aient pas eu à s'exprimer sur une délibération globale, déterminant pour l'ensemble des corps de fonctionnaires de la Ville et du Département leur équivalence avec les emplois de la Fonction publique de l'Etat, de la Fonction publique territoriale ou de la Fonction publique hospitalière. Il s'agit là, pourtant, du devenir de l'ensemble des agents des deux collectivités et les modifications statutaires les concernent directement. Il s'agit là, pourtant aussi, d'un véritable débat pouvant avoir, comme le souligne le rapport de la C.R.C., des conséquences budgétaires importantes et tous les élus sont donc ici aussi concernés.

Il est loin, Monsieur le Maire, le temps où, il y a plus de 10 ans déjà, vous me disiez, à l'occasion d'un débat sur un rapport consacré aux services de la Ville - je vous cite - "que les seules règles valables pour redonner foi aux fonctionnaires de la Ville dans la mission essentielle qu'ils exercent au service des Parisiens sont le respect scrupuleux de la loi, la transparence dans les processus de décision et de fonctionnement." Dommage que vous n'ayez pas faites vôtres les leçons que vous me donniez à l'époque !

Oui, la transparence que nous devons aux Parisiens sur l'utilisation de leurs impôts exige que les élus qui les représentent, tout comme les représentants syndicaux, soient régulièrement informés de la réalité de la gestion des personnels de Paris. Depuis 2001, nous avons attendu et revendiqué à plusieurs reprises, mais en vain, un audit général et, a fortiori, des ressources humaines. Cette absence d'évaluation, maintes fois dénoncée par mes collègues du groupe U.M.P.P.A. Jean-François LAMOUR et Jean-François LEGARET, nous a amenés à demander une mission d'information et d'évaluation sur la gestion des ressources humaines. Aujourd'hui, c'est notre collègue Alain DESTREM qui préside cette mission, dont le rapport sera discuté au Conseil de Paris au mois de novembre prochain.

C'est justement à la lumière des critiques de la C.R.C. qu'Alain DESTREM a demandé, avec l'accord unanime de ses membres, que la mission puisse procéder à une nouvelle audition de Mme ERRECART avant la conclusion de ses travaux. Nous auditionnerons donc votre adjointe le 7 octobre prochain.

J'en viens maintenant à la deuxième nécessité que pointe la C.R.C., et elle n'est pas la moindre !

Il s'agit de trancher avec l'iniquité qui caractérise la gestion des personnels de la Ville aujourd'hui et donc de renouer avec un thème qui vous est cher, Monsieur le Maire : la justice sociale.

A cet égard, la dénaturation opérée depuis 2003 dans l'attribution de la prime départementale, que dénonce fortement la C.R.C., est l'exemple à charge de ces iniquités que pratique l'Exécutif entre les personnels. A sa création en 1991, ce dispositif coûtait 180.000 euros. En 2002, il coûtait 5 millions d'euros, pour passer, en 2009, à 13 millions d'euros, soit un quasi-triplement en sept ans.

Comme le précisent les magistrats, cette explosion n'a servi qu'aux plus hauts salaires de la Ville, plus 20 % entre 2002 et 2008 pour l'encadrement supérieur, alors même que les agents concernés sont plus de 7.200.

Les magistrats notent ainsi, et je les cite car ce n'est pas moi qui le dis, que : "l'extension du bénéfice de cette prime aux agents de catégorie C a surtout été un moyen expédiant de pouvoir augmenter les montants attribués aux cadres". Je les cite encore : "On ne peut que constater que l'amplitude de l'écart entre les plafonds annuels des attributions maximales et minimales au titre de la dernière année a varié de 1 à 114..."

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous ai laissée beaucoup dépasser, mais il faudrait conclure.

Mme Claude-Annick TISSOT. - ... soit de 350 euros pour un agent administratif à 40.000 euros pour la secrétaire générale".

Quant aux attributions effectives, leur amplitude a encore été plus considérable, de 1 à 1.333, allant de 30 euros pour un agent à 40.000 euros.

Vous voyez bien que ce rapport, Monsieur le Maire, est accablant, et je note d'ailleurs que dans votre réponse à la C.R.C., vous n'avez pas jugé bon de répondre à la question de savoir pourquoi il avait été choisi de limiter l'augmentation de cette prime à un nombre restreint d'emplois.

Vous comprendrez donc que pour notre part, face à une telle situation d'injustice, nous réclamions dès maintenant des explications précises et une remise à plat du système d'attribution des primes. Nous réclamons aussi dès maintenant un débat au Conseil de Paris sur cette question précise.

Je suis sûre, d'ailleurs, que vous nous direz oui, compte tenu, encore une fois, de ce que vous avez dit dans votre propos préliminaire et, surtout, compte tenu des termes de votre dépêche d'hier où vous dites vouloir organiser différemment la rémunération des directeurs.

Monsieur le Maire, je vais faire plus court...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame, vous êtes à 7 minutes 43.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Oui, je sais. Je termine.

Il existe à la Ville de Paris des cadres compétents, des agents dévoués, une réelle culture administrative et les personnels de la Ville sont attachés à leur administration et en sont fiers.

C'est la raison pour laquelle la gravité et l'étendue des irrégularités que dénonce la C.R.C. nécessitent que les élus, comme les partenaires sociaux, reprennent leur place au cœur du processus de décision, en particulier dans l'élaboration des grandes orientations et dans le suivi des priorités.

J'ai envie de dire halte au mépris de l'Exécutif.

Nous veillerons donc à ce que dans les prochaines semaines, des mesures très concrètes et justes soient prises en faveur de tous les personnels et nous ferons des propositions dans ce sens.

Je terminerai simplement par une explication de vote, Monsieur le Maire. Les élus U.M.P.A. s'abstiendront sur l'ensemble des vœux du Nouveau Centre, puisque nous réserverons nos propositions à la mission d'information et d'évaluation que conduit Alain DESTREM.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame, Maité vous fera une réponse argumentée.

Premièrement, si l'ensemble de la commission a proposé de l'auditionner, c'est qu'il n'y a pas que vous et l'U.M.P. qui avez souhaité cela et que Maité ERRECART, par définition, était tout à fait disponible, et elle l'est beaucoup.

Deuxièmement, je vous confirme que je pense toujours les propos que je vous ai adressés avant 2001, lorsque vous étiez l'adjointe chargée des ressources humaines et d'ailleurs, je voudrais vous confirmer aussi, Madame, que la secrétaire générale aujourd'hui, globalement, avec les avantages en nature, gagne moins que le secrétaire général de l'époque où vous étiez adjointe aux ressources humaines. Quant à mon cabinet, il est non seulement plus transparent, mais il coûte moins qu'à l'époque où vous étiez adjointe aux ressources humaines.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Cela dit, je serai moins fermé que vous et, moi, je prendrai toutes les bonnes suggestions pour améliorer encore.

La parole est à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, malgré le culot dont vous faites preuve ce matin...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

... rien ne sera plus comme avant.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne sais pas qui fait preuve de culot.

M. David ALPHAND. - Avant, vous portiez la transparence en étendard, au point d'en faire un livre, presque une marque de fabrique. Avant, nul n'était autorisé à émettre la moindre réserve sur votre gestion, source d'inlassables exercices d'autosatisfaction.

Aujourd'hui, le rapport de la C.R.C. apporte un démenti cinglant : des irrégularités, un pouvoir ne reconnaissant même plus ses limites, un Conseil de Paris contourné !

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Le constat dressé par les magistrats est accablant. Aujourd'hui, un mythe tombe. Non, le Maire de Paris ne gère pas en transparence notre Ville !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Il a même su raffiner l'opacité de sa gestion des ressources humaines.

L'une de ses innovations frappe les esprits ; elle porte un nom : les "golden parachutes de la Mairie de Paris"...

(Rires).

...ou comment recaser dans des placards dorés des fonctionnaires en mal de mission.

Dès 2008, Pierre-Yves BOURNAZEL, Géraldine POIRAUT-GAUVIN et tous les membres du groupe U.M.P.P.A. s'étaient étonnés avec moi de la nomination d'une ancienne directrice des Affaires culturelles sur un poste pour le moins baroque : déléguée au design de la Ville de Paris. Aujourd'hui, les magistrats financiers nous apprennent que cette déléguée a rang de directeur général et a été nommée dans des conditions irrégulières et est rémunérée en dépassement de l'autorisation accordée par le Conseil de Paris. Elle toucherait une rémunération de l'ordre de 150.000 euros, 150.000 euros !

Nous demandons un bilan de son activité, car le cas est emblématique des dérives du système mis en place sous votre mandature.

Ce système rend la majorité municipale deux fois coupable : coupable d'avoir alimenté la paralysie budgétaire de la Ville par d'ahurissantes largesses salariales concédées en catimini et par faiblesse, et cette faiblesse, les Parisiens la payent désormais de leur impôt, coupable aussi d'avoir exposé dans l'œil du cyclone, par cette politique salariale extravagante, les fonctionnaires de cette ville. Par votre responsabilité, ceux-ci vont désormais être scrutés, épiés, observés avec suspicion, alors que leur écrasante majorité sert avec dévouement l'intérêt général de notre Ville.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Alors oui, mes chers collègues, plus rien ne sera désormais comme avant, car aujourd'hui, le mythe de la transparence de l'administration DELANOË est tombé !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur ALPHAND, je ne vous apprendrai pas que dans la fonction publique, quand quelqu'un a été directeur, s'il est fonctionnaire de la Ville de Paris, on le garde dans son statut de directeur.

Vous savez que j'ai encore plusieurs directeurs rétribués sur des postes de directeurs qui étaient directeurs avant 2001. Certains, après, sont partis dans des cabinets ministériels ; je les avais gardés.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ils ont bien fait !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je pense à quelqu'un en particulier.

Mais avant, ils avaient le salaire de directeur, même quand ils devenaient directeurs de cabinet d'un ministre.

(Intervention hors micro de M. BOURNAZEL).

Attendez, je vous parle de la Ville de Paris, Monsieur BOURNAZEL ! Vous n'avez pas l'air de comprendre qu'il y a pas mal de directeurs qui, en fonction du décret de 1977 et de la délibération du Conseil de Paris de 2000, y compris qui étaient directeurs avant 2001, qui ont aujourd'hui des rétributions extrêmement élevées, sans exercer nécessairement une responsabilité effective de directeur. Pourquoi ? Parce qu'au moment où ils ne sont plus directeurs, soit je les mets à l'inspection générale mais ils gardent... soit je leur confie une mission sur laquelle il vous sera rendu compte - c'est bien légitime -, comme la directrice des affaires culturelles, Mme FONTE, qui l'a été pendant beaucoup d'années et qui est maintenant chargée d'une mission. Si je ne l'avais pas chargée d'une mission, elle serait à l'inspection générale, comme plusieurs directeurs d'avant 2001, mais je suis obligé de les payer, ce sont vos règles.

Ce que j'ai proposé, c'est de changer par rapport à ce qu'il y a depuis toujours, essayer de faire évoluer la rémunération en tenant moins compte de l'ancienneté. Comprenez-vous ce que je veux dire ? Mais ce sera une révolution, et je ne suis pas sûr que tel ou tel d'entre vous sera nécessairement d'accord.

Dans le cadre de la loi que j'applique et des règles que vous avez mises en place avant que j'arrive, que j'ai peut-être eu le tort de ne pas modifier plus tôt, je ne peux pas tout faire : j'ai modifié sur les avantages...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Écoutez-moi au lieu de vous énerver, puisque vous m'avez parlé de la déléguée au design.

Il faut faire en sorte que dans la rémunération...

Taisez vous, Monsieur BOURNAZEL !

... dans la rémunération, l'ancienneté compte moins, et je vous dis, Mesdames et Messieurs, que ce que vous dénoncez s'applique actuellement en fonction des règles que vous avez fixées à des directeurs qui étaient vos directeurs.

Un intervenant. - Que vous n'avez pas changés !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, parce que je ne suis pas sectaire. Je les ai même parfois nommés directeurs, figurez-vous. Il y en a même un que j'ai nommé directeur, qui a été plusieurs années à mes côtés, et qui est devenu après directeur de cabinet de M. LAMOUR. Je ne suis pas sectaire, moi. Quand les gens sont bons, je ne leur demande pas leur étiquette politique.

La parole est à Jean-Pierre CAFFET, mais je reconnais que vous êtes beaucoup plus sectaire que moi.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Mes chers collègues, au risque de décevoir Mme TISSOT et M. ALPHAND, je veux dire qu'à la lecture de ce rapport, mon sentiment premier a été la satisfaction. Satisfaction, eh oui, de voir qu'au-delà de quelques situations...

Monsieur LAMOUR, attendez la fin, ne commencez pas au début : vous pourrez vous énerver à la fin.

(Mouvements divers).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si vous vous calmez, qu'on entende tous les orateurs normalement, ce serait bien. Monsieur LAMOUR, cela s'applique aussi à vous.

M. CAFFET a seul la parole et le compteur a été évidemment arrêté.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Satisfaction pourquoi ? Parce que pour la Chambre régionale décompte, les indicateurs sont bons.

Progression maîtrisée de la masse salariale - vous verrez cela -, adéquation des effectifs aux services offerts, gestion qualifiée de performante en ce qui concerne les réformes structurelles auxquelles nous avons procédé.

Le rapport prend ainsi acte, je le cite d'ailleurs, de "l'importance du travail accompli dans la refonte de la catégorie C".

La Chambre reconnaît aussi "qu'ont été rétablies les procédures régulières relatives aux logements, véhicules de fonction, aux astreintes, ainsi qu'aux heures supplémentaires". Ces choses sont dites en termes policés mais chacun aura compris de quoi il s'agissait avant 2001.

Bien sûr, mes chers collègues, les critiques existent. Je les classerai pour ma part en trois catégories, selon la terminologie même de la Chambre : les anomalies, les irrégularités et les critiques, que je qualifierai d'opportunités dans la mesure où la Chambre ne partage pas certains choix effectués par la Ville en toutes légalité.

Le chapitre des anomalies concerne exclusivement la présentation des documents budgétaires qui, sur six points, ne sont pas conformes aux dispositions de l'instruction M.14 de la comptabilité publique qui en comporte elle-même plusieurs centaines.

La Ville s'est d'ailleurs engagée à se mettre totalement en conformité, dont acte.

Au chapitre des irrégularités, il faut ranger pour l'essentiel les surnombres qui sont pratiqués par toutes les collectivités publiques, y compris l'État, mais il est vrai qu'au rythme de la diminution des emplois de l'État, il ne va plus y avoir beaucoup de surnombres.

Alors, qu'est-ce qu'un surnombre ? C'est un emploi pourvu qui ne génère pas forcément, comme le dit la Chambre, un surcoût pour la Ville car ils sont pour la plupart gagés par des vacances ailleurs, mais qui présente l'inconvénient pour la Chambre de ne pas figurer au tableau des emplois adopté par le Conseil de Paris en décembre de l'année précédente.

Et d'ailleurs, ce sont ces irrégularités qu'a citées Mme TISSOT.

Ainsi a-t-elle cité les 297 auxiliaires de puériculture qui ont servi dans les crèches parisiennes en 2009 sans avoir été inscrits au tableau des emplois en décembre 2008.

La Ville a fait valoir à juste titre les ajustements inévitables en cour de gestion, ce qui a été reconnu par la Chambre.

Cela m'amène, Madame TISSOT, à vous poser cette question simple : fallait-il laisser les crèches sans personnel pour respecter la beauté formelle du tableau des emplois adopté par le Conseil de Paris quelques mois auparavant ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Je ne le crois pas. Et en tout cas, si irrégularité il y a, elle me semble moins grave que celles que nous avons évoquées dans notre débat d'hier.

Certaines critiques, enfin, comme je l'ai indiqué précédemment, sont de pure opportunité. Elles concernent essentiellement le statut de Paris et la prime départementale.

Sur le premier point, je veux rappeler que la loi offre à la capitale la capacité de créer ses propres statuts en référence aux fonctions publiques d'État, territoriale ou hospitalière.

Que pour la Chambre, le choix de la fonction publique d'État génère pour 43 % des agents trop d'avantages, c'est un parti pris, mais appelons les choses par leur nom : la Chambre n'évalue pas notre gestion mais un dispositif institutionnel et réglementaire, en l'espèce le décret de 1994. Paris n'est pas, qu'on le veuille ou non, une collectivité comme les autres. Cet état de fait lui procure aussi des avantages, et comme cela a été rappelé, le fait que la collectivité soit en même temps commune et département génère des économies d'échelle.

Quant à la prime départementale, deuxième critique d'opportunité, aucune illégalité ou irrégularité n'entache son attribution à nos agents. C'est dans un cadre totalement légal et régulier que nous avons fait le choix d'en faire un instrument de justice sociale en l'élargissant aux catégories B et C, choix pleinement assumé dans un contexte de crise et de coût de la vie toujours à la hausse dans la capitale. Faut-il encore le rappeler, la catégorie C a gagné 8 % de pouvoir d'achat ces dernières années. J'observe d'ailleurs que toutes les organisations syndicales se prononcent pour le maintien de cette prime départementale.

La Chambre souligne un dernier sujet : celui du niveau de rémunération des hauts postes de responsabilité de la Ville. Il convient de rappeler que ces rémunérations sont déterminées par les textes législatifs en vigueur et le pouvoir réglementaire du Conseil de Paris, dont les délibérations n'ont jamais été contestées.

Toutefois, à la lecture de ce rapport, il m'a semblé qu'en cette matière, le principe de l'adéquation entre la rémunération et le niveau d'emploi pouvait se voir renforcé. Dans ce cadre, et vous-mêmes, Monsieur le Maire, en avez évoqué la piste hier, il est souhaitable d'étudier la possibilité d'affiner cette adéquation en prenant mieux en compte l'effectivité des missions exercées par les hauts fonctionnaires de la Ville de Paris, et j'ai été tenté ce matin d'y ajouter l'adéquation avec le contenu des emplois et des responsabilités mais vous m'avez devancé dans votre propos liminaire ; vous avez dit : "faisons-le vite", et dans cette orientation, mon groupe vous suivra.

Je terminerai en mesurant le chemin parcouru depuis 2001. Il suffit pour s'en convaincre de relire le même rapport de la Chambre régionale des comptes de 2000 sur la gestion des années 1990. Ce rapport est accablant, je n'ai pas le temps de le détailler mais je vous livrerai une anecdote, notamment pour M. ALPHAND qui pratique "l'avant".

Avant, Monsieur ALPHAND, avant 2001, ce rapport pointait que des chargés de mission étaient rémunérés au-delà de 70 ans, et même pour l'un d'entre eux au-delà de 80 ans. Vous aviez déjà anticipé la réforme des retraites !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Nous avons donc accompli de lourds efforts d'assainissement, pour ne pas dire de nettoyage. C'est pourquoi nous assumons pleinement, au regard de la politique pratiquée par la majorité précédente, la gestion des ressources humaines qui est la nôtre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Monsieur le Maire, Mes chers collègues.

Depuis plus d'une semaine, circulent divers éléments tronqués du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des ressources humaines. Quelques phrases de ce rapport ont été mises en exergue hors de leur contexte et sans qu'il soit fait état des arguments présentés par la Ville de Paris.

Ce matin même, de mauvaise foi, j'ai entendu effectivement des propos tout à fait excessifs, mais j'ai aussi entendu, et je m'en réjouis, des propos beaucoup plus mesurés.

Car, en réalité, ce rapport fait état des progrès réalisés dans la gestion des ressources humaines par la Ville de Paris. Il salue notamment, et vous l'avez répété, Monsieur le Maire, la remise en ordre des procédures relatives à l'attribution d'un certain nombre d'avantages en nature et la transparence de la gestion des contractuels. Je n'en ai pas entendu beaucoup parler ce matin ; c'est pourtant un point très fortement souligné par le rapport.

Il faut savoir notamment que les recrutements font l'objet d'une publication avec une indication systématique des fonctions exercées et du lieu d'affectation, et cela depuis 2001.

Il fait d'autre part des recommandations, dont certaines ont déjà été mises en œuvre, comme la suppression de la prime de la questure, puisque dans cette assemblée même nous avons délibéré sur cette question récemment.

Il salue - je crois que c'est Julien BARGETON qui l'a mis en exergue - le travail de modernisation et de simplification des statuts des agents : 35.000 agents, excusez-moi du peu, de catégorie C de la Ville de Paris.

Cette réforme a nécessité un intense travail de concertation. Je voudrais dire à Mme TISSOT que, de ce point de vue-là, je pense qu'on peut bien sûr toujours améliorer le dialogue social, mais la réforme de la catégorie C, je pense que si vous l'aviez suivie, vous auriez vu le travail de concertation extrêmement important réalisé à cette période-là.

Il y a eu ce travail de concertation important qui a débouché sur une meilleure gestion administrative du personnel, en réduisant notamment le nombre de corps de catégorie C qui est passé ainsi de 62 corps à 19 corps.

Enfin, ce rapport pointe aussi la bonne gestion de la collectivité, puisqu'il relève que la part des charges de personnel dans les dépenses de gestion est inférieure à la moyenne observée dans les collectivités territoriales.

C'est sans aucun doute - là encore, un orateur l'a souligné tout à l'heure - le résultat du fait que nous n'avons pas deux administrations séparées, Ville et Département, mais aussi du fait que nous finançons entièrement depuis deux ans les emplois nécessaires à l'ouverture de nouveaux services ou de nouveaux équipements sur la base des redéploiements.

Ceci dit, je suis d'accord avec M. CONTASSOT sur le fait que, bien entendu, il faut se mettre d'accord sur le périmètre. Je pense donc que la M.I.E. ou d'autres instances auront besoin d'approfondir cette question, car je crois qu'il ne s'agit pas de rentrer dans la simplification en la matière.

Ce que je voulais dire, c'est que les seules dépenses de la Ville qui connaissent une croissance importante concernent les dispositifs sociaux obligatoires. Pour le reste, grâce à l'effort de tous, nous rationalisons la gestion tout en développant une politique salariale et sociale ambitieuse au profit de nos agents, particulièrement ceux dont les rémunérations sont les plus faibles.

Ce rapport ne mentionne aucun des errements que la Chambre régionale des comptes avait indiqué dans son précédent rapport de 2000 couvrant les exercices 1992 à 2000.

Confusion de la gestion des personnels contractuels, manque de précision et de transparence des missions confiées à certains agents, notamment affectés auprès de certains élus, mise à disposition d'agents au profit d'administrations ou d'organismes ne pouvant pas régulièrement en bénéficier, il ne reprend pas non plus toute une série de critiques qui avaient été formulées dans le rapport Andersen de 2001.

Néanmoins, il est vrai que ce rapport présente un certain nombre d'observations ciblées. Je dirai néanmoins que ces observations sont mesurées, nuancées. En aucun cas, violentes, comme le ton que M. DUBUS a cru bon d'utiliser à contre-emploi hier au cours des questions d'actualité.

La première observation que j'ai entendue plusieurs fois est la qualité de l'information disponible. Il est clair que la qualité de cette information disponible peut toujours s'améliorer. Nous avons d'ailleurs pris l'engagement d'adapter le tableau des emplois, intégralement et conformément aux dispositions de la fameuse M14 qui a été évoquée.

Toutefois, la Ville de Paris souffre sans problème de la comparaison avec d'autres collectivités ou l'Etat, en ce qui concerne les informations fournies aux élus ainsi qu'aux Parisiens. Je me suis laissé dire qu'il y a bien des collectivités où le tableau des emplois n'est pas voté annuellement. Nous, nous votons le tableau des emplois annuellement.

L'organigramme du cabinet du Maire, avec les fonctions exercées, est public et consultable sur "Paris.fr" depuis 2001. La Ville de Paris est d'ailleurs la seule grande ville à le faire - vous pouvez regarder les sites de Marseille, de Bordeaux et d'autres collectivités. Il y a de ce point de vue une information extrêmement approfondie. Vous savez, par ailleurs, que les organigrammes des cabinets d'adjoints sont sur Intranet.

En outre, nous avons communiqué au Conseil de Paris d'octobre 2009, le montant moyen des dix plus hautes rémunérations des titulaires et des dix plus hautes rémunérations des contractuels. Nous avons communiqué la répartition des postes de directeurs et de sous-directeurs.

Je dirai d'ailleurs que l'information sur la somme globale des dix plus hautes rémunérations, ainsi que bien d'autres informations sur l'évolution des ressources humaines de la Ville, sont disponibles dans le bilan social publié chaque année, là encore, alors que nous n'avons d'obligation légale de le faire que tous les deux ans. Ce bilan social est bien sûr disponible, non seulement pour tous les Conseillers de Paris mais pour tous les agents de la Ville de Paris.

Aussi, je m'indigne effectivement - je trouve que les propos sont un peu excessifs - que les élus disent qu'ils découvrent les plus hautes rémunérations qui peuvent exister à la Ville.

D'autre part, je dirai que les membres de la mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris ont eu des réponses à de nombreuses questions. Nous leur avons donné des informations sur la prime départementale, sur les évolutions des effectifs, etc.

En mai 2010, je précisais devant le Conseil le nombre de collaborateurs de cabinets et des groupes. Ces effectifs de collaborateurs, affectés au cabinet du Maire ou auprès des adjoints, ainsi que leurs conditions de recrutement ont été clarifiés par la délibération de novembre 2001. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler les remarques que la Chambre régionale des comptes dans son rapport de 2000 faisait sur ce sujet.

Ainsi, sans être parfait, nous n'avons, me semble-t-il, pas de leçons à recevoir en matière de transparence. C'est la raison pour laquelle je ne pense pas qu'il soit nécessaire de mobiliser l'Inspection générale pour obtenir des éléments chiffrés sur la rémunération des directeurs que nous détenons déjà.

C'est pourquoi je propose au groupe Centre et Indépendants de retirer son vœu n° 66 au profit du vœu de l'Exécutif, qui propose que soit publiée au bilan social la moyenne des rémunérations, non plus des dix plus hautes rémunérations de la Ville, mais des cadres dirigeants de la collectivité, Secrétaire générale, Secrétaire général adjoint et directeurs. Ce bilan sera accessible évidemment pour tous les Conseillers de Paris, comme c'est déjà le cas actuellement.

En ce qui concerne l'activité de la déléguée au design, fonction sur laquelle vous m'aviez déjà interrogée au Conseil de mai 2008, nous n'avons rien à cacher. Un bilan de l'activité de la déléguée au design sera transmis à tous les Conseillers de Paris au Conseil de novembre, à l'occasion de la restitution des travaux de la M.I.E. Sera également transmis le rapport de la chargée de mission de la préfiguration de l'Institut de la ville durable.

C'est pourquoi j'émet un avis favorable à l'adoption du vœu de l'U.M.P.P.A. n° 69.

Concernant les missions des membres du cabinet du Maire, je propose au groupe Centre et Indépendants de retirer leur vœu n° 63. Je ne vois pas comment, en effet, nous pourrions être plus transparents que nous ne le sommes déjà, en publiant l'organigramme détaillé du cabinet du Maire, qui précise les champs de compétences de chacun.

Sur les aspects statutaires et rémunérations, la Ville effectivement conteste très largement les observations faites, parce qu'il y a lieu de prendre en compte la dimension singulière de Paris dans son statut, à la fois commune et département, de sa taille, mais aussi des textes qui régissent son organisation. Il n'y a effectivement aucune irrégularité.

Je vais donc m'expliquer sur quelques points précis qui ont attiré votre attention.

Les règles adoptées par le Conseil de Paris sur le recrutement des collaborateurs de cabinets de la collectivité prévoient explicitement la possibilité de recours à des personnels titulaires ou contractuels, comme c'est également le cas pour les cabinets ministériels. Le contrôle de légalité n'a d'ailleurs jamais fait de remarque sur nos modalités de recrutement.

Quoi qu'il en soit, en aucun cas les emplois permanents de la collectivité n'ont été détournés au profit des cabinets, puisque tous les emplois titulaires et contractuels sont bien inscrits au tableau des emplois du S.G.C.P. et surtout qu'il n'y a jamais eu dépassement des effectifs autorisés par le Conseil en novembre 2001. M. le Maire a rappelé à l'instant que dans son cabinet il avait un plafond de 40 collaborateurs et qu'il y en avait actuellement 35.

C'est pourquoi, là encore, je propose au groupe Centre et Indépendants de retirer le vœu n° 68 qui demande que l'on change les règles.

La différence de 177 chargés de mission entre le nombre des contractuels autorisés et celui pourvu s'explique. Je ne vais pas reprendre la démonstration qu'a fait Jean-Pierre CAFFET, parce qu'il l'a faite excellemment - je pense qu'il devient un grand spécialiste des ressources humaines ! Il faut savoir que la réglementation applicable de la Ville de Paris sur l'embauche des chargés de missions contractuels est identique à celle qui existe pour l'ensemble de la fonction publique. Ainsi, il est notamment possible de recruter des contractuels pour pourvoir des emplois de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient.

Il s'agit d'emplois de contractuels affectés dans l'ensemble des Directions et correspondant à des fonctions administratives et techniques.

Les 177 chargés de mission indiqués dans le rapport ont été embauchés en gageant des postes budgétaires. Il n'y a pas de surnombre à la Ville mais nous avons effectivement une souplesse de gestion pour répondre à des missions nécessitant des compétences particulières.

Je note d'ailleurs que le rapport de la Chambre signale que, globalement, le nombre total de postes budgétaires autorisés est parfaitement respecté. Je crois que c'est ce qui est important par rapport à ce que nous avons comme orientations à donner.

Enfin, la Ville assume que la prime départementale ait un périmètre élargi. Comme Paris est Ville et Département, une prime départementale a été instituée en 1991. Initialement réservée à quelques centaines de cadres supérieurs, cette prime a été élargie aux personnels administratifs communaux de catégories B et C, qui participent à l'action départementale.

Cette extension a accompagné l'accroissement substantiel des compétences départementales transférées par l'État, R.M.I., R.S.A., A.P.A., intégration des T.O.S. en provenance du ministère de l'Education nationale générant une charge de travail supplémentaire pour l'administration parisienne.

Tout à fait légale, cette prime participe aussi de la politique salariale voulue par la collectivité, à savoir relever certains bas salaires et harmoniser les rémunérations, quelles soient techniques, ouvrières ou administratives.

Je me réjouis donc que le groupe Centre et indépendants ait finalement accepté de retirer le vœu qu'il avait proposé car il n'est pas question de modifier le périmètre actuel de la prime départementale, qui aurait des conséquences qui affecteraient le niveau de rémunération de plus de 7.000 agents dont 4.300 de catégorie C.

Dans le contexte où la question du pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations de la municipalité, il est exclu de fragiliser davantage les agents de ces catégories d'emploi.

De même, en ce qui concerne les règles de gestion et de rémunération des directeurs, il faut préciser que les règles de déroulement de carrière des cadres supérieurs de la Ville, fixées par un décret de 1977, sont totalement respectées.

En clair, ce n'est pas parce que la ville est structurée en directions qu'il n'est pas possible de permettre la nomination à leur tête des directeurs généraux.

Quant au niveau des rémunérations, je comprends bien sûr l'émoi, M. le Maire l'a exprimé aussi, qui s'est exprimé ces derniers jours par ces temps de crise, sur leur niveau et, d'autre part, dans le climat entretenu par le Gouvernement et l'impression qu'il n'y en a que pour les riches.

Certes, les cadres dirigeants de notre collectivité sont très correctement rémunérés, et la fourchette pour l'emploi des dirigeants, S.G.A. et Directeurs, va de 120.000 à 160.000 euros.

Mais, comme on l'a déjà indiqué, il faut placer leur niveau de rémunération dans un double contexte, le niveau des responsabilités exercées au regard des compétences spécifiques de la collectivité et la correspondance avec les corps ou emplois équivalents de la fonction publique d'État afin de bénéficier, comme l'a dit M. le Maire, des meilleurs serviteurs de l'État, des plus compétents ingénieurs, administrateurs civils, conseillers à la Cour des Comptes, etc.

Il nous faudra sans doute, comme l'a dit le Maire, organiser différemment la rémunération des directeurs de la Ville de Paris afin qu'elle soit liée à l'effectivité de leur mission, mission qu'ils exercent pour un temps et qui, en principe, n'est pas illimitée et bien sûr examiner globalement la question du niveau indemnitaire.

Pour autant, j'ai bien entendu aussi s'exprimer des préoccupations sur les plus bas revenus. Il est vrai qu'à la Ville, nos agents les moins bien rémunérés, adjoints techniques, auxiliaires de puériculture, éboueurs, agents spécialisés des écoles maternelles, agents de ménage nous disent qu'ils ont de la difficulté à vivre, surtout avec les loyers de la région parisienne.

Cette préoccupation des bas salaires est la nôtre.

Comme l'a dit M. le Maire, il faut savoir que cela se traduit par le fait que nous avons vu, sur la dernière période, l'écart entre les 10 % les plus rémunérés de la Ville et les 10 % les moins rémunérés passer de 3,22 en 2008 à 2,94, c'est-à-dire inférieurs à trois en 2009.

Le resserrement de cet écart s'explique par notre politique volontariste de déprécarisation et de revalorisation des bas salaires.

Ceci dit, je voudrais dire à l'assemblée que cette question des rémunérations est une question délicate, extrêmement importante et qu'il ne faut pas tomber dans la démagogie.

J'ai entendu tout à l'heure dire "Mêmes primes pour tous". Cela paraît la solution la plus simple, mais ce n'est pas toujours nécessairement la plus praticable.

J'ai entendu parler des personnels des cantines. Je voudrais rappeler que le personnel des cantines dépend effectivement des Caisse des écoles et ne nous concerne pas directement. Nous aurons d'ailleurs un débat sur un vœu sur ce sujet cet après-midi.

J'ai entendu parler du travail le dimanche. De la même façon, nous avons une discussion sur la rémunération de ce travail le dimanche, il faut effectivement ne pas banaliser le travail du dimanche et c'est ce que nous faisons. Le débat actuel porte sur comment donner au travail du dimanche une juste rémunération.

Enfin, il y a des remarques sur l'organisation de la D.R.H. et nous tiendrons compte, bien entendu, des éléments du rapport de la Chambre régionale des Comptes.

D'ailleurs, la D.R.H. est actuellement en pleine réflexion sur sa réorganisation et ses missions et travaille sur une carte stratégique dont nous aurons l'occasion de débattre plus tard.

Ceci dit, j'ai bien entendu ce qui a été dit, notamment à propos des réflexions de la M.I.E. sur ce sujet, sur le fait du transfert, notamment du personnel de statut hospitalier vers la D.R.H. et je propose au groupe Centre et indépendants de retirer son vœu dans l'immédiat, afin que nous laissons la M.I.E. continuer ses réflexions sur le sujet.

Nous verrons ultérieurement quelle est la meilleure décision, car je rappelle que ce personnel concerne 1.300 agents qui dépendent de l'Aide sociale à l'enfance. Il ne s'agit pas là encore de prendre des positions théoriques ou idéologiques mais bien de voir où est leur intérêt.

Enfin, pour répondre au vœu du centre du groupe Centre et indépendants sur le rapport de la C.R.C. et de la mission d'information, le rapport de la C.R.C. a été transmis à la M.I.E. Il est connu de l'ensemble de ses membres.

Le programme de travail de la mission est défini au sein même de cette dernière et je ne vois pas, là encore, comment nous pourrions lui donner une feuille de route plus précise que celle que nous avons.

J'invite là aussi le groupe Centre et indépendants à retirer le vœu qu'il avait proposé, le vœu n° 65.

Au final, quand on relit les précédents rapports de la C.R.C., le chemin parcouru est énorme. Nous poursuivons bien entendu de nombreuses réformes dans le dialogue, je pense que nous l'avons déjà démontré mais cela va continuer, et nous sommes notamment actuellement en train de travailler, sur l'évolution de la catégorie B, un plan d'amélioration des conditions de travail, sujet extrêmement important.

Ces actions ont pour but de rendre l'administration parisienne toujours plus performante et plus proche des Parisiens, mais aussi de développer une politique salariale et sociale ambitieuse aux profits des agents qui ont les rémunérations les plus faibles.

Je me réjouis que nous ayons encore un débat sur la gestion des ressources humaines en novembre prochain à l'issue des travaux de la M.I.E., sans simplification.

Je pense que nous avons peut-être besoin d'être beaucoup plus au clair sur le statut particulier de Paris.

La question n'est pas pour moi de revenir sur le statut particulier mais de voir concrètement l'application que nous en faisons. Actuellement, par exemple, nous travaillons sur la réforme de la catégorie B et nous avons bien entendu totalement à l'esprit une préoccupation exprimée par la C.R.C., à savoir faciliter la mobilité entre les fonctions publiques.

La gestion des ressources humaines est une mission majeure et stratégique, compte tenu de l'ampleur des moyens engagés et de l'importance des missions assurées.

Elle détermine aussi la vie professionnelle, la carrière des quelque 50.000 agents de la Ville. C'est dire que nous y accordons une très grande attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

C'est l'occasion pour moi de vous renouveler totalement ma confiance pour à la fois votre compétence et votre état d'esprit.

Maintenant, mes chers collègues, qu'il y a eu un long débat, je vais mettre aux voix les vœux qui restent en présence.

M. Jean-François LAMOUR. - Puis-je avoir la parole ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas prévu par le règlement, allez-y brièvement.

M. Jean-François LAMOUR. - Je vais faire un rappel au règlement, Monsieur le Maire. Je vais la jouer comme cela puisque vous ne voulez pas me donner la parole autrement.

Je vais essayer de le faire le plus calmement possible, à moins que vous vouliez effectivement faire monter des tours dans cet hémicycle, ce qui n'est pas nécessaire, à l'occasion de ce débat.

Monsieur le Maire, j'ai sous les yeux le vœu n° 66 bis, qui nous a été remis il y a quelques instants sur nos tables, qui est en contradiction totale avec ce que vient de dire Mme ERRECART sur une soi-disant transmission à la mission d'information et d'évaluation d'un certain nombre de revenus liés, je crois, vous nous avez dit, Madame ERRECART, à des missions de cadres de la Ville. Or, là, je lis les considérants et la proposition de vœu et je lis qu'il y aura une communication aux membres de la mission du montant moyen des 15 plus hautes rémunérations. Ce n'est absolument pas ce que vous nous avez dit, Madame ERRECART.

Mais, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, sur la base de cette inexactitude, plutôt de ce flou artistique qui prévaut aujourd'hui, ce matin, sur ce débat concernant les ressources humaines, je voudrais vous dire aussi, Monsieur le Maire, que j'ai été surpris de la manière dont vous nous avez présenté ce débat.

Hier, je le reconnais dans un esprit de responsabilité, nous avons voulu tourner une page de la gestion de la Ville, nous l'avons fait, je crois, avec mesure. Nous avons passé un moment qui n'était finalement pas très agréable pour les uns et pour les autres, il faut bien le reconnaître, mais, Monsieur le Maire, aujourd'hui nous parlons de votre gestion. Voilà 10 ans que vous êtes aux manettes de la Ville de Paris ! Voilà 10 ans que vous gérez les ressources humaines !

Or, vous n'avez eu de cesse, Monsieur le Maire, de faire référence à la période antérieure à 2001 pour justifier ces errements et pour nous démontrer qu'il y avait certainement des progrès à faire.

Monsieur le Maire, comme nous avons collectivement assumé une partie de notre histoire, de l'histoire de la Ville et de l'histoire de nos groupes politiques hier, assumez, vous, Monsieur le Maire, totalement aujourd'hui le présent et l'avenir.

Quant au rôle de la mission d'information et d'évaluation, on le voit, elle est très importante aujourd'hui, car vous êtes dans une impasse. Vous avez recruté sans compter, lors de la précédente mandature, 10.000 agents supplémentaires, et ce ne sont pas les explications de Mme ERRECART, qui nous parle de réduction de l'emploi précaire, qui nous parle de l'application des 35 heures, qui résolvent ce problème de recrutement des 10.000 agents supplémentaires.

Oui, Monsieur le Maire, vous êtes dans une impasse. Quand on entend les sommes versées pour les plus hauts revenus des cadres de la Ville, au regard de la faiblesse, comme l'a très, très bien dit ma collègue Claude-Annick TISSOT, du versement de la prime départementale, nous voyons aujourd'hui les errements et les erreurs que vous avez pu commettre en matière de gestion des ressources humaines.

Monsieur le Maire, et ce sera ma conclusion, laissez donc la mission d'information et d'évaluation aller à son terme et rendre un rapport, pas simplement d'ailleurs sur les hauts revenus mais sur l'ensemble de la gestion !

Pour revenir à mon propos liminaire, quand je vois la rédaction de ce vœu, le n° 66 bis, où vous parlez à nouveau d'un montant moyen des 15 plus hautes rémunérations, je m'oppose à cela, Monsieur le Maire. Vous nous parlez dans les considérants de la plus grande transparence, vous dites même "la transparence totale". Alors, Monsieur le Maire, soyez transparent et livrez-nous, point par point, rémunération par rémunération, le montant de ces rémunérations, pas moyen mais point par point, que nous puissions, que la mission puisse juger effectivement de la concordance entre ces missions, leur efficacité et le montant des revenus versés. Alors, la mission pourra rendre un rapport efficace pour la gestion des ressources humaines de la Ville mais à lire ce vœu, Monsieur le Maire, j'ai l'impression que malheureusement, à nouveau, vous faites fausse route.

(Mouvements divers).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je voudrais bien que l'adjoint chargé de l'organisation des travaux et les présidents de groupe ensemble déterminent quand même les prises de parole sur ce genre de chose parce que, là, cela fait rebondir le débat. Je ne souhaite pas que Maïté ERRECART reprenne la parole, sauf si elle a besoin en une phrase de rectifier, mais c'est normalement l'adjoint chargé du sujet dont on parle qui clôt le débat, c'est comme cela que cela se passe. Je suis désolé !

(Mouvements divers).

Cela dit, Maïté ERRECART, modifiez-vous ou pas le vœu ? Si vous ne le modifiez pas ou si vous le modifiez, vous le dites et on passe au vote.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je ne le modifie pas.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous ne modifiez pas.

(Mouvements divers).

Ecoutez, Monsieur LAMOUR, selon vous, c'est en contradiction !

Nous passons donc au vote.

(Mouvements divers).

J'ai écouté et j'entends que nous avançons dans nos travaux.

Sur le vœu n° 63, j'ai cru comprendre qu'il était maintenu et que l'avis de l'Exécutif était défavorable. Ai-je bien compris ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 63 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Madame BERTRAND, les vœux n° 64 et n° 65 sont-ils maintenus ?

Mme Geneviève BERTRAND. - Non, ils sont retirés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Retirés, parfait.

En revanche, j'ai l'impression que vous maintenez le n° 66. Il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 66 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 66 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 237).

Intéressant !

Le vœu n° 67 est retiré.

Le vœu n° 68 est maintenu, semble-t-il, et l'avis est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 68 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Si j'ai bien compris, pour le vœu n° 69 déposé par le groupe U.M.P.P.A., l'avis de l'Exécutif est favorable, n'est-ce pas, Maïté ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 69 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 238).

De toute façon, on va reparler de tout cela.

2010, DLH 141 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant une résidence sociale de 240 logements PLA-I - Zac Porte des Lilas - lot C1 A (20e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 141 concernant la R.I.V.P.

Je donne la parole à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Juste un mot très bref et qui sera dans la continuité de mon intervention de ce matin sur le rapport de la Chambre régionale des comptes ...

(Mouvements divers).

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît ! Attendez une seconde parce qu'ils bougent, là !

M. Jean-François MARTINS. - Ils peuvent se déplacer et m'entendre en même temps ! Mes collègues sont multi-tâches !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, mais je ne voulais pas que votre intervention soit troublée !

Pas de bruit, s'il vous plaît !

Les collaborateurs avec les adjoints, j'ai dit : pas de bruit !

Voilà ! Maintenant, M. MARTINS peut parler.

M. Jean-François MARTINS. - Dans la continuité de mon intervention de ce matin sur le rapport de la Chambre régionale des comptes sur le logement social, juste un mot. C'est évidemment une très bonne nouvelle que ces 240 logements sont prioritairement affectés aux jeunes travailleurs et aux étudiants à Paris. On sait à quel point ils sont confrontés à des problèmes majeurs. C'est donc une très, très bonne nouvelle.

Je regrette une fois de plus que ces logements soient placés à l'Est de Paris et non pas dans le Centre ou dans les quartiers Ouest. Cela ne m'empêchera pas de voter cette délibération, tant le besoin est criant, mais c'est une invitation à trouver du foncier disponible, même si on n'arrivera pas à faire des programmes d'aussi grande envergure dans l'ensemble des quartiers de Paris, tant on peut constater que, dans le parc social mais aussi dans le parc privé, les jeunes et les étudiants sont de plus en plus relégués aux portes de Paris, et je vous invite à aller le week-end et le soir dans le centre de Paris, on y croise de moins en moins de jeunes et c'est regrettable.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Très rapidement, nous devons nous réjouir de la création d'un important centre pour accueillir les jeunes travailleurs dont nous savons, après enquête sur toutes les créations que nous avons faites, qu'il correspond totalement à la cible qui est la nôtre, qui rassemble des jeunes qui, certes, peuvent être en difficulté, mais aussi ceux qui ont un premier emploi à Paris et qui ont des difficultés à se loger et qui, grâce à cela, trouvent une issue favorable leur offrant comme une sorte de tremplin à leur parcours résidentiel pérenne sur le territoire parisien.

Nous pouvons donc nous réjouir, nous faisons, je vous l'ai dit ce matin, de la mixité générationnelle sur les zones d'aménagement, les jeunes ont leur place dans les zones d'aménagement concerté du territoire parisien et nous ne manquons pas une seule occasion d'en faire également à l'Ouest et au Centre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 141.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DLH 141).

2010, DLH 206 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PEX à contracter par ADOMA en vue de l'acquisition de 3 immeubles situés 272 rue du Faubourg Saint Martin (10e), 45 avenue du Général Bizot (12e) et 155 avenue de Versailles (16e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, il est 12 heures 42, nous allons essayer de terminer la 8e Commission avant la pause déjeuner ; cela implique que tout le monde fasse un effort de concision. Je compte sur vous !

Nous examinons maintenant le projet DLH 206, sur lequel Mme DREYFUSS est inscrite.

Madame DREYFUSS ?

Mme Laurence DREYFUSS. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération pose le principe de l'acquisition de trois immeubles par la société Adoma pour les transformer en résidence sociale à l'issue d'un bail qui court jusqu'en 2018 ; le Conseil d'arrondissement du 16e en a pris acte.

Dans notre arrondissement, nous connaissons bien Adoma, car c'est cette structure qui gère le centre de stabilisation situé rue de Varize, avenue du Général-Delestraint.

Je profite donc de ce projet de délibération pour connaître le devenir de l'immeuble situé 55-57, rue Chardon-Lagache. En effet, dans l'ancienne mandature, nous avons voté pour transformer cet immeuble en résidence pour personnes handicapées. Or, j'ai appris que ce projet n'avait pas eu l'accord de la Préfecture. C'est Adoma, a priori, qui devrait reprendre la restructuration de cet immeuble.

Ma question est donc : pour quel devenir ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Deux éléments de réponse.

D'abord, vous évoquez l'immeuble de Chardon-Lagache qui n'est pas géré par Adoma ; actuellement, il est géré par la Ville de Paris, avec un projet initial qui était du logement handicapé, mais les contraintes techniques sont telles que, très concrètement, il ne rentre pas. Nous allons donc, tout simplement, élaborer un projet à caractère social, type résidence sociale, sur la rue Chardon-Lagache.

Quant à l'immeuble acquis par Adoma avenue de Versailles, au-delà du bail actuel, il sera transformé en résidence sociale, dans la fonction classique d'Adoma.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 206.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DLH 206).

Je vous remercie.

2010, DLH 242 - Réalisation par Logis Transports d'un programme de construction neuve comportant 5 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 5 logements PLS, 43 bis rue Desnouettes (15e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. demandant la modification du programme de construction.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet DLH 242 concernant la réalisation par Logis Transports d'un programme de construction neuve comportant 5 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 5 logements PLS, 43 bis rue Desnouettes (15e), sur lequel le vœu référencé n° 30 dans le fascicule a été déposé par nos collègues du groupe U.M.P.P.A.

Sont inscrits MM. Gilles ALAYRAC, Jean-Baptiste MENGUY et Philippe GOUJON, pour présenter le vœu notamment.

Monsieur Gilles ALAYRAC, à vous !

M. Gilles ALAYRAC. - Le 15e arrondissement progresse d'un pas décidé vers une production de logements sociaux toujours plus importante, mais, bien sûr, il demeure encore sous-doté et la pression à la demande, on le sait, y est encore très forte.

Aussi, ce projet de construction de logements de la R.A.T.P. rue Desnouettes, auquel la Ville va participer financièrement, constitue pour nous une bonne nouvelle. Il a été présenté en Conseil de quartier, il suscite quelques interrogations, mais, je dois le dire, pas de remise en cause sur le fond, parce que je crois que les habitants de ce quartier sont tout à fait conscients de l'enjeu et du besoin d'élargir l'offre de logement.

Je voudrais simplement signaler que la couleur qui a été présélectionnée, qui est un vert fluo, n'a pas vraiment convaincu les riverains. Il est sans doute nécessaire qu'il y ait d'autres débats et que le choix du coloris puisse être revu.

Je voulais dire également que l'U.M.P. a déposé un vœu sur cette délibération et, contrairement à ce qui y est dit, il n'y a pas une très forte proportion de logements sociaux dans le quartier de la rue Desnouettes. Ce secteur du sud de l'arrondissement, qui est à proximité du parc des expositions, est d'ailleurs tout à fait indiqué pour l'accueil d'un nouveau programme de construction. Il est d'ailleurs bien desservi par les transports en commun, le métro, les bus et le tramway.

Contrairement aussi à ce qu'affirme le vœu des élus U.M.P. du 15e, ce projet n'exclut pas les classes moyennes. Par exemple, un couple qui a trois enfants et qui gagnerait 5.580 euros par mois y serait éligible. Il s'agit donc bien de classes moyennes.

Je vais terminer mon intervention en abordant un autre aspect de la délibération : les habitants du quartier souhaiteraient pouvoir obtenir davantage d'éléments sur la sécurisation et l'accès à la petite ceinture de cette construction. L'accès, en effet, via la rue Desnouettes va amener directement sur ce site. Pouvons-nous en savoir davantage ?

Je le redis, depuis longtemps, nous attendons la transformation de la voie ferrée de la petite ceinture qui est fermée au trafic ferroviaire depuis 1937 en coulée verte. Alors que fait R.F.F. ? Pourquoi cette tergiversation ? J'espère que nous aboutirons sur ce projet avant la fin de la mandature.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

En l'absence de MM. MENGUY et GOUJON, c'est M. LAMOUR qui va présenter le vœu présenté par les élus de la majorité du 15e arrondissement.

M. Jean-François LAMOUR. - Je le fais bien volontiers, Monsieur le Maire.

Nous assistons, contrairement à ce que dit M. ALAYRAC, à une disparition progressive des familles que l'on met dans la catégorie des classes moyennes, effectivement, Monsieur ALAYRAC, avec des revenus approchant les 5.000 ou 6.000 euros, tel que vous l'avez rappelé, d'un certain nombre de territoires du 15e arrondissement, et en particulier parce que l'offre, spécifiquement en matière de P.L.S., n'est pas suffisamment pourvue.

Aujourd'hui, ce cas spécifique, celui de la rue Desnouettes, est assez symbolique, finalement, de votre volonté de voir partir progressivement ces familles des classes moyennes et nous demandons de réévaluer de façon très nette la part de P.L.S. dans les programmes sociaux que vous construisez, et surtout que vous préemptez, dans le 15e arrondissement, pour atteindre 50 % de P.L.A.I. et de PLUS et 50 % de P.L.S.

Voilà de quoi, j'en suis intimement persuadé, ne pas rompre ce parcours d'accès au logement social tel que nous le souhaitons, maintenir une réelle mixité sociale dans le 15e arrondissement, alors que, je le répète, aujourd'hui, il ne s'agit pas simplement de parler de plafond, mais de regarder qui, effectivement, habite ces logements sociaux. Ce sont des familles qui, pour la très grande majorité, se retrouvent à 40 % en deçà des ressources plafond qui sont demandées pour être éligible au logement social.

Pour lever cet obstacle de l'accès, en particulier des classes moyennes, aux logements sociaux, il faut construire plus de P.L.S. et permettre justement à nouveau de renouveler, de fluidifier, l'accès au logement social, en particulier dans le 15e arrondissement, où les classes moyennes, on le sait, sont surreprésentées, sauf à comprendre, Monsieur ALAYRAC, que vous souhaitez voir partir ces classes moyennes de cet arrondissement.

Y a-t-il, derrière tout cela, un calcul politique ? Je pense, effectivement, que c'est le cas.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAMOUR.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Monsieur LAMOUR, vous êtes en contradiction, y compris avec ce que vous disiez tout à l'heure sur le rapport de la Chambre régionale des comptes. A l'Ouest de Paris, nous devons faire de la mixité, mais si j'écoutais la Chambre, je ne ferais que du PLUS et du P.L.A.I. et je mettrais le P.L.S. à l'Est de Paris à 100 % ; ce sont les conclusions de la Chambre. Evidemment, ce n'est pas ce que nous allons faire, parce que nous sommes des gens raisonnables.

Mais à force de parler des couches moyennes, deux choses. Je vous rappelle simplement que c'est vous qui avez baissé les plafonds pour l'accession des couches moyennes au logement social ; ce n'est pas nous, c'est vous. C'est vous qui avez limité le nombre de P.L.S. cette année, en 2010, à 500, alors que nous en demandions 1.200 !

M. Jean-François LAMOUR. - Pas du tout.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Monsieur LAMOUR, ne me dites pas "pas du tout", ce n'est pas vous qui avez négocié, c'est nous !

Je vous réponds que la réponse de l'Etat en matière de P.L.S. sur 2010, c'était 500, alors que la demande de la Ville de Paris, c'était 1.200 ! Voilà !

Nous défendons les couches moyennes et vous voulez les évacuer du territoire parisien.

En ce qui concerne M. ALAYRAC, je ne peux lui répondre par rapport au devenir de la petite ceinture ; c'est un autre débat qui ne dépend pas de ma délégation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

J'ai compris que c'était un avis défavorable sur le vœu présenté par le groupe U.M.P.P.A.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 242.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe U.M.P.P.A.

Le projet de délibération est adopté. (2010, DLH 242).

2010, DLH 251 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 11 logements PLUS, 3 logements PLA-I et 14 logements PLS, 62 rue du Dessous des Berges (13e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet DLH 251 concernant la réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 11 logements PLUS, 3 logements PLA-I et 14 logements PLS, 62 rue du Dessous des Berges (13e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 31.

M. Jean-Yves MANO, en 30 secondes, va nous présenter l'amendement technique de l'Exécutif.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - C'est la répartition de chiffres dans la programmation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Parfait, je le sou mets au vote du Conseil.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 31 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 31 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 251 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DLH 251).

2010, DU 238 - Signature d'un avenant à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet DU 238 relatif à la signature d'un avenant à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

Vous avez la parole, Madame CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, rapidement, ce projet de délibération s'inscrit dans un partenariat avec la Région Ile-de-France qui a fait, comme la Ville, le choix de mener une politique volontariste en matière de logement, dont la maîtrise foncière est un des premiers leviers.

Cette convention fixe les modalités d'intervention de l'établissement foncier d'Ile-de-France, créé par la Région, dont l'objectif est l'acquisition de biens immobiliers permettant la réalisation de programmes d'habitat.

Cette convention, signée en mars 2009, prévoyait des acquisitions pour l'établissement public, pour un montant de 40 millions d'euros, et l'objet de ce projet de délibération est un avenant afin d'abonder à hauteur de 20 millions d'euros supplémentaires l'enveloppe financière de cette convention, afin de lui permettre de poursuivre son action foncière.

Ce partenariat à hauteur de 40 millions d'euros est loin d'être négligeable puisqu'à titre de comparaison, le budget 2010 sur le compte foncier logement municipal s'élève à 100 millions d'euros.

Je tenais à saluer ces résultats, qui démontrent le dynamisme de l'établissement public.

Ce partenariat, pour information, a permis d'acquérir des immeubles dans les 13e et 18e arrondissements et en 2010, dans les 10e et 20e. Une autre acquisition située dans le 18e est déjà engagée pour le second semestre 2010, pour un montant de 29,6 millions d'euros.

L'ensemble de ces acquisitions devrait permettre de créer au moins 200 logements sociaux, un E.H.P.A.D., un établissement de santé, un équipement culturel privé.

Vous le savez, la Ville de Paris a fait du logement sa priorité, et la crise n'a pas stoppé notre collectivité dans sa volonté de financer pendant la mandature 40.000 logements sociaux et permettre la construction de 27.000 logements neufs, dont 50 % seraient affectés à des opérations de logements sociaux.

À ce titre, en 2010, 530 millions d'euros sont inscrits au budget en autorisation de programmes, et 400 millions d'euros en crédits de paiement.

Cet établissement public, auquel les Parisiens accordent annuellement une contribution de 10 euros par habitant via la taxe spéciale d'équipement, nous permet de mener notre action à terme.

Je ne vais pas développer dans cet hémicycle l'ensemble des inquiétudes que nous avons sur les désengagements de l'État.

Mais je voudrais simplement profiter de cet instant sur l'action foncière et l'achat foncier pour rappeler que pour augmenter le nombre de logements et de logements sociaux, la maîtrise du foncier est primordiale, et que l'État pourrait à Paris comme ailleurs libérer, à un prix compatible avec de tels programmes, l'ensemble des emprises non occupées ainsi que celles de ses établissements publics pour permettre la construction de logements neufs et une politique de rééquilibrage territorial.

Nous attendons avec impatience la libération de sites comme la caserne de Reuilly, mais également des sites tenus par le ministère de l'Agriculture comme Lowendal, dans le 7e.

Pour conclure rapidement, je voudrais dire que la Ville et la Région, grâce à cet établissement public, mènent une politique ambitieuse et donc, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je ne peux que remercier Mme CHARNOZ de l'éloge qu'elle a fait de l'efficacité de l'établissement public foncier, venant compléter l'effort de la Ville en matière de maîtrise foncière.

Je dirai également à M. DUBUS, conformément à sa demande, que nous lui avons fait parvenir les adresses des immeubles acquis par l'établissement public foncier.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 238.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 238).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la Maison des Etudiants des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 32 dans le fascicule, déposé par M. Christophe NAJDOVSKI, qui va disposer d'une minute pour le présenter. Après quoi, M. Jean-Yves MANO présentera le vœu référencé n° 32 bis présenté par l'Exécutif en réponse au vœu n° 32.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Maison des étudiants des États de l'Afrique de l'Ouest, située boulevard Poniatowski, à Paris, dans le 12e, héberge depuis des dizaines d'années des personnes et des étudiants issus de ces États, et au fil des ans, le bâtiment s'est dégradé. L'État est devenu propriétaire de l'immeuble en juillet 2009, et celui-ci doit être évacué totalement pour être transformé en résidence sociale.

Le 1er septembre 2010 au matin, l'immeuble a été cerné par d'importantes forces de police. Le but de cette opération était, semble-t-il, de se livrer à un recensement des occupants. Ce jour-là, des chambres ont été murées, leurs occupants déplacés ou hébergés en hôtel sans qu'un arrêté n'ait été pris antérieurement à l'évacuation, ainsi que la loi le prescrit.

Les résidents et les associations qui les soutiennent n'ont pas été prévenus de cette intervention policière alors que des contacts sont pourtant établis avec la Préfecture de police et la Préfecture de Paris. La mairie du 12e n'a pas non plus été prévenue de cette intervention.

Un tel déploiement de policiers, dont des C.R.S. en tenue de combat, est parfaitement disproportionné avec le but avoué : un simple recensement comme il s'en est déroulé tant d'autres auparavant dans cet immeuble, et sans présence policière en tenue.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que M. le Maire de Paris rappelle à M. le Préfet de police que toute évacuation doit se faire dans le respect de la dignité des personnes.

Nous demandons également que les résidents de la Maison des États de l'Afrique de l'Ouest...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Vous avez largement dépassé votre temps de parole. En plus, nous avons le vœu sous les yeux...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - ... soient hébergés et relogés, et enfin, que la date de l'évacuation de l'immeuble soit communiquée à l'avance à la mairie du 12e, aux résidents et aux associations qui les soutiennent.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je propose un vœu de l'Exécutif légèrement différent du vœu qui nous a été présenté. Nous reconnaissons que nous sommes dans une situation complexe avec un immeuble qui est devenu de fait propriété de l'État dans la mesure où, dans les mois précédents, la Ville a été un acteur de ce dossier impliquant les anciens pays d'Afrique de l'Ouest. Tout ceci a donc des conséquences dans les relations avec l'ensemble de ces pays. L'État a donc pris en charge ce dossier.

Nous avons aidé l'État dans le relogement de la première évacuation de 50 % et nous avons convenu que l'État serait responsable de la deuxième partie de ce bâtiment.

Nous lui demandons, et je crois qu'il le sait, d'assumer la totalité de ses responsabilités en la matière, d'avoir un regard bienveillant par rapport aux personnes qui sont en situation de régularisation possible, d'avoir un regard bienveillant par rapport aux familles avec enfants et de rechercher des hébergements, notamment pour ces familles, le plus proche possible de leur école actuelle.

Voilà synthétisé, ce dossier qui mériterait largement plus de temps, mais compte tenu de l'heure, nous accélérons.

Voilà le vœu que je propose au nom du Conseil de Paris, au nom de l'Exécutif pour motiver l'État sur les engagements qu'il a pris vis-à-vis de nous et qu'il doit prendre vis-à-vis des familles.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que M. Christophe NAJDOVSKI retire son vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je retire mon vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pardon, Monsieur le représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La Préfecture de police a traité ce dossier au titre de ses compétences municipales sur la sécurité, ce bâtiment est dangereux. Il devra de toute façon être évacué avant la fin octobre.

Il est hors de question de recommencer un hiver avec des modes de chauffage artisanaux, avec de l'électricité, etc.

Je rappelle aussi que, après son souhait initial, la Ville de Paris a renoncé à l'acquérir. L'État en est désormais propriétaire. Il prend à sa charge la grande majorité des relogements à un rythme tout à fait conséquent. Il y a un vrai engagement de la Préfecture de Paris avec la P.P. pour gérer correctement cette opération.

Egalement, par rapport aux termes du vœu, je démens formellement le fait que l'on y soit allé de manière très forte. J'étais moi-même sur place. Il y avait, comme toujours dans des opérations un peu sensibles, quelques policiers en faction qui ont très vite été allégés et les habitants nous ont remerciés, en tout cas leur porte-parole, des engagements tenus.

Tout est mis en œuvre pour que cette opération se passe bien d'ici à la fin octobre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet, de ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 226).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux obligations des bailleurs sociaux parisiens à l'égard de leurs locataires pendant les travaux de mise en conformité des ascenseurs.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 33 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux obligations des bailleurs sociaux parisiens à l'égard de leurs locataires pendant les travaux de mise en conformité des ascenseurs.

Mme POIRAUT-GAUVIN le présente dans sa minute réglementaire. Merci.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il ne suffit pas de réunir l'Observatoire Parisien du Handicap pour se donner bonne conscience, comme le fait la Ville le 7 octobre prochain, avec le séminaire "Observer pour agir".

Je pense qu'il est grand temps d'agir au service des personnes handicapées, notamment sur le problème de la mise en conformité des ascenseurs, qui génèrent de profonds désagréments pour les locataires, notamment dans le parc social. Les cabines d'ascenseurs sont immobilisées parfois pendant plusieurs mois et les bailleurs préviennent les locataires par simple affichage.

Quand votre ascenseur est immobilisé trois mois, que vous n'êtes pas prévenu tellement dans les temps, c'est désagréable et c'est rageant. Mais quand vous êtes une personne en fauteuil roulant, que vous avez besoin de faire des soins quotidiens à l'hôpital et que votre survie en dépend, je vous assure que trois mois d'immobilisation, prévenu au dernier moment, cela devient un véritable calvaire !

Les bailleurs doivent vraiment faire un effort de communication et d'information, parce que c'est la survie à domicile qui est remise en cause.

Nous proposons un certain nombre de pistes.

D'abord, que le Maire de Paris demande aux bailleurs sociaux que les temps d'immobilisation des ascenseurs soient proportionnels à l'importance des travaux à réaliser. Ensuite que la mise à disposition des services de portage soit mieux adaptée, et notamment pour les cas les plus lourds avec des livraisons à domicile.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, s'il vous plaît.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je termine juste ma phrase.

Et qu'enfin une solution d'hébergement soit proposée aux cas les plus graves. Il faut que les bailleurs travaillent sur ces pistes au service des personnes handicapées. C'est un véritable problème.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je ne saurais accepter l'idée que les bailleurs sociaux avant, y compris la Commission d'enquête, n'aient pas un regard extrêmement bienveillant sur les personnes en difficulté dans les immeubles où il doit y avoir des travaux, car je sais que l'ensemble des bailleurs mobilise de nombreux moyens, y compris des associations, du portage par les commerçants eux-mêmes dans les immeubles.

Il se peut qu'il y ait quelques difficultés. En aucun cas, je ne peux alourdir la responsabilité des bailleurs qui, sur ce sujet, ont une prise de conscience globale et totale et développent des efforts extrêmement importants, que l'on ne saurait trouver, je vous le dis, dans tous les immeubles du secteur privé de Paris.

Alors oui, les bailleurs sociaux sont conscients du rôle qui est le leur et de l'accompagnement de leurs locataires dans les situations les plus difficiles, y compris dans les mises aux normes des ascenseurs, dont il ne faut pas nous dire que c'est une gêne pour les locataires : c'est la sécurité qui est en cause, et je crois que nous devons assumer la mise en sécurité des ascenseurs sur tous les immeubles de logements sociaux, en ayant un regard extrêmement vigilant sur les personnes les plus en difficulté dans ces immeubles. Les bailleurs le font déjà et donc je ne donne pas un avis favorable au vœu qui nous est proposé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est noté. Merci, Monsieur. Nous passons au vote de ce vœu.

Vous votez le vœu que vous avez présenté, ce ne sera une surprise pour personne. Inutile d'y revenir. Je suis désolé mais on avance.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Madame POIRAULT-GAUVIN, vous avez disposé d'une minute trente secondes, pour présenter un vœu alors que vous avez une minute. On ne va pas épiloguer indéfiniment. Vous avez parfaitement défendu votre point de vue, il est très clair. On en prend acte.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux acquisitions de locaux à usage de commerces à l'occasion des opérations d'achat d'immeubles du secteur privé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 34 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif aux acquisitions de locaux à usage de commerces à l'occasion des opérations d'achat d'immeubles du secteur privé.

La parole est à M. DUBUS, en une minute s'il vous plaît.

M. Jérôme DUBUS. - La Ville acquiert de plus en plus d'immeubles occupés et, dans ces immeubles occupés, il y a évidemment des commerces. Il se trouve que les bailleurs sociaux deviennent petit à petit propriétaires de commerces. Paris Habitat est aujourd'hui le premier propriétaire parisien de commerces.

Cela peut avoir des avantages, puisqu'il y a des recettes locatives intéressantes, mais cela peut aussi avoir des inconvénients, dans la mesure où cela ne rentre pas dans un financement du logement social.

Ce que nous demandons très simplement, c'est que l'on nous donne une information sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de ces acquisitions dans les opérations, car elles ne figurent généralement pas dans les projets de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Votre demande, Monsieur DUBUS, est légitime et nous allons lancer auprès des bailleurs sociaux une enquête pour connaître l'évolution des dossiers au moment de l'investissement et sur la gestion de l'ensemble de ce parc de commerces. Certes, il n'y a pas un financement spécifique de logement social sur la partie commerciale, il y a un financement bancaire et, compte tenu des taux pratiqués, les choses sont en général assez intéressantes.

Mais pour avoir une vision globale, nous allons lancer une enquête auprès de l'ensemble des bailleurs sociaux, et nous vous la communiquerons.

Avis favorable sur le vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avec un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 227).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au transfert des biens gérés par la S.A.G.I. à Paris Habitat/OPH.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 35 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif au transfert des biens gérés par la S.A.G.I. à Paris Habitat/OPH.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Nous avons déjà posé la question. La Chambre régionale des comptes, dans son rapport, revient sur ce transfert qui, je le rappelle, a transféré la quasi-totalité du patrimoine des logements de la S.A.G.I. vers, à l'époque, l'O.P.A.C. : 16.200 logements. Il semble que ce n'ait pas été fait en totale transparence, puisque la Chambre dit que, finalement, cela a été imposé à l'O.P.A.C. par la Ville.

Nous souhaitons simplement une information sincère de la Ville sur ce sujet, puisqu'il n'y a pas eu de réponse au rapport de la Chambre régionale des comptes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Il y a eu une réponse dans le rapport de la Chambre régionale des comptes qui était intégrée dans le rapport. Je vais vous rappeler brièvement les choses.

D'abord, la seule question aujourd'hui pour la Chambre régionale des comptes est de savoir si les conditions financières du transfert de la S.A.G.I. sont équitables ou pas pour Paris Habitat. Le constat est fait que, compte tenu des travaux que nous devons faire sur ces immeubles, paraît-il gérés, je vous le rappelle, c'est ce que l'on nous disait, de façon extraordinairement bienveillante, ce n'était pas le cas. Donc, il y a actuellement un déséquilibre qui se manifeste. Conformément à ce qui était contenu dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, des contacts sont pris aujourd'hui entre Paris Habitat et la Ville pour remettre à niveau le montant des sommes concernant le transfert de ces 16.000 logements sociaux.

Donc, c'est un avis défavorable, mais les choses suivent leur cours normalement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au siège social de Paris Habitat/OPH.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 36 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif au siège social de Paris Habitat/OPH.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Là, cela émane du rapport de la Chambre régionale des comptes dont on a beaucoup parlé mais cette fois-ci sur Paris Habitat. La Chambre a fait de sévères remarques également sur le nouveau siège de Paris Habitat. Cela fait plusieurs fois que l'on demande un certain nombre de précisions.

J'ai vu que, dans le compte rendu, ce n'est pas tout à fait ce qui avait été dit par M. MANO en séance au mois de juillet 2010.

Je demande deux choses :

- que les informations soient données en réponse aux griefs formulés par la Chambre régionale

- et que ceci soit communiqué ou que vous nous communiquez les suites écrites que vous avez réservées à ce rapport qui date quand même maintenant d'un certain nombre de mois.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Là aussi, Monsieur DUBUS, les réponses ont été faites au moment opportun. Cela veut dire que, dans le rapport qui a été communiqué, les réponses étaient dedans. Une fois que le rapport est communiqué, les réponses ont été intégrées.

Mais, pour que les choses soient claires, je vous propose de vous remettre un dossier complet sur les réponses de Paris Habitat, sur la communication qui a été faite au Conseil d'administration, sur les remarques de la Chambre régionale des comptes. Je vous le remets immédiatement. Je pense que vous serez satisfait et je pense qu'avec ceci, vous allez pouvoir retirer votre vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Vous retirez votre vœu, Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Je n'ai pas lu ce qui est dans le dossier, mais je vous fais confiance, donc je retire mon vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cette confiance. Le vœu est donc retiré.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la prolongation de la majoration de 50 % des dispositifs Prêt Paris Logement et Prêt Parcours Résidentiel.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 37 dans le fascicule, déposé par M. Jean-François MARTINS, relatif à la prolongation de la majoration de 50 % des dispositifs Prêt Paris Logement et Prêt Parcours Résidentiel.

Monsieur MARTINS, vous avez une minute pour nous le présenter.

M. Jean-François MARTINS. - Je ne vais pas faire ici la lecture de tous les derniers chiffres sur le logement et sur l'immobilier que nous avons tous lus ces dernières semaines, ils sont totalement affolants : une hausse de 18,2 % à l'achat de l'immobilier en un an et les loyers locatifs augmentent mécaniquement dans les mêmes proportions. L'accès au logement et à l'habitat pour les classes moyennes est de plus en plus inquiétant.

L'une des mesures qu'a prises la Ville de Paris est une bonne mesure et le prêt Paris Logement qui, sous critères de ressources, permet l'aide à l'accession à la propriété, avec un taux à 0 %. Cette mesure est beaucoup plus intéressante par ailleurs que le dispositif qui avait été proposé par le Gouvernement sur le remboursement des crédits d'emprunts qui, lui, inversement favorisait ceux qui avaient déjà un projet d'achat. Notre politique municipale aide vraiment les classes moyennes à l'achat.

Au vu du contexte, il y a moins d'un an, on décidait de majorer de 50 % ce Prêt Paris Logement et le Prêt Parcours Résidentiel. Je propose que, vu que le climat immobilier a peu changé et que la crise est toujours là, nous soutenions toujours les classes moyennes en maintenant cette majoration pour 2011.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Par rapport au P.P.L. et au P.P.R., je vais vous donner des chiffres extrêmement encourageants, puisque sur 2010, 4.000 Parisiens vont accéder à la propriété, avec une aide non négligeable de la Ville de Paris. Cela représente 10 % des transactions de la vie immobilière parisienne, ce qui est extrêmement important.

C'est un moyen concret d'aider les couches moyennes à rester propriétaires sur le territoire parisien. Il faudrait que l'U.M.P. puisse, une fois pour toutes, en avoir conscience.

Je constate simplement que, dans les propositions de modification du P.T.Z. Plus de l'État, malheureusement à Paris les acquisitions se font essentiellement dans l'ancien et nous assistons à une baisse du P.T.Z. Plus État sur l'ancien en zone A.

Ce n'est pas aider, me semble-t-il, les couches moyennes parisiennes. Heureusement que la Ville est là pour le faire, ce n'est pas l'État qui le fait.

En ce qui concerne votre demande ayant des conséquences budgétaires, budget qui nous sera soumis durant la séance du mois d'octobre, les choses sont encore en débat en interne, les arbitrages ne sont pas rendus.

Je ne souhaite pas répondre favorablement à votre vœu parce que ce serait un engagement de l'Exécutif. Je ne suis pas en capacité de le faire aujourd'hui, je vous demande donc de le retirer tout en intégrant, bien évidemment, comme moi, l'intérêt qu'a aujourd'hui le prêt P.P.L. pour les Parisiens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS. - Je souhaite le maintenir parce qu'il me semble qu'il faut adresser un message aux gens qui ont un projet d'achat, il y en a quelques-uns en ce moment, et ne pas attendre la fin de l'année 2010 pour leur dire qu'ils auront un soutien en 2011 parce que, sinon, ils auront déjà cherché en dehors de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Certes, mais vous avez compris que cette décision relève du budget. Elle est pour le moment prématurée.

Le message a été entendu et l'avis défavorable émis par l'Exécutif ne vaut pas réponse sur le fond mais plutôt sur la forme.

Je soumetts ce vœu avec un avis défavorable, explicité ainsi que nous venons de le faire, de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. Jean-François MARTINS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Chers collègues, nous en avons terminé avec la 8e Commission. Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 30 avec les dossiers de la 9e Commission.

La séance est suspendue.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La séance est reprise.

2010, DAC 46 - Signature d'un avenant à convention avec l'association International Visual Theatre (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 82.750 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 46 relatif à la signature d'un avenant à la convention avec l'association "International Visual Theatre" pour l'attribution d'une subvention de 82.750 euros, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 38.

La parole est à M. GIRARD et à lui seul.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - L'association "International Visual Theatre", que vous connaissez évidemment, gère une école de langues des signes et une salle de spectacles dirigée par Emmanuelle LABORIT.

L'I.V.T., comme on l'appelle, est confronté à des difficultés financières. Ce n'est pas le seul établissement culturel évidemment qui est dans cette situation, mais ces difficultés existent depuis l'ouverture du théâtre en 2007.

Suite à un audit cofinancé par la Ville et l'Etat en 2008, puisque l'Etat finance également cet établissement, des mesures d'économies ont été prises mais la situation reste malheureusement fragile.

Pour soutenir l'I.V.T. dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit et dans son redressement financier, un amendement de l'Exécutif est proposé, afin d'augmenter à titre exceptionnel la subvention de fonctionnement - il s'agit bien d'une mesure exceptionnelle. Ce n'est pas une prime qui viendrait s'ajouter et qui serait ensuite reconduite, il s'agit d'une aide exceptionnelle pour cette année d'environ 36.000 euros pour l'année 2010. En 2011, la subvention de l'I.V.T. retrouvera son niveau 2009, soit 150.000 euros.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 38 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 38 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 46 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DAC 46).

2010, DAC 41 - Signature d'un avenant à convention avec la SARL La Manufacture (11e) pour l'attribution d'une subvention au Théâtre de la Bastille. Montant : 355.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 41 relatif à la signature d'un avenant à la convention avec la SARL La manufacture dans le 11e arrondissement pour l'attribution d'une subvention de 355.000 euros au Théâtre de la Bastille.

Je donne la parole à Mme TAÏEB, pour cinq minutes.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, de la même façon dont je veux me féliciter de la subvention de 355.000 euros au Théâtre de la Bastille, situé dans le 11e arrondissement, j'aurais pu me féliciter de la délibération qui concerne la subvention allouée aux Athévains dans le 4e arrondissement ou encore au "Paris MouffThéâtre" dans le 5e arrondissement, et plus largement de la véritable politique de soutien au Théâtre, menée par notre Municipalité et conduite par notre excellent collègue Christophe GIRARD.

Car les temps sont durs du côté des théâtres parisiens. Après une année 2009 morose, avec quelques 300.000 spectateurs de moins qu'en 2008, soit une baisse de 9,5 %, le secteur théâtral subit aussi la crise économique.

Longtemps le théâtre de la Bastille a dû faire face à des difficultés financières liées notamment à l'emprunt contracté pour des travaux de rénovation en 2003 et aux recettes de billetterie limitées en raison de sa faible jauge. Ce qui est le cas de nombreux théâtres parisiens qui optent d'ailleurs, depuis quelque temps, pour un spectacle à 19 heures suivi d'un second à 21 heures.

Certains cumulent petite jauge et autres infortunes. Pierre SANTINI, du théâtre Mouffetard, que j'ai rencontré l'an dernier, n'a d'autre solution, par exemple, que d'arrêter sa programmation en juillet et en août car on étouffe littéralement dans la salle.

A l'inverse, certains sont mieux dotés, comme le Rond-Point, magnifique théâtre subventionné par la Ville et l'État et dirigé, qui plus est, par Jean-Michel RIBES qui, j'ai envie de dire, mérite notre Molière pour son dynamisme et son talent au service de l'art dramatique d'aujourd'hui.

Quant à la cinquantaine de théâtres privés à Paris, ce qui est encore un autre sujet, on y prend forcément plus de risques et je me félicite de l'intérêt qui est prêté à cette catégorie de théâtres, même si cette notion de frontière théâtre public/privé me gêne souvent, car il s'agit, dans les premiers comme dans les seconds, de création, d'expression et d'art dramatique tout simplement.

On s'intéresse en tout cas visiblement davantage à ces théâtres. Le Ministère de la Culture, la Ville de Paris et l'A.S.T.P. se sont engagés à leurs côtés avec deux nouvelles conventions triennales qui portent sur la période 2009-2011, et notamment la convention travaux qui précise les conditions dans lesquelles le Ministère de la Culture et la Ville de Paris contribuent au financement de travaux visant à la sauvegarde du patrimoine des théâtres, avec l'accent mis sur les travaux de sécurité et des études d'accessibilité aux personnes porteuses de handicap, un premier pas en attendant la mise en accessibilité efficiente et concrète.

Faisons en sorte que les théâtres et autres lieux de création et d'expression restent une exception parisienne et restons de vigilants partenaires, afin d'éviter que des théâtres en souffrance financière ne soient vendus ou transformés en bureaux, banques ou autres commerces.

Enfin, pour conclure sur le théâtre de la Bastille, qui a connu de réelles difficultés financières, nous espérons que cette importante subvention permettra à ce théâtre de continuer à offrir une programmation de qualité et rester un des lieux phares de la création à Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je remercie à mon tour l'excellente conseillère de Paris, Karen TAÏEB, solidaire et très constructive, toujours, pour son intervention.

En effet, le théâtre de la Bastille, dirigé par Jean-Marie HORDÉ, est une sorte de théâtre privé et non un théâtre municipal ou d'État, mais qui reçoit des subventions de la Ville et de l'État. Jean-Marie HORDÉ est à la tête de ce théâtre depuis 21 ans. Il fait partie des théâtres de taille intermédiaire, comme le théâtre de la Cité internationale, le Monfort ou le théâtre Paris-Villette, qui mènent, en effet, une politique artistique audacieuse, en prenant des risques de programmation et en proposant de vraies conditions d'accueil aux compagnies ; c'est un point très important pour nous que les artistes, les compagnies, soient accueillis dans de bonnes conditions à Paris.

Nous avons renforcé notre soutien à ces lieux d'exigence et d'innovation l'année dernière. Malgré un contexte budgétaire serré et difficile, nous avons continué à leur accorder un effort particulier cette année, afin de leur redonner une marge artistique plus confortable.

Il faut savoir que l'offre théâtrale a explosé à Paris ces 40 dernières années. Le nombre de salles a doublé, il y a une sorte d'inflation du nombre de salles, et le nombre de spectacles a été multiplié par cinq, avec une moyenne de 300 spectacles par semaine. La majorité de ces salles sont des théâtres privés de petite jauge, 40 ou 50 places, non subventionnés, qui trouvent leur équilibre financier en accueillant les compagnies dans des conditions précaires et en fonctionnant à la location.

Pour remédier à cette situation inquiétante et devant cette inflation, nous devons maintenir notre soutien aux théâtres qui garantissent des conditions d'accueil décentes aux artistes et, parmi eux, renforcer notre soutien aux théâtres qui soutiennent les compagnies en production et permettent l'émergence de projets artistiques innovants. C'est, en effet, la mission de "Paris Ville d'artistes".

La politique théâtrale de la Ville de Paris se décline en plusieurs aides et dispositifs :

- le soutien aux huit théâtres municipaux, c'est-à-dire ceux financés exclusivement par la Ville, le Théâtre de la Ville, la Maison de la poésie, le Monfort, le Paris-Villette, le Mouffetard, le Théâtre 13, le Théâtre 14 Jean-Marie Serreau et le 20e Théâtre ;

- l'aide aux principaux lieux de création et de diffusion cofinancés avec l'Etat comme le théâtre du Rond-Point, le théâtre de la Bastille, l'Etoile du Nord, le théâtre de la Marionnette, les Athévains, cités par Karen TAÏEB, le théâtre de la Cité internationale, l'International Visual Theatre d'Emmanuelle LABORIT, le théâtre Ouvert, le théâtre Dunois, le Tarmac et la liste est encore plus longue que cela ;

- l'aide aux petites et moyennes salles : la Comédie italienne, rue de la Gaîté, dans le 14e arrondissement de M. CHERKI, le théâtre de l'Opprimé, l'Atelier du plateau, le Grand parquet, cher à Mme FOURNIER ;

- l'aide aux théâtres privés, évoquée par l'excellente Karen TAÏEB, via le soutien à l'A.S.T.P. (Association de soutien aux théâtres privés), ce sont 57 théâtres privés parisiens membres de l'A.S.T.P. qui sont ainsi soutenus par la Ville ;

- l'aide aux festivals, principalement le Festival d'automne et "Paris quartier d'été", mais également plusieurs festivals de proximité comme les Arènes de Montmartre, la compagnie Mystère Bouffe, du Rififi aux Batignolles, Escapade ;

- l'aide aux centres de ressources comme Cassandre, Aneth et SKITe ;

- les aides directes aux compagnies ; il s'agit d'aides à la diffusion attribuées sur la base du respect d'un certain nombre de critères : nombre de représentations, conditions d'accueil des artistes.

Au total, c'est un budget de 25,6 millions d'euros qui est consacré, en 2010, à la politique théâtrale.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 41).

2010, DAC 468 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Le Musée en Herbe (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 102.750 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 468 relatif à la signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Le Musée en Herbe (1er) pour l'attribution d'une subvention de 102.750 euros, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 39.

La parole est à Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Cet amendement, proposé par mes collègues M. Jean-François LEGARET et Mme Florence BERTHOUT, fait suite au vœu voté par le Conseil du 1er arrondissement le 20 septembre. Il vous demande de prendre en compte l'activité et les efforts du Musée en Herbe, merveilleux outil d'initiation des enfants à l'art.

M. Jean-François LEGARET et Mme Florence BERTHOUT souhaitent que M. le Maire de Paris étudie les conditions de rédaction de la convention pluriannuelle destinée à attribuer des subventions à l'association Musée en Herbe en tenant compte des réels besoins financiers de la structure.

Je ne doute pas qu'il leur sera donné satisfaction.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Eh bien, Mme MACÉ de LÉPINAY a raison de ne pas douter de moi, puisqu'en effet, nous sommes favorables à ce vœu, et je crois que l'association "Musée en Herbe" a apprécié que nous engagions avec elle une très bonne discussion et sur des bases beaucoup plus saines.

C'est donc un avis favorable de l'Exécutif pour l'association "Musée en Herbe".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 39 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 39 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 468 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DAC 468).

2010, DAC 630 - Signature d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens pour l'attribution d'une subvention relative au renforcement du service de transports pendant l'opération "Nuit Blanche" du 2 octobre 2010. Montant : 150.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 630 relatif à la signature d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens pour l'attribution d'une subvention relative au renforcement du service de transports pendant l'opération "Nuit Blanche" du 2 octobre 2010, d'un montant de 150.000 euros.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai voulu intervenir rapidement sur ce projet de délibération concernant une subvention de 150.000 euros pour la R.A.T.P. relative à l'opération "Nuit Blanche" cette semaine.

Je me réjouis que cette fête populaire, qui rencontre un succès grandissant, soit proposée encore une fois aux Parisiens, Franciliens et touristes de passage dans notre Capitale.

"Nuit Blanche" provoquera à nouveau, j'en suis sûr, le rassemblement de tous les amateurs d'art et des promeneurs qui pourront déambuler et admirer les installations et les œuvres proposées.

Le fait de faire appel chaque année à des directeurs artistiques différents renforce, à mon sens, l'exigence de créativité et permet l'émergence de propositions originales à chaque édition de cet événement.

Confiée cette année à Martin BETHENOD, directeur du Palazzo Grassi à Venise et ancien commissaire général de la F.I.A.C., cette édition, avec une quarantaine d'artistes invités et une centaine de manifestations associées, comme j'ai pu le lire dans la presse, proposera un parcours artistique autour de trois territoires dans notre Ville :

- l'Est autour de Belleville,
- le Centre autour des îles de Saint-Louis et de la Cité et dans le quartier du Marais,
- l'Ouest autour du Trocadéro, de l'Alma et des institutions culturelles de ce secteur.

Par ailleurs, je me réjouis que "Nuit blanche" poursuive le développement de la dimension métropolitaine avec la participation de nombreuses villes limitrophes mais aussi de sa dimension internationale.

J'ai également apprécié en regardant la programmation que, parmi les nouveautés proposées dans cette édition 2010, les œuvres à l'intérieur de chacun des trois pôles seront installées à proximité les unes des autres, ce qui permettra à mon avis une plus grande lisibilité, et aussi que des dizaines de médiateurs culturels seront présents sur divers sites pour éclairer les promeneurs néophytes en matière d'art contemporain.

Je voulais donc remercier Christophe GIRARD et Bertrand DELANOË, car en organisant depuis 2002 cette grande manifestation de l'art contemporain à laquelle les Parisiens sont désormais très attachés, notre Municipalité a ouvert la voie à un grand mouvement culturel qui permet l'appropriation culturelle dans l'espace public des diverses disciplines de l'art contemporain.

"Nuit blanche" contribue ainsi indéniablement au rayonnement national et international de notre ville tout en étant l'occasion, pour des centaines de milliers de personnes, d'accéder gratuitement à l'art d'une manière ludique et originale.

Placé cette année sous le signe de l'intimité, le programme existant est populaire, comme l'a signalé le Maire dans la présentation à la presse. Il proposera, j'ai cru comprendre, moins d'œuvres monumentales que les années précédentes pour un coût budgétaire d'1,2 million d'euros, partagé avec des partenaires extérieurs.

La convention avec la R.A.T.P., objet du présent projet de délibération, facilitera la circulation du public et l'accès aux sites par une offre supplémentaire de transport.

Par ailleurs, certaines stations de la ligne 9 seront utilisées pour les projets artistiques.

Je vous invite donc fortement, chers collègues, pour conclure, à voter favorablement ce projet de délibération et également à vous y rendre d'afin de contribuer à faire de cette édition une nouvelle réussite.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - "Muito obrigado", merci beaucoup, Monsieur SANCHES RUIVO.

Je tenais à vous signaler également que les programmes de la "Nuit blanche" sont sur la table à l'entrée du Conseil. Comme tous les conseillers de Paris sont en séance, je pense que chacun trouvera son exemplaire.

Comme M. SANCHES RUIVO l'a dit, "Nuit blanche" connaît d'année en année un succès accru puisque, l'an dernier, plus d'un million de personnes ont arpenté les rues de Paris.

Il est vrai que de plus en plus de visiteurs, de fous d'art contemporain viennent de toute la France, de toute l'Europe et des régions, et beaucoup de la région parisienne.

Cette année, pour la 9e édition, Martin BETHENOD, qui a longtemps travaillé auprès de Jean-Jacques AILLAGON lorsqu'il était Directeur des affaires culturelles de la Ville puis Président du Centre Pompidou, qui est devenu d'ailleurs le Directeur de la Pointe de la Douane et du Palazzo Grassi à Venise, l'établissement culturel appartenant à François PINAULT, est le Directeur artistique cette année.

Il a fait un choix qui nous plaît beaucoup, celui de l'intime face au spectaculaire grâce à une grande densité d'œuvre comme l'a expliqué notre collègue dans l'espace parisien contraint.

Cela permettra à chacune et chacun de se déplacer à pied toute la nuit, d'emprunter un Vélib' ou bien les deux lignes de métro qui seront ouvertes gratuitement entre 2 heures et 5 heures du matin, la ligne 14 et la ligne 9, que je vous encourage à utiliser ainsi que les bus de nuit.

En plus des 41 projets officiels, plus d'une centaine de projets seront proposés pour "Nuit blanche", notamment dans le territoire Est où les galeries de Belleville ont souhaité s'associer étroitement à l'événement. Les deux arrondissements concernés, le 20e et le 11e, sont évidemment très actifs.

"Nuit blanche" présente également des œuvres produites spécialement pour l'événement mais aussi des œuvres issues de collections publiques, le F.M.A.C., le F.R.A.C., le F.N.A.C., et privées, comme la collection Agnès B., réactivée, si nous pouvons utiliser ce terme, pour l'occasion.

La popularité croissante de "Nuit blanche" qui est une manifestation très parisienne n'est plus à démontrer. Cette année, 15 villes françaises dont Vincennes et son maire, Laurent LAFON, ont décidé de s'y associer, et 22 villes dans le monde, dont récemment Singapour où j'étais très heureux de voir et de croiser de nombreux artistes français, dont par exemple Miguel CHEVALIER, organise une "Nuit blanche".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 630.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 630).

2010, DU 246 - Projet d'installation d'un monument en mémoire des morts du corps expéditionnaire russe de la grande guerre.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la concertation pour l'emplacement du monument.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 246 relatif au projet d'installation d'un monument en mémoire des morts du corps expéditionnaire russe de la grande guerre, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 40 et le groupe U.M.P.P.A. le vœu référencé n° 41 dans le fascicule.

La parole est à Mme MÉRIGOT de TREIGNY.

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - La France souhaite rendre hommage au corps expéditionnaire russe qui a combattu sur le sol français, aux côtés de l'armée française, durant la première guerre mondiale.

Le Conseil du 8e arrondissement se félicite de cet hommage mais regrette que l'implantation de la statue du sculpteur SOUROVTSEV, sur le Cours la Reine, ne soit pas l'emplacement qui mette ce mémorial le plus en valeur en raison de la présence de nombreuses statues déjà installées sur ce lieu.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'une concertation soit organisée avec l'ensemble des services de l'État, de la Ville et de l'arrondissement afin de mettre pleinement ce monument en valeur.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - J'associe bien sûr à la réponse de l'Exécutif Catherine VIEU-CHARIER et Danièle POURTAUD.

J'étais, représentant le Maire et en remplacement de Pierre SCHAPIRA, à l'inauguration de la saison russe au Grand Palais aux côtés de François FILLON, de Frédéric MITTERRAND et de Bernard KOUCHNER. Nous avons abordé ce sujet.

Le Maire avait répondu à François FILLON, le premier Ministre, qu'il acceptait les conditions d'implantation et, par délibération DU 246, le Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver le principe de l'installation d'un monument en mémoire des morts du corps expéditionnaire russe de la grande guerre sur le domaine public parisien.

Considérant que, selon l'article L.25 alinéa 1 du Code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

Considérant que, par dérogation à cette disposition, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ou cette utilisation ne présente pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Il est donc proposé de compléter le délibéré comme suit :

"L'ensemble des frais relatifs à l'implantation du monument seront à la charge de l'État, l'autorisation d'occupation du terrain par l'État se fera à titre gracieux".

Dois-je répondre dans la foulée au vœu ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Oui.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Sur le vœu, ce qui me gêne un peu, c'est que le vœu est incohérent par rapport à la demande du Premier Ministre et du Ministre de la Culture, Frédéric MITTERRAND, alors que Pierre LELLOUCHE est lui-même membre du Gouvernement.

Est-il raisonnable qu'un membre du Gouvernement fasse un vœu qui aille à l'encontre de l'autorité du Premier Ministre ? Cela me semble incongru.

Je vous propose de donner un avis défavorable pour cette raison, pour ne pas mettre Pierre LELLOUCHE dans l'embarras.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voulez-vous intervenir, Madame ?

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - Oui, simplement pour ajouter que tout ceci n'était pas dans l'exposé des motifs.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 40 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 40 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 41 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 246 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DU 246).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux modifications d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 42 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif aux modifications de l'organisation du travail des personnels des bibliothèques municipales.

Il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

La parole est à Mme FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Aucun projet de délibération mais l'actualité, puisque, lors de la discussion sur le travail le dimanche, nous avons fait part de notre soutien à ce qu'a entrepris la Ville, à savoir l'ouverture des bibliothèques le dimanche, avec ce petit bémol que nous souhaitons que le travail le dimanche soit compensé, soit par des journées de récupération soit par une contribution financière, qui permette là aussi de prendre en compte la spécificité de ce travail le dimanche.

C'est pourquoi nous revenons sur cette question, avec un vœu qui insiste sur la nécessité de poursuivre le dialogue avec les organisations syndicales des bibliothèques et des médiathèques concernées.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup.

Je sais que Mme FOURNIER et son groupe nous accompagnent dans le besoin d'ouverture le dimanche, qui est une réponse aussi à la société de consommation ; et j'ai bien entendu ce matin ce que Sylvain GAREL disait dans son intervention à propos de l'ouverture des bibliothèques le dimanche et des heures supplémentaires.

Deux équipements municipaux de lecture publique sont ouverts le dimanche depuis 2008 : la bibliothèque spécialisée François Truffaut dans le 1er arrondissement aux Halles et la médiathèque Marguerite Yourcenar dans le 15e arrondissement.

L'ouverture dominicale de ces deux bibliothèques est un nouveau service aux usagers, que nous avons souhaité lancer afin de répondre à l'évolution des modes de vie et des pratiques culturelles à Paris.

Je vous rappelle, par exemple, qu'à Issy-les-Moulineaux, tout près, la grande médiathèque est ouverte le dimanche depuis sa construction.

Elle doit également permettre d'offrir une alternative à l'utilisation consumériste du temps libre, telle qu'envisagée par l'extension des ouvertures dominicales de centres commerciaux.

Force est de constater que ce nouveau service est plébiscité par les Parisiens puisqu'une augmentation de fréquentation est aujourd'hui constatée sur cette seule journée, de 30 à 40 % supérieure aux autres jours de la semaine, ce dont bien évidemment nous ne pouvons que nous réjouir. Forts de ce succès et en accord avec son personnel, un troisième équipement de lecture publique - et d'autres, nous l'espérons, comme Hélène Berr dans le 12e, la médiathèque Marguerite Duras dans le 20e arrondissement, inaugurée par le Maire de Paris le 9 juin dernier - devait ouvrir ses portes au public le dimanche à partir de septembre.

L'organisation du travail dominical dans nos établissements de lecture publique est le fruit d'efforts de concertation réalisés par la collectivité parisienne que je tiens à rappeler ici. Des postes supplémentaires ont été créés au sein des médiathèques Marguerite Yourcenar (5 postes) et Marguerite Duras dont l'effectif a été finalement porté à 50 agents permanents.

Par ailleurs, par délibération du Conseil de Paris des 7 et 8 juin 2010, le temps du travail dominical des agents des médiathèques Yourcenar et Duras a été réduit de deux heures, correspondant ainsi à une journée de travail de 5 heures 45.

Enfin, jusqu'à présent, l'indemnité dominicale pour les agents de bibliothèque s'établissait à 75 euros bruts. La Ville de Paris a procédé à l'augmentation de cette prime à hauteur de 87 euros bruts, ce qui représente donc 12 euros bruts supplémentaires, ce qui nous semble être une progression d'environ 16 %, soit un effort budgétaire important dans le contexte de crise que connaît la Ville de Paris. Le montant de la prime permettrait ainsi de doubler, voire plus que doubler selon les catégories d'agent, la rémunération effective du travail dominical, et là je me place évidemment en étroite connivence, dans le bon sens du terme, avec ma collègue Maïté ERRECART et la D.R.H. de la Ville.

Bien évidemment, le mouvement social des agents des bibliothèques auxquels nous assistons n'est nullement satisfaisant, ni pour les personnels, ni pour les usagers, ni pour la Ville de Paris, ni pour les élus. Ainsi, toujours conformes à notre politique de dialogue social, nous allons poursuivre et développer les négociations avec les organisations syndicales représentant les personnels concernés, afin qu'une issue favorable, juste et respectueuse soit trouvée le plus rapidement possible.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter favorablement ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 228).

2010, DAC 563 - Changement de dénomination de la bibliothèque administrative de la Ville de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 563 relatif au changement de dénomination de la bibliothèque administrative de la Ville de Paris.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Longtemps nommée "bibliothèque administrative" de la Ville de Paris, la bibliothèque, créée en 1872 pour remplacer celle qui avait été détruite lors de l'incendie de l'Hôtel de Ville, était fermée depuis avril 2007 pour des travaux de mise en sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes handicapées. La bibliothèque vient de rouvrir ses portes au public et vient de changer de nom pour s'appeler dorénavant la bibliothèque de l'Hôtel de Ville.

Pour avoir assisté à la cérémonie et découvert cette magnifique salle parfaitement restaurée, je ne peux m'empêcher de partager avec vous, chers collègues, ce sentiment d'être en présence d'un véritable trésor, maintenant accessible aussi au public.

Pour faire court, cinq chiffres : 600.000 volumes pour les imprimés, 7.000 titres pour les périodiques, 2.270 volumes pour les manuscrits, 10.000 dessins et 10.000 photos pour l'iconographie.

En conclusion, évidemment, je voudrais féliciter Danièle POURTAUD et ses services pour l'ensemble du travail réalisé, mais aussi et surtout vous inviter à la visiter et à l'utiliser.

Merci, chers collègues.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Monsieur GIRARD, c'est à vous.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - C'est Mme POURTAUD.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je suis induit en erreur !

Madame POURTAUD, vous avez la parole.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord remercier Hermano SANCHES RUIVO de me donner l'opportunité d'évoquer la réouverture pour tous les publics de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville qui a été, comme il l'a rappelé, inaugurée par Bertrand DELANOË le 16 septembre. Je voudrais, comme lui, vous inviter, chers collègues, si vous n'avez pas encore eu le temps de le faire, à redécouvrir ce magnifique ensemble architectural, conçu par Edouard Deperthes pour les élus parisiens.

Cette magnifique bibliothèque est maintenant ouverte à tous les usagers des bibliothèques de la Ville de Paris et c'est le sens du changement de nom que nous avons souhaité et sur lequel porte ce projet de délibération.

Je voudrais aussi en profiter pour saluer son directeur, Pierre CASSELLE, et toute son équipe qui s'inscrivent pleinement dans cette nouvelle dynamique et ont déjà accueilli 13.000 personnes lors des dernières Journées du Patrimoine.

Comme cela vient d'être rappelé par Hermano SANCHES RUIVO, cette bibliothèque renferme des trésors, bien sûr pour les chercheurs mais aussi pour tous les passionnés de l'histoire de Paris : 600.000 volumes, bien entendu les comptes rendus du Conseil de Paris depuis 1872, mais beaucoup de documents étonnants, comme :

- ce manuel destiné à faire découvrir la tenue des petits Français en 1900 aux enfants japonais, manuel rédigé en japonais ; je le signale à Christophe GIRARD, qui nous a quittés mais je suis sûr qu'on le lui rapportera ;

- ou encore cette lettre de Delacroix, conseiller de Paris, envoyant sa démission au préfet Haussmann, car après avoir reçu la commande pour la chapelle des Saints Anges de Saint-Sulpice, il se trouve dans l'impossibilité de - je cite, c'est Delacroix qui le dit - "concilier avec mes travaux particuliers et mes absences fréquentes de Paris l'exactitude que demandent impérieusement ces importantes fonctions", fonctions donc de conseiller de Paris.

Cette bibliothèque est également liée à l'histoire plus contemporaine et à la sombre période de l'occupation, puisque nous avons retrouvé pendant les travaux l'emplacement des caches d'armes ménagées derrière les rayonnages par Alphonse Bérard, conservateur, résistant de la première heure qui, après avoir organisé l'évacuation des ouvrages les plus précieux en 1939, fit de la bibliothèque un support du réseau de renseignements Johnny. Alphonse Bérard fut arrêté par la Gestapo et déporté à Mauthausen où il mourut le 23 mars 1944.

Je souhaite donc profiter de cette séance pour annoncer au Conseil qu'avec ma collègue et amie Catherine VIEU-CHARIER, nous souhaitons pouvoir rendre hommage à ce résistant par l'apposition d'une plaque dans la bibliothèque.

Voilà, chers collègues, cette bibliothèque de l'Hôtel de Ville témoigne plus que jamais de l'histoire de Paris et nous sommes vraiment très heureux de l'avoir rendue aux Parisiens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 563.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 563).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la limitation des panneaux publicitaires sur les chantiers de la Ville.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 43 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la limitation des panneaux publicitaires sur les chantiers de la Ville. Il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

La parole est à Sylvain GAREL, pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 18^e arrondissement. Il a été suscité par la pose de trois panneaux publicitaires autour de la rue de Clignancourt, mais j'imagine qu'il y en a beaucoup d'autres dans tout Paris.

Nous nous inquiétons du fait que ces chantiers, qui sont souvent des micro-chantiers, se multiplient et on a vraiment parfois l'impression que ces chantiers n'ont qu'un seul but : permettre l'installation d'un panneau publicitaire supplémentaire.

Je souhaitais à cette occasion demander à Mme POURTAUD qui, je sais, est très attentive à ce R.L.P. que nous sommes obligés de revoir, de faire bien attention que les travaux ne soient pas l'occasion de détourner notre règlement et de faire en sorte que la suppression des panneaux 4 par 3 soit bien entérinée, y compris dans les chantiers et - c'était le maire du 18^e qui le souhaitait et nous l'avons rajouté - le fait que le maire d'arrondissement soit consulté lorsqu'un panneau publicitaire sera posé sur un chantier dans son arrondissement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier les élus du 18^e d'attirer à nouveau notre attention sur la nécessité de réviser le plus rapidement possible le règlement local de publicité.

Je voudrais dire que je partage le souci des élus du 18^e et, je crois, largement de cette assemblée, de réduire fortement l'impact de la publicité dans notre cadre de vie.

La suppression des dispositifs publicitaires 4 par 3 auxquels vous faites référence dans votre vœu fait bien entendu partie des trois grands objectifs que je vous avais annoncés lorsque nous avons voté ensemble la relance de la procédure de révision en juillet 2009.

En plus de la suppression des zones de publicité élargies, nous avons par ailleurs proposé au groupe de travail constitué par M. le Préfet de Paris d'étudier la réduction du nombre de dispositifs sur les palissades de chantiers. Nous proposons d'instaurer une règle d'espacement de 25 mètres entre chaque dispositif, ce qui permettra une insertion paysagère plus harmonieuse et moins agressive, bien entendu, si ces propositions sont retenues par le groupe de travail et ensuite votées par notre Conseil.

En revanche, si je partage votre vœu et comprends parfaitement la préoccupation des maires d'arrondissement, le règlement en matière d'affichage est régi par le code de l'environnement qui, d'une part, stipule que la publicité supportée par les palissades de chantier ne peut être interdite sauf dans certaines zones et prévoit par ailleurs un régime de déclaration préalable.

Le R.L.P. ne peut qu'élaborer des règles de fond et ne peut donc prévoir un système d'autorisation, je vous renvoie à l'article L-585 et 6.

Mais je rappelle que chaque installation fait l'objet d'une vérification systématique sur le terrain par les services de la Ville, et en cas de non-conformité, une dépose est demandée aux afficheurs.

Par ailleurs, quand des difficultés surviennent, notamment quand la sécurité est en jeu, et c'est je crois le cas des panneaux que vous avez visés dans votre vœu, les services sont bien évidemment à la disposition des maires d'arrondissement pour contacter l'annonceur et trouver des solutions. Je crois d'ailleurs que le cas du 18^e a été réglé.

Je proposerai donc, si les auteurs du vœu en sont d'accord, de supprimer le deuxième alinéa du vœu qui, comme je vous l'ai indiqué, est contraire à la loi, et que je peux donc difficilement accepter. Si cette modification est acceptée, je propose que nous votions favorablement ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix le vœu n° 43... Pardon...

M. Sylvain GAREL. - J'accepte la proposition de Mme POURTAUD. Simplement, je comprends bien la réglementation, mais le fait qu'en interne, avant la pose d'un panneau, le maire d'arrondissement soit d'abord informé et qu'on lui demande son avis... Il y a un danger sur l'un de ces panneaux qui est à un carrefour, si on l'avait demandé au maire, le maire aurait tout de suite dit que ce n'était pas la peine de l'installer. Cela éviterait de l'installer et de le démonter ensuite, ce qui est toujours source de surcoût pour tout le monde.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 229).

2010, SGRI 61 - Acceptation du titre de recettes du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour la mise en oeuvre de la coopération avec la Ville de Beyrouth dans le domaine du patrimoine.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Ce n'est pas l'usage, mais il y en a juste deux, nous allons passer à l'examen du projet de délibération SGRI 61 concernant l'acceptation du titre de recettes du Ministère des Affaires étrangères et européennes pour la mise en oeuvre d'une coopération avec la ville de Beyrouth dans le domaine du patrimoine. C'est simplement un amendement technique qui nous demande de porter à 31.000 euros au lieu de 30.000 euros la contribution de la Ville.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 44 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 44 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 61 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, SGRI 61).

Vœu déposé par l'Exécutif municipal relatif aux objectifs pour le développement présenté au Conseil de Paris des 27 et 28 septembre 2010.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 45 dans le fascicule concernant les objectifs du millénaire. Comme c'est un vœu déposé par l'Exécutif, je le présente.

L'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie, vous vous en souvenez encore peut-être, la semaine dernière, à New-York et l'enjeu principal de cette AG était le bilan des objectifs du Millénaire pour le Développement en faveur desquels les Etats membres des Nations Unies se sont engagés en 2000 à agir afin de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015.

Les Etats s'y sont engagés dont la France, mais l'ensemble des acteurs du développement, ONG, autorités locales ont souhaité également y contribuer.

Au nom de l'Exécutif, j'ai souhaité vous présenter ce vœu afin de rappeler l'ensemble des actions internationales que mène la Ville de Paris depuis 2001, que j'ai le plaisir régulièrement de vous soumettre au Conseil de Paris sous forme de projets de délibération, comme d'ailleurs aujourd'hui avec 2 projets de délibération concernant l'eau et l'assainissement et 2 autres projets de délibération sur le SIDA. Ces actions qui concernent la lutte contre le SIDA ou la tuberculose, l'accès à l'eau et l'assainissement, le développement durable, la réduction de la santé maternelle etc., font dans leur quasi-totalité l'objet d'un consensus parmi nous et je m'en réjouis. C'est à notre honneur. La Ville de Paris est un acteur reconnu au plan international par les Agences de l'ONU, par la Commission européenne, par les ONG françaises que nous soutenons activement et bien entendu financièrement dans le cadre de partenariat précis.

Ce vœu que je vous invite à voter, rappelle l'extrême importance de cette lutte contre la pauvreté dans le monde, rappelle l'importance du rôle des collectivités locales y compris comme élément incontournable de la démocratie, demande aux Etats et en particulier à la France de continuer encore plus activement ses efforts.

Il est à craindre que les OMD ne soient pas atteints en 2015. Mais la déclaration de 2000 a lancé une impulsion incomparable en faveur du développement qu'il faut amplifier. Nos actions sauvent des vies, améliorent la qualité de vie de nombreuses populations, et contribuent à leur autonomisation et au renforcement des capacités des autorités locales.

Je vous remercie.

Je vous demande, puisque personne n'était inscrit, de voter le vœu n° 45.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 230).

2010, DAC 418 - Subvention à l'association Les oublié(e)s de la mémoire Association civile homosexuelle du devoir de mémoire (10e). Montant : 2.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 418 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Les oublié(e)s de la mémoire", association civile et homosexuelle du devoir de mémoire, pour un montant de 2.000 euros.

La parole est à Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - L'association "Les oublié(e)s de la mémoire" est une association récente, puisqu'elle a été créée en 2005, et c'est la première fois qu'elle obtient une subvention de la Ville de Paris, ce que nous tenons à souligner pour nous en réjouir, même si la somme est extrêmement modeste, et nous souhaitons que le travail de l'association soit mieux reconnu dans d'autres sessions de notre Conseil.

Cette association civile homosexuelle du devoir de mémoire a pour objet de fédérer ceux qui reconnaissent la déportation des homosexuels comme un élément constitutif de la mémoire commune.

Mais au-delà de l'action de mémoire classique qui consiste à s'associer aux cérémonies organisées par les pouvoirs publics, cette association souhaite favoriser les recherches et les études pour la connaissance et la reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité.

Et à ce titre, je tenais à saluer son travail, qui est tourné vers le passé mais aussi vers le présent, en luttant pour la paix, et toutes les formes de discriminations et d'homophobies qui existent encore aujourd'hui en France et dans le monde.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT était inscrit ; il n'est pas là.

Je donne donc la parole à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Rien n'est jamais acquis, et parler d'homosexualité n'est pas chose facile aujourd'hui encore. Alors, parler de la déportation des homosexuels, vous imaginez bien que c'est encore plus difficile.

Pendant très longtemps, leur calvaire a été occulté par la mémoire officielle, et lorsque les camps ont été libérés, les survivants sont rentrés chez eux, ont tenté de reprendre goût à la vie, et les homosexuels, parmi eux, ne sont pas sortis de l'enfermement.

Ils ont été interdits par la loi, tabassés, exclus, marginalisés et cachés, et pendant longtemps, gardant pour eux leurs multiples souffrances. Il n'est donc que justice de voir aujourd'hui leur mémoire saluée officiellement. Et justement à travers cette association qui s'appelle "Les Oubliés de la Mémoire" et qui fait un travail considérable.

Je voudrais rappeler que jusqu'à aujourd'hui aucune subvention de la Ville de Paris n'était venue aider cette association, et que je suis donc extrêmement fier de porter pour la première fois une subvention.

J'ai conscience que la somme allouée peut paraître modeste, mais au regard des sommes que le Conseil de Paris donne et vote aux associations d'anciens combattants, la somme de 2.000 euros est loin d'être ridicule.

Evidemment, j'entends les arguments de ma collègue Danielle FOURNIER. Nous travaillons à valoriser le travail des "Oubliés de la Mémoire", pas seulement par des dotations de subventions, mais aussi en étant à leurs côtés. Et vous savez que j'y veille particulièrement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote, Monsieur BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Je voudrais évidemment aller dans le même sens que ma collègue Catherine VIEU-CHARIER et dire à quel point les efforts qui ont été faits, notamment cette année par Catherine VIEU-CHARIER, pour que l'ensemble des mémoires, et en particulier pour que la mémoire de la déportation des homosexuels soit reconnue, et dire que précisément c'est ce qui est inédit.

C'est aussi précisément ce que Catherine VIEU-CHARIER a essayé de faire, et c'est tout le sens de ce projet de délibération.

Evidemment, l'an prochain, on fera en sorte que cette subvention soit plus importante et d'aller du coup dans le sens de ce qu'a dit Danielle FOURNIER dans le cadre de son intervention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 418.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 418).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la Journée nationale d'hommage aux Harkis.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 46 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la Journée nationale d'hommage aux Harkis. Il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

Je donne la parole à Mme BERTRAND, pour une minute.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

La France a décidé l'institution d'une Journée nationale d'hommage aux Harkis chaque 25 septembre. Les Harkis sont ces combattants supplétifs algériens qui ont participé au maintien de l'ordre en Algérie entre 1954 et 1962.

En Algérie, les Harkis et leurs familles ont subi de terribles représailles, notamment après l'indépendance de l'Algérie : ce sont 60.000 morts au minimum, 60.000 ayant dû fuir en France, sur une population globalement estimée à 200.000 personnes.

En France, les Harkis ont trop longtemps été oubliés, voire abandonnés et les gouvernements successifs n'ont jamais été à la hauteur, allais-je dire, des besoins ou des demandes de ces populations. Or, de nombreux Harkis et descendants de Harkis vivent à Paris, et même travaillent pour certains pour la Ville.

Considérant qu'il existe aujourd'hui, parmi les survivants de cette tragédie et leurs descendants, une volonté de réconciliation, d'apaisement et d'insertion, le groupe Centre et Indépendants demande qu'une commémoration municipale d'hommage aux Harkis se déroule désormais soit le 25 septembre, au moment des cérémonies nationales, soit à un autre moment et selon des modalités à déterminer.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Mes chers collègues, quel que soit ce que l'on pense de l'engagement des Harkis, je voudrais dire que la France a une dette vis-à-vis des Harkis et de leurs familles. Leurs itinéraires ont été multiples, leurs engagements avaient des raisons diverses, et beaucoup d'entre eux n'avaient connu que le système colonial pour être enrôlés si jeunes quelquefois dans cette guerre.

Comme l'a dit Pierre VIDAL-NAQUET, "en enrôlant les Harkis et en en faisant ainsi un instrument de la politique de répression, le Gouvernement et l'armée ont compromis ces hommes aux yeux de leurs compatriotes". Des milliers d'entre eux ont été torturés, massacrés et surtout abandonnés. Et que dire surtout de la manière dont ont été traités hommes, femmes et enfants lors de leur rapatriement, quand ils ont eu la chance d'être rapatriés, parce que nombre d'entre eux sont restés sur les quais à Alger et ont été massacrés !

Lors de leur rapatriement en 1962, dans les camps du Larzac et dans les camps de Rivesaltes, qui avaient accueilli de façon honteuse les républicains espagnols, ils y sont restés de longues années et ils sont devenus des sous-citoyens.

Leurs enfants et leurs petits-enfants étaient à la marge de la population française. Aujourd'hui, ces enfants et ces petits-enfants demandent à leurs parents de leur raconter leur histoire, et elle n'honore pas la France. Cette mémoire douloureuse doit être mieux connue et mieux explorée pour permettre une connaissance sereine et apaisée de ces épisodes tragiques.

Je voudrais dire que la Ville de Paris est loin d'être absente sur cette question. D'abord, elle participe à la commémoration nationale du 25 septembre depuis 2001. Ensuite, un colloque a été organisé à l'Hôtel de Ville, deux consacrés à l'histoire et à la mémoire des Harkis.

Comme vous le savez sans doute, Bertrand DELANOË a tenu en 2005 à apposer deux plaques auprès du monument consacré à la guerre d'Algérie décidé par Jacques CHIRAC en 1995, dans le square de la Butte du Chapeau-Rouge dans le 19^e arrondissement, l'un en hommage aux Harkis et à leurs familles, l'autre en souvenir de toutes les victimes civiles de cette guerre.

Il est donc tout à fait envisageable et tout à fait honorable de penser à organiser une cérémonie commémorative le 25 septembre, sous réserve évidemment que les travaux liés au prolongement du tramway le permettent - c'est technique - mais c'est pour cela que personnellement, et au nom de la majorité municipale, je propose un vote positif sur ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste et radical de gauche et apparentés, Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Nous allons donc passer aux voix du vœu n° 46.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 231).

Pour ma part, je suis très heureux que l'on rende hommage aux Harkis, compte tenu de tout ce qui a été dit.

2010, DAC 359 - DJS 369 - SG 48 - Subvention à l'association Slam Productions (20e) au titre de ses actions dans le domaine du Slam en 2010. Montant : 6.500 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 359 - DJS 309 - SG 48 relatif à l'attribution d'une subvention de 6.500 euros à l'association Slam Productions (20e) au titre de ses actions dans le domaine du Slam en 2010, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 46 bis.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9^e Commission. - Il s'agit d'un amendement technique - je suis bouche bée devant tous ces documents - et je vous demande de le voter. C'est un très bon amendement, nécessaire évidemment.

"Suite à une erreur, une modification est apportée à l'exposé des motifs afin qu'il soit conforme au délibéré". C'est la moindre des choses ! "En conséquence, il est proposé de modifier le dernier paragraphe comme suit : compte tenu de l'intérêt, de la qualité des nombreuses actions menées, je vous propose de renouveler le soutien de la Ville à l'association "Slam Productions" en lui attribuant une subvention de 8.000 euros, dont 3.000 euros au titre de la culture, 2.000 euros au titre de l'égalité femme-homme, homme-femme, et 3.000 euros au titre de la jeunesse".

C'est bon. On peut voter.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 46 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 46 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 359 - DJS 369 - SG 48 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DAC 359 - DJS 369 - SG 48).

2010, DF 44 - Signature d'une convention cadre définissant les conditions de mise à disposition de sites du domaine de la Ville de Paris au profit de l'opérateur de téléphonie mobile FREE Mobile.

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif au respect du seuil d'exposition maximal de 0.6 V/m.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux conventions-cadre avec Orange, SFR et Bouygues.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la conférence citoyenne "ondes, santé, société" et à la commission de concertation de téléphonie mobile.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons, dans les horaires, à la 1^{ère} Commission et nous examinons le projet de délibération DF 44 relatif à la signature d'une convention cadre définissant les conditions de mise à disposition de sites du domaine de la Ville de Paris au profit de l'opérateur de téléphonie mobile FREE Mobile, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé les amendements n^{os} 47 et 48 et le vœu référencé n° 50, la majorité municipale le vœu référencé n° 49, le groupe U.M.P.P.A le vœu référencé n° 51 et l'Exécutif le vœu référencé n° 51 bis.

La parole est à M. René DUTREY, pour cinq minutes.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

La particularité du dossier de la téléphonie mobile, par rapport à tous les autres scandales anciens de santé publique - je parlais des scandales de l'amiante qui concernaient principalement les ouvriers des usines de l'amiante, les scandales de la dioxine qui concernent les gens qui habitent à proximité des incinérateurs ou des éthers de glycol pour les ouvriers qui les manipulaient - et des champs électromagnétiques, est que le réseau a été déployé alors qu'à l'époque il n'y avait aucune expertise sanitaire sur le sujet.

Le réseau a été déployé, c'est-à-dire que cela concerne l'ensemble de la population, contrairement à tous les autres sujets de santé publique que je citais. Ce déploiement a eu lieu à un moment où il n'y avait aucun recul en termes d'expertise et où il n'y avait pas de décrets pour encadrer ce déploiement, et entre autres l'exposition aux champs électromagnétiques.

Le décret de 2002 est venu encadrer en principe les champs électromagnétiques avec des seuils de 41 et 58 volts par mètre selon la fréquence, seuil que les associations aiment bien qualifier de seuil de pré-cuisson, contrairement au seuil de précaution. Effectivement, ce sont les seuils en dessous desquels nous ne cuisons pas ! C'est-à-dire que ces seuils sont extrêmement laxistes. De nombreux pays européens et dans le monde ont des normes beaucoup plus contraignantes.

C'est l'état législatif aujourd'hui en matière de téléphonie mobile. La Ville de Paris, lors du premier mandat, a voulu aller plus loin, aller plus loin que la loi, et réaliser cette charte de la téléphonie mobile. Comment la Ville a-t-elle réussi, à l'époque, à faire venir les opérateurs à la table des négociations ?

La Ville a réussi car il y avait une convention d'occupation du domaine public qui concernait SFR, Bouygues et Orange et, grâce à cette convention, la Ville a réussi à amener les opérateurs à la table des négociations, à leur faire signer une charte, cette charte, dont les trois piliers information, concertation et seuil d'exposition à 2 volts/mètre, a été une avancée, à l'époque, pour la Ville de Paris.

Cette charte a été suivie, il y a deux ans, d'une conférence citoyenne, avec toute une série de préconisations extrêmement précises et élaborées par le panel de citoyens, avec un rapport d'une très grande qualité.

En 2009, l'A.F.S.S.E.T., Agence française de sécurité sanitaire, est venue clore le débat sur l'expérience scientifique en demandant une baisse des seuils d'exposition - je parle bien des seuils d'exposition - de la population, mettant un terme aux nombreuses contradictions du domaine scientifique, avec des études allant dans un sens et dans un autre.

Enfin, la Cour d'appel de Versailles, l'année dernière, a demandé le premier démontage d'une antenne relais.

Voilà pour l'état aujourd'hui, que ce soit législatif et en termes de connaissance d'expertise.

Alors, qu'est-ce que la Ville aurait pu faire ?

La Ville aurait pu, depuis deux ans, renégocier la charte. La charte est obsolète, la charte aurait dû être renégociée, elle ne l'a pas été, je ne comprends pas pourquoi.

La Ville de Paris, depuis deux ans, aurait pu continuer à organiser ces commissions de concertation qui étaient imposées par la charte. Il n'y a eu que deux, voire trois, réunions de concertation depuis deux ans et des antennes sont aujourd'hui installées dans les arrondissements sans passer par cette commission de concertation.

La Ville de Paris, comme elle s'y était engagée, aurait pu suivre les recommandations de la conférence citoyenne, monter un comité de suivi, qui était un engagement, à l'époque, passé par l'Exécutif. Il n'en a rien été, cette conférence citoyenne, pour le moment, est restée lettre morte.

La Ville aurait pu conclure l'étude sur les micro antennes actuellement en cours avant de signer la convention avec Free. Il n'en a rien été, cette étude micro antennes n'est pas finie et la convention avec Free n'en tient pas compte.

La Ville de Paris aurait pu attendre la fin de l'expérience du Grenelle des ondes, actuellement en cours, qui doit se terminer à l'automne, dans le 14^e et 15^e arrondissements, avec une expérimentation de seuil à 0,6 volt/mètre. Elle n'a pas attendu, elle a décidé de signer tout de suite.

La Ville de Paris aurait, enfin, pu proposer et encourager la mutualisation des sites, parce qu'effectivement, la privatisation du secteur des télécommunications a entraîné l'apparition de plusieurs opérateurs, donc de plusieurs antennes, sur les mêmes toits, une démultiplication, en dehors même de toute économie d'échelle ; il n'en a rien été.

Enfin, la Ville présente aujourd'hui la convention Free. Nous aurions souhaité que, comme en 2003, en profitant d'un certain rapport de force, en faisant de la politique, nous tentions d'amener Free à une table de négociations pour lui faire accepter un certain nombre de préconisations de la conférence citoyenne ; il n'en a rien été et le seul argument, aujourd'hui, qui est opposé est un argument légaliste : au nom du droit de la concurrence, nous ne pouvons rien demander à Free.

Argument battu en brèche d'ailleurs cette semaine, puisqu'il y a des engagements spécifiques de Free, passés par courrier, qui n'apparaissent pas dans la convention. On nous dit, au nom du droit de la concurrence, qu'il faut un traitement identique entre les trois opérateurs et, de l'autre côté, Free prend, soi-disant, des engagements de ne pas installer des antennes à côté des écoles.

S'il y avait eu une volonté politique, je crois que nous aurions pu obtenir des engagements de Free sur cette convention, mais depuis la conférence citoyenne, je ne sais plus quel est l'interlocuteur à la Ville de Paris sur la téléphonie mobile.

D'ailleurs, la particularité de ce projet de délibération est qu'il est aujourd'hui en 1^{ère} Commission, en commission des finances, alors que la même délibération sous l'ancienne mandature, Monsieur GAUDILLÈRE, que je vois sourire, concernait trois adjoints : la santé, l'environnement et les finances, et c'était bien, effectivement, que nous envisagions le dossier de façon beaucoup plus globale.

Aujourd'hui, nous sommes en Commission des finances et c'est donc une histoire strictement financière. C'est bien dommage, car je considère que la Ville de Paris a vraiment fait deux pas en avant, et deux pas importants, pendant la première mandature et que nous risquons là d'en faire trois en arrière.

Je conclus très succinctement. Les plaintes s'accumulent aujourd'hui au pôle santé publique et les juges travaillent déjà à la liaison entre des tumeurs du cerveau et les champs électromagnétiques. De nombreuses plaintes sont déposées. Les juges disent eux-mêmes que dans ce genre de sujet, ils mettront cinq ou six ans à prouver peut-être la causalité, mais, en tout cas, il ne s'agit pas d'attendre la création de l'association de victimes pour faire quelque chose à Paris, donc j'ai une seule question : est-ce que la Ville de Paris est prête à imposer ce seuil d'exposition des populations de 0,6 volt/mètre lors de la future renégociation de la charte ? La Ville est-elle prête à mener cette bataille, oui ou non ? Je vous remercie de votre réponse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour cinq minutes.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je m'étonne du peu d'élus présents pour un projet de délibération aussi important, particulièrement dans la partie droite de cet hémicycle, comme si la question...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Ne vous laissez pas troubler, Monsieur le Président, allez-y !

M. Sylvain GAREL. - Je répète que je m'étonne du peu d'élus présents pour un projet de délibération aussi important, particulièrement à la droite de cet hémicycle.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Ne te laisse pas impressionner !

M. Sylvain GAREL. - Je recommence...

Je m'étonne du peu d'élus présents pour un projet de délibération aussi important, particulièrement à la droite de cet hémicycle.

Trois réseaux de téléphonie mobile sont déjà installés à Paris, comme ailleurs, et on veut maintenant nous en imposer un quatrième, au nom toujours de cette concurrence et de cette loi des marchés.

La seule raison qu'on nous oppose, lorsqu'on nous dit : "pourquoi acceptons-nous ce nouveau réseau ?", c'est nous dire que nous ne pouvions pas faire autrement. J'ai du mal à comprendre.

D'abord, parce que, pendant deux Conseils de Paris, largement d'ailleurs grâce à l'opiniâtreté de notre collègue Denis BAUPIN, nous avons réussi à repousser l'échéance. Ce que nous avons réussi à faire pendant deux Conseils, nous aurions sans doute pu le faire encore pendant quelques autres.

Il y avait, paraît-il, un risque judiciaire majeur si nous n'avions pas présenté rapidement un projet de délibération pour permettre à Free de déployer ses antennes, mais je pense que là, en le faisant, si par malheur ce projet de délibération est voté, il y aura des risques sanitaires, politiques et aussi judiciaires.

Pourquoi ?

D'abord, des risques sanitaires, comme en a assez largement parlé René DUTREY, les plus récentes études sur la question de la téléphonie mobile, et particulièrement une compilation d'études récentes, montrent que les risques sont avérés et qu'il y a vraiment, maintenant, de grosses probabilités de causalité entre la téléphonie mobile et certains cancers du cerveau. On a donc vraiment la possibilité que, peut-être, d'ici quelques années ou quelques décennies, on se retrouve avec une catastrophe majeure à gérer.

Des risques politiques, parce qu'il n'aura échappé à personne que depuis des années, se multiplient les conflits locaux autour des installations d'antennes. Les trois autres réseaux ont pu installer leurs antennes à une époque où ce sujet était encore peu connu ou connu d'un petit nombre de gens. Je pense qu'aujourd'hui, cela va être beaucoup plus difficile et que beaucoup de riverains vont se mobiliser pour empêcher que d'autres antennes s'installent, et donc il y aura des conflits locaux importants et des risques politiques pour ceux qui auront autorisé l'installation de ces antennes.

Des risques judiciaires aussi, parce que, là aussi, je reprends la fin de l'intervention de René DUTREY, si, par malheur, cette catastrophe sanitaire devait arriver, bien entendu, il y aura des poursuites, y compris des poursuites contre les élus qui auront autorisé l'installation des antennes.

Je pense que pour échapper à un risque judiciaire lié aux lois du marché, nous risquons l'engagement de poursuites envers des élus, et je pense que nous avons tout à fait intérêt à éviter cela.

Un intervenant. - Fais-nous peur !

M. Sylvain GAREL. - Non, je ne vous fais pas peur ; ce n'est pas faire peur, c'est simplement prévenir...

Un intervenant. - Ne menace pas !

M. Sylvain GAREL. - Je ne menace pas, j'essaie de prévenir.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Ne répondez pas aux interpellations !

M. Sylvain GAREL. - S'il n'y en avait pas, ce serait plus simple.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Je reprends.

Si, demain, il y avait, par malheur - nous ne le souhaitons absolument pas, une catastrophe sanitaire -, il y aurait des risques judiciaires pour tous ceux qui auront participé à l'exposition au risque des Parisiens et des habitants d'autres villes.

C'est pour cela, d'ailleurs, que nous demanderons un vote public, parce que ce seront des responsabilités individuelles et, encore une fois, il faudra que chacun prenne ses responsabilités pour le futur et pour le présent.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On a déjà eu assez peur comme cela.

On va continuer avec Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Chers collègues, j'avoue être un peu surpris de la tournure que prend le débat, parce que c'est un sujet sérieux, je veux en témoigner comme maire d'arrondissement, au contact de la population, de voir qu'il y a en effet une inquiétude, pas généralisée, il ne faut pas non plus la surjouer, née de deux phénomènes.

Tout d'abord, il y a une incertitude. On ne sait pas, et c'est normal puisqu'on est devant une nouvelle technologie, quels pourraient être les effets.

Ensuite, la Ville de Paris, je tiens à le rappeler dans un contexte où la législation nationale est très lâche et où les villes sont livrées à elles-mêmes, dans la précédente mandature, avait fait le choix courageux d'abaisser le seuil d'exposition à des niveaux qui n'ont jamais été atteints encore en France : 2 volts par mètre représentaient une avancée considérable.

La conséquence de cela, bien évidemment, est que nous-mêmes avons fait un lien entre la potentialité d'un risque et le seuil d'émission, sinon pourquoi l'avoir baissé à 2 volts par mètre ?

Nous sommes maintenant dans une nouvelle phase puisque beaucoup d'associations, pas toutes mais un certain nombre, demandent à ce que l'on arrive au seuil de 0,6 volt par mètre.

Je soutiens cette revendication parce que je pense que, dans la négociation avec les partenaires, il faut avoir un but. Est-ce qu'on l'atteint ou non ? C'est un autre débat. J'ignore si c'est le seuil auquel nous devons arriver. Il peut être de 0,7, de 0,8, de 1,8, de 1,5 ou de 1,6, je ne sais pas mais en tout cas il faut avoir un point d'appui quand on entre dans une négociation.

Je voudrais en profiter pour remercier encore une fois Anne HIDALGO, Denis BAUPIN, Jean-Louis MISSIKA et Jean-Marie LE GUEN d'avoir fait en sorte que, à l'issue de la conférence citoyenne et des conséquences que nous en avons tirées, une partie du 14^e arrondissement ait été avec le 15^e arrondissement territoire de l'expérimentation pour l'abaissement des seuils.

Quelle est la difficulté à laquelle nous sommes confrontés ?

Comme toujours, être capable de concilier un progrès technologique auquel la population aspire.

Je le dis ici, si vous pensez que, demain, on va convertir les Parisiens en Peaux-Rouges en leur demandant de communiquer avec des tapis et des signaux de fumée, je pense que celles et ceux qui se présenteront devant la population en disant que c'est cela ou le cancer du cerveau se retrouveront devant une difficulté majeure.

On ne peut pas reculer face à ce progrès technologique. La question est de le domestiquer et d'être capable de concilier progrès technologique et préservation de la santé publique sur la base d'éléments objectifs.

Comme nous sommes dans un principe d'incertitude, l'inquiétude croît. Quand on sait, on est moins inquiet, c'est quand on ne sait pas que l'on est très inquiet.

En même temps, on demande à une ville de régler des contradictions d'un sujet qui est un sujet d'ampleur nationale, qui pose des questions de politique de santé publique de niveau national.

Je dis cela parce que je suis très surpris que l'on ait beaucoup interpellé la Ville de Paris et peu les autorités de tutelle, peu le Ministère de la Santé, peu le Gouvernement.

La France est une République, ce n'est pas une addition de micro-monarchies municipales qui feraient chacune la loi dans leur coin.

Nous sommes plus en avance, on fait les choses, on va continuer à se battre mais ramenons bien le bon rapport d'échelle.

Que faut-il faire maintenant ? Il faut que l'on soit capable de dégager un mode opératoire.

Des deux précédentes interventions que j'ai entendues, la chose qui m'a convaincu est d'aller vers la voie des micro-antennes parce que, bien évidemment, un des éléments de crispation légitime et naturel, ce sont les grosses antennes à côté des crèches ou à côté des écoles. C'est cela qui inquiète les gens.

Si l'on est capable de développer un procédé technologique... Je ne sais pas si ce sont les micro-antennes, je ne suis pas compétent, mais je reconnais comme élu le fait d'aborder ce dossier politiquement et non pas comme un technicien.

Si c'est la question des micro-antennes, avançons et soyons capables, à la fois de pouvoir concilier la nécessité d'avoir un réseau de qualité au niveau parisien et de pouvoir aller vers un nouvel abaissement substantiel des seuils.

Si on ne dégage pas de mode opératoire, nous allons rester dans l'incantation et nous aurons à nous positionner entre deux positions qui doivent être conciliées, et non pas choisir entre l'une ou l'autre.

Ce n'est pas d'un côté le progrès technologique ou, de l'autre, la préservation de la santé publique.

Maintenant, il faut que l'on avance.

Je m'arrête là, je fais confiance aux négociateurs de la Ville de Paris. Je fais confiance à Denis, à Anne, à Jean-Louis et à Jean-Marie pour que l'on avance et qu'on le fasse.

Ce sera une bataille difficile parce qu'en face de nous, nous avons des opérateurs pour lesquels la question fondamentale est d'abord une question financière.

De plus, le Gouvernement ne nous a pas aidés, parce que comme il vient de faire la taxe "Baroin Sarkozy" sur les antennes, nous sommes maintenant taxés à l'antenne.

Dès lors que nous avancerons dans le débat sur les micro-antennes, nous aurons des résistances majeures parce que, derrière, tout ce que les opérateurs devront payer sera de l'argent en moins qu'ils verseront dans le cadre des dividendes versés à leurs actionnaires.

C'est une bagarre politique. De grâce, essayons d'avancer ensemble et de ne pas donner le sentiment que l'adversaire est la Ville de Paris. La Ville de Paris est un partenaire, l'adversaire nous l'avons, c'est le Gouvernement et sa force d'inertie.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Il y a sur cette histoire d'antennes et de couverture du réseau de téléphonie mobile à Paris deux sujets, deux choses auxquelles je crois.

La première chose à laquelle je crois, la Direction de la Concurrence l'a démontrée, c'est que le marché de la téléphonie mobile est aujourd'hui un oligopole où les trois plus gros opérateurs s'entendent sur les prix et où l'arrivée d'un quatrième opérateur sur toute la France, mais à Paris, sera de nature à très certainement être un bénéfice pour les consommateurs.

Je vous rappelle que la France a l'immense privilège d'être le pays où les forfaits 3G sont les plus chers d'Europe pour l'accès à l'Internet mobile.

Je crois que l'arrivée de cette quatrième licence est nécessaire, elle est utile et il est en tout cas de notre rôle de Mairie de Paris de faire en sorte qu'elle se fasse dans de bonnes conditions.

Ce que je crois en revanche, et au-delà de le croire, c'est parce que je respecte la Constitution, c'est que le principe de précaution doit en la matière être respecté.

Bien que, et c'est le sens de mon intervention, je voterai le vœu soumis par le groupe "Les Verts", je ne crois pas que nous devrions voter ces vœux et ces amendements uniquement sous le principe de la terreur pénale selon lequel nous, élus parisiens, serions demain soumis à une terreur pénale si nous votions ces amendements et ces vœux.

En la matière, nous devons être ambitieux, nous devons espérer le meilleur pour les Parisiens. Si nous votons ces vœux et amendements du groupe "Les Verts", nous renforcerons l'Exécutif municipal dans sa capacité à négocier avec les opérateurs.

Je vais donc voter les amendements et le vœu du groupe "Les Verts". Je ne pourrais évidemment pas voter le projet de délibération s'ils n'étaient pas acceptés.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, sans remettre en cause les nouvelles habitudes et les nouvelles nécessités de la vie quotidienne sans fil, il nous importe d'en mesurer les éventuelles conséquences sanitaires, objet de nombreuses controverses depuis plusieurs années.

C'est pour cette raison que la Ville de Paris a négocié et conclu la première une charte relative à la téléphonie mobile et les conventions-cadre signées avec les opérateurs relatives aux conditions de mise à disposition de sites du domaine de la Ville de Paris et sur le niveau d'exposition fixé à 2 volts par mètre, bien en deçà du décret.

C'est une bonne chose dans la mesure où cela ne diminue pas la qualité des liaisons et respecte les interrogations des Parisiens.

Actuellement, un Comité ministériel opérationnel, placé sous l'autorité d'un député socialiste, mène une concertation qui doit aboutir à une expérimentation dans les semaines qui viennent.

La Ville et les élus pourront alors réexaminer les conventions-cadre signées avec les opérateurs, dont l'échéance est fixée au mois de janvier 2011, soit dans un peu plus de trois mois.

Cependant, jamais à court de contradictions, alors qu'il renchérit de bonnes intentions et de déclarations au sujet des ondes, le Gouvernement vient de délivrer une quatrième licence d'opérateur de téléphonie mobile à la société Free Mobile, ce qui nous amène à délibérer aujourd'hui.

On le déplore mais c'est pour cette raison que nous sommes appelés à examiner ce projet de délibération en maintenant qu'il serait utile d'anticiper la redéfinition des critères de ces conventions qui arriveront toutes, y compris celle-ci, à échéance dans quelques mois.

En ce qui concerne le vœu déposé par les élus U.M.P. du 15^e arrondissement, je les comprends. Sur ces questions, ils ont bien plus de chances d'être entendus par la Ville de Paris plutôt que par l'État.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En accordant la quatrième licence d'opérateur à un nouvel opérateur de téléphonie mobile, l'État montre bien où sont ses priorités : les intérêts financiers priment sur les intérêts, notamment sanitaires, des citoyens.

L'homme est au service de l'économie et non plus l'économie au service de l'homme, telle semble être sa philosophie car aucun consommateur ne réclame un opérateur supplémentaire et aucun citoyen ne souhaite d'antenne supplémentaire. D'autant que l'on sait que, déjà à l'heure actuelle, peu ou prou, les opérateurs s'entendent sur les tarifs et les services qu'ils offrent, il n'y a aucune raison qu'ils ne puissent faire à quatre ce qu'ils font déjà à trois, et ce qui les distingue, on le voit bien, c'est leur image commerciale, image acquise à grand renfort de publicité.

Alors, on aurait pu imaginer de la part de ce nouvel opérateur, au moins un positionnement pertinent qui aurait consisté à dire : oui, je fais le pari des micro antennes et j'applique de façon anticipée la future charte et les résolutions de la conférence de citoyen "Ondes, santé et société".

Ce n'est pas le cas.

On aurait pu aussi imaginer que ce nouvel opérateur installe systématiquement ses nouvelles lignes sur les antennes mutualisées. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Alors, bien sûr, j'entends que la Ville ne peut légalement pas s'opposer à ce nouvel arrivant sur le marché de la téléphonie mobile, mais on aurait pu s'attendre à ce que nous portions un niveau d'exigence tel que nous l'avions porté en 2001, avec la même volonté qui avait abouti à cette charte, qui avait fait en sorte que Paris était en avance sur l'ensemble des villes en France.

Alors, je regrette, avec les élus "Verts", que les préconisations de la conférence de citoyens soient restées lettre morte, et qu'en attendant que celle-ci soit mise en œuvre, nous ne diffusions pas l'autorisation accordée à ce nouvel opérateur.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais rejoindre plusieurs des orateurs qui ont d'abord dit que la responsabilité principale dans la situation dans laquelle nous sommes est celle de l'État.

Au jour d'aujourd'hui, nous sommes dans une situation où le Gouvernement s'est permis d'autoriser un quatrième opérateur en matière de téléphonie mobile alors même que tous les problèmes posés par les antennes déployées par les trois premiers opérateurs n'ont pas été réglés, loin de là.

En effet, un Grenelle des ondes avait été convoqué pour essayer de donner des éléments pour sortir du flou juridique, de l'instabilité juridique dans laquelle nous sommes : rien n'en est sorti.

Aujourd'hui, cette instabilité juridique est donc pénalisante pour nous en tant qu'élus, pénalisante pour la population, elle est aussi pénalisante pour les opérateurs. Il est donc stupide, dans cette situation, d'autoriser un quatrième opérateur - ce qui va conduire, sur le territoire parisien, à déployer 300 antennes supplémentaires - alors que, comme cela a été rappelé par un certain nombre de nos collègues, nous sommes aujourd'hui dans une situation d'incertitude sur la nocivité potentielle de ces antennes. Nous sommes dans une situation où de plus en plus de nos concitoyens sont inquiets. Je crois que tous ceux qui ici ont participé à des réunions publiques de concertation en matière de téléphonie mobile ont pu le constater.

Nous ne sommes pas de simples exécutants, ici, les élus de la Ville de Paris, et nous l'avons montré à plusieurs reprises, nous sommes des élus responsables, nous voulons que Paris soit une ville numérique responsable, comme l'a d'ailleurs affirmé la conférence de citoyens. Je confirme à Pascal CHERKI que personne ne pense que nous allons revenir aux signaux de fumée pour communiquer les uns avec les autres.

D'ailleurs, je suis particulièrement "accro" à mon téléphone portable, comme beaucoup d'entre nous, j'imagine, et je souhaite pouvoir l'utiliser en toute sécurité pour ma propre santé.

Bien évidemment, nous voulons utiliser cette technologie. Mais nous voulons que l'on puisse le faire dans des conditions qui respectent le principe de précaution et c'est vrai, René DUTREY l'a rappelé, de plus en plus de rapports montrent qu'il y a potentiellement des risques avec ces antennes.

Alors, nous avons fait des propositions dans le cadre de cette volonté positive des élus parisiens. Cela a été rappelé : la charte de téléphonie mobile, la conférence de citoyens, qui a préconisé le 0,6 volt par mètre, le travail que nous effectuons, notamment dans le 14^e arrondissement, en ce qui concerne les simulations ou les expérimentations sur la diminution de la puissance des antennes, l'étude lancée par la Ville de Paris sur les micro antennes.

Tout cela, ce sont des actes posés par la Ville de Paris pour essayer de compenser le fait que l'État ne soit pas aujourd'hui présent au rendez-vous pour prendre ses responsabilités et dire quel doit être le niveau.

Et comme l'a dit Pascal CHERKI, que je remercie d'ailleurs pour son honnêteté et la position qu'il a prise dans ce débat, évidemment, on sait bien que dans cette discussion, ce ne sera peut-être pas le 0,6 volt qui sera le résultat final. C'est la position de départ, c'est celle qu'affirment aujourd'hui de nombreux citoyens, élus et associations, et nous essaierons de pousser le plus loin possible en ce sens ; nous verrons bien.

Mais à un moment ou à un autre, il faut que l'État soit présent, et d'une certaine façon, je suis un peu surpris qu'aucun de nos collègues membres de la majorité nationale ne prenne la parole sur ce débat alors même que dans certains arrondissements, le 16^e par exemple, ils ont voté un moratoire sur les antennes.

D'un côté, ils votent un moratoire sur les antennes, et en même temps, au moment où se débat un dossier éminemment important qui, dans le 16^e arrondissement, pourrait probablement conduire à ce que 30 antennes supplémentaires soient mises en place, il n'y a pas de prise de parole et on ne sait pas exactement quelle est la position...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attendez ! Les prises de parole ne sont pas finies.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - On sait à peu près qui est inscrit...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Non, attendez...

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Eh bien, écoutez, j'entendrai avec intérêt les positions qui seront prises, qui nous permettront de constater si ce qui est dit dans les réunions de concertation sur la téléphonie mobile est simplement de la démagogie vis-à-vis de la population ou si réellement, nous sommes en phase pour essayer de peser pour changer le rapport de force.

Parce que c'est bien une question de rapport de force, et cela a été dit à plusieurs reprises. Nous avons face à nous des opérateurs, qui sont de grosses multinationales ayant des intérêts financiers - c'est le système qui veut cela et c'est ainsi qu'il fonctionne -, mais en tout état de cause, qui ont des moyens, et face auxquelles nos concitoyens sont relativement dépourvus.

On pourrait, nous, en tant qu'élus, quelque part, s'en laver les mains ; laisser les opérateurs aller au front pour discuter avec la population en direct. On prend nos responsabilités, on essaye d'organiser cela pour ne pas que cela se transforme en bataille de rue.

Mais à un moment, je pense qu'il serait important que ces opérateurs comprennent que la stratégie du coup de bouton permanent ne peut pas fonctionner, que la population parisienne n'a pas envie de se retrouver comme étant simplement cobaye par rapport à la téléphonie mobile.

Et donc, il y a des signaux que nous devons essayer de faire passer auprès des opérateurs. C'est pour cela que je soutiens bien évidemment les amendements déposés par mon groupe, qui permettraient, s'ils étaient adoptés, d'adresser un signal beaucoup plus clair à Free, mais aussi aux trois autres opérateurs historiques.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Denis BAUPIN le rappelait lui-même, le déploiement de ce quatrième réseau de téléphonie mobile n'est pas le fait de notre municipalité mais du gouvernement.

On peut s'interroger sur la pertinence ou l'intérêt, je crois d'ailleurs que les élus de la majorité municipale regrettent ce déploiement d'un quatrième réseau, mais en même temps, dans ce débat comme dans d'autres, il faut que nous soyons dans notre rôle et dans notre rôle de conseiller de Paris. À partir de ce principe, d'être dans un raisonnement rigoureux. Ce dernier ne peut nous amener qu'à voter en faveur de ce projet de délibération, même lorsque nous ne sommes pas adjoints au Maire de Paris nous-mêmes.

Je parle de raisonnement rigoureux, et pas de facilité ou de posture, même à but électoral. Comme Pascal CHERKI, je connais les difficultés, sur le terrain, que pose le déploiement ou l'existence d'un certain nombre d'antennes. J'en ai eu l'expérience ; je sais le travail de médiation auquel nous sommes amenés.

Mais cette expérience et les conflits que nous avons à résoudre ne doivent nous conduire, ni à entrer dans l'irrationnel, au risque d'ailleurs d'aller nous-mêmes à l'encontre de la santé publique et du principe de précaution parfois, ni à nous mettre juridiquement en tort en faisant peser sur les Parisiens des risques financiers inconsidérés qu'ils n'ont pas à subir, et j'ai trouvé que cet argument était balayé d'un revers de main bien rapidement par René DUTREY.

C'est contraire à l'intérêt des parisiens, financièrement, et je crois que l'autorité régulatrice a été très claire sur ce point. Nous devons être responsables et en tenir compte. Je pense que Bernard GAUDILLÈRE y reviendra précisément.

Nous devons aussi, alors que les connaissances scientifiques ne sont pas absolues, si nous voulons vraiment être dans le cadre du principe de précaution et soucieux de la santé publique, nous ne devons pas être dans l'irrationnel ou dans un traitement inéquitable entre opérateurs, c'est-à-dire entre Parisiens.

Il y a la charte. Pourquoi priver les Parisiens du bénéfice de la charte parisienne existante qui est bien supérieure aux règles nationales ? Pourquoi en priver les Parisiens qui auront une antenne du réseau Free au-dessus de leur tête ou à côté de chez eux ou de leur travail ?

Nous devons progresser mais nous devons progresser pour tous les opérateurs, et je dois le dire aussi, pour tous les Parisiens ensemble.

Je me félicite de l'expérimentation menée dans le 14^e ou dans le 15^e arrondissement mais au-delà de cette expérimentation, qui a vocation à être généralisée si elle est efficace, nous devons être équitables entre tous les Parisiens.

Nous devons également vérifier si les mini antennes sont meilleures que les antennes plus grandes, si les risques pour la santé publique viennent bien des antennes, et non pas davantage des téléphones eux-mêmes, si la puissance des antennes réduites n'entraîne pas davantage de risques.

Tout cela doit être vérifié en prenant en compte, bien sûr, que nous ne devons pas avoir d'antennes positionnées avec des émissions directes sur les écoles ou sur les crèches, que nous devons aussi faire des progrès encore pour en démanteler parfois et ne pas créer des forêts d'antennes sur les toits d'un certain nombre d'immeubles, qui sont toujours des immeubles de logements sociaux.

Pour conclure, nous devons être équitables entre tous les opérateurs, pour des raisons juridiques mais aussi pour des raisons politiques. Il n'y a pas à traiter les Parisiens différemment suivant qu'ils ont une antenne Bouygues, Orange ou Free. Nous devons intégrer ce nouveau réseau d'antennes parce que nous n'avons pas le choix et que nous devons le faire de manière rigoureuse et égale par rapport aux autres, et notamment aux autres Parisiens, et avancer pour toutes les antennes de manière équivalente.

C'est pourquoi je crois qu'il faut que nous votions tous ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement préciser que mon vœu n'est pas du tout rattaché à ce projet de délibération. Il a été présenté en 4^e Commission et je le retrouve avec surprise rattaché à ce projet de délibération. Je pense qu'il serait bien que vous fassiez peut-être déjà voter le projet de délibération et que je puisse ensuite présenter mon vœu qui est plus général et qui ne porte pas uniquement sur Free.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous le présentez ? Présentez-le alors !

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je voulais simplement poser ce préalable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - A travers ce vœu, nous formulons trois demandes pour nous permettre de mieux répondre aux inquiétudes exprimées sur cette question sensible de la téléphonie mobile.

Premièrement, nous souhaitons connaître les suites que le Maire de Paris a donné aux recommandations formulées en juin 2009 par la Conférence "ondes, santé, société" et notamment sur les propositions de mutualisation des réseaux et de création d'une entité de contrôle et de suivi de type AIRPARIF.

En second lieu, nous vous demandons de faire respecter la Charte parisienne de téléphonie mobile mise en place en 2006. C'est une bonne charte. Elle prévoit dans son article 1.3 une réunion mensuelle de la Commission de concertation. Or, cette instance ne se réunit plus depuis un an, laissant les dossiers sensibles s'accumuler et les maires d'arrondissement seuls face aux demandes insistantes des opérateurs et au mécontentement des riverains inquiets pour leur environnement.

Enfin, nous attendons toujours les études réalisées sur le développement des micro-antennes dans la Capitale, vous aviez beaucoup communiqué sur ce sujet à l'occasion des vœux de janvier 2010. Depuis, nous n'en n'entendons plus parler.

C'est pourquoi, pour conclure, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de respecter les engagements pris devant notre Assemblée, étant observé qu'avec l'arrivée de Free, nous sommes dans un contexte particulièrement tendu du fait du gigantisme des plans de déploiement des opérateurs qui, pour le seul 15e, portent sur la création de plus de 35 nouveaux sites.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Oui, mais c'est quand même le sujet, non ?

(Rires dans l'hémicycle).

Ou alors je n'ai rien compris, mais cela peut m'arriver de ne pas comprendre !

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Mais cette question a été débattue en 4e Commission. Tout à l'heure, en 8e Commission, le maire du 11e a déposé un vœu qui portait sur la même problématique. C'est tantôt en 4e, tantôt en 1ère, tantôt en 8e. Je reprendrai les propos de mon collègue tout à l'heure, on ne sait pas qui est l'adjoint responsable sur ce dossier sensible de la téléphonie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On va le faire voter, Madame. Je crois que c'est le même sujet quand même.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais rassurer à la fois M. DUTREY et Mme de CLERMONT-TONNERRE, cette délibération est le fruit d'une réflexion collective. Elle engage toute la Municipalité comme toutes les délibérations et, en plus, elle a été l'objet d'une réflexion collective.

Monsieur DUTREY, vous disiez que cet aspect collectif avait reculé depuis la dernière mandature, mais vous vous trompez, permettez-moi de vous le dire, parce que les conventions de 2005 étaient elles aussi présentées sous le seul timbre de la Direction financière, pour des raisons purement administratives, alors qu'elles avaient fait l'objet d'un travail collectif.

Cette précision étant donnée, je rappellerai ce que d'autres ont dit avant moi : la décision de créer un quatrième réseau de téléphonie mobile est une décision de l'Etat. Elle a été prise en janvier dernier et elle a été suivie quelques jours plus tard de la demande de déploiement de réseau faite par Free, car l'opérateur était évidemment très désireux de déployer rapidement son réseau.

Nous avons longuement étudié cette demande et personnellement, je pense, ne pourra soutenir que nous avons décidé dans la précipitation, puisque le Conseil de Paris délibère sur ce sujet huit mois après la demande de Free.

Ces études approfondies ont toutes conclu à constater que la demande de Free avait une base juridique extrêmement solide.

Je voudrais, parce que je crois que dans ce domaine, il faut toujours être précis, citer deux articles du Code des Postes et Communications qui sont d'une clarté absolue.

Le premier explique - je cite - que "les exploitants de réseaux ouverts au public bénéficient d'un droit de passage sur le domaine public routier".

La seconde explique - je cite - que "les gestionnaires du domaine public non routier, lorsqu'ils donnent accès à des exploitants de réseau le font dans des conditions non discriminatoires".

Ces deux phrases, je le répète, ne souffrent, hélas, aucune contestation et je le dis parce que nous avons longuement étudié le sujet.

La marge de manœuvre d'une collectivité devant une demande de déploiement d'un réseau, dès lors que l'Etat a accordé une licence, est inexistante.

René DUTREY a évoqué tout à l'heure la possibilité de créer un rapport de force.

Voyez-vous, Monsieur DUTREY, j'aime beaucoup les rapports de force, je ne crois pas passer pour un négociateur particulièrement laxiste et, d'une manière générale, la Municipalité de Paris non plus ne passe pas pour laxiste, mais lorsqu'on a face à soi un organisme appuyé sur des dispositions favorables totalement explicites de la loi, le rapport de force ne signifie pas grand-chose.

Du reste, si nous avons eu la velléité d'oublier les textes de loi, je vous rappelle que voici quatre ou cinq jours, l'ARCEP, qui est l'Autorité de régulation des communications, a publié un communiqué rappelant la Municipalité parisienne et les élus parisiens au respect de la loi.

Quel était le risque ? Le risque n'était pas seulement un risque d'annulation devant le juge pour excès de pouvoir. Le risque était un risque indemnitaire. Free qui, vous le savez, a une obligation de déploiement de son réseau dans un délai imposé par l'Etat, aurait parfaitement pu et d'ailleurs aurait certainement engagé un recours en indemnité, ce que l'on appelle en droit administratif un recours en plein contentieux, contre la Ville de Paris.

La Ville de Paris aurait été vraisemblablement - je dis vraisemblablement pour ne pas employer un mot encore plus fort - condamnée à payer des indemnités. Il est vrai que nous avons considéré que le contribuable parisien n'avait pas à courir ce risque.

Nous avons donc décidé que Free serait, comme le veut la loi, traité comme les trois autres opérateurs, ni plus ni moins, en termes de droit mais aussi en termes d'obligation.

Tout ce que nous avons construit depuis de neuf ans pour protéger les Parisiens et leur santé sur le problème des antennes de téléphonie mobile s'appliquera évidemment totalement à Free.

Free a signé, vous le savez, au mois de mai dernier, la Charte parisienne de la téléphonie mobile. Free a signé au mois de juin dernier la convention cadre qui traduit juridiquement les obligations de la Charte parisienne de la téléphonie et il est clair que chacune de ces obligations sera appliquée.

Je borne là mon propos, Monsieur le Maire, puisque, encore une fois, il s'agit sur ce dossier d'un travail collectif et la première adjointe Anne HIDALGO, qui est plus spécialement chargée des problèmes de protection des Parisiens en matière de téléphonie mobile, complètera largement et développera mon propos, mais je tenais d'ores et déjà à dire que ce projet de délibération était la traduction d'une obligation juridique à laquelle nous n'avons pas cru devoir nous dérober.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Bernard GAUDILLÈRE.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En complément de ce que vient de dire excellemment Bernard GAUDILLÈRE, je voudrais quand même remercier mes collègues, les orateurs, je pense à Pascal CHERKI, à Emmanuelle BECKER, à Denis BAUPIN et, bien sûr, à l'instant, à Bernard GAUDILLÈRE, qui ont rappelé que le problème est d'abord un problème de législation sur l'ensemble du territoire national, qu'il n'existe pas de normes et de références communes, que le Grenelle des ondes n'a pas été une réussite.

Il a débouché sur un point qui est l'expérimentation à laquelle nous, Ville de Paris, avons souhaité participer. C'est dans le cadre de cette expérimentation, qui peut-être permettra d'aboutir à une réglementation commune à l'échelle du territoire, que les 14e et 15e arrondissements sont inscrits. Nous tirerons les enseignements de cette expérimentation.

Mais c'est bien un problème national, sur lequel d'ailleurs l'"Association des maires de grandes villes", à laquelle la Ville de Paris participe, a sollicité à maintes reprises le Gouvernement.

Deuxièmement, nous avons, dans la précédente mandature, dans un contexte où il n'y avait pas de référence nationale, mis en place ce travail avec les opérateurs et les associations, qui a abouti à une charte qui était la loi commune à Paris en matière d'installation et de seuil d'exposition. C'était un seuil très faible par rapport à celui prévu par les décrets.

Cette charte a fonctionné pendant de nombreuses années. D'un commun accord avec les opérateurs, à l'époque les trois précédents, et les associations mais aussi les élus - je pense notamment à Denis BAUPIN qui copréside la commission mise en place par cette charte avec moi -, nous avons considéré que cette charte aujourd'hui n'est plus l'élément de référence commun, parce qu'elle est mise en cause systématiquement, soit par les opérateurs, soit par les associations. Elle n'est donc plus une référence.

A partir de là, nous avons dit : donnons-nous les moyens d'établir des références nouvelles. Nous nous sommes engagés dans une Conférence de citoyens. Cette Conférence de citoyens a été très intéressante et a débouché sur un certain nombre de recommandations que nous avons faites nôtres.

Je ne laisserai pas M. DUTREY dire que nous n'avons rien fait, que la Ville de Paris n'aurait rien fait, qu'on se serait assis sur la Conférence citoyenne. Je vais lui démontrer que l'on a justement posé des actes, comme l'a dit Denis BAUPIN à l'instant, à partir de cette expérience que nous avons.

La Conférence de citoyens a débouché sur l'idée que notre ville devait être une ville numérique responsable. C'est-à-dire qu'en rien la question de la non couverture de notre ville par un réseau permettant d'utiliser les moyens de communication modernes n'était mise en cause.

En revanche, oui à la question de la santé publique, des précautions à avoir dans l'installation des antennes, et les interrogations et les études à faire pour préciser quelle était la dangerosité d'un certain nombre d'éléments (les seuils d'exposition mais aussi les petits engins que nous mettons régulièrement à l'oreille).

La Conférence de citoyens a débouché sur un certain nombre de questionnements que nous avons fait nôtres. D'ailleurs, le fait de s'inscrire dans l'expérimentation prévue à la suite du Grenelle des ondes est un des engagements que nous avons pris dans la Conférence des citoyens.

Nous avons pris un autre engagement, qui est de créer avec la Région un organisme, un peu à l'image d'AIRPARIF, qui soit un organisme qui nous permette d'avoir des mesures, que nous reconnaissons comme les mesures de référence entre nous. C'est aussi une recommandation émanant de la Conférence de citoyens.

Donc, nous avons travaillé de façon rationnelle, objective, en essayant de faire la part entre un certain nombre d'inquiétudes. La santé publique mérite que l'on s'arrête sur des inquiétudes, et même si la science ne vient pas tout prouver, il faut en tenir compte.

Nous avons également avancé en tenant compte d'un certain nombre d'éléments sur lesquels les scientifiques sont d'accord. Aujourd'hui, le seul point sur lequel toutes les études scientifiques convergent pour dire qu'il y a un risque possible, c'est sur l'utilisation du portable à notre oreille. C'est sur ce point que cela converge, ce n'est pas sur les antennes. Il y a un débat, il y a une contradiction et controverse.

Là où cela converge, c'est sur l'utilisation du portable. Que nous disent les enquêtes qui sont conduites en la matière ? Elles nous disent que là où c'est le plus dangereux, c'est lorsque notre portable est à la recherche d'un réseau qu'il ne trouve pas. C'est là où nous recevons la dose la plus dangereuse d'ondes dans notre cerveau directement.

Je veux bien que l'on vienne nous expliquer que l'on va avoir notre nom - ce n'est pas grave et la responsabilité du politique est d'assumer ce qu'il fait - et que jusqu'à la nuit des temps on pourra venir nous poursuivre sur le plan pénal parce que nous aurions voté cette délibération aujourd'hui.

Je veux bien, mais que dire alors de la responsabilité qui est la nôtre, si nous évitons de parler de ce qui est aujourd'hui réellement reconnu comme dangereux ?

Justement, une des pistes que nous avons suivie et que nous allons poursuivre est celle des petites antennes. Effectivement, une façon sans doute de réduire le risque lié aux antennes est d'avoir des mini-antennes que l'on pourrait avoir sur le mobilier urbain, qui permettraient d'avoir une bonne couverture du réseau sur l'ensemble du territoire parisien, sans pour autant nous mettre sous l'effet d'émissions extrêmement importantes. C'est une piste que nous poursuivons et nous aurons prochainement - on en débatera bien évidemment ici - le rapport sur les mini-antennes.

En ce qui concerne les différentes remarques qui ont pu être faites, je tiens vraiment à dire à nos collègues - j'entends René DUTREY nous expliquer qu'il faut établir un rapport de force, etc. et j'ai presque envie de lui dire : chiche, René DUTREY ! Si vous négociez avec les opérateurs ?

M. René DUTREY. - Avec plaisir !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Venez négocier avec les opérateurs. Il ne s'agit pas uniquement de dire à un certain nombre d'associations qu'elles ont raison et de dire aux opérateurs : vous portez en vous la dangerosité.

Je vous invite à venir négocier avec les opérateurs. Et si vous êtes meilleur négociateur que l'équipe qui est en charge de ce dossier - l'équipe est relativement nombreuse avec Denis BAUPIN, moi-même, Jean-Louis MISSIKA, Hamou BOUAKKAZ et Jean-Marie LE GUEN -, si vous êtes meilleur négociateur, je prends !

Franchement, si on arrive à sortir par le haut de ce dossier, on s'en sortira tous très bien. Mais négocier veut dire écouter de façon objective l'ensemble des arguments : ceux des associations, les arguments que nous portons au nom de la santé publique et aussi les arguments liés à la nécessité d'avoir une couverture du réseau. Mais chiche ! Vraiment je vous invite à venir négocier avec les opérateurs et on verra. Si vous êtes plus efficace que nous, on s'en réjouira tous ensemble.

Je conclus mon intervention.

Plusieurs vœux ont été déposés et nous avons décidé au sein de l'Exécutif de proposer un vœu qui reprend ce que je viens de dire, qui rappelle nos obligations, notamment l'obligation qui nous est faite de faire place à ce nouvel opérateur, qui reprend le vœu qui avait été voté à l'unanimité en 2009 suite à la Conférence de citoyens et qui reprend la philosophie qui est la nôtre, dont nous n'avons pas varié, notamment le fait que dans ce vœu de 2009, nous étions d'accord pour chercher, y compris en nous inscrivant ainsi dans le Grenelle des ondes et dans l'expérimentation, la possibilité de réduire jusqu'à 0,6 volts par mètre. Je rappelle que c'est une donnée qui aujourd'hui n'est pas du tout vérifiée scientifiquement mais s'est inscrite dans notre représentation collective comme un seuil qui ne serait pas dangereux. Nous la reprenons dans ce vœu que je propose aujourd'hui.

Enfin, il y a un certain nombre d'éléments dans ce vœu de l'Exécutif, qui renvoient à la négociation et à l'acceptation par Free des conditions que nous avons posées, en ce qui concerne notamment le nombre d'antennes installées et les lieux d'installation.

On rappelle également dans ce vœu que nous participons avec la Ville à la création d'une instance indépendante chargée d'organiser la mesure de l'exposition aux ondes électromagnétiques.

Voilà la proposition que je fais. Il va de soi que ce vœu se substituerait à tous les autres vœux.

Pour terminer sur Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, qui semblait méconnaître l'organisation de la Ville sur le sujet et méconnaître le fait qu'il y ait déjà eu un certain nombre de réunions de la commission - d'ailleurs, il y en aura une prochaine qui examinera un certain nombre de dossiers - je voulais lui dire que nous n'avons pas varié en matière d'organisation de la Ville sur le dossier des ondes et que la commission se réunit.

Je lui transmettrai, si elle le souhaite, le calendrier des réunions que nous avons tenues. Nous examinerons la totalité des dossiers qui nous sera présentée à ce moment-là.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

On va mettre aux voix les amendements et vœux.

Je mets donc aux voix, à la main levée, la proposition d'amendement n° 47 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 47 est repoussée.

Je mets aux voix, à la main levée, la proposition d'amendement n° 48 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 48 est repoussée.

Je mets aux voix le vœu n° 49 de la majorité municipale... avec un avis défavorable de l'Exécutif. Qu'est-ce que cela veut dire ?

(Rires dans l'hémicycle).

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Je suis l'auteur du vœu.

J'étais pour le maintenir, mais comme Anne HIDALGO vient de proposer à René DUTREY de faire partie du groupe des négociateurs, je n'ai pas besoin de maintenir un vœu qui propose un résultat dont je ne doute pas que la présence de René DUTREY permettrait de l'atteindre, donc je suis plutôt tenté de le retirer.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Le vœu n° 49 est retiré.

Je mets aux voix, à la main levée, la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à la main levée, la proposition de vœu référencée n° 51 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 51 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 232).

Je mets, enfin, aux voix le projet de délibération DF 44...

(Protestations dans l'hémicycle).

Pardon... Puisque nous devons tous passer au Tribunal, c'est un scrutin public.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Un vote par scrutin public vient d'être demandé. Je vous propose de voter par voie électronique. Pour procéder au vote, des cartes nominatives vous sont distribuées par les secrétaires de vos groupes.

Je vous demande de rester à vos pupitres. Chaque conseiller vote de sa place avec la carte qu'il doit introduire en l'inclinant en biais.

S'il dispose d'une procuration, il vote de la même façon.

Je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'un pouvoir écrit.

Messieurs les présidents de groupe, avez-vous distribué toutes vos cartes ?

(Les cartes sont distribuées).

Suspension et reprise de la séance.

(Suite à un problème technique, la séance, suspendue à seize heures vingt-sept minutes, est reprise à seize heures vingt-neuf minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, vous pouvez rejoindre votre place ; il semblerait que cela fonctionne.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DF 44.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ? Ce n'est pas compliqué.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Si tout le monde a voté, le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

- 84 voix pour,

- 9 voix contre,

- 37 abstentions,

- 1 N.P.P.V.

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 44).

Avant de passer au projet de délibération suivant, je vous demande d'enlever vos cartes et de les rendre à vos groupes respectifs.

C'est toujours difficile de reprendre une séance après un scrutin public. Nous allons faire un effort.

Quand tout le monde sera sorti des couloirs, des tribunes...

On va commencer.

2010, DF 73 - Dispositions permettant à la SEMAVIP de mettre en oeuvre son plan de développement. Modification des statuts et prise de participations dans une SAS dédiée au développement de l'énergie photovoltaïque.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DF 73 relatif aux dispositions permettant à la S.E.M.A.V.I.P. de mettre en oeuvre son plan de développement. Modification des statuts et prise de participation dans une S.A.S. dédiée au développement de l'énergie photovoltaïque.

La parole est à M. BAUPIN; pour cinq minutes.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Ce sera une courte intervention pour me féliciter de ce projet de délibération qui permet d'avancer dans le programme de la Ville de Paris en matière de développement du photovoltaïque sur le territoire.

Sur le territoire des Batignolles, un engagement a été pris pour faire en sorte que 85 % de l'énergie consommée sur ce quartier soient produits par des énergies renouvelables, ce qui implique un investissement important en matière de géothermie mais aussi le déploiement de l'énergie photovoltaïque.

Pour des raisons juridiques, il y a la création de cette S.A.S. Je voudrais en profiter pour dire que c'est évidemment la préfiguration du travail que nous sommes en train de faire pour créer, plus globalement et sur l'ensemble des questions énergétiques et notamment de production d'énergie renouvelable, une S.E.M. des énergies renouvelables qui permettra à notre Capitale, avec les territoires voisins, d'avoir une politique active en ce qui se concerne le développement des énergies renouvelables.

C'est l'un des engagements du Plan Climat auquel nous sommes particulièrement attachés. Je salue ce projet de délibération, c'est une première étape mais il y en aura d'autres à l'avenir.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Je ne reprends pas ce que vient de dire Denis BAUPIN, j'adhère absolument sur l'intérêt de la création d'une société spécifiquement dédiée au développement de l'énergie photovoltaïque.

Je souligne simplement que ce projet de délibération ne comporte pas que cet aspect. Il permet aussi au Conseil de Paris d'approuver le nouveau plan de développement de la S.E.M.A.V.I.P. puisque, à la suite du désengagement de la S.E.M.A.V.I.P. de l'aménagement de Clichy-Batignolles et de Cardinet-Chalabre, à la suite de la création de la S.P.L.A. que vous connaissez, il était de la responsabilité de la S.E.M.A.V.I.P. et de son Président Roger MADEC ainsi que de la responsabilité de l'adjoint chargé du suivi des S.E.M. de redéfinir le plan de développement de la société.

Ce plan de développement renforce le rôle de la S.E.M.A.V.I.P. sur le Nord et l'Est de Paris, étend son rôle sur les questions environnementales et, c'est ce que nous venons de voir, sur le photovoltaïque, développe ou souhaite le développement de partenariats privés et de prestations à des tiers et enfin étend le champ géographique d'intervention de la société, sous réserve de l'autorisation de la Ville, opération par opération.

Ce projet de délibération montre bien que nous avons le souci, non seulement de la pérennité mais également du développement à moyen terme de la société, c'est pourquoi je demande au Conseil de Paris de l'adopter.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 73).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux marchés publics de la Ville de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 52 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux marchés publics de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je vais parler d'un sujet qui, à mon avis, concerne tous les maires d'arrondissement, un sujet auquel nous sommes confrontés quotidiennement, à savoir l'inapplication et l'inadéquation de l'offre des marchés publics de la Ville de Paris.

En effet, lorsque nous sommes amenés à passer des marchés pour le bon fonctionnement des équipements de proximité, ne serait-ce que pour notre propre mairie d'arrondissement ou sur différents marchés, les services de la Ville de Paris passent quotidiennement des marchés publics qui sont les leviers de l'action publique parisienne.

Or, nous constatons les uns les autres des dysfonctionnements réguliers dans la mise en œuvre de ces marchés. Parfois, ces marchés ne sont pas au rendez-vous, c'est-à-dire que nous nous retrouvons avec des mois de latence, ce qui fait que nous ne sommes pas en mesure de commander par exemple des serres pour les parcs et jardins. Ce sont des aberrations.

Au-delà de la discontinuité entre les deux marchés, nous regrettons surtout l'infructuosité qui est régulièrement constatée.

Je pense qu'une remise à plat est nécessaire. J'ai été amenée à exprimer cette grande difficulté car nous sommes bloqués et nous sommes dans ce cas appelés, nous, maires d'arrondissement, à prendre sur d'autres budgets pour suppléer à ces dysfonctionnements.

Nous émettons le vœu que la Direction des Achats de la Ville de Paris coordonne davantage les marchés publics, anticipe le terme de ces marchés et mette tout en œuvre pour faciliter le travail des services dans les arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Effectivement, ce vœu est exprimé en termes assez généraux, vous avez apporté quelques éléments de précision sur l'interruption de l'approvisionnement ou les marchés infructueux.

Vous pensez que c'est lié à une carence de la Direction des Achats. Je voudrais tout de même vous dire que ce constat ne reflète pas tout à fait la réalité et vous expliquer comment fonctionne la Direction des Achats dans ses relations avec les mairies d'arrondissement et avec les autres Directions.

En ce qui concerne les infructueux, je voudrais vous dire que le pourcentage global de marchés infructueux sur la totalité des marchés en 2009 a été de 8 %, mais, en ce qui concerne les marchés passés par la Direction des Achats elle-même, cette part d'infructueux n'a été que de 3 %.

Avec la Direction des Achats, c'est mieux que sans. Je tiens à le dire. C'est ce que nous avons constaté parce que la Direction des Achats fait un travail systématique de recherche de nouveaux fournisseurs et de rencontre avec les fournisseurs, ce qui permet d'améliorer la réponse aux marchés.

En ce qui concerne la continuité des prestations, dès la création de la D.A., des réunions mensuelles de programmation se sont instaurées entre la Direction des Achats et les Directions pour anticiper les besoins récurrents et prévoir le plus en amont possible les besoins nouveaux.

Une planification est élaborée par la Direction des Achats, elle permet d'engager les procédures 9 à 12 mois avant les dates d'échéance parce qu'effectivement, vous parlez d'interruption d'approvisionnement.

En principe, ce mode de fonctionnement doit en finir avec les interruptions d'approvisionnement et, en parallèle, la D.A. met en place des dispositifs transitoires.

Ensuite, les relations entre la Direction des Achats et la Mairie, dont vous parlez également, puisque vous dites qu'il y a inadéquation des marchés de la Ville pour les mairies d'arrondissement.

Les mairies ont la liberté d'utiliser ou non les marchés de la Ville mais évidemment, la décision prise par les mairies doit quand même être prise en compte au moment du recensement des besoins afin que les marchés soient calibrés en conséquence.

Depuis le début de l'année, une nouvelle organisation entre la Direction des Achats, la D.U.C.T., la Direction des Usagers, et les mairies, a été mise en place.

Il y a d'abord un point d'entrée à la D.A., chargé d'apporter des conseils aux mairies sur les marchés qu'elles passent.

La D.U.C.T., de son côté, a un réseau de correspondants dans chaque mairie dédié aux marchés.

De ce fait, cela devrait optimiser les marchés passés par la Ville.

Nous avons actuellement en projet pour améliorer cette situation de passer en revue avec la D.U.C.T. et les correspondants mairie la liste des marchés de la D.A., afin que les mairies puissent le mieux possible identifier ce qui les intéresse et aussi associer les mairies aux groupes utilisateurs mis en place par les directions des achats pour recenser les besoins lors du renouvellement des marchés et pour intégrer leurs besoins le plus en amont possible, en sachant que l'objectif de la D.A. est d'avoir au mieux les besoins des directions et les besoins des mairies pour travailler toujours le plus en amont possible.

Il n'a pas été possible d'éliminer tout de suite tout aléa dans les réponses des entreprises à nos appels d'offres. Il n'empêche que la Ville s'est dotée d'outils et de procédures internes qui, il me semble, devraient répondre à vos préoccupations et améliorer toujours le plus possible la situation.

Tout étant mis en œuvre ou en voie de l'être pour améliorer cette situation en matière de marchés, je vous propose de retirer votre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Que faites-vous ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je voudrais remercier Mme MONTACIÉ pour la peine qu'elle a pris à nous expliquer la volonté de la Ville, à travers la Direction des Achats, d'améliorer le service rendu.

Néanmoins, sur tous les bancs de cette Assemblée, tous les maires d'arrondissement vous confirmeront qu'à ce jour, nous sommes sincèrement en grande difficulté, parfois, pour répondre aux besoins.

J'entends que vous nous expliquiez que nous ne sommes pas obligés, les mairies d'arrondissement, de passer par des marchés publics. Or, ce n'est pas du tout ce qui nous est répondu lorsque nous voulons procéder ainsi.

De plus, ce qui n'était pas souligné dans mon vœu, que j'ai eu l'occasion d'évoquer avec M. GAUDILLÈRE lorsque j'ai été auditionnée pour mon budget, nous avons parfois des marchés publics qui sont surestimés, c'est-à-dire qu'on profite de la Ville de Paris. Ou alors, il y a au départ une mauvaise appréciation du marché qui fait que nous payons des sommes sincèrement disproportionnées. Nous aurions pu obtenir des résultats beaucoup moins chers. Il y a cette disproportion entre la réalité, le fait qu'on est obligé de passer parfois par des marchés, le fait que les marchés ne sont pas au rendez-vous. On perd du temps, et la Ville perd de l'argent, et nous ne sommes pas en capacité de répondre aux attentes lambda. Je parlais d'un marché pour des couches ; je peux parler de problèmes d'ampoules de développement durable, j'en parle devant M. BAUPIN. On veut faire toutes les ampoules basse consommation à la mairie d'arrondissement, et il y a un problème de marché.

Je souligne qu'un travail de réflexion a été entamé, je veux bien le reconnaître, mais on est très loin du compte et je demande vraiment qu'il y ait de la part de toute l'équipe municipale et de nous tous, une réflexion pour être beaucoup plus efficaces et économes des deniers de la Ville.

Je maintiens évidemment mon vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux horaires de travail des chantiers à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 53 et n° 53 bis dans le fascicule, déposés par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et l'Exécutif, relatifs aux horaires de travail des chantiers à Paris.

La parole est à M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Ce vœu visait tout simplement à prendre en compte l'évolution de la vie des Parisiens, qui a sensiblement évolué par rapport à ce que nous connaissions il y a 50 ans.

La Ville de Paris a d'ailleurs commencé à intégrer cette évolution, et pour ne prendre qu'un exemple, les horaires des marchés alimentaires ont été décalés et leurs horaires ont été modifiés.

Cela n'a pas été le cas pour l'arrêté d'octobre 2001 qui porte sur les horaires des chantiers conduits à Paris, puisqu'ils peuvent démarrer sans dérogation à 7 heures du matin la semaine et à 8 heures le samedi.

J'imagine que beaucoup d'entre nous ont pu le constater, un jour, en étant réveillé par une superbe symphonie de marteaux piqueurs.

En déposant ce vœu, je souhaite simplement et notamment que les quartiers en cours d'aménagement, ceux qui sont riverains des Z.A.C., ne bénéficient pas, des mois durant, d'un tel traitement un peu sévère.

Je voulais donc que nous formulions le vœu de décaler ces horaires de chantier d'une heure, par exemple, en les décalant à 8 heures la semaine et à 9 heures le samedi et pour se faire de se rapprocher de la Préfecture de police, qui devra prendre l'arrêté.

En outre, il me semblerait que cela pourrait bénéficier aux travailleurs de ces mêmes chantiers qui viennent parfois de lointaine banlieue pour œuvrer à la construction des immeubles ou sur les chantiers de voirie et qui, pour s'y rendre, ont de grandes difficultés à bénéficier des transports en commun, qui ne sont souvent pas ouverts au moment où ils partent de chez eux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PÉNINOU.

M. Mao PÉNINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Jérôme COUMET.

Le diagnostic que vous faites est tout à fait partagé par l'Exécutif. Il rejoint d'ailleurs toute une série de préoccupations que nous avons aujourd'hui, et qui rejoignent les enquêtes sociologiques, dont les dernières parues tendent à montrer que l'heure de réveil des Français s'est décalée de deux heures dans les 50 dernières années, ce phénomène étant sans doute encore accru à Paris même.

Cependant, si on peut être tout à fait d'accord sur le diagnostic : à la fois la volonté de tranquillité des riverains et à la fois la volonté d'améliorer les conditions de travail des ouvriers sur les chantiers, nous sommes beaucoup plus interrogatif en l'absence d'éléments concrets sur les conséquences que pourrait avoir un tel décalage.

Il semble que pour certaines directions de la Ville, cela ne poserait pas de problèmes ; pour d'autres, cela nécessite plus de réflexion ; enfin, pour ce qui est des travaux publics et des entreprises privées, il faut vérifier si cela entraîne des coûts supplémentaires et quelles modifications exactes cela amènerait.

C'est pourquoi, dans la volonté de répondre positivement à votre demande, Monsieur le Maire du 13^e arrondissement, je vous propose un vœu de l'Exécutif municipal pour mettre en place une commission réunissant les Directions de la Ville, la Préfecture et les principaux entrepreneurs de travaux privés pour voir dans quelle mesure ces chantiers pourraient être décalés, avec l'idée de pouvoir le faire le plus rapidement possible.

C'est pourquoi je vous propose de retirer le vœu n° 53 pour le remplacer par le n° 53 bis, qui acte cette proposition.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Retirez-vous le vœu ?

Dans sa grande sagesse, le maire du 13^e retire son vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 233).

2010, SG 189 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes - délégation du service public de distribution de l'énergie électrique dans Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'entretien du réseau EDF à Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 189 relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes - délégation du service public de distribution de l'énergie électrique dans Paris, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé le vœu référencé n° 54 dans le fascicule.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'été 2010 n'a pas été celui des bonnes nouvelles pour les usagers d'E.D.F. à Paris. Des coupures d'électricité se sont produites à plusieurs reprises, dont une le 29 juin, dans le 18^e arrondissement, touchant notamment une personne répertoriée comme malade à haut risque vital.

Cette coupure a été suivie le 5 juillet par celle de la tour Montparnasse, également subie par 70.000 foyers parisiens.

Si la chaleur de l'été a constitué un des facteurs déclenchants de ces incidents, le mauvais état du réseau électrique a principalement été mis en cause.

On comprend dès lors le mécontentement des abonnés à E.D.F., à qui l'on annonce dans le même temps une augmentation des tarifs de 3 %.

D'un côté, des coupures liées à un réseau de distribution d'électricité en mauvais état, de l'autre des factures qui s'alourdissent : les usagers parisiens en sont pour leur frais.

Depuis plusieurs mois, les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche interviennent au Conseil de Paris pour porter à la connaissance de notre Assemblée un nombre important de dysfonctionnements graves qui concernent la distribution de l'électricité à Paris.

Pour rappel, nous avons, par un vœu adopté en mai 2009, dénoncé le danger que constituent les 5.000 boîtes réseaux sous les trottoirs parisiens et demandé à la Direction d'E.R.D.F. de procéder sans délai à des travaux de sécurisation.

Ces boîtes réseaux, datant des années 1950, devenues obsolètes, sont appelées à être déterrées par le concessionnaire E.R.D.F. mais, dans l'attente de ces travaux indispensables et urgents, elles se dégradent, pourrissent, notamment sous l'effet d'infiltration d'eau, et peuvent se transformer en véritables cocotés minutes.

Des explosions ont lieu régulièrement, comme celle de l'avenue de la porte Montmartre le 23 avril 2009, à proximité d'une école maternelle, et je regrette vivement le rythme insuffisant des travaux de sécurisation de ce réseau électrique, décidé pourtant par la Direction d'E.R.D.F.

En décembre dernier, lors du renouvellement du traité de concession entre la Ville et E.D.F., nous avons renouvelé l'exigence de travaux d'entretien et de sécurisation du réseau électrique. Nous avons également dénoncé les pratiques de la Direction d'E.R.D.F. et le climat particulièrement hostile qu'elle entretient contre les représentants syndicaux.

A la suite du mouvement des agents d'E.R.D.F. au printemps 2009, mobilisés pour leurs conditions de travail et surtout pour le maintien d'un service public de l'énergie de qualité pour tous, plus de 200 procédures disciplinaires avaient été diligentées. Ces pratiques sont contraires à l'esprit de dialogue social et nous sommes convaincus que le respect et le renforcement des règles de démocratie dans l'entreprise permettraient justement un meilleur contrôle de ce qui s'y passe pour le plus grand profit des salariés mais aussi des usagers. Rappelons-le, ce sont les syndicats de salariés d'E.D.F. qui nous ont alertés, par exemple, sur le problème des boîtes réseaux. Si on avait dû attendre que la Direction de l'entreprise s'en occupe, on aurait pu attendre très longtemps.

A cet égard, le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la délégation de service public de la distribution d'électricité, qui fait l'objet de cette communication, met en évidence des pratiques abusives de la part d'E.R.D.F. dans le cadre du traité de concession qui nous lie à elle. Ce rapport abonde notamment dans notre sens et met en évidence l'insuffisance des investissements d'E.R.D.F. dans l'entretien du réseau de distribution.

Les chiffres relevés par la Chambre régionale des comptes sont éloquentes : le taux d'investissement par rapport au chiffre d'affaires d'E.R.D.F. est passé de 19,3 % en 1993 à 7,3 % en 2007, après avoir atteint le chiffre plancher de 4,4 % en 2004. Le rapport fait état - je cite - du "vieillessement des installations" et révèle qu'"au regard du taux d'amortissement, l'investissement consenti par le délégataire (E.R.D.F.) est particulièrement bas".

La Chambre régionale des comptes émet également de sévères critiques concernant les amortissements et les provisions pour renouvellement et fait état d'opacités et d'irrégularités dans les comptes rendus d'activité et les données comptables d'E.R.D.F.

Enfin, de graves abus ont été relevés concernant la gestion du patrimoine immobilier de la Ville dont dispose E.D.F. dans le cadre de la concession et ces abus ont parfois des conséquences directes sur le manque d'entretien du réseau.

Citons l'exemple de ce bâtiment situé au 193 rue de Bercy, appartenant à la Ville de Paris, dont la vente par E.R.D.F. a été autorisée par délibération de notre Assemblée le 27 février 2000. Il était fait obligation à E.R.D.F. de consacrer le produit de la vente, à savoir 731.000 euros, à la réalisation de travaux sur le réseau électrique. Or, le rapport indique - je cite - qu'"aucun travail n'a été réalisé pour l'amélioration ou l'extension du réseau". Je cite toujours : "L'opération ainsi conduite n'a eu d'autre conséquence que d'augmenter la trésorerie du concessionnaire, à savoir E.D.F."

Je me félicite que notre majorité ait choisi de redéfinir les obligations d'E.R.D.F., notamment en matière de travaux et d'investissements sur le réseau électrique, à l'occasion de la signature de l'avenant n° 6 au traité de concession en décembre dernier. Il faut espérer qu'à l'appui de ce rapport et grâce aux nouvelles dispositions prises par notre Ville, ces abus appartiennent au passé et que les travaux que notre groupe demande depuis trop longtemps soient rapidement réalisés pour assurer le bon état du réseau.

Pour notre groupe, il faut remédier d'urgence à cette situation en demandant à la direction d'E.R.D.F. un plan de rattrapage de ses investissements à Paris ainsi que des informations précises et transparentes sur l'état actuel du réseau et les risques en matière de sécurité pour les usagers. C'est le sens du vœu que nous avons déposé, qui est rattaché à cette communication.

Nous agréons - ce sera ma conclusion - volontiers au slogan d'E.D.F. qui nous doit, paraît-il, "plus que la lumière". Elle nous doit en effet, à nous et à l'ensemble des Parisiens, la transparence dans ses pratiques. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a du travail !

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Quelques mots dans le prolongement de ce que vient de dire excellemment Ian BROSSAT. Il a évoqué les incidents qui ont marqué le 18^e arrondissement cet été puis les utilisateurs de la tour Montparnasse. On aurait pu citer aussi les incidents qui, plus récemment, ont affecté les populations du 19^e et d'une partie du 20^e en fin d'après-midi, à un moment où beaucoup d'habitants se sont retrouvés coincés dans les ascenseurs, donc potentiellement en danger, ce qui a mobilisé les moyens des sapeurs-pompiers toute la soirée.

Des incidents peuvent arriver et je crois qu'il faut avoir l'honnêteté de l'accepter et de l'assumer, mais c'est vrai que les élus ont beaucoup de difficultés - et je voudrais témoigner dans le même sens que Ian BROSSAT - à obtenir des informations précises et des explications claires sur les raisons de ces dysfonctionnements. La réponse qui nous a été faite par E.R.D.F. sur "tout est rentré dans l'ordre" me paraît d'une désinvolture coupable et je ne voulais pas laisser passer l'occasion de le relever.

Malheureusement, le rapport de la C.R.C. ouvre quelques pistes sur l'explication de ces incidents à répétition. Je crois qu'on est tous capables d'entendre les explications, on est tous capables de comprendre qu'E.D.F., parce qu'il a sous-investi, parce que c'est un système complexe qui peut rencontrer des difficultés, mais il me paraît normal qu'E.D.F. assure aux élus représentant les habitants, utilisateurs, usagers et financeurs de ses prestations, des explications à la hauteur de la mission que nous ont confiée les Parisiens.

C'est l'appel que je voulais lancer en demandant à mes collègues en charge de ces relations de porter - mais je sais qu'ils le font déjà - fortement cette exigence de transparence vis-à-vis d'E.D.F.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - A Paris, la Ville est propriétaire du réseau électrique, c'est-à-dire plus de 10.000 kilomètres de réseau de basse et moyenne tension. Il est aussi question dans ce rapport des postes et branchements qui permettent la consommation électrique de toute la Capitale et d'un patrimoine immobilier de plus de 400.000 mètres carrés. Tout cela est considérable !

Que nous dit la Chambre régionale des comptes sur cette D.S.P. que nous avons adoptée en décembre dernier ?

Pour commencer, elle regrette que la D.S.P. porte à la fois sur la fourniture, activité ouverte à la concurrence et que nous avons confiée à E.D.F., et sur la distribution, qui reste en France un monopole confié à E.R.D.F. La Chambre regrette cette D.S.P. à trois, mais faut-il rappeler qu'à l'époque où elle a été conclue, c'est-à-dire en 1955, la production, le transport, la fourniture et la distribution, c'est-à-dire l'ensemble des activités tournant autour de l'électricité, étaient l'objet d'un monopole unique détenu par E.D.F. ?

Or, nous avons prolongé par un avenant cette concession qui associait à son échéance E.D.F. et E.R.D.F. et donc les trois partenaires signataires aujourd'hui de cette D.S.P. Ne s'agissant pas d'un nouveau contrat, à législation constante, il était donc bien normal de retrouver les mêmes trois signataires de l'avenant. Voilà qui répond à cette première réserve de la Chambre.

Deuxième sujet : la chambre regrette l'aspect lacunaire des données financières fournies dans le compte rendu annuel d'E.R.D.F. à la collectivité, ce qu'on appelle couramment le C.R.A.C. Les orateurs précédents l'ont déjà évoqué, mais je voudrais apporter ma pierre à ce sujet parce que nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette observation.

Profitant d'un régime dérogatoire qui dispense E.R.D.F. d'établir un compte de résultat par concession, seul moyen d'avoir des chiffres réels et utiles pour l'autorité concédante, l'opérateur se contente de transmettre des informations globalisées, effectivement très lacunaires. C'est ainsi que le C.R.A.C. de l'exercice 2007 présentait une ligne "autres produits" correspondant à plus de 21 % du total des produits. Comment s'y retrouver et comment exercer un suivi sérieux dans ces conditions de transmission d'informations ?

Nous ne sommes pas les seuls à le déplorer puisque le S.I.P.P.E.R.E.C., première autorité concédante de France, avec 3,8 millions d'habitants, se bat constamment contre l'opacité d'E.R.D.F. et lui inflige des pénalités de plusieurs millions d'euros chaque année, à cause de cela.

A Paris, nous avons sécurisé notre demande d'information, le plus qu'il était possible de faire, puisque nous avons précisé dans le renouvellement de la D.S.P. un certain nombre d'informations détaillées que nous attendons d'E.R.D.F., indicateurs relatifs aux travaux, au patrimoine ou encore à la qualité du service rendu.

Dans le même registre, les choix d'investissements étaient insuffisants, opaques et la Ville n'avait pas même son mot à dire. Certains chiffres ont déjà été évoqués, je prends ceux qui sont mentionnés dans le rapport la C.R.C. C'est ainsi donc que plus de 1,1 milliard d'euros d'amortissement et plus de 400 millions d'euros de provisions pour renouvellement ont été constatés en fin de concession. Ces chiffres témoignent du vieillissement évident des installations et d'un investissement clairement insuffisant.

Nous ne pouvons nous désintéresser de ces questions, car les sommes que j'ai évoquées ont été payées par l'abonné parisien. Elles doivent donc revenir à l'usager parisien sous une forme ou une autre d'investissement dans le réseau et pour la qualité du service rendu.

C'est donc à la demande de la Ville que l'avenant renouvelant la concession nous permet désormais de peser beaucoup plus directement sur la stratégie d'investissement. Un schéma directeur a été négocié à 30 ans et il sera décliné en programmes d'investissement quadriennaux, ces éléments ayant déjà été présentés par E.R.D.F. à la Commission supérieure de contrôle de l'électricité le 6 mai dernier.

Après la négociation entre les services, cette commission, sous l'autorité du président BAUPIN, que je salue, a permis aux représentants de la Ville, dont je suis, de constater que les demandes que nous portions ont été prises en compte.

C'est donc sous l'impulsion de la Ville et de ses élus que nous avons retrouvé le minimum de contrôle démocratique nécessaire en la matière.

C'est ainsi que, pour réduire la sensibilité du réseau, l'architecture des ouvrages haute tension sera profondément restructurée pour passer d'une structure étoilée en structure mieux interconnectée.

Cette évolution sera aussi l'occasion de supprimer progressivement les boîtes de jonction qui viennent d'être évoquées, sources de problèmes bien identifiés en cas de chaleur.

Le programme d'investissement prévoit aussi de faire évoluer vers un réseau intelligent, c'est-à-dire capable de s'adapter à l'évolution de la demande pour minimiser les pics de consommation et donc l'émission de gaz à effet de serre.

Troisième et dernier sujet sur lequel je veux insister : la gestion du patrimoine municipal par le délégataire.

E.R.D.F. a purement et simplement loué ou même vendu des biens mis à sa disposition par la Ville ; c'est maintenant chose connue, la Chambre le souligne, nous le déplorons avec elle, d'autant que ces opérations auraient dû être reversées au profit de l'économie de la concession. C'est d'ailleurs ce qu'affirme E.R.D.F., mais nous avons vu qu'il pouvait être tentant pour E.R.D.F. de redistribuer ces sommes considérables en fin de concession sur l'ensemble de sa comptabilité nationale.

Soyons clairs, ce type d'opération, ce type de passe-passe ne doit plus se reproduire ! Nous manquons trop de foncier à Paris pour qu'une partie des 400.000 mètres carrés que nous mettons à disposition d'E.R.D.F. parte ainsi en fumée.

Je m'arrêterai là dans l'énumération des sujets soulevés par ce rapport, même s'il y en a quelques autres, par exemple le produit de la taxe locale d'électricité qui a baissé légèrement quand la consommation était stable.

Bref, à toutes ces pratiques insolites qui jettent un doute, certainement infondé ? E.R.D.F. doit répondre par une communication claire, transparente et complète et par des actes cohérents.

Le service rendu aux Parisiens et la valeur économique...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. François VAUGLIN. - C'est ma phrase de conclusion.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est formidable !

M. François VAUGLIN. - Vous voyez, nous sommes en phase.

Nous ne sommes plus dans les monopoles d'après-guerre. L'aspiration de nos concitoyens à une démocratie exemplaire est forte, la Mairie de Paris y répond, et vous-même, Monsieur le Maire, par votre action quotidienne, les opérateurs historiques de l'électricité doivent y répondre aussi !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous rappelle que ce sont cinq minutes et qu'on a mis des panneaux de chaque côté ; si on ne les voit pas, il faudra peut-être mettre des panneaux sur les pupitres.

Madame GASNIER, c'est pour vous aussi ; vous avez la parole.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'il est important de rappeler rapidement les conditions et le fonctionnement de la D.S.P. conclue entre la Ville et E.R.D.F. C'est important, car cela permet de remettre en perspective les remarques de la Chambre régionale des comptes et les évolutions aux contrats qui sont actuellement en train d'être apportées par la Ville.

Nous avons, en effet, affaire à un cas particulier qui s'explique par les caractéristiques propres au domaine de l'énergie électrique. A l'origine faisant l'objet d'un monopole d'E.D.F., les directives européennes, comme il a été rappelé, successivement, ont ouvert la partie production à la concurrence. La partie distribution, elle, fait toujours l'objet d'un monopole.

Les deux activités constituent toutes deux des services publics. Elles sont désormais confiées à deux entreprises distinctes : E.D.F. pour la fourniture et E.R.D.F. pour la distribution.

Cette situation est donc le résultat d'une simple mise en conformité avec le droit européen.

Les observations de la Chambre régionale des comptes sur un manque de transparence des données financières et sur le calcul de la redevance notamment nous ont amenés à nous intéresser au sujet. Il apparaît finalement que les renégociations de contrats par la Mairie à travers deux avenants, les avenants n° 5 en 2007 et n° 6 en 2009, et les explications de l'entreprise elle-même ont permis, finalement, de clarifier la plupart des ambiguïtés.

Sur le niveau des investissements, la fin du contrat de concession fin 2009 a permis de mettre en place un schéma directeur qui garantit un programme de 40 millions d'euros par an sur quatre ans.

Concernant le vieillissement du réseau qui a été évoqué plusieurs fois, tout d'abord, ce programme apparaît comme une première réponse. Deuxièmement, il faut tenir compte du caractère cyclique inhérent à ce type d'investissement.

D'abord, avec le plan prévu par le schéma directeur, nous entrons donc dans un nouveau cycle. Le renouvellement du réseau devrait donc être satisfaisant.

Il faut néanmoins ajouter que le réseau français est de qualité, en particulier à Paris, en comparaison avec les situations à l'étranger. A Paris, une coupure, lorsqu'elle survient, dure en moyenne 15 minutes ; c'est le double à Londres et ailleurs aussi.

Sur le point de faiblesse du réseau concernant sa résistance aux grosses chaleurs qui a été évoqué, c'est sur ce point en particulier que les investissements d'E.R.D.F. doivent porter, en priorité évidemment pour améliorer la fiabilité.

Sur le plan de la sécurité, qui nous importe, bien sûr, énormément, le réseau ne semble pas connaître de point d'alerte notable. Je voudrais lever une légère confusion que l'on peut commettre facilement à propos de l'éclairage public. Celui-ci a été repris par la Mairie à travers un Groupement d'intérêt public, Eurec, qui en est propriétaire. C'est donc la D.V.D. qui assure le contrôle des 10.000 boîtes d'alimentation sur la voie publique.

Un accident mortel d'un chien a marqué les esprits il y a quelques mois et instillé un doute quant à la sécurité de ces boîtes électriques en pensant qu'E.D.F. était responsable ; ce n'était pas le cas.

Sur le plan de la sécurité de l'éclairage public, les efforts de contrôle doivent être aussi menés par Eurec, dont la Mairie a la responsabilité.

Je crois que, pour finir, la Chambre régionale des comptes et notre assemblée doivent globalement être satisfaites par les avenants négociés par la Ville qui l'ont été dans l'intérêt des Parisiens et qui devraient permettre d'assurer une bonne qualité du réseau.

Enfin, je voudrais saluer le travail de ces agents qui sont si réactifs lorsque des événements naturels imprévus viennent couper l'électricité des Français en général et des Parisiens en particulier. Ils assurent, en effet, une mission de service public et on sent chez eux une certaine fierté d'appartenir à cette entreprise.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Quels sont les enseignements et les rappels de ce rapport de la Chambre régionale des comptes ?

Premièrement, l'activité d'acheminement de l'électricité jusqu'aux consommateurs est placée sous le contrôle des collectivités locales organisatrices du service de la distribution. La Ville de Paris ne déroge pas à la règle.

Deuxième enseignement, la prise en charge des travaux de premier établissement et de renouvellement des matériels et outillages nécessaires au service de distribution, les extensions, les modernisations des installations nécessaires sont à la charge d'E.R.D.F., mais deviennent la propriété de la Ville de Paris. L'article 2 du traité de concession est très clair.

Troisième enseignement, au sein de la Ville, c'est la D.V.D. (Direction de la Voirie et des Déplacements) qui a pour mission de contrôler les concessionnaires de distribution d'énergie.

A la lumière de ces trois éléments légaux, réglementaires et conventionnels, permettez-moi de vous interpeller à nouveau sur un problème que j'ai maintes fois évoqué dans cet hémicycle : la question de la mise hors d'eau des installations électriques qui alimentent les tours du Front de Seine dans le 15^e arrondissement. En cas de crue centennale de la Seine, les 14 tours de logements seront totalement paralysées, puisqu'elles ne seront plus alimentées en électricité, les ascenseurs seront bloqués, les groupes électrogènes ne pourront plus assurer la transition que sur un délai très limité et, surtout, toutes les installations existantes seront immergées et donc à remplacer intégralement.

En cas d'inondation, les populations dépendront du maintien de la distribution électrique pour faire fonctionner tous les appareils vitaux de leurs tours, ces organes indispensables pour acheminer les secours.

Les groupes électrogènes sont implantés actuellement dans des locaux qui appartiennent à la SemPariSeine, ex-SEMEA-15, qui ne bénéficie d'aucune protection spéciale en cas d'inondation.

Que comptent faire la SemPariSeine et la Ville ? Attendre, toujours attendre, que la catastrophe se produise ?

Il revient à E.R.D.F., le concessionnaire, de renouveler et de sécuriser son réseau d'alimentation des postes de distribution publique situés au bas de chaque tour, sans émettre des conditions inacceptables pour les copropriétaires. Au nom du principe de précaution qui doit prévaloir dans ce dossier, il faut sortir du chantage fait aux conseils syndicaux, selon lequel E.R.D.F. ne procéderait aux travaux que si les tours procèdent elles-mêmes avant à des aménagements internes. La préservation des réseaux, qui sont la propriété de la Ville, est donc prioritaire.

Les tableaux généraux de basse tension sont inondables également dans la plupart des tours du Front de Seine dans lesquelles ils se situent. Qui en est finalement propriétaire ? E.R.D.F., la Ville de Paris ou les 11 tours qui sont concernées elles-mêmes ?

Les postes de transformation E.R.D.F. des 11 tours de copropriétaires se trouvent dans des locaux de la SemPariSeine et sont la propriété de la Ville de Paris. Là encore, que faites-vous ?

Le rapport de la Chambre régionale des comptes soulève des difficultés à établir un inventaire des installations d'E.R.D.F. appartenant à la Ville. Il faut au plus vite - je le dis depuis des années - établir une clarification de la patrimonialité et des responsabilités.

Depuis des années, les élus de la majorité du 15e, en concertation avec les associations de résidents et les syndicats de copropriété, mènent les investigations nécessaires pour sortir de la paralysie. Chaque fois, la Ville de Paris est absente des réunions.

La SemPariSeine fuit ses responsabilités d'aménageur. Pourtant, l'ex-SEMEA-15 est totalement responsable. Comme le prévoit l'article 20 du Cahier des charges de la réalisation des bâtiments sur le Front de Seine, les prestations prises en charge par l'ex-SEMEA-15 pour l'électricité basse tension s'étendent, y compris jusqu'aux pieds de colonnes que la SEMEA-15 a laissés en zone inondable.

Le 12 octobre prochain, le maire du 15e arrondissement va réunir l'ensemble des acteurs sur ce dossier : associations, conseils syndicaux, ERDF, SemPariSeine, Préfecture de police, Préfecture de Paris, et nous l'espérons la Ville de Paris. Il serait bon que la chaise de la Ville de Paris ne soit pas laissée vide et que la D.V.D. assiste à cette réunion.

La SemPariSeine devrait être représentée, mais elle ne peut pas continuer à tenir le discours répété depuis des années, selon lequel elle ne saurait être tenue responsable de cet état de fait, ni engagée financièrement dans les mises aux normes de ces installations électriques.

L'inertie et la fuite devant leurs responsabilités par la Ville et la S.E.M. ne seront pas acceptées plus longtemps. Les risques encourus en cas de crue de la Seine sont trop graves. Les habitants le savent et vous attendent sur ce dossier.

Vous pouvez compter sur moi pour vous rappeler ces obligations chaque fois que l'occasion se présentera, tant que la protection des tours du Front de Seine et tant que la sécurité de leurs résidents ne seront pas garanties.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne d'abord la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais m'exprimer en quelques mots sur la partie du rapport de la Chambre régionale qui concerne l'immobilier. Parce que je tiens à le dire d'emblée, nous adhérons de manière absolument catégorique et sans la moindre nuance aux observations de la Chambre régionale des comptes sur ce point.

Ce rapport souligne à juste titre que le patrimoine municipal mis à disposition d'E.D.F. de longue date est beaucoup plus important à Paris que ce n'est le cas dans d'autres villes et, par conséquent, sa gestion défectueuse n'en est que plus choquante.

La gestion de ce patrimoine n'est pas toujours - la C.R.C. le démontre dans un chapitre, si j'ose dire, lumineux - respectueuse des intérêts de la Ville et donc de l'ensemble des Parisiens. C'est ainsi que des immeubles ont été vendus, sans que le produit de la vente serve à la concession et sans qu'il revienne à la Ville de Paris. C'est l'exemple de la rue de Bercy que citait tout à l'heure le Président Ian BROSSAT.

De même, E.D.F. a loué à des tiers des locaux faisant partie du patrimoine de la concession, sous forme de baux commerciaux. Non seulement ce n'est pas conforme à la réglementation, puisqu'il s'agit de locaux du domaine public qui donc ne peuvent pas faire l'objet de baux commerciaux, mais c'est en outre un revenu qu'E.D.F. s'est évidemment gardé de reverser à la Ville.

Enfin, les négociations sur la restitution à la Ville des bâtiments qui ne sont plus nécessaires à la concession sont des négociations sans cesse extrêmement difficiles. Nous l'avons vu dans la première mandature. J'en ai le souvenir puisque certains des dossiers concernés ont été traités, entre autres par le cabinet du Maire. Et nous l'avons vu dans l'actuelle mandature puisque, aussi bien sur la liste des immeubles, qui ne sont plus nécessaires et qu'on doit nous rendre, que sur les conditions dans lesquelles se fait la restitution, je peux témoigner qu'E.D.F. ou E.R.D.F. ne sont pas particulièrement coopératives.

La Chambre régionale des comptes a reproduit très fidèlement, je dois le dire, les intentions de la Ville en la matière. Nous sommes décidés d'abord à récupérer le produit des ventes, lorsque ce produit n'a pas servi à la concession. Nous sommes décidés à récupérer les loyers indûment perçus, et nous sommes enfin décidés à poursuivre les efforts de restitution des immeubles qui ne sont plus nécessaires au service public.

Il faut que le Conseil de Paris et au-delà les Parisiens n'aient aucun doute sur la détermination de la Municipalité à réagir contre ces abus. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu, je dois le souligner, le rapport de la Chambre régionale des comptes, puisque nous avons engagé ces actions de longue date et que nous les avons accentuées lorsque la renégociation de la convention est intervenue en 2009.

Voilà ce que je voulais préciser, Monsieur le Maire, pour que chacun soit rassuré sur les intentions de la Ville de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA. - Merci.

La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens sur ce dossier, à la fois en tant qu'adjoint en charge du développement durable mais aussi en tant que Président de la commission supérieure de contrôle de la concession depuis neuf ans.

Le sujet dont on parle n'est pas très sexy, c'est la question de la distribution de l'électricité. Mais je voudrais souligner à quel point ce sujet est important, parce que non seulement cela touche au quotidien nos concitoyens - et cela a été rappelé par plusieurs orateurs lorsqu'il y a des pannes électriques -, mais aussi parce que cela concerne des centaines de millions d'euros.

Je me réjouis, en tant que Président, de ce rapport virulent de la Chambre régionale des comptes qui rappelle un grand nombre de constats que nous avons faits, que j'ai souvent dû faire en étant un peu isolé. Je voudrais passer le message à cette occasion à mes collègues élus, membres de cette commission : il serait mieux que les élus soient présents en plus grand nombre à cette commission. Je remercie François VAUGLIN qui a été présent à un certain nombre de reprises, mais c'est plus largement l'ensemble des groupes qui devraient participer. Les nombreux constats que nous avons faits dans cette commission sont repris par la Chambre régionale des comptes. Ils montrent que les incidents que nous avons aujourd'hui ne sont pas le fait du hasard : ils sont le résultat d'un sous-investissement massif sur le réseau de distribution électrique.

L'audit, que nous avons effectué avant la renégociation avec E.R.D.F. de la concession, a montré qu'il y avait un véritable vieillissement et même une obsolescence du réseau. Cela n'est pas par hasard non plus, c'est parce qu'il y a eu - je l'avais dit à l'époque - un véritable hold-up effectué par E.D.F. sur les provisions de la concession qui auraient dû être investies sur le territoire parisien. Ce sont près de 650 millions d'euros, payés par les usagers parisiens, qui ont été prélevés sur la concession et rapatriés dans les comptes nationaux d'E.D.F. pour en faire ce que chacun pourra imaginer.

Ces 650 millions d'euros manquent aujourd'hui et les chiffres rappelés par M. VAUGLIN tout à l'heure confirment bien l'écart massif entre les provisions et les besoins de financement.

Pas étonnant dans ces conditions évidemment qu'on ait des pannes. E.R.D.F. peut nous faire des courriers pour nous expliquer qu'il y a en effet des problèmes sur les boîtes de jonction, sur les jonctions de transition enrubannées, pour reprendre les termes techniques qui sont ceux de ces réseaux. Pour autant, c'est bien leur responsabilité si les choses n'ont pas été faites.

Pendant plusieurs années, on a été dans une situation de flou parce qu'avec la libéralisation - cela a été rappelé par Mme GASNIER - il y a eu modification des statuts et, entre E.D.F. et E.R.D.F., on ne savait plus trop à qui on devait s'adresser. On avait donc des rapports illisibles.

Nous le soulignons à chaque fois dans nos comptes rendus de réunions de la commission supérieure, mais maintenant les choses sont claires. Nous avons négocié un avenant pied à pied avec E.R.D.F., dans des conditions extrêmement difficiles parce qu'en France rien n'est fait pour permettre de donner capacité aux collectivités locales de pouvoir piloter leurs propres réseaux. On nous oblige à avoir un seul concessionnaire E.R.D.F. ; il n'y a aucune capacité à avoir un minimum de rapport de force avec eux. Malgré tout, ce bras de fer nous a permis d'avoir un minimum aujourd'hui de marge de manœuvre et de négocier l'avenant qui a été évoqué à plusieurs reprises et qui nous permet maintenant d'avoir un schéma directeur, d'avoir des engagements.

Je conçois que pour une partie d'entre nous - je partage ce point de vue - que ces engagements soient encore trop lâches aujourd'hui en termes de délai, par exemple en ce qui concerne les boîtiers électriques sur les trottoirs ; il a été rappelé qu'un certain nombre d'entre eux explosent et c'est seulement à fin 2011 que E.R.D.F. s'est engagé à les avoir supprimés totalement. Il y a un plan de renouvellement de ces éléments de jonction enrubannés que j'évoquais tout à l'heure et, dans les courriers, E.R.D.F. se félicite que là où nous avons d'ores et déjà fait des remplacements, il n'y a plus d'incidents. Tant mieux, cela prouve que c'est utile mais s'il n'y avait pas eu autant de retard, on n'en serait pas là où nous en sommes aujourd'hui.

Par rapport au vœu présenté par Ian BROSSAT, je voudrais lui donner un avis favorable, sous réserve de quelques modifications dont nous nous sommes déjà entretenus. Je pense qu'il n'y a pas de problèmes entre nous :

- pour modifier le titre, d'une part, du vœu, pour bien préciser qu'il s'agit du réseau de distribution d'électricité de Paris et qu'il est concédé à E.R.D.F. ;

- pour supprimer le considérant qui porte sur la loi N.O.M.E. parce que c'est un sujet qui déborde assez largement du débat que nous avons aujourd'hui ;

- pour remplacer, là où c'est écrit à la fin du texte, dans les deux derniers paragraphes, E.D.F. par E.R.D.F. parce que dorénavant c'est E.R.D.F. qui est notre interlocuteur, de façon très claire, sur ce dossier.

Avec ces modifications, nous pouvons donner un avis favorable à ce dossier.

Je voudrais simplement conclure en disant à tous nos collègues, quels que soient les bancs, que ces questions d'énergie sont de plus en plus des questions cruciales, que nous devons considérer comme des questions politiques au sens noble du terme, et de politique locale.

On l'a vu tout à l'heure quand on a parlé de production d'énergie avec la question de la S.E.M., on en parle quand on parle de Plan Climat et des économies d'énergie et on en parle aussi lorsque l'on parle de distribution.

Sur toutes ces questions, nous avons compétence et nous devons exercer cette compétence en tant que collectivité, si nous voulons réussir à être à la hauteur de nos responsabilités.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous avons le vœu n° 54 avec les modifications et amendé par M. BAUPIN.

Vous en êtes d'accord, puisque vous êtes le déposant ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 234).

2010, DU 254 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e). Transfert de la concession d'aménagement.

2010, DU 255 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e). Approbation de l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement Clichy Batignolles. Modification de la participation financière de la Ville de Paris à l'opération d'aménagement.

2010, DU 256 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e) - ZAC "Cardinet Chalabre" (17e). Approbation des cessions de terrains et volumes à Paris Batignolles Aménagement. Approbation des termes de la modification de la promesse de vente conclue avec SNCF et approbation des termes de la nouvelle promesse de vente avec RFF.

2010, DF 69 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 80 %, pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts à contracter par la Société Publique Locale d'Aménagement Paris Batignolles Aménagement, destinés au financement de l'opération d'aménagement "Clichy Batignolles".

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la ZAC Clichy-Batignolles.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DU 254, 255, 256 et DF 69 relatifs à la Z.A.C. Clichy-Batignolles, sur lesquels le groupe U.M.P.P.A a déposé le vœu référencé n° 55, l'Exécutif les amendements techniques n° 55 bis et 55 ter et le groupe Centre et Indépendants le vœu référencé n° 56.

La parole est à Mme Isabelle GACHET.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le transfert des concessions des Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre" à Paris Batignolles Aménagement permettra une gestion plus souple et une meilleure réactivité de l'aménagement.

Alors que la création de la S.P.L.A. a été votée à l'unanimité de ce Conseil en février dernier, la Droite du 17e arrondissement a refusé de voter ces transferts qui constituent pourtant l'objet même de cette S.P.L.A.

Mais ce n'est pas là leur seule incohérence ni mauvaise foi, loin s'en faut. Deux vœux stériles et polémiques sont déposés par la Droite. Ils ratiocinent pour demander la suspension de l'aménagement, les motifs évoqués sont spécieux.

Ils prétendent que la venue du T.G.I. ne serait pas prise en compte, alors même que le secteur nord a été totalement revu, impactant profondément les autres secteurs.

Cela a entraîné une baisse globale de 470 logements, qui ne serait nullement compensée par 5 % de plus de logements sociaux intermédiaires P.L.S. si cette solution venait à être retenue.

Ils prétendent que rien n'est prévu pour le traitement du boulevard Berthier. Or, dès le départ, le traitement arboré de l'entrée nord et la requalification du boulevard étaient prévus.

La venue du T3 permettra en outre la requalification totale du secteur jusqu'à la porte d'Asnières et bien sûr sa desserte.

On peut d'ailleurs regretter que leurs amis n'aient pas prévu, à l'époque où ils lançaient le projet des Hauts de Malesherbes, cette même desserte.

Ils nient et dénigrent le travail mené par l'architecte concepteur M. GRETHER pour relier les quartiers entre eux, les liaisons supplémentaires au-dessus des voies ferrées, les nouvelles voies, le parc conçu comme un lieu de rencontre, de traversée et de respiration.

Ils ignorent au propre comme au figuré les exigences environnementales particulièrement poussées du projet, plus élevées que les futures normes nationales, telles que la R.T. 2012 issue du Grenelle.

Ils refusent de soutenir Annick LEPETIT dans ses demandes légitimes à l'État pour participer à l'effort de densification des transports en commun.

Ils considèrent que la desserte du secteur ne peut pas être une priorité pour l'État, nous ont-ils rappelé ici même il y a quelques mois au sujet du T3.

Alors qu'ils martelaient que la Ville devait financer un arrêt Cardinet, leur silence était assourdissant sur l'absence de mention de cet arrêt dans le projet du Grand Paris soumis à la concertation.

Ils nous soutenaient à l'envi que c'était la volonté du Président de la République, volonté qui n'est même plus aujourd'hui simple velléité.

Heureusement, le S.T.I.F., lui, a fait le choix d'utiliser cette possibilité. La Droite du 17e arrondissement est incapable d'émettre la moindre proposition concrète, hormis celle de remettre en cause avec obstination la proportion de 50 % de logements sociaux décidée avec le Gouvernement VILLEPIN.

Avec patience, Anne HIDALGO leur rappelle régulièrement l'équilibre global mais aussi par lots, avec tous les équipements publics, les commerces, les bureaux, la répartition entre les différentes catégories de logements sociaux, la proportion de logements privés à loyers maîtrisés et libres.

Aucune manœuvre de désinformation ne nous aura été épargnée, ni sur la qualité des habitants des logements sociaux, ni sur le type d'immeubles prévus, ni sur l'urbanisme, ni même sur la mixité sociale.

Je déplore cette attitude d'obstruction systématique et ce mépris de l'intérêt général.

Au nom des habitants du 17^e arrondissement et des Parisiens qui peinent à se loger à Paris en raison des niveaux des ventes, des loyers et de la rareté du parc, je vous remercie, Monsieur le Maire, pour votre politique volontariste et l'ambition que vous portez pour notre arrondissement avec Anne HIDALGO et Annick LEPETIT.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention couvre l'ensemble des projets de délibération relatifs à "Clichy-Batignolles". Je ne reviendrai donc pas sur chacun d'entre eux et présenterai en même temps le vœu n° 56.

Nous savons tous ici l'importance de cette opération "Clichy-Batignolles". En revanche, comme tout aménagement d'envergure, le dessin initial peut et doit évoluer.

En l'espèce, il évolue aussi en changeant d'opérateur. Vous avez, en février 2010, autorisé la création d'une société publique locale d'aménagement dédiée à "Clichy-Batignolles".

C'était, je tiens à le souligner, quatre mois avant le jugement du Tribunal administratif annulant la délibération sur le dossier de réalisation de la Z.A.C.

Il nous est aujourd'hui demandé de garantir à hauteur de 80 % l'emprunt de 70,2 millions d'euros que doit contracter cette S.P.L.A. pour les acquisitions foncières en 2010.

Je note que, dans ce montant de 70,2 millions d'euros, il n'y a que trois millions d'euros consacrés à l'indemnisation de la S.E.M.A.V.I.P. liés à ce transfert.

Ce n'est pas là une démonstration d'économie, je tiens à le souligner.

Par ailleurs, la S.P.L.A., Clichy-Batignolles, après la SOREQA, est la nouvelle boîte à outils à laquelle recourt la collectivité, une S.P.L.A. est, nous le savons, assimilée à un opérateur interne des collectivités et peut donc se voir confier des missions en direct avec la collectivité sans procédure de mise en concurrence, ce qui est très important.

C'est certes une souplesse juridique par rapport à une S.E.M. mais c'est aussi un moyen de contourner les règles des marchés publics.

L'attribution des concessions d'aménagement est en effet soumise à concurrence. Que cette procédure n'ait pas été respectée dans nombre d'opérations publiques est regrettable, mais que la S.P.L.A. en devienne le moyen n'améliore pas les exigences de transparence et confirme la remunicipalisation qui, dans ce domaine et ailleurs, est la marque de cette mandature.

J'ai déjà émis ces réserves en février 2010. La S.E.M.A.V.I.P. s'est vue confier un nombre important d'opérations d'aménagement. Après l'avoir chargée de missions, vous la déshabillez désormais au profit de la S.P.L.A.

Nous nous interrogeons donc sur les économies attendues. Qu'en est-il des locaux et des moyens humains qui seront affectés à cette nouvelle structure ?

Enfin, j'en viens au programme de la Z.A.C., la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" pouvait obtenir de l'implantation du T.G.I. et de la Direction régionale de la Police judiciaire la signature et l'identification particulière qui sont la marque des aménagements urbains réussis.

Malheureusement, vous en avez profité pour modifier la physionomie générale du projet, optant pour des principes urbanistiques datés que nous serons bien l'une des dernières capitales à mettre en œuvre.

En faisant cela, vous avez opéré un choix politique, nullement une réponse technique, j'y reviendrai plus tard.

Il y a des évolutions d'une nature quelque peu différente, celles liées aux décisions contentieuses. C'est l'objet aussi des projets de délibération de cette séance que de prendre acte d'un dossier de réalisation insuffisamment complet, imprécis sur les financements des équipements publics et les garanties des partenaires financiers.

La vie administrative et judiciaire des projets d'urbanisme n'a jamais été un long fleuve tranquille, si l'on peut dire, mais en la circonstance, c'est aussi une occasion, celle d'entendre les élus de la majorité municipale du 17^e arrondissement, d'écouter les habitants de cet arrondissement surtout.

Nos propositions, nos inquiétudes pour "Clichy-Batignolles" ne devraient pas être irrecevables du seul fait qu'elles sont portées par l'Opposition.

Force est de constater que c'est votre conception.

Pour faire de ce changement d'opérateur une nouvelle opportunité de réussir le 81^e quartier de Paris, le groupe Centre et Indépendants a malgré tout déposé un vœu, présenté par mon collègue Jérôme DUBUS et moi-même.

Avant de vous le soumettre, je souhaite préciser qu'il ne s'agit pas pour nous de refuser la livraison des logements sociaux mais bien leur entassement à la verticale sous un certain seuil. Inutile, dès lors, de dévier le sujet en utilisant un procès d'intention aussi injustifié que rituel.

"Clichy-Batignolles" souffre en effet de cinq péchés originels qu'il est encore tant de corriger. Le premier est l'insuffisance d'ambition architecturale et programmatique, mais le projet pêche aussi par un manque de dessertes de transports en commun. L'amélioration de ce service est, nous le savons, la condition de la réussite de la Z.A.C.

Troisième point, le traitement de la césure zone nord/zone sud reste insuffisant.

Enfin, le programme occulte aussi l'ambition culturelle du lieu, qui abrite actuellement des magasins de décors de l'opéra.

Enfin, une inquiétude forte demeure sur le respect des prescriptions environnementales qui définissent le concept d'éco-Z.A.C. Dernièrement, vous avez renforcé ces défauts de conception par le recours à des tours de logements sociaux de moins de 50 mètres. Donner une écriture contemporaine à ce territoire était l'une des promesses de 2002. Or, en matière d'habitat, le nouvel imaginaire promis s'avère de la construction d'un autre temps.

Aussi, nous vous demandons de reconsidérer ce dossier sur six points :

- La liaison entre la partie sud et la partie nord de la Z.A.C., qui doit faire l'objet d'une meilleure intégration dans le site ;

- Il serait aussi utile de mener une étude relative à l'avenir des magasins des décors de l'opéra, avec une meilleure utilisation...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame !

Mme Fabienne GASNIER. - Je termine.

- Le projet de réalisations de tours de logements sociaux doit être définitivement abandonné ;

- Les critères définissant l'éco-Z.A.C. doivent être mieux affirmés ;

- L'implantation du T.G.I. et l'arrivée de nombreuses professions de droit est l'occasion de conférer une véritable identité à ce futur quartier ;

- Enfin, je conclurai sur l'importance de l'arrêt de la future ligne 14 au Pont Cardinet, qui doit être clairement retenu dans ce nouveau dossier de réalisation.

Je vous remercie.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Écrivez au Gouvernement !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous demande de respecter les temps. 6 minutes 24, c'est trop.

Monsieur COUDERT, vous allez prendre cinq minutes : vous avez l'esprit de synthèse.

M. Thierry COUDERT. - Lorsque les sociologues des siècles prochains se pencheront sur l'opération d'aménagement des Batignolles, ils seront étonnés de constater que toutes les erreurs commises ici ou là en banlieue au fil des 50 années précédentes aient pu être concentrées et répétées en un même lieu.

Est-ce la malédiction des J.O. avortés qui concentre le mauvais sort ? Le fait que nous sommes confrontés à la dernière opération d'envergure d'aménagement possible dans Paris intra-muros, qu'il n'y en aura plus, et qu'elle se traduit par un fourre-tout où figurent, pêle-mêle, des logements, des bureaux, un parc un peu pauvre dans sa conception et baptisé pour l'occasion d'écologique, une centrale à béton - sans doute elle-même symbole d'un parc écologique.

Il est dommage en revanche que ne figurent pas dans cet inventaire à la Prévert des raccordements aux grands axes de transport, une véritable intermodalité, un gigantesque parking qui permettrait aux banlieusards, le jour, de laisser leurs véhicules et le soir, d'accueillir les véhicules des riverains, des équipements culturels et sportifs d'envergure dans une partie de Paris qui en manque cruellement, ou une politique en faveur du commerce de proximité.

Quant à l'insertion dans le Grand Paris, je ne sais s'il faut dire, hélas ! Elle ne s'est manifestée que de manière négative par le fait que ce soit une association de banlieue qui obtienne gain de cause auprès de la juridiction administrative pour faire annuler la Z.A.C.

Heureusement, le Président de la République a donné "a posteriori" un minimum de sens à ce futur quartier en décidant d'y implanter la cité judiciaire. Cet élément majeur devrait désormais nous amener à recaréner l'ensemble du projet et surtout à adopter ce qui fait depuis le début défaut : une vision stratégique de l'avenir de Paris permettant de revisiter la fonctionnalité des différents quartiers de la Capitale, de s'affranchir des limites historiques du périphérique, de faire vivre l'architecture contemporaine, si occultée ces dernières années, de revoir la politique de la voiture dans la ville, bref, inventer une ville moderne à Paris.

C'est bien là, Monsieur le Maire, le reproche majeur que l'on peut vous faire. Ne faut-il pas reconvertir une partie de l'immobilier d'entreprise du cœur de Paris en logements par son transfert dans un quartier comme celui-ci ? Faire en sorte que le plus de salariés possible qui vont y travailler résident dans des logements alentour ? Créer un parking de rabattement à l'entrée de l'avenue de Clichy qui permette de consacrer celle-ci à une noria de bus qui amène en continu au cœur de Paris ? Créer une rue de la nuit à une époque où la nuit parisienne se meurt ? Oser une architecture qui marque son temps et n'ait pas la fadeur ou la tristesse des immeubles créés à Bercy ou dans le 13^e arrondissement...

Un Intervenant. - Bravo !

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

M. Thierry COUDERT. - Bref, faire des Batignolles un dossier majeur du Grand Paris en le confiant aux architectes internationaux retenus par le Président de la République, et pas à un architecte actuellement contesté, comme vous le savez.

Enfin, c'est ce qui va vous réjouir, cette remise à plat du dossier doit être mise à profit pour gommer l'erreur impardonna-ble qui consiste à créer dans un secteur de Paris déjà très pourvu en logements sociaux et qui jouxte des zones A.N.R.U., aussi bien du côté Paris que du côté banlieue, une cité de 1.750 logements H.L.M., la même erreur que celle commise en banlieue dans des quartiers qui ensuite émarginent à la politique de la ville.

Au lieu d'offrir des conditions d'habitat décentes dans Paris aux classes moyennes et aux populations fragiles, on les concentre pour avoir la conscience tranquille sans se soucier de leur intégration dans la ville, mésestimant les conséquences que cela a sur les équilibres en matière de résidence, d'accès à l'école et à la culture.

Un territoire marginalisé avant même d'avoir été créé. Il faut impérativement que ce quartier ne dépasse pas les 20 % de logements sociaux prévus par l'article 55 de la loi S.R.U. Cette fois, on ne pourra pas dire dans quelques années que l'on ne savait pas.

Monsieur le Maire, reprenez ce dossier à zéro, et faites de ce territoire parisien, non pas le patchwork de ce que l'on n'a pas pu faire ailleurs, mais le laboratoire de la ville de demain, un quartier où il fait bon vivre et travailler, une référence pour les villes du monde entier.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur COUDERT, vous avez respecté votre temps et vous êtes en dessous.

La parole est à Mme KUSTER, pour cinq minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - ... avec le don d'une minute de M. COUDERT : cela ne vous aura pas échappé !

Monsieur le Maire, une remarque préliminaire : vous avez souhaité, en tout cas le Secrétariat général a souhaité que soient évoqués ces différents projets de délibération en une seule discussion. Je voulais juste dire que c'est ce que j'avais proposé en Conseil d'arrondissement et que l'opposition municipale du 17^e, à l'époque, m'en avait fait porter grief. Je me réjouis donc que nous nous retrouvions au moins sur ce pragmatisme aujourd'hui et je profiterai de mon intervention pour présenter également le vœu n° 55.

Monsieur le Maire, et une fois de plus, Monsieur SCHAPIRA, j'ai plaisir à vous avoir en face de moi au moment où je m'exprime sur les Batignolles, mais vous permettrez aussi que je regrette à nouveau l'absence du Maire de Paris au moment où nous discutons d'un aménagement important du 81^e quartier de Paris, je tiens quand même à le rappeler.

Une nouvelle occasion, et non des moindres, m'est donnée, nous est donnée de nous exprimer au sujet de l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles" avec l'examen du transfert de concession d'aménagement des Z.A.C. "Cardinet-Chalabre" et "Clichy-Batignolles", de la S.E.M.A.V.I.P. à la S.P.L.A. Paris Batignolles Aménagement, ainsi que des projets de délibération techniques qui s'y réfèrent.

Mais aujourd'hui, ne nous trompons pas, ce transfert est avant tout une occasion à ne pas manquer. En effet, Monsieur le Maire, la donne a changé depuis le début de ce projet, depuis que le Conseil de Paris a adopté le dossier de réalisation des Z.A.C. en 2007.

Cela ne vous aura pas échappé, un projet majeur est venu se greffer au projet initial, entre le boulevard périphérique et le boulevard Berthier : la cité judiciaire, actée par le Président de la République dans son discours du 29 avril sur le Grand Paris.

Je vous le rappelle : cet équipement comprend le Tribunal de grande instance de Paris (80.000 mètres carrés), les locaux de la Direction régionale de la police judiciaire (30.000 mètres carrés), et donc la venue de milliers d'employés et de visiteurs.

Le réseau de transport, lui aussi, se concrétise. Les débats publics s'ouvrent d'ailleurs prochainement sur ces deux sujets : le tramway des Maréchaux jusqu'à la porte d'Asnières, le prolongement de la ligne 14 vers la mairie de Saint-Ouen.

Vous rendez-vous compte de l'impact de ces aménagements ? Comment est-il possible, Monsieur le Maire, que l'on fasse comme si de rien n'était ? Comment est-il possible que l'on reste au statu quo ? Comment est-il possible que le projet des Batignolles ne soit pas réétudié à la lumière de ces nouveaux aménagements ?

Pourtant, vous l'indiquez vous-mêmes dans vos projets de délibération, je cite : "Aujourd'hui, plusieurs évolutions sont à prendre en compte dans l'aménagement de ce secteur, dont l'implantation du TGI [...] en lien avec l'arrivée de ces équipements majeurs". Eh bien, permettez-moi de vous dire que vous n'avez rien pris en compte du tout !

Monsieur le Maire, sur ce dossier, sortez enfin de votre autisme habituel et écoutez les élus d'arrondissement et les habitants ! Cela n'aurait rien de déshonorant, je vous l'assure.

Je voudrais également souligner, comme viennent d'ailleurs de le faire excellemment Fabienne GASNIER et Thierry COUDERT, plusieurs points de ce projet qui nous inquiètent tout particulièrement.

La desserte en transport en commun du Sud de la zone.

Comment ne pas inscrire noir sur blanc la nécessité absolue d'un arrêt à Pont Cardinet dans le cadre du prolongement de la ligne 14 ? Je ne m'explique pas le silence de la Ville sur ce dossier majeur. Nous avons été heureusement entendus par le S.T.I.F. qui a mis à l'étude à l'issue de la concertation ce nouvel arrêt.

Et au moment où s'ouvre le débat sur le réseau de transport du Grand Paris, la Ville de Paris devrait également porter à nos côtés ce combat. Il s'agit tout de même de la desserte de son territoire, de la desserte du 81^e quartier de Paris.

Autre point d'inquiétude : la commercialité du secteur.

Savez-vous que trois études ont été lancées et aucune d'entre elles n'a été concluante. Et tout le monde fait comme si de rien n'était. Personne n'en tire de conclusion sur le projet lui-même, sur son agencement. Est-ce bien responsable ?

De plus, la barre de bureaux, prévue sur dalle le long des voies ferrées, viendra renforcer la coupure entre ce que certains se plaisent à appeler "les deux 17^e". Je comprends la nécessité de faire écran au bruit du réseau ferré, mais des respirations, des ouvertures vers le quartier Saussure-Pereire pourraient être créées.

Oui, Monsieur le Maire, je me prends à rêver !

A rêver que, si volonté politique il y avait, ce projet pourrait être amendé et que nous pourrions même envisager la couverture des voies ferrées. Malheureusement, nous passons totalement à côté de ce que vous appelez subtilement "recoudre les territoires". Il suffit de regarder le plan masse pour savoir que tout le contraire se profile.

Autre exemple de ce qui doit être repensé : l'aménagement du boulevard Berthier.

Ce boulevard est le grand oublié du projet actuel !

Alors que le T.G.I. s'implante à quelques encablures de là, aucune vie commerciale, aucun projet économique n'y est envisagé. Ce sont pourtant entre 6.000 et 8.000 visiteurs/jour que le seul T.G.I. va drainer dans ce secteur dont 3.500 magistrats, fonctionnaires et avocats. C'est ici, le long du boulevard Berthier, qu'il faut implanter du commerce.

De la même manière, le parc Martin Luther King va finir sa course sur les bâtiments qui abritent les décors de l'Opéra. La finalité de ces bâtiments mérite d'être repensée. Vous le savez, Monsieur le Maire, car je m'en suis entretenue avec vous - là, je parle au Maire de Paris - comme je m'en suis entretenue avec le Ministre de la Culture : ces bâtiments pourraient être pensés comme un lieu culturel ouvert au public, leur mise en valeur devrait être un beau projet que nous pourrions porter ensemble.

Et, bien sûr, comment ne pas évoquer le tramway qui va desservir ce secteur et dont on n'anticipe en aucun cas la venue ? Je croyais qu'il devait s'accompagner d'une requalification d'espace public et d'une dynamisation économique des secteurs traversés. C'est maintenant qu'il faut y penser.

Enfin, l'implantation d'immeubles de 50 mètres et la concentration de logements sociaux.

J'ai découvert...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame la Maire.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui, mais si Mme LEPETIT arrêta de m'interrompre et de me troubler !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Non, non !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Vous n'aviez qu'à prendre la parole, Madame LEPETIT, sur un des dossiers qui vous concernent. C'est non seulement l'arrondissement et là, vous êtes députée !

Alors, je continue.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je n'ai pas la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - N'interrompez pas l'oratrice !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui, mais c'est dommage que vous ne la preniez pas au moment où vous pouvez vous exprimer au Conseil de Paris.

Alors, si vous permettez, je vais continuer...

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je la prendrais plus souvent.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - ... puisque j'ai la minute de M. COUDERT !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Oui, d'accord, mais elle est épuisée, hélas !

(Mouvements divers).

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Pas du tout. Arrêtez de m'interrompre !

J'ai découvert dans le plan de la S.E.M.A.V.I.P., d'ailleurs c'est très intéressant, ce plan, qui prévoit 5 "îlots" et non plus 10 immeubles pouvant aller jusqu'à 50 mètres.

Et puis, je voudrais aussi voir une lueur d'espoir parce que nous sommes donc là, j'espère, non pas dans un simple glissement sémantique, je veux y voir le fait que nous avons été en partie entendus, nous les élus de la majorité municipale du 17^e mais aussi les 7.000 pétitionnaires.

Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas nous tromper, nous ne devons pas nous tromper. C'est une chance inouïe d'avoir encore 50 hectares à aménager dans Paris intra muros. C'est pourquoi je crois profondément que cette chance historique, nous devons la saisir sans plus attendre et l'inscrire dans le cadre du Grand Paris. Les Batignolles doivent être le trait d'union de Paris intra muros et de sa banlieue, en cohérence avec les projets déjà engagés par les 10 cabinets d'architectes. Les Batignolles doivent être soumis à l'imaginaire de ces cabinets, en étroite relation avec l'aménageur François Grether. Les Batignolles doivent être le symbole du Grand Paris dans Paris.

Il faut se dire les choses clairement : nous n'avons pas su et pas pu bénéficier de la manne financière des Jeux olympiques qui auraient mobilisé des moyens sans précédent. Alors, faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour profiter de la chance incroyable que représente le Grand Paris.

Enfin, pour terminer, Monsieur le Maire, comment ne pas évoquer la fragilité juridique de ce dossier avec le jugement du 24 juin dernier du Tribunal administratif qui a annulé la délibération approuvant le dossier de réalisation de la Z.A.C.

Vous le savez, vous allez devoir élaborer un nouveau dossier de réalisation de la Z.A.C., lancer une nouvelle enquête publique et faire adopter une révision simplifiée du P.L.U. pour prendre en compte les modifications apportées.

Tout converge pour une remise à plat du projet, pour qu'un nouveau regard soit apporté à cette opération.

Monsieur le Maire, je ne comprends pas votre mutisme sur ce projet mais vous êtes en responsabilité, Monsieur le Maire, vous devez prendre la mesure des enjeux liés à l'aménagement de ce quartier.

De grâce, Monsieur le Maire, un peu d'audace et d'ambition pour les Batignolles !

Monsieur le Maire, osez !

Monsieur le Maire, osez nous écouter !

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Cela fait presque trois heures que je préside, vous voulez m'achever, en parlant si vite !

(Rires dans l'hémicycle).

Bon, prenons notre temps, notre respiration !

Je donne la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE puis à Mme Anne HIDALGO.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom des 1^{ère} et 8^e Commissions. - Monsieur le Maire, je ne m'exprimerai pas sur l'aspect urbanistique de "Clichy-Batignolles", puisque Anne HIDALGO le fera évidemment beaucoup mieux que je ne saurais le faire, mais je voudrais m'exprimer sur les propos que Mme GASNIER a tenus tout à l'heure sur la création de la S.P.L.A. qui serait, si je l'ai bien comprise, un moyen de contourner la législation sur les marchés.

Je ne peux pas laisser le Conseil de Paris et les Parisiens croire une seconde - une seconde ! - que cette Municipalité, qui a fait du respect du droit des marchés l'un de ses axes d'action fondamentaux, puisse ainsi y déroger.

C'est la loi, Madame GASNIER, et même une loi votée récemment, donc par une majorité dont nous ne faisons pas partie, qui a créé les sociétés publiques locales et qui a précisé les conditions dans lesquelles les collectivités actionnaires de ces sociétés peuvent leur confier des opérations d'aménagement. Il va de soi que cette loi a été respectée scrupuleusement dans le cas de la S.P.L.A. Batignolles et il ne doit y avoir aucun doute à ce sujet.

De même, puisque je voudrais aller jusqu'au bout du raisonnement pour vous rassurer, je rappelle que les sociétés publiques locales, tout comme les sociétés d'économie mixte, appliquent intégralement le Code des marchés lorsqu'elles contractent avec des entreprises.

Voilà, Monsieur le Maire, je bornerai mes propos à ces quelques remarques, mais je ne voulais laisser aucun doute dans l'esprit de nos collègues et dans celui des Parisiens sur un point aussi fondamental, c'est-à-dire le respect de la loi.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Finalement, mon intervention aurait très bien pu être celle d'Isabelle GACHET, que je remercie, qui a tout dit en un temps très court, mais qui a tout dit sur ce dossier.

Sur ce dossier, il y a comme une sorte de rengaine qui, parfois, s'essouffle un peu, mais une rengaine qui, finalement, depuis plusieurs années maintenant, tourne toujours autour de la même obsession, l'obsession selon laquelle il faudrait absolument empêcher de faire dans cette partie très importante de Paris, dans ce territoire métropolitain, un nouveau quartier, avec ce que nous considérons être la ville durable, la ville du XXI^e siècle, une mixité de fonctions, des logements (des logements privés et des logements sociaux), des équipements publics, du commerce, des entreprises, des transports, des lieux culturels, un parc, donc de la mixité fonctionnelle et de la mixité sociale. Je sais que c'est un mot qui fâche, mais nous considérons qu'il faut loger les familles à Paris, les classes moyennes, comme celles qui ont le moins de possibilités financières pour se loger.

Et cette rengaine, nous l'entendons depuis des années. Depuis des années, on nous explique que ce n'est pas cela qu'il faut faire. Il y a toujours quelque chose qui ne va pas !

M. Thierry COUDERT. - C'est tout qui ne va pas !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Une fois, c'est l'architecture, tout à coup : "Non, Madame le Maire, ce ne sont pas les logements sociaux qui nous effraient, c'est l'architecture qui ne nous va pas."

Une autre fois, c'est : "Comment ? Vous n'avez pas pensé aux équipements publics !"

On leur dit : "Si, d'ailleurs même, ce quartier de Paris, qui sera absolument remarquable, est construit autour d'un grand parc." Il n'y a pas beaucoup de quartiers de Paris construits autour d'un grand parc !

Alors, on nous dit : "Non, alors, ce sont les transports qui ne vont pas !", tout en ne votant pas quand on est au S.T.I.F. pour le prolongement de la ligne 14. Comprendra qui pourra ! Il y a beaucoup de contradictions. Je ne suis pas là pour déceler les éléments de ces contradictions, chacun s'en accommodera, mais en tous les cas, il y a toujours quelque chose qui ne va pas !

Alors, on nous dit : "Oui, vous n'avez même pas pris en compte l'arrivée du T.G.I. !" "

Attendez, Madame KUSTER et Mesdames et Messieurs les élus de l'U.M.P. et du Nouveau Centre du 17^e arrondissement ! Le T.G.I., c'est nous qui l'avons souhaité à cet endroit et nous avons porté cette négociation avec le Maire de Paris. Nous avons obtenu l'accord du Ministère qui a trouvé que c'était une très bonne idée. Et nous travaillons très bien, d'ailleurs ! Je tiens à vous le dire, au cas où vous ne le sauriez pas, avec les services du Ministère de la Justice pour ce futur T.G.I.

Alors vous nous dites : "Vous ne l'avez pas pris en compte". Je vous réponds : "Si, c'est nous qui l'avons voulu à cet endroit-là".

Alors vous nous dites maintenant : "Mais comment ce boulevard Berthier ? Jamais vous ne vous êtes interrogés sur le boulevard Berthier !" Mais, Madame KUSTER, qui porte depuis déjà de nombreuses années, Annick LEPETIT en tête, la prolongation du tramway ? Qui porte cette prolongation et où passerait ce tramway si ce n'est sur le boulevard Berthier ? Il faudra m'expliquer si vous avez envisagé un autre tracé, mais qui dit prolongation du tramway dit transformation du boulevard Berthier.

Alors nous nous dites : "Je suis allé voir le Ministère de la Culture et nous avons parlé des décors de l'Opéra". Ecoutez, on ne vous avait pas attendue, on ne vous avait d'ailleurs tellement pas attendue qu'on avait déjà discuté avec le directeur de l'Opéra sur la transformation de ces lieux afin d'en faire effectivement un pôle culturel ouvert. Oui, les décors de l'Opéra pourraient, en accord avec le Ministère de la Culture, être tout à fait visités par les Parisiens et par les touristes.

Mme KUSTER a fait une intervention avec une rhétorique qui commençait par : "Comment est-il possible ?" Je vais reprendre votre rhétorique : comment est-il possible que vous en soyez toujours là ? Comment est-il possible que vous campiez à ce point sur des clichés ? Je tiens à dire à cette assemblée que notre projet a quand même été reconnu d'intérêt général et que, donc, Mme KUSTER, régulièrement, essaie de remettre en cause un projet reconnu d'intérêt général. Je l'ai même entendue proposer au président du Conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Paul HUCHON, que le siège du Conseil régional d'Ile-de-France vienne, en plus du T.G.I., s'installer à Clichy-Batignolles.

Je me suis permis de lui dire : "à la place de quoi ?" Je n'imagine pas une seconde que sa proposition, qui consisterait, en plus, à ajouter un équipement majeur comme le Conseil régional, je ne pense pas une seconde qu'elle viendrait au détriment du T.G.I. ou alors il faudrait que l'on m'explique ce qui se passe avec le Ministère de la Justice, peut-être à la place du jardin, mais là, nous nous y opposerons tous, et Fabienne GIBOUDEAUX sera soutenue par la population et nous-mêmes.

Serait-ce à la place des logements, et notamment des logements sociaux ?

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Cette idée m'a un peu habitée et je pense qu'il y a peut-être quelque chose autour de cette piste ; c'est mon intuition qui me le dit.

Madame KUSTER, cessez de résister à l'idée que Paris est une ville mixte dans laquelle nous voulons loger les familles et que ce quartier sera exemplaire.

Enfin, dernier point, parce que je vous entends dire "Grand Paris", "Grand Paris", "Grand Paris", "Grand Paris"... c'est formidable. Il se trouve qu'avec Pierre MANSAT, nous avons participé à beaucoup de réunions et nous participons en grande partie à l'aventure qui a été, notamment, celle de la consultation des architectes du Grand Paris. Vous nous dites : "Ce projet est contesté par tous. Il aurait fallu impliquer et solliciter les architectes du Grand Paris !" !

Il se trouve qu'on l'a fait et peut-être avez-vous des confidences de Jean NOUVEL, de Christian DE PORTZAMPARC ou d'autres architectes du Grand Paris que nous n'aurions pas, mais vraiment, à ce jour, Madame KUSTER, je ne les ai pas entendus nous dire que ce que nous faisons là ne correspondait pas à un certain nombre de préconisations qui sont les leurs. Oui, c'est de la couture urbaine. Oui, nous, au lieu de parler et de faire des incantations sur le Grand Paris - d'ailleurs, je constate que plus on en parle, moins on en fait -, nous le faisons et nous faisons la Métropole, parce que nous préférons ce terme. Ce terme, sur le plan sémantique, correspond à la politique que nous venons mener de respect de nos voisins et de travail en construction avec nos voisins.

Continuez dans vos incantations du Grand Paris, nous sommes en train de construire et de fabriquer la Métropole, notamment avec les élus concernés par cette Métropole.

Je peux vous dire que notamment avec Gilles CATOIRE, qui est un des maires les plus concernés par Clichy-Batignolles, c'est dans une très grande proximité et une très grande complicité que nous travaillons sur ce futur quartier de la Métropole francilienne.

Alors, Madame KUSTER, voilà, on peut chaque fois revenir, et vous voyez, même ce refrain ou cette rengaine qui s'esouffle parfois n'enlèvera rien à la force, à la volonté, à la motivation qui est la nôtre de construire ce quartier métropolitain de Paris avec les éléments qui nous paraissent fondateur de la ville durable du XXI^e siècle. Oui, il y aura du logement social, oui, des équipements publics, oui, du transport collectif, oui, des entreprises et de l'activité commerciale et, quoi que vous en disiez, Madame KUSTER, votre seule volonté est d'empêcher, de retarder et de garder à l'état de friche un quartier de Paris qui naîtra et je suis sûre qu'au moment de l'inauguration, vous serez là. Je suis sûre de cela !

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Cela veut dire que je serai réélue. Super !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Comme je m'y attendais, Mme KUSTER souhaite donner une explication de vote de deux minutes.

A vous, Madame la Maire du 17^e arrondissement, mais soyez aimables les unes avec les autres ! Les temps sont durs.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je n'ai pas un tempérament belliqueux, j'essaie d'être pragmatique.

Madame HIDALGO, la manière dont vous avez rapporté mes propos, comme Mme GACHET s'est crue autorisée à devancer ce que j'allais dire... Quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons dans cet hémicycle, quelles que soient les couleurs politiques, je pense que lorsqu'on est maire d'arrondissement, on a à cœur, quel que soit le projet qui va se dérouler, qui va avoir lieu, qui va être édifié dans nos quartiers, qu'il soit pour le bien de l'intérêt général.

Vous dites avec amabilité que je fais des refrains, des rengaines, et que vous êtes pour la ville durable du XXI^e siècle. Eh bien, Madame HIDALGO, la ville durable du XXI^e siècle, où vous parlez de parcs, d'équipements publics, de logements et de commerces, nous sommes tous pour. La manière, c'est dont les choses sont en train de se faire.

Vous dites que je me répète, eh bien je vais me répéter encore longtemps, Madame HIDALGO, parce que ce n'est pas parce que vous êtes en responsabilité que vous avez raison. Lorsque vous avez sur le dos le chantier des Halles, sur lequel nous vous avons interpellée à moult reprises, si vous aviez, à l'époque, écouté les élus d'arrondissement, si vous nous aviez écoutés, nous ne serions pas dans ce gâchis-là.

Alors, pour que les Batignolles ne soient pas à nouveau un chantier perdu, comme les Halles, je vous demande de prendre en compte nos remarques. Ce n'est pas parce que nous ne pensons pas comme vous que nous n'avons pas raison. Quand vous parlez de complicité avec le maire de Clichy, M. CATOIRE, quand vous dites que vous travaillez merveilleusement avec lui, mais, Madame HIDALGO, que ne travaillez-vous pas non plus avec le maire du 17^e, avec l'équipe municipale !

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Elle ne peut pas.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Nous serions quand même intéressés qu'à un moment nous réunissions autour de la table, et que nous regardions ensemble le projet au lieu de caricaturer mes propos comme vous venez de le faire, c'est-à-dire lorsque je vous parle de commercialité, lorsque je vous parle de desserte de transport, je ne suis pas, Madame HIDALGO, à tout minimiser et à caricaturer sur une problématique de logement.

J'aimerais au moins que vous nous soyez gré, les uns et les autres, au moins de respectez et d'imaginer, même si nous ne sommes pas de la même couleur politique, que, de temps en temps, nous défendons, nous aussi, les intérêts des habitants, ceux qui nous ont élus, accessoirement, à la majorité dans ce 17^e arrondissement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Après toutes ces amabilités échangées entre vous, nous allons passer au vote de l'amendement technique n° 55 bis de l'Exécutif.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est un amendement qui prévoit les montants concernant notamment la cession des contrats de la S.E.M.A.V.I.P. à la S.P.L.A.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 55 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 55 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 55 ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 55 ter est adopté.

Quel est l'avis de Mme HIDALGO sur le vœux n°s 55 et 56 ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Un avis défavorable aux deux vœux qui sont présentés, l'un par le groupe U.M.P.P.A. et l'autre par le groupe Centre et Indépendants.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Donc, pour les vœux n°s 55 et 56, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 254.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 254).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 255 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DU 255).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 256 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DU 256).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DF 69).

Madame la Première adjointe ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je n'ai pas pris part au vote, puisque je préside la S.P.L.A. D'ailleurs, je le précise ici en fonction non rémunérée, puisque nous avons une S.P.L.A. à moyens constants.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'est à votre honneur, Madame la première adjointe.

2010, DEVE 65 - Approbation du principe d'aménagement du parc Clichy Batignolles Martin Luther King (17e), 2e tranche géographique, et des modalités de passation des marchés de travaux du Saut de Loup, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ordonnancement, pilotage et coordination de l'opération. Dépôt des demandes de permis de démolir et construire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner le projet de délibération DEVE 65 relatif à l'approbation du principe d'aménagement du parc Clichy Batignolles Martin Luther King dans le 17e arrondissement pour la deuxième tranche géographique, et des modalités de passation des marchés de travaux du Saut-de-loup, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ordonnancement, du pilotage et de la coordination de l'opération, du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER, pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Fabienne GASNIER. - Je vous remercie.

La création de la deuxième tranche du parc Martin Luther King me tient particulièrement à cœur, car la création d'espaces verts sur le site de Clichy Batignolles est essentielle à la valorisation de ce quartier en mutation. Nous avons déjà eu la première tranche, qui est de 4,2 hectares, et là nous arriverons à 10 hectares.

L'idée d'un parc ouvert sur la Ville, selon la conception du groupement d'architectes paysagistes est séduisante. A cet effet, il est prévu que tout un pan du parc soit fermé par un saut-de-loup, qui s'apparente à une sorte de fossé avec des épineux pour clôture, avec dans le cas du parc Martin Luther King la présence d'une petite rambarde au niveau du parc ; ce n'est pas une grille mais une petite rambarde.

Le système existe ailleurs et semble intéressant d'un point de vue esthétique. Cependant, il faut reconnaître qu'il s'agit d'un moyen de clôture un peu particulier.

Je pose la question de savoir s'il est véritablement adapté au parc de Clichy Batignolles, car c'est un parc qui a connu quelques incidents récemment. Ma préoccupation est celle d'intrusions la nuit et c'est aussi, je dois le dire, celle des habitants du quartier.

Je voudrais donc savoir quelles mesures de précaution sont envisagées ? Une surveillance la nuit par les services de la D.P.P. est-elle prévue ? Ce système de clôture sera-t-il accompagné d'une vidéoprotection ?

Je ne suis pas opposée à un saut-de-loup a priori mais je crois qu'il est important que ce parc soit préservé d'éventuelles intrusions, notamment la nuit, et que des garanties de ce point de vue sont donc nécessaires afin que les habitants profitent au mieux de ce poumon vert, très attendu dans l'arrondissement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame GASNIER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier Fabienne GASNIER pour l'intérêt qu'elle porte à ce grand parc, le parc Martin Luther King-Clichy Batignolles, qui va structurer ce quartier, car il est au cœur de ce futur quartier. C'est donc un parc de 10 hectares, c'est-à-dire un parc de grande importance.

Il est de qualité. Je voudrais répondre à M. COUDERT sur la qualification très dévalorisante qu'il a fait de ce parc, que je ne partage pas.

C'est un parc qui est dessiné par une grande paysagiste, Mme OSTY, qui dessine des parcs dans le monde entier et en France, et qui est reconnue pour sa grande qualité de paysagiste. Je tenais à le dire, parce que souvent les paysagistes sont oubliés dans les opérations d'aménagement. Ils ont un rôle tout à fait important.

Je voudrais dire que la première tranche qui a été ouverte, qui fait près de 5 hectares, a beaucoup de succès et en tout cas beaucoup de personnes nous félicitent de la qualité de ce parc.

Mme GASNIER a évoqué des problèmes de sécurité et s'inquiète donc de la mise en place de ce saut-de-loup. Effectivement, le choix avait été fait, à la fois par Mme OSTY et aussi M. GRETHER, architecte coordonnateur de ce quartier, de ne pas fermer ce parc par une grille de 2 mètres de haut, mais plutôt d'utiliser le système de saut-de-loup qui permet finalement de faire une clôture à près de 3 mètres de haut, parce que ce sont 2 mètres créés par le fossé plus 1 mètre de rambarde qui assurent une sécurité, en plus renforcée par cet effet de fossé et de végétalisation qui est plantée dans le fossé.

Alors, je ne pense pas que nous aurons des problèmes de sécurité plus importants que si on avait mis une grille ordinaire. Ce système existe dans le parc de Bercy, où une partie de la clôture du parc est faite par ce système. Cela fonctionne sans problème particulier de sécurité.

Nous serons très attentifs à la livraison de cette clôture pour voir si cela fonctionne bien, mais je suis assez confiante. Les services de la Direction des espaces verts et de l'environnement l'ont expérimentée et pensent que cela ne posera pas de problèmes particuliers.

Voilà ce que je souhaitais dire dans ma réponse.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DEVE 65).

2010, DDEEES 14 - Subvention à l'association des commerçants de l'avenue Saint Ouen Championnet (17e) pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2009. - Montant : 17.500 euros.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à la 2e Commission et nous allons examiner le projet de délibération DDEEES 14 relatif à l'attribution d'une subvention de 17.500 euros à l'association des commerçants de l'avenue Saint-Ouen Championnet (17e) pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2009.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je prends prétexte en fait de ce projet de délibération localisé dans le 18e pour évoquer, comme cela a déjà été fait plusieurs fois, la question des subventions aux associations de commerçants, qui sont de plus en plus nombreuses à s'intégrer dans l'opération "Paris illumine Paris" et à se mobiliser pour les fêtes de Noël notamment.

Mon groupe est déjà intervenu de nombreuses fois, mais cette fois je voudrais dire que nous nous réjouissons que les préoccupations du développement durable, d'économie d'énergie, soient prises en compte, notamment par l'achat de guirlandes basse consommation.

Le choix de ces équipements a un effet très sensible sur la consommation électrique et leur généralisation offre un bel exemple des mutations ou des évolutions possibles rapidement en matière énergétique.

Je souhaiterais aussi attirer l'attention du Conseil sur deux points.

La réduction de la consommation passe aussi par la diminution de temps de mise en service des guirlandes. Nous souhaiterions que soit spécifié dans la convention que la Ville signe, avec les associations de commerçants, le calendrier de ces illuminations, et que ce calendrier s'inscrive vraiment dans la période de Noël. En effet, on voit trop souvent des rues illuminées de novembre à février, ce qui fait perdre tout caractère festif ou disons exceptionnel à l'opération.

De même, l'extinction la nuit nous semble devoir figurer dans la convention signée entre la Ville et les associations de commerçants.

Enfin, je souligne que les illuminations peuvent être complétées, parfois même remplacées par d'autres pratiques : le décor des vitrines, par exemple, et aussi les animations de quartier qui contribuent à faire de ce moment, justement un moment convivial et pas simplement un moment commercial.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais répondre à Mme FOURNIER avec qui nous entretenons un dialogue régulier sur les illuminations de Noël des commerçants.

Nous avons cette fois-ci huit subventions pour ces illuminations, qui sont intéressantes parce qu'effectivement, comme vous l'avez dit, Madame FOURNIER, nous avançons, sans doute grâce aussi à la stimulation que vous nous donnez, chaque année sur l'équipement plus écologique de ces associations, et en particulier l'obligation d'avoir recours à du matériel peu gourmand en énergie.

Mais, du coup, je dois vous répondre que, comme les factures d'énergie sont extrêmement plus basses qu'avant, il se trouve que les commerçants sont beaucoup moins sensibles au temps durant lequel ils illuminent.

En effet, par exemple sur les Champs-Élysées, on a calculé que c'était 700 fois moins de consommation d'énergie que les Champs-Élysées payaient.

Il est vrai qu'il nous faut sensibiliser au fait que la longueur de l'éclairage joue aussi dans la dépense. Il nous faut agir par étapes.

Cela dit, vous avez raison, on va essayer d'en parler avec eux l'année prochaine. Presque tous font l'extinction de nuit. Toutefois, pour les dates, nous avons un petit problème. Certains grands magasins par exemple, qui n'ont en rien recours à la Ville de Paris, puisque nous ne subventionnons en rien les grands magasins, illuminent dès le 1er novembre.

Les petites associations de commerçants sont alors sensibles au fait que les autres sont allumés et ils allument. Il y a tout un aspect d'imitation. Il faut davantage discuter avec eux, nous essaierons de voir avec eux comment ils pourraient inclure les dates et l'extinction de nuit, ce qui est plus facile.

Quant aux animations de quartier, on leur en parle à chaque fois, mais il faut reconnaître qu'ils soulignent à chaque fois dans nos débats que les gens, les consommateurs, veulent éclairer. Cela se passe à Noël, le jour tombe vite. L'éclairage de la Ville fait partie des demandes de leurs consommateurs.

Je vous réponds cela, ce qui n'empêche que certains vont vers des animations de quartier. Nous les encourageons bien entendu aussi à cette sorte d'événements.

Merci de votre intérêt à ce genre d'événements et, naturellement, nous continuerons à en discuter ensemble et j'espère à avancer.

(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEEES 14).

2010, DDEEES 184 - Signature d'une convention annuelle de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "MILA" attribuant une subvention de fonctionnement. - Montant : 22.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons examiner le projet de délibération DDEEES 184 relatif à la signature d'une convention annuelle de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "MILA", sur lequel le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés a déposé l'amendement n° 57.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour cinq minutes maximum.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée à soutenir les entreprises culturelles innovantes, elle soutient ainsi de nombreux pôles regroupant ces petites entreprises à la manière de pépinières.

C'est le cas pour le système productif local "Musiques du Monde / Paris Mix", pour des incubateurs d'entreprises telles qu'"Advancia" qui promeut l'entrepreneuriat culturel, notamment dans le secteur du multimédia et des arts ou encore pour la pépinière culturelle autour des métiers du livre en projet dans le 5e arrondissement.

Aujourd'hui, le Conseil de Paris est appelé à délibérer sur une subvention concernant l'association "MILA". Inaugurée en avril 2006, elle regroupe une trentaine de structures musicales dites labels, 200 artistes, 350 intermittents par mois, 30 stagiaires et a engendré plus de 60 emplois à temps plein en 2009.

A l'heure où l'industrie du disque est en crise, ce modèle économique basé sur la mutualisation des biens, des services et des idées est un modèle qui mérite d'être réfléchi et pérennisé.

Or, depuis deux ans, la subvention attribuée à "MILA" ne cesse de diminuer et, aujourd'hui, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 22.000 euros pour l'exercice 2010, soit 3.000 euros de moins que l'année précédente.

En décembre 2009, nous avons formulé un vœu, demandant que soit publié un document retraçant le bilan financier des actions menées par la Ville en direction des industries culturelles indépendantes.

Cette étude permettra d'évaluer les besoins dans ce domaine.

En attendant, sur proposition de Daniel VAILLANT et des élus du groupe Socialiste, radical de gauche et apparentés, il est demandé que la subvention de "MILA" soit augmentée de 2.000 euros, passant ainsi de 22.000 euros à 24.000 euros au titre de l'année 2010.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame Lyne COHEN-SOLAL, sur cette requête ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je donne un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 57 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 57 est adoptée à l'unanimité.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 184 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, DDEEES 184).

2010, DDEEES 186 - Subvention de 8.000 euros à l'association PAGE(S) au titre de la promotion du livre de bibliophilie contemporaine et des métiers du livre en 2010 (12e). Montant : 8000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 186 relatif à l'attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'association PAGE(S) au titre de la promotion du livre de bibliophilie contemporaine et des métiers du livre en 2010 (12e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 58.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Il s'agit, Monsieur le Maire, d'un simple amendement technique afin d'aider l'association qui organise chaque année des manifestations extrêmement importantes et qualitatives autour du livre, d'artistes et qui encourage imprimeurs, éditeurs, relieurs et poètes.

La Ville de Paris les soutient par une subvention somme toute modeste de 9.000 euros. Je vous demande de bien vouloir suivre cette proposition.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 58 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 58 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 186 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, DDEEES 186).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés proposant une modification du règlement des étalages et terrasses afin de permettre un meilleur partage de l'espace public.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous enchaînons avec l'examen des vœux référencés nos 59 et 59 bis dans le fascicule, déposés par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et l'Exécutif, relatifs à une modification du règlement des étalages et terrasses afin de permettre un meilleur partage de l'espace public.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Merci.

Il s'agit d'un problème que nous constatons tous à Paris, celui du partage de l'espace public.

La Ville investit beaucoup pour améliorer la qualité de l'espace public et notamment élargir les trottoirs. Le résultat qui se reproduit mécaniquement est que ces trottoirs nouvellement constitués sont conquis progressivement par les terrasses, ce qui, par ailleurs, procure une forme de jouissance de l'espace public très intéressante.

Toutefois, il y a là tout de même un véritable enjeu pour, d'une part, permettre de garantir la diversité des commerces de proximité et, d'autre part, pour permettre aux piétons, notamment ceux qui ont des problèmes de mobilité, que ce soient des mères de famille avec des poussettes ou des personnes handicapées, de pouvoir circuler sur l'espace public.

Or, il se trouve que les contraventions aux droits de terrasse ne sont absolument pas dissuasives puisqu'elles se montent à une amende de 35 euros.

L'objet de ce vœu est de faire en sorte que nous nous dotions d'instruments qui permettent réellement de faire appliquer le règlement et un partage harmonieux de l'espace public pour que, lorsque, sur une période suffisamment longue, des infractions ont été constatées, il puisse y avoir un dispositif de sanction plus dur que cette amende de 35 euros qui soit mis en œuvre, voire même la suppression de l'autorisation de terrasse comme arme ultime.

Merci beaucoup.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre à M. VAUGLIN et à la majorité du 11e arrondissement. Le problème qu'ils soulèvent est un vrai problème que nous rencontrons à Paris.

Bien entendu, aucune autorisation de terrasse ou d'étagage n'est délivrée par les services de la Ville qui ne laisse pas un passage de minimum 1,60 mètre pour le passage de tous les piétons, handicapés ou non. C'est 1,60 mètre minimum qui doit être laissé. Aucune terrasse n'est autorisée par la Ville en dessous de cette autorisation.

Bien entendu, il y a des dépassements de terrasse, nous le savons parfaitement, surtout depuis que le législateur a fait en sorte que les fumeurs doivent fumer dehors.

De ce fait, cette nouvelle législation a fait exploser le problème des terrasses, c'est évident, et cette disposition législative n'a pas été suivie d'un moyen de gérer les terrasses.

Nous proposons un vœu alternatif qui met le législateur devant ses responsabilités et lui demande de modifier rapidement la loi afin qu'elle permette aux maires de sanctionner les contrevenants, proportionnellement aux appropriations non réglementaires de l'espace public, et qui permettent effectivement d'avoir des verbalisations beaucoup plus dissuasives que les 35 euros qui sont actuellement dans la loi.

Pour Paris, 35 euros de dépassement de terrasse ne sont effectivement pas dissuasifs.

Nous avons essayé, plusieurs fois essayé de saisir les parlementaires, je ne sais pas s'il en reste dans cette salle.

Je suis absolument demandeur, et le Maire de Paris aussi, pour qu'un texte de loi soit voté. J'en avais parlé avec des parlementaires de Gauche comme de Droite qui semblaient d'accord sur ce point.

Il est tout à fait important et urgent de donner aux différentes municipalités, Paris n'est pas la seule concernée, les moyens de faire respecter les règlements ainsi que la loi.

Il nous faut aller vers une transformation de la loi et naturellement ce n'est pas ici que nous pouvons le faire mais ailleurs. C'est pourquoi je voulais demander à nos collègues qui sont en même temps parlementaires de se saisir de ce problème que nous rencontrons partout.

Pour vous dire la vérité, beaucoup de maires que nous rencontrons sont prêts à soutenir cette transformation législative pour aller jusqu'à des astreintes proportionnées à l'envahissement des terrasses, et en particulier selon la zone commerciale dans laquelle elles se trouvent. En effet, vous savez qu'à Paris, on paye sa terrasse à un prix différent selon que l'on se trouve sur les Champs-Élysées ou dans un petit quartier beaucoup moins commercial.

Il nous donc faut avancer sur ce sujet, et je suis pour que nous avancions tous ensemble.

C'est pour cela que je propose, Monsieur VAUGLIN, que vous acceptiez de retirer votre vœu au profit du contre-vœu déposé par l'Exécutif municipal qui va un peu au-delà de ce qui était proposé dans le 11e arrondissement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur Sylvain GAREL, une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Une explication de vote : nous allons voter ces vœux ou ce vœu, suivant si celui-là est retiré ou pas.

La question des terrasses est une question qui revient de plus en plus souvent lorsqu'on discute avec nos concitoyens, et je pense qu'il faut vraiment que l'on ait une politique extrêmement rigoureuse dans ce domaine. En particulier, le fait de la révocation des autorisations est une menace qui, quand même, fonctionne. Je l'ai utilisée à plusieurs reprises, d'ailleurs sans savoir si elle était possible, mais rien que le fait de menacer le commerçant de révoquer son autorisation de terrasse fait en sorte que le commerçant s'exécute très souvent.

Je pense que l'on a intérêt à menacer de cela parce que si le commerçant n'a plus d'autorisation de terrasse, son commerce perd énormément de valeur, et quand il voudra revendre son bail, ce dernier aura perdu énormément de valeur. Je pense que nous avons là une arme nucléaire qu'il faut menacer d'utiliser face à certains commerçants très récalcitrants pour respecter les règlements et la loi.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL, sur l'usage de l'arme nucléaire ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je répondrai à M. GAREL pour lui dire qu'il est d'autant plus important de légiférer, car la menace proférée est très difficile à mettre en œuvre puisqu'il faut faire appel au Procureur de la République, qui doit décider de la fin d'une terrasse. C'est beaucoup plus difficile que cela n'en a l'air.

Vous avez raison : il faut que nous puissions, effectivement, devant l'intérêt pour les commerçants, d'avoir une terrasse, avoir en face des moyens de verbalisation dissuasifs parce que les dépassements ne sont pas supportables.

Voilà pourquoi nous proposons ce vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur VAUGLIN, le vœu n° 59 est-il maintenu ?

M. François VAUGLIN. - Non, je rappelle simplement que la majorité des déplacements des Parisiens s'effectue à pied : nous sommes tous d'accord.

Je retire donc notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 235).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux supérettes illégalement ouvertes le dimanche.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 60 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif aux supérettes illégalement ouvertes le dimanche.

La parole est à M. LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - C'est un vœu présenté par le président de mon groupe, Ian BROSSAT, qui a dû s'absenter, relatif aux supérettes illégalement ouvertes le dimanche.

Vous savez qu'à l'heure actuelle, plusieurs enseignes alimentaires font travailler à Paris du personnel le dimanche au-delà des horaires prévus par la législation, et ces commerces emploient en grande majorité des salariés précaires peu payés qui concurrencent des commerces de proximité et des marchés existants.

Des contrôles supplémentaires effectués par la Préfecture de police ont permis de dresser près de 70 procès-verbaux d'infraction en 2010 au lieu d'une quarantaine par an jusqu'à présent.

Notre groupe, considérant que les établissements concernés persistent, font appel et tentent par tous les moyens d'imposer un fait accompli aux services de l'État, à la Municipalité et aux habitants, sur proposition de Ian BROSSAT, d'Hélène BIDARD et des élus communistes demandent à M. le Maire de Paris de s'adresser à M. le Préfet de police pour qu'il multiplie encore les contrôles le dimanche afin que la loi soit respectée.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, je vais donner un avis favorable à ce vœu en rappelant que M. le Maire de Paris a écrit le 16 mars à M. Xavier DARCOS et le 30 août à M. Éric WOERTH.

M. Éric WOERTH n'a pas encore pris le temps de répondre au Maire. Avant de partir de ce Ministère, il faudrait qu'il essaie de répondre au Maire, sinon c'est son successeur qui devra le faire.

Mais je suis d'accord avec ce vœu, Monsieur LHOSTIS, et je pense qu'il faut effectivement maintenir la pression parce qu'il y a une forme de concurrence absolument déloyale pour ceux qui emploient du personnel le dimanche, contre la loi.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 236).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'activité économique des bouquinistes.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'entretien des boîtes des bouquinistes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n°s 61 et 62 dans le fascicule, déposés par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'activité des bouquinistes.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Si vous le permettez, je traiterai les deux à la fois.

Le charme des bords de Seine et l'attractivité culturelle tiennent en partie aux 217 bouquinistes répartis sur quelques trois kilomètres, qui proposent près de 300.000 livres anciens et contemporains.

Néanmoins, ces derniers subissent une crise économique d'ampleur tandis qu'ils ne parviennent plus à vivre du seul commerce des livres du fait de l'effondrement du marché du livre d'occasion, de la désertion des acheteurs provinciaux, qui étaient de grands amateurs, d'une clientèle constituée à 80 % de touristes, et du développement de la vente sur Internet.

Aussi, si le règlement les autorise à consacrer une et une seule de leurs quatre boîtes à la vente de souvenirs, tel un complément de rémunération, certains sont tentés de généraliser cette vente de colifichets. Les vrais bouquinistes, eux, consacrent leurs quatre boîtes, souvent fort belles, aux livres et à eux seuls.

La Mairie de Paris s'est engagée, par le biais de la Commission d'attribution des emplacements réservés aux bouquinistes, à faire revivre ce métier vieux de 400 ans, qui abrite de petits trésors de la culture française, en surmontant les défis économiques qu'il rencontre tout en faisant appliquer la réglementation.

C'est dans cette logique que le groupe Centre et Indépendants demande qu'un site "bouquinistesdeparis.fr" soit créé afin qu'il serve de vitrine à ces commerçants en référençant l'ensemble de leurs titres disponibles tout en leur permettant de vendre en ligne leurs éditions rares et recherchées.

Nous souhaitons que la Ville de Paris s'associe aux bouquinistes autant qu'il est possible et aide au financement de cette structure, en contrepartie de quoi les bouquinistes s'engageraient à respecter strictement la réglementation limitant la vente de bibelots.

Mme COHEN-SOLAL nous a signifié, en 2e Commission, qu'un lien existait entre le site "paris.fr" et les sites commerciaux propres de certains bouquinistes. Malgré nos recherches, nous n'avons pu entrer en communication.

De plus, ce que nous proposons va beaucoup plus loin, car nous pensons que la création d'un site unique indépendant de "paris.fr" fonctionnant sur le modèle d'une coopérative pourrait regrouper l'ensemble des références disponibles.

Voilà l'esprit de notre vœu.

Sur le vœu n° 62, relatif à la peinture des étals, il parle de lui-même.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je voulais remercier Mme Geneviève BERTRAND de l'intérêt qu'elle porte aux bouquinistes parisiens parce que je pense que ce sont des commerçants qui sont extrêmement constitutifs de l'image de Paris.

Je dois vous dire que depuis que l'on parle un peu de cet ordre que la Mairie de Paris veut mettre sur les bouquinistes, je crois que je n'ai jamais répondu à autant d'interviews de journalistes étrangers sur ce sujet des bouquinistes : c'est vraiment un sujet de grande curiosité, de grand intérêt, et je trouve cela très bien parce que Paris est exceptionnelle avec ses bouquinistes. La Seine est le seul fleuve qui coule entre deux rangées de livres. Il y a près de 400.000 bouquins sur les bords de la Seine et 216 bouquinistes qui sont là pour les vendre.

Je dois bien sûr confirmer ce qu'a dit Mme BERTRAND : on n'est pas bouquiniste par hasard, on est bouquiniste parce qu'on l'a voulu, parce qu'on a été candidat. Quand on est bouquiniste, on ne paie pas de loyer sur les quais de la Seine. En échange, bien entendu, on respecte le règlement auquel on s'est engagé puisqu'on signe une convention avec le Maire de Paris pour vendre des bouquins dans quatre boîtes. On a le droit d'avoir une boîte contenant autre chose que des bouquins, qui sont quelquefois des souvenirs.

Madame BERTRAND, là s'arrête le moment où je suis d'accord avec vous, parce qu'en fait je pense que vous n'avez pas très bien compté : il n'y a actuellement que 10 ou 15 % des bouquinistes qui ne travaillent pas conformément à cette règle. En effet, nous avons fait faire des vérifications régulières, et à chaque fois que nous envoyons des avertissements sous la signature du directeur de la DDEE, qui est dans la salle, on voit les choses se remettre daplomb pour la plupart d'entre eux.

Il y a donc une vingtaine d'emplacements - un peu plus peut-être, mais à peine -, qui ne répondent pas au règlement de la Ville de Paris.

Pourquoi voulons-nous faire en sorte que ce règlement soit respecté ? Si les touristes ou les Parisiens passent sur les quais de Seine pour acheter des bouquins et qu'ils rencontrent des Tour Eiffel en plastique fabriquées en Chine, lesquelles sont vendues à des Chinois de passage à Paris, ils ne reviendront plus chercher des bouquins. C'est donc très mauvais pour tous les bouquinistes si certains ne respectent pas les règlements.

D'où notre demande de respecter tout simplement le règlement, ce qui n'est quand même pas quelque chose d'excessif.

Je voulais vous dire d'autre part que vos vœux sont intéressants mais qu'il nous est difficile de les prendre en l'état parce que la Ville de Paris ne peut pas participer à des sites commerçants.

Elle peut tout à fait, parce qu'elle l'a déjà fait lors des commissions avec les bouquinistes, leur demander de se mettre ensemble pour créer un site que la Ville de Paris soutiendrait, mais le jour où on arrivera à mettre ensemble tous les bouquinistes... Madame BERTRAND, je vous demande votre appui d'ailleurs, parce que les bouquinistes sont des personnages extrêmement intéressants, mais assez individualistes, et donc on a un peu de mal à les faire se rassembler autour d'un seul projet. Nous y travaillons.

Excusez-moi de dire les choses comme cela, mais faites-nous confiance ! Je ne peux pas prendre le vœu tel que vous l'avez écrit, parce qu'on n'a pas le droit de le faire, mais nous allons dans ce sens-là.

Je vous convie d'ailleurs, en tant que Présidente de la Commission culture, à venir avec nous dans ces commissions et peut-être que vous arriverez vous-même à convaincre plus les bouquinistes à faire quelque chose ensemble. Ils ont une façon de travailler un peu individualiste ; c'est comme cela, cela fait partie de leur charme aussi. On avance, mais on avance lentement dans ce sens.

Pour ce qui concerne la peinture de leurs boîtes, de la même façon, nous leur avons proposé de prendre en charge la peinture de leurs boîtes, ce qui veut dire que leurs boîtes seraient propriété de la Ville et qu'elle serait chargée de les entretenir.

Ils ne veulent absolument pas que la Ville soit propriétaire de leurs boîtes, ils veulent garder la propriété pour des raisons que je peux imaginer. Donc nous continuons à leur demander d'en prendre soin.

Nous allons voir s'il nous est possible de les aider davantage. M. MÉNARD et son service sont prêts à faire des efforts pour voir comment on peut les aider à résister ou plutôt à combattre les tags.

Il faut reconnaître que les boîtes des bouquinistes sont de véritables ardoises, sans doute la nuit, pour les tagueurs, mais c'est très laid, effectivement.

Nous avançons avec eux sur ce sujet comme sur les autres. Nous avons progressé aussi au sein de la commission d'affectation des places de bouquinistes afin de donner leur chance à des gens qui sont motivés, qui proposent de véritables projets, même modestes, dans le sens de la culture, puisque ce sont des diffuseurs de culture sur Paris.

Madame BERTRAND, je suis désolée de vous dire que je donnerai des avis défavorables à vos vœux tels qu'ils sont écrits, mais dans l'esprit, nous sommes tout à fait d'accord, et je vous invite, évidemment, à venir, et je vous fais cette proposition officiellement, avec nous travailler avec les bouquinistes dans cette commission des bouquinistes, parce que je pense que nous ne sommes pas trop pour faire fructifier ce petit trésor que la Ville de Paris a sur ses quais et il nous faut avancer dans ce sens, surtout au moment où nous voulons réhabiliter les berges de la Seine et qu'ils seront parties prenantes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Madame BERTRAND, sur la base de ces explications, souhaitez-vous retirer vos vœux ?

Mme Geneviève BERTRAND. - Juste un petit mot... Pour avoir conversé avec beaucoup de ces bouquinistes de toutes catégories ces temps derniers, je sais qu'ils sont indépendantistes et qu'ils tiennent à une forme de singularité, mais ils sont prêts à être sensibles à l'attention que la Ville leur porte de façon soutenue depuis quelques années.

Par conséquent, et je vous remercie pour vos offres de coopération, parce qu'il y a un aspect aussi culturel et pas seulement commercial, et peut-être plus culturel encore que commercial, avec l'accord de mon groupe, je retire les deux vœux.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame BERTRAND.

2010, DSTI 37 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché de services d'enlèvement, de reconditionnement, de recyclage et de stockage d'équipements informatiques et téléphoniques réformés par la Ville et le Département de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSTI 37 relatif à l'approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché de services d'enlèvement, de reconditionnement, de recyclage et de stockage d'équipements informatiques et téléphoniques réformés par la Ville et le Département de Paris.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce contrat m'interpelle sur plusieurs points.

Je souhaitais d'abord souligner le fait que le nombre de produits informatiques et téléphoniques traités est assez particulier. Je vois qu'il y a 9.400 pièces à enlever et déplacer, parmi lesquelles des imprimantes, des périphériques divers, des écrans, des unités centrales, des portables, etc.

Alors, quand on voit "déplacer", déjà, je voudrais savoir où la Ville de Paris compte aller exactement ; à quoi sert-il de déplacer des produits, comme il est mentionné d'ailleurs, qui peuvent être obsolètes d'un site à un autre ? Je ne vois pas en quoi cela peut aider d'une manière ou d'une autre le recyclage.

Ensuite, l'exposé des motifs mentionne 4.000 ordinateurs qui datent d'avant 2005 et dont le recyclage incombe à la Ville de Paris. Seulement 1.800 d'entre eux sont concernés par ce projet de délibération. Il y a, parmi eux, 1.000 ordinateurs qui vont être remis à des agents à faibles revenus et il en reste donc 1.200 dont on ne sait pas trop ce qu'il va advenir. Sachant que le dernier marché date de 2006, il faut donc espérer que l'on va pouvoir traiter l'ensemble du stock d'ici la fin du mandat, ce qui impliquera, en principe, de passer un nouveau marché. J'espère que l'on sera bien conscient des 1.200 ordinateurs qui nous restent sur les bras, sans compter que parmi les 1.000 ordinateurs qui doivent être remis à des agents à faibles revenus, le rapport n'indique pas s'ils seront effectivement remis à chacun d'entre eux.

En marge du contrat, une autre chose m'interpelle. Je crains que la Mairie de Paris ne se soucie pas vraiment de tout ce qui se situe en marge du contrat, si l'on veut vraiment aller au bout des choses. Le traitement, d'abord, des produits à recycler, puisqu'il s'agit d'ordinateurs, de téléphones, etc. présente des risques assez importants pour la santé des Parisiens, en particulier l'incinération qui peut s'avérer particulièrement polluante. Le tout n'est donc pas de se séparer à tout prix de tous ces produits, mais bien de s'assurer des conditions dans lesquelles ils vont être détruits, notamment au niveau des normes de rejet.

Il n'y a pas que le traitement ; en marge du contrat, il y a aussi le transport des produits à recycler, auquel la Ville doit particulièrement veiller si elle veut aller jusqu'au bout de sa démarche, bien évidemment. Il faut s'assurer du recours au transport alternatif, qu'il s'agisse de voies d'eau, de rail ou de véhicules propres.

Or, je constate que si l'exposé des motifs précise que "les conditions de transport seront analysées dans le cadre du marché", je vois pour seule mention dans le règlement de consultation : "sans objet". Il n'est donc fait référence ni en détail ni même en flou au traitement ou au transport de tous ces produits qui présentent pourtant des enjeux particuliers. Quand on parle de recyclage, il faut donc aller jusqu'au bout.

S'agissant, enfin, du recyclage de manière générale, comme je viens de le dire, le traitement des produits électriques et électroniques fait l'objet de problématiques très particulières, puisqu'il peut s'avérer particulièrement polluant, voire dangereux.

S'il existe quelques services municipaux tels que le 39-75 pour faire enlever son ordinateur, il est assez déplorable qu'aucune action de sensibilisation spécifique ne soit entreprise à l'égard des particuliers et des entreprises dès lors qu'il s'agit d'appareils électriques, petit et gros électroménager, piles, etc. Les poubelles jaunes n'existent même pas partout et rien n'incite ou n'encourage en tout cas les Parisiens à traiter avec une attention particulière ces produits très sensibles.

Je rappelle d'ailleurs que le Grenelle prévoit à terme un taux de recyclage de 75 % des produits ménagers et qu'aujourd'hui, seuls 10 % des Parisiens recyclent. Sur ces 10 %, je pense que le pourcentage de produits sensibles (électroménager, électronique, etc.) est tout à fait infime. Je voudrais donc savoir ce que l'on a l'intention de faire en la matière.

Enfin, je voudrais profiter du temps de parole qui me revient, puisqu'on parle de recyclage, pour saluer l'action de la mairie du 15e en matière de débarras des encombrants dans les écoles, même s'il ne s'agit pas que de produits électroniques ou autres.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE avait fait passer un vœu, il y a quelque temps, demandant à la Mairie de Paris de se soucier du débarras de tous ces produits encombrants, la Mairie de Paris avait botté en touche en renvoyant sur les mairies d'arrondissement. Je tiens à saluer l'action de la mairie du 15e qui a passé au mois de mai son premier marché pour se débarrasser de tous ces produits encombrants. Ce serait très bien si chacun des arrondissements se souciait de faire la même chose en mettant l'accent tout particulièrement sur ces produits électroniques.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien.

Madame ERRECART, pouvez-vous répondre, s'il vous plaît ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je vais essayer de répondre sur la nature de cette opération, sachant qu'il y a une deuxième partie que vous avez développée qui est l'information et l'action que nous menons pour informer les Parisiens sur ce type de déchets. François DAGNAUD pourra peut-être compléter ma réponse sur ce point.

Ce dont il s'agit dans ce projet de délibération, effectivement, c'est de traiter des ordinateurs qui sont antérieurs à 2005, puisque ceux qui sont postérieurs à 2005 sont remis aux producteurs qui sont chargés d'organiser et de financer l'enlèvement et le traitement de tous ces produits.

S'agissant des ordinateurs antérieurs à cette période, il y en a 4.000 et, effectivement, nous envisageons, parce que c'est notre politique, de les retraiter et de les reconditionner, de façon à ce qu'ensuite, nous puissions prolonger l'action que nous avons eue déjà précédemment, à savoir permettre à une partie des employés de la Ville, qui ne seraient pas encore pourvus d'ordinateurs, de pouvoir en bénéficier dans de bonnes conditions, permettre à des associations d'en bénéficier et, enfin, assurer l'équipement, puisqu'on en a utilisé une grande partie, d'un certain nombre de lieux de travail qui ne bénéficiaient pas jusque-là d'ordinateurs, je pense notamment aux Ateliers de la propreté qui ont été équipés d'ordinateurs qui sont issus de ces recyclages.

Il faut savoir que nous avons fait cette opération sur 2.000 ordinateurs jusqu'à présent : 1.200 qui ont été distribués aux agents, 300 qui ont été distribués aux associations et 500 qui ont été installés sous forme de bornes libre service dans les différentes Directions de la Ville.

Pour ces 2.000 ordinateurs qui ont été reconfigurés, il faut savoir que nous avons dû traiter plus de 4.000 postes, puisque nous traitons les postes mais évidemment, toutes les pièces ne sont pas en bon état de fonctionnement. Donc, il faut savoir que, dans ce reconditionnement, une partie des ordinateurs sont détruits.

C'est un peu la même opération que nous envisageons. C'est donc de partir de ce stock de 4.000 ordinateurs et de pouvoir reconfigurer entre 1.000 et 2.000 ordinateurs qui seront destinés aux mêmes destinations que j'ai évoquées.

Il faut savoir enfin que, dans cet appel d'offres, nous privilégions l'économie solidaire, puisque nous privilégions de retenir des organisations qui travaillent avec des personnes, notamment des travailleurs handicapés. Je pense que ce point est aussi tout à fait important.

Vous attirez notre attention sur les conditions de transport de ces matériels. J'avoue que, là, je n'ai pas été dans le détail du cahier des charges mais je ne manquerai pas de vous informer. Je demanderai plus particulièrement à la Direction quelles mesures de sécurité elle a envisagées dans ce domaine et, si ce n'est pas satisfaisant, je ne manquerai pas de faire part de vos observations en la matière.

Voilà ce que je peux répondre sur ce marché.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Maïté ERRECART.

Monsieur François DAGNAUD, sur la seconde partie de l'intervention de Mme HAREL, souhaitez-vous dire quelques mots ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Quelques mots rapides, oui, pour donner quelques précisions qui seront utiles à Mme HAREL si elle a l'occasion de reprendre la parole sur le sujet.

Maïté ERRECART a expliqué que ce projet de délibération portait sur le reconditionnement des ordinateurs de la Ville qui sont destinés à la fois aux agents, qui reçoivent des ordinateurs remis en état de marche sur critères sociaux, et une partie a été mise à disposition des associations parisiennes qui en font la demande.

Au-delà, vous savez sans doute - en l'occurrence, apparemment pas - qu'a été mise en place depuis quelques années au niveau national ce que l'on appelle une responsabilité élargie des producteurs sur les D3E, donc les déchets électroniques et informatiques, qui rend obligatoire la reprise par les producteurs, donc les vendeurs de matériels D3E, des anciens matériels usagés. C'est une filière qui a été mise en place au niveau national et vous n'ignorez sans doute pas que c'est là une constante de l'action des gouvernements et que le Gouvernement actuel, à son tour, a essayé de mettre en place un certain nombre de filières, donc, là, votre propos était un petit peu inopportun.

Pour autant, la Ville assume largement sa responsabilité et, contrairement à ce que vous indiquez, je vous informe que, dans l'ensemble de nos communications, des mémos de tri, distribués auprès de chacun des Parisiens, les consignes de recyclage sont évidemment diffusées très largement et y compris pour des matériels de cette nature. Mais, encore une fois, la loi, et en l'occurrence la responsabilité élargie des producteurs, amène les producteurs et les vendeurs de matériels à les récupérer.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame HAREL, vous voulez ajouter un mot, je vous écoute.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je voulais dire à M. DAGNAUD que je suis tout à fait au courant que Darty doit venir récupérer le frigidaire des gens quand ils en achètent un nouveau. Je parle, entre autres, de piles, de petit électroménager. Là, pour le coup, je ne crois pas que l'on fasse quoi que ce soit pour encourager les Parisiens à mettre une pile ou tout ce qui peut présenter un danger particulier dans la bonne poubelle.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien. On va peut-être arrêter là cette discussion.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DSTI 37).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux cantinières des caisses des écoles parisiennes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 70 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif aux cantinières des caisses des écoles parisiennes.

Il ne se rapporte à aucun projet de délibération et je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

J'évoquais rapidement ce dossier ce matin lorsque nous parlions des rémunérations, des très hauts salaires de notre Ville, pour faire remarquer, a contrario, que certaines personnes avaient des conditions de travail et de revenus tout à fait anormales dans une mairie comme la nôtre. C'est en particulier le cas des personnels employés par les caisses des écoles, dont beaucoup sont des contractuels qui ne travaillent que quelques heures par jour et qui, faute de revenus suffisants, pour la plupart n'habitent pas Paris et sont donc obligés de venir parfois faire trois ou quatre heures de transport pour travailler deux heures, ce qui est tout à fait anormal.

C'est un peu "Le quai de Ouistreham" dans la capitale et je souhaite vraiment que l'on prenne à bras-le-corps ce sujet. Cela fait plusieurs fois que l'on en parle, je sais que ce n'est pas simple parce qu'il y a les caisses des écoles, il y a la Ville, je sais que ce sont aussi des coûts supplémentaires mais je pense que nous nous grandirions en trouvant des solutions pour que ces personnels puissent avoir des revenus décents et que nous arrêtions d'avoir, de fait, même si c'est indirectement, des agents qui sont souvent des agentes, des femmes, souvent issues de l'immigration, qui travaillent pour quelques centaines d'euros par mois.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Merci, Monsieur GAREL.

Par ce vœu, vous soulevez le sujet de la précarité qui me tient particulièrement à cœur, qui nous tient particulièrement à cœur. Vous le savez, la Ville a conduit une politique volontariste de résorption de l'emploi précaire depuis 2001. Mais il est vrai que cette politique a concerné les agents qui exerçaient leur fonction à titre principal pour la Ville.

Aujourd'hui, pour certaines catégories de personnels qui occupent des postes à temps incomplet, comme d'ailleurs au sein de la Ville même certains agents de ménage, nous devons élaborer effectivement une nouvelle stratégie, en tout cas une stratégie spécifique. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux partenaires sociaux et à la DRH de travailler sur les avancées concrètes que nous pourrions faire pour ces personnels.

En ce qui concerne les personnels des caisses des écoles, vous le savez, je l'ai dit ce matin, l'une des difficultés réside dans le statut d'établissement public de ces structures. De ce fait, nous n'avons pas actuellement une connaissance très approfondie de la nature des statuts de ces personnels. Nous savons qu'il y a autour de 2.100 équivalents temps pleins, personnels administratifs et de restauration compris. Nous ne connaissons pas la nature précise des contrats (temps complet, temps partiel) ni l'organisation du temps de travail.

Même si je vous donne acte que nous savons qu'il y a un certain nombre de ces agents qui font effectivement des temps très courts.

Pour autant, il faut que vous sachiez que la Ville de Paris, et la DASCO notamment, offrent déjà des compléments de contrat à ces personnels des caisses des écoles. Nous en avons à peu près... je ne sais plus si c'est 350 ou 450, je vérifierai le chiffre, mais nous avons déjà un nombre significatif de compléments de contrat.

Pour autant, maintenant, la question est de savoir comment nous pouvons aller au-delà. Je crois que, de ce point de vue, nous avons deux voies à suivre :

- intensifier, d'une part, le dialogue avec les caisses des écoles pour avoir une meilleure connaissance de leur personnel et examiner avec elles la possibilité d'offrir à ces agents un contrat plus complet. Un examen approfondi avec trois ou quatre caisses des écoles serait, de mon point de vue, déjà une démarche tout à fait positive. On n'est pas obligés de le faire sur les 20 caisses des écoles. Si nous pouvions le faire sur trois ou quatre caisses des écoles, ce serait une bonne chose.

- par ailleurs, il nous faut, à la Ville, identifier toutes les possibilités et situations, au-delà de la DASCO, permettant d'ouvrir des emplois complémentaires.

C'est pourquoi je vous propose de modifier légèrement le délibéré du vœu en indiquant que le Conseil de Paris émet le vœu que la déprécarisation des personnels de cantine employés par la caisse des écoles puisse être mise en œuvre, notamment en leur ouvrant l'accès à d'autres services de la Ville de Paris et qu'un dialogue préparatoire soit mis en place avec l'ensemble des partenaires sociaux mais aussi des caisses des écoles.

Si vous êtes d'accord avec ces deux modifications, je donne un avis favorable à ce vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur GAREL, votre réponse ?

M. Sylvain GAREL. - Je remercie Mme ERRECART pour sa réponse et pour prendre elle aussi à cœur ce problème. J'accepte ses modifications. Je souhaite simplement que l'on aille le plus rapidement possible, tout en sachant que la situation est complexe et compliquée.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 239).

2010, DDEES 73 - Subventions à 4 associations étudiantes pour soutenir leurs projets. - Montant total : 37.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 73 relatif à l'attribution de subventions d'un montant de 37.000 euros à 4 associations étudiantes pour soutenir leurs projets.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le contexte actuel de crise économique et d'augmentation du chômage, dont les jeunes diplômés souffriront le plus encore en 2010, je tenais à saluer le très fort engagement de la Ville de Paris en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants.

En juin dernier, le Conseil des étudiants de Paris a remis à M. Didier GUILLOT, adjoint au Maire de Paris en charge de la vie étudiante, neuf propositions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Ces propositions visent notamment l'amélioration de l'information aux étudiants, leur mise en réseau avec les entreprises, la prolongation des droits étudiants aux étudiants en recherche d'emploi.

La Ville de Paris s'est alors engagée sur trois propositions relevant de sa compétence.

Dans le cadre de l'université numérique en région, la Ville de Paris investit 100.000 euros, en partenariat avec l'université Paris Sorbonne, pour la création d'un outil en ligne, permettant aux étudiants d'être suivis individuellement tout au long de leur cursus pour préparer leur insertion professionnelle : des informations personnalisées, un travail en ligne avec un conseiller, l'identification des compétences, l'expression de leurs attentes et besoins, le forum de discussions, etc.

Cet outil, au sein des espaces numériques de travail, sera transférable à d'autres établissements d'enseignement supérieur, membres de l'université numérique.

Deuxième engagement : la Ville renforcera les liens entre étudiants, universités et employeurs par la généralisation, à l'ensemble des universités parisiennes, de la plateforme numérique, dite Réseau Pro, plateforme financée par la Ville de Paris depuis 2008.

Enfin, troisième engagement, dès cette rentrée universitaire, il sera ajouté sur les sites Internet www.etudiantsdeparis.fr, ainsi que dans le guide de la Mairie de Paris "Un étudiant dans la ville", un volet pratique insertion professionnelle.

Aujourd'hui, grâce à ce vote sur l'attribution de subventions à quatre initiatives portées par des associations étudiantes parisiennes, que sont la MANU, la Confédération étudiante, la FAGE et BODOCS, qui œuvrent dans le sens souhaité par le rapport du Conseil des étudiants de Paris, la Ville de Paris pourra continuer son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

J'en profite pour saluer le formidable travail que mène Didier GUILLOT pour les étudiants et les étudiantes parisiens.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ce projet de délibération.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

Je donne la parole à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Madame la Conseillère, Monsieur le Maire, je vous remercie pour votre question.

"Etudiant de Paris - Le Conseil" a effectivement été relancé en 2009 et succède à l'ancien conseil parisien de la vie étudiante ou C.P.V.E. J'ai souhaité trois nouveautés pour cette instance participative.

D'une part, elle a été élargie à de nombreux partenaires syndicaux et associatifs. Ensuite, elle travaille à présent en lien direct avec les étudiants, via le site Internet participatif "etudiant-deparis.fr" et elle se concentre sur un seul thème par an pour approfondir chaque question et faire des propositions concrètes et crédibles.

Ce sont les étudiants eux-mêmes qui ont choisi de débattre de l'insertion professionnelle pour le premier cycle de ce nouveau Conseil. C'est d'ailleurs leur préoccupation première. Et si le diplôme reste le meilleur rempart contre le chômage, les jeunes diplômés parisiens ont été particulièrement touchés par la montée du chômage de ces dernières années et par la précarisation du premier emploi.

La Ministre de l'Enseignement supérieur a confié aux universités une nouvelles mission : l'insertion professionnelle. Ce choix était pertinent, mais au cours des travaux de "Etudiant de Paris - Le Conseil", nous avons pu mesurer la faiblesse des moyens matériels et humains accordés aux Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle, chargé de mettre en œuvre cette nouvelle mission au sein des universités.

L'insertion professionnelle est une question qui touche tous les étudiants, qu'ils soient dans une université prestigieuse ou non, ou dans une grande école.

Les étudiants se sont saisis de cet enjeu et ont travaillé de façon partenariale avec tous les acteurs : universités, associations, C.R.O.U.S., Pôle emploi, entreprises. Ils ont identifié six problématiques et ont fait trente-trois propositions à la Ville de Paris, dont neuf ont été retenues. Je souhaite maintenant les partager avec tous les acteurs.

Le premier défi est celui d'encourager les étudiants à développer leur expérience durant leur cursus. Sur ce terrain, le Secrétariat général a été chargé de travailler pour améliorer l'accompagnement des stagiaires à la Ville, nombreux et qui, je l'espère, le seront encore plus.

Le second enjeu identifié par le Conseil est de prolonger les droits des jeunes diplômés dans la période de transition entre le diplôme et l'emploi. Sur ce sujet, des discussions ont lieu avec le C.R.O.U.S., notamment pour permettre aux étudiants de pouvoir bénéficier de l'accès au restaurant universitaire ou au logement étudiant, après l'obtention de leur diplôme.

Le troisième défi consiste à aider les étudiants à identifier leurs compétences.

Au-delà du financement du projet de l'université de Paris Sorbonne, que vous avez décrit, Madame la Conseillère, et que nous financerons à hauteur de 100.000 euros, les associations étudiantes, à la suite de leur implication dans les travaux du Conseil, ont fait des propositions concrètes pour répondre à cet enjeu.

Dans ce projet de délibération qui nous occupe, cette proposition est reprise, notamment par ANIMAFAC et la MANU.

Sur ce point, par ailleurs, des discussions sont également en cours avec les BAIP des autres universités qui donneront certainement lieu à des actions concrètes dans les prochaines semaines, et tout particulièrement avec Paris III.

Créer des liens entre les établissements professionnels et étudiants était le quatrième enjeu du Conseil. C'est ce qu'a fait la Ville avec l'organisation du Forum pour l'emploi des jeunes diplômés au "104", organisé par mon collègue Christian SAUTTER, et qui a connu un grand succès. C'est également ce que propose la MANU à travers les rencontres MANUDrinks, par exemple, ou la FAGE, BODOC ainsi que la Confédération étudiante dans les délibérations présentes.

La cinquième proposition du Conseil était d'améliorer l'information délivrée aux étudiants sur l'insertion professionnelle. Effectivement, le guide de rentrée "Un étudiant dans la Ville", coproduit par le C.R.O.U.S. et la Ville pour la première fois dans cette rentrée 2010 et le site "Etudiantdeparis.fr" traitent de façon concrète et pratique des questions liées à l'accès à l'emploi.

Enfin, le Conseil a également suggéré d'impulser la création d'un observatoire de l'insertion professionnelle. Cette proposition reste à l'étude avec tous les partenaires.

Sachez que le Conseil sera par la suite amené à étudier l'ensemble des propositions qui n'ont pas encore été mises en œuvre et à suivre leur application. Ce n'est donc pas terminé pour le suivi de ces propositions.

Vous le voyez, ces propositions sont concrètes et surtout mises en œuvre, non seulement par la Ville de Paris, qui prend toutes ses responsabilités alors même que ce n'est pas une compétence propre à la Ville, mais par tous les acteurs qui se sont mobilisés au cours de ces six mois : universités, associations, Pôle emploi, C.R.O.U.S.

Nous espérons que la méthode sera aussi féconde au cours du prochain cycle du Conseil, qui commencera en novembre prochain, et qui traitera de la question du bien-être étudiant avec les questions d'accès aux soins, de qualité du logement, d'équilibre alimentaire et de handicap.

Je précise que le rapport est téléchargeable sur le site "Etudiantdeparis.fr". Merci beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Didier GUILLOT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEES 73).

2010, DDEES 171 - Signature d'une convention de partenariat avec l'association Silicon Sentier pour l'attribution d'une subvention. Montant 63.000 euros.

2010, DDEES 211 - Signature d'une convention avec l'association AGECA pour l'attribution d'une subvention (11e). Montant 45.000 euros.

2010, DDEES 213 - Avenant à la convention signée avec l'association EPN ASTS pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 122.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEES 171 relatif à la signature d'une convention de partenariat avec l'association "Silicon sentier" pour l'attribution d'une subvention de 63.000 euros.

La parole est à Mme Odette CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je parlerai en même temps des projets de délibération DDEES 171, 211 et 213 pour ne pas allonger cette soirée.

L'histoire de notre humanité est construite sur des rapports de force fluctuants déterminés par l'évolution démographique, économique et technologique. A chaque époque marquée par une avancée technologique a correspondu l'émergence d'une société transformée, qui met en position de domination la nation où elle s'est développée.

Au cours de ces dernières décennies, la mondialisation s'est accentuée. Tous les pays revendiquent leur part de croissance. Ceux qui étaient perçus comme économiquement dominants sont confrontés à des concurrences rudes, dont nul ne nie les conséquences déjà perceptibles ou à venir.

Aujourd'hui, la part prise par les technologies de l'information et de la communication, dans cette évolution en cours vers un rééquilibrage des pouvoirs, le réseau électronique accessible à tous a entraîné de nouvelles relations de pouvoir, en apparence pacifiques mais en réalité très dures.

Nous sommes à l'âge du numérique, et rappelons que c'est dans la Silicon Valley qu'en 1994 Bill CLINTON et Al GORE ont donné le coup d'envoi d'un grand défi adressé au monde : les autoroutes de l'information qui associent les télécommunications, l'informatique, le câble, la télévision, pour communiquer autrement, et ont ainsi renforcé leur position dominante.

Dans l'évolution de l'informatique, le numérique a apporté de formidables capacités de communication. Des réseaux couvrent la planète et les informations qu'ils portent permettent à l'individu de se former, de s'instruire, de se cultiver mais aussi de se distraire.

Par un micro-ordinateur, une information mondialisée est disponible, distribuant le savoir dont chacun sait qu'il est un pouvoir, et transformant inévitablement nos sociétés.

Mais si l'on peut dire avec Bruno PATINO que l'Internet est plus qu'une technologie mais un espace social, si un ancien ministre de l'Education nationale déclare à juste titre que l'invention de l'image virtuelle est aussi révolutionnaire que celle de l'imprimerie de Gutenberg, faisant valoir le bénéfice que chacun peut en tirer, il faut souligner que les réseaux sont une des armes de la guerre économique généralisée.

Nous dirons que dans notre pays, l'intelligence de ce système d'information devrait être accessible à tous ceux qui le souhaitent. Ceux-ci ne peuvent en acquérir la maîtrise que s'ils ont bénéficié d'une formation et que s'ils ont accès à un clavier.

Mais comme on l'aura compris, il ne s'agit pas seulement d'intérêts particuliers. Pour les Parisiens, pour Paris, nous nous félicitons de la politique municipale en la matière, conduite par Jean-Louis MISSIKA, et avec deux orientations.

D'une part, elle œuvre pour l'accès de tous les Parisiens aux nouvelles technologies : la lutte contre l'exclusion numérique est engagée par la création d'E.P.N., d'espaces publics numérisés, en particulier dans les quartiers défavorisés. D'autre part, elle a pour objectif de faire de Paris, grâce à la valorisation de ces entreprises du secteur TIC (Technologies de l'information et de la communication) une métropole numérique.

Aussi apportons-nous un soutien à A.S.T.S. et à A.G.E.C.A., c'est-à-dire Association science technologique société et Association pour la gestion d'un centre d'animation culturelle, pour leurs interventions auprès des E.P.N., et Silicon Sentier qui veut reproduire à Paris les conditions d'innovation technologique au service du développement social et économique parisien.

Ces trois associations doivent recevoir des subventions qui leur permettent d'agir.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président, au nom de la 2e Commission. - Merci.

Mes chers collègues, par une opération très délicate, je vais me passer la parole à moi-même. En sémantique, on appelle cela un énoncé performatif.

Je vais répondre à Mme CHRISTIENNE.

Je vous remercie de votre intervention et de votre appréciation sur la politique numérique de la Ville. Je partage bien entendu votre avis. Paris se doit d'être une ville numérique innovante mais aussi responsable.

Cette responsabilité commence par l'inclusion de tous dans la révolution numérique. À ce titre, le dispositif des espaces publics numériques qui offrent à tous les Parisiens, et notamment aux quartiers dits "politique de la ville", un accès accompagné à Internet et une formation aux nouvelles technologies est évidemment pertinent et utile.

Ce dispositif E.P.N. est utile et important et c'est parce qu'il est utile et important que nous nous devons de l'améliorer sans cesse.

C'est pourquoi nous avons, vous le savez sans doute, demandé un audit de ce dispositif par l'Inspection générale l'année dernière.

Cet audit, qui nous a été rendu, il y a quelques mois, va nous permettre de lancer une réflexion sur l'évolution de ces E.P.N. parisiens, qui sera coordonnée par le Secrétariat général, avec comme objectif premier l'amélioration du service rendu aux Parisiens.

Mais l'inclusion de tous dans une ville numérique passe également par des points d'accès publics gratuits à Internet, via le dispositif Paris Wifi, mis en place sur l'espace public parisien et notamment dans les jardins, les mairies d'arrondissement et les bibliothèques, où le service est plébiscité par les utilisateurs.

Dans les bibliothèques, des expérimentations sont d'ailleurs en cours sur le courant porteur et le filaire comme complément ou alternative au Wifi.

Faire de Paris une ville numérique innovante, en plus de faciliter l'accès des Parisiens au numérique, c'est aussi soutenir un écosystème composé de chercheurs et d'entrepreneurs.

Vous avez très justement mentionné le soutien de ma délégation à Silicon Sentier qui mène, dans le 2e arrondissement, des actions remarquables dans l'animation de cette communauté.

Mais la Ville tient également son rang de ville numérique par le soutien des pôles de compétitivité et notamment de Cap Digital qui rassemble universités, P.M.E. et grands groupes dans une démarche de montage de projets de recherche et développement.

La Ville soutient chaque année les pôles de compétitivité dans leur fonctionnement et en investissement dans le projet de R&D qu'ils labellisent pour une participation totale de plusieurs millions d'euros.

Je me permets de finir ce bref panorama sur les initiatives parisiennes en faveur du numérique par deux initiatives importantes qui vont être lancées prochainement, d'une part l'appel à projets "Mobiliers urbains intelligents", qui va paraître dans les jours prochains et qui vise à expérimenter le mobilier urbain de demain dans lequel la composante numérique sera sans doute essentielle.

D'autre part, l'ouverture des données publiques de la Ville de Paris, la fameuse politique "open data", dont nous avons déjà parlé dans cette enceinte et qui fournira à la communauté du numérique du contenu pour la réalisation d'applications numériques de proximité pour les Parisiens.

Je vous remercie et je reprends la parole en tant que Président pour passer aux votes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 171.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEEES 171).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 211.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEEES 211).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 213.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEEES 213).

Je vous remercie pour cette unanimité tout à fait magnifique.

2010, DDEES 180 - Signature d'une convention avec l'Etablissement Public du Campus de Jussieu et le Rectorat de Paris attribuant une subvention pour l'aménagement de locaux destinés à l'Institut Langevin de l'ESPCI. - Montant : 3.400.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEES 180 relatif à la signature d'une convention avec l'Etablissement Public du Campus de Jussieu et le Rectorat de Paris attribuant une subvention de 3.400.000 euros pour l'aménagement des locaux destinés à l'Institut Langevin de l'E.S.P.C.I.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais, sur ce projet de délibération, souligner combien il s'agit là de soutenir l'un des engagements forts de notre mandature : favoriser et développer l'innovation et la recherche dans Paris. Nous concrétisons ainsi un projet ambitieux porté depuis de nombreuses années par le professeur Mathias FINK, de l'E.S.P.C.I., en regroupant sur un même site deux laboratoires de très haut niveau de cette Ecole supérieure de physique-chimie industrielle de la Ville de Paris qui nous honore tant. Nous offrons plus que des locaux dignes à l'Institut de recherche Langevin, nous démontrons à toute la communauté scientifique internationale que la Ville de Paris avance pour réaliser le Paris de l'innovation, conformément aux engagements de Bertrand DELANOË.

Je voudrais remercier M. le Maire de Paris, évidemment le président de l'E.S.P.C.I., mon collègue Jean-Louis MISSIKA, qui ont apporté un très grand soutien à ce projet très beau qui regroupera, dans le 5e, 80 chercheurs dans le domaine des ondes et de l'acoustique de très haut niveau.

Je souhaite aussi attirer l'attention de l'Assemblée sur l'exemplarité de ce montage de projet avec la Région Ile-de-France, avec le Rectorat, qui devrait aujourd'hui inspirer le Chef de l'Etat et sa Ministre de la Recherche sur ce qu'elle pourrait faire de bien pour Paris.

La Région Ile-de-France, je vous le rappelle, a accordé une importante subvention de 10 millions d'euros pour la construction du bâtiment de l'Institut de physique du globe de Paris, que le Maire, je crois, doit visiter bientôt. Je tiens à remercier d'ailleurs la Région.

Voilà pourquoi la Ville de Paris s'est jointe à ce beau projet pour accueillir l'Institut Langevin, le Recteur de Paris ayant donné au nom de l'Etat une validation de cette idée.

Voilà, au moment où de récentes annonces du Chef de l'Etat consistent, pour l'essentiel, à déshabiller Paris en délocalisant des grandes écoles comme l'Agro vers Saclay, nous nous félicitons de la qualité de ce projet et je tiens naturellement à dire que les scientifiques et chercheurs de la Montagne Sainte-Geneviève se désolent de voir démanteler ce lieu exceptionnel sans aucune concertation, parce qu'il constitue une fierté, non seulement pour Paris, pour le 5e, mais aussi pour la France.

Nous en avons déjà parlé hier, Monsieur le Maire, vous l'avez fait vous-même. Je tenais à le redire aujourd'hui, devant ce projet de délibération tout à fait important pour l'avenir de la recherche à Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame COHEN-SOLAL.

Par la même opération délicate, je vais me repasser la parole à moi-même pour répondre.

Chacun sait à quel point l'E.S.P.C.I. est une école brillantissime ; on l'appelle aussi l'école des prix Nobel. Elle a été dirigée longtemps par Pierre-Gilles de GENNES. Il y a des laboratoires de recherche de dimension mondiale à l'intérieur de cette école, et là, deux des principaux laboratoires de cette école, le laboratoire d'optique et le laboratoire d'acoustique, ont fusionné pour créer un laboratoire centré sur les ondes, l'Institut Langevin, dirigé par le professeur Mathias FINK.

Nous avons cherché pendant assez longtemps un lieu pour installer cet institut et grâce à la Région, nous avons trouvé, au rez-de-chaussée de l'Institut de physique du globe, I.P.G.P., un local de plusieurs milliers de mètres carrés qui pouvait accueillir cet institut de recherche.

C'est une opération intéressante, parce qu'elle permet de rapprocher le laboratoire Langevin de chercheurs qui travaillent eux aussi sur les ondes, mais dans un registre différent.

Cette convention est intéressante, puisqu'elle concerne à la fois l'Etat, la Région et la Ville, la Région et la Ville étant les seuls payeurs, comme souvent, mais l'Etat ayant été un facilitateur de l'installation de l'Institut Langevin à l'I.P.G.P.

Cet Institut Langevin ondes et images a une importance très grande en termes de recherche scientifique, parce qu'il travaille sur un sujet qui nous a beaucoup occupés aujourd'hui sur les ondes. Le professeur Mathias FINK et ses collaborateurs sont à l'origine d'une découverte tout à fait spectaculaire qui s'appelle le "Time reversal communication", qui pourrait avoir des applications technologiques révolutionnaires dans le domaine de la téléphonie mobile dans les 10 ou 15 ans qui viennent. Naturellement, nous sommes là dans un horizon temporel qui n'est pas demain matin, mais qui pourrait permettre de résoudre beaucoup des problèmes qui nous occupent aujourd'hui sur la question des ondes électromagnétiques à Paris.

Cet investissement est un investissement important pour la Ville de Paris : 3,4 millions d'euros. Les travaux de construction de ce bâtiment sont en cours et j'espère que nous pourrions inaugurer ce bâtiment à l'horizon du premier trimestre 2011.

Je vous remercie.

Je reprends la parole en tant que président et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 180.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEES 180).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés contre le démantèlement de l'Hôtel de la Garantie situé 14, rue Perrée.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons passer maintenant à l'examen du vœu référencé n° 71 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, contre le démantèlement de l'Hôtel de la Garantie qui ne se rapporte à aucun projet de délibération.

La parole est à M. Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, suite à une indiscretion, j'ai appris que le Ministère du Budget, donc le Gouvernement, avait décidé de fermer et de vendre, d'ici 2012, le bâtiment appelé "Hôtel de la Garantie", situé 14, rue Perrée, dans le 3e arrondissement, qui avait été inauguré en 1926 par Joseph Caillaux.

Cette décision, si elle est définitive, aura pour conséquence le démantèlement des différents services hébergés : bureau de la garantie, bureau Paris Temple, recette générale de Paris, laboratoire des douanes de Paris, et la délocalisation prévue des 120 salariés qui travaillent actuellement sur ce site.

Le bâtiment public est le seul sur l'ensemble du bassin parisien à offrir une telle spécificité de service, et notamment et particulièrement, j'insiste, sur celui de la garantie, qui intéresse tout particulièrement les bijoutiers, les orfèvres et maîtres d'art du 3e arrondissement et du centre de Paris. C'est là où il y a le poinçon qui est fait sur tous les bijoux (or, argent, etc.).

Considérant la volonté désormais affichée de l'Etat de faire disparaître progressivement le service public de proximité au mépris des intérêts collectifs des usagers, considérant - c'est la politique du Gouvernement - que pour combler une fois de plus les déficits, l'Etat tend à brader son patrimoine dans un contexte foncier fragile et, enfin, considérant que la vente de ce type de bâtiments, de biens, favorise la spéculation immobilière, pouvant exclure, pour la Ville, toute possibilité de s'en rendre acquéreur, le vœu demande à M. le Maire de Paris de demander au Ministère du Budget de bien vouloir maintenir l'ensemble des services de l'Hôtel de la Garantie sur ce site.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pour vous répondre, Monsieur AIDENBAUM, la parole est à l'excellent Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Merci, Monsieur l'excellent Président !

Je vais, au nom de l'Exécutif, donner un avis favorable à ce vœu, en soulignant trois mots.

Le premier mot est : respect. Il est absolument scandaleux que les agents et les élus du 3e arrondissement aient découvert le projet du Ministère du Budget de vendre l'immeuble parce que des experts sont venus un matin pour estimer la valeur du bien. Je trouve que ce type de démarche est vraiment carrément honteux. Il faut respecter les salariés, il faut respecter les élus parisiens.

Deuxième point : l'emploi. Comme M. AIDENBAUM l'a très bien dit, il s'agit de 120 emplois, dont on ne sait pas où ils vont aller. Est-ce que ce sera dans Paris, est-ce que ce sera hors de Paris ? Personne n'en sait rien. Je crois qu'il y a là un sujet de préoccupation important.

Troisième mot, qualité du service public. M. le Maire du 3e arrondissement a fort bien expliqué qu'une des responsabilités de ce service des douanes était le poinçon, c'est-à-dire la garantie de la teneur en métal précieux des bijoux qui sont fabriqués, et beaucoup de ces bijoux sont fabriqués ou vendus dans le 3e arrondissement.

Si ce service est envoyé au diable vauvert, il est clair que les artisans et les commerçants qui sont spécialisés dans cette profession très utile au dynamisme économique parisien verront le service public se dégrader.

Pour ces trois raisons : qualité du service public, maintien de l'emploi public à Paris et respect des salariés et des élus, je donne un avis favorable à ce vœu n° 71.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 240).

2010, DVD 226 - Approbation des modalités d'organisation de la concertation préalable pour le projet d'extension du tramway du T3 à Porte d'Asnières.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour un développement du tramway plus ambitieux.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 226 relatif à l'approbation des modalités d'organisation de la concertation préalable pour le projet d'extension du tramway du T3 à Porte d'Asnières, sur lequel les groupes "Les Verts", U.M.P.P.A. et l'Exécutif ont déposés les vœux référencés n°s 72, 73 et 73 bis dans le fascicule.

La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

On change vraiment totalement de domaine, et je voudrais me réjouir que la question du prolongement du tramway, au-delà du tracé qui est déjà déterminé et qui sera mis en œuvre au cours de cette mandature, soit sur la table.

Comme vous le savez, nous nous sommes prononcés depuis longtemps sur un prolongement à la porte d'Asnières, et pas simplement à la porte de la Chapelle, et nous souhaitons que ce prolongement ait lieu dans cette mandature municipale et que ce soit le terminus, d'ores et déjà, qui soit atteint par les travaux qui sont en cours.

Il y a eu sur ce sujet des discussions, des désaccords, et finalement la volonté de la Ville de Paris de conditionner ce prolongement au fait que l'État participe financièrement à ce prolongement.

Aujourd'hui, le temps a passé depuis ces décisions, et il nous semble, vu le calendrier qui s'est écoulé, que le projet qui est proposé aujourd'hui de prolongement à la porte d'Asnières n'est plus complètement à l'échelle de ce que devraient être les projections de la Ville de Paris pour ce qui sera le troisième tronçon, en quelque sorte, du tramway des Maréchaux.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu proposant que d'ores et déjà nous réfléchissions pour ce troisième tronçon, non pas à s'arrêter à la porte d'Asnières mais à aller jusqu'à la porte Maillot, qui a de nombreux avantages. D'abord, c'est un point de correspondance extrêmement important, deuxièmement, c'est la destination qui est préconisée dans le cadre du S.D.R.I.F., schéma directeur de la Région Ile-de-France, soutenu par notre collectivité et évidemment par le Conseil régional, enfin parce que c'est prévu aussi dans le plan de déplacements de Paris. Notre proposition est que notre étude porte sur un tronçon - porte de la Chapelle-porte Maillot - faisant à peu près la longueur du premier tronçon qui avait été effectué dans la mandature précédente. On est donc dans quelque chose qui est à l'échelle de ce qu'on sait faire dans une mandature.

Il nous semble qu'à l'occasion de cette réflexion sur l'avenir du tramway, on doit continuer à poser un certain nombre de questions qui ont été un peu laissées en suspens pendant le temps du chantier. Il s'agit d'une part de la liaison entre le tramway de la porte de Vincennes à la place de la Nation, c'était un point de discussion que nous avons aussi au début de cette mandature. Lorsque la R.A.T.P. nous a imposé une rupture du tramway en deux tronçons, nous avons dit que là où s'opérerait cette rupture, il était pertinent de rejoindre un pôle de transports important, et c'est pourquoi cela s'est trouvé à la porte de Vincennes, pour qu'il puisse y avoir une liaison avec la Nation. Sinon, on ne voit pas très bien pourquoi la porte de Vincennes plutôt qu'une autre. La question de la liaison entre la porte de Vincennes et la place de la Nation ne doit donc pas être oubliée.

Par ailleurs, puisque nous réfléchissons à l'avenir de ce tramway T3 - j'ai d'ailleurs noté qu'Annick LEPETIT, dans ces interventions, avait dit que la question du bouclage du tramway T3 était posée - l'hypothèse de la prolongation entre le pont du Garigliano et la porte Maillot est aussi une question qu'on doit poser, au minimum jusqu'à la porte d'Auteuil en partant du pont du Garigliano jusqu'au sud. Après, se pose une question plus concrète : quel doit être le tracé du tramway le long du Bois de Boulogne ? Cette question mériterait d'être réfléchi avec différents scénarios, me semble-t-il, y compris dans le cadre de l'agglomération.

Enfin, par ce vœu, nous souhaitons aussi rappeler que conformément au P.A.D.D., Plan d'aménagement et de développement durable du territoire, partie intégrante de notre P.L.U., qui est un acte essentiel de notre Municipalité, il est prévu aussi que nous réalisons un tramway des gares. C'est prévu aussi dans notre accord de mandature qui a été passé pour cette mandature municipale, et nous souhaitons à cette occasion, le rappeler. Nous souhaitons que des études préalables soient effectuées. On sait à peu près où passerait ce tramway, quand on regarde la carte de Paris, on voit bien où cela pourrait passer. D'ailleurs, un certain nombre de boulevards qui ont été aménagés pour faire des mobiliens dans la mandature précédente pourraient être utilisés et des aménagements déjà existants pourraient être assez "facilement" recyclés pour accueillir le tramway. Cela mériterait des études plus précises, notamment à l'occasion de l'aménagement de la place de la République. Cela paraît pertinent de le regarder car la place de la République serait probablement un lieu de passage de ce tramway des gares.

Voilà les raisons pour lesquelles nous déposons ce vœu et sur lequel nous espérons que l'Exécutif et notre Assemblée donneront un avis favorable.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci. Cinq minutes pétantes !

Madame Laurence DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver les modalités de la concertation pour l'extension du T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières. Nous y sommes évidemment favorables puisque cela va permettre d'apporter un service plus efficace, notamment aux usagers du bus PC3, dont on sait que l'offre insuffisante ne peut plus être renforcée.

De plus, ce nouveau tramway desservira les habitants des quartiers des 17e et 18e existants et à venir - je pense au nouveau quartier Clichy-Batignolles - et les communes riveraines.

Cependant, il nous semble qu'il faille aller plus loin. C'est pourquoi je présenterai également les vœux et donnerai mes réponses.

Un terminus du tramway à la porte d'Asnières n'aurait pas de sens dans la mesure où il n'ouvrirait pas à cet emplacement une intermodalité suffisante. À l'heure de la Métropole, on ne peut pas envisager un programme d'infrastructure seul : il faut l'examiner dans une perspective plus vaste, et en lien avec les autres infrastructures de transports actuellement en discussion.

C'est pourquoi nous demandons par un vœu qu'une extension jusqu'à la porte Maillot soit intégrée dès aujourd'hui dans l'étude des projets, et que cette perspective fasse partie du débat public qui va s'ouvrir en janvier 2011.

Nous avons déjà déposé ce vœu il y a un an. Il avait alors été repoussé par l'Exécutif ; c'est bien dommage.

En effet, étendre la ligne du T3 jusqu'à la porte Maillot permet d'assurer des correspondances très porteuses et intéressantes avec la ligne 1 du métro, le R.E.R. C, le R.E.R. A qui n'est pas loin et, nous l'espérons, la future station du R.E.R. E à Maillot. La liaison ainsi établie avec l'ouest et le secteur de La Défense est particulièrement intéressante en termes d'emplois.

L'examen d'autres lignes de tramways dans Paris, comme l'évocation du tramway des gares, ne se présente pas avec la même acuité. De même, un éventuel prolongement du T3 à l'ouest, de la porte Maillot au pont du Garigliano, demande à l'évidence des études complémentaires, notamment en raison de la présence du bois de Boulogne sur son éventuel parcours.

Reste la question du financement et de la priorité de la réalisation du T3 par rapport à celle d'autres infrastructures en Île-de-France.

Il est mentionné dans l'exposé des motifs qu'au nom de la desserte de la future cité judiciaire, l'État devra contribuer financièrement au projet dès le démarrage des études. C'est ce que nous attendons également.

Mais je voudrais poser la question d'une manière plus globale : quel est l'objectif que nous poursuivons ? Je crois que nous voulons tous diminuer la part de la voiture particulière et surtout, les encombrements à Paris, en aménageant des transports collectifs les plus appropriés pour permettre notamment à ceux qui habitent la banlieue de se rendre à Paris.

Nous cherchons à décharger ainsi la capitale d'un flot de véhicules porteur de nuisances et de pollutions. Quelle est la meilleure solution ou plutôt, quelles sont les meilleures solutions pour y parvenir ?

Comme je le disais en commençant mon propos, la dimension métropolitaine s'impose. Le financement du T3 ne peut s'envisager seul, c'est-à-dire sans faire partie d'une problématique plus vaste qui concerne également la "double boucle" et "l'arc express", pour n'évoquer que ces projets, mais il y en a d'autres.

Les débats publics qui commencent vont apporter leur lot de réponses à ces questions. Il appartiendra ensuite aux autorités responsables de trancher sur les priorités pour répondre à la fois aux besoins actuels des transports publics que nous connaissons bien (la ligne 13, les RER, et c'est le plan d'urgence) et pour entreprendre la réalisation des infrastructures à plus long terme (la ligne 14, en particulier, mais pas seulement).

C'est ainsi qu'il faut évoquer les questions relatives au financement du tramway et non seulement par des demandes répétées envers l'Etat parce qu'elles n'ouvrent pas suffisamment les perspectives d'avenir et n'envisagent pas la répartition du financement de ces infrastructures entre l'ensemble des contributeurs. L'extension du tramway T3, à laquelle nous sommes favorables, comme je viens de l'expliquer, trouvera donc sa place dans ce débat qui doit être complet, puisqu'il faut que nous envisagions l'ensemble des infrastructures et l'ensemble des financeurs.

En ce qui concerne le vœu de l'Exécutif, nous nous abstenons, tout simplement parce qu'il est fait mention d'un cofinancement conséquent de l'Etat, ce qui n'est vraiment pas précis, et surtout parce qu'il y a une référence au seul plan de mobilisation des transports et non également à celui du Grand Paris. Or, le seul cadre susceptible d'être véritablement efficace pour soulager la circulation parisienne, c'est celui-là.

Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole est à M. Daniel VAILLANT.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18^e arrondissement. - Je suis personnellement très heureux du projet de délibération soumis à notre approbation aujourd'hui, qui témoigne de la volonté de concrétiser, étape après étape, jour après jour, cet ambitieux projet de prolongation du T3. Et vous savez qu'il est très attendu dans le 18^e arrondissement et, bien sûr, dans le 17^e voisin.

Le 29 mars dernier, ma collègue Claudine BOUYGUES était déjà intervenue pour se féliciter du vote d'une première délibération actant les études préalables à la concertation, que ce projet de délibération nous propose de lancer aujourd'hui. Une étape supplémentaire, donc, d'un grand projet de la mandature : je veux parler de l'arrivée du T3 à la porte de la Chapelle en 2012 et, comme nous l'avons toujours dit et écrit, qui doit pouvoir aller jusqu'à la porte d'Asnières.

Il s'agit donc ici de voter les modalités pratiques d'organisation de la concertation qui doit avoir lieu à partir de la fin de l'année sur le tracé du tramway de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières. Cette concertation va concerner les 17^e et 18^e arrondissements mais aussi les conseils généraux limitrophes et fera l'objet de réunions publiques, comme cela a été le cas pour le tronçon précédent.

Il était essentiel que la Ville prenne l'initiative, en accord avec la Région, afin de lancer les études nécessaires, puis aujourd'hui la concertation sur cette prolongation. Cela permet de marquer fortement notre volonté politique et de mettre l'Etat, chère Madame DOUVIN, face à ses responsabilités. Nous déplorons tous l'absence d'engagement financier de l'Etat sur ce trajet. Pour que le tramway aille jusqu'à la porte d'Asnières, il est absolument nécessaire que l'Etat s'engage financièrement à la hauteur des engagements qu'il peut prendre ailleurs, en province par exemple où il est beaucoup moins pingre qu'il ne semble l'être à Paris.

Car, ce projet, Mesdames, Messieurs, est d'intérêt général au service non seulement des Parisiennes et des Parisiens mais aussi des Franciliennes et des Franciliens. L'Etat doit prendre sa part de responsabilités.

Alors, j'entends maintenant qu'il faudrait lier cette prolongation à des études et à une prolongation au-delà. Je suis très favorable à l'idée de la porte Maillot, mais je ne voudrais pas, après que nous ayons mis le temps nécessaire pour aller à la porte de la Chapelle, maintenant faire, dans le rythme qu'il fallait... envisager la prolongation à la porte d'Asnières et puis lier la porte Maillot qui pourrait, le cas échéant, retarder la prolongation à la porte d'Asnières. Donc, moi, je suis quelqu'un qui avance pas à pas. Je préfère qu'on acte notre engagement, notre volonté d'aller à la porte d'Asnières, ce qui n'exclut pas d'avoir la même volonté d'aller à la porte Maillot mais a priori, si on fait le tour de Paris, il faut commencer par un bout et finir par un bout. Cela nécessite un certain nombre d'étapes.

C'est pourquoi je me réjouis de cette nouvelle étape, grâce notamment à Annick LEPETIT qui a permis de lancer sans attendre les études et maintenant la concertation pour que cette ambitieuse opération puisse débuter sans tarder et que les habitants, notamment des arrondissement du Nord de Paris, puissent envisager maintenant concrètement la réalisation de cette prolongation. Je crois que cet équipement jouera un rôle essentiel.

Cela n'exclut pas, encore une fois, d'aller au-delà. Cela n'exclut pas d'envisager les études sur la question des gares, Denis BAUPIN a lancé cette idée, pourquoi pas, mais je ne voudrais pas qu'on embrasse trop et qu'on étreigne mal. Voilà ma position, elle est d'aller maintenant concrètement sur la porte d'Asnières et pourquoi ne pas aller ensuite ailleurs, mais enfin un bon tiers vaut mieux que deux tu l'auras, c'est, à mon avis, la formule qu'il faut, plutôt que de vouloir tout et peut-être d'avoir plus de difficultés, y compris à convaincre l'Etat.

Je dis à Denis BAUPIN : ne baissons pas les bras par rapport à l'engagement de l'Etat. C'était une des raisons, et Sylvain GAREL s'en rappelle, pourquoi moi j'attendais. Il y a encore sans doute des marges de discussion pour que l'Etat ne reste pas en dehors financièrement de ce projet.

Ne baissons pas les bras et n'exonérons pas l'Etat de ses responsabilités.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur VAILLANT.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions et de ces présentations de vœu, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, je vais peut-être, à mon tour et à la suite de Daniel VAILLANT, me réjouir de ce projet de délibération que nous proposons pour le prolongement du tramway au-delà de la porte de la Chapelle.

Lors du Conseil de Paris du mois de mars dernier, le premier après les élections régionales, nous avons, par un projet de délibération, voté des études préalables pour le prolongement du tramway jusqu'à la porte d'Asnières.

Et puis, aujourd'hui, nous sommes en débat sur un deuxième projet de délibération qui, cette fois-ci, fixe les modalités de la concertation, concertation que nous pourrions commencer avec nos concitoyens dès le début de l'année 2011.

Bien sûr, j'entends M. BAUPIN et Mme DOUVIN qui se sont exprimés et qui se sont réjouis eux aussi de pouvoir prolonger ce tramway et de savoir, mais je ne doute pas que M. BAUPIN le savait, que la porte de la Chapelle ne sera pas un terminus. Daniel VAILLANT doit s'en souvenir aussi, puisque nous avons à l'époque émis un vœu en conseil d'arrondissement du 18e. Nous avons également, à l'occasion du débat public en 2006, demandé à ce que l'on puisse étudier la possibilité d'un tramway qui aille au-delà de la porte de la Chapelle et, en 2006, on nous disait que la porte de la Chapelle était "un gros morceau", si vous me permettez cette familiarité.

Aujourd'hui, nous sommes en septembre 2010 et nous votons sur un projet de délibération qui propose les modalités de la concertation, qui, il est vrai, intéresse particulièrement les riverains des quartiers du 18e arrondissement et une bonne partie du 17e arrondissement ainsi que les villes voisines, bien sûr, qui participeront à cette concertation, dès lors qu'elles le souhaitent.

J'imagine qu'elles seront très intéressées.

Les vœux déposés, d'une part par M. BAUPIN, d'autre part par Mme DOUVIN, bien qu'ils ne soient pas exactement rédigés de la même manière, portent sur l'ambition que la porte d'Asnières ne soit pas un terminus, et là Madame DOUVIN, je reprends votre écriture, puisque vous écriviez dans vos considérants que la Porte d'Asnières est un terminus.

Non ! Ce n'est pas inscrit comme cela dans le projet de délibération, ni dans la délibération précédente que nous avons votée en mars 2010 et pour laquelle, d'ailleurs, à cette époque, il n'y a pas eu de vœu supplémentaire.

C'est vrai, la porte Maillot, j'entends depuis 2008 que vous la souhaitez, Madame DOUVIN. Vous nous l'aviez dit d'ailleurs à l'époque. Je crois que c'était un peu plus tard parce que nous avons eu souvent des débats sur le prolongement du tramway.

Vous nous aviez dit que le financement par l'État pour ce type de transport, notamment pour le tramway des Maréchaux, n'était pas une priorité pour l'État. Nous l'avons entendu, bien que j'observe, en regardant les financements qui sont prévus pour d'autres tramways dans d'autres villes de France, que l'État est présent.

Bien sûr, la hauteur de l'engagement financier de l'État n'est pas forcément la même partout, mais en tout état de cause, que l'État vienne aux côtés des collectivités pour financer des transports publics collectifs nous semble une bonne chose, particulièrement en Ile-de-France où il y a nécessité.

D'ailleurs, aujourd'hui, je suis heureuse et je pense que Denis BAUPIN l'approuve aussi puisqu'il est bien placé pour savoir que, lors de la précédente mandature, il n'y avait pas unanimité sur les délibérations qu'il présentait à propos du tramway. Aujourd'hui nous avons unanimité.

Je sais que tous les groupes voteront favorablement ce projet de délibération. Il est logique que l'on demande d'aller plus loin. Moi-même, je considère que nous pouvons aller plus loin.

En revanche, je considère qu'il faut savoir faire des étapes.

Si nous n'avions pas, d'ailleurs le Maire de Paris, le premier, décidé que, pour le prolongement du tramway, nous n'irions pas d'abord jusqu'à la Porte de la Chapelle, je ne suis pas sûre que les travaux seraient au point où ils en sont aujourd'hui. Je ne suis pas sûre non plus que nous pourrions inaugurer ce prolongement du tramway jusqu'à la Porte de la Chapelle à la fin de l'année 2012.

Par conséquent, nous agissons par étapes et je suis convaincue que de pouvoir commencer la concertation sur le prolongement du tramway, jusqu'à la Porte d'Asnières, dès le début de l'année 2011, nous permettra d'engager les travaux plus vite, dès lors que l'État viendra aux côtés des collectivités car, je le signale, concernant les études, seules la Région et la Ville participent financièrement, paient ces études.

On peut faire des études jusqu'à la porte Maillot, je le propose d'ailleurs dans le vœu de l'Exécutif, comme je propose aussi, pour reprendre le vœu déposé par Denis BAUPIN, qu'il y ait une étude sur un futur tramway qui pourrait relier les gares parisiennes et aussi, pourquoi pas, le bouclage du T3.

Il est effectivement important pour que nous puissions hiérarchiser nos projets mais, en tout état de cause, il est également important que nous puissions poursuivre les procédures pour aboutir.

Or, la procédure qui nous intéresse maintenant est celle de pouvoir lancer la concertation jusqu'à la porte d'Asnières. Faisons-le et j'espère que vous allez, Madame DOUVIN et Monsieur BAUPIN, retirer votre vœu pour approuver le vœu que l'Exécutif vous propose, qui me semble tout à fait raisonnable puisqu'il propose des études sans mettre un préalable au commencement de la concertation du prolongement du tramway jusqu'à la porte d'Asnières.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Jean-Louis MISSIKA au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Annick LEPETIT.

Est-ce que Mme DOUVIN et M. BAUPIN répondent à l'appel d'Annick LEPETIT ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Pour ma part, oui, pas de problème.

Dans un esprit de consensus et d'évolution positive telle que l'a évoquée Annick LEPETIT, je retire le vœu au profit de celui l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que Mme DOUVIN s'inscrit dans la même main tendue ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je suis désolée de ne pas m'y inscrire puisque, quoi qu'il en soit, l'intention de ce vœu est d'aller jusqu'à la porte Maillot. Elle est reprise dans le vœu de l'Exécutif mais, d'un autre côté, ce vœu sur la porte Maillot ne crée en aucune manière un problème dans la concertation du T3 jusqu'à la porte d'Asnières.

Je ne vois aucune contradiction.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je prends acte du maintien de votre vœu.

La parole est à M. Sylvain GAREL pour une explication de vote rapide.

M. Sylvain GAREL. - Nous n'avons jamais exonéré l'État de ses responsabilités. Simplement, nous avons toujours dit que nous ne devons pas prendre de retard avec ce projet et nous en avons pris beaucoup.

Nous pouvons le regretter, c'est pourquoi nous ne souhaitons pas en prendre davantage.

Je me souviens que, en 2001, nous souhaitions que le tour de Paris soit fait en une mandature. A ce rythme, je crains qu'il en faille trois voire quatre pour aboutir à cet objectif.

Quant au tramway des gares, bien que je sois content que des études commencent, il n'y a toujours pas de date. Nous avançons dans ce projet de tramway mais trop lentement.

Cela dit, nous voterons bien évidemment ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Avant de passer aux opérations de vote, je donne la parole à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Une seconde pour expliquer, puisque Mme DOUVIN a décidé de maintenir son vœu.

Dans votre vœu, Madame DOUVIN, que j'ai sous les yeux, il est bien demandé que soit intégrée dans l'étude des projets d'extension la porte Maillot, pour que cela fasse l'objet de la concertation.

Or, vous savez comme moi, vous siégez également au Conseil d'administration du S.T.I.F., que le projet jusqu'à la porte d'Asnières, tel qu'il est et va être soumis à la concertation, est bouclé.

Dès lors que vous demandez des études supplémentaires pour qu'elles soient soumises à la concertation en même temps que la porte d'Asnières, vous stoppez de fait la concertation en 2011.

C'était juste ce que je voulais vous dire, pour que vous puissiez retirer votre vœu et ne pas commettre justement cette faute, d'une certaine manière, qui est que, lorsqu'on lance un projet, systématiquement, il y a toujours une bonne raison d'aller plus loin.

Au bout du compte, on stoppe ce qu'on lance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame DOUVIN, je m'en voudrais de vous refuser la parole, toutefois, on ne va peut-être pas prolonger le débat au-delà du raisonnable.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce n'est que lundi prochain que ce projet passera devant le S.T.I.F., pas avant.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On s'en tient là, on aura d'autres occasions de poursuivre cet échange passionnant.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 241).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 226.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 226).

Je vous remercie.

2010, DVD 163 - Signature avec l'Etat, la RIF, le STIF et RFF de la convention de financement n° 1 relative aux études de projet et premiers travaux pour la réalisation de la gare RER "Eole Evangile" et d'une convention avec le Département de Paris pour la mise en oeuvre du financement de la gare RER "Eole Evangile".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 163 relatif à la signature avec l'Etat, la RIF, le STIF et RFF de la convention de financement n° 1 relative aux études de projet et premiers travaux pour la réalisation de la gare RER "Eole Evangile" et d'une convention avec le Département de Paris pour la mise en oeuvre du financement de la gare RER "Eole Evangile".

La parole est à M. Daniel VAILLANT.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce projet de délibération, il s'agit, j'ai envie de dire enfin, d'acter la création d'une nouvelle station sur le tracé du R.E.R. E le projet gare "Eole Evangile", qui sera bien plus qu'une simple gare. Il s'agit effectivement d'un véritable noyau central du futur quartier Nord-est parisien, ce que l'on appelle techniquement un pôle multimodal. Cette gare, outre la desserte de la ligne R.E.R. E sera en connexion avec les lignes de bus, le T3 Est, entre la porte d'Ivry et la porte de la Chapelle, dont la mise en service est prévue fin 2012, et le tramway T8 attendu à l'horizon 2018-2020.

Ce projet permettra le rayonnement des quartiers environnants, tant côté 18e que 19e, aujourd'hui situés dans un trou de desserte du réseau métro-R.E.R.

Le projet de la gare R.E.R. "Eole Evangile" comprend la construction de la gare et de ses équipements. A noter qu'elle sera équipée de murs antivibratiles, afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains de la résidence Michelet dans le 19e...

Monsieur le Maire, je sais que vous êtes très attaché à cela.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

... et que la pose de panneaux photovoltaïques sur les abris de quai est également projetée. De plus, une attention toute particulière a été apportée à l'insertion urbaine de la gare. Le projet comprend également la construction de 225 mètres carrés de commerces, au sein de la gare, afin de renforcer son attractivité. La maîtrise d'ouvrage de l'opération a été attribuée à R.F.F.

La première convention soumise aujourd'hui à votre vote vise à financer les études, projets et réalisation, ainsi que le démarrage du chantier.

Voilà donc une étape importante qui va être franchie, avec une participation financière très importante de la Ville : 11,44 millions d'euros sur les 44,54 du total.

Il faut rappeler aussi que le calendrier est le deuxième semestre 2011 pour le début des travaux et le 15 décembre 2015 la mise en service.

Le coût total du projet est très important, presque 152 millions d'euros, financés à la hauteur de 84,2 millions d'euros par le C.P.E.R. et, pour le solde, par le contrat particulier Région-Département de Paris dont 35 millions pour le seul Département de Paris.

Bien sûr, les municipalités du 18e, et je le disais, cher François DAGNAUD, les élus du 19e, je le sais, et vous particulièrement, et Roger MADEC, sont très attachés à la réalisation de ce projet mitoyen et ô combien utile ! C'est un élément crucial et indispensable au développement du Nord-est parisien.

La gare R.E.R. "Eole Evangile" est également un engagement de solidarité parce qu'on en parle, mais la solidarité des territoires, voilà un exemple concret de solidarité des territoires. La réalisation de cette gare va permettre de mieux desservir les quartiers du Nord des 18e 19e arrondissements qui aujourd'hui sont plus difficilement intégrés dans la ville et puis, bien évidemment, bénéficiera à tous ceux qui utiliseront cet équipement d'importance et qui ne sont pas de Paris.

C'est donc avec enthousiasme que, au nom du groupe socialiste, je vous invite à voter ce projet de délibération qui marque une étape essentielle d'un grand projet d'envergure métropolitaine, qui va permettre de réaménager des espaces peu ou mal utilisés, de mieux les intégrer dans la ville et notamment au bénéfice des quartiers dont j'ai parlé tout à l'heure, qui restent enclavés et isolés.

Voilà pourquoi les collectivités voisines en seront aussi, je crois, très heureuse. C'est un projet attendu depuis longtemps. Nous passons à la phase active et je suis heureux que ce soit au cours de cette mandature que tout commence pour cette gare "Eole Evangile" que nous appelons, j'imagine, tous à l'unanimité, de nos vœux.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Oui, Monsieur le Maire, là encore, nous sommes amenés à nous prononcer sur un projet de délibération extrêmement important et je salue l'enthousiasme de Daniel VAILLANT. Je le partage.

C'est en effet un projet attendu depuis très longtemps et sur lequel la Municipalité et les élus des arrondissements du 18e et du 19e travaillent. Comme quoi il faut aussi, pour ce type de projet, de la patience ! Je le dis sous forme de clin d'œil à Sylvain GAREL qui s'impatientait et qui trouvait que les projets de tramway n'allaient pas assez vite.

La création de cette nouvelle gare sur la ligne E du R.E.R. est extrêmement importante, on l'a dit. Au-delà de desservir des quartiers parisiens dans le 19e et le 18e, elle va constituer un pôle de transports dont le principal atout est d'offrir, bien sûr, de nombreuses correspondances.

Ces nombreuses correspondances vont desservir à la fois la future zone d'aménagement Claude Bernard et des quartiers qui sont en renouvellement urbain : le quartier appelé Paris Nord-est qui est pour l'essentiel entre le boulevard périphérique et le faisceau des voies ferrées Est.

C'est donc un enjeu majeur pour Paris mais aussi pour l'Ile-de-France que d'avoir un projet de renouvellement urbain, de cohésion sociale et de développement économique.

J'en profite pour rappeler que nous aurons un débat public qui va commencer le 7 octobre prochain et qui va porter sur le prolongement du R.E.R. E à l'ouest, puisque, je le rappelle, le R.E.R. E s'arrête aujourd'hui à Saint-Lazare. C'est vrai que l'on parle beaucoup - beaucoup, tout est relatif quand même ! - du débat public qui va commencer le 30 septembre sur deux projets, la double boucle métro, projet porté par le Gouvernement, et le projet Arc Express, rocade de métro autour de Paris, projet porté par la Région et les Départements. Mais il y a aussi le débat public sur le R.E.R. E qui concerne Paris, les Parisiens et les Franciliens.

La fréquentation, je le dis, de la future gare "Eole" est estimée à plus de 68.000 usagers par jour. C'est donc la même fréquentation que la gare R.E.R. A à Nation.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 163).

2010, DVD 41 - Approbation et signature du marché relatif au relevé de l'offre de stationnement sur la voie publique à Paris.

2010, DVD 131 - Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation pour la réalisation d'enquêtes de stationnement pour l'Observatoire de la Mobilité. Signature du marché correspondant.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place de places de stationnement en épi.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'étude de la mise en place d'une technologie de "parking intelligent".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DVD 41 et DVD 131 relatifs à l'approbation et signature du marché relatif au relevé de l'offre de stationnement sur la voie publique à Paris et au lancement d'une consultation pour la réalisation d'enquêtes de stationnement pour l'Observatoire de la Mobilité, sur lesquels le groupe Centre et Indépendants a déposé les vœux référencés n° 74 et n° 75 dans le fascicule.

La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous pensons, en effet, que c'est une bonne nouvelle que la Ville décide de procéder à un relevé de l'offre de stationnement dans la Capitale parce que nous estimons, comme il est stipulé dans l'introduction de l'exposé des motifs, que le stationnement sur la voie publique est une des composantes essentielles de la politique des déplacements dans les grandes métropoles.

Cela étant dit, il existe bel et bien un problème d'offre de stationnement dans Paris. Ce problème d'offre est la conséquence d'une politique qui a été menée, qui est quand même de supprimer un certain nombre de places de stationnement en surface, en tout cas. Vous avez diminué le nombre de places disponibles sur la voie publique d'une manière conséquente.

Cela étant dit, je note avec beaucoup de satisfaction qu'il y a une évolution du pragmatisme dans vos décisions récentes qui ont d'ailleurs été souvent demandées par des maires de la majorité municipale, par exemple d'ouvrir les places de stationnement la nuit sur les places de livraison.

Donc, on note avec satisfaction beaucoup plus de pragmatisme dans votre politique et je pense que les automobilistes et les Parisiens vous en savent gré.

Autolib' va encore en supprimer et risque aussi d'aggraver la situation.

Il y a beaucoup plus de deux-roues motorisés. Ces deux-roues motorisés, on ne sait pas où les garer, donc très souvent, ils se retrouvent sur les trottoirs et les places publiques. Il y a aussi beaucoup de vélos ; on en est très content, moi la première, mais même les cyclistes ne trouvent pas toujours de quoi se garer et on est obligé de s'accrocher un peu n'importe où, sur les arbres, en essayant de ne pas déranger les piétons.

En effet, il y a un problème de stationnement, quel que soit d'ailleurs le mode de circulation adopté, que ce soit pour les deux-roues motorisés, pour les vélos ou pour les voitures. Donc, il est très bien qu'une analyse soit faite afin d'y remédier. On espère, en tout cas, que c'est dans cet état d'esprit que cela va être fait.

Ce recensement de l'offre de stationnement devrait, on espère, je viens de le dire, adapter l'offre à la demande.

De façon très pratique, j'ai fait deux propositions qui iraient dans ce sens, pour optimiser la gestion de stationnement. Je vais vous les décliner maintenant.

Il s'agirait, pour la première, d'un stationnement en épi. J'ai déjà fait cette proposition et vous m'aviez répondu à l'époque - j'avais spécifié que c'était pour des petites voitures, en pensant que cela pouvait être une incitation à l'achat des voitures de moins de trois mètres - que ce n'était pas possible pour des raisons techniques.

Je prends en considération vos observations et je vous renouvelle cette proposition d'une manière plus large, parce que je crois, en effet, que c'est quand même une bonne proposition qui ne coûte pas cher et qui peut permettre de dégager beaucoup de place : 40 voitures au lieu de 17 quand elles sont stationnées en épi et on peut les prévoir en zones résidentielles ou sur des zones comme les Batignolles dont on a parlé tout à l'heure dans le 17^e arrondissement ; ce sont des choses qui me paraissent pratiques, accessibles, qui ne coûtent pas cher à la municipalité et qui peuvent permettre de dégager des places de stationnement.

La deuxième proposition porte sur le système de parking intelligent. C'est une innovation technologique qui, au travers d'un système de capteur qui est placé sous le bitume, détecte si une voiture est garée et envoie l'information à une centrale de gestion qui la répercute éventuellement sur votre portable ou sur un G.P.S. ; c'est vraiment très simple. Ce type de service de parking intelligent, élaboré en France d'ailleurs par la société Liberta, va être testé à Toulouse. A San Francisco, qui est aussi une grande ville, et Los Angeles, des expérimentations de ce type sont faites et sont en cours. La technologie existe.

J'insiste sur le fait, parce qu'on m'a dit que c'était coûteux, que ce n'est pas coûteux ; en fait, ce sont 100 euros par place de stationnement. Je dis donc que ce n'est pas coûteux.

Quand il y a une véritable saturation du stationnement comme à Paris, ce système novateur est d'autant plus pertinent, me semble-t-il, et constitue un vrai plus en termes de service.

En plus, pour la collectivité, il permet de régler la question des impayés, puisqu'on saurait, par ce système, qui n'a pas payé. Ce serait un moyen de meilleure collecte du prix du stationnement.

Je pense que c'est un avantage pour tout le monde et c'est la raison pour laquelle je vous fais cette proposition. Je crois réellement qu'il serait utile que le recensement de l'offre de stationnement nous amène à une étude pour la mise en place de ce système.

Voilà les deux propositions que je voulais vous faire, dans un sens, comme vous pouvez le noter, pratique et constructif.

Nous voterons évidemment ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, j'interviendrai conjointement sur le DVD 131 et le DVD 41, puisqu'il s'agit dans les deux cas de situations de stationnement à Paris.

Je voudrais m'étonner que les chiffres du stationnement à Paris, tous modes et toutes situations confondus, qu'il s'agisse du stationnement de surface ou du stationnement en ouvrage, ne soient pas régulièrement connus et actualisés pour les services et accessibles pour le public.

Il est évident que les Parisiens sont en manque de possibilités de stationnement pour leur véhicule, qu'il s'agisse de voitures, de camionnettes, de deux-roues motorisés ou de vélos.

Je citerai un chiffre qui est vraiment parlant pour le stationnement en surface : celui de la disponibilité. Il s'élève, si je peux dire, à 3 %, c'est-à-dire qu'il y a en moyenne 3 % des places de stationnement de surface disponibles dans Paris, pas une de plus, c'est-à-dire trois fois rien.

Que fait-on avec cette réalité ?

C'est un chiffre qui est ridiculement bas face à la demande et qui explique le temps passé à tourner pour trouver une place, un temps qui augmente et qui génère des embouteillages indus et une pollution supplémentaire.

Cela fait des mois que nous demandons un débat sur le stationnement à Paris. Nous l'avons d'abord fait par une lettre du mois de décembre au Maire de Paris qui, d'ailleurs, en a accepté le principe dans cette Assemblée lors de notre session du mois de juillet, mais pour que ce débat ait lieu dans de bonnes conditions, en dehors de tout a priori de part et d'autre, il faut avoir les données. Or, nous ne les avons pas aujourd'hui, celles qui sont sur les sites sont incomplètes ou datent de plusieurs années. Y aurait-il une volonté de cacher les réalités ?

Evidemment, nous avons besoin d'un relevé exhaustif et fiable de l'offre de stationnement de surface. Evidemment, nous avons besoin également d'effectuer des relevés relatifs au stationnement des livraisons, des cars, des taxis, et de connaître quelles sont les différentes catégories d'usagers et la durée de leur stationnement. Comment prendre les meilleures décisions face à une situation qui est en permanente évolution sans ces informations ? Cela n'est pas possible.

Evidemment, nous voterons en faveur de ces deux projets de délibération, mais, encore une fois, avec un étonnement répété que toutes ces données, y compris celles qui concernent aussi le stationnement en ouvrage, ne soient pas déjà connues, actualisées et publiées.

Je précise que nous souhaitons, je crois tous, que le volume de la circulation à Paris diminue, que la part des transports publics et des modes doux augmente et que celle de la voiture particulière baisse.

Nous vivons, je le crois, en ce moment, une révolution dans l'usage de la voiture ; c'est une révolution que nous souhaitons et que nous souhaitons également accompagner, mais révolution ne veut pas dire suppression et nous sommes les partisans du respect de chacun des utilisateurs de la voirie et d'un équilibre harmonieux entre les modes, dans un souci de développement durable.

Cela nous conduit à prendre en considération les demandes et les besoins de chacun, encore une fois, des vélos, des deux-roues et des automobilistes, qui demandent tous à se garer dans la plus stricte légalité.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Moi aussi, je vais répondre, si vous le permettez, sur les deux projets de délibération, puisqu'ils vont tous les deux dans le même sens, portent sur le même objet, c'est-à-dire d'avoir une meilleure connaissance de l'offre de stationnement et de pouvoir remettre à jour les données que nous avons. Madame DOUVIN, je vous rassure, nous n'avons pas rien, mais il faut, en effet, les remettre à jour et c'est la raison pour laquelle nous devons passer des marchés et pour passer des marchés, nous devons passer des projets de délibération et les proposer au Conseil de Paris.

C'est donc ce que nous faisons aujourd'hui.

Le premier projet de délibération concerne un relevé quantitatif de l'offre de stationnement à Paris. C'est un travail lourd que nous devons réaliser sur l'ensemble de l'espace public, pour avoir des données très précises sur le nombre de places et la composition, justement, de l'offre de stationnement. J'en profite pour dire que le stationnement, comme les modes de déplacement d'ailleurs, a évolué, et que, par conséquent, aujourd'hui, nous avons différents types de stationnement qui vont de la voiture individuelle aux deux-roues, aux vélos, aux zones de livraison, aux places pour personnes à mobilité réduite, bref, du stationnement extrêmement diversifié.

Le deuxième projet de délibération, lui, concerne des enquêtes qualitatives et porte plus précisément sur l'utilisation qui est faite de ces places de stationnement : la nature des usagers, la durée de stationnement, le taux de rotation des véhicules, le paiement, le taux de stationnement licite ou illicite, bref, un certain nombre de données, là aussi, qui nous intéressent tous, pour avoir, justement, des débats qui ne soient pas des débats tronqués et donc qu'il n'y ait pas entre nous de reproches sur les chiffres.

Je suis donc bien sûr favorable à ces débats, Madame DOUVIN, je vous l'avais dit d'ailleurs, j'avais répondu favorablement à votre vœu. C'est vrai que nous n'avons pas arrêté de date. Je propose que nous puissions avoir ce débat au début de l'année 2011. On se fixe le premier trimestre 2011.

Je profite que François DAGNAUD, mon collègue et ami, préside notre séance ce soir pour me tourner vers lui et qu'il puisse en parler et l'évoquer avec les présidents de groupe lors de la conférence d'organisation de notre Conseil. Mais en tout état de cause, il est clair que ces débats, nous les avons aussi dans le cadre des réunions de concertation que nous avons commencé à mener sur les voies sur berge ou à propos des aménagements divers et variés que nous faisons dans la ville de Paris.

C'est donc une bonne chose que d'avoir ces projets de délibération.

Sur les vœux de Mme CUIGNACHE-GALLOIS, elle a eu la gentillesse de présenter les deux en même temps, même s'ils ne portent pas tous les deux sur la même chose.

Le premier concerne le stationnement en épi ; c'est vrai, vous l'aviez déjà présenté à l'époque, je vous avais dit que cela posait des problèmes techniques, mais aussi des problèmes de propreté des trottoirs - là aussi, je pense que François DAGNAUD sera d'accord avec moi - et, par conséquent, je ne peux pas, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, accepter votre vœu.

Vous dites que du stationnement longitudinal prend plus de place que du stationnement en épi. Certes, en longueur, mais ce n'est pas le cas en largeur. A un moment où nous sommes plutôt favorables à l'élargissement des trottoirs, voire éventuellement à la suppression de quelques places de stationnement, notamment pour être aux normes pompiers ou pour pouvoir faire du stationnement deux-roues, je pense que nous ne pouvons pas aujourd'hui décider d'augmenter le stationnement en épi.

Je le rappelle, il existe déjà mais je ne suis pas favorable à ce que nous puissions continuer ce type de stationnement.

Pour votre deuxième vœu, qui concerne l'expérimentation qui se passe à Toulouse, je précise que c'est appelé "parking intelligent". C'est bien que l'on ait des parkings intelligents. Mais en tout état de cause, l'expérimentation qui se déroule à Toulouse, et sur laquelle vous vous appuyez, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, concerne une seule voie. Donc, il faudrait que nous puissions faire une expérimentation à Paris qui soit d'un autre ordre.

Vous avez parlé tout à l'heure du coût : 100 euros par place, cela représente tout de même un coût. D'autre part, je pense que l'intérêt d'un tel dispositif est d'informer les automobilistes en amont de la place qu'ils pourraient avoir avant de se garer. Mais, je pense que la rotation des véhicules à Paris est trop faible, qu'elle devrait sans doute être mieux gérée, c'est-à-dire qu'on puisse davantage faire respecter le stationnement payant, et je me tourne là vers le Représentant du Préfet de police, mais il le sait, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler.

À ce moment-là, cela permettrait peut-être aux visiteurs de pouvoir trouver une place rotative, de la payer, et de partir au moment où il faut qu'ils partent. Ainsi, nous aurions sans doute davantage de places.

Enfin, je pense que l'utilisation des parkings en sous-sol, n'est pas optimale. Là aussi, il faut que nous fassions un effort, et je l'ai demandé aux services de la D.V.D., de signalétique pour mieux les indiquer. Nous sommes en train d'étudier les parkings dont il reste encore des places pour que nous puissions mieux gérer ces places en sous-sol.

Voilà, Madame DOUVIN, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, je voulais répondre à vos interventions et aux vœux que vous avez présentés, en vous disant que l'Exécutif ne les votera pas.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant de passer au vote, Mme DOUVIN souhaite faire une explication de vote sur le vœu n° 75.

Mme Laurence DOUVIN. - Oui, tout à fait rapidement. Ce vœu a pour but une information en amont.

Vu la situation du stationnement en surface et vu la pénurie qu'il y a, il n'y a pas à informer sur la pénurie : ce n'est vraiment pas la peine ; malheureusement, on le sait.

Par contre, ce vœu pourrait bien mieux s'appliquer à la situation du stationnement souterrain, comme cela existe dans d'autres villes - je pense à Genève, mais c'est loin d'être la seule - où le taux de remplissage des parkings en ouvrage est indiqué en différents points où le trafic est précisément important dans la ville.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons au vote sur les deux vœux dans un premier temps.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 74, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 75, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 41).

Concernant le projet de délibération DVD 131, même vote ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Même vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 131).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au prolongement de la ligne 11 du métro.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 76 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au prolongement de la ligne 11 du métro, présenté en une minute par Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Très vite, Monsieur le Maire, pour dire qu'une concertation est en cours sur la ligne 11, qui concerne un territoire qui est certes en dehors de Paris mais concerne les Parisiens.

Depuis de nombreuses années, avec les villes concernées par cette prolongation et avec Pierre MANSAT, nous avons tenu à ce que Paris soit partenaire de l'association des villes qui promeut cette prolongation. C'est une question de solidarité avec nos voisins, à la fois parce que l'objectif est évidemment une alternative à la circulation automobile, circulation qui traverse nos arrondissements, c'est notamment le cas du 20e, qui a d'ailleurs adopté ce vœu à l'unanimité, et l'expression d'une vision métropolitaine.

Il faut savoir également, et c'est souvent ignoré par nos concitoyens, que cette ligne de métro est la seule qui ne comporte que quatre voitures par rame alors que ses quais sont aussi longs que ceux des autres lignes de métro, et cela pour une raison : le garage actuel de la ligne ne permet pas de stocker toutes ces voitures.

Avec la prolongation, on aurait ainsi la possibilité d'avoir des rames à cinq voitures et d'augmenter de façon automatique, de 25 %, l'offre sur cette ligne.

C'est donc à la fois intéressant pour les futurs usagers et aussi pour les Parisiens.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le Conseil de Paris dise à la concertation que oui, Paris maintient son intérêt et son envie que ce projet aille au bout.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Si je peux me permettre de glisser un témoignage personnel : pour être un utilisateur régulier de la ligne 11, je confirme qu'elle est totalement saturée, et ce, à toute heure du jour et de la nuit.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je souhaitais bien évidemment rappeler le soutien de la Mairie de Paris à ce projet de prolongement de la ligne 11. Ce soutien est constant. Denis BAUPIN l'a rappelé : dès 2003, la Ville de Paris a adhéré à l'association de promotion du prolongement de la ligne 11 aux côtés de différentes communes : Les Lilas, Romainville, Montreuil, Rosny et Noisy-le-Sec.

Nous entendons, par ce vœu que nous soutenons, rappeler bien sûr l'engagement constant de la Ville pour le prolongement de la ligne 11, rappeler également que le débat public a démarré le 6 septembre dernier et qu'il s'achèvera le 8 octobre 2010.

Bien sûr, je suis à peu près certaine du résultat de ce débat public. Le prolongement de cette ligne 11 est attendu depuis longtemps et nous pourrons, après le débat public, commencer les travaux, puisque là aussi, c'est un soutien indéfectible de la région et du S.T.I.F.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est donc adoptée. (2010, V. 242).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à une meilleure prise en compte des sas-vélos.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n°s 77 et 77 bis dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif, relatif à une meilleure prise en compte des sas-vélos.

La parole est à M. Sylvain GAREL, en une minute.

M. Sylvain GAREL. - C'est un vœu qui concerne les cyclistes qui s'arrêtent au feu rouge, ce qui n'est pas le cas de tous les cyclistes, et des sas vélos qui sont des espaces réservés aux cyclistes avant les feux rouges, et qui sont très utiles pour ceux qui s'arrêtent avant les feux rouges. Cela permet de sécuriser ces cyclistes à divers carrefours de Paris en les plaçant en avant de la circulation automobile, ce qui favorise les mouvements tournants des cyclistes et permet de changer de file sans risquer de se faire renverser par une automobile ou une moto.

Or, nous constatons tous les jours que ces sas sont insuffisamment, voire pas du tout respectés. Certains usagers d'automobiles ou de deux-roues motorisés stationnent dans ces sas, au feu.

Ces infractions ne sont malheureusement pas sanctionnées, et le Préfet de police nous a informés qu'il n'y avait quasiment pas eu de verbalisations, ni en 2009, ni en 2010, alors qu'il n'y a pas de respect de ces sas vélo.

C'est pourquoi nous demandons deux choses, d'abord que la Ville lance une campagne de sensibilisation auprès des automobilistes et des usagers des deux-roues motorisés, et que la Préfecture de police soit davantage vigilante sur le respect de ces sas.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à Mme Annick LEPETIT, ensuite à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Rapidement, Monsieur le Maire, nous soutenons bien sûr ce vœu, mais nous souhaitons l'élargir à d'autres aménagements cyclistes, si je puis dire. En effet, il y a les sas vélo, comme l'a dit Sylvain GAREL, mais il y a aussi le respect des pistes cyclables, le respect des double-sens cyclables, des couloirs de bus pour ceux qui sont ouverts aux vélos, et je pense que la Ville doit poursuivre, et elle va le faire, ses actions de sensibilisation à l'attention de tous les cyclistes, et d'ailleurs au-delà de tous les usagers. En effet, je le répète : on peut être tour à tour cycliste, conducteur d'un deux-roues, piéton, voire conducteur d'une voiture. Il faut donc partager l'espace public et que chacun fasse attention à la manière dont il conduit et dont il se conduit.

Je laisse bien sûr la parole au Représentant de M. le Préfet de police, dont je sais que les efforts en direction des cyclistes, de sanction mais aussi de protection des cyclistes, se font de plus en plus visibles.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci de vos éloges, Madame la Maire.

Simplement pour préciser que dans l'affaire des sas vélo, une réponse malheureuse a été faite dans un courrier à un requérant parisien. On lui a en effet répondu qu'il y avait zéro verbalisation. C'était en fait une erreur parce que chaque année, il y a plusieurs dizaines de verbalisations. Je reconnais que ce n'est pas énorme, mais 67 en 2007, 62 en 2008, 77 en 2009 : il y a donc bien régulièrement des verbalisations.

S'agissant des sas-vélo, il faut d'abord mieux faire connaître cette réglementation insuffisamment connue, rappeler qu'elle est punie d'une peine d'amende de 35 euros et ensuite, il n'est pas toujours évident dans les carrefours de pouvoir faire facilement, sans nuire à la circulation ou à la sécurité, des contrôles et des verbalisations.

Avec le déploiement de la vidéoprotection dans un an et trois mois, nous pourrons faire davantage de contrôles des automobilistes ou des deux-roues à moteur qui nuisent à la sécurité des vélos sur les carrefours mais aussi dans les couloirs de bus.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'imagine que l'argument ira droit au cœur du Président GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Je vois que vous avez un grand sens de l'humour. Je vous remercie, Monsieur le Préfet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu n° 77 ?

M. Sylvain GAREL. - Malgré cela, oui.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 243).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une rampe d'accès sur le boulevard périphérique à la porte de Clichy.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 78 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à une rampe d'accès sur le boulevard périphérique à la porte de Clichy.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce vœu concerne donc la rampe d'accès qui manque sur le boulevard périphérique à la porte de Clichy et qui devient de plus en plus d'actualité, considérant la future implantation sur le terrain Clichy-Batignolles du Tribunal de grande instance et de la cité judiciaire et des flux de personnes, à la fois professionnels et visiteurs, que cet aménagement va engendrer, avec bien entendu les milliers de personnes qui vont venir habiter sur cette Z.A.C.

Nous considérons donc que la desserte en transport public, tout en étant primordiale, ne saurait suffire et que les moyens d'une desserte routière doivent également être améliorés.

C'est pourquoi nous demandons que soit reconsidérée la création d'une rampe d'accès supplémentaire au boulevard périphérique à la porte de Clichy afin que cette porte desserve les boulevards périphériques intérieurs et extérieurs dans les deux sens.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je comprends pourquoi cela devait être Mme KUSTER et pas forcément Mme DOUVIN puisque Mme DOUVIN connaît la réponse. Elle sait que cette création d'une bretelle d'accès au périphérique à partir de la Porte de Clichy est techniquement irréalisable, puisque l'emprise à cet endroit du périphérique n'est pas suffisamment large pour insérer une bretelle d'accès.

D'autre part, cela risquerait d'aggraver la situation concernant les reports de trafic. Des études ont été réalisées en 2006, que Mme DOUVIN connaît, et qui montrent que la création d'une nouvelle rampe d'accès engendrerait automatiquement un appel de trafic supplémentaire sur les avenues de Clichy, sur l'avenue de la Porte Clichy et bien sûr sur la Porte de Clichy elle-même, voire la ville de Clichy.

Par conséquent, nous n'avons pas besoin de rajouter des voitures à cet endroit. Il y en a suffisamment comme cela.

Nous avons décidé, c'est vrai, de mettre notre énergie ainsi que notre financement, concernant la Ville de Paris et la Région, pour développer les transports collectifs jusqu'à ces quartiers.

Je souhaite donc évidemment qu'il y ait unanimité, et je n'en doute pas, compte tenu des discussions que nous avons eues tout à l'heure sur le T3, que la desserte Porte de Clichy et, pas très loin, Porte d'Asnières, en transport en commun, est tout à fait essentielle.

Par conséquent, je pense qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin sur cette demande de créer une bretelle supplémentaire d'accès au périphérique.

(*Mme Maïté ERRECART, adjointe, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de présidence.*)

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un espace vert Porte Brancion dans le cadre de la couverture du périphérique.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 80 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la création d'un espace vert Porte Brancion dans le cadre de la couverture du périphérique.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame le Maire.

Les travaux de couverture du périphérique sur le secteur Vanves-Brancion sont terminés depuis février 2008.

Si côté 14e, les projets fleurissent avec en particulier la création d'un nouvel espace vert de 7.000 mètres carrés, côté 15e nous attendons toujours la réalisation d'aménagements autres que l'entrepôt de voirie que vous nous avez proposé en 2008.

En février 2009, nous avons émis un vœu pour que soit engagée une requalification urbaine des abords de la Porte Brancion afin de redynamiser ce quartier et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Vous nous aviez alors répondu que des études étaient en cours. Depuis, rien n'a bougé, les conclusions annoncées pour septembre 2009 n'ont toujours pas été présentées au Maire du 15e.

Quant aux riverains, ils sont toujours contraints de cohabiter avec des palissades ornées de panneaux 4x3 pour masquer les friches.

Madame le Maire, nous vous rappelons l'avis du commissaire enquêteur de juillet 2004, recommandant que priorité soit donnée à l'aménagement de la couverture en espaces verts et à la prise en compte des attentes du quartier.

Nous soutenons ces attentes, elles portent sur l'aménagement d'un espace vert, sur la requalification de la voirie sur l'interface 15e Vanves mais aussi sur la réouverture du parking neutralisé pendant les travaux du périphérique, ce qui me semble pouvoir se faire sans avoir besoin de disposer du résultat des études annoncées.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Madame le Maire.

Je vais essayer de répondre aux interrogations de Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Je sais qu'un projet avait été présenté au Maire de Vanves, M. GAUDUCHEAU, en 2009. C'est donc assez récent. Il y avait dans ce projet à la fois l'implantation d'un dépôt d'une section territoriale de la voirie, qui était au-dessus de la couverture du périphérique, avec également l'implantation de bosquets d'arbres et l'aménagement d'espaces piétons, avec un traitement végétalisé.

Le Maire n'a pas souhaité ce projet, tel qu'on lui avait présenté, et notamment que le local de la section territoriale de la voirie soit installé à cet endroit.

Nous devons rechercher un autre local. Je sais d'ailleurs que la contribution de la mairie du 15e arrondissement est tout à fait présente. Nous devons également présenter un nouveau projet, bien sûr, concernant l'espace vert, je vais voir avec ma collègue Fabienne GIBOUDEAUX ce qu'il est possible de faire, si l'on peut reprendre en partie le projet végétalisé qui avait été présenté.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, que nous puissions en reparler et donc de retirer votre vœu.

Je veux le préciser parce que, dans votre vœu, il y a une autre question. Vous parlez d'un parking situé 1-3, square Brancion qui pourrait être supprimé. Je veux vous signaler qu'il ne s'agit pas d'un parking mais tout simplement de stationnement longitudinal et que, à ma connaissance, après renseignements, il ne semble pas qu'il doive disparaître.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, président. - Retirez-vous votre vœu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Si le parking ne doit pas disparaître, on peut alors le rouvrir. Il suffit juste de déplacer quelques barrières pour le remettre à la disposition des riverains.

Deuxièmement, nous avons déposé un vœu similaire à celui-ci en 2009. Mme HIDALGO, qui y avait répondu, nous avait annoncé la communication des études pour septembre 2009.

Nous n'avons rien vu venir, cela m'encourage à maintenir mon vœu.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DPA 86 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché pour l'exploitation et la maintenance d'installations de génie climatique d'équipements des Services Techniques de la Propreté de Paris de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPA 86 portant sur un marché pour l'exploitation et la maintenance d'installations de génie climatique.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

J'avais trois observations à faire, relatives à ce marché. La première est liée à la référence faite au Plan Climat, la deuxième était une interrogation par rapport à la compétence qui revient aux services de la Ville de Paris, la troisième étant une préoccupation plus générale dans le cadre de contrats liés au génie climatique concernant la qualité de l'air.

Ma première observation est, je vois, dans l'exposé des motifs, une référence au Plan Climat. L'exposé des motifs rappelle en effet que ce marché est bien conforme au Plan Climat, ce qui n'est pas vraiment difficile puisque le Plan Climat n'est pas très rigoureux et n'est pas chiffré.

Le contrat, lui non plus, n'est pas chiffré et n'a pas d'objectif. On ne sait pas s'il y aura des économies d'énergie qui seront réalisées ou autres sur combien de temps. A partir de là, c'est assez facile de parler de conformité.

Deuxièmement, j'avais une interrogation. J'espère que j'aurai cette fois réponse à ma question, puisque j'avais déjà eu l'occasion de la soulever dans le cadre d'un contrat de performance énergétique lié aux écoles et que les services hier m'ont interrogé sur le contenu de mon intervention d'aujourd'hui. J'espère que cela leur aura donné le temps de préparer des éléments de réponse.

J'aimerais réussir à comprendre exactement quelle est la compétence des services de la Ville de Paris, c'est-à-dire qu'en fait j'aimerais savoir qui fait quoi et pour quelle raison, puisque les services internes de la Ville de Paris sont compétents pour effectuer certains travaux en la matière.

L'exposé des motifs dans le contrat présent est assez succinct, puisque le marché comprend des prestations, telles que les prestations de conduite et de petit entretien, de petite réparation obligatoire, de travaux imprévus ou urgents de gros entretien.

On ne comprend pas grand-chose. Cela fait pas mal d'opérations sous-traitées, mais je m'interroge sur plusieurs aspects, et la question n'est pas posée de manière péjorative.

Que savons-nous donc faire en interne ? Faire appel à des prestataires nous coûte évidemment plus cher. J'aimerais m'assurer que cela se justifie pleinement. Si tel est le cas, étant donné que ce genre de marché est amené à se multiplier, il pourrait peut-être être pertinent de voir dans quelle mesure nous sommes capables de former ou spécialiser nos propres services.

Ensuite, le fait de faire appel à des intervenants extérieurs pose aussi quelques difficultés d'un point de vue pratique, parce que l'articulation des tâches devient tout de suite plus difficile. D'un point de vue pratique, faire intervenir différents acteurs morcelle le travail et rend forcément les interventions un peu plus compliquées.

Ma troisième observation est plutôt une préoccupation d'ordre assez général et liée à la qualité de l'air, sachant que les installations liées au génie climatique présentent un enjeu assez important de ce point de vue. Je crois qu'il y a eu, il y a très peu de temps, le centenaire du laboratoire d'hygiène de la Ville, qui a bien mis en évidence les pathologies liées à différents acariens et bactéries, qui sont effectivement de mieux en mieux prises en charge, sauf que le problème n'est pas vraiment traité à la source.

Le Grenelle de l'environnement a bien mis en évidence l'importance de la qualité de l'air. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion, avec un certain nombre d'élus U.M.P., de nous rendre dans une école parisienne avec Chantal JOUANNO pour travailler sur ce sujet.

Tout ce qui touche au génie climatique, et plus particulièrement à la ventilation, est fondamental puisque les bâtiments sont aujourd'hui de plus en plus isolés et, plus ils sont isolés, plus ils doivent être ventilés.

J'espère donc, puisque cela n'est pas mentionné dans le présent marché, que la Ville de Paris se soucie bien à chaque fois de la performance des appareils, de manière à préserver le mieux possible la santé des occupants des bâtiments municipaux, puisque la qualité des appareils est indispensable à la qualité de l'air.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. François DAGNAUD pour répondre à cette longue intervention.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Chers collègues, je ne suis pas sûr que ce modeste projet de délibération, qui concerne la maintenance et l'exploitation du chauffage dans 129 bâtiments de la D.P.E., puisse servir de point d'appui à une vaste fresque sur la politique énergétique des millénaires à venir, comme vous nous y invitez.

Je ne suis pas forcément l'adjoint le mieux placé pour répondre sur le fond des questions qui semblent vous préoccuper, mais je peux vous rassurer sur la cohérence et la qualité des interventions des différents services concernés. Je me permettrai de vous renvoyer notamment vers mon collègue Denis BAUPIN qui sera mieux que moi en mesure de répondre à vos interrogations de fond.

Sur l'objet précis de ce projet de délibération, je vous confirme naturellement que une bonne maintenance et une bonne exploitation des systèmes de chauffage concourent évidemment, à la fois à mieux maîtriser les consommations énergétiques et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. En ce sens, naturellement, il s'inscrit pleinement, mais vous l'aviez vous-mêmes relevé, dans le Plan Climat que nous avons élaboré et adopté ici dès le début de cette mandature.

Je veux donc vous apporter tous les éléments pour vous rassurer à cette heure un peu tardive, en m'excusant de ne pouvoir aller plus loin dans les vastes sujets que vous avez abordés.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Merci de ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPA 86).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une meilleure rationalisation des tâches effectuées par les personnels de la Propreté.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du dernier vœu : le vœu référencé n° 79 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à une meilleure rationalisation des tâches effectuées par les personnels de la Propreté.

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - Merci, Madame le Maire.

En décembre 2009, ce vœu concernant la propreté était déjà déposé.

Dans ce vœu ayant surtout pour objectif une meilleure rationalisation et amélioration de la propreté, nous souhaitions l'enlèvement par voie fluviale des collectes de déchets, l'autorisation pour les bennes d'emprunter certains couloirs d'autobus, ainsi que la mise en service de corbeilles anti-déflagration sur les Champs-Élysées.

Ayant reçu une réponse encourageante en déposant ce vœu, j'avais retiré ce vœu. Sans nouvelle depuis, aujourd'hui, nous souhaitons connaître l'état d'avancement de ces demandes.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci.

Oui, Madame MÉRIGOT de TREIGNY, j'avais bien noté que ce vœu est le jumeau parfait de celui que vous-même et M. LEBEL avez présenté en décembre dernier et j'y ai vu dans un premier temps une manifestation supplémentaire du caractère facétieux de M. le Maire du 8e arrondissement.

Merci donc de me donner l'occasion d'actualiser la réponse qu'effectivement, je vous avais donnée en décembre dernier.

D'abord, sur le transport fluvial des feuilles, comme nous le présentions l'an dernier, mais je n'avais pas voulu écarter d'emblée la suggestion qui méritait d'être étudiée, le transport fluvial des feuilles est une solution qui n'a pas de justification économique, puisqu'il s'agit d'un produit qui est à la fois volumineux et très léger et le coût de transport serait donc très élevé.

Je vous rappelle toutefois que nous expérimentons avec succès depuis février 2010 le transport fluvial du verre depuis Paris jusqu'à son retraitement dans l'Aisne et que, d'une façon générale, le recours à la voie fluviale est utilisé chaque fois que le modèle économique le permet, ce qui, malheureusement, n'est pas le cas s'agissant des feuilles de notre ville.

Sur le marché des nouvelles corbeilles, je vous confirme qu'il est en cours, mais je vais me permettre de vous donner quelques éléments plus précis, puisque les quatre candidats présélectionnés pour la conception doivent être auditionnés prochainement par le jury et les modèles retenus seront soumis à la commission du mobilier urbain d'ici la fin de cette année. Il restera alors à lancer la phase d'appel d'offres pour la fabrication en série de ces nouvelles corbeilles de rue.

Je vous confirme d'ailleurs que les Champs-Élysées seront prioritaires pour l'implantation de ces nouvelles corbeilles dès 2011 et je vous rappelle que nous finançons d'ores et déjà une prestation supplémentaire de nettoyage sur les Champs-Élysées en complément du nettoyage du matin.

Sur le troisième point que vous évoquez, s'agissant de l'utilisation des voies de bus par les bennes de collecte des ordures ménagères, je vous rappelle que c'est une question qui a déjà été posée, effectivement, notamment à votre initiative mais pas seulement, et que l'ensemble des acteurs publics et associatifs ont des avis très partagés sur la possibilité et l'opportunité de laisser des bennes d'ordures ménagères emprunter ces couloirs de bus.

Nous travaillons en lien avec la R.A.T.P. et avec la Préfecture de police à une expérimentation sur certains tronçons où le recours aux voies de bus pourrait effectivement fluidifier les collectes d'O.M., mais en tout état de cause, en aucun cas cette solution ne pourrait constituer une solution généralisable sur l'ensemble de Paris. On est donc dans une voie d'expérimentation, mais il paraît d'ores et déjà acquis qu'il ne sera pas possible de la généraliser à l'ensemble du territoire parisien.

Je vous invite donc à retirer ce vœu à la lumière des éléments que je viens de vous indiquer, sinon, je serai amené à émettre un avis défavorable.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Madame MÉRIGOT de TREIGNY, vous le retirez ?

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - Oui, je vous remercie pour ces explications et je retire le vœu.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Merci.

Nous avons presque terminé, Mesdames et Messieurs.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

Etablissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA) (Conseil d'administration) (R. 35) :

- M. Pierre MANSAT.

Etablissement public d'aménagement universitaire de la Région Ile-de-France (EPAURIF) (Conseil d'administration) (R. 36) :

- M. Didier GUILLOT ;

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 35 à R. 36).

2010, DLH 204 - Conclusion d'un avenant n° 6 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2011, la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DLH 204 a été retiré de l'ordre du jour.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont donc adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée le mardi 28 septembre 2010 à vingt heures trente minutes).

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.**I - Questions du groupe U.M.P.P.A.****QE 2010- 25 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au coût de la rénovation de l'immeuble sis 126, rue du Cherche-Midi (6e).****Libellé de la question :**

"M. Jean-Pierre LECOQ et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris de bien vouloir leur faire connaître le coût de la rénovation de l'immeuble sis 126, rue du Cherche-Midi (6e).

Acquis par la Ville de Paris en 2008 auprès d'un fonds d'investissement qui possédait plusieurs hôtels dans la Capitale, l'immeuble du 126, rue du Cherche-Midi a été confié rapidement à la R.I.V.P. afin d'y créer une maison-relais d'environ 15 chambres.

Or, il apparaît que l'immeuble acquis par la Ville était en très mauvais état, ce qui nécessite de la part de la Ville et de la R.I.V.P. des travaux de réhabilitation assez considérables.

M. Jean-Pierre LECOQ demande donc à M. le Maire de Paris de faire un point précis sur la nature des travaux entrepris et le coût de l'opération et suggère à l'avenir qu'un examen systématique des immeubles à acquérir soit réalisé par les services de la Ville, afin d'éviter des déconvenues semblables."

Réponse non parvenue.**QE 2010- 26 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant la demande de données chiffrées actualisées sur le stationnement à Paris.****Libellé de la question :**

"Dans l'optique de la préparation du débat qui doit être organisé au Conseil de Paris sur le stationnement, il est indispensable de pouvoir délibérer sur des éléments précis et connus de tous.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir porter à notre connaissance les chiffres dont nous avons besoin et de nous fournir les réponses aux interrogations suivantes :

Chiffres nécessaires à un diagnostic stationnement.

Sur la voirie, les places à destination :

- des automobiles ;
- des deux-roues motorisés ;
- des vélos ;
- des livraisons ;
- des transports de fonds ;
- des personnes à mobilité réduite ;
- des véhicules en autopartage et d'Autolib ;
- des taxis ;
- des institutionnels : police, pompiers, nettoyage...

La répartition des places sur voirie entre celles qui sont payantes rotatives et payantes mixtes.

En sous-sol concédés, les places à destination :

- des automobiles ;
- des deux-roues motorisés ;
- des personnes à mobilité réduite ;
- des vélos ;
- des véhicules en autopartage ;
- des véhicules autolib (prévisions) ;
- des espaces logistiques ;

ainsi que le taux de fréquentation des parcs concédés, y compris ceux des bailleurs sociaux

En sous-sols privés, les places :

- en immeuble résidentiel ;
- en immeuble de bureau ;

- dans les garages privés.

En matière de données, il serait nécessaire d'avoir le taux de motorisation par quartier et un ratio correspondant de places disponibles en voirie.

Sur les titres de stationnement de surface et moyens de paiement :

- ventes de Paris-cartes par an ;
- cartes artisans réparateurs ;
- cartes de véhicules électriques ;
- cartes VRP ;
- cartes SESAME ;
- délivrance de titres de stationnement résidentiel ;

Sur les horodateurs :

- nombre ;
- horodateurs acceptant Paris carte ;
- horodateurs acceptant Monéo.

C'est en disposant de ces données actualisées qu'il sera possible de parvenir à conduire un débat et des échanges utiles à notre collectivité.

Nous espérons donc pouvoir en disposer rapidement et voir organisé ce débat au Conseil de Paris dans un proche avenir comme vous nous l'avez indiqué."

Réponse non parvenue.

QE 2010- 27 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant les causes de l'accident de la circulation provoqué par un bus "Open tour " le 7 août dernier place Saint-Augustin.

Libellé de la question :

"Selon les déclarations et les témoignages recueillis, cet accident qui aurait pu avoir des conséquences graves, est dû à l'inattention du chauffeur du bus qui "manipulait son ordinateur de commentaire en conduisant".

Il est curieux, pour ne pas dire plus, qu'un conducteur "ordinaire" puisse être l'objet des sanctions les plus lourdes pour le simple fait de téléphoner au volant alors qu'il est, semble-t-il, prévu et autorisé qu'un conducteur de transport en commun puisse se livrer en conduisant à des manipulations complexes sur un appareil qui nécessite une bien plus grande attention qu'un téléphone et, de plus, contraint à quitter la route de vue !

L'auteur de la question demande à M. le Préfet de police quelles mesures il compte prendre pour éviter à l'avenir cette différence de traitement entre conducteurs et le renouvellement d'un tel accident."

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe "Les Verts".

QE 2010-28 Question de MM. Denis BAUPIN, Jacques BOUTAULT, Mme Véronique DUBARRY, et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à l'utilisation et au partage de l'espace public.

Libellé de la question :

"Depuis 2001, la Ville de Paris a lancé un certain nombre d'initiatives prometteuses et encourageantes de réaménagements qui, comme nous l'avons vu encore récemment avec la place de Clichy, la place de la République ou le projet des voies sur berges par exemple, prévoient d'accorder une place plus importante pour des espaces de détente, de promenade et liés aux circulations douces, et qui contribuent ainsi à rééquilibrer la place de la voiture et des activités commerciales dans notre Ville.

Cela répond à une aspiration et attente très forte de nos concitoyens à retrouver des lieux de convivialité et de qualité de vie au coeur même de leur ville qui privilégie l'intérêt général et le mieux-vivre en ville, comme le montre par ailleurs le succès chaque année grandissant de l'opération "Paris plage".

Aussi, avons-nous été surpris d'apprendre que la question suivante préoccupe depuis de nombreux mois un certain nombre de riverains et habitants du 16e arrondissement sans obtenir pour l'heure de réponse claire et de décision satisfaisante.

Pour rappel, depuis plusieurs mois, sur la place de Passy, dans le 16e arrondissement un café a obtenu l'autorisation d'étendre sa terrasse, dont l'espace supplémentaire englobe désormais et limite l'accès à un banc public auxquels les habitants du quartier et riverains sont particulièrement attachés. Certains d'entre eux ont à diverses reprises fait part de leur désagrément et interrogations vis-à-vis de cette décision qui les prive de facto de la jouissance de cet espace de repos accessible auparavant gratuitement pour toutes et pour tous. Après diverses démarches, ils n'ont obtenu pour l'heure aucune réponse claire et satisfaisante de la Mairie d'arrondissement et des services concernés à ce propos.

Au-delà de ce cas précis mais particulièrement emblématique, des dérives semblables sont parfois constatées dans les zones piétonnes et quartiers verts que la Municipalité parisienne a aménagés depuis 2001 où l'on constate parfois trop souvent que l'espace gagné sur la chaussée autrefois dédiée au trafic motorisé et qui a permis d'élargir les trottoirs, d'aménager des placettes et autres lieux de promenade et de détente, est détourné de son objectif initial par l'extension abusive de terrasses commerciales ou le stationnement sauvage de véhicules 2 roues motorisés. Ce que déplorent de nombreux riverains.

Cette question du partage et du respect de l'espace public est loin d'être anodine, car elle concerne un nombre important de nos concitoyens, en premier lieu les personnes à mobilités réduites (personnes en situation de handicap, personnes âgées, enfants en bas âge ou très jeunes enfants en poussettes), mais au-delà, chacun de nous pour offrir à chacun une ville ouverte, conviviale et où il fait bon vivre.

Aussi, la question du groupe "Les Verts" est la suivante :

- Vos services peuvent-ils nous communiquer les informations et projets précis envisagés concernant la question du partage de l'espace public qui se pose place de Passy ?

- Au-delà, quelles sont les mesures envisagées par la Ville de Paris pour garantir que la réglementation en matière de partage de l'espace public est bien partout respectée dans Paris ?"

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DPVI 129 - Quartier Flandre, Paris Nord-Est et Danube Solidarité (19e). Subventions à 23 associations au titre de la Politique de la Ville. Seconde enveloppe 2010. Montant total : 63.901 euros.

Mme Frédérique PIGEON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DPVI 139 - Quartier La Chapelle - Porte d'Aubervilliers (18e). Subventions à onze associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe pour 2010. Montant total : 52.44 euros.

M. Roger MADEC, Mmes Claudine BOUYGUES, Isabelle GACHET, MM. Rémi FERAUD, François DAGNAUD, Denis BAUPIN, Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIONO, Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DU 90 - ZAC "Dorian" (11e) : Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP.

2010, DU 243 - Aménagement de la ZAC "Claude Bernard - Canal Saint-Denis - Quai de la Charente". Modification de l'échéancier de paiement du prix de cession du terrain situé 122 à 168 boulevard Macdonald (19e), à la SEMAVIP.

2010, DU 253 - ZAC "Cardinet-Chalabre" (17e). Transfert de la concession d'aménagement. Transfert de la convention d'avance de la SEMAVIP à la SPLA Paris Batignolles Aménagement.

2010, DF 73 Dispositions permettant à la SEMAVIP de mettre en oeuvre son plan de développement. Modification des statuts et prise de participations dans une SAS dédiée au développement de l'énergie photovoltaïque.

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DASCO 66 - Signature avec la RIVP d'une convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une école polyvalente de 15 classes sur le lot 1.4. de la ZAC "Clichy-Batignolles" (17e).

2010, DFPE 300 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'un équipement de petite enfance 27, rue du Château d'Eau (10e).

2010, DLH 123 - Réalisation par la RIVP d'un programme de transformation d'un bâtiment hospitalier en un EHPAD comportant 112 logements PLUS situé 156 P rue des Arbustes et 96 P rue Didot (14e).

2010, DLH 140 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 12 logements PLUS et 3 logements PLS, 32 bis rue du Cotentin (15e).

2010, DLH 141 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant une résidence sociale de 240 logements PLA-I - Zac Porte des Lilas - lot C1 A (20e).

2010, DLH 154 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 14 rue des Mignottes, 14 bis rue de la Mouzaïa (19e).

2010, DLH 181 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant un EHPAD de 90 logements PLUS, 118-122 boulevard de Charonne (20e).

2010, DLH 189 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 9 rue Boulay (17e).

2010, DLH 196 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique consenti à la RIVP portant location de lots domaniaux dépendant de l'immeuble en copropriété situé 106 rue Castagnary (15e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DU 167 - Acquisition auprès de Paris Habitat OPH en l'état futur d'achèvement d'un équipement multi accueil petite enfance avec un jardin et un chemin d'accès situés 154-158 boulevard de Grenelle et 35-39 rue Frémicourt (15e).

2010, DU 134 - Report de la date limite du transfert de propriété de Paris Habitat OPH à la Ville de Paris de la parcelle CK3 située 4, rue Franc Nohain (13e) dans la ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry.

2010, DU 169 - Opération d'aménagement du site de la Gare d'Auteuil, 52-120 boulevard de Montmorency et 91-111 boulevard Suchet (16e). Acquisition de terrains à Paris-Habitat OPH en vue de la réalisation d'un espace vert et d'un équipement culturel.

2010, DU 111 - Cession à Paris Habitat OPH des lots de copropriété n° 2-4-9-11-15 et 17 dépendant de l'immeuble situé 99, rue Villiers de l'Isle Adam ainsi que des lots n°6-7-8-12-14-15 dépendant de l'immeuble situé 101, rue Villiers de l'Isle Adam (20e).

2010, DLH 164 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction d'un EHPAD de 102 logements PLUS situés sur l'Ilot Colmar Thionville (19e).

2010, DLH 172 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition amélioration comportant 67 logements PLUS, 4 logements PLA-I, 17 logements PLS et 91 parkings situés 5-9-12 et 14 rue Carrière Mainguet - 35 rue Emile Lepeu et 21 passage Gustave Lepeu (11e).

2010, DLH 174 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement d'un logement PLUS situé 149-153 rue Raymond Losserand (14e).

2010, DLH 182 - Location par bail emphytéotique au profit de Paris Habitat OPH de l'immeuble communal situé 15 rue Louis Morard (14e).

2010, DLH 184 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'une opération d'acquisition-réhabilitation de 344 logements étudiants située 4 rue de Citeaux (12e).

2010, DLH 191 - Modification du plan de financement des opérations de réhabilitation (tours A et D) et de résidentialisation AQS (tours A-B-C-D) réalisées par Paris Habitat OPH sur le groupe "Edmond Michelet - Curial" (19e).

2010, DLH 194 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 50 logements PLUS, 22 logements PLA-I et 18 logements PLS situé 43-45 rue du Faubourg du Temple, 1 à 9 rue Bichat (10e).

2010, DLH 197 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 28 logements PLUS répartis sur différents arrondissements (5e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e, 18e et 20e) par la transformation de chambres en logements.

2010, DLH 202 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan climat de 134 logements situé 47-73 rue Nationale (13e).

2010, DLH 220 - Modification des garanties de la Ville de Paris accordées à Paris Habitat OPH pour la réalisation d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 17 logements PLUS, 4 logements PLA-I et 4 logements PLS situé 81 rue du Chevaleret (13e).

2010, DLH 225 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux deux prêts PLA-I à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement complémentaire du programme d'acquisition-réhabilitation d'un foyer pour jeunes travailleurs de 125 logements PLA-I situé 59-61 rue Saint-Lazare (9e).

2010, DLH 226 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris au prêt PRU à contracter par Paris Habitat en vue du financement de la réalisation d'un local associatif sur son groupe "16 Ernestine", 16 rue Ernestine (18e) et participation de la Ville de Paris à l'aménagement de ce local destiné à l'association le Club Barbès.

2010, DLH 229 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction d'une résidence étudiante de 87 logements PLUS situé 117-121 rue de Ménilmontant (20e).

2010, DLH 238 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement d'un logement PLUS situé 16 cité Trévise (9e).

2010, DLH 239 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de création d'un logement PLUS situé 2-4 impasse Maubert, 3 rue Frédéric Sauton (5e).

2010, DLH 240 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement d'un logement PLUS situé 29 rue Vauvenargues (18e).

2010, DLH 241 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement d'un logement PLA-I situé 26 rue Cauchy, 15-35 rue de la Montagne de l'Espérou (15e).

2010, DLH 251 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 11 logements PLUS, 3 logements PLA-I et 14 logements PLS, 62 rue du Dessous des Berges (13e).

M. Romain LEVY, Mme Gisèle STIEVENARD, M. Alain LHOSTIS, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Yves MANO et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DU 46 - Revente à la SOREQA des lots de copropriété dépendants de l'ensemble immobilier situé 99, rue des Couronnes (20e).

M. Didier GUILLOT, Mmes Hélène BIDARD, Véronique DUBARRY et M. Pierre-Yves BOURNAZEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 18 - Réalisation par la SEMIDEP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 5 logements PLUS situé 3 rue Guillaume Bertrand (11e).

M. Gilles ALAYRAC ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 133 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 4 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 3 logements PLS - 48 rue Sambre et Meuse (10e).

M. Hamou BOUAKKAZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 147 - Création par Résidences Le Logement des Fonctionnaires de 3 logements PLA-I dans un foyer de jeunes travailleurs situé 51 rue Marx Dormoy (18e).

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DLH 148 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 10 logements PLUS et d'un programme de réhabilitation lourde comportant 6 logements PLUS - 20 rue Pradier (19e).

2010, DLH 160 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 5 logements PLA-I, 12 logements PLUS et un local d'activités, 138-140 rue de Charonne (11e).

2010, DVD 196 - Signature avec ICF la Sablière d'une convention de transaction relative au financement des travaux de l'immeuble de ICF la Sablière situé au 91/93 rue de la Chapelle (18e) induits par le projet d'extension du tramway T3.

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DLH 168 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 11 logements PLUS et 1 logement PLS, 30-32 rue des Annelets (19e).

2010, DLH 171 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 3 logements PLUS situé 41 rue Richard Lenoir (11e).

2010, DLH 183 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 5 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 5 logements PLS, 72 rue Philippe de Girard (18e).

2010, DLH 193 - Location par bail emphytéotique au profit de la SIEMP de la parcelle communale située 12 rue de l'Ermitage (20e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 175 - Réalisation par la SGIM, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 4 logements PLUS, 55 passage du Bureau (11e).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 179 - Réalisation par Batigère Ile de France d'un programme de construction neuve comportant 24 logements PLS, 143 avenue Jean Jaurès, 1-3 rue de l'Ourcq (19e).

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 200 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLS à contracter par Immobilière 3F en vue du financement d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 31 logements PLUS, 31 logements PLS situé 391 rue des Pyrénées (20e).

MM. Patrick BLOCHE, Pierre SCHAPIRA et Thierry COUDERT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 12 - Signature avec l'association Théâtre Musical de Paris - Théâtre du Châtelet d'un avenant et d'une convention pour l'attribution de subventions au titre de 2010. Montant : 9.095.540 euros.

M. le Maire de Paris, Mmes Danièle POURTAUD et Danielle FOURNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 13 - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association l'Eté Parisien (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 420.000 euros.

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 39 - Signature de deux avenants à conventions passés avec l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé ASTP (8e) relatives à l'attribution d'une subvention. Montant : 1.636.500 euros.

MM. Patrick BLOCHE et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 95 Signature d'une convention avec l'établissement public local de la Maison des Métallos (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 150.000 euros.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 115 Signature d'un avenant n° 1 et d'une convention avec l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (19e) pour l'attribution de subventions pour l'Espace Périphérique. Montant : 171.236 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Léa FILOCHE, M. Roger MADEC, Mme Danielle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Mme Firmine RICHARD, MM. Ian BROSSAT et Jean-Marie CAVADA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 136 - Signature d'un avenant à la convention avec l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 1.880.000 euros.

M. Maire de Paris ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 153 - Signature d'un troisième avenant à la convention pluriannuelle passée avec l'association Ensemble Intercontemporain (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 72.750 euros.

MM. Pierre AIDENBAUM et Jacques BOUTAULT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 226 - Signature d'un avenant à convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Maison de la poésie (3e). Montant : 480.000 euros.

M. le Maire de Paris et M. Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 338 - Signature de deux conventions avec l'association Ensemble Orchestral de Paris (8e) pour l'attribution de subventions. Montant : 2.347.050 euros.

Mme Dominique BERTINOTTI, MM. Pierre AIDENBAUM et Thierry COUDERT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 545 - Signature d'un avenant et d'une convention avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison européenne de la Photographie pour l'attribution d'une subvention (4e). Montant : 1.862.313 euros.

MM. Jacques BRAVO, David ASSOULINE, Mmes Danièle POURTAUD, Pauline VERON, Emmanuelle BECKER, MM. Jacques BOUTAULT, Georges SARRE, Mmes Hélène MACE de LEPINAY, Catherine DUMAS, Marie-Claire CARRERE GEE et M. Jean-Marie CAVADA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 623 - Signature d'un avenant à une convention cadre relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre de la ville (4e et 18e). Montant : 300.000 euros.

Mme Anne HIDALGO et M. Claude DARGENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 668 - Signature d'un second avenant et d'une convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e) pour l'attribution de deux subventions. Montant : 680.000 euros.

M. François VAUGLIN, Mme Annick LEPETIT, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DU 162 - DPE 66 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'APUR pour l'attribution d'une subvention complémentaire. Montant : 380.000 euros.

M. Pierre AURIACOMBE et Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, SGCP 8 - Reversement de l'écrêtement d'un conseiller de Paris.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DF 44 - Signature d'une convention cadre définissant les conditions de mise à disposition de sites du domaine de la ville de Paris au profit de l'opérateur de téléphonie mobile FREE Mobile.

Mme Isabelle GACHET, MM. Jean-Yves MANO, Yves CONTASSOT, Jérôme DUBUS, Mmes Anne HIDALGO, Annick LEPETIT, MM. Jean-Pierre CAFFET, Pierre MANSAT, Mme Brigitte KUSTER et M. Hervé BENESSIONO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivant :

2010, DU 253 ZAC "Cardinet-Chalabre" (17e). Transfert de la concession d'aménagement. Transfert de la convention d'avance de la SEMAVIP à la SPLA Paris Batignolles Aménagement.

2010, DF 69 Octroi de la garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 80 %, pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts à contracter par la Société Publique Locale d'Aménagement Paris Batignolles Aménagement, destinés au financement de l'opération d'aménagement "Clichy Batignolles".

Vote spécifié.

M. Jean-Pierre LECOQ vote contre le projet de délibération suivant :

2010, DF 44 Signature d'une convention cadre définissant les conditions de mise à disposition de sites du domaine de la ville de Paris au profit de l'opérateur de téléphonie mobile FREE Mobile.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010, DEVE 56 - Convention signée avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et les associations gestionnaires d'espaces info énergie parisiens, EDIF, IDEMU et PPV 93 pour l'attribution de subventions aux dites associations au titre de l'année 2010.

2010, DEVE 83 - Subvention à l'association Ile-de-France Environnement pour ses actions de sauvegarde et de mise en valeur de l'environnement sur le territoire parisien. Montant : 8.000 euros.

2010, DEVE 85 - Subvention à l'association Agir Pour l'Environnement (APE) pour son action sur le territoire parisien - Montant : 8.000 euros.

2010, DEVE 99 - Adhésion de la Ville de Paris à l'ATEE, Association Technique Energie Environnement (Arcueil 94).

2010, DEVE 109 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par EDF en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations de réfrigération aux 22-30 avenue de Wagram (8e).

2010, DEVE 110 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la société GECITER en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, une installation de réfrigération située aux 77-81 boulevard Saint-Germain (6e).

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2010, DPVI 111 - Subventions à 3 associations : Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR), Au nom de la mémoire, Presse et Cité. Montant total : 13.000 euros.

2010, DPVI 114 - Subvention à l'association Capoeira Viola menant des actions sur le thème des droits de l'homme. Montant : 1.500 euros.

2010, DPVI 115 - Signature d'une convention avec les associations Alliance et 4 Tomorrow, menant des actions sur le thème des droits de l'homme pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2010, DPVI 125 - Subvention à l'ASSFAM au titre de la lutte contre les discriminations et les droits de l'homme. Montant : 9.750 euros.

2010, DPVI 146 - Subventions aux associations Agir Pour la Compétence Recrutement (APC Recrutement) et Les Indivisibles menant des actions sur le plan de la Lutte contre les Discriminations. Montant total : 7.000 euros.

2010, DPVI 149 - Subvention à l'Institut social et coopératif de recherche appliquée (ISCRA) menant une action de réalisation d'un état des lieux et de mise en place d'un dispositif de mobilisation des acteurs locaux en faveur d'un plan local de prévention et de lutte contre les discriminations dans les 13e et 18e. Montant : 38.000 euros.

2010, DPVI 154 - Subventions aux associations Réseau d'Assistance aux Victimes d'Aggressions et de Discriminations (RAVAD), Conseil Représentatif des Associations Noires (CRAN) et l'Association pour la Promotion des Etudes sur le Judaïsme d'Orient et des Balkans (APEJOB). Montant total : 13.150 euros.

2010, DPVI 180 - Signature d'une convention de partenariat avec la société Sodexo pour la 2e édition du colloque de Décolonisons les imaginaires consacré à la lutte contre les discriminations.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2010, DPVI 112 - Subvention à l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances (ANI) menant des actions sur le plan de la Lutte contre les Discriminations. Montant total : 3.000 euros (1.500 euros au titre de la Politique de la Ville et 1.500 euros au titre de la Lutte contre les Discriminations).

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2010, DPVI 89 - Subvention au titre de l'Intégration à l'ACORT (10e). Montant : 4.000 euros.

2010, DPVI 92 - Subvention à deux associations (FCP et AM3T) menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle et de la mémoire de l'immigration. Montant total : 5.500 euros.

2010, DPVI 93 - Subvention au titre de l'Intégration à deux associations (ASMA et COMEDE). Montant : 18.000 euros.

2010, DPVI 94 - Subvention à l'ACHAC sur le thème de la diversité culturelle et de la mémoire de l'immigration. Montant : 27.250 euros.

2010, DPVI 96 - Subvention au titre de l'Intégration au CEFIL. Montant : 2.000 euros.

2010, DPVI 99 - Subvention à l'association Equipe Saint-Vincent Declic-Alpha menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle. Montant : 1.000 euros.

2010, DPVI 100 - Subvention de fonctionnement au titre de l'Intégration à l'association Mémoire de l'Avenir. Montant : 3.500 euros.

2010, DPVI 101 - Subvention au titre de l'Intégration à l'association Espace 19. Montant : 18.000 euros.

2010, DPVI 120 - Subventions à trois associations (Elle tourne la page, Echomusée, Traces de vie) menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle et de la mémoire de l'immigration. Montant : 7.500 euros.

2010, DPVI 123 - Subvention à l'association L'Ogresse sur le thème de la diversité culturelle et mémoire. Montant : 7.000 euros.

2010, DPVI 124 - Subvention de fonctionnement au titre de l'Intégration à l'association Ma Plume est à Vous sur le thème de l'accès aux droits. Montant : 6.000 euros.

2010, DPVI 126 - Subvention au Collectif Pour l'Avenir des Foyers (COPAF - 18e) pour le projet "formation à l'outil informatique et formation à la fonction de délégué". Montant : 10.000 euros.

2010, DPVI 130 - Signature d'une convention triennale avec l'association Racines menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 8.600 euros.

2010, DPVI 131 - Subvention au titre de l'Intégration à la Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (FASTI) sur le thème de l'accès aux droits. Montant : 13.500 euros.

2010, DPVI 134 - Subvention de fonctionnement au titre de l'Intégration à l'association "Nous pas bouger". Montant : 4.250 euros.

2010, DPVI 135 - Subvention de au titre de l'Intégration à l'Association Service Social Familial Migrant. Montant : 4.100 euros.

2010, DPVI 136 - Subvention à l'Association Interculturelle de production de Diffusion, de Documentation Audiovisuelles (AIDDA) et à la Mémoire de l'Avenir (MDA) (18e) menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle et de la mémoire de l'immigration. Montant : 6.600 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2010, DUCT 16 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Secours catholique du 7e. Montant : 1.850 euros.

2010, DUCT 19 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement de Paris. Montant : 13.136 euros.

2010, DUCT 23 - Signature d'une convention avec l'association Croix-rouge française pour l'attribution d'une subvention - fonds du Maire - au bénéfice du Comité de Paris 19e. Montant : 5.000 euros.

2010, DUCT 24 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Secours catholique du 7e pour son épicerie sociale Magali (19e). Montant : 5.000 euros.

2010, DUCT 52 - Subvention - fonds du Maire - à l'Association du quartier Saint Bernard du 11e. Montant : 1.615 euros.

2010, DUCT 56 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Collectif logement Paris 14. Montant : 500 euros.

2010, DUCT 64 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Femmes Relais XXème (20e). Montant : 2.000 euros.

2010, DUCT 83 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Tout autre Chose (9e). Montant : 2.000 euros.

2010, DUCT 86 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Espace 16 (17e). Montant : 5.000 euros.

2010, DUCT 91 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Union catholique du théâtre et de la musique du 9e. Montant : 1.500 euros.

2010, DUCT 96 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Solidarité chrétienne des Batignolles du 17e. Montant : 5.000 euros.

2010, DUCT 99 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Famillathlon oeuvrant dans le 16e arrondissement. Montant : 5.000 euros.

2010, DUCT 115 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Scouts et Guides de France du 16e arrondissement. Montant : 5.000 euros.

2010, DUCT 120 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Relais Famille du 16e. Montant : 5.000 euros.

2010, DUCT 136 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e arrondissement. Montant : 7.804 euros.

2010, DUCT 45 - Subvention à l'association Handy et Manchu au titre du projet Les Arpenteurs du futur. Montant : 3.000 euros.

2010, DUCT 51 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale (ADELS) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2010, DUCT 71 - Signature d'une convention avec l'association "La Pépinière Mathis" (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

2010, DUCT 79 - Subvention à l'association Les amis de la Butte aux Cailles du 13e. Montant : 3.000 euros.

2010, DUCT 85 - Signature d'une convention avec l'association Comité des fêtes et d'action sociale du 18e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2010, DUCT 90 - Subvention à l'association Coordination des associations de développement économique, culturel et social de Paris (4e). Montant : 14.000 euros.

2010, DUCT 104 - Subvention à l'association République de Montmartre (18e). Montant : 2.000 euros.

2010, DUCT 105 - Subvention à l'association Le Printemps de Ménilmontant (11e). Montant : 5.000 euros.

2010, DUCT 117 - Subvention à l'association France Bénévolat Paris (15e). Montant : 10.000 euros.

2010, DUCT 125 - Subvention à l'association Les Atomes Crochus au titre du projet d'ateliers-débats sur le thème de Science et Société. Montant : 1.500 euros.

2010, DUCT 127 - Subvention à l'association Mouvement ATD Quart Monde au titre du projet d'Université Populaire. Montant : 2.500 euros.

2010, DUCT 152 - Signature d'une convention avec l'association Projets-19 pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

2010, DUCT 155 - Signature d'une convention avec l'association AGECA (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2010, DUCT 156 - Signature d'une convention avec l'association Paris profession sport et jeunesse (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2010, DUCT 157 - Signature d'une convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (3e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2010, DUCT 129 - DJS 447 - Modification du tarif de location des locaux de la Maison des Ensembles destinés au café associatif. Signature d'une convention avec l'association La Commune Libre d'Aligre et attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement. Montant : 26.733 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2010, DICOM 9 - Signature d'une convention avec l'association Les Amis de la Télé Libre (94200 Ivry-sur-Seine), relative à l'attribution d'une subvention afin d'aider au démarrage du projet de l'Ecole Populaire de la Télé Libre. Montant : 35.000 euros

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2010, DASCO 11 - Aliénation de matériel d'imprimerie du lycée Maximilien Vox (6e). Montant : 11.500 euros.

2010, DASCO 36 - Subvention à l'association Cahiers et Cinéma (11e) pour l'organisation du 3e Festival Parisien du Film Scolaire et Périscolaire. Montant : 3.000 euros.

2010, DASCO 41 - Signature d'une convention avec l'association Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (8e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2010, DASCO 42 - Signature d'une convention avec l'association Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (8e) pour l'attribution d'une subvention compensatrice de la redevance d'occupation des locaux communaux 14, rue d'Astorg (8e) au titre de l'année 2010. Montant : 30.000 euros.

2010, DASCO 61 - Octroi par la Ville de Paris d'une subvention exceptionnelle de 250.000 euros à la caisse des écoles du 4e arrondissement.

2010, DASCO 66 - Signature avec la RIVP d'une convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une école polyvalente de 15 classes sur le lot 1.4. de la ZAC "Clichy-Batignolles" (17e).

2010, DASCO 69 - Subvention à l'Association pour la promotion du centre scolaire de l'hôpital Necker-Enfants Malades (15e). Montant : 2.000 euros.

2010, DASCO 78 - Signature de l'avenant modificatif pour l'année 2009 à la convention du 15 juillet 2004 relative à l'occupation de locaux scolaires municipaux par les services de l'Académie de Paris.

2010, DASCO 105 - Participation de la Ville de Paris à l'Association Foncière Urbaine Libre (A.F.U.L.) "Villa Souchet"(20e). Montant : 17.750 euros.

2010, DASCO 106 - Signature de 33 marchés à bons de commande de prestations de service relatifs à la mise en oeuvre de classes à Paris pour les enfants des écoles publiques parisiennes pour l'année scolaire 2010-2011 et reductibles un an, en application de l'article 30 du CMP.

2010, DPA 76 - Approbation des modalités de passation de quatre marchés de prestations intellectuelles relatifs au projet de reconstruction d'une école maternelle de 10 classes et de requalification du groupe scolaire René Binet, 60 rue René Binet (18e).

2010, DPA 80 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux de restructuration et d'extension d'un équipement scolaire et de création d'un centre multimédia, 25 / 27 rue de Reuilly (12e)

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2010, DASCO 58 - Signature d'une convention avec l'association Sans Tambour Ni Trompette (11e) pour l'attribution d'une subvention pour ses actions d'expression artistique et de sensibilisation au respect de la différence. Montant : 27.000 euros.

Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2010, DASCO 45 - DPVI 363 - Subventions à deux associations pour des actions Politique de la Ville dans le 10e arrondissement. Montant total : 6.300 euros.

2010, DASCO 52 - DPVI 368 - Subventions à six associations pour des actions Politique de la Ville dans le 20e arrondissement. Montant total : 14.600 euros.

Mme Colombe BROSEL, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2010, DDEEES 151 - Subvention à l'association des commerçants Les villages de Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros.

2010, DDEEES 155 - Subvention à l'association des commerçants Lepic - Abbesses pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 20.000 euros.

2010, DDEEES 166 - Subvention à l'association des commerçants Réunion Village (20e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 550 euros.

2010, DDEEES 177 - Subvention à l'association des commerçants Le Hameau de Belleville Pyrénées Jourdain (19e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 30.500 euros.

2010, DDEEES 181 - Subvention à l'association Le village Laumière (19e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros.

2010, DDEEES 190 - Subvention à l'association Village Mouffetard (5e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 13.000 euros.

2010, DDEEES 193 - Subvention à l'association Batignolles en fête (17e) pour les illuminations de fin d'année. - Montant : 8.000 euros.

2010, DDEEES 150 - Subvention à l'association Fédération Française des Dentelles et Broderies. Montant : 5 000 euros.

2010, DDEEES 152 - Subvention à l'association Cité Euroméditerranéenne de la Mode. Montant : 8.000 euros

2010, DDEEES 157 - Signature d'une convention de partenariat avec les AGEFOS PME Ile de France.

2010, DDEEES 170 - Subvention à l'association World's Creativity Event (3e). Montant : 5 000 euros.

2010, DDEEES 179 - Indemnisation amiable de la société Toutes Saveurs Florales (20e) en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. - Montant : 2.000 euros.

2010, DDEEES 187 - Subvention à l'association Fondation ORANGFROG pour le projet " Les Canaux de la Mode " 2010. Montant : 5.000 euros.

2010, DDEEES 188 - Subvention à l'association Le lieu du design en Ile de France. Montant : 50.000 euros.

2010, DDEEES 208 - Modification des droits de places applicables aux commerçants du marché découvert Beauvau (12e).

2010, DDEEES 230 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un salon d'art contemporain suivi d'un salon d'antiquités avenue des Champs-Élysées (8e).

2010, DDEEES 231 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation de la Fête des Vendanges (18e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2010, DPE 39 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché de nettoyage et comblement en terre végétale des cuvettes d'arbres de la Ville de Paris, en 3 lots séparés.

2010, DPE 61 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés de maintenance des véhicules de la ville de Paris de marque Iveco en 4 lots séparés.

2010, DPE 72 - Lancement de marchés de services relatifs à l'insertion professionnelle d'habitants des 3e, 10e, 11e, 19e et 20e arrondissements rencontrant des difficultés pour trouver un emploi, au moyen de prestations d'appui consistant en diverses tâches de nettoyage en 5 lots séparés.

2010, SGCP 7 - Signature d'une convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 1.810.000 euros.

2010, SGCP 8 - Reversement de l'écrêtement d'un conseiller de Paris.

2010, SGCP 9 - Modification du règlement intérieur du Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil municipal.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2010, DILT 24 - Signature d'une convention d'occupation précaire avec La Poste pour le bureau de poste 1, place de l'Hôtel de Ville (4e).

2010, DILT 26 - Lancement de marchés à bons de commande relatifs au service de stockage, manutention et livraison de fournitures destinés aux services administratifs de la Ville de Paris en 4 lots séparés.

2010, DILT 28 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de nettoyage de surfaces vitrées à destination de divers services de la Ville et du Département de Paris en 3 lots séparés. Lancement et attribution des marchés à bons de commande correspondants.

2010, DRH 25 - Approbation du principe et du lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert relatif au financement et à la gestion des prêts sociaux aux agents de la Commune et du Département de Paris.

2010, DRH 42 - Lancement d'un marché à bons de commande de formation dans le domaine de "la micro-informatique" destinés aux assistants de proximité et techniciens informatiques de la Collectivité Parisienne.

2010, DRH 48 - Signature d'une convention avec l'école des Ponts ParisTech qui assure la formation des ingénieurs stagiaires des services techniques de la commune de Paris.

2010, DRH 50 - Indemnisation à des agents suite à la détérioration d'objets ou d'effets personnels à l'occasion d'incidents de service.

2010, DRH 51 - Indemnisation d'un agent municipal du montant des traitements qu'il aurait dû percevoir pendant la période du 5 novembre 2005 au 1er novembre 2009 inclus.

2010, DRH 55 - Modification de la délibération M.361 du 24 avril 1978.

2010, DRH 57 - Lancement d'un marché à bons de commande d'interprétariat en langue des signes française (LSF) et la prise de note des activités organisées par la Ville de Paris.

2010, DRH 58 - Signature de dix marchés de scolarité à bons de commande pour la formation d'élèves de la Ville de Paris aux diplômes d'auxiliaire de puériculture, d'éducateurs de jeunes enfants et de puéricultrice.

2010, DSTI 31 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif à la numérisation du Fonds Documentaire des Cimetières parisiens.

2010, DSTI 36 - Signature d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence relatif à la fourniture de l'énergie frigorifique nécessaire à l'alimentation principale des installations de la Ville de Paris, 227 rue de Bercy (12e).

2010, DUCT 119 - Signature d'un protocole d'accord pour le versement d'une indemnisation en réparation d'un préjudice subi.

2010, DUCT 128 - Signature d'un protocole d'accord pour le versement d'une indemnisation en réparation d'un préjudice subi.

2010, DUCT 158 - Signature d'un protocole d'accord pour le versement d'une indemnisation en réparation d'un préjudice subi.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2010, DSTI 39 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché de fourniture et de mise en oeuvre du système informatique d'accueil de la petite enfance.

Mme Maïté ERRECART, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2010, DF 58 - Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

2010, DF 78 - Exonération de cotisation foncière des entreprises au bénéfice des caisses de crédit municipal.

2010, DU 253 - ZAC "Cardinet-Chalabre" (17e). Transfert de la concession d'aménagement. Transfert de la convention d'avance de la SEMAVIP à la SPLA Paris Batignolles Aménagement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010, DF 75 - Exonération de cotisation foncière des entreprises au bénéfice des établissements de vente de livres neufs au détail labellisés librairie indépendante de référence.

M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteurs.

2010, DF 76 - SG 194 - Exonération de cotisation foncière des entreprises au bénéfice des établissements de spectacles cinématographiques.

M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2010, DU 162 - DPE 66 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'APUR pour l'attribution d'une subvention complémentaire. Montant : 380.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2010, DEVE 52 - Approbation des modalités de lancement et de signature d'un appel d'offres pour les prestations de visites annuelles et inspections détaillées des ouvrages d'art situés dans les jardins, bois et cimetières de la Ville de Paris.

2010, DEVE 81 - Renouvellement de la convention avec l'AP-HP fixant les modalités d'ouverture au public, chaque dimanche, durant la période du 1er avril au 31 octobre, de l'espace vert situé à l'intérieur du Quadrilatère Historique de l'hôpital Saint-Louis (10e).

2010, DEVE 111 - Signature d'une convention avec la RATP pour l'autoriser à occuper une parcelle de terrain située avenue René Coty (14e) afin qu'elle y installe une base de vie de chantier.

2010, DEVE 62 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2010, DEVE 79 - Subvention à l'association Secondes Nature pour des randonnées urbaines de sensibilisation à l'environnement dans le quartier Politique de la Ville Est (20e) - Montant : 3.000 euros.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2010, CAB_MA 16 - Subvention à l'association Ecritures Théâtrales Contemporaines en Caraïbe - ETC Caraïbe, pour la remise de deux prix littéraires à des écrivains de l'Outre-mer et de la Caraïbe. Montant : 5.000 euros.

2010, CAB_MA 21 - Subvention à l'association Compagnie Théâtre des Hommes pour l'organisation d'une rencontre avec le philosophe Edgar Morin sur le thème de l'altérité suivi d'une lecture de textes choisis dont "Le discours sur le colonialisme" d'Aimé Césaire. Montant : 7.000 euros.

2010, CAB_MA 22 - Subvention à l'association Waldren Arts pour l'organisation d'expositions de photos sur l'habitat traditionnel des Antilles dans le cadre de la semaine du développement durable et de la Foire de Paris. Montant : 5.000 euros.

2010, CAB_MA 23 - Subvention à l'Association des Musiciens d'Outre-Mer - AMOM pour l'organisation d'un festival musical lors de la Fête de la musique le 21 juin 2010. Montant : 5.000 euros.

2010, CAB_MA 24 - Subvention à l'association Amazone Caraïbe pour l'organisation du festival "Vibrations Caraïbes blues Créole" en 2010. Montant : 7.000 euros.

2010, CAB_MA 26 - Subvention à l'Association des amis du Général Dumas pour la création et la diffusion de la pièce de théâtre intitulée Delgrès en 2010. Montant : 10.000 euros.

2010, CAB_MA 27 - Subvention à l'association Kiosquorama pour l'organisation du "Festival Kiosquorama" en 2010. Montant : 5.000 euros.

2010, CAB_MA 31 - Subvention à l'association Le Quai des Arts pour l'organisation d'une action de résidence, d'échange et de création Ecrire entre deux rives en 2010. Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 12 - Signature avec l'association Théâtre Musical de Paris - Théâtre du Châtelet d'un avenant et d'une convention pour l'attribution de subventions au titre de 2010. Montant : 9.095.540 euros.

2010, DAC 13 - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association l'Été Parisien (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 420.000 euros.

2010, DAC 39 - Signature de deux avenants à conventions passés avec l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé ASTP (8e) relatives à l'attribution d'une subvention. Montant : 1.636.500 euros.

2010, DAC 42 - Signature avec l'association L'étoile du nord (18e) d'un avenant à convention relative à l'attribution d'une subvention. Montant : 169.750 euros.

2010, DAC 44 - Signature d'un avenant à la convention du 4 janvier 2010 avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 97.000 euros.

2010, DAC 45 - Signature avec l'association Les Athévains (4e) d'un avenant à convention relative à l'attribution d'une subvention. Montant : 122.000 euros.

2010, DAC 49 - Signature d'un avenant à convention avec l'association La Maison Ouverte (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.925 euros.

2010, DAC 51 - Signature d'une convention avec la SAS Le Lucernaire Forum (6e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2010, DAC 95 - Signature d'une convention avec l'établissement public local de la Maison des Métallos (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 150.000 euros.

2010, DAC 111 - Subvention à la Compagnie les Passagers (18e). Montant : 8.000 euros.

2010, DAC 112 - Signature d'une convention avec l'association Atelier du Plateau / Théâtre Ecarlate (19e). Montant : 39.000 euros.

2010, DAC 115 - Signature d'un avenant n° 1 et d'une convention avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (19e) pour l'attribution de subventions pour l'Espace Périphérique. Montant : 171.236 euros.

2010, DAC 116 - Subvention à l'association La Concordance des temps (94250 Gentilly). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 136 - Signature d'un avenant à la convention avec l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 1.880.000 euros.

2010, DAC 153 - Signature d'un troisième avenant à la convention pluriannuelle passée avec l'association Ensemble Intercontemporain (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 72.750 euros.

2010, DAC 158 - Subvention à l'association Club Recherche et Loisirs 10e - CRL 10 (10e). Montant : 8.500 euros.

2010, DAC 171 - Signature d'une convention avec l'association Le Concert spirituel (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2010, DAC 226 - Signature d'un avenant à convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Maison de la poésie (3e). Montant : 480.000 euros.

2010, DAC 227 - Signature d'un avenant à la convention pour l'attribution d'une subvention avec l'association Paris MouffThéâtre (5e). Montant : 277.500 euros.

2010, DAC 228 - Signature d'un avenant avec l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13 (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 308.000 euros.

2010, DAC 229 - Signature d'un avenant à la convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre Paris 14 (14e). Montant : 281.000 euros.

2010, DAC 232 - Signature d'un avenant à la convention signée avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 140.000 euros.

2010, DAC 249 - Subvention à l'association Note et Bien (11e). Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 252 - Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs passée avec l'association Erda/Accentus (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 82.450 euros.

2010, DAC 295 - Signature d'une convention avec l'association CEMAFORRE, Centre d'Études des Médiateurs Artistiques Formation Recherche (45100 Orléans) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 55.000 euros.

2010, DAC 297 - Signature d'une convention avec l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 60.000 euros.

2010, DAC 298 - Subvention à l'association Les Rencontres (14e). Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 303 - Subvention à l'association Clarinet Edition (8e). Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 310 - Subvention à l'association Lézarts de la Bièvre (5e). Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 311 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association artistique des Concerts Colonne (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 55.775 euros.

2010, DAC 319 - Signature d'une convention avec la Fondation Marguerite Long-Jacques Thibaud (8e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2010, DAC 328 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle avec l'association Musique et Danse XXe (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 32.500 euros.

2010, DAC 338 - Signature de deux conventions avec l'association Ensemble Orchestral de Paris (8e) pour l'attribution de subventions. Montant : 2.347.050 euros.

2010, DAC 358 - Subvention à l'association LGBT Dance, Pride off (10e) pour l'organisation du Festival Jerk Off en 2010. Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 365 - Subvention à l'association Tabarmukk (14e). Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 366 - Subvention à l'association Les Parvis Poétiques (18e). Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 375 - Subventions aux associations Difié Kako (13e), Léa P. Ning (20e), Pas Ta Trace (76000 Rouen), ULAL DTO (02400 Essômes-sur-Marne) et Le Théâtre du Prisme (59650 Villeneuve d'Ascq) en 2010.

2010, DAC 378 - Subvention à l'association Aux Nouvelles Ecritures Théâtrales, ANETH (14e). Montant : 20.000 euros.

2010, DAC 379 - Signature d'une convention avec l'association Cassandre/Horschamp (18e). Montant : 20.000 euros.

2010, DAC 380 - Subvention à l'association STAR, Science Technologie Art Recherche (10e). Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 382 - Subvention à l'association Destination 2055 (18e). Montant : 8.000 euros.

2010, DAC 384 - Signature d'une convention avec l'association Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, DAC 386 - Signature d'une convention avec l'association Ensemble Les Talens lyriques (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, DAC 387 - Subvention à l'association Les Mots Parleurs (15e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 391 - Subvention à l'association Les Concerts romantiques (93260 - les Lilas). Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 392 - Subvention à l'association Lyre et Muses (5e). Montant : 8.800 euros.

2010, DAC 402 - Subvention à l'association Festival d'Ile-de-France (2e). Montant : 15.000 euros.

2010, DAC 403 - Subvention à l'association Compagnie Abel (10e). Montant : 1.500 euros.

2010, DAC 410 - Subvention à l'association Les Radiophonies (6e). Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 411 - Subvention à l'association ELIA Compagnie (14e). Montant : 1.000 euros.

2010, DAC 412 - Subvention à l'association La Compagnie à l'Affût (13e). Montant : 1.000 euros.

2010, DAC 413 - Subvention à l'association L'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants (4e). Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 419 - Subvention à l'association Petite Lumière (1er). Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 423 - Subvention à l'association Paris Culture 20 (20e). Montant : 24.000 euros.

2010, DAC 424 - Subvention à l'association Star Théâtre (17e). Montant : 8.000 euros

2010, DAC 427 Subvention à l'association Les Amis de Rimbaud : Association Internationale (11e). Montant : 500 euros.

2010, DAC 430 - Subvention à l'association In Famous (19e) au titre de ses activités musicales en 2010. Montant : 13.000 euros.

2010, DAC 431 - Subvention à l'association Demi Soupir à Paris (20e). Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 434 - Subvention à l'Association de la Bibliothèque russe Tourgueniev (5e). Montant : 13.000 euros.

2010, DAC 435 - Signature d'une convention avec l'association SO.C.L.E. (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, DAC 437 - Signature d'un avenant à la convention signée avec l'association Atelier de Paris - Carolyn Carlson (12e). Montant : 99.800 euros.

2010, DAC 440 - Subvention à l'association Les Orpailleurs (5e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 441 - Subvention à l'association Le Palais Royal (16e). Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 447 - Subvention à l'association Collectif DRAO (13e). Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 454 - Subvention à l'association Théâtre Astral (12e). Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 455 - Subvention à l'association Ateliers de Ménilmontant (20e). Montant : 9.000 euros.

2010, DAC 458 - Subvention à l'association Rainbow Symphony Orchestra (3e). Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 461 - Signature d'une convention avec l'association Jeunes Talents (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 39.000 euros.

2010, DAC 466 - Subvention à l'association Les Yeux dans le Monde (93100 Montreuil). Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 467 - Subvention à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e). Montant : 17.000 euros.

2010, DAC 469 - Signature d'une convention d'occupation précaire avec l'association Paris Ateliers (13e).

2010, DAC 470 - Subvention à l'association Les Petits Endroits du Corps (18e). Montant : 6.500 euros.

2010, DAC 471 - Subvention à l'association Compagnie Didascalie (20e). Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 478 - Subvention à l'association Nos Autres (31200 Toulouse). Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 479 - Subvention à l'association Ornic'art (13005 Marseille) pour son action dans le 11e. Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 480 - Signature d'une convention avec l'association Théâtre aux mains nues - Compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

2010, DAC 483 - Signature d'une convention avec l'association L.I.R.E à Paris, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion, (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2010, DAC 487 - Subvention à l'association ktha compagnie (12e). Montant : 8.000 euros.

2010, DAC 488 - Subvention à l'association 129H productions (20e) pour son projet Hauts les mots. Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 489 - Subvention à l'association Compagnie Angela Laurier (50120 Equeudreville - Hainneville). Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 493 - Signature d'une convention avec l'association Les Faubourgs numériques (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 497 - Signature d'une convention avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions (19e) pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités en 2010. Montant : 31.000 euros.

2010, DAC 498 - Signature d'un avenant à la convention avec l'Association pour le Développement de la Danse (18e). Montant : 138.900 euros.

2010, DAC 500 - Signature d'une convention annuelle avec l'association SKITe (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2010, DAC 501 - Subvention à l'association La Scabreuse (59000 Lille). Montant : 7.500 euros.

2010, DAC 504 - Remise de dix bourses de la Ville de Paris dans le cadre de la manifestation européenne Jeunes Talents Cirque Europe. Montant : 15.000 euros.

2010, DAC 507 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association pour la Création et la Diffusion Artistique - A.C.D.A. (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 75.000 euros.

2010, DAC 508 - Subvention à l'association Ensemble Carpe Diem (38260 La Côte Saint André). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 516 - Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs avec l'Association de gestion du Fonds Régional d'Art Contemporain d'Ile-de-France (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 85.000 euros.

2010, DAC 517 - Subvention à l'association A Coeur Voix (3e). Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 518 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Le Cent Atelier en Commun (12e). Montant : 70.000 euros.

2010, DAC 528 - Subvention à l'association La Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse (14e). Montant : 2.500 euros.

2010, DAC 532 - Subvention à l'association La Scène du Balcon (2e). Montant : 6.650 euros.

2010, DAC 534 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris (5e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 112.675 euros.

2010, DAC 545 - Signature d'un avenant et d'une convention avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison européenne de la Photographie pour l'attribution d'une subvention (4e). Montant : 1.862.313 euros.

2010, DAC 548 - Subvention à l'association Protoclip (18e) pour l'organisation du Festival International du clip indépendant en 2010. Montant : 7.000 euros.

2010, DAC 550 - Subvention à la SARL Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts (11e) pour l'organisation des soirées Ouvrez les Guillemets et du festival Eldorado Music Club. Montant : 15.000 euros.

2010, DAC 551 - Subvention à la SCOP Ici-Même (20e) pour son projet Liens Publics. Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 554 - Subvention à l'Association des Amis de Stendhal (4e). Montant : 500 euros.

2010, DAC 557 - Subvention à l'association Le Commissariat (19e). Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 568 - Signature d'une convention triennale 2010-2012 avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (8e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 197.000 euros.

2010, DAC 571 - Signature d'une convention avec l'association Delidemo (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 13.000 euros.

2010, DAC 581 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande pour la maintenance du parc de pianos des conservatoires municipaux et des écoles des 14e et 15e arrondissements de la Ville de Paris.

2010, DAC 586 - Subvention à l'association Place 2 B (19e). Montant : 20.000 euros.

2010, DAC 623 - Signature d'un avenant à une convention cadre relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre de la ville (4e et 18e). Montant : 300.000 euros.

2010, DAC 631 - Adhésion de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) à l'EPCC dénommé Pôle Supérieur d'enseignement artistique de Paris-Boulogne-Billancourt.

2010, DAC 659 - Subvention à l'association Voisimages (4e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 668 - Signature d'un second avenant et d'une convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e) pour l'attribution de deux subventions. Montant : 680.000 euros.

2010, DAC 684 - Signature d'un avenant à la convention d'occupation précaire de l'Espace Cirque de la Porte des Lilas (20e) avec l'association Fanfare Décadente.

2010, DICOM 11 - Signature des conventions de partenariat pour l'opération Paris Plages 2010.

2010, DICOM 12 - Signature des conventions de mécénat pour l'opération Nuit Blanche 2010.

2010, DICOM 14 - Signature d'une convention de mécénat avec Nespresso pour l'exposition consacrée à Andrée Putman.

2010, DPA 77 - Indemnisation de la société Bureau études et coordination sécurité (BECS) à raison des prestations supplémentaires réalisées lors de l'opération de réhabilitation de l'immeuble communal sur un terrain, 59, rue de Rivoli (1er).

2010, DUCT 147 - Acceptation de la donation consentie à la Ville de Paris - Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, par les héritiers de Bernard BUFFET.

2010, SG 13 - Subvention à l'association Attac Paris Nord Ouest pour l'organisation de la 8e édition du festival de cinéma Images mouvementées. Montant : 6.000 euros.

2010, SG 80 - Subvention à l'association Arts, Cinéma et Enseignements. Montant : 7.500 euros.

2010, SG 135 - Subvention à l'association Cinélangues pour son action d'éducation au cinéma et d'apprentissage des langues. Montant : 4.500 euros.

2010, SG 136 - Signature d'une convention avec l'association Môm'arte pour l'attribution d'une subvention destinée au festival Cinémômes. Montant : 2.000 euros.

2010, SG 140 - Signature d'une convention avec l'association l'Etrange Festival pour l'attribution d'une subvention destinée à l'organisation de la 16e édition de l'Etrange Festival et de la 6e édition de l'Etrange Musique. Montant : 25.000 euros.

2010, SG 141 - Subvention à l'association La Semaine du son. Montant : 4.000 euros.

2010, SG 169 - Signature de l'avenant 2010 à la convention triennale (2009-2011) de développement cinématographique avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC).

2010, SG 170 - Signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide de la Ville de Paris à la production aux films courts.

2010, SG 171 - Subvention à la SARL Bastille Saint Antoine pour les cinémas La Bastille (11e) et le Saint Lazare Pasquier (8e). Montant : 30.000 euros.

2010, SG 173 - Signature d'une convention avec la Région Ile-de-France relative au plan de numérisation des salles de cinéma parisiennes.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2010, SG 134 - DPVI 90 - Signature d'une convention avec l'association Cinéma Pour Tous pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteurs.

2010, DAC 299 - Subvention au Forum des instituts culturels étrangers à Paris FICEP (7e). Montant : 15.000 euros.

2010, DAC 422 - Subvention à l'association Safoul productions (93100 Montreuil) pour l'organisation du festival l'Afrique dans tous les sens en 2010. Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 433 - Subvention à l'association Art en Exil (12e). Montant : 3.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

2010, SG 125 - DPVI 118 - SGRI 15 - Subvention à l'association Le Maghreb des films. Montant : 12.500 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2010, DAC 408 - Subvention à l'association Accès Culture (4e). Montant : 15.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2010, DAC 100 - DJS 384 - Subvention à l'association Du Rififi aux Batignolles (17e). Montant : 14.000 euros.

2010, DAC 348 - DJS 275 - Signature d'un avenant à la convention annuelle avec l'association Confluences (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 55.000 euros.

2010, DAC 515 - DJS 407 - Subvention à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la Musique et du Son (20e) pour son dispositif d'accompagnement Désin'volt. Montant : 8.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2010, DAC 494 - SG 142 - Subvention à l'association Compagnie Orten pour le spectacle A mon âge je me cache encore pour fumer au Théâtre de l'épée de bois (12e) en 2010. Montant : 8.500 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Fatima LALEM, rapporteurs.

2010, SGRI 51 - DPE 77 - Versement du solde de la subvention accordée à l'association Care France pour son projet d'amélioration de l'accès à l'eau de la population palestinienne. Montant : 14.794 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2010, DAC 389 - Révision des tarifs de mise à disposition d'espaces dans les musées de la Ville de Paris.

2010, DAC 473 - Signature de deux conventions avec l'association Paris bibliothèques (3e) pour l'attribution de subventions.

M. Christophe GIRARD et Mme Danièle POURTAUD, rapporteurs.

2010, DAC 537 - Signature d'une convention avec la SARL Le Tarmac de la Villette (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 70.000 euros.

M. Christophe GIRARD et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2010, DAC 237 - Subvention à l'association Mémoire de l'avenir (18e). Montant : 1.000 euros.

2010, DAC 238 - Subvention à l'association Réel Symbolique Imaginaire - R.S.I. - La Ressource (17e). Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 245 - Subvention à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8e). Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 247 - Subvention à l'association Le chemin du théâtre (11e). Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 317 - Subvention à l'association Free Dance Song (20e). Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 404 - Subvention à l'association Groupe Théâtre de l'Echo (20e). Montant : 3.500 euros.

2010, SG 143 - DPVI 370 - Subventions à 12 associations porteuses des projets audiovisuels des quartiers de la Politique de la Ville dans le cadre du partenariat Mission Cinéma et DPVI visant à valoriser le caractère social du cinéma et à soutenir les actions audiovisuelles menées au sein des quartiers prioritaires. Montant total : 29.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, DDEEES 67 - Signature d'une convention avec l'association Union des Etudiants Juifs de France (UEJF) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 31.000 euros.

2010, DDEEES 69 - Signature d'une convention avec le CROUS de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du site internet " étudiantparis.fr ". Montant : 130.000 euros

2010, DDEEES 72 - Signature d'une convention avec l'association Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

2010, DDEEES 74 - Subventions à 5 associations étudiantes - Montant total : 14.000 euros.

2010, DDEEES 163 - Signature d'une convention avec l'association Animafac pour l'attribution d'une subvention et l'occupation de locaux. Montant : 75.000 euros.

2010, DDEEES 168 - Signature d'une convention avec l'association Une radio étudiante à Paris pour l'attribution d'une subvention et l'occupation de locaux. Montant : 33.000 euros.

2010, DDEEES 169 - Subventions à deux associations étudiantes pour soutenir leurs projets. - Montant total : 9.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2010, DDEEES 64 - Signature d'une convention avec l'association Starting-Block pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 60.000 euros.

2010, DDEEES 145 - Subvention à l'association Baisser les barrières. - Montant : 15.000 euros.

M. Didier GUILLOT, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2010, DPA 88 - Indemnisation de la Ville de Paris par la Poste en remboursement des prestations complémentaires réalisées à son profit lors de l'opération de réaménagement du bureau de poste de l'Hôtel de Ville (4e).

2010, DU 90 - ZAC "Dorian" (11e) : Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP.

2010, DU 134 - Report de la date limite du transfert de propriété de Paris Habitat OPH à la Ville de Paris de la parcelle CK3 située 4, rue Franc Nohain (13e) dans la ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry.

2010, DU 151 - Emprises de terrain situées 60 rue Saint-Sabin / 13-15 rue Nicolas Appert (11e) : rétrocession d'une emprise de 11 m², au profit du syndicat des copropriétaires ; cession de lots de copropriétés à créer, représentant un terrain de 6,40 m².

2010, DU 154 - ZAC "Porte des Lilas" (19e et 20e). Signature d'un avenant à la concession d'aménagement. Réalisation d'un programme de logements sociaux et d'une crèche. Déclassement de principe d'une emprise située entre la rue du Docteur Gley et la rue Paul Meurice (20e).

2010, DU 172 - Secteur "Saussure" (17e). Vente au Département de Paris de volumes destinés à la réalisation d'un collège sur le terrain 6 rue Christine de Pisan, voie BV/17.

2010, DU 204 - Déclaration de Projet des travaux d'investissement routier du secteur "Cardeurs-Vitruve" - GPRU Quartier Saint-Blaise (20e).

2010, DU 207 - Rétrocession de l'EPS Esquirol à la Ville de Paris de l'emprise du 10 passage Driancourt (12e).

2010, DU 214 - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché de services, à bons de commande, pour l'affichage légal d'avis administratifs et l'insertion d'annonces légales dans les publications habilitées à les recevoir.

2010, DU 231 - Vente au Département de Paris des lots de volume destinés à la réalisation d'un collège sur le terrain 33A quai de la Gironde (19e).

2010, DU 236 - Désaffectation et déclassement du bien communal dénommé Château Bouchet, ex-centre de vacances exploité par l'AGOSPAP, situé à Fareins (Ain).

2010, DU 71 - Attribution de la dénomination "place Gérard Oury" à une place située à Paris (8e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2010, DJS 161 - Subvention à l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion (20e). - Montant : 10.000 euros.

2010, DJS 180 - Signature d'une convention triennale 2010-2012 avec la Maison des Jeunes et de la Culture - Les Hauts de Belleville (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 60.000 euros.

2010, DJS 185 - Signature d'un avenant à la convention triennale 2008-2010 avec Pulsart pour l'attribution d'une subvention - Montant : 15.000 euros.

2010, DJS 268 - Signature d'un avenant à la convention triennale 2009-2011 avec Malaïkas.org pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.000 euros.

2010, DJS 297 - Subvention à Didascalie (20e). Montant : 2.000 euros

2010, DJS 321 - Subvention à l'association Da Patch Atelier (11e). Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 329 - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs avec l'association "Garef Paris : Association pour le développement des loisirs scientifiques chez les jeunes" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2010, DJS 388 - Approbation du principe du projet d'aménagement d'un équipement jeunesse 50, rue des Rigoles (20e) et du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

2010, DJS 403 - Subvention aux Eclaireurs de la Nature - Un mouvement Scout inspiré par la tradition du Bouddha. Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 414 - Signature d'une convention avec l'Association Pierre Olivaint, gestionnaire d'un foyer de jeunes travailleurs, pour l'attribution d'une subvention - Montant : 30.000 euros.

2010, DJS 418 - Lancement d'un marché de prestations de services selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics pour la gestion du centre d'animation Saint Michel (6e) et ses deux annexes Hautefeuille (6e) et La Bourdonnais (7e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2010, DJS 265 - DPVI 357 - Subvention à l'association Les Commun'Arts (11e). Montant : 5.000 euros.

2010, DJS 305 - DPVI 328 - Subvention à RNB Yourself (19e). - Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 331 - DPVI 344 - Subvention à MACAO (13e). - Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 344 - DPVI 349 - Subvention à Trez'or Amuz (13e). - Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 376 - DPVI 359 - Signature d'une convention annuelle avec l'association Microlithe (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, SG 16 - Signature d'un avenant à la convention triennale d'objectifs passée avec l'association Accompagnement Lieux d'accueil Carrefour éducatif et social (ALC) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2010, SG 25 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Les Amis du Bus des Femmes pour l'attribution d'une subvention pour son action d'insertion professionnelle et son projet Université. Montant : 48.000 euros.

2010, SG 58 - Signature d'un avenant avec l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2010, SG 146 - Subvention à l'association L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT) (10e) au titre de la politique de la Ville. Montant : 4.000 euros.

2010, SG 156 - Subvention à l'association Cineffable pour ses projections de films. Montant : 8.000 euros.

2010, SG 160 - Subvention à l'association Fédération Nationale Solidarité Femmes pour l'observatoire parisien des violences faites aux femmes. Montant : 15.000 euros.

2010, SG 161 - Subvention à l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail pour ses actions de lutte contre les violences faites au travail. Montant : 12.000 euros.

2010, SG 162 - Subvention à l'Association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE) au titre de la politique de la Ville (18e). Montant : 2.000 euros.

2010, SG 163 - Signature d'une convention avec l'association Equipes d'Action Contre le Proxénétisme (EACP) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.000 euros.

2010, SG 164 - Subvention à l'association Compagnie l'air du Verseau. Montant : 3.500 euros.

2010, SG 165 - Subvention à l'Association de Lutte Contre les Violences pour son action de prévention des violences conjugales. Montant : 8.000 euros.

2010, SG 167 - Subvention à l'association Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception - CADAC pour sa journée de sensibilisation. Montant : 6.000 euros.

2010, SG 168 - Subvention à l'association Pierre DUCERF pour son action de lutte contre les violences conjugales. Montant : 4.000 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2010, SG 54 - DPVI 161 - Signature d'un avenant avec le Comité Contre l'Esclavage Moderne pour son action en faveur des femmes victimes d'esclavage domestique. Montant : 36.000 euros.

Mme Fatima LALEM et Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteures.

2010, DASES 11 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché transversal relatif à la fourniture et livraison de produits de parapharmacie, de petits matériels de stockage, de diagnostic et de premier secours et signature de ce marché.

2010, DASES 16 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le CNRS - Délégation Paris B pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Lionel PINTARD, lauréat 2008 - Thème de recherche : "Cycle et déterminisme cellulaire au cours du développement embryonnaire" - Annuité 2010. Montant : 70.000 euros.

2010, DASES 17 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'INSERM (Délégation Régionale Paris 6) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Jean-Christophe PONCER, lauréat 2008 - Thème de recherche : "Plasticité des réseaux GABAergiques corticaux et épilepsie". Annuité 2010. Montant : 70.000 euros.

2010, DASES 18 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'INSERM (Délégation Régionale Paris 12) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Nathalie SPASSKY, lauréate 2008 - Thème de recherche : "Développement des cellules ciliées au cours de la neurogénèse". Annuité 2010. Montant : 70.000 euros.

2010, DASES 19 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Institut Pasteur pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Marco VIGNUZZI. Annuité 2010. Montant : 70.000 euros.

2010, DASES 20 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Institut CURIE pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Ana-Maria LENNON-Duménil. Annuité 2010. Montant : 70.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010, DVD 77 - Signature de cinq marchés négociés de prestations complémentaires spécifiques en vue du suivi de la réalisation de travaux d'accompagnement de chantiers dans le cadre de l'extension du tramway T3.

2010, DVD 196 - Signature avec ICF la Sablière d'une convention de transaction relative au financement des travaux de l'immeuble de ICF la Sablière situé au 91/93 rue de la Chapelle (18e) induits par le projet d'extension du tramway T3.

2010, DVD 207 - Approbation du principe de fourniture de supports et entourages de grilles d'arbres et de panneaux de grilles d'arbres pleines, dans le cadre de l'extension du tramway T3 et des modalités de passation des marchés de fournitures.

2010, DVD 5 - Signature d'une convention avec la SNCF relative aux conditions d'autorisation d'occupation temporaire d'emplacements dépendant du domaine public ferroviaire, gares de Lyon, d'Austerlitz et de l'Est, pour permettre l'installation de stations de Vélib'.

2010, DVD 195 - Signature avec la société Spie Autocité du contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Ternès (17e) pour une durée de 3 ans.

2010, DVD 119 - Approbation du programme de réalisation d'aménagements de protection des usagers par une sécurisation des musoirs aux sorties du boulevard périphérique parisien et demande de subventions correspondantes auprès de la Région d'Ile de France.

2010, DVD 188 - Signature de deux marchés relatifs à la réalisation de travaux de consolidation de sols (2 lots géographiques).

2010, DVD 192 - Approbation des modalités d'attribution et signature d'un marché relatif aux prestations de barrages du boulevard périphérique, des voies sur berge, des passages souterrains et aux prestations associées.

2010, DVD 206 - Lancement d'une consultation relative à un marché d'assistance technique à la Ville de Paris pour l'élaboration des projets et le suivi des travaux de signalisation lumineuse tricolore et signature du marché correspondant.

2010, DVD 229 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation des dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2010, DVD 146 - Signature d'un accord de partenariat avec les participants au projet Furtivité Urbaine Réseaux et Travaux (FURET) et demande de la subvention d'étude accordée dans ce cadre par l'Agence Nationale de Recherche (ANR).

Mme Annick LEPETIT, M. Denis BAUPIN, rapporteurs.

2010, DVD 228 - Avis sur la demande d'autorisation de recherches, travaux et exploitation de gîte géothermique basse température dans le cadre de l'aménagement du quartier du Fort d'Issy-les-Moulineaux.

Mme Annick LEPETIT, M. Denis BAUPIN, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2010, DVD 25 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention de gestion entre la ville de Paris et la commune de Saint-Mandé (12e).

2010, DVD 208 - Signature des avenants n° 1 aux conventions passées avec les villes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice relatifs au transfert d'une station Vélib' de Charenton-le-Pont à Saint-Maurice.

Mme Annick LEPETIT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2010, DPE 63 - Signature d'une convention avec le syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) relative aux travaux de sécurisation de la chambre aval du déversoir d'orage Vincennes-Charenton (12e).

2010, DPE 67 - Signature d'une convention avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour la réalisation d'une analyse comparative de services d'eau potable et d'assainissement collectif, portant sur les données de l'exercice 2009.

2010, DPE 73 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie (FNCCR) par le versement de la cotisation pour l'année 2010.

2010, DVD 85 - Approbation et signature des marchés relatifs aux travaux sur les ouvrages d'art et les terrains par le service des Canaux de la Ville de Paris.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2010, DPE 19 - SGRI 17 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Croix Rouge Française pour l'attribution d'une subvention relative à la mise en oeuvre du projet de sensibilisation à l'hygiène et l'amélioration des infrastructures sanitaires dans la commune d'Anse Rouge (Haïti). Montant : 121.727 euros.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2010, DLH 18 - Réalisation par la SEMIDEP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 5 logements PLUS situé 3 rue Guillaume Bertrand (11e).

2010, DLH 24 - Autorisation au représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale de copropriété l'aliénation de parties communes et la modification de la grille de répartition des tantièmes de charges qui en résulte, dans l'immeuble en copropriété situé 23 rue Jacob (6e).

2010, DLH 27 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de création de 7 logements PLUS situés sur les groupes Huchard-Brisson-Varenne (18e).

2010, DLH 31 - Modification du programme et des garanties accordées par la Ville de Paris pour les emprunts PLA-I et PLS à contracter en vue du financement du programme de construction d'une maison-relais de 17 logements PLA-I et de 14 logements PLS, 6-8 rue des Thermopyles et 13-15 rue de Plaisance (14e).

2010, DLH 75 - Modification des garanties de la Ville de Paris accordées à Paris Habitat OPH pour la réalisation de divers programmes de résidentialisation.

2010, DLH 77 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de création d'un logement PLUS situé 81 rue de l'Amiral Mouchez (13e).

2010, DLH 83 - Subvention à la Fédération du Logement de Paris. Montant : 15.000 euros.

2010, DLH 84 - Subvention au Syndicat du Logement et de la Consommation. Montant : 15.000 euros.

2010, DLH 98 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 2 logements PLUS du groupe "Porte de Montrouge Ilot C" situés 10 rue Achille Luchaire et 9 Gustave Lebon (14e) par la transformation de chambres en logements.

2010, DLH 112 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de résidentialisation et d'amélioration de qualité de service du groupe "Brisson Huchard Varenne" situé 162 boulevard Ney, 5 rue Henri Brisson, 8 rue Arthur Ranc, 2, 4, 6, 8, 10 et 12-14 rue Henri Brisson, 7-9 et 11-13 rue Jean Varenne, 5 avenue de la Porte de Montmartre, 150 boulevard Ney, 8 rue Jean Varenne (18e).

2010, DLH 123 - Réalisation par la RIVP d'un programme de transformation d'un bâtiment hospitalier en un EHPAD comportant 112 logements PLUS situé 156 P rue des Arbustes et 96 P rue Didot (14e).

2010, DLH 133 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 4 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 3 logements PLS - 48 rue Sambre et Meuse (10e).

2010, DLH 140 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 12 logements PLUS et 3 logements PLS, 32 bis rue du Cotentin (15e).

2010, DLH 146 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention relative à l'OPAH Chapelle RU (18e) du 21 décembre 2005.

2010, DLH 147 - Création par Résidences Le Logement des Fonctionnaires de 3 logements PLA-I dans un foyer de jeunes travailleurs situé 51 rue Marx Dormoy (18e).

2010, DLH 148 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 10 logements PLUS et d'un programme de réhabilitation lourde comportant 6 logements PLUS - 20 rue Pradier (19e).

2010, DLH 149 - Réalisation par Prologues d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 2 logements PLA-I, 38-40 rue des Rentiers et 55 rue Albert (13e).

2010, DLH 154 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 14 rue des Mignottes, 14 bis rue de la Mouzaïa (19e).

2010, DLH 160 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 5 logements PLA-I, 12 logements PLUS et un local d'activités, 138-140 rue de Charonne (11e).

2010, DLH 164 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction d'un EHPAD de 102 logements PLUS situés sur l'Ilot Colmar Thionville (19e).

2010, DLH 168 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 11 logements PLUS et 1 logement PLS, 30-32 rue des Annelets (19e).

2010, DLH 171 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 3 logements PLUS situé 41 rue Richard Lenoir (11e).

2010, DLH 172 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition amélioration comportant 67 logements PLUS, 4 logements PLA-I, 17 logements PLS et 91 parkings situés 5-9-12 et 14 rue Carrière Mainguet - 35 rue Emile Lepeu et 21 passage Gustave Lepeu (11e).

2010, DLH 174 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement d'un logement PLUS situé 149-153 rue Raymond Losserand (14e).

2010, DLH 175 - Réalisation par la SGIM, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 4 logements PLUS, 55 passage du Bureau (11e).

2010, DLH 179 - Réalisation par Batigère Ile de France d'un programme de construction neuve comportant 24 logements PLS, 143 avenue Jean Jaurès, 1-3 rue de l'Ourcq (19e).

2010, DLH 181 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant un EHPAD de 90 logements PLUS, 118-122 boulevard de Charonne (20e).

2010, DLH 182 - Location par bail emphytéotique au profit de Paris Habitat OPH de l'immeuble communal situé 15 rue Louis Morard (14e).

2010, DLH 183 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 5 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 5 logements PLS, 72 rue Philippe de Girard (18e).

2010, DLH 184 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'une opération d'acquisition-réhabilitation de 344 logements étudiants située 4 rue de Citeaux (12e).

2010, DLH 185 - Avenant au bail emphytéotique consenti au Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) portant location des lots domaniaux dépendant de l'immeuble en copropriété situé 3 impasse Saint-Paul (20e).

2010, DLH 187 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. Mise en oeuvre d'une offre de vente (lots 198 et 186) dans l'immeuble en copropriété situé 1 square Tolstoï (16e).

2010, DLH 189 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 9 rue Boulay (17e).

2010, DLH 191 - Modification du plan de financement des opérations de réhabilitation (tours A et D) et de résidentialisation AQS (tours A-B-C-D) réalisées par Paris Habitat OPH sur le groupe "Edmond Michelet - Curial" (19e).

2010, DLH 193 - Location par bail emphytéotique au profit de la SIEMP de la parcelle communale située 12 rue de l'Ermitage (20e).

2010, DLH 194 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 50 logements PLUS, 22 logements PLA-I et 18 logements PLS situé 43-45 rue du Faubourg du Temple, 1 à 9 rue Bichat (10e).

2010, DLH 196 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique consenti à la RIVP portant location de lots domaniaux dépendant de l'immeuble en copropriété situé 106 rue Castagnary (15e).

2010, DLH 197 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 28 logements PLUS répartis sur différents arrondissements (5e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e, 18e et 20e) par la transformation de chambres en logements.

2010, DLH 200 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLS à contracter par Immobilière 3F en vue du financement d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 31 logements PLUS, 31 logements PLS situé 391 rue des Pyrénées (20e).

2010, DLH 202 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan climat de 134 logements situé 47-73 rue Nationale (13e).

2010, DLH 207 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt complémentaire à contracter par ADOMA (ex SONACOTRA) pour le financement de l'opération de restructuration du foyer de travailleurs migrants "Procession" 73-75 rue de la Procession (15e).

2010, DLH 216 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer la demande de permis de démolir visant le bâtiment situé 81 avenue du Docteur Arnold Netter (12e).

2010, DLH 220 - Modification des garanties de la Ville de Paris accordées à Paris Habitat OPH pour la réalisation d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 17 logements PLUS, 4 logements PLA-I et 4 logements PLS situé 81 rue du Chevaleret (13e).

2010, DLH 222 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour des prêts PLS en vue du financement complémentaire par Espacil d'un programme de construction neuve comportant 82 logements étudiants PLS et 100 logements pour jeunes chercheurs PLS rue Brillat-Savarin - ZAC Rungis (13e).

2010, DLH 224 - Garantie de la Ville de Paris pour un prêt PHARE à contracter par la Fondation Hospitalière Sainte Marie en vue du financement du programme de construction neuve d'une Maison d'Accueil Spécialisée, 110-112 rue des Poissonniers (18e).

2010, DLH 225 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux deux prêts PLA-I à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement complémentaire du programme d'acquisition-réhabilitation d'un foyer pour jeunes travailleurs de 125 logements PLA-I situé 59-61 rue Saint-Lazare (9e).

2010, DLH 226 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris au prêt PRU à contracter par Paris Habitat en vue du financement de la réalisation d'un local associatif sur son groupe "16 Ernestine", 16 rue Ernestine (18e) et participation de la Ville de Paris à l'aménagement de ce local destiné à l'association le Club Barbès.

2010, DLH 229 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction d'une résidence étudiante de 87 logements PLUS situé 117-121 rue de Ménilmontant (20e).

2010, DLH 234 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. Mise en oeuvre d'une offre de vente (lot 12) dans l'immeuble en copropriété situé 2 rue des Beaux-Arts (6e).

2010, DLH 238 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement d'un logement PLUS situé 16 cité Trévise (9e).

2010, DLH 239 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de création d'un logement PLUS situé 2-4 impasse Maubert, 3 rue Frédéric Sauton (5e).

2010, DLH 240 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement d'un logement PLUS situé 29 rue Vauvenargues (18e).

2010, DLH 241 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement d'un logement PLA-I situé 26 rue Cauchy, 15-35 rue de la Montagne de l'Espérou (15e).

2010, DU 46 - Revente à la SOREQA des lots de copropriété dépendants de l'ensemble immobilier situé 99, rue des Couronnes (20e).

2010, DU 68 - Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur l'ensemble immobilier situé 74 et 76 rue des Maraîchers (20e).

2010, DU 111 - Cession à Paris Habitat OPH des lots de copropriété n° 2-4-9-11-15 et 17 dépendant de l'immeuble situé 99, rue Villiers de l'Isle Adam ainsi que des lots n°6-7-8-12-14-15 dépendant de l'immeuble situé 101, rue Villiers de l'Isle Adam (20e).

2010, DU 184 - Vente amiable d'un local annexe (lot n° 17) dans l'immeuble 33 rue de Bonaparte (6e).

2010, DU 227 - Vente amiable de locaux vacants (lots n° 4 et 47) dans l'immeuble 23 rue Jacob (6e).

2010, DU 244 - Revente des biens communaux 134 rue d'Avron \ 65 rue du Volga (20e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2010, DLH 177 - Participation de la Ville de Paris à un programme expérimental d'accession à la propriété sur la commune de Saint-Denis (93) destiné en priorité aux locataires du parc locatif social.

M. Jean-Yves MANO et M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2010, DU 156 - Institution du droit de préemption renforcé sur le secteur Villa d'Este, place de Vénétie (13e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, DU 73 - Cession de gré à gré de terrains nus situés en berges de Seine à Colombes (92700).

2010, DU 141 - Signature d'un avenant n° 2 à la promesse de vente d'emprises issues des parcelles cadastrées R n° 34 et S n° 21 sur la rive nord du Canal de l'Ourcq à Pantin (Seine-Saint-Denis) au profit de la commune de Pantin.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2010, DASCO 15 - Dotation pour travaux d'entretien à l'E.S.A.I.G. ESTIENNE (13e). Montant : 9.337 euros.

2010, DASCO 76 - Dotations des écoles d'arts appliqués pour 2011. Montant total : 1.705.300 euros.

2010, DASCO 108 - Contribution au service de restauration de l'école Boule pour 2010 et 2011.

2010, DDEEES 172 - Subvention à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie pour l'organisation du 11e Congrès international " Structure of Non-Crystalline Material ". Montant : 4.000 euros.

2010, DDEEES 189 - Subvention à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie pour l'organisation du colloque international sur les perturbations du métabolisme oxydatif. Montant : 3.000 euros.

2010, DDEEES 194 - Subvention à l'Université Paris Dauphine pour l'organisation d'une conférence en économie sur la théorie des préférences révélées. Montant : 4.000 euros.

2010, DDEEES 195 - Subvention au CNRS - délégation Paris B, pour l'organisation d'un colloque sur la photobiologie par la Société Française de Photobiologie. Montant : 2.000 euros.

2010, DDEEES 196 - Subvention à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) pour l'organisation d'actions de diffusion de la culture scientifique. Montant : 10.000 euros.

2010, DDEEES 197 - Subvention à l'Association française d'Astronomie pour l'organisation d'actions de diffusion de la culture scientifique. Montant : 14.500 euros

2010, DDEEES 201 - Signature d'une convention avec l'Ecole du Louvre (1er) pour l'attribution d'une subvention destinée au financement des cours d'histoire de la Ville de Paris. Montant : 16.000 euros

2010, DDEEES 210 - Signature de conventions de partenariat ou leurs avenants avec 10 associations pour l'attribution de subventions. Montant total : 489.000 euros.

2010, DDEEES 214 - Signature d'un avenant à la convention de partenariat pluriannuelle 2008-2010 avec l'association CASDAL14 pour l'attribution d'une subvention. - Montant 39.000 euros.

2010, DDEEES 215 - Signature d'un avenant à la convention de partenariat pluriannuelle 2008-2010 avec l'association LOREM pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 32.000 euros.

2010, DDEEES 216 - Signature d'une convention avec l'association Réseau 2000 (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant 50.000 euros.

2010, DDEEES 217 - Signature d'une convention avec l'association Microlithe pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 38.000 euros.

2010, DDEEES 221 - Location par bail emphytéotique administratif d'un immeuble situé 27 rue du Chemin Vert à Paris (11e) en vue d'y installer une pépinière pour jeunes entreprises innovantes.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2010, DA 8 - Lancement de marchés à bons de commande de maintenance d'une part, et de fourniture d'autre part, des extincteurs mobiles des équipements publics municipaux dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris en 3 lots séparés.

2010, DA 9 - Signature et approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatif aux prestations de routage, destinées à l'ensemble des services de la Ville de Paris, aux mairies d'arrondissement et aux services disposant d'un budget annexe en 2 lots séparés.

2010, DA 11 - Lancement de marchés à bons de commande pour la maintenance et la réparation des installations fixes de sécurité incendie (SSI) des équipements publics municipaux relevant de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) en 2 lots séparés.

2010, DA 12 - Marché de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et la mise en oeuvre du système informatique de gestion des achats et des approvisionnements de la collectivité parisienne.

2010, DA 13 - Lancement d'accords-cadres en appel d'offres pour des prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers (SPS), dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris, en cinq lots séparés.

2010, DA 14 - Approbation du principe et des modalités de résiliation pour motif d'intérêt général des marchés de prestations de nettoyage des locaux municipaux notifiés en 2007.

2010, DAJ 21 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 6 juillet, 7 septembre et 14 septembre 2010. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre.

2010, DAJ 22 - Communication de la liste des marchés attribués du 11 juin 2010 au 2 septembre 2010.

2010, DICOM 8 - Approbation du principe et des modalités de résiliation pour motif d'intérêt général du marché négocié sans mise en concurrence relatif au commissariat de l'exposition TARDI qui devait se tenir à l'Hôtel de ville de Paris à l'automne 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010, DFPE 10 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention avec l'association Oeuvre de Secours aux Enfants pour l'attribution d'une subvention pour le lieu d'accueil enfants-parents La Maison des Sources (20e). Montant : 114.453 euros.

2010, DFPE 12 - Signature de deux conventions avec l'association l'arbre bleu (18e), gestionnaire d'un lieu d'information et d'un lieu d'accueil enfants parents et de deux avenants aux conventions du 31 décembre 2007 pour l'attribution de deux subventions au titre de l'année 2010. Montant total: 101.100 euros.

2010, DFPE 14 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Horizons pour l'attribution d'une subvention pour le lieu d'accueil enfants-parents Graine de Familles (10e). Montant : 81.959 euros.

2010, DFPE 15 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention avec la Fondation de Rothschild, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents dénommé "L'Ilot Bébé" situé 4-7, square Dunois (13e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 134.502 euros.

2010, DFPE 21 - Signature d'une convention avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France, gestionnaire du lieu d'accueil Enfants-Parents La maison Ouverte (11e) et d'un avenant n° 3 pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2010. Montant : 91.629 euros.

2010, DFPE 46 - Signature d'une convention passée avec l'association "ABC Puériculture" pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour la restructuration et l'extension de sa crèche collective "Adolphe Chérioux" située 13 bis, rue d'Alleray (15e), d'une capacité de 45 places. Montant : 1.858.798 euros.

2010, DFPE 49 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale Beaugrenelle (15e). Montant : 778 217 euros.

2010, DFPE 50 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective La Providence (7e). Montant : 422.904 euros.

2010, DFPE 51 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements Frambroise (19e et 20e). Montant : 358.982 euros.

2010, DFPE 55 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Bethléem (6e). Montant : 291.795 euros.

2010, DFPE 63 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la multi-structure La Fée Tiphaine (15e). Montant : 195.592 euros.

2010, DFPE 65 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la multi-structure La Souris Verte (17e). - Montant : 359.418 euros.

2010, DFPE 67 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil La Môme (19e). Montant : 166.112 euros.

2010, DFPE 72 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Crèche du Père Lachaise (20e) Montant : 434 906 euros.

2010, DFPE 73 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale Sainte Amélie (20e). Montant : 219.179 euros.

2010, DFPE 74 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Sainte Amélie (20e). Montant : 377.938 euros.

2010, DFPE 86 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie du Champs de Mars (7e). Montant : 169.435 euros.

2010, DFPE 88 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale Enfance et famille (19e). - Montant : 609.315 euros.

2010, DFPE 89 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin maternel Enfance et Famille (19e). - Montant : 103.046 euros.

2010, DFPE 92 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Relais 59 (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 51.376 euros.

2010, DFPE 95 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Générale des Familles de Paris (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 89.819 euros.

2010, DFPE 98 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 116.725 euros.

2010, DFPE 100 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Les Gardons (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 86.299 euros.

2010, DFPE 103 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Accueil et Reclassement Féminin-Oeuvre des Gares (A.R.F.-O.G.) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche collective (12e). Montant : 70.324 euros.

2010, DFPE 105 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Institut d'études, de recherches, de formation en action sociale (IERFAS) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Firmin Marbeau. Montant : 239.163 euros.

2010, DFPE 108 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Halte Garderie Du Grand Pavois pour l'attribution d'une subvention (15e). Montant : 66.370 euros.

2010, DFPE 109 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Association familiale Notre-Dame de Nazareth (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 24.961 euros.

2010, DFPE 111 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Au Rendez-vous des bout'chou-Halte crèche pour l'attribution d'une subvention (15e). Montant : 120.616 euros.

2010, DFPE 112 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Ribambelle (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 124.326 euros.

2010, DFPE 115 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Calinot Singe (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 23.405 euros.

2010, DFPE 118 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Acidulés et a Croquer pour l'attribution d'une subvention. Montant : 103.842 euros.

2010, DFPE 119 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Les Enfances pour l'attribution d'une subvention. Montant : 70.748 euros.

2010, DFPE 121 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Le Club des Petits Gavroches" (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 112.439 euros.

2010, DFPE 123 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Le Relais Ménilmontant (20e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie dénommée "Le Petit Relais". Montant : 64.982 euros.

2010, DFPE 124 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association Au Fil de la Découverte (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 17.322 euros.

2010, DFPE 125 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association des Cités du Secours Catholique pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Le Village (20e). Montant : 127.516 euros.

2010, DFPE 129 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Institut d'Etudes, de Recherches, de Formation en Action Sociale (IERFAS) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Fourcade. Montant : 411.022 euros.

2010, DFPE 131 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association des Cités du Secours Catholique pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale "Cité Saint Martin" (4e). Montant : 150.406 euros.

2010, DFPE 134 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Les Poussins d'Annam" (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 86.516 euros.

2010, DFPE 135 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Lutin Lune pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective. Montant : 47.994 euros.

2010, DFPE 137 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Le Figuier (4e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 228.837 euros.

2010, DFPE 140 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Le Relais de Ménéilmontant (20e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie dénommée Les Lutins Verts. Montant : 84.070 euros.

2010, DFPE 142 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Le Repaire des Lutins (20e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale. Montant : 91.855 euros.

2010, DFPE 143 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Galipette (20e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale. Montant : 69.452 euros.

2010, DFPE 156 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du service de garde d'enfants à domicile au bénéfice des familles parisiennes (16e). Montant : 65.288 euros.

2010, DFPE 168 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale. Montant : 60.397 euros.

2010, DFPE 169 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Métranomes (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 78.132 euros.

2010, DFPE 170 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Crèche laïque du Quartier St Fargeau pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective St Fargeau (20e). Montant : 282.813 euros.

2010, DFPE 179 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association les 19ème Rugissants pour l'attribution d'une subvention (19e). - Montant : 85.363 euros.

2010, DFPE 195 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Plaisir d'Enfance pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa structure multi-accueil (19e). - Montant : 75.440 euros.

2010, DFPE 206 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Espace 19 pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Riquet" (19e). - Montant : 48.691 euros.

2010, DFPE 208 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Grenadine et Menthe à l'Eau (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 33.562 euros.

2010, DFPE 209 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Accueil Goutte D'Or pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie La Caravelle. Montant : 78.872 euros.

2010, DFPE 210 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Les Petits Loups pour l'attribution d'une subvention (19e). - Montant : 76.086 euros.

2010, DFPE 211 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association L'Ile aux Trésors pour l'attribution d'une subvention (19e). - Montant : 48.447 euros.

2010, DFPE 215 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Saint Agnès pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Sainte Agnès" (7e). Montant : 117.909 euros.

2010, DFPE 217 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Enfant Present pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi accueil Marcadet (18e). Montant : 95.302 euros.

2010, DFPE 218 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Enfant Présent pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Panoyaux" (20e). Montant : 59.896 euros.

2010, DFPE 220 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Enfance pour Tous pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Les Réglisses" (20e). Montant : 165.720 euros.

2010, DFPE 223 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Aide Aux Mères De Famille pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de la halte-garderie (7e). Montant : 155.740 euros.

2010, DFPE 226 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Capucine et Papillon, Jardin d'Enfance (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 32.111 euros.

2010, DFPE 228 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Enfant Présent pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale préventive "Gourdault" (13e). Montant : 302.219 euros.

2010, DFPE 231 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin d'enfant Les Lutins (7e). Montant : 13.492 euros.

2010, DFPE 232 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association Générale de Familles du 13e pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "La Kalabane". Montant : 45.764 euros.

2010, DFPE 234 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association Interculturelle de Recherche d'Action Parents Enfants pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie l'Envolée (13e). Montant : 128.952 euros.

2010, DFPE 246 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Enfant Présent pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale préventive "Panoyaux" (20e). Montant : 61.737 euros.

2010, DFPE 247 - Signature d'un avenant N°1 à la convention passée avec l'association Enfant Présent pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale préventive Marcadet (18e). Montant : 352. 879 euros.

2010, DFPE 248 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Aire de Famille pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale "Aire de Famille" (19e). - Montant : 180.742 euros.

2010, DFPE 251 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association A Tout Petit Pas pour l'attribution d'une subvention. Montant : 137.844 euros.

2010, DFPE 252 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association LA MAISON KANGOUROU pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Chapelle (18e). Montant : 113.868 euros.

2010, DFPE 257 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Lafayette (10e). - Montant : 193.702 euros.

2010, DFPE 259 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Générale des Familles du 17e pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Le P'tit Jardin (17e). - Montant : 133.781 euros.

2010, DFPE 260 - Signature d'une convention passée avec l'association "La Maison Kangourou" pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la création d'un établissement d'accueil de la petite enfance de type multi-accueil "Valmy" (10e). Montant : 90.396 euros.

2010, DFPE 261 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (A.D.P.S.) (9e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 135.773 euros.

2010, DFPE 262 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Hauteville (10e). - Montant : 201.788 euros.

2010, DFPE 263 - Signature d'une convention passée avec l'association "La Maison Kangourou" pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la création d'un établissement d'accueil de petite enfance type multi-accueil "Auriol" (13e). Montant : 196.195 euros.

2010, DFPE 264 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Bidibule et Gribouille (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 177.836 euros.

2010, DFPE 265 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Mosaique, L'Atelier Des Enfants (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 67.055 euros.

2010, DFPE 266 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Cour des Noues (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 144.396 euros.

2010, DFPE 267 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Balustrade (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 131.817 euros.

2010, DFPE 269 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Babillages (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 131.067 euros.

2010, DFPE 270 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Square Bande (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 63.338 euros.

2010, DFPE 273 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Les Amis pour l'attribution d'une subvention. Montant : 162.088 euros.

2010, DFPE 275 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Les Fraises Des Bois (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 118.045 euros.

2010, DFPE 277 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Jacquemont (17e). - Montant : 95.108 euros.

2010, DFPE 279 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Le Petit d'Homme (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 26.609 euros.

2010, DFPE 281 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association LA MAISON KANGOUROU pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Chevreuil (12e). Montant : 245.188 euros.

2010, DFPE 282 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Saussure (17e). Montant : 107.375 euros.

2010, DFPE 283 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Mini Coccinelles pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie (11e). Montant : 62.792 euros.

2010, DFPE 285 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la structure multi-accueil Roussel (17e). Montant : 205.665 euros.

2010, DFPE 287 - Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIPE) pour la réalisation d'une crèche collective de 44 places au 15/17 rue Pierre Picard (18e) ; inscription de la recette correspondante.

2010, DFPE 288 - Signature d'une convention avec la CAF de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIPE) pour la réalisation d'une crèche collective de 60 places au 75 avenue de Versailles (16e) ; inscription de la recette correspondante.

2010, DFPE 290 - Signature d'une convention avec l'association AJEFA pour l'attribution d'une subvention pour l'aménagement d'un local 21, rue Sampaix afin d'y déménager la halte-garderie de 25 places actuellement 36, rue de Lancry (10e). Montant : 437.289 euros.

2010, DFPE 300 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'un équipement de petite enfance 27, rue du Château d'Eau (10e).

2010, DFPE 307 - Signature d'une convention avec l'association "Crescendo" pour l'attribution d'une subvention pour l'aménagement d'un établissement d'accueil de la petite enfance "Sente des dorées" (19e). - Montant : 1.528.286 euros.

2010, DFPE 313 - Signature d'une convention avec la fondation "Oeuvre de la Croix Saint-Simon" pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de mise aux normes dans la crèche en appartements "Framboise" (19e). - Montant : 27.960 euros.

2010, DFPE 342 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "République Enfants" (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 85.216 euros.

2010, DFPE 382 - Signature d'une convention passée avec l'association "La Maison des Bout'Chou" pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la création d'un établissement d'accueil collectif non permanent de type multi accueil dénommé "Les P'Tits Bonheurs" (19e). Montant : 78.582 euros.

2010, DFPE 383 - Signature d'une convention avec l'association "La Maison des Bout'Chou" pour l'attribution d'une subvention pour la création d'un établissement d'accueil collectif non permanent de type multi accueil dénommé "Le Temps de l'Enfance" (15e). Montant : 156.234 euros.

2010, DFPE 393 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché relatif à la fourniture et à la livraison de laits infantiles dans les établissements de petite enfance de la Ville de Paris.

2010, DPA 84 - Indemnisation d'un tiers, en réparation du préjudice subi suite aux travaux de restructuration et d'extension de la crèche collective, 51, rue Berzélius (17e).

2010, DU 164 - Acquisition en l'état futur d'achèvement d'un volume à usage d'équipement multi-accueil petite enfance situé 13 rue de Reuilly (12e).

2010, DU 167 - Acquisition auprès de Paris Habitat OPH en l'état futur d'achèvement d'un équipement multi accueil petite enfance avec un jardin et un chemin d'accès situés 154-158 boulevard de Grenelle et 35-39 rue Frémicourt (15e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2010, DFPE 219 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Petit Prince Lumière (20e). Montant : 109.728 euros.

2010, DFPE 225 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "APETREIMC" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Le Chalet" (10e). Montant : 159.652 euros.

2010, DFPE 239 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association APETREIMC pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Trotte Lapins" (15e). Montant : 228.835 euros.

2010, DFPE 240 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "APETREIMC" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Ram Dam (18e). Montant : 250.463 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2010, DUCT 82 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) et versement de la cotisation pour l'année 2010.

M. Mao PENINO, rapporteur.

2010, DAC 306 - Subvention à l'Association d'Histoire et d'Archéologie du 20e arrondissement de Paris (A.H.A.V.). Montant : 2.200 euros.

2010, DAC 388 - Subvention à l'association Photothèque des Jeunes Parisiens (2e). Montant : 17.000 euros.

2010, DAC 390 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'Association Diocésaine de Paris (18e). Montant : 200.000 euros.

2010, DAC 432 Subvention à l'association Bibliothèque du Saulchoir (13e). Montant : 9.000 euros.

2010, DAC 448 - Signature d'une convention avec l'association Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.978 euros.

2010, DAC 450 - Subvention à l'association S.O.S. Paris (6e). Montant : 6.630 euros.

2010, DAC 462 - Signature d'une convention cadre de partenariat entre la Bibliothèque nationale de France et les bibliothèques de la Ville de Paris.

2010, DAC 481 - Signature de deux conventions avec l'Association de la Régie Théâtrale (4e), pour l'octroi de subventions. Montant : 30.000 euros.

2010, DAC 575 - Subvention à l'association Groupement des associations d'Amis de Musées de la Région Ile de France (4e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 587 - Signature d'une convention de coopération culturelle liant le Jardin-Musée départemental Bourdelle, propriété du Département de Seine-et-Marne, au Musée Bourdelle, propriété de la Ville de Paris.

2010, DAC 588 - Signature des conventions de mécénat liant la société Samsung au Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

2010, DAC 593 - Sollicitations de subventions auprès de l'Etat au titre de sa participation au financement de l'opération de restauration intérieure de l'église Notre Dame de l'Assomption à Paris (1er), propriété de la Ville de Paris.

2010, DAC 652 - Signature de la convention de mécénat liant le cabinet d'avocats Salans au Musée de la Vie Romantique.

2010, DAC 670 - Subvention à l'association Les promenades urbaines (3e). Montant : 12.850 euros.

2010, DUCT 121 - Acceptation de la donation consentie à la Ville de Paris - Musée Carnavalet, par M. et Mme WISE.

2010, DUCT 132 - Demande de modification de statuts formulée par la Province de France de la congrégation des Soeurs Fidèles Compagnes de Jésus.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2010, DAC 445 - Signature d'une convention avec l'association Art, Culture et Foi (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 38.500 euros.

2010, DAC 591 - Signature d'une convention de partenariat entre le Musée Galliera et la société Néomis Animation dans le cadre du projet intitulé Funky Fashion Four.

2010, DAC 636 - Signature de la convention de partenariat liant la société Vedettes de Paris au Musée d'Art Moderne.

Mme Danièle POURTAUD et M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2010, DPP 5 - Signature d'une convention avec Jeunesse Feu Vert Fondation Robert Steindecker pour l'attribution d'une subvention. Montant : 26.000 euros.

2010, DPP 21 - Signature d'une convention avec l'association Aide aux Victimes XVIII pour l'attribution d'une subvention. Montant : 5.000 euros.

2010, DPP 23 - Signature d'une convention avec l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances. Montant : 20.000 euros.

2010, DPP 24 - Signature d'une convention avec l'association Fonds social juif unifié pour l'attribution d'une subvention. Montant : 180.000 euros.

2010, DPP 32 - Signature de la convention constitutive du groupement de commandes avec le Département de Paris pour la surveillance de bâtiments, immeubles, équipements, sites ou manifestations.

2010, PP 46 - Modification de la délibération fixant les dispositions statutaires applicables aux corps techniques et scientifiques de la Préfecture de police.

2010, PP 47 - Approbation du principe de l'opération de fourniture de chaussures de travail et de sécurité destinées à différentes catégories de personnels de la Préfecture de police. Signature du marché correspondant.

2010, PP 48 - Approbation du principe de l'opération de la fourniture des effets composant la tenue des agents de surveillance de Paris. Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert. Autorisation de signer les marchés correspondants.

2010, PP 49 - Approbation du principe de l'opération de fourniture de vaisselle et de petits matériels de restauration pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2010, PP 50 - Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la Commune de Paris.

2010, PP 51 - Entretien réglementaire des extincteurs et autres moyens d'extinction situés dans les locaux administratifs de la Préfecture de police. Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert.

2010, PP 52 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de restauration des façades extérieures et la réfection des toitures des ailes Est et Nord de la caserne de la Cité (4e).

2010, PP 53 - Signature d'une convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat de la Préfecture de police pour des prestations de câblage informatique, téléphonique, audio et vidéo à Paris et en petite couronne pour les services relevant de la Préfecture de police de Paris.

2010, PP 54 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2010, DDEEES 222 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt à contracter par l'Association pour la Construction de l'Ecole de Paris des Métiers de la Table (ACEPMT) destiné au financement d'une partie de l'extension et de la rénovation extérieure de l'Ecole de Paris des Métiers de la Table (17e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010, SGRI 45 - Signature d'une convention avec le GIP Esther (Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique Hospitalière En Réseau contre le Sida) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 190.000 euros.

2010, SGRI 47 - Signature d'une convention avec l'association Organisation Pan-Africaine de Lutte contre le Sida (OPALS) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 255.598 euros.

2010, SGRI 52 - Subvention à l'association Clowns sans Frontières. Montant : 10.000 euros.

2010, SGRI 53 - Signature d'une convention avec l'association Mémoire de l'Avenir pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.000 euros.

2010, SGRI 59 - Adoption d'une procédure dérogatoire concernant les frais liés aux missions de coopération décentralisée avec la Ville de Port-au-Prince.

2010, SGRI 68 - Aide d'urgence aux populations pakistanaises victimes des inondations de juillet-août 2010. Montant : 100.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2010, DPVI 70 - Participation financière de la Ville de Paris à l'Association Pour l'Insertion des Jeunes et des adultes en difficulté sociale et professionnelle - APIJ- pour la réalisation de travaux dans le local sis 4 rue Albert Marquet (20e). Montant : 27.000 euros.

2010, DPVI 73 - Subventions à 55 associations créatrices d'emplois d'adultes relais en complément de celles versées par l'Etat. Montant total : 339.419 euros.

2010, DPVI 74 - Subventions à huit associations du quartier Fontaine au Roi (11e) au titre de la Région. Montant total : 47.500 euros.

2010, DPVI 78 - Subventions au titre de la Région à neuf associations menant des actions sur le quartier Politique de la Ville Porte Saint-Denis - Porte Saint-Martin (10e). Montant total : 22.500 euros.

2010, DPVI 83 - Subventions à huit associations au titre de la Région sur le quartier Politique de la Ville Porte Montmartre - Porte Clignancourt (18e). Montant total : 38.500 euros.

2010, DPVI 86 - Subventions à 8 associations menant des actions sur le quartier Goutte d'Or (18e) dans le cadre de la Région. Montant total : 58.500 euros.

2010, DPVI 91 - Subvention à l'association Jardin d'Alice pour l'implantation d'un jardin mobile quartier de la Goutte d'Or (18e). Montant : 2.000 euros.

2010, DPVI 97 - Subvention à 9 associations du quartier La Chapelle (18e) au titre de la Région. Montant total : 25.000 euros.

2010, DPVI 98 - Subvention à 13 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier Flandre (19e) dans le cadre de la Région. Montant total : 60.500 euros.

2010, DPVI 102 - Subventions à 12 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Belleville (20e) dans le cadre de la Région. Montant : 53.000 euros.

2010, DPVI 103 - Subventions à 4 associations menant des actions au titre de la Région sur le quartier Porte de Clichy - Porte de Saint-Ouen (17e). Montant total : 22.500 euros.

2010, DPVI 104 - Subvention à la Régie de quartier du 19e Nord. Montant total : 15.000 euros.

2010, DPVI 109 - Subventions à 17 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Quartier Sud 13e. Seconde enveloppe. Montant total : 58.300 euros.

2010, DPVI 117 - Subventions à 12 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Quartier Porte Montmartre - Porte Clignancourt (18e). Montant total : 42.320 euros.

2010, DPVI 119 - Subventions à dix associations du quartier Amiraux Simplon (18e). Deuxième enveloppe pour 2010. Montant total : 21.682 euros.

2010, DPVI 122 - Quartier Fontaine au Roi du 11e arrondissement. Subventions à onze associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville, deuxième enveloppe 2010. Montant total : 37.391 euros.

2010, DPVI 127 - Quartier de Belleville Amandiers (20e). Subventions à 17 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville. Seconde enveloppe pour 2010. Montant total : 62.800 euros.

2010, DPVI 129 - Quartier Flandre, Paris Nord-Est et Danube Solidarité (19e). Subventions à 23 associations au titre de la Politique de la Ville. Seconde enveloppe 2010. Montant total : 63.901 euros.

2010, DPVI 133 - Quartier Porte de Vanves (14e). Subventions à 21 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe pour 2010. Montant total : 38.900 euros.

2010, DPVI 137 - Porte Saint-Denis Porte Saint-Martin (10e). Subventions à 20 associations menant des actions Politique de la Ville. Deuxième enveloppe 2010. Montant total : 52.436 euros.

2010, DPVI 138 - Quartier Porte de Clichy - Porte de Saint Ouen (17e). Subventions à 19 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe 2010. Montant total : 56.619 euros.

2010, DPVI 139 - Quartier La Chapelle - Porte d'Aubervilliers (18e). Subventions à onze associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe pour 2010. Montant total : 52.44 euros.

2010, DPVI 150 - Subvention à l'association Sierra Prod (18e) et signature d'une convention. Montant : 1.000 euros.

2010, DPVI 159 - Subvention à la Régie de quartier Saint-Blaise Charonne. Montant : 13.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2010, DPVI 140 - DEVE 91 - Quartier Est 20e. Subventions à des associations au titre de la Politique de la Ville et de l'environnement. 2e enveloppe. Montant total : 82.000 euros.

2010, DPVI 147 - DEVE 104 - Signature d'une convention avec la Régie de quartier 18e Chapelle pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 16.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteures.

2010, DPVI 144 - DJS 221 - DAC 240 - Signature d'une convention triennale avec l'association Capoeira Viola pour l'attribution d'une subvention. Montant : 14.500 euros.

2010, DPVI 148 - DAC 416 - DJS 215 - Signature d'une convention triennale avec l'association Compagnie Résonances du quartier de la Porte Montmartre (18e) dans le cadre de la politique de la Ville pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.500 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2010, DPVI 145 - DJS 171 - Signature d'une convention triennale et versement d'une subvention à Espoir 18. Montant total : 14.300 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2010, DFPE 332 - Subvention à l'association Contact Paris Ile de France (4e), destinée à financer des actions de soutien en direction des gays, des lesbiennes et de leur famille. Montant : 5.000 euros.

2010, DFPE 337 - Subvention à l'association Oeuvre de Protection des Enfants Juifs (OPEJ) (17e) destinée à financer son service de médiation familiale. Montant : 5.000 euros.

2010, DFPE 348 - Signature d'une convention avec l'association "École Normale Sociale" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 80.000 euros.

2010, DFPE 353 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Caravanserail Développement pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon (13e). Montant : 90.473 euros.

2010, DFPE 359 - Subvention pour le fonctionnement de l'association "CECCOF" (19e). Montant : 2.500 euros.

2010, DFPE 360 - Signature d'une convention avec l'association Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) pour l'attribution d'une subvention pour son service de médiation familiale UDAF 75 Médiation. Montant : 8.000 euros.

2010, DFPE 361 - Subvention à l'association Lafayette Accueil (10e) destinée à financer le service de médiation situé au Centre Chenal Saint-Blaise (20e). Montant : 5.000 euros.

2010, DFPE 362 - Subvention à la Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) pour son Espace de Médiation Familiale (8e). Montant : 5.000 euros.

2010, DFPE 364 - Subvention à l'association La Maison de la médiation (20e) pour son service de médiation familiale et son projet de maintien des liens familiaux pour les personnes en grande précarité. Montant : 8.000 euros.

2010, DFPE 365 - Signature de l'avenant n°1 à la convention signée le "CERAF Médiation" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 26.000 euros.

2010, DFPE 366 - Signature d'une convention avec l'association "Association Pour le Couple et l'Enfant à Paris" (APCE 75) (15e) pour le versement d'une subvention pour le fonctionnement de son service de médiation familiale. Montant : 22.500 euros.

2010, DFPE 367 - Signature de l'avenant n° 2 à la convention avec l'Association Olga Spitzer (12e) pour l'attribution d'une subvention pour son service Espace Famille Médiation. Montant : 46.650 euros.

2010, DFPE 368 - Signature de l'avenant n° 2 à la convention avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) (11e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour son café des Parents. Montant : 47.940 euros.

2010, DFPE 372 - Subvention à l'Association des Parents Gays et Lesbiens (3e) pour l'organisation d'un colloque sur les familles homoparentales en Europe. Montant : 5.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2010, DAC 60 - Subvention au Comité du 4e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.) (4e). Montant : 700 euros.

2010, DAC 61 - Subvention au Comité du 5e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.). Montant : 1.300 euros.

2010, DAC 244 - Subvention à la Fédération nationale des blessés du poumon - combattants (13e). Montant : 22.500 euros.

2010, DAC 374 - Subvention à l'Union nationale des anciens chasseurs d'Afrique (13e). Montant : 700 euros.

2010, DAC 472 - Subvention à l'Association nationale pour le souvenir des Dardanelles et fronts d'Orient (8e). Montant : 500 euros.

2010, DAC 477 - Subvention à l'Association d'entraide des anciens combattants de l'armée polonaise de l'intérieur (17e). Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 562 - Subvention à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (5e). Montant : 1.000 euros.

2010, DAC 671 - Demande d'une subvention d'investissement auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire, pour le déplacement du comptoir de vente et de la caisse du Mémorial Leclerc - Musée Jean Moulin.

2010, SG 188 - Signature d'une convention avec l'association Les amis du Musée de la Résistance nationale pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2010, DJS 44 - Subvention au Centre Animation Jeunesse / Promosport (12e). Montant : 7.500 euros.

2010, DJS 62 - Subventions à dix-sept associations parisiennes et signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention de 1.500 euros au Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du premier degré de Paris (USEP Paris). Montant total : 29.650 euros.

2010, DJS 96 - Subventions à seize associations du 13e arrondissement. - Montant total : 32.200 euros.

2010, DJS 228 - Attribution d'une subvention à l'association Stade Français Omnisport pour la saison sportive 2009-2010. Montant : 210.000 euros.

2010, DJS 319 - Subventions à douze associations parisiennes. Montant total : 22.600 euros.

2010, DJS 357 - Subvention à la Fédération Française de Basket Ball pour l'organisation de l'Open LFB de Basket les 16 et 17 octobre 2010. Montant : 10 000 euros.

2010, DJS 395 - Subvention à une association du 19e arrondissement. - Montant : 9.000 euros.

2010, DJS 420 - Autorisation donnée à M. le Maire de Paris de consentir au dépôt d'une demande de permis de construire présentée par le Paris Université Club pour la couverture, sous la forme d'une structure démontable, de deux terrains de tennis au sein du stade Sébastien Charléty (13e).

2010, DJS 422 - Lancement de marchés à bons de commande sur appel d'offres relatifs à la fourniture de matériels sportifs pour divers établissements de la Ville de Paris

2010, DJS 433 - Signature d'un contrat de transaction passé avec la société Lagarde et Mérégnani pour le paiement de travaux supplémentaires dans le cadre du marché relatif à la rénovation du gymnase de l'Ingénieur Keller (15e) (lot n° 2 sols sportifs).

2010, DPA 75 - Approbation du principe de modernisation des installations de la piscine de la Butte au Cailles, au 5 de la place Paul Verlaine dans le 13ème arrondissement, des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, et du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

2010, DPA 89 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la construction d'un gymnase au 11 square Alban Satrague (10e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Héléne BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Héléne MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Absents : Mmes Myriam EL KHOMRI, Katia LOPEZ, M. Philippe TORRETON, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusé : M. Alain DESTREM.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

M. Jean-François LEGARET, Mmes Geneviève BERTRAND, Camille MONTACIÉ, MM. David ALPHAND, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François MARTINS, Mao PÉNINO, Yves POZZO di BORGIO, Pierre SCHAPIRA et Daniel VAILLANT.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Emmanuelle BECKER, M. Jacques BOUTAULT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Romain LÉVY, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie SACHS et M. Christian SAUTTER.

3e Commission

MM. Claude DARGENT, Denis BAUPIN, Christophe NAJDOVSKI, Jérôme COUMET, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN et M. Jean VUILLERMOZ.

Excusée : Mme Annick LEPETIT.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mme Aline ARROUZE, M. Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne Le STRAT, Annick OLIVIER et Claude-Annick TISSOT.

5e Commission

Mme Sylvie WIEVIORKA, MM. Gilles ALAYRAC, Hamou BOUAKKAZ, Mmes Frédérique PIGEON, Gisèle STIEVENARD et Geneviève BERTRAND.

Excusé : M. Georges SARRE.

6e Commission

Mmes Karen TAÏEB, Yamina BENGUIGUI, Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Jean-Marie LE GUEN, Mmes Martine MÉRIGOT de TREIGNY et Olga TROSTIANSKY.

Excusées : Mmes Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY et Myriam EL KHOMRI.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Annick BARTHE, Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Bruno JULLIARD, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés: MM. Hervé BENESSIONO et Jean-Baptiste MENGUY.

8e Commission

M. René DUTREY, Mme Anne HIDALGO, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Alain LHOSTIS, Christophe GIRARD et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

Excusé : M. François VAUGLIN.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, MM. Pierre AIDENBAUM, Pierre-Yves BOURNAZEL, Thierry COUDERT, Mmes Catherine DUMAS, Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danielle POURTAUD, MM. Hermano SANCHES-RUIVO, Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CC	A ou V	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
7e	7e	01	207	PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	V	SG 204	Attribution d'un bonus aux caisses des écoles ayant recours à la vente directe de fruits et légumes dans la restauration scolaire	BROSSEL	Adopté (amendement oralement)	27/09/10
7e	7e	02	208	PS-RGA	LEVY, HIDALGO, DARGENT, ALAYRAC, MANO, LEPETIT, GACHET, KLUGMAN	CM	V	SG 204	Mise en œuvre de la réforme des tarifs de la restauration scolaire dans les 6e, 8e, 15e, 16e et 17e arrondissements	BROSSEL	Adopté	27/09/10
7e	7e	03	209	PS-RGA	CALANDRA, DASPET, ASSOULINE	CM	V	SG 204	Situation des jeunes sans affectation scolaire	BROSSEL	Adopté	27/09/10
7e	7e	04	210	Verts	BOUTAULT	CM	V	SG 204	Affectation des élèves des collèges à Paris	BROSSEL	Adopté (amendement oralement)	27/09/10
5e	5e	05		Verts	S GAREL D FOURNIER	CM	A	DUCT 107	augmentation de la subvention de 45.000 euros à l'association Les amis du 18ème mois	BOUAKKAZ	Retiré	27/09/10
Séance	5e	5 bis		Exécutif		CM	A	DUCT 107		BOUAKKAZ	Adopté	27/09/10
5e	5e	06	211	PS-RGA Verts	M BLUMENTHAL	CM	Vnr	-	maintien de l'opération Ville Vie Vacances sur le site P Valery (12e)	SARRE	Adopté	27/09/10
5e	5e	07	212	PCF-PG	J BROSSAT, H BIDARD	CM	Vnr	-	situation des effectifs de police	SARRE	Adopté	27/09/10
5e	5e	08	213	PCF-PG	J BROSSAT E BECKER	CM	Vnr	-	risques de troubles à l'ordre public et de provocation et incitation à la haine lors de concerts programmés à Paris	SARRE	Adopté	27/09/10
5e	5e	09	214	CI	J DUBUD L ASMANI	CM	Vnr	-	solidarité des élus parisiens avec la communauté juive en raison des récents événements antisémites	SARRE	Adopté	27/09/10
5e	5e	10		CI	E CUGNACHE GALLOIS Y POZZI DI BORGIO	CM	Vnr	-	organisation d'un débat sur la création d'une police municipale à Paris	SARRE	Rejeté	27/09/10
1ère	5e	11		PCF-PG	MANSAT, SIMONNET	CM	Vnr	-	Soutien au centre social de "La 20e Chaise"	STIEVENARD	Retiré	27/09/10
Séance	5e	11 bis	215	Exécutif		CM	Vnr	-		STIEVENARD	Adopté	27/09/10
6e	6e	12		UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Demande de soutien à la Halde (port d'un voile par une employée de la crèche Babylou)	BENGLUIGUI	Rejeté	27/09/10
1ère	6e	13	216	Non inscrit	MARTINS	CM	Vnr	-	Exclusion du droit aux prestations familiales pour les enfants qui ne sont pas rentrés en France par regroupement familial	BOISTARD	Adopté (amendement oralement)	27/09/10
6e	6e	14	217	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	abrogation de l'ordonnance relative au port du pantalon par les femmes	LALEM	Adopté	27/09/10
5e	6e	15	218	Verts	CONTASSOT	CM	Vnr	-	abrogation de l'ordonnance relative au port du pantalon par les femmes	LALEM	Adopté	27/09/10

Déposé(e)n	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A ou V ou Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
6e	6e	16	219	PS-RGA PCF-PG Verts	FERAUD	CM	Vnr	-	Situation des exilés afghans séjournant dans le 10e arrondissement	TROSTIANSKY	Adopté	27/09/10
16e	6e	17	220	PS-RGA PCF-PG	CHARNOZ	CM	Vnr	-	Meilleure application des tarifs sociaux par EDF	TROSTIANSKY	Adopté	27/09/10
5e	6e	18		UMP/PA	KUSTER	CM	Vnr	-	mise en place d'un club de prévention spécialisée dans le secteur Pouchet	TROSTIANSKY	Rejeté	27/09/10
7e	7e	19	221	PS-RGA	BOUYGUES, PIGEON, VAILLANT, CAFFET, EL KHOMRI, GUILLOT, LE STRAT, GOLDRAB	CM	Vnr	-	Intégration de l'école, 8 rue Christiani au classement des écoles situées en ZEP	BROSSEL	Adopté	27/09/10
7e	7e	20	222	PS-RGA	VAILLANT	CM	Vnr	-	Financement de l'auberge de jeunesse de la ZAC Pajol auquel l'Etat s'était engagé en 2007	JULLIARD	Adopté	27/09/10
7e	7e	21		UMP/PA	GOASGUEN	CM	V	DJS 394	Préserver l'affectation du stade Georges Hébert au sport scolaire et associatif du 16e	VUILLERMOZ	Rejeté	27/09/10
7e	7e	22		PS-RGA	CHERKI, SANCHEZ-RUIVO	CM	Vnr	-	Extension des créneaux d'utilisation des terrains de football dans le 14e à la pratique du football féminin	VUILLERMOZ	Rejeté	27/09/10
7e	7e	23		UMP/PA	LAMOUR, MENGUY, BENESSIANO, GABORIAU	CM	Vnr	-	Audit des infrastructures sportives parisiennes accueillant les scolaires	VUILLERMOZ	Rejeté	27/09/10
8e	8e	24		Exécutif	HIDALGO	CM	A	CAB_MA 32	Rectification de l'imputation budgétaire	HIDALGO	Adopté	28/09/2010
8e	8e	25		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 243	Modification de l'échéancier de paiement du prix de cession	HIDALGO	Adopté	28/09/2010
8e	8e	26	223	PS-RGA	BRAYO, VERON	CM	Vnr	-	Local commercial en rez-de-chaussée du 61-65, rue de Rochecourant (9e)	HIDALGO	Adopté	28/09/2010
16e	8e	27		PS-RGA	BLOCHE, BOITARD, DUCLoux	CM	Vnr	-	Installation d'une antenne-relais 1, rue du Marché Popincourt	HIDALGO	Retiré	28/09/2010
8e	8e	28	224	UMP/PA	KUSTER, LEBEL	CM	Vnr	-	Attribution de la dénomination "promenade Jacques Hébertot" au terre plein central d'une partie du boulevard des Batignolles	HIDALGO	Adopté	28/09/2010
8e	8e	29	225	Verts	BAUPIN, BOUTAULT, DUTREY	CM	V	DU 150	Vente du patrimoine agricole de la Ville	HIDALGO	Adopté (amendé oralement)	28/09/2010
8e	8e	30		UMP/PA	GOUJON, LAMOUR, DE CLERMONT TONNERRE	CM	V	DLH 242	Modification du programme de construction	MANO	Rejeté	28/09/2010
8e	8e	31		Exécutif	MANO	CM	A	DLH 251	Modification des contingents de réservation	MANO	Adopté	28/09/2010
5e	8e	32		Verts	C NAJDOYSKI	CM	Vnr	-	Maison des étudiants des Etats d'Afrique de l'Ouest.	MANO	Retiré	28/09/2010
Séance	8e	32 bis	226	Exécutif		CM	Vnr			MANO	Adopté	28/09/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A ou V	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e	33		UMPPA	POIRALT GAUVIN, GOUJON, LAMOUR, BERTHAULT, ALPHAND, BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Obligations des bailleurs sociaux parisiens à l'égard de leurs locataires pendant les travaux de mise en conformité des ascenseurs	MANO	Rejeté	28/09/2010
8e	8e	34	227	CI	DUBUS, TACHENE	CM	Vnr		Acquisition de locaux commerciaux inclus dans les opérations d'achat d'immeubles du parc privé	MANO	Adopté	28/09/2010
8e	8e	35		CI	DUBUS	CM	Vnr	-	Transfert des biens gérés par la SAGI à "Paris-Habitat"	MANO	Rejeté	28/09/2010
8e	8e	36		CI	DUBUS	CM	Vnr	-	Observations de la CRC relatives au siège social de "Paris Habitat"	MANO	Retiré	28/09/2010
1ère	8e	37		Non inscrit	MARTINS	CM	Vnr	-	Prolongation de la majoration de 50 % des dispositifs prêt Paris logement et prêt parcours résidentiel	MANO	Rejeté	28/09/2010
9e	9e	38		Exécutif		CM	A	DAC 46	Augmentation de la subvention pour l'association International Theatre	GIRARD	Adopté	28/09/2010
9e	9e	39		UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DAC 468	Prise en compte des besoins financiers réels du Musée en Herbe	GIRARD	Adopté	28/09/2010
9e	9e	40		Exécutif		CM	A	DU 246	Modification des articles 3 et 4 du délibéré	GIRARD	Adopté	28/09/2010
1ère	9e	41		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY, LELLOUCHE	CM	V	DU 246	Concertation pour l'emplacement d'un monument aux combattants russes	GIRARD	Rejeté	28/09/2010
9e	9e	42	228	Verts	FOURNIER, DUTREY	CM	Vnr	-	Modifications d'organisation du travail des personnels des bibliothèques	GIRARD	Adopté	28/09/2010
2e	9e	43	229	Verts	GAREL, FOURNIER	CM	Vnr	-	Limitation des panneaux publicitaires sur les chantiers de la Ville	POURTAUD	Adopté (amendé oralement)	28/09/2010
9e	9e	44		Exécutif		CM	A	SGRI 61	Augmentation de la contribution de la Ville de Paris	SCHAPIRA	Adopté	28/09/2010
1ère	9e	45	230	Exécutif	SCHAPIRA	CM	Vnr	-	Objectifs du millénaire pour le développement	SCHAPIRA	Adopté	28/09/2010
9e	9e	46	231	CI	DUBUS	CM	Vnr	-	Demande en faveur d'une commémoration municipale d'hommage aux Harkis	VIEU CHARIER	Adopté	28/09/2010
Séance	9e	46 bis		Exécutif		CM	A	DAC 359-DJS 359-SG 48		GIRARD	Adopté	28/09/2010
1ère	1ère	47		Verts	DUTREY	CM	A	DF 44	Non dépassement du niveau d'exposition à 0,6 V/mètre	GAUDILLERE	Rejeté	28/09/2010
1ère	1ère	48		Verts	DUTREY	CM	A	DF 44	Pas d'installation d'antennes près des crèches	GAUDILLERE	Rejeté	28/09/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	1ère	49		PS-RGA PCF-PG Verts	CHERKI, DUTREY, SANCHES- RUIVO, ARROUZE, CHRISTIENNE, POLSKI, MERCIER	CM	V	DF 44	Imposition du seuil maximal de 0,6 V/mètre pour la négociation de la charte téléphonie mobile en 2011	GAUDILLERE	Retiré	28/09/2010
1ère	1ère	50		Verts	DUTREY	CM	V	DF 44	Avenant aux conventions-cadre avec Orange, SFR et Bouygues	GAUDILLERE	Rejeté	28/09/2010
4e	1ère	51		UMP	P. GOUJON JF. LAMOUR C DE CLERMONT TONNERRE	CM	V	DF 44	relatif à la conférence citoyenne "ondes, santé, société" et à la commission de concertation de téléphonie mobile.	GAUDILLERE	Rejeté	28/09/2010
Séance	2e	51 bis	232	Exécutif		CM	V	DF 44		GAUDILLERE	Adopté	28/09/2010
2e	1ère	52		UMP	KUSTER, BEHESIANO	CM	Vnr	-	Marchés publics de la Ville de Paris	MONTAGIE	Rejeté	28/09/2010
3e	1ère	53		PS-RGA	J. COUMET	CM	Vnr	-	prise d'un nouvel arrêté relatif aux horaires de travail des chantiers	PENINOU	Retiré	28/09/2010
Séance	1ère	53 bis	233	Exécutif		CM	Vnr			PENINOU	Adopté	28/09/2010
2e	1ère 4e	54	234	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	SG 189	Entretien du réseau EDF à Paris	GAUDILLERE	Adopté (amendé oralement)	28/09/2010
8e	1ère 8e	55		UMP	KUSTER	CM	V	DF 69, DU 234, DU 235, DU 236	Aménagement des terrains "Clichy Batignolles" (17e)	GAUDILLERE	Rejeté	28/09/2010
Séance	1ère 8e	55 bis		Exécutif		CM	A	DU 255		GAUDILLERE	Adopté	28/09/2010
Séance	1ère 8e	55 ter		Exécutif		CM	A	DU 256		GAUDILLERE	Adopté	28/09/2010
8e	1ère 8e	56		CI	DUBUS, GASNIER	CM	V	DF 69, DU 254, DU 255, DU 236	Dossier de réalisation de la ZAC "Clichy Batignolles" (17e)	GAUDILLERE	Rejeté	28/09/2010
1ère	2e	57		PS-RGA	VAILLANT, GOLDGRAB	CM	A	DDEES 184	Alignement de la subvention à l'association MILA	COHEN-SOLAL	Adopté	28/09/2010
2e	2e	58		Exécutif	COHEN-SOLAL	CM	A	DDEES 186	Augmentation de la subvention à l'association PAGE(S)	COHEN-SOLAL	Adopté	28/09/2010
2e	2e	59		PS-RGA	BLOCHE	CM	Vnr	-	Modification du règlement des étalages et terrasses	COHEN-SOLAL	Retiré	28/09/2010
Séance		59 bis	235	Exécutif		CM	Vnr			COHEN-SOLAL	Adopté	28/09/2010
2e	2e	60	236	PCF-PG	BROSSAT, BIDAARD	CM	Vnr	-	Superettes illégalement ouvertes le dimanche	COHEN-SOLAL	Adopté	28/09/2010
2e	2e	61		CI	BERTRAND, POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Activité économique des bouquinistes	COHEN-SOLAL	Retiré	28/09/2010
2e	2e	62		CI	BERTRAND, POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Entretien des boîtes des bouquinistes	COHEN-SOLAL	Retiré	28/09/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CC	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
2e	2e	63		CI	POZZO DI BORGIO, BERTRAND	CM	V	SG 186	Définition des missions des membres du Cabinet du Maire de Paris	ERRECART	Rejeté	28/09/2010
2e	2e	64		CI	POZZO DI BORGIO, BERTRAND	CM	V	SG 186	Gestion des ressources humaines de l'Aide sociale à l'enfance	ERRECART	Retiré	28/09/2010
2e	2e	65		CI	POZZO DI BORGIO, BERTRAND	CM	V	SG 186	Examen du rapport de la CRC lors des séances restantes de la ME	ERRECART	Retiré	28/09/2010
2e	2e	66		CI	POZZO DI BORGIO, BERTRAND	CM	V	SG 186	Transparence des rémunérations des directeurs de la Ville de Paris	ERRECART	Rejeté	28/09/2010
Séance	2e	66 bis	237	Exécutif		CM	Vnr			ERRECART	Adopté	28/09/2010
2e	2e	67		CI	POZZO DI BORGIO, BERTRAND	CM	V	SG 186	Prime départementale	ERRECART	Retiré	28/09/2010
2e	2e	68		CI	POZZO DI BORGIO, BERTRAND	CM	V	SG 186	Distinction entre les emplois de cabinet et les emplois statutaires de direction de la Ville de Paris	ERRECART	Rejeté	28/09/2010
2e	2e	69	238	UMPPA	ALPHAND, BOURNAZEL, POURAULT-GAUVIN	CM	V	SG 186	Bilan d'activité de la "Délégation au design de la Ville de Paris"	ERRECART	Adopté	28/09/2010
2e	2e	70	239	Verts	BOUTAULT, GAREL	CM	Vnr	-	Personnels (cantine) des caisses des écoles parisiennes	ERRECART	Adopté (amendement)	28/09/2010
2e	2e	71	240	PS-RGA	AIDENBAUM	CM	Vnr	-	Maintien de l'ensemble des services de l'Hôtel de la Garantie situé 14, rue Perrée	SAUTTER	Adopté	28/09/2010
3e	3e	72		Verts	D BAUPIN	CM	V	DVD 226	extension du T3 jusqu'à la porte Maillot, études en vue du bouclage à l'ouest, étude pour la réalisation d'un tramway reliant les 6 gares parisiennes	LEPETIT	Retiré	28/09/2010
3e	3e	73		UMPPA	B KUSTER F DE PANFIEU L DOUVIN	CM	V	DVD 226	Prolongement du tramway jusqu'à la porte Maillot	LEPETIT	Rejeté	28/09/2010
Séance	3e	73 bis	241	Exécutif		CM	V	DVD 226	Financement du prolongement du tramway jusqu'à la porte d'Asnières	LEPETIT	Adopté	28/09/2010
3e	3e	74		CI	E CUIGNACHE GALLOIS	CM	V	DVD 41	mise en place de stationnement en épi	LEPETIT	Rejeté	28/09/2010
3e	3e	75		CI	E CUIGNACHE GALLOIS	CM	V	DVD 41	étude relative à la mise en place d'une technologie de parking intelligent	LEPETIT	Rejeté	28/09/2010
3e	3e	76	242	Verts	D BAUPIN	CM	Vnr	-	prolongement de la ligne 11 du métro	LEPETIT	Adopté	28/09/2010
3e	3e	77		Verts	J BOUTAULT C MAJOWSKI D BAUPIN	CM	Vnr	-	meilleure prise en compte des sas-vélos	LEPETIT	Retiré	28/09/2010
Séance	3e	77 bis	243	Exécutif		CM	Vnr	-		LEPETIT	Adopté	28/09/2010
3e	3e	78		UMPPA	B KUSTER L DOUVIN	CM	Vnr	-	création d'une rampe d'accès supplémentaire sur le boulevard périphérique porte de Clchy	LEPETIT	Rejeté	28/09/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	À V Vnr	n° défib	Objet	Affectation #d/0/nf	VOTE	Date de vote
4e	4e	79		UMP/PA	F. LEBEL, M. MERIGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	enlèvement par voie fluviale des déchets, corbeilles anti-déflagration sur les Champs Elysées, utilisation des couloirs de bus par les bennes	DAGNAUD	Retiré	28/09/2010
4e	4e	80		UMP/PA	P. GOUJON, J.F. LAMOUR, C. DE CLERMONT, TONNERRE	CM	Vnr	-	création d'un espace vert Porte de Brancion, dans le cadre de la couverture du périphérique	GIBOUDEAUX	Rejeté	28/09/2010
1ère	6e	01	34 G	PS-RGA	TAIEB	CG	Vnr	-	Réutilisation du matériel APA en faveur des personnes en situation de handicap	CAPELLE	Adopté (amendé oralement)	27/09/2010
6e	6e	02	35 G	PS-RGA	BACHE	CG	Vnr	-	Opposition au projet relatif à la conservation d'un seul service d'urgences chirurgicales par département	LE GUEN	Adopté	27/09/2010
6e	6e	03	36 G	PS-RGA	CHENKI	CG	Vnr	-	Regroupement des activités gérées par l'Association Nova Dona (14e)	LE GUEN	Adopté	27/09/2010
1ère	6e	04	37 G	PS-RGA PCF-PG	BIDARD	CG	Vnr	-	Devenir de l'hôpital Pierre Rouquès / Les Bluets (11e)	LE GUEN	Adopté	27/09/2010
6e	6e	05		PCF-PG	BROSSAT, ARROUZE	CG	Vnr	-	Création d'aires d'accueil pour les gens du voyage à Paris	TROSTIANSKY	Retiré	27/09/2010
6e	6e	06	38 G	Verts	CONTASSOT	CG	Vnr	-	Création d'aires d'accueil pour les gens du voyage à Paris	TROSTIANSKY	Adopté (amendé oralement)	27/09/2010
Séance	6e	6G bis	39 G	Exécutif		CG	Vnr	-	Création d'aires d'accueil pour les gens du voyage à Paris	TROSTIANSKY	Adopté	27/09/2010
6e	6e	07	40 G	Verts	MAJDOVSKI	CG	Vnr	-	Situation des familles hébergées par le SAMU Social à l'hôtel Féria (12e)	TROSTIANSKY	Adopté (amendé oralement)	27/09/2010

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au projet de délibération DAJ 25.

Résultat

Pour	147
Contre	13
Abst	1
Nppv	0

Votants	163
Voté	161
Procurations	0
Pas voté	2

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
47	M.	AIDENBAUM Pierre	PSRG	Pour	1
114	M.	ALAYRAC Gilles	PSRG	Pour	1
126	M.	ALPHAND David	UMP	Pour	1
18	Mme	ARROUZE Aline	PCPG	Pour	1
92	M.	ASSOULINE Daniel	PSRG	Pour	1
135	M.	ASSOULINE David	PSRG	Pour	1
153	M.	AURIACOMBE Pierre	UMP	Pour	1
110	Mme	BACH Marie-Chantal	UMP	Pour	1
2	Mme	BACHE Marinette	PSRG	Pour	1
158	M.	BARGETON Julien	PSRG	Pour	1
90	Mme	BARTHE Marie-Annick	PSRG	Pour	1
13	M.	BAUPIN Denis	VERT	Contre	1
20	Mme	BECKER Emmanuelle	PCPG	Pour	1
82	M.	BENESSIANO Herve	UMP	Pour	1
26	Mme	BENGUIGUI Yamina	PSRG	Pour	1
106	M.	BERTHAULT Jean-Didier	UMP	Pour	1
86	Mme	BERTHOUT Florence	UMP	Pour	1
72	Mme	BERTINOTTI Dominique	PSRG	Pour	1
124	Mme	BERTRAND Genevieve	C&I	Pour	1
24	M.	BLOCHE Patrick	PSRG	Pour	1
25	Mme	BLUMENTHAL Michele	PSRG	Pour	1
27	Mme	BOISTARD Pascale	PSRG	Pour	1
33	M.	BOUAKKAZ Hamou	PSRG	Pour	1
85	Mme	BOULAY-ESPERONNIER Celin	UMP	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
127	M.	BOURNAZEL Pierre-Yves	UMP	Pour	1
22	M.	BOUTAULT Jacques	VERT	Contre	1
141	Mme	BOUYGUES Claudine	PSRG	Pour	1
68	M.	BRAVO Jacques	PSRG	Pour	1
30	M.	BROS Jean-Bernard	PSRG	Pour	1
1	M.	BROSSAT Ian	ECPG	Pour	1
31	Mme	BROSSEL Colombe	PSRG	Pour	1
101	Mme	BRUNO Catherine	C&I	Pour	1
129	Mme	BURKLI Delphine	UMP	Pour	1
4	M.	CAFFET Jean-Pierre	PSRG	Pour	1
48	Mme	CALANDRA Frederique	PSRG	Pour	1
32	Mme	CAPELLE Liliane	PSRG	Pour	1
65	M.	CARON-THIBAUT Gauthier	PSRG	Pour	1
105	Mme	CARRERE GEE Maire-Claire	UMP	Pour	1
123	M.	CAVADA Jean-Marie	C&I	Pour	1
91	Mme	CHARNOZ Sandrine	PSRG	Pour	1
59	M.	CHARON Pierre	UMP	Pour	1
144	M.	Charzat Michel	NI	Abst	1
108	Mme	CHERIOUX de SOULTRAIT Jo	UMP	Pour	1
46	M.	CHERKI Pascal	PSRG	Pour	1
121	Mme	CHRISTIENNE Odette	PSRG	Pour	1
51	Mme	COHEN-SOLAL Lyne	PSRG	Pour	1
45	M.	CONTASSOT Yves	VERT	Contre	1
42	M.	CORBIERE Alexis	ECPG	Contre	1
132	M.	COUDERT Thierry	UMP	Pour	1
69	M.	COUMET Jerome	PSRG	Pour	1
107	M.	COURTOIS Daniel-Georges	UMP	Pour	1
148	Mme	CUIGNACHE-GALLOIS Edith	C&I	Pour	1
131	M.	d'ABOVILLE Gerard	UMP	Pour	1
5	M.	DAGNAUD Francois	PSRG	Pour	1
52	Mme	DAGOMA Seybah	PSRG	Pour	1
115	M.	DARGENT Claude	PSRG	Pour	1
157	Mme	DASPET Virginie	PSRG	Pour	1
36	Mme	DATI Rachida	UMP	Pour	1
160	Melle	DAUVERGNE Emmanuelle	UMP	Pour	1
84	Mme	de CLERMONT-TONNERRE Cla	UMP	Pour	1
118	Mme	de LA GONTRIE Marie-Pier	PSRG	Pour	1
39	Mme	de PANAFIEU Francoise	UMP	Pour	1
62	M.	DEBRE Bernard	UMP	Pour	1
102	Melle	DECORTE Roxane	UMP	Pour	1
163	M.	DELANOE Bertrand	PSRG	Pour	1
83	M.	DESTREM Alain	UMP	Pour	1
35	Mme	DOUVIN Laurence	UMP	Pour	1
134	Mme	DREYFUSS Laurence	UMP	Pour	1
53	Mme	DUBARRY Veronique	VERT	Contre	1
149	M.	DUBUS Jerome	C&I	Pour	1
94	M.	DUCLoux Philippe	PSRG	Pour	1
63	Mme	DUMAS Catherine	UMP	Pour	1
80	M.	DUMONT Michel	UMP	Pour	1
44	M.	DUTREY Rene	VERT	Contre	1
54	Mme	EL KHOMRI Myriam	PSRG	Pour	1
55	Mme	ERRECART Maite	PSRG	Pour	1
70	M.	FERAUD Remi	PSRG	Pour	1
137	Mme	FLOCHE Lea	PSRG	Pour	1
95	Mme	FLAM Mireille	PSRG	Pour	1
23	Mme	FOURNIER Danielle	VERT	Contre	1
133	M.	GABORIAU Pierre	UMP	Pour	1
111	Mme	GACHET Isabelle	PSRG	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
3		M. GAREL Sylvain	VERT	Contre	1
125		Mme GASNIER Fabienne	C&I	Pour	1
8		M. GAUDILLERE Bernard	PSRG	Pour	1
161		M. GIANNESINI Jean-Jacques	UMP	Pour	1
81		Mme GIAZZI Daniele	UMP	Pour	1
56		Mme GIBOUDEAUX Fabienne	VERT	Contre	1
6		M. GIRARD Christophe	PSRG	Pour	1
34		M. GOASGUEN Claude	UMP	Pour	1
113		Mme GOLDGRAB Laurence	PSRG	Pour	1
37		M. GOUJON Philippe	UMP	Pour	1
57		M. GUILLOT Didier	PSRG	Pour	1
162		Mme HAREL Maire-Laure	UMP	Pour	1
151		M. HELARD Eric	C&I	Pour	1
7		Mme HIDALGO Anne	PSRG	Pour	1
152	Melle	HOFFENBERG Valerie	UMP	Pour	1
138		Mme JEMNI Halima	PSRG	Pour	1
73		M. JULLIARD Bruno	PSRG	Pour	1
112		M. KLUGMAN Patrick	PSRG	Pour	1
60		Mme KUSTER Brigitte	UMP	Pour	1
38		Mme LAGARDE Christine	UMP	Pour	1
74		Mme LALEM Fatima	PSRG	Pour	1
14		M. LAMOUR Jean-Francois	UMP	Pour	1
89		Mme LANG Anne-Christine	PSRG	Pour	1
75		M. LE GUEN Jean-Marie	PSRG	Pour	1
76		Mme LE STRAT Anne	PSRG	Pour	1
61		M. LEBEL Francois	UMP	Pour	1
40		M. LECOQ Jean-Pierre	UMP	Pour	1
15		M. LEGARET Jean-Francois	UMP	Pour	1
64		M. LELLOUCHE Pierre	UMP	Pour	1
11		Mme LEPETIT Annick	PSRG	Pour	1
140		M. LEVY Romain	PSRG	Pour	1
17		M. LHOSTIS Alain	PCPG	Pour	1
143		Mme LOPEZ Katia	NI	Contre	1
109		Mme MACE de LEPINAY Helene	UMP	Pour	1
71		M. MADEC Roger	PSRG	Pour	1
77		M. MANO Jean-Yves	PSRG	Pour	1
78		M. MANSAT Pierre	PCPG	Pour	1
159		M. MARCOVITCH Daniel	PSRG	Pour	1
145		M. MARTINS Jean-Francois	NI	Contre	1
155		M. MENGUY Jean-Baptiste	UMP	Pour	1
139		M. MERCIER Etienne	PSRG	Pour	1
156		Mme MERIGOT de TREIGNY Marti	UMP	Pour	1
96		M. MISSIKA Jean-Louis	PSRG	Pour	1
88		M. MOINE Philippe	PSRG	Pour	1
97		Mme MONTACIE Camille	PSRG	Pour	1
98		M. NAJDOVSKI Christophe	VERT	Contre	1
104		Mme NAMY-CAULIER Martine	UMP	Pour	1
87		Mme OLIVIER Annick	PSRG	Pour	1
154		Mme ONGHENA Anne-Constance	UMP	Pour	1
119		M. PENINOU Mao	PSRG	Pour	1
142		Mme PIGEON Frederique	PSRG	Pour	1
128		Mme POIRAOULT-GAUVIN Geraldin	UMP	Pour	1
116		Mme POLSKI Olivia	PSRG	Pour	1
50		Mme POURTAUD Daniele	PSRG	Pour	1
100		M. POZZO DI-BORGO Yves	C&I	Pour	1
136		Mme RICHARD Firmine	PSRG	Pour	1
130		M. ROGER Vincent	UMP	Pour	1
146		Mme SACHS Valerie	C&I	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
147	M.	SAINT-ETIENNE Christian	C&I	Pour	1
117	M.	SANCHES-RUIVO Hermano	PSRG	Pour	1
10	M.	SARRE Georges	NI	Pour	1
28	M.	SAUTTER Christian	ESRG	Pour	1
99	M.	SCHAPIRA Pierre	ESRG	Pour	1
41	Mme	SIMONNET Danielle	ECPG	Contre	1
103	M.	STEIN Richard	UMP	Pour	1
29	Mme	STIEVENARD Gisele	PSRG	Pour	1
122	Mme	TACHENE Anne	C&I	Pour	1
21	Mme	TAIEB Karen	PSRG	Pour	1
16	M.	TIBBERI Jean	UMP	Pour	1
79	Mme	TISSOT Claude-Annick	UMP	Pour	1
67	M.	TORRETON Philippe	PSRG	Pour	1
58	M.	TREMEGE Patrick	UMP	Pour	1
9	Mme	TROSTIANSKY Olga	PSRG	Pour	1
49	M.	VAILLANT Daniel	PSRG	Pour	1
93	M.	VAUGLIN Francois	PSRG	Pour	1
66	Mme	VERON Pauline	PSRG	Pour	1
120	Mme	VIEU-CHARLER Catherine	ECPG	Pour	1
12	M.	VUILLERMOZ Jean	ECPG	Pour	1
43	Mme	WIEVIORKA Sylvie	PSRG	Pour	1

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au projet de délibération DF 44.

Résultat

Pour	84
Contre	9
Abst	37
Nppv	1

Votants	163
Voté	131
Procurations	0
Pas voté	32

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	
47	M.	AIDENBAUM Pierre	PSRG	Pour	1
114	M.	ALAYRAC Gilles	PSRG	Pour	1
126	M.	ALPHAND David	UMP	Abst	1
18	Mme	ARROUZE Aline	PCPG	Pour	1
92	M.	ASSOULINE Daniel	PSRG	Pour	1
135	M.	ASSOULINE David	PSRG	Pour	1
110	Mme	BACH Marie-Chantal	UMP	Abst	1
2	Mme	BACHE Marinette	PSRG	Pour	1
158	M.	BARGETON Julien	PSRG	Pour	1
90	Mme	BARTHE Marie-Annick	PSRG	Pour	1
13	M.	BAUPIN Denis	VERT	Contre	1
20	Mme	BECKER Emmanuelle	PCPG	Pour	1
82	M.	BENESSIANO Herve	UMP	Abst	1
26	Mme	BENGUIGUI Yamina	PSRG	Pour	1
106	M.	BERTHAULT Jean-Didier	UMP	Abst	1
86	Mme	BERTHOUT Florence	UMP	Abst	1
72	Mme	BERTINOTTI Dominique	PSRG	Pour	1
124	Mme	BERTRAND Genevieve	C&I	Abst	1
19	Mme	BIDARD Helene	PCPG	Pour	1
24	M.	BLOCHE Patrick	PSRG	Pour	1
25	Mme	BLUMENTHAL Michele	PSRG	Pour	1
27	Mme	BOISTARD Pascale	PSRG	Pour	1
33	M.	BOUAKKAZ Hamou	PSRG	Pour	1
127	M.	BOURNAZEL Pierre-Yves	UMP	Abst	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
22	M.	BOUTAULT Jacques	VERT	Contre	1
141	Mme	BOUYGUES Claudine	PSRG	Pour	1
68	M.	BRAVO Jacques	PSRG	Pour	1
30	M.	BROS Jean-Bernard	PSRG	Pour	1
1	M.	BROSSAT Ian	PCPG	Pour	1
31	Mme	BROSSEL Colombe	PSRG	Pour	1
101	Mme	BRUNO Catherine	C&I	Abst	1
4	M.	CAFFET Jean-Pierre	PSRG	Pour	1
48	Mme	CALANDRA Frederique	PSRG	Pour	1
32	Mme	CAPELLE Liliane	PSRG	Pour	1
65	M.	CARON-THIBAUT Gauthier	PSRG	Pour	1
123	M.	CAVADA Jean-Marie	C&I	Abst	1
91	Mme	CHARNOZ Sandrine	PSRG	Pour	1
59	M.	CHARON Pierre	UMP	Abst	1
46	M.	CHERKI Pascal	PSRG	Pour	1
121	Mme	CHRISTIEENNE Odette	PSRG	Pour	1
51	Mme	COHEN-SOLAL Lyne	PSRG	Pour	1
45	M.	CONTASSOT Yves	VERT	Contre	1
132	M.	COUDERT Thierry	UMP	Abst	1
69	M.	COUMET Jerome	PSRG	Pour	1
148	Mme	CUIGNACHE-GALLOIS Edith	C&I	Abst	1
5	M.	DAGNAUD Francois	PSRG	Pour	1
52	Mme	DAGOMA Seybah	PSRG	Pour	1
115	M.	DARGENT Claude	PSRG	Pour	1
157	Mme	DASPET Virginie	PSRG	Pour	1
84	Mme	de CLERMONT-TONNERRE Cla	UMP	Abst	1
118	Mme	de LA GONTRIE Marie-Pier	PSRG	Pour	1
39	Mme	de PANAFIEU Francoise	UMP	Abst	1
62	M.	DEBRE Bernard	UMP	Abst	1
163	M.	DELANOE Bertrand	PSRG	Pour	1
83	M.	DESTREM Alain	UMP	Abst	1
35	Mme	DOUVIN Laurence	UMP	Abst	1
53	Mme	DUBARRY Veronique	VERT	Contre	1
149	M.	DUBUS Jerome	C&I	Abst	1
94	M.	DUCLoux Philippe	PSRG	Pour	1
44	M.	DUTREY Rene	VERT	Contre	1
54	Mme	EL KHOMRI Myriam	PSRG	Pour	1
55	Mme	ERRECART Maite	PSRG	Pour	1
70	M.	FERAUD Remi	PSRG	Pour	1
137	Mme	FILOCHE Lea	PSRG	Pour	1
95	Mme	FLAM Mireille	PSRG	Pour	1
23	Mme	FOURNIER Danielle	VERT	Contre	1
133	M.	GABORIAU Pierre	UMP	Abst	1
111	Mme	GACHET Isabelle	PSRG	Pour	1
3	M.	GAREL Sylvain	VERT	Contre	1
125	Mme	GASNIER Fabienne	C&I	Abst	1
8	M.	GAUDILLERE Bernard	PSRG	Pour	1
161	M.	GIANNESINI Jean-Jacques	UMP	Abst	1
56	Mme	GIBOUDEAUX Fabienne	VERT	Contre	1
6	M.	GIRARD Christophe	PSRG	Pour	1
113	Mme	GOLDGRAB Laurence	PSRG	Pour	1
37	M.	GOUJON Philippe	UMP	Abst	1
57	M.	GUILLOT Didier	PSRG	Pour	1
162	Mme	HAREL Maire-Laure	UMP	Abst	1
7	Mme	HIDALGO Anne	PSRG	Pour	1
138	Mme	JEMNI Halima	PSRG	Pour	1
73	M.	JULLIARD Bruno	PSRG	Pour	1
112	M.	KLUGMAN Patrick	PSRG	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
60	Mme	KUSTER Brigitte	UMP	Abst	1
74	Mme	LALEM Fatima	PSRG	Pour	1
14	M.	LAMOUR Jean-Francois	UMP	Abst	1
89	Mme	LANG Anne-Christine	PSRG	Pour	1
75	M.	LE GUEN Jean-Marie	PSRG	Pour	1
76	Mme	LE STRAT Anne	PSRG	Pour	1
61	M.	LEBEL Francois	UMP	Abst	1
15	M.	LEGARET Jean-Francois	UMP	Abst	1
11	Mme	LEPETIT Annick	PSRG	Pour	1
140	M.	LEVY Romain	PSRG	Pour	1
17	M.	LHOSTIS Alain	PCPG	Pour	1
109	Mme	MACE de LEPINAY Helene	UMP	Abst	1
71	M.	MADEC Roger	PSRG	Pour	1
77	M.	MANO Jean-Yves	PSRG	Pour	1
78	M.	MANSAT Pierre	PCPG	Pour	1
159	M.	MARCOVITCH Daniel	PSRG	Pour	1
145	M.	MARTINS Jean-Francois	NI	Abst	1
155	M.	MENGUY Jean-Baptiste	UMP	Abst	1
139	M.	MERCIER Etienne	PSRG	Pour	1
156	Mme	MERIGOT de TREIGNY Marti	UMP	Abst	1
96	M.	MISSIKA Jean-Louis	PSRG	Nppv	1
88	M.	MOINE Philippe	PSRG	Pour	1
97	Mme	MONTACIE Camille	PSRG	Pour	1
98	M.	NAJDOVSKI Christophe	VERT	Contre	1
87	Mme	OLIVIER Annick	PSRG	Pour	1
154	Mme	ONGHENA Anne-Constance	UMP	Abst	1
119	M.	PENINOU Mao	PSRG	Pour	1
142	Mme	PIGEON Frederique	PSRG	Pour	1
128	Mme	POIRAULT-GAUVIN Geraldin	UMP	Abst	1
116	Mme	POLSKI Olivia	PSRG	Pour	1
50	Mme	POURTAUD Daniele	PSRG	Pour	1
100	M.	POZZO DI-BORGO Yves	C&I	Abst	1
136	Mme	RICHARD Firmine	PSRG	Pour	1
130	M.	ROGER Vincent	UMP	Abst	1
117	M.	SANCHES-RUIVO Hermano	PSRG	Pour	1
28	M.	SAUTER Christian	PSRG	Pour	1
99	M.	SCHAPIRA Pierre	PSRG	Pour	1
29	Mme	STIEVENARD Gisele	PSRG	Pour	1
122	Mme	TACHENE Anne	C&I	Abst	1
21	Mme	TAIEB Karen	PSRG	Pour	1
16	M.	TIBERI Jean	UMP	Abst	1
67	M.	TORRETON Philippe	PSRG	Pour	1
9	Mme	TROSTIANSKY Olga	PSRG	Pour	1
49	M.	VAILLANT Daniel	PSRG	Pour	1
93	M.	VAUGLIN Francois	PSRG	Pour	1
66	Mme	VERON Pauline	PSRG	Pour	1
120	Mme	VIEU-CHARIER Catherine	PCPG	Pour	1
12	M.	VUILLERMOZ Jean	PCPG	Pour	1
43	Mme	WIEVIORKA Sylvie	PSRG	Pour	1

Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG		VERTS		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE
							CONTRE	ABST									
1ère	47	Verts	A	DF 44	Non dépassement du niveau d'exposition à 0,6 V/mètre	Rejeté	X		X								
1ère	48	Verts	A	DF 44	Pas d'installation d'antennes près des crèches	Rejeté	X		X			X					
1ère	49	PS-RGA PCF-PG Verts	V	DF 44	Imposition du seuil maximal de 0,6 V/mètre pour la renégociation de la charte téléphonie mobile en 2011	Retiré											
1ère	50	Verts	V	DF 44	Avenant aux conventions-cadre avec Orange, SFR et Bouygues	Rejeté	X		X						X		
1ère	51	UMPPA	V	DF 44	relatif à la conférence citoyenne "ondes, santé, société" et à la commission de concertation de téléphonie mobile.	Adopté	X		X			X					
2e	51 bis	Exécutif	V	DF 44		Rejeté			X				X			X	
1ère				DF 73	Modification des statuts ds une SAS dédiée au développement de l'énergie photovoltaïque	Adopté											X
1ère	52	UMPPA	Vnr		Marchés publics de la Ville de Paris	Rejeté	X		X								
1ère	53	PS-RGA	Vnr		prise d'un nouvel arrêté relatif aux horaires de travail des chantiers	Retiré											
1ère	53 bis	Exécutif	Vnr			Adopté											X
1ère 4e	54	PCF-PG	V	SG 189	Entretien du réseau EDF à Paris	Adopté							X			X	
1ère 8e	55	UMPPA	V	DF 69, DU 254, DU 255, DU 256	Aménagement des terrains "Clichy Batignolles" (17e)	Rejeté	X		X								
1ère 8e	55 bis	Exécutif	A	DF 69, DU 254, DU 255, DU 256		Adopté							X			X	
1ère 8e	55 ter	Exécutif	A	DF 69, DU 254, DU 255, DU 256		Adopté								X		X	
1ère 8e				DU 253		Adopté											
VOTE GLOBAL																	

Sommaire

Ouverture de la séance.	1018	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation des effectifs de police à Paris. ...	1066
Condoléances.	1018	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux risques de troubles à l'ordre public et incitation à la haine, lors de concerts programmés à Paris. ...	1067
Adoption de comptes rendus.	1019	Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux récents événements antisémites.	1068
Actions de solidarité conduites par la Ville de Paris. ...	1019	Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation d'un débat sur la création d'une police municipale.	1068
2010, SG 204 - Communication sur la jeunesse à Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la vente directe de fruits et légumes dans la restauration scolaire. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en oeuvre de la réforme des tarifs de restauration scolaire. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des jeunes sans affectation scolaire. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'affectation des élèves des collèges.	1019	2010, DPVI 108 - Quartier de la Goutte d'Or (18e). Subventions à 6 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe 2010. Montant total : 21.922 euros. <u>2010, DPVI 141</u> - Subventions à 22 associations créatrices de 30 emplois d'adultes-relais. Montant total : 117.844 euros.	1070
2010, DAJ 25 - Protocole d'indemnisation de la Ville de Paris par l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) d'une part et M. Jacques CHIRAC d'autre part.	1042	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien au centre social de "La 20e Chaise". <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	1071
2010, DUCT 107 - Subvention à l'association "Les amis du 18e du mois" du 18e.	1053	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien à la Halde.	1072
2010, DPP 36 - Signature d'une convention avec l'association pour la promotion d'un centre d'éducation des populations aux risques, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.	1054	Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'exclusion au droit des prestations familiales pour les enfants qui sont pas rentrés en France par regroupement familial. ...	1073
Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif au maintien de l'opération "Ville-Vie-Vacances" sur le site Paul Valéry dans le 12e arrondissement.	1055	Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au port du pantalon par les femmes à Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction administrative du port du pantalon.	1074
Dépôt de questions d'actualité.	1056	2010, DFPE 369 - Signature d'une convention de partenariat avec l'INSEE, l'APUR et la Ville de Paris relative à l'enquête (Famille et Logements) et à son extension sur la commune de Paris lors du recensement annuel de la population de 2011.	1076
Suspension et reprise de la séance.	1057	Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif à la situation des exilés séjournant dans le 10e arrondissement.	1077
Examen des questions d'actualité.	1057	Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à une meilleure application des tarifs sociaux par EDF. ...	1078
I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'installation d'aires destinées à l'accueil des gens du voyage. ...	1057	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un Club de Prévention Spécialisée.	1079
II - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'engagement de la Municipalité pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. ...	1058	2010, DASCO 109 - Signature d'une convention avec l'association "Ateliers Villes" pour la mise à disposition de locaux scolaires municipaux 109, avenue Parmentier (11e). ...	1080
III - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants relative à la politique des ressources humaines de la Ville.	1061	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'intégration de l'école sise 8, rue Christiani au classement des écoles situées en Zone d'Education Prioritaire.	1081
IV - Question d'actualité déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à M. le Préfet de police relative aux chiffres de la délinquance à Paris.	1063		
V - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à Vélib'.	1066		
Suspension et reprise de la séance.	1066		

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à la Ministre de l'Economie et des Finances, relatif au financement de l'auberge de jeunesse de la Z.A.C. "Pajol" auquel l'Etat s'était engagé en 2007.1082

2010, DFPE 384 - Signature des conventions relatives à l'attribution de subventions aux associations Solidarité Roquette, Relais 59 et La Clairière pour l'essaiage du dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale. Montant total : 19.828 euros.1083

2010, DFPE 392 - Aménagement des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction des familles et de la petite enfance (personnels des établissements d'accueil de la petite enfance et personnels de PMI travaillant dans des établissements fonctionnant en multi structures).1084

2010, DJS 394 - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation, à des fins privatives, du centre sportif Jean-Bouin, situé 20 à 40, avenue du Général Sarrail et du site des "Tennis du Bois de Boulogne" situé, allée Fortunée - Bois de Boulogne (16e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au maintien de la pratique sportive de loisir et scolaire.1085

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux créneaux d'utilisation des terrains de football et à la pratique du football féminin.1089

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux infrastructures sportives parisiennes accueillant les scolaires.1091

Suspension et reprise de la séance.1092

2010, CAB_MA 32 - Aide en faveur des régions de Guadeloupe et de Martinique victimes d'une épidémie de dengue. Montant : 100.000 euros.1092

2010, DU 169 - Opération d'aménagement du site de la Gare d'Auteuil, 52-120 boulevard de Montmorency et 91-111 boulevard Suchet (16e). Acquisition de terrains à Paris-Habitat OPH en vue de la réalisation d'un espace vert et d'un équipement culturel.1092

2010, DU 243 - Aménagement de la ZAC "Claude Bernard - Canal Saint-Denis - Quai de la Charente". Modification de l'échéancier de paiement du prix de cession du terrain situé 122 à 168 boulevard Macdonald (19e), à la SEMAVIP.1093

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination du terre-plein central d'une partie du boulevard des Batignolles.1093

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au projet d'implantation d'un magasin Carrefour au 61-65, rue de Rochechouart.1094

Suspension et reprise de la séance.1094

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la décision de l'opérateur Bouygues Télécom d'installer une antenne relais au 1, rue du Marché Popincourt.1095

2010, DU 150 - Cession des parcelles, propriété de la Ville de Paris, situées sur le territoire des communes de Balbigny, Epercieux Saint Paul, Nervieux et Saint Paul de Vezelin dans le Département de la Loire. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la vente du patrimoine agricole de la Ville.1095

2010, SG 186 - Rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion des ressources humaines de la Commune et du Département de Paris. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la définition des missions des membres du cabinet du Maire. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la gestion des ressources humaines de l'Aide Sociale à l'Enfance. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'examen du rapport de la C.R.C. lors des séances restantes de la M.I.E. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la transparence des rémunérations des directeurs de la Ville. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la prime départementale. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la distinction entre les emplois de cabinet et les emplois statutaires de direction. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan d'activité de la "Déléguee au design de la Ville de Paris".1096

2010, DLH 141 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant une résidence sociale de 240 logements PLA-I - Zac Porte des Lilas - lot C1 A (20e).1111

2010, DLH 206 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PEX à contracter par ADOMA en vue de l'acquisition de 3 immeubles situés 272 rue du Faubourg Saint Martin (10e), 45 avenue du Général Bizot (12e) et 155 avenue de Versailles (16e).1112

2010, DLH 242 - Réalisation par Logis Transports d'un programme de construction neuve comportant 5 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 5 logements PLS, 43 bis rue Desnouettes (15e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. demandant la modification du programme de construction.1112

2010, DLH 251 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 11 logements PLUS, 3 logements PLA-I et 14 logements PLS, 62 rue du Dessous des Berges (13e).1114

2010, DU 238 - Signature d'un avenant à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.1114

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la Maison des Etudiants des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Vœu déposé par l'Exécutif.1115

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux obligations des bailleurs sociaux parisiens à l'égard de leurs locataires pendant les travaux de mise en conformité des ascenseurs.1116

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux acquisitions de locaux à usage de commerces à l'occasion des opérations d'achat d'immeubles du secteur privé.1117

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au transfert des biens gérés par la S.A.G.I. à Paris Habitat/OPH.1118

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au siège social de Paris Habitat/OPH.1118

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la prolongation de la majoration de 50 % des dispositifs Prêt Paris Logement et Prêt Parcours Résidentiel.1118

Suspension et reprise de la séance.1119

2010, DAC 46 - Signature d'un avenant à convention avec l'association International Visual Theatre (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 82.750 euros.1119

2010, DAC 41 - Signature d'un avenant à convention avec la SARL La Manufacture (11e) pour l'attribution d'une subvention au Théâtre de la Bastille. Montant : 355.000 euros.1120

2010, DAC 468 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Le Musée en Herbe (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 102.750 euros.1121

2010, DAC 630 - Signature d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens pour l'attribution d'une subvention relative au renforcement du service de transports pendant l'opération "Nuit Blanche" du 2 octobre 2010. Montant : 150.000 euros.1122

2010, DU 246 - Projet d'installation d'un monument en mémoire des morts du corps expéditionnaire russe de la grande guerre. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la concertation pour l'emplacement du monument.1123

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux modifications d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.1124

2010, DAC 563 - Changement de dénomination de la bibliothèque administrative de la Ville de Paris.1125

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la limitation des panneaux publicitaires sur les chantiers de la Ville. . .1126

2010, SGRI 61 - Acceptation du titre de recettes du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour la mise en oeuvre de la coopération avec la Ville de Beyrouth dans le domaine du patrimoine.1126

Vœu déposé par l'Exécutif municipal relatif aux objectifs pour le développement présenté au Conseil de Paris des 27 et 28 septembre 2010.1127

2010, DAC 418 - Subvention à l'association Les oublié(e)s de la mémoire Association civile homosexuelle du devoir de mémoire (10e). Montant : 2.000 euros.1127

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la Journée nationale d'hommage aux Harkis.1128

2010, DAC 359 - DJS 369 - SG 48 - Subvention à l'association Slam Productions (20e) au titre de ses actions dans le domaine du Slam en 2010. Montant : 6.500 euros.1129

2010, DF 44 - Signature d'une convention cadre définissant les conditions de mise à disposition de sites du domaine de la Ville de Paris au profit de l'opérateur de téléphonie mobile FREE Mobile. Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif au respect du seuil d'exposition maximal de 0.6 V/m. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux conventions-cadre avec Orange, SFR et Bouygues. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la conférence citoyenne "ondes, santé, société" et à la commission de concertation de téléphonie mobile. Vœu déposé par l'Exécutif.1129

Suspension et reprise de la séance.1139

2010, DF 73 - Dispositions permettant à la SEMAVIP de mettre en oeuvre son plan de développement. Modification des statuts et prise de participations dans une SAS dédiée au développement de l'énergie photovoltaïque.1139

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux marchés publics de la Ville de Paris.1140

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux horaires de travail des chantiers à Paris. Vœu déposé par l'Exécutif.1141

2010, SG 189 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes - délégation du service public de distribution de l'énergie électrique dans Paris. Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à l'entretien du réseau EDF à Paris.1142

2010, DU 254 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e). Transfert de la concession d'aménagement. 2010, DU 255 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e). Approbation de l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement Clichy Batignolles. Modification de la participation financière de la Ville de Paris à l'opération d'aménagement. 2010, DU 256 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e) - ZAC "Cardinet Chalabre" (17e). Approbation des cessions de terrains et volumes à Paris Batignolles Aménagement. Approbation des termes de la modification de la promesse de vente conclue avec SNCF et approbation des termes de la nouvelle promesse de vente avec RFF. 2010, DF 69 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 80 %, pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts à contracter par la Société Publique Locale d'Aménagement Paris Batignolles Aménagement, destinés au financement de l'opération d'aménagement "Clichy Batignolles". Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la ZAC Clichy-Batignolles.1148

2010, DEVE 65 - Approbation du principe d'aménagement du parc Clichy Batignolles Martin Luther King (17e), 2e tranche géographique, et des modalités de passation des marchés de travaux du Saut de Loup, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ordonnancement, pilotage et coordination de l'opération. Dépôt des demandes de permis de démolir et construire.1155

2010, DDEES 14 - Subvention à l'association des commerçants de l'avenue Saint Ouen Championnet (17e) pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2009. - Montant : 17.500 euros.1156

2010, DDEEES 184 - Signature d'une convention annuelle de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "MILA" attribuant une subvention de fonctionnement. - Montant : 22.000 euros.1157

2010, DDEEES 186 - Subvention de 8.000 euros à l'association PAGE(S) au titre de la promotion du livre de bibliophilie contemporaine et des métiers du livre en 2010 (12e). Montant : 8000 euros.1158

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés proposant une modification du règlement des étalages et terrasses afin de permettre un meilleur partage de l'espace public. Vœu déposé par l'Exécutif.1158

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux supérettes illégalement ouvertes le dimanche.1160

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'activité économique des bouquinistes. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'entretien des boîtes des bouquinistes.1160

2010, DSTI 37 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché de services d'enlèvement, de reconditionnement, de recyclage et de stockage d'équipements informatiques et téléphoniques réformés par la Ville et le Département de Paris.1162

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux cantinières des caisses des écoles parisiennes.1163

2010, DDEEES 73 - Subventions à 4 associations étudiantes pour soutenir leurs projets. - Montant total : 37.000 euros.1164

2010, DDEEES 171 - Signature d'une convention de partenariat avec l'association Silicon Sentier pour l'attribution d'une subvention. Montant 63.000 euros. 2010, DDEEES 211 - Signature d'une convention avec l'association AGECA pour l'attribution d'une subvention (11e). Montant 45.000 euros. 2010, DDEEES 213 - Avenant à la convention signée avec l'association EPN ASTS pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 122.000 euros.1166

2010, DDEEES 180 - Signature d'une convention avec l'Etablissement Public du Campus de Jussieu et le Rectorat de Paris attribuant une subvention pour l'aménagement de locaux destinés à l'Institut Langevin de l'ESPCI. - Montant : 3.400.000 euros.1168

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés contre le démantèlement de l'Hôtel de la Garantie situé 14, rue Perrée.1169

2010, DVD 226 - Approbation des modalités d'organisation de la concertation préalable pour le projet d'extension du tramway du T3 à Porte d'Asnières. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour un développement du tramway plus ambitieux. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot. Vœu déposé par l'Exécutif. . . .1169

2010, DVD 163 - Signature avec l'Etat, la RIF, le STIF et RFF de la convention de financement n° 1 relative aux études de projet et premiers travaux pour la réalisation de la gare RER "Eole Evangile" et d'une convention avec le Département de Paris pour la mise en oeuvre du financement de la gare RER "Eole Evangile".1174

2010, DVD 41 - Approbation et signature du marché relatif au relevé de l'offre de stationnement sur la voie publique à Paris. 2010, DVD 131 - Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation pour la réalisation d'enquêtes de stationnement pour l'Observatoire de la Mobilité. Signature du marché correspondant. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place de places de stationnement en épi. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'étude de la mise en place d'une technologie de "parking intelligent".1175

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au prolongement de la ligne 11 du métro.1178

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à une meilleure prise en compte des sas-vélos. Vœu déposé par l'Exécutif.1178

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une rampe d'accès sur le boulevard périphérique à la porte de Clichy.1179

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un espace vert Porte Brancion dans le cadre de la couverture du périphérique.1180

2010, DPA 86 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché pour l'exploitation et la maintenance d'installations de génie climatique d'équipements des Services Techniques de la Propreté de Paris de la Direction de la Propreté et de l'Eau.1181

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une meilleure rationalisation des tâches effectuées par les personnels de la Propreté.1182

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.1182

2010, DLH 204 - Conclusion d'un avenant n° 6 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2011, la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.1183

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.1183

Clôture de la séance.1183

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.1183

I - Questions du groupe U.M.P.P.A. QE 2010- 25 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au coût de la rénovation de l'immeuble sis 126, rue du Cherche-Midi (6e). . . .1183

QE 2010- 26 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant la demande de données chiffrées actualisées sur le stationnement à Paris.1183

QE 2010- 27 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant les causes de l'accident de la circulation provoqué par un bus "Open tour " le 7 août dernier place Saint-Augustin.1184

II - Question du groupe "Les Verts". QE 2010-28
Question de MM. Denis BAUPIN, Jacques BOUTAULT, Mme Véronique DUBARRY, et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à l'utilisation et au partage de l'espace public.1184

Votes spécifiques.1185

Vote spécifié.1188

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.1188

Liste des membres présents.1210

Liste des membres présents en Commission.1211

Annexe n° 2 - Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.1212

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au projet de délibération DAJ 25.1218

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au projet de délibération DF 44.1222

Annexe n° 5 - Tableau des votes des groupes politiques.1225

ADDITIF - Tableau des votes des groupes politiques (Séance des 5 et 6 juillet 2010).1234

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT